LÉON JACQUES
DOCTEUR EN DROIT

LES PARTIS POLITIQUES SOUS LA IIIe RÉPUBLIQUE

DOCTRINE & PROGRAMME — ORGANISATION & TACTIQUE

D'APRÈS LES DERNIERS CONGRÈS

« Le livre exagère, la vie atténue. »
G. HANOTAUX.



LIBRAIRIE
DE LA SOCIÉTÉ DU
RECUEIL SIREY
22, Rue Soufflot, PARIS, 5e arr.
L. LAROSE & L. TENIN, Directeurs
—
1913

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA IIIe RÉPUBLIQUE

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

De quelques considérations sur la « Res publica » européenne. 1 vol. in-8°.................... **4** fr.

(A notre Librairie.)

A MON PÈRE

ET

A MON ONCLE Antoine CATIER

AVANT-PROPOS

Le 22 *mai* 1872, *à l'occasion des responsabilités engagées par la guerre de* 1870, *un grand débat eut lieu à l'Assemblée nationale. Dans une émotion religieuse et un silence frémissant, le duc d'Audiffred-Pasquier prononça entre autres ces graves paroles* : « *...quand un pays abdique ses libertés, quand il abdique le contrôle... quand le bourgeois rentre chez lui et se croit bien sage lorsqu'il peut se dire qu'il ne s'est pas occupé de politique, c'est qu'il ne sait pas que la politique c'est notre sang, notre argent, notre honneur. Quand un pays ne sait pas défendre ses libertés, quand il se met sous la protection d'un homme providentiel il en résulte fatalement ce que vous venez de voir* « *décomposition et démoralisation* » (1).

Un peu plus tard, le 24 *mai* 1873, *Thiers déclarait à la même tribune* : « *J'ai pris mon parti sur la République, quand on est au gouvernement il faut prendre un parti* ».

Dans la mesure où chaque citoyen d'une libre démocratie concourt en droit à la direction de la chose publique, il est tenu, par son intérêt bien entendu comme par son devoir civique, de choisir lui aussi et d'exprimer en fait, dans les conditions et sous les garanties de discrétion qu'il désire, ses préférences politiques.

Cette nécessité a amené plusieurs bons esprits à souhaiter de nos jours la création de groupements particuliers ou tout au moins le rajeunissement des anciens partis, dont la plupart ne pourraient, dans leur doctrine actuelle si elle demeurait

(1) Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, T. I, p. 425.

inchangée, accueillir maints principes informulés jusqu'alors et gros de conséquences pour l'avenir.

Enfin, l'on a pu dire : « les formules ont fait leur temps, les étiquettes ont perdu leur sens, ce sont les programmes qu'il faut étudier... » (1)

Ces diverses considérations nous ont conduit à penser qu'il ne serait peut-être pas inutile d'examiner, d'une part les formations parlementaires et électorales d'aujourd'hui et d'autre part les germes nouveaux qui cherchent le terrain le plus favorable à leur plein épanouissement. Il importe que parmi les jeunes hommes, ceux qui estiment que « la politique c'est notre argent, notre sang, notre honneur » se fassent, sur les différents problèmes de l'heure présente, une opinion méthodique et prennent,après réflexion, nettement position en face des nombreux partis qui apportent chacun une solution; leur fournir des éléments d'études et des matériaux pour élaborer des convictions sincères et raisonnées tel est le simple but de ces quelques pages.

LÉON-ERNEST JACQUES.

(1) *Bulletin de l'Alliance républicaine démocratique*, mai 1910.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LIVRE PREMIER

LIVRE TROISIÈME

LES PARTIS POLITIQUES

INTRODUCTION

LA POLITIQUE

L'humble bourgade de l'Hellade, en bordure d'un bois 'oliviers et ceinturée de jardins, la cité où naquit le mot l'idée (polis-politique), lentement élargie au cours des ècles, est devenue de nos jours l'un de ces immenses mpires qui s'étendent en même temps sur plusieurs parties u Monde. Leur territoire métropolitain, vaste de plu- ieurs centaines de mille kilomètres carrés, cultivé d'une ianière intensive, couvert d'usines et de villes énormes, illonné de routes, de canaux et de voies ferrées, pourvu e ports puissamment outillés, est peuplé par des millions 'individus actifs et entreprenants, avides de bien-être et 'indépendance. Leur domaine colonial, qui les prolonge u delà des mers, exige, pour sa mise en valeur, la colla- oration journalière de leurs nationaux avec des hommes e races, d'origines et de mœurs très diverses.

Jadis les libres citoyens, pourvus d'esclaves et de femmes, donnés aux travaux manuels, délivrés des préoccupations natérielles immédiates pouvaient, en se réunissant fré- quemment sur l'agora, discuter sans intermédiaires les nodalités de la conduite des affaires publiques. Aujourd'hui

la très grande majorité des habitants de notre continent sont tellement absorbés par la nécessité d'assurer leur existence journalière qu'ils ne peuvent consacrer, non pas même à la gestion directe de l'intérêt national, mais au choix de leurs mandataires et au contrôle de la mission de ceux-ci, que quelques rapides et intermittents instants.

La notion de « la politique » c'est-à-dire de tout ce qui avait trait aux intérêts communs et généraux des citoyens de la petite République antique s'est donc considérablement modifiée et en tous sens agrandie. Elle comprend actuellement une masse énorme de principes, de maximes et de règles. Aussi a-t-on pu dire avec raison que « dans nos sociétés très denses, très volumineuses, très complexes et prodigieusement vivantes, le champ de la politique, son domaine est très vaste » (1).

* * *

Actuellement, le mot politique est employé dans des acceptions nombreuses et variées.

C'est à la fois un art et une science, une pratique et une théorie. Elle est réaliste ou idéaliste, particulière (et il y a autant de politiques qu'il y a d'objets spéciaux rentrant dans son champ d'application) ou générale (et elle est individuelle (2), communale, régionale, nationale, internationale, mondiale); suivant les pays et les époques, elle se sépare plus ou moins nettement de la science, de la morale, du droit et elle suit diversement les fluctuations de l'opinion.

La politique est un art :

« La politique est l'art du gouvernement des hommes vivant en société » (3). C'est la conduite des affaires publiques, l'art pratique du gouvernement. Les hommes politiques sont ceux qui, par fonction ou vocation, exercent une action éminente sur la vie publique du moment : ministres, députés, journalistes, certains hauts fonctionnaires; le beau nom d'hommes d'État est réservé aux

(1) M. Ch. Benoist. *La Politique*, p. 9.
(2) Nous voulons dire relative aux individus.
(3) *La Politique*, M. Ch. Benoist, cité p. 3.

rares personnages qui se distinguent entre les hommes politiques. Dans l'enfance des États, la politique pratique règne presque seule. Elle poursuit selon les besoins du moment, certains buts externes, une création nouvelle, l'amélioration des institutions publiques, une victoire sur l'ennemi. L'art de gouverner se manifeste dans les actes, s'estime par l'effet produit, la puissance lui est indispensable, pour vaincre l'obstacle, il s'appuiera sur l'autorité de l'État et fera appel à l'opinion; il pèse les sympathies et les passions ennemies, il lui faut la volonté dans l'action; le besoin du moment tourmente l'homme politique, s'il invoque les principes c'est pour en faire une application immédiate, il faut qu'il transige pour atteindre son but, le résultat domine sa pensée, il lui faut une intelligence sûre et prompte des hommes et des choses (1).

« L'homme d'État a pour devoir d'agir sur les hommes et par les hommes... il mesure ses actes à l'intelligence et aux aptitudes moyennes de son peuple sans rester en arrière de celles-ci: son rôle est de conduire en précédant, il animera les forces nationales en faisant briller aux yeux des mirages de grandeur, de puissance, de liberté , il lui faut raison, sagesse, esprit viril. L'amour ou la haine, la vengeance ou la terreur, tout sentiment passionné l'égare facilement. C'est en luttant contre les obstacles et en faisant triompher sa politique que l'homme d'État montre son génie. »

La politique est une science :

« La politique est la science du gouvernement et elle a pour représentant les sages ou les théoriciens de l'État. La politique grandit en importance à mesure que l'esprit public devient plus conscient. (Son but) est de détruire une erreur, découvrir une loi, montrer une règle permanente de conduite; elle invoque la logique, l'observation exacte et la pensée juste, rien n'empêche le théoricien d'aller jusqu'au bout de ses conclusions logiques (2). La politique qui aspire à se rendre utile doit s'efforcer de comprendre les conditions de la vie réelle des États. Le théoricien politique doit avoir une connaissance approfondie des lois générales de la nature humaine. Il étudie surtout les différences organiques, estime les forces, calcule les moyens. observe psychologiquement, agit sur les esprits. »

« La politique pratique et la politique théorique influent naturellement l'une sur l'autre. Un homme politique ne pourrait plus de nos jours se dispenser d'une étude théo-

(1) *La Politique*. Bluntschli, traduit de l'allemand par Riedmatten, p. 1 et 3.

(2) *La Politique*. Bluntschli, cité, p. 1-3-4.

rique et réfléchie des idées et des principes qui éclairent et agitent les nations.

« La politique doit être à la fois réaliste et idéaliste.
« La politique réaliste part des besoins existants, appré-
« cie justement les forces et les moyens, les appuis et les
« obstacles, ne poursuit que des buts réalisables, elle
« donne seule le succès; mais la politique purement
« réaliste est brutale, l'idée élevée lui manque, elle est
« sans âme, elle est basse, immorale, inhumaine; la poli-
« tique des intérêts subordonne tout aux intérêts maté-
« riels, à un étroit égoïsme. La politique idéaliste se con-
« duit d'après des principes, s'efforce de perfectionner et
« d'améliorer, de réaliser les conceptions idéales en rap-
« port avec les temps et les lieux, mais la politique
« purement idéaliste est fausse et n'aboutit à rien, elle
« poursuit les yeux en l'air des rêves inaccessibles, telle
« est la politique d'imagination qui se nourrit d'idées
« enthousiastes d'avenir, telle est encore la politique
« romantique qui ne songe qu'à ressusciter le passé,
« telle est enfin la politique de sentiment... une saine
« politique unira donc le réel et l'idéal, le premier indique
« le moyen, le second montre le but. » (1)

*
* *

La politique a certains rapports avec la science.

« La politique de nos jours est astreinte comme toutes les sciences à marcher graduellement du simple au composé, mais plus que les autres sciences elle exige l'esprit de circonspection, de prudence, de tempérament », écrivait Gambetta à la démocratie lyonnaise le 25 octobre 1875 (2) et pendant la période électorale en février 1876 le grand tribun s'écriait : « Il n'est pas au monde de science ni d'art, car elle a ces deux caractères (la Politique) qui exige plus de travail, de connaissances, d'observation, plus d'efforts continus et persistants, elle a besoin du concours de toutes les

(1) *La Politique.* Bluntschli, cité, p. 20 et s.

(2) M. Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine.* T. III, p. 428.

sciences, elle ne peut être que le fruit et le résultat d'un immense travail et d'une immense application». (1)

Machiavel est le premier qui ait séparé la politique de la morale et depuis, de nombreux auteurs se sont efforcés de déterminer le degré de loyauté que doit conserver la politique. Des controverses se sont élevées sur la portée de « la raison d'état», les uns l'étendant, les autres la restreignant le plus possible. De nos jours des vœux divers ont été émis pour « moraliser la politique » pour la conformer « à un idéal précis, l'idéal étant un objet de première nécessité et la condition essentielle de toute moralité». Dans ce but « il est nécessaire que l'élite morale et intellectuelle de la nation prenne la direction des affaires publiques afin que le Parlement et le Gouvernement soient toujours composés d'hommes résolus à agir selon leur pensée» (2).

Certains juristes ont essayé de délimiter les terrains respectifs de la politique et du droit.

« A force de voir les principes subordonnés et sacrifiés à des motifs d'opportunité, la justice étouffée par les intérêts politiques et l'esprit de parti, nous avons pris l'habitude de considérer le Gouvernement comme une institution essentiellement politique et les conséquences mauvaises d'un tel état de chose échappent à notre esprit... (3) les phénomènes qui ont un caractère politique... sont du domaine des partis, les faits qui ont un caractère juridique (ne peuvent) jamais devenir des questions de parti (4). Lorsque les partis envahissent le domaine du droit, leur action devient dangereuse et nuisible... l'esprit de parti offusque l'idée de justice et rend difficile l'application impartiale du droit (5) ».

Il n'est pas surprenant que le terme qui désigne une notion aussi complexe ait des significations différentes.

*
* *

« Politique », a, pour certains publicistes, un sens péjoratif nettement marqué.

(1) M. Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine.* T. III, p. 525.

(2) Rapport et vœux présentés au Congrès des Jeunesses laïques, 3 août 1912, *Le Temps*, 4 août 1912.

(3-4-5) « Les Partis politiques dans leurs rapports avec le gouvernement

« La noble science d'Aristote, de Machiavel et de Bossuet, l'art profond de Louis XI et de Richelieu n'ont rien à voir avec cette acception du terme : politique aujourd'hui signifie, la plupart du temps, ce dissolvant économique, moral, social, religieux né de la force des factions ». (1)

De même M. Marc Sangnier.

« Il n'y a peut-être pas en France à l'heure actuelle de mot qui soit plus décrié que celui de politique ».

« Mais c'est que l'on a étrangement déformé les choses et rabaissé ce métier :

Car « s'il est une vocation noble entre toutes, est-ce que ce ne doit pas être celle qui nous pousse à nous occuper non plus seulement de nos intérêts personnels ni de ceux de notre corporation, ni de ceux d'un malheureux... mais bien des intérêts du pays tout entier, des intérêts de la France, à user ses journées et à consacrer ses veilles non pas à s'enrichir, non pas à acquérir de la gloire personnelle, mais à faire qu'il y ait de bonnes finances, des économies dans le budget public, à faire que la France soit plus riche, plus prospère, plus glorieuse sans que peut-être rien n'en retombe sur nous que l'ingratitude de ceux qui nous en voudront d'avoir fait des économies... d'avoir imposé un service militaire plus long ? » (2)

Dans un second sens le terme « Politique » s'applique à tout ce qui concerne l'origine et le principe de la souveraineté, le rôle du prince ou les droits du peuple, la forme et le fonctionnement du Gouvernement et des Pouvoirs publics, les lois constitutionnelles, etc... c'est l'ensemble des institutions qui, à un moment donné de son histoire, caractérise, avec les rouages de son activité économique et les ressorts de sa vie sociale, la physionomie d'une nation moderne. L'étude analytique, puis la critique synthétique de ce groupe d'institutions constituent l'objet et le domaine de la politique proprement dite.

de cabinet « *Revue de droit public et de la science politique.* Année 1895, T. IV, p. 201-202-208. M. Miceli, professeur de droit à l'Université de Pérouse.

(1) M. Ch. Maurras. *Les idées royalistes. Revue hebdomadaire*, 5 mars 1910, p. 37.

(2) Discours prononcé par M. Marc Sangnier, le 30 juin 1912 à l'occasion de la fondation de la Ligue de la Jeune République, brochure, p. 21-22-23.

Dès le lendemain de la réunion de l'Assemblée de Bor-eaux, le 8 février 1871, Thiers s'efforça de faire accepter ar tous les partis indistinctement la tâche urgente qui imposait alors à tous les patriotes, libération du territoire, épression de la Commune, reconstitution de l'armée, des nances, du crédit. Cependant :

« L'œuvre du relèvement national n'était pas achevée que déjà heure des « théories de gouvernements » était sonnée, tant la olitique est nécessaire aux hommes. Le goût du commandement st inhérent à la nature humaine non moins que celui de l'obéissance. La lutte pour le pouvoir est le premier acte de l'activité ociale. » (1)

Dans une autre acception ce mot s'emploie encore pour désigner la série des actes successifs par lesquels les dirigeants d'un pays gèrent ses intérêts sur un terrain déterminé, politique navale, coloniale, étrangère, politique agraire, monétaire, financière, politique religieuse, etc.

Enfin dans son sens le plus général et le plus récent, la politique est l'art et la science de la coordination de toutes les forces existantes dans un pays, forces politiques proprement dites, ressources économiques, influences sociales.

« La puissance du Gouvernement n'est au fond que la puissance concentrée de la nation (mœurs, usages, fortune privée) en vue du bien public... une saine politique doit s'efforcer de les unir harmoniquement, de les développer concurremment » (2). Le champ et le domaine de la politique ainsi comprise sont donc immenses, ils comprennent le commerce (monnaie et traités), l'agriculture (douanes et protection), les travaux publics (outillage national), les finances (les banques), les services d'État (justice, instruction, police, etc.), la colonisation, la défense du pays, les relations diplomatiques, les rapports du pouvoir central et des autorités locales, l'hygiène publique, l'assistance, les rapports des Églises et de l'État. « Faire à chacun sa part, garantir à chacun sa juste activité, fixer le rapport équitable entre les nécessités de la vie individuelle et les exigences de la vie sociale, telle est la vraie fin de la politique... qu'est-ce que la politique comme science? la science de la vie des sociétés, et comme art? l'art de conduire la vie sociale

(1) *Histoire de la France contemporaine*, cité, T. 1, p. 410.

(2) Bluntschli, cité, p. 111.

pour le plus grand bien de la société et de chacun de ses membres; l'art de porter à la plus haute puissance et de tenir en un juste équilibre la vie de l'individu et celle de l'ensemble. »

« Marquer la limite entre la puissance publique et l'activité individuelle, c'est toute la politique », a-t-on dit.

La Politique doit être vivante.

« L'idée de vie est une idée fondamentale et c'est à elle qu'il faut toujours revenir dans l'étude de la politique, qu'on l'envisage d'ailleurs comme science ou comme art. » (1)

* * *

La claire compréhension de la politique ainsi entendue repose sur le sens de l'intérêt public (distinct de l'intérêt privé ou particulier) et de l'intérêt général (différent de l'intérêt local ou régional). Une nation ne se compose pas seulement de l'ensemble des habitants existant à un moment donné sur son territoire, mais encore des générations récemment disparues, dont les efforts ont grossi et les fautes ont grevé son patrimoine ainsi que des générations immédiatement prochaines héritières des ressources et des charges du présent. Cette notion puissamment complexe, et étendue est peut-être de plus en plus difficile, surtout parmi les peuples où les individus et les groupes s'élèvent contre les droits et les prérogatives séculaires de l'État, à développer et à entretenir dans les masses populaires.

Les différentes écoles ont proposé des solutions variées. Les royalistes suggèrent de confier la garde de l'intérêt public et général à une famille régnante de façon que l'intérêt dynastique coïncide avec l'intérêt national. Des libéraux conservateurs ont émis l'opinion que les classes aisées ne sauraient mieux employer leurs loisirs, leur indépendance et leurs nombreux moyens d'études qu'à cultiver d'abord en eux-mêmes, ensuite dans le pays, la notion de l'intérêt public et de l'intérêt général. En fait actuellement en France depuis la Révolution, qui a boule-

(1) *La Politique*. Ch. Benoist, p. 9 et 12.

versé sur ce point la notion traditionnelle de la représentation, le soin de défendre l'intérêt public, de pourvoir à ses nombreuses exigences, même le droit de le concevoir et de le définir appartiennent exclusivement aux élus de la nation.

Jadis « le député aux États généraux était au sens le plus strict du mot, le mandataire de ses électeurs. L'Assemblée Constituante témoignant une fois de plus de son esprit si curieux mélangé de conservatisme et de tendances révolutionnaires...emprunta à Rousseau le dogme de la volonté nationale souveraine... et à Montesquieu le principe de la représentation. Dès la Révolution (apparurent) le type subtil et les traits combinés d'un régime modelé d'après une conception aristocratique de la démocratie, et soutenu par le souci des nécessités propres à un pays étendu et peuplé. Les élus ont à servir non pas les intérêts spéciaux de leur circonscription électorale, mais les aspirations du pays tout entier, plus de mandat impératif mais la faculté pour le peuple à des époques rapprochées de maintenir ou de retirer sa confiance aux assemblées... (et ainsi) une aristocratie ouverte et mobile (est) constituée par la représentation nationale compétente pour délibérer seule en toute indépendance, sans mandat impératif ni cahiers hors des pressions des majorités populaires. Le Parlement est une élite qualifiée non point simplement pour refléter mais pour créer « l'âme multiple, multiforme, flottante et confuse du pays, » le Parlement souverain de fait représentant le corps électoral souverain de droit. » (1)

Cette conception commence à être attaquée de plusieurs côtés. D'aucuns proposent de modifier le principe actuel du système parlementaire, d'autres de confier la garde de l'intérêt public aux citoyens eux-mêmes fortement organisés en de vastes groupements homogènes et disciplinés.

Dans l'expression « Partis politiques » nous prendrons le mot politique dans son sens le plus général et le plus compréhensif.

I

Quels sont les éléments de la notion de parti? Nous en distinguerons trois principaux, les idées, les hommes, le milieu.

(1) Préface à l'Annuaire du Parlement 1909-1910. *La démocratie et le régime représentatif*, M. J. Delpech, p. 4-5-8-9-15-17 et 30.

De certaines données philosophiques des penseurs dégagent des principes. C'est ainsi que de la théorie du droit naturel sortirent au XVIIe siècle les linéaments du droit des gens et au XVIIIe ceux des droits naturels. (1)

Des théoriciens politiques utilisent ces matériaux et tracent les grandes lignes de sociétés idéales. Pour Rousseau une Constitution est un acte de société, un contrat. Le peuple est tout-puissant, mais chaque membre n'a abandonné de sa liberté et de son initiative que ce qui est indispensable au fonctionnement de la vie nationale (2), et conserve le droit à l'insurrection. Montesquieu expose les limitations que l'existence en commun impose aux désirs d'égalité et d'indépendance des individus ainsi que les heureux effets que produit la séparation des pouvoirs.

Au XIXe siècle, de Bonald et J. de Maistre notamment, les maîtres du traditionalisme s'efforcent de montrer le péril de ce qu'ils appellent les « erreurs » et les « faux dogmes » de 89; des publicistes d'idées plus modernes, A. Comte (qui créa la sociologie), Proudhon, Tocqueville, de Broglie, Prévost-Paradol, J. Simon, Laboulaye, Scherer proposent divers modes d'organisation de la démocratie.

Les travaux de ces derniers devaient fortement impressionner leur génération et les preuves de leur influence sont très nettes dans les discussions qui, au sein de l'Assemblée nationale (1871-1876), aboutirent au vote des lois constitutionnelles qui nous régissent encore.

Puis, une nouvelle philosophie surgit. Nietschze raille l'esprit grégaire, les idées anglaises, exalte le sur-

(1) Les Anglais et les Américains devaient tirer de ces principes une doctrine extrêmement individualiste. Rousseau contrarié en déduisit la toute-puissance de l'État.

(2) « Cette idée de contrat social, de droit naturel dont l'homme serait investi du fait seul de son existence est une des plus puissantes qui ait été lancée dans la législation. » Toutefois elle est fausse et « antihistorique au premier chef. » *Cours de droit public.* M. Larnaude, Doctorat politique. Paris, 1908-1909.

nme et prédit une nouvelle table des valeurs sociales; I. Bergson, Leroy, James déclarent la supériorité de la sur l'idéologie, l'existence en nous d'un monde animé mouvant d'idées, d'images, de figures se formant et se formant sans cesse, conditionnant et déterminant nos es. Des juristes analysent les notions courantes et arrint à des conclusions qui paraissent révolutionnaires à aucoup de bons esprits. « Il n'y a pas de droits subjectifs is une règle objective de conduite qui s'impose à l'État mme aux individus. Il n'y a pas de contrat social, mais e interdépendance très grande entre les hommes. La opriété est non plus un droit subjectif, mais une fonction ciale. Il n'y a pas de personnalité morale de la nation, is un simple état de fait. Il n'y a pas de mandat donné r les électeurs et reçu par les élus, mais des volontés dividuelles se pénétrant et devenant solidaires les unes s autres. La double solidarité par similitude et par divion du travail rend fatale l'observance de la règle de conite (1) ». Des théoriciens politiques, dont M. Ch. Benoist, éconisent un aménagement nouveau des institutions.

De ces principes plus ou moins bien compris, des criques dressées contre le régime démocratique des homes hardis tirent des déductions, dégagent des motifs action.

Nous verrons plus tard que le socialisme réformiste, le cialisme unifié et le néo-syndicalisme, le radicalisme cialiste d'une part, le libéralisme catholique populaire le o-royalisme et le système de l'appel au peuple d'autre part, it apparu et que chacune de ces théories, concurremment rec ce qui peut subsister encore des doctrines qui existaient 1871 à 1876, le légitimisme, l'orléanisme, l'impérialisme, constitutionnalisme, l'opportumisme et le radicalisme ffre la solution qu'il croit la meilleure d'abord du problème

1) *Le droit individuel et le droit objectif*, M. Léon Duguit.

politique proprement dit, ensuite de la question politique générale.

Dans l'ordre économique, des penseurs et des savants apportèrent des idées nouvelles et mirent en évidence dans l'œuvre complexe de la production, l'importance, la valeur la dignité du facteur humain. En plus des nombreux auteurs socialistes qui écrivirent entre 1830 et 1845 (Saint-Simon, Fourrier, Sismondi, Bastiat, Cabet, Pecqueur, Proudhon, etc.), l'on peut citer K. Marx, Lassale, Engels. *Le socialisme scientifique* naquit en 1847. Peu après, en 1872, une doctrine complètement différente le Socialisme de la Chaire ou *Socialisme d'État* se fit jour et réagissant contre le *laisser faire* de l'École libérale, démontra que loin de se désintéresser des phénomènes d'ordre économique, l'État avait une tâche particulière à remplir dans leur domaine. Vers 1885, l'École catholique sociale aborda dans ce sens les problèmes économiques et conclut, elle aussi, à la nécessité, dans certains cas, de l'intervention étatique, mais elle proclama surtout l'utilité, pour la pacification des esprits et la bonne organisation du monde du travail, de la pratique des vertus évangéliques tant par les employeurs que par les employés, tout en protestant contre l'épithète de *Socialisme chrétien*. Un peu avant 1900, certains esprits virent dans le *coopératisme* le remède à bien des maux et l'amélioration pratique de la condition des humbles. Depuis le début du xxe siècle, le *syndicalisme* s'est efforcé de prouver qu'en dressant systématiquement l'ouvrier contre le patron, il arriverait à améliorer immédiatement le sort du premier et à éliminer progressivement le second de l'usine.

Dans le domaine social, les notions de solidarité, d'interdépendance mutuelle et réciproque, de prévoyance et d'assurance, le *solidarisme*, le quasi-contrat, la dette et la justice sociales portent chaque jour, sans toutefois aller

squ'au communisme ou à l'anarchie, une rude atteinte la conception traditionnelle de l'*individualisme*. L'idée ı groupement sous ses formes les plus diverses, l'*asso-ıtionnisme*, s'introduit partout.

« De ces forces latentes, de ces puissances de réaction contre mal, de ces germes nouveaux (M. Boutmy) » la France est pleine, ous les intérêts, toutes les opinions, tous les groupements, toutes professions s'organisent, la masse nationale travaillée par le ment démocratique lève et donne naissance à des associations, des ligues, à des syndicats, à des Fédérations, à des Bourses, à s Chambres, à des Comités et des Comices, corps sans nombre i tendent à agir sur les corps politiques et si possible à les mettre us leur tutelle. C'est dans la grande masse inorganique et homo-ne le travail de différenciation qui se poursuit et c'est par là le ys qui prend conscience de lui-même » (1).

L'on a dit que « l'homme isolé n'existe pas » et que « la ıorale commence là où commence l'attachement à un roupe quelqu'il soit ». Les masses sentent de plus en plus importance de leur force numérique, la dureté de leur sort omparé à celui de leurs employeurs, la disproportion entre ur toute-puissance politique et leur infériorité économique u sociale.

Ces redoutables courants sont autant de difficultés et 'écueils dont les hommes d'État de jadis n'avaient pas u à se préoccuper.

Ainsi, les idées premières, les principes et les découvertes es philosophes, des économistes, des sociologues se heur-ent et s'entrecroisent. Les théoriciens s'en servent comme 'autant de matériaux pour construire des systèmes poli-iques, des théories économiques, des thèses sociales qui eront les différents moyens suggérés pour parvenir au but ncertain, deviné par les enthousiastes, à travers les ointaines et confuses possibilités de l'avenir. Ce furent adis les Écoles politiques (politique proprement dite),

(1) *La Réforme électorale,* Maurice Deslandres. *Revue politique et parle-nentaire,* 10 juillet 1910, p. 36.

qui eurent dans chaque nation la réalité de l'influenc
Pour édifier leur programme d'ensemble, celles-ci se bo
nèrent à emprunter aux économistes et aux sociologu
quelques-unes de leurs propositions, même si ces de
nières ne cadraient qu'approximativement avec les ins
tutions politiques qu'elles préconisaient. Le programme r
dical développé en 1869 à Belleville par Gambetta notar
ment, contenait fort peu de dispositions d'ordre économiq
ou social. Nous verrons que dans la formation du pa
socialiste les préoccupations économiques et social
l'ont emporté au contraire sur les soucis purement po
tiques. Sous la pression des circonstances les Écol
politiques tendirent à se transformer en partis. Il falla
en effet substituer la pratique à la théorie, l'organis
tion au système, la conquête du pouvoir à la discussi
académique. Ce n'était plus seulement le Prince ou l
classes dirigeantes qu'il importait de gagner, c'était
majorité dans les assemblées et en dernière analyse,
corps électoral tout entier. Il devenait nécessaire de m
tre à la portée de l'intelligence moyenne des masses
les principes essentiels et les données fondamentales q
constituaient la substance même du système politique
la théorie économique et de la thèse sociale choisis
arrêtés.

*
* *

Tout d'abord un parti se propose d'atteindre un *idé*
qui varie selon les époques et les circonstances.

Les socialistes dits scientifiques se sont séparés d
socialistes prétendus utopiques qui avaient situé la ci
communiste dans des paysages de rêve et comme dans u
nouvel âge d'or. Nous verrons que les noé-royalistes
piquent d'un rigoureux réalisme, que les syndicalist
essaient de mêler harmonieusement réalisme et idéalism
De nos jours une réaction semble se produire contre l

cès d'un matérialisme excessif et l'idéalisme paraît venir en faveur.

« L'idéal étant un objet de première nécessité et la condition sentielle de toute moralité » dit un rapport présenté au dernier ongrès des Jeunesses laïques (3 août 1912). « La politique s'est op rapprochée des hommes, de leurs appétits et de leurs passions; faut la faire remonter aux principes, à leur action féconde et à ur vertu active » écrivait dernièrement M. le sénateur Gervais.

L'ensemble des opinions, des principes, des mobiles d'action, des idées directrices, qu'adopte, dans l'ordre politique, conomique et social, un parti, constitue son *corps de doctrine*. Celui-ci, adapté aux exigences du présent, se trouve ommandé par les survivances légitimes du passé et par souci des besoins de l'avenir immédiat du pays. C'est lui ui inspire le parti, détermine ses actes et conditionne son ttitude, reflétant en même temps que son idéal et ses raditions, sa foi dans les hautes destinées futures de la ation et son attachement à son histoire, l'esprit dans equel il envisage les problèmes du moment. Il se trouve xposé ou rappelé dans les « Manifestes » ou les « Déclarations » que le parti publie en certaines circonstances.

Pour être populaire, un corps de doctrine doit être aisément réductible à quelques notions claires et précises.

« Pour naître et pour durer, les partis doivent arriver et s'arrêter un certain nombre d'idées communes, susceptibles d'établir ntre certains individus un lien prompt, facile et complet » (1).

Mais pour exister véritablement et être sûr de son individualité, un corps de doctrine doit être assez net et précis pour ne pas se prêter aux confusions ni aux équivoques; Il importe que son critérium soit assez certain pour que ses adhérents soient reconnus et distingués.

Mais un parti ne doit pas seulement indiquer le choix qu'il fait entre les différents systèmes politiques, les théories

1) *La notion de parti et le Party government*. M. J. Delpech, professeur à l'Université de Dijon. *Revue de droit public et de la science politique*. Tome 27. Année 1910, p. 534 et suivantes.

économiques et les thèses sociales qui se heurtent, et s'entrecroisent à chaque moment de l'histoire contemporaine complexe et vivante des nations européennes. Il lui faut encore indiquer d'abord comment il fera fonctionner les divers rouages de la machine gouvernementale et administrative, dans quel sens il dirigera leur activité et ensuite, non pas quelle solution détaillée il donnera aux difficultés de toute nature, diplomatiques, coloniales, militaires, ecclésiastiques, etc... que le pays pourra rencontrer inopinément sur sa route, mais l'esprit dans lequel il s'efforcera de les solutionner. Il y a, sous son évidente exagération, une part de vérité dans cette formule. « Ce n'est pas le programme qui fait le parti, mais l'esprit dans lequel il cherche à résoudre les problèmes » (1). Un parti doit donc posséder une *méthode de gouvernement*, un plan d'action et des idées directrices nettement conçus et clairement exprimés en fonction de sa propre doctrine, c'est-à-dire tant de ses traditions que de son idéal.

Il y a plusieurs modes d'action gouvernementale : révolutionnaire, conservateur, réactionnaire, etc... Le 20 février 1876, à Bordeaux, Gambetta définissait ce qu'on allait appeler l'opportunisme.

« Je suis d'une école qui ne croit qu'au relatif, à l'analyse, à l'observation, à l'étude des faits, d'une école qui tient compte des milieux, des tendances, des préjugés, des hostilités mêmes, car il faut tenir compte de tout. » (2)

Le 5 juillet 1911, au banquet donné en l'honneur du dixième anniversaire de la création de l'Alliance républicaine démocratique, M. Poincaré déclarait :

« Nous serions bien présomptueux et bien fats, nous autres législateurs, de nous croire omnipotents et, sous peine de nous en tenir à des gestes vains et impuissants, nous devons toujours

(1) Manifeste de l'*Indépendant Labour Party* en 1900. M. Ostrogorski. *L'organisation de la démocratie et les partis politiques*, p. 148.

(2) Hanotaux, cité T. III p. 526.

oir soin de composer avec les mœurs, avec les traditions avec les éjugés mêmes du pays ». (1)

Pour nettement préciser son caractère, gagner la con-ınce de la nation et éclairer celle-ci sur ses véritables tentions et sa valeur propre, un parti doit prendre ettement position vis-à-vis des différentes questions à ordre du jour et faire connaître la liste des réformes qu'il propose de réaliser le jour où il arrivera au pouvoir, les ous qu'il réprimera, les institutions qu'il perfectionnera, s innovations qu'il introduira. Les *programmes* des diffé-nts partis varient selon les époques, parfois suivant les ux, et il arrive quelquefois qu'ils ne sont pas exactement ı harmonie avec les manifestes et les déclarations qui ppellent, sur différents points, la doctrine du parti.

Mais il ne faut pas confondre les corps de doctrine qui, ısés sur des principes fixes et permanents sinon immuables, efforcent d'unir en une synthèse harmonieuse les opinions ı parti en matière politique économique et sociale, avec s programmes changeants, et en incessante transfor-ation, avec les *plate-formes électorales*, relatives, contin-ntes, parfois même influencées par des considérations de rsonnes. Actuellement, les programmes des candidats un même parti rappellent d'abord les lignes générales ı programme d'ensemble de ce parti, puis contiennent ıe série de dispositions particulières, adaptées aux con-itions locales de la circonscription de vote et aux situa-ons spéciales respectives des concurrents en présence.

Lors du renouvellement quatriennal de la Chambre des éputés, une ou deux grandes questions sont plus spécia-ment mises en discussion et servent de plate-forme ectorale : La R. P., l'impôt sur le revenu, la sépara-on des Églises, etc..., mais des circonstances diverses npêchent de voir dans le résultat des élections, la mani-

(1) Brochure éditée à l'occasion de cet anniversaire, p. 16.

festation exacte des volontés précises de la nation direc-
tement consultée.

Ce qui distingue les partis, ce sont leur doctrine.

« La différenciation existant entre les partis et les opposition tranchées d'ordre politique qui en sont la condition, importen beaucoup plus que leurs plates-formes nécessairement changeant et peut-être même que certains de leurs moyens variables avec suite et la direction des événements et des contingences. » (1)

Par contre, pour des considérations d'opportunité d'utilité immédiate, il peut se faire que deux ou plusieur partis différents apportent sur des points particuliers et d détail les mêmes solutions, préconisent des mesures iden-tiques. Ils n'en seront pas pour cela confondus.

La caractéristique d'une doctrine, le trait distinct d'une méthode ou l'élément essentiel d'un programme, son souvent heureusement résumés en formules, devises, mot historiques (exacts ou inventés) saisissants de relief d'expression.

L'histoire en a retenu quelque-uns. De Thiers : « L République est le gouvernement qui nous divise le moins « l'essai loyal de la République », « la République ser conservatrice ou elle ne sera pas » (1872). De Gambetta « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », « l'anticléricalisme n'es pas un article d'exportation », « pensons-y toujours, n'e parlons jamais », « quand le pays aura parlé, il faudra M. le Maréchal, se soumettre ou se démettre ».

Tous les jours, la Tribune ou la Presse en recueille d nouveaux. De M. R. Poincaré, en 1898 : « Ni hésitation n imprudence, ni recul ni aventures ». Du duc d'Orléans « Tout ce qui est national est nôtre ». De M. A. Carnot : « L République sera réformatrice ou elle ne sera pas » 1901. « N réaction, ni révolution ».

Ainsi le premier élément de la notion de parti c'es

(1) *La notion de parti.* M. Delpech, cité, *Revue de droit public et de la scien politique,* 17 juillet 1910, année 1910. T. XXVII, p. 543.

idéal et le corps de doctrine, la méthode et le programme ue le parti propose à l'ensemble des électeurs et qu'il xprime par ses manifestes et déclarations, ses devises et es formules.

*
* *

Le second élément, ce sont les hommes. Nous distin-uerons les chefs, les militants, les simples adhérents.

Bluntschli réserve le beau nom d'hommes d'État aux ommes politiques qui se distinguent tout particulièrement. e sont eux qui constituent la tête, l'état-major des ifférents partis (groupes au Parlement et organisation ans le pays). En Angleterre, le *leadership* (1) est très isible, très concentré, encore que le mouvement démo-ratique des quarante dernières années en ait profondément hangé le caractère. Jadis, les vrais leaders « par quelque upériorité s'élevaient au-dessus de la foule et par consé-uent, lui en imposaient », ils avaient

« le sentiment de dignité et de responsabilité qu'imprime 'exercice autonome du pouvoir. Tout en étant un obstacle aux rdeurs démocratiques de l'élément populaire et avancé du parti, es leaders bourgeois se laissent entraîner beaucoup plus loin que ne e permettraient leurs vraies convictions et leurs préjugés ; ils crai-nent d'amoindrir encore leur autorité... le monopole du *leadership* 'a fait que changer d'aspect ; un peu plus partagé et beaucoup moins abandonné à la sélection naturelle qu'opère le jeu spon-tané des forces sociales... le monopole du *leadership* qui était accaparé par les représentants des anciennes classes dirigeantes tend à faire place au monopole des *wire pullers* (2) comman-dités par des ploutocrates. » (3)

En France, le *leadership* est moins net, moins saisissable. C'est l'ensemble des vétérans des luttes politiques, des journalistes en renom, des parlementaires déjà célèbres ou des jeunes talents pleins de promesses qui, par leurs

(1) De leader (chef), ship (état, qualité).

(2) « Tireurs de ficelle » qui dirigent de la coulisse toute l'activité et les manifestations extérieures de la vie des partis.

(3) Ostrogorski. *La démocratie et l'organisation des partis politiques.* T. I, p. 555.

articles de presse, leurs discours à la tribune et dans le pays, par leurs rapports dans la préparation des lois très importantes se signalent à l'attention générale de la nation et plus particulièrement à celle de leurs coreligionnaires politiques. Toutefois, la tendance formelle depuis le début du xxe siècle s'est établie dans la plupart des partis de laisser, au moins en apparence, à l'ensemble des adhérents c'est-à-dire au parti lui-même, le soin de se diriger, de désigner ses chefs, et par ses congrès périodiques d'élaborer et mettre constamment au point sa propre doctrine, de compléter et de préciser son programme. Mais ce sont les idées, les conceptions, les propositions des leaders politiques (1) qui dominent, inspirent et influencent les discussions et les résolutions des congrès.

Il existe en province des leaders non pas seulement des présidents et des secrétaires de comités, subdivision des grands partis nationaux, mais aussi des chefs qui, dans la presse, dans les réunions publiques, les conférences vulgarisent la doctrine du parti, insèrent dans son programme des particularités intéressant spécialement la région, personnages représentatifs de l'âme du parti. Mais la concentration des influences à Paris, la centralisation politique excessive de la France enlèvent à ces chefs locaux l'importance et l'autorité que comporteraient souvent leur talent, leur zèle et leur compétence.

Il ne faut pas confondre les hommes politiques qui sincèrement épris d'un idéal et attachés au Parti qui s'efforce de le réaliser par l'union de tous, ne voient, dans la politique « qu'un moyen, un art de faire triompher les idées » (2) avec les politiciens professionnels pour qui l

(1) Leaders politiques par opposition à ce qu'on pourrait appeler le leaders techniques, présidents et secrétaires généraux qui dirigent l'administration intérieure des partis et veillent à l'exécution des décisions de Congrès.

(2) Discours prononcé au Congrès des Jeunesses laïques le 4 août 1912.

olitique « est une fin, un but qui se suffit à lui-même » et ui comptent, pour réussir dans leurs desseins, sur les divi-ons, les agitations des coteries et des clubs. C'est sans doute 1 pensant à eux que Renan a écrit, non sans amertume :

« Une société... où la politique devient l'emploi des déclassés et s gens de troisième ordre... une telle société, dis-je, ne saurait ous plaire. » (1)

Immédiatement après les leaders viennent les militants u'il importe de distinguer des agents électoraux. Cer-s, dans leur ardent désir de voir triompher « le parti », s s'emploient activement à l'élection des candidats résentés par celui-ci, mais c'est pour le parti qu'ils se épensent et non pas pour la personne du candidat. Leurs fforts sont complètement désintéressés. Entre les périodes ectorales, ils continuent à lutter pour amener des recrues la cause, dissiper les méfiances suscitées contre elle, edresser les erreurs ou les calomnies dont elle est victime. artout, au café, à l'atelier, sur le chantier, en voyage, le ilitant engage la conversation, l'amène sur son sujet ivori, développe la doctrine de son parti, la compare à elle des partis adverses, en montre la supériorité. Si la réation d'une section ou d'un comité est décidée, c'est lui ui se dévouera avec le plus d'activité pour recruter des dhérents, rassurer les timides, décider les hésitants ; c'est ii qui préside à l'organisation et au succès matériel des ieetings du Parti. Lors des manifestations dans la rue, il st au premier rang, excitant ses camarades de la voix et u geste, payant courageusement de sa personne le cas chéant. Le bon militant a la ferveur d'un convaincu, 'ardent esprit de prosélytisme, le courage, la générosité, le lésintéressement, la foi aveugle d'un apôtre ; mais aussi en evanche l'exclusivisme, l'intolérance, le sectarisme, l'abso-utisme de tous les zélateurs passionnés.

(1) *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.* Préface, p. 11.

Ce sont eux qui constituent l'essentiel des cadres d'un parti.

Après les militants viennent les simples membres du parti, ce sont les citoyens qui, s'intéressant à la chose publique, ont pris position et choisi l'un des divers groupements politiques en présence; parmi eux il y a les cotisants qui acquittent exactement la minime contribution annuelle ou mensuelle que réclament les organisations, qui assistent très assidûment aux réunions et les simples adhérents qui paient mal, en retard ou irrégulièrement, qui sont peu empressés à répondre aux convocations des présidents et secrétaires, recrues très tièdes et peu sûres qui confinent aux indifférents.

Le facteur psychologique est capital en matière politique.

L'esprit dans lequel l'instruction a été dans l'enfance puis l'adolescence donnée par le maître et reçue par l'élève, les lectures faites ensuite, et le journal lu chaque matin notamment, le tempérament particulier et parmi ses éléments divers celui qui domine à un moment donné, ardeur, enthousiasme, idéalisme, optimisme ou bien froideur, calme, réalisme, pessimisme ou bien encore pondération, juste milieu, objectivisme, scepticisme, etc..., sont autant de causes qui concourent à déterminer chez l'individu ses convictions politiques. Ces mobiles se choquent, se contredisent parfois (1); le sentiment entre en conflit avec l'intérêt, le cœur avec la raison. Le milieu immédiat, l'action de l'homme sur l'homme influent beaucoup aussi sur la naissance des opinions et plus encore sur leurs modes extérieurs d'expression. Les conversations des camarades, de bureau, de magasin, d'atelier, de cercle ou de café, les discussions familiales, les réunions publiques et les conférences mettent les idées de chaque citoyen en contact et

(1) Tel l'esprit d'entreprise etde hardiesse dans le domaine économique et l'esprit de conservation, de prudence, dans l'ordre politique, qui se rencontrent chez le même individu.

n parallèle avec celles d'autres individus et lui donnent le moyen de les confronter. Ces opinions se rencontrent, se pénètrent, se mêlent, s'harmonisent ou se heurtent, parfois se complètent les unes les autres. Rien d'étonnant à ce qu'elles se forment d'éléments, différents (1), que parmi ceux-ci certains prédominent à divers moments (2) qu'elles évoluent, se transforment, se modifient en détails ou, ce qui est plus rare, en totalité. Cette variété et ces causes de changement ne sont limitées que par l'unité de la pensée et du caractère de l'homme, l'autonomie de sa conscience, la relative fixité des opinions moyennes du milieu qui l'entoure le plus directement. L'on pourrait dire que les esprits pratiques ont les convictions de leurs intérêts, les forts celles de leur raison, les impulsifs celles de leur tempérament, les faibles celles des individus ou des groupes qui les influencent le plus. Les sceptiques eux, n'en ont point.

Les opinions les mieux assises, les plus stables et peut-être les plus réellement sincères, parce que harmonieuses, logiques et réfléchies, sont celles qui satisfont en même temps et dans la même mesure le cœur et la raison, le sentiment et l'intérêt.

Mais il y a parfois discordance entre la nature des convictions et le caractère des actes extérieurs par lesquels elles sont exprimées.

« Non, Messieurs, vous voterez avec votre famille, vous n'avez pas à considérer vos opinions comme le ferait un philosophe ou un

(1) « De quoi la politique n'est-elle pas faite?... on se détermine pour des motifs qui échappent parfois à l'intelligence et à la conscience, mais qui touchent à l'essence de la personnalité. Après on se prétexte » (à propos de la rivalité entre Thiers et le duc de Broglie). G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 600.

(2) « Les opinions politiques en général ne dérivent pas de préférences raisonnées. Ce sont avant tout des affections passionnelles, inaccessibles à la raison, irréductibles par le raisonnement... on n'a pas l'opinion de sa raison, ni parfois même de son intérêt; on a l'opinion de ses affinités. » *Le Bonapartisme*, par M. J. Delafosse. *Revue hebdomadaire* du 19 février 1910, p. 322.

aventurier » dit Lord Mourmouth à son petit-fils dans un roman de Disraéli (1). « Votez comme on vous dit », tel était le mot d'ordre à Birmingham en 1868 (2).

Parfois l'électeur vote plutôt pour une personne que pour un programme, plutôt contre le candidat du parti dont il redoute l'arrivée au pouvoir que pour le candidat du parti auquel iraient ses préférences. Quant aux hommes politiques et même aux hommes d'État, les transactions avec les représentants des doctrines adverses, les alliances avec les tenants des opinions voisines, sont pour eux choses courantes et imposées par les nécessités mêmes du régime majoritaire.

Mais comment se fait-il qu'il puisse se former, avec des éléments aussi variés et aussi disparates, des convictions politiques en nombre relativement restreint? C'est que les doctrines, les méthodes et les programmes de gouvernement ne sont pas illimités. « Les hommes sont divisés sur les questions particulières mais unis en somme sur les directions générales et permanentes » (3).

De même que les gouttes de pluie qui, dans la montagne tombent les unes sur des aiguilles de sapins ou de mélèzes, les autres sur des roches, les unes sur la mousse, les autres sur la terre meuble, mais s'en vont toutes au prochain ruissellet bavard et cascadant, puis au torrent qui gronde dans les gorges et les combes, puis à la rivière rapide, au fleuve indolent, enfin à l'océan immense, de même les diverses et multiples opinions individuelles s'ordonnent en doctrines, se synthétisent en théories, se condensent en formules se rattachent à l'un ou à l'autre des quelques grands systèmes de gouvernement qui, seuls, sont réellement pratiques et applicables.

(1) Ostrogorski. *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, T. I p. 17.
(2) d° d° d° T. I p. 151.
(3) *Vues politiques.* M. L. Bourgeois, *Revue de Paris*, 1898, T. II, p. 456.

A chaque parti peuvent appartenir des gens « de toutes s classes sociales, de tous les degrés de la culture intel-ctuelle, de toutes les conditions de la fortune ». Redingotes, quettes, vestons, bourgerons d'ouvriers ou blouses de ıysans se sont rencontrés et ont sympathisé dans toutes 'es unions politiques. A la fin de la Restauration, les premiers éments du parti républicain reconstitué furent des étu-ants et des ouvriers.

Entre ces individus venus des points les plus opposés de société existent certainement des oppositions d'inté-t, d'éducation, de mentalité, dues aux différences de tuations sociales et de milieux, mais ce qui les unit, qui fait du parti politique un véritable groupement omogène et permanent, c'est la foi politique, la même ligion du devoir civique. Aussi les zélés, les convain-ıs et les optimistes sont-ils les meilleurs piliers d'un arti, tandis que les sceptiques et les découragés en sont au ontraire un sûr dissolvant. Et elle est véritablement tou-hante, forte et belle cette camaraderie, cette frater-ité qui unit les partisans sincères et dévoués d'une ıême doctrine politique et fait vibrer longuement aux ıêmes dangers comme aux mêmes espoirs, ces âmes com-ıuniant dans un égal attachement au même idéal. Malheu-eusement cette foi et cette ardeur quasi-religieuses ont omme revers la passion politique et l'esprit de parti.

La fidélité des membres d'un parti aux principes de elui-ci et aux chefs qui le dirigent est indispensable non eulement à son succès, mais même à sa propre existence. a discipline est nécessaire pour maintenir la cohésion et 'harmonie des efforts individuels, leur exacte et féconde ıtilisation, par une action commune, en vue du but ommun.

De nos jours, l'obéissance passive aux leaders est vi-vement combattue par certains esprits qui n'entendent

pas abdiquer leur droit de critique et leur méthode de libr discussion. Ils substituent, à la confiance aveugle et défini tive une fois accordée aux dirigeants, l'adhésion réfléchi et momentanée à celles de leurs idées ou à ceux de leurs pro jets qui leur paraissent sages et opportuns, utiles au pay et favorables au parti.

« Alors que pour nos aînés le devoir politique était quelqu chose de passif, une sorte d'obéissance bien disciplinée aux chef une fidélité à toute épreuve aux formules acceptées, aux mot d'ordre reçus, pour nous le devoir politique est quelque chose d vivant et d'actif. « Trahir son parti » était pour nos aînés la plu vilaine action... laisser passivement le parti auquel on appartien accomplir des actes qui nous paraissent dangereux ou mauvais.. telle nous paraît être à nous l'immoralité politique. » (2)

La solidarité qui unit les membres des groupement vraiment forts et homogènes vient donc suppléer, jusqu' un certain point, au relâchement que produirait un affai blissement trop grand de la foi civique.

Néanmoins il ne faudrait pas confondre un parti ave une simple association politique. Certains membres d Comité Union et Progrès, en Turquie, avaient proposé tou récemment la transformation de leur organisation en u parti proprement dit.

De nos jours, la notion d'association, qui pénètre peu peu tous les domaines de l'activité sociale, est apparue e politique et les partis tendent à s'organiser en groupement homogènes et compacts. « Le mot de parti qui désignai jadis une opinion suggère maintenant l'idée d'une asso ciation fondée pour soutenir cette opinion. » (1)

Les membres d'un même parti doivent, nous l'avons di pour concentrer leurs efforts et leur faire produire l maximum d'effet, observer une exacte discipline et agir e commun. L'armature d'un parti, son aménagement int

(1) *Annales de la Jeunesse laïque* (juillet 1912).

(2) M. de la Chesnais. *Statistique électorale*, *Revue de Paris*, 1er juin 191 p. 638.

eur, de même que ses moyens d'action, sont étroitement nditionnées par le milieu dans lequel il évolue et se anifeste. Une théorie nouvelle (1) assure que les organitions de parti ne sont plus en Grande-Bretagne et aux ats-Unis que des mécaniques, l'une des pièces maîtesses des rouages de l'État

« destinées à utiliser, domestiquer et malheureusement aussi ploiter la grande force aveugle qu'est le nombre.

« L'introduction du suffrage universel dans l'ordre politique uivaut bien à l'introduction de la vapeur dans l'ordre économique, ne et l'autre ont inauguré le règne de la machine. Dans l'ordre litique et pour ce qui touche au régime parlementaire, pour ce i fait la vie des partis, de ses trois éléments essentiels : le chef, programme, la discipline... la discipline se change en une sorte automatisme, en une espèce de branle transmis, le programme se duit à être le plus fort en étant le plus nombreux, le chef n'est s éliminé, aboli mais se déplace. Le chef dorénavant ce n'est s le leader officiel, l'orateur, l'homme d'État du parti; c'est ut bonnement le mécanicien, pour ne pas dire le chauffeur. » (1-2).

En France actuellement, le facteur psychologique indiiduel a trop de force pour que les partis aient la rigidité la précision des machines. Sans diminuer en rien l'imortance de l'organisation de parti, l'on constate que celle- ne suffit pas à elle seule à assurer ni le succès d'un arti dans le pays, ni sa prédominance au Parlement.

L'étude de la psychologie des foules, de la formation de esprit de parti et de l'esprit de public (3), des causes xactes de ces grands courants qui secouent par moments opinion nationale, nous paraîtrait plus propre que des onsidérations mécaniques à rendre compte, en France u moins, des manifestations extérieures de la grande

(1) Ostrogorski. *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, 2 vol., lit. 1903, 1 vol., édit. 1912. Etude très complète des force politiques en rande-Bretagne et aux États-Unis.

(2) A propos de l'ouvrage de M. Ostrogorski précité. M. Ch. Benoist. *Le uffrage universel et l'évolution des partis politiques. Revue des deux Mondes*, er avril 1904, p. 521 et 542.

(3) Pour Tarde l'esprit de foule précède l'esprit de parti qui s'achève ans l'esprit public. Cité par M, Delpech lui-même, page 538.

force qui, en politique, est le nombre. C'est que celle-ci n'est pas une force physique, rigide, docile et domptée, c'est une force humaine qui se meut, sous l'influence de causes psychologiques, dans un milieu humain et pour des fins humaines.

Si les partis sont des réalités vivantes, ils doivent sous peine de mort suivre la vie dans son incessante évolution et s'adapter à chaque instant à ses mobiles exigences. Cette nécessité vitale leur impose

« un mouvement incessant de détente et de désagrégation, le changement des chefs, la variation du programme, le resserrement et l'assouplissement de la discipline. » (1)

Jusqu'à une date toute récente, les différents partis politiques en France étaient très faiblement organisés. C'étaient avant tout chacun une masse d'idées, un corps de doctrines politiques économiques et sociales plus ou moins harmonieusement groupées en un tout homogène et cohérent. Il n'existait guère en temps d'élection que des organisations électorales éphémères et sans liens étroits entre elles. Mais depuis les dernières années du XIXe siècle, un double mouvement se produisit, d'une part certains groupes de députés constituèrent fortement à Paris un noyau central et cherchèrent à travers tout le territoire des recrues et des adhérents, d'autre part un mouvement inverse de la périphérie vers le centre, bien moins sensible que le précédent se produisit en même temps. En divers points du territoire les partisans des mêmes doctrines se réunirent, formèrent des sections, des comités, des fédérations ou des unions puis se fondirent en un vaste groupement national.

« En 1906 bien des gens ignoraient encore que les anciens petits comités électoraux groupant un petit nombre d'amis personnels et de clients des candidats se fussent élargis en groupes

(1) M. Delpech. *La notion de parti*, cité, *Revue du droit public*, 1910, p. 542.

ermanents, ouverts, nombreux, en communication entre eux et vec les organismes régionaux et centraux. » (1)

Ainsi le second élément inhérent à l'idée même de arti ce sont les chefs, les militants et les adhérents, c'est-à-dire les dirigeants, les cadres et les troupes tous plus u moins heureusement associés en une organisation péciale. Ce sont aussi le dévouement chez les leaders, foi, la confiance et la solidarité chez les membres, la orce de rayonnement, de propagande et d'attraction, qui mane de tous ces groupements d'efforts et de vouloirs disiplinés.

*
* *

Le troisième élément constitutif de la notion de parti est e milieu.

« Les partis politiques se montrent partout où la vie politique e meut librement. Ils ne disparaissent que chez les peuples paresseusement indifférents des affaires publiques ou opprimés par un ouvoir violent... (ils) se manifestent d'autant plus nettement que vie politique est plus riche et plus libre (2). »

L'état particulier des esprits favorise ou contrarie la ormation de certains groupements.

« Les milieux nationaux les plus favorables au développement du yndicalisme sont ceux où les conditions historiques et politiques ermettent la plus grande exaltation révolutionnaire du prolétariat t sa scission avec les autres classes. » (3)

Les partis doivent rédiger leur programme en fonction les réalités vivantes du moment. Or, à chaque époque, a situation politique, économique et sociale d'un pays est nfluencée par d'innombrables éléments, les uns matériels et tangibles, les autres impondérables, les uns appartenant au passé, traditions et préjugés, d'autres au présent, mœurs, usages, attitude des nations étrangères, d'autres à l'avenir, germes nouveaux, semences de vie. De même que

(1) M. de la Chesnais, cité, p. 638.

(2) *La Politique*. Bluntschli, cité, p. 320-321.

(3) *Syndicalisme et socialisme. Bibliothèque du mouvemen socialiste*, M. Hubert Lagardelle, p. 6.

les jeunes plantes pour lever au pied des grands arbres on à se frayer un passage à travers l'amas de brindilles, d feuilles mortes, de fruits désséchés tombés la saison pré cédente et dont les molécules, sous l'action des agent atmosphériques, se dissolvent peu à peu dans l'espace, d même les idées nouvelles doivent, pour grandir dans l forêt du temps, s'ouvrir une voie dans la masse des survi vances du passé, des principes anciens, des sentiment courants. Aussi, pour triompher ou simplement pour deve nir applicable, toute proposition inédite a l'obligation d composer avec les opinions existantes, car seule en définitiv la résultante de deux forces, qui n'agissent pas dans le mêm sens et dont l'une ou l'autre ne disparaît pas entièremen produit un effet utile. Pour être réalisables, les suggestion les plus originales doivent s'adapter tant bien que mal a milieu ambiant, qu'elles contribuent ainsi à modifier, et pa suite se déformer elles-mêmes partiellement. Si avec beau coup de perspicacité et de réflexion l'on peut arriver mesurer l'action qu'une théorie nouvelle produira dans u pays, il est extrêmement difficile sinon même impossible d prévoir avec quelque exactitude la réaction que ce pay exercera sur cette théorie, sur son développement ultérieu sur son application pratique.

Les partis se heurtent dans chaque nation d'abord à d adversaires, ensuite à des indifférents. Dans tous les grou pements humains organisés en sociétés, il y eut des individu ou des collectivités qui, favorisés par l'ordre de choses étab s'attachèrent à le défendre. D'autres moins particulièremen avantagés, mais répugnant par simple égoïsme ou pusill nimité à toute modification, se montrèrent hostiles à u changement de régime. Ce furent les partisans et les sati faits. Une autre portion de la population au contraire, lés dans ses intérêts ou ses droits, froissée dans ses sentimen ou ses prétentions, manifesta plus ou moins ouverteme

n opposition aux personnes, aux méthodes ou aux actes
s Pouvoirs constitués. Ce furent les opposants et les
écontents. Enfin un grand nombre d'habitants, sinon
ême la grosse majorité, ne se préoccupant en aucune
çon de la personnalité du souverain et de ses ministres, de
forme et des pratiques du Gouvernement, composa la
asse flottante et incertaine des indifférents, consistante
ns son volume encore que mobile dans ses éléments.
La masse compacte, méfiante et redoutable, de ceux qui
disent rien ». De nos jours des nuances nouvelles ont
paru ; parmi les partisans et les satisfaits on distingue les
ients du régime, ceux qui, en le défendant sauvegardent
ur propre et immédiat intérêt, parmi les mécontents,
s arrivistes qui convoitent les places occupées, places dont
s titulaires sont par cela seul des adversaires pour eux.
Jadis les opposants n'hésitaient pas à recourir à la force ;
s conjurations, conspirations, troubles, tumultes, émeutes,
surrections, révolutions, guerre civile et même appel aux
oupes étrangères étaient autant de moyens de manifester
ne violente hostilité au pouvoir et de tentatives pour le
nquérir. Aujourd'hui, depuis que l'opinion publique

« qui a fécondé le sol des nations libres » qui « est à la fois la
nscience est l'instinct vital de la nation, l'expression de son
uloir vivre » (1)

gne en maîtresse et qu'il est reconnu que la souveraineté,
n totalité dans les républiques, dans une mesure moindre
variable selon la constitution dans chaque empire ou
yaume, appartient au pays lui-même, la conquête légale
pacifique du gouvernement est devenue le but de tous
s citoyens zélés pour la sauvegarde et la gestion de la
hose publique ; les complots ont été remplacés par « l'union
es convictions et les révoltes par la manifestation de ces
nvictions » (2) La tactique des opposants consiste donc

(1) Hanotaux, cité T. III, p. 396.
(1) *Démocratie et partis politiques.* Ostrogorski, 1903, p. 107.

à essayer de gagner à leur cause ou tout au moins de neu-traliser les indifférents, de diviser et de combattre leurs adversaires.

De nos jours la diffusion du bien-être a augmenté le nombre des satisfaits, c'est-à-dire le nombre des individus qui, sans avoir de préférence bien réfléchie et d'attachement passionné pour le régime actuel, ne souhaitent pas qu'il soit modifié, sentant confusément qu'ils n'auraient rien à gagner à son remplacement par un autre. Le scepticisme et l'appréhension de la décision, la peur de l'action tendraient à multiplier le nombre des indifférents, mais le développe-ment de l'instruction, les progrès de l'esprit critique auraient au contraire pour effet d'accroître sinon le mé-contentement opposant et menaçant, du moins l'état d'esprit exactement opposé à celui des satisfaits.

« ...la sensibilité affinée par le savoir prend une conscience plus directe des inégalités et des injustices. L'intelligence assouplie par des habitudes logiques nouvelles ne consent plus à sanctionner les résignations jadis prêchées. Dressée aux disciplines scientifiques elle ne cherchera pas dans un sursaut de révolte, dans la préparation d'une catastrophe libératrice, le remède aux maux impatiemment supportés, elle tirera d'une observation attentive des faits sociaux la connaissance des lois qui les régissent et les procédés efficaces pour agir sur eux. » (1)

C'est là, peut-on dire, la cause efficiente de l'esprit de réforme qui paraît de nos jours, attirer, canaliser, absorber les différentes formes de ce qui était jadis l'esprit de mécontentement, de révolte, de révolution. Tout citoyen est aujourd'hui plus ou moins réformateur, c'est-à-dire désireux de telle ou telle réforme, et la préférence qu'il donne, à un moment donné, à l'une ou à l'autre, contribue plus sûrement parfois que la nature de ses convictions intimes à l'attirer vers tel ou tel parti.

(1) M. Steeg. *Déclaration-programme du parti radical et radical socialiste*, 15 juin 1910, brochure, p. 8.

C'est pourquoi le choix de la plateforme électorale a, ›uvent en général, une grande importance.

Mais de ce que les préoccupations électorales sont à peu ·ès constantes et d'un réel intérêt, il faut se garder de ›nfondre une organisation de parti avec une simple ·ganisation électorale, pas plus qu'un militant avec un ;ent électoral. Les divers éléments de l'une (comités caux, départementaux, régionaux, nationaux) sont per-anents, impersonnels, hiérarchisés et disciplinés, les rouages · l'autre sont éphémères, étroitement dépendants de la per-nnalité du candidat, sans liens communs les uns avec les ıtres. Mais il arrive qu'en période d'élections, l'organisation · parti joue en fait le rôle d'une organisation électorale.

Il ne faut pas identifier non plus une organisation de ırti avec un groupe parlementaire. La vie intérieure des ;semblées a ses lois propres, elle est dominée par des con-dérations d'opportunité et de convenances personnelles, ır la tyrannie de la question de confiance et la crainte ouvrir, parfois en de graves conjonctures, une crise mi-istérielle.

« La majorité existe (à l'assemblée) mais suivant la question ı'on lui pose elle s'accroît ou faiblit dans un perpétuel mouvement ıgrégation et de désagrégation » (1) et l'on a dit non sans malice e « la victoire fait toujours des prisonniers ».

Les groupes, d'ailleurs, sont bien plus préoccupés de com-naisons et surtout d'actions concertées que de leur pro-·e et stricte autonomie. L'on peut avoir ainsi « un gou-·rnement des groupes unis par un commun souci d'avan-ges à obtenir. » (2)

« Moins d'un an après son installation en fonctions, l'Assemblée ıtionale (décembre 1871) s'était lentement organisée selon les ·aditions parlementaires. Les opinions s'étaient aménagées, les ;oupes s'étaient constitués par ces concessions mutuelles qui affai-lissent les convictions (individuelles) mais qui créent la discipline

(1) Hanotaux, cité t. II, p. 41.
(2) J. Delpech, cité, p. 550.

des partis. La droite s'était divisée en extrême droite, droite et centre droit... la gauche en centre gauche, gauche et union républicaine... » (1)

Après les élections générales de février 1876 qui désignèrent les membres de la première Chambre des députés, l'Assemblée nationale venant de se dissoudre, Gambetta voulut créer un grand parti englobant les républicains de toutes nuances. 70 représentants seulement le suivirent et refusèrent de se faire inscrire à aucun groupe. Le 19 mars 1876, J. Ferry élu président de la gauche républicaine déclara :

« Pour rester unis, le véritable moyen est de rester distincts Ce n'est pas là diviser le parti, c'est le fortifier en le classant... les transactions entre les extrêmes ne s'opèrent que par l'action des éléments intermédiaires. »

Gambetta signala « la faute commise en morcelant la majorité républicaine » et en appella à l'avenir (2).

L'on a quelquefois confondu le parti avec le groupe :

« Certains faits politiques consistent dans des actes de simple opportunité, dans l'utilité de faire ou de ne pas faire une certaine chose d'une telle manière et dans un moment donné, de pourvoir par tels ou tels procédés au bien public. Pour les faits de cette nature, on comprend bien la formation des partis et la soumission des minorités aux majorités... pour ces faits et d'autres du même genre, l'existence simultanée de plusieurs opinions est possible et on comprend à ce point de vue la formation des majorités et des minorités. Ce sont des questions d'opportunité qui se rapportent à des phénomènes instables et admettent des règles variables... la détermination de ces exigences et de ces conditions est dans un pays libre laissée à la volonté de tous les citoyens qui s'intéressent à la chose publique. Et comme ils n'envisagent pas ces faits de la même manière, on voit apparaître des groupes d'opinions différentes qui constituent les partis. En ce qui concerne ces phénomènes contingents l'action des partis peut se développer librement avec de faibles risques et de grands avantages. Tel doit être en effet le champ d'action des partis politiques » (3)

Nous pensons que ce sont plutôt là des faits qui rentrent

(1) Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine*, T. I, p. 364.
(2) d° d° T. III, p. 567-568
(3) Micelli, cité, p. 207 et 208.

dans le domaine des groupes parlementaires. Tout ce qui intéresse à un moment donné l'existence du pays, mais rien que ce qui est vital pour lui, relève de la compétence des partis. « Les actes de simple opportunité » et les questions ministérielles, sont formellement du ressort direct des mandataires de la Nation. Tout au plus, ces points secondaires ces phénomènes contingents pourraient-ils, dans les discussions auxquels ils donneraient lieu, provoquer la naissance au sein d'un même parti, de « tendances particulières » de « fractions » différentes, mais ils ne sauraient constituer l'unique champ d'action des partis vraiment dignes de ce nom.

Jusqu'à ces dernières années les élus étaient entièrement libres de s'assembler à leur guise au Parlement. Les mêmes députés étaient inscrits à plusieurs groupes, les représentants qui, dans le pays se réclamaient du même parti, s'affiliaient dans les deux Assemblées à des groupements différents. Depuis l'année 1910 un mouvement de classification plus logique et plus clair tend à réunir fortement au Parlement les élus d'un même parti à l'exclusion de tous autres et à réglementer les rapports, au sein du comité suprême formé par les dirigeants de chaque parti, entre le groupe de ses élus dans les chambres d'une part son organisation de parti dans le pays d'autre part. Nous verrons plus loin que seul le parti socialiste unifié y a réussi.

Ainsi un parti affirme son existence vis-à-vis des autres partis et du milieu dans lequel il évolue par son organisation et par sa tactique.

Ces questions d'organisation tant dans la nation que dans les Assemblées délibérantes et de tactique, vis-à-vis des indifférents comme à l'égard des adversaires, sont capitales pour la force et la vitalité d'un parti.

II

Quelle est la définition que l'on peut donner d'un parti politique? Nous avons vu que sa notion comporte trois séries d'éléments constitutifs, d'abord une doctrine, une méthode et un programme ensuite une direction des cadres et des troupes, enfn une force de propagande et une tactique.

« Les partis ne sont pas des phénomènes artificiels, mais des formations organiques et spontanées de la vie politique qui représentent des tendances profondes de l'esprit humain et des besoins inhérents à toute société. » (1)

M. Ch. Benoist a parlé des « Partis en tant qu'éléments actifs et organes essentiels de la vie nationale » (2).

L'on peut dire aujourd'hui qu'un parti en France est à la fois *une masse d'idées*, inspirées par un certain idéal, coordonnées en un corps de doctrines politiques économiques et sociales, conditionnant une méthode et un programme, et un *ensemble d'individus*, leaders militants et adhérents qui partagent ces idées et qui, unis et disciplinés en une organisation particulière, poursuivent en commun, *dans l'intérêt de la nation toute entière*, le but qu'ils se sont proposés.

A notre avis, les trois éléments fondamentaux et essentiels de la notion de parti sont une masse d'idées (doctrines et programmes), un ensemble d'individus (organisation dans le pays et au Parlement), enfin, et surtout dirons-nous la préoccupation incessante et sincère de l'intérêt du pays tout entier.

Une première question se pose.

(1) *Les partis politiques dans leurs rapports avec le gouvernement de cabinet* par M. Micelli. *Revue de droit public et de la science politique.* Année 1895, T. IV p. 201.

(2) *Le suffrage universel et l'évolution des partis*, *Revue des deux mondes*, 1er avril 1904, p. 520.

Les doctrines politique économique et sociale de chaque parti doivent-elles former un tout un et homogène, propre et spécial à chacun d'eux? L'on concevrait très bien abstraitement une société dans laquelle les trois organisations politique économique et sociale présenteraient toutes trois soit le type monarchique, soit le mode démocratique, soit la forme communiste (1).

En fait, il n'existe pas autant de corps de doctrine politique économique et sociale distincts qu'il y a de partis différents. Le rapport est difficile à établir, même en théorie, entre un régime économique donné et le système politique qui le complèterait le mieux, entre des institutions sociales déterminées et les pratiques politiques qu'elles paraîtraient devoir logiquement conditionner. Le capitalisme s'est aussi bien accommodé du gouvernement populaire et décentralisé des États-Unis que de la forme de Monarchie aristocratique de l'Angleterre, de la République démocratique et centralisée de la France, de la féodale constitution allemande et de l'absolutiste régime tsariste. Le développement démocratique n'a pas encore produit de complets bouleversements dans l'ordre social où la monogamie, le mariage, la religion, la propriété privée subsistent tels qu'ils existaient à la veille de 1789. Néanmoins, il semble bien qu'il y ait une loi, non encore découverte, qui tend à harmoniser les manifestations de l'activité humaine dans ces trois domaines, politique, économique et social, à diminuer d'abord et à éliminer ensuite les anomalies et les dissonances, les contradictions et les éléments vraiment parasitaires. Toutefois la vie dans la richesse de ses ressources, la variété de ses créations et la souplesse de ses adaptations se rie des « à priori » et concilie parfaitement, sauf

(1) Tous ceux que l'on a appelé des socialistes utopistes ont dans leur plan de société future, harmonisé les institutions politiques, économiques et sociales. Platon (la République) Thomas Morus (l'île Utopie), Cabet (L'Icarie), etc.

certains malaises et diverses crises, plusieurs faits qui à notre raison éprise d'uniformité de symétrie et d'homogénéité rigoureuse, paraîtraient devoir mutuellement s'exclure.

Aussi bien lorsqu'une nation comme la France actuelle arrive à faire vivre côte à côte des institutions, politiques de caractère démocratique, économiques d'allure plutôt monarchique et sociales d'apparence aristocratique (aristocratie de l'argent) il serait excessif d'exiger de chaque parti, dont le but est plutôt d'améliorer la réalité vivante du moment et que de réaliser un type abstrait de société, un corps de doctrines politique économique et sociale, uniformes, nous voulons dire toutes d'un même modèle, ou aristocratique, ou démocratique, ou absolutiste, ou anarchique.

D'autant plus que les divers moyens d'action politique ou sociale ont leur logique rigoureuse qui s'impose à tous ceux qui les utilisent, même s'ils en sont les adversaires, « le parlementarisme a ses propres lois dont aucun parti qui se sert de cette institution ne peut s'affranchir » (1). Il demeure singulièrement difficile d'indiquer clairement quelle organisation économique et sociale complète logiquement une organisation politique donnée, ou quelle formation politique conviendrait le mieux à une société créée sur des bases économiques et sociales nouvelles.

« Le phénomène économique est une chose, le phénomène politique en est une autre... il n'y a peut-être pas liaison entre l'évolution sociale et la royauté, mais il n'y a certainement pas d'opposition entre ces deux termes. » (2)

Au congrès socialiste international de Stuttgart en 1907 une discussion intéressante eut lieu à ce sujet.

« Tout système économique possède son propre régime politique... si jusqu'à présent la social-démocratie a été forcée, en face

(1) Congrès socialiste international de 1907, compte-rendu p. 35. M. Troelstra.

(2) M. Ch. Maurras. *Enquête sur la monarchie* 1900-1909, p. 45 et 46.

le l'égoïsme des capitalistes et de l'initiative privée d'exercer toute on influence sur l'État et si par conséquent elle est devenue la grande force motrice excitant à l'extension de l'intervention de 'État, on ne saurait prétendre qu'elle pourrait se servir de ce noyen pour réaliser son système... la tâche principale du régime ocialiste de l'avenir (consiste) dans la transformation lente de 'État actuel en une organisation sociale qui attribue une place u premier rang à l'organisation syndicale... la critique raisonnée du parlementarisme... doit être vouée à la stérilité puisqu' (elle) ne remplace le système qu'elle condamne par aucun système propre au prolétariat, le manque d'un système politique propre prend sa revanche sur l'unité du parti et la force de la propagande... Conformément à ce système (politique de la bourgeoisie) toute action de a social-démocratie est nécessairement plus ou moins en conflit avec nos principes et plus ou moins empreint d'opportunisme. La utte pour les principes politiques ne peut avoir pour objet que la question de savoir quel système politique la social-démocratie se propose de mettre à la place de celui de la bourgeoisie. » (1)

A ces fortes déclarations de Troelstra ses camarades de la Commission interparlementaire socialiste opposèrent diverses objections :

« Je pense qu'il est impossible de donner une image de l'État de l'avenir » dit M. Vaillant. « Le problème posé par Troelstra est un des problèmes les plus difficiles dont le socialisme ait à s'occuper. » affirma M. Jaurès. (2)

Ainsi, dans la situation politique actuelle, l'on ne peut demander à aucun parti d'apporter un plan nouveau, complet et définitif d'institutions politiques, économiques et sociales toutes distinctes et différentes de celles préconisées par les autres partis. A défaut de ce critérium d'une netteté et d'une précision absolues, ce qui nous permettra de caractériser et de classer ceux-ci, ce sera moins leurs programmes momentanés et leurs méthodes, qui peuvent coïncider sur certains détails, que l'idéal plus ou moins clairement conçu et indiqué vers lequel ils

(1) *Compte-rendu du Congrès socialiste international de Stuttgart*, 1907, p. 26-29-32-35.

(2) Réunion de la Commission interparlementaire socialiste, séance du 17 août 1907, *compte-rendu du congrès socialiste international de Stuttgart*, 1907, p. 26-29-32-35-41.

tendent, le but plus immédiat qu'ils se proposent d'atteindre; car, un parti n'est ni une discipline politique, ni une simple directive gouvernementale, il doit posséder un fonds vivifiant et fécond de principes et d'idées et c'est d'après les caractères propres de leur doctrine que les partis se séparent les uns des autres. « Les étiquettes ont perdu leur valeur, ce sont les programmes qu'il faut étudier. » (1)

Quels sont les caractères essentiels et distinctifs d'un parti? Le premier de tous est qu'il ne représente pas l'intégralité du pays.

« Un parti, le mot (pars) lui-même l'indique, est toujours une fraction d'un tout. Il ne représente donc que le sentiment d'une partie de la nation et ne doit jamais s'identifier avec l'État sous peine de se rendre coupable d'orgueil et d'usurpation. Il peut combattre les autres partis, il ne peut pas les ignorer ni, dans la la règle, s'efforcer de les anéantir. Un parti ne peut subsister seul c'est l'existence d'un parti opposé qui lui donne l'être et la vie. »

Un parti est donc un groupe de citoyens qui sollicitent de l'ensemble de la nation l'honneur de gérer, dans l'intérêt du pays tout entier et en fonction de son passé comme de son son avenir, la chose publique d'après leurs conceptions et leurs méthodes propres. S'il n'en était pas ainsi, si un parti au pouvoir gouvernait uniquement dans l'intérêt de ses membres, et sacrifiait sciemment l'avenir de la nation à la jouissance du présent, ce ne serait plus un parti, mais une bande d'exploiteurs, une faction. Aussi quand le tout est menacé, quand le territoire est envahi par l'étranger, les divergences entre les diverses fractions de l'ensemble doivent s'évanouir et les différents partis, faisant bloc, se mêler et s'identifier avec la Patrie.

« Le parti ne se confond pas avec la faction. Celle-ci en est l'exagération et la dégénérescence... l'un complète l'État, l'autre le déchire. Un parti politique est celui qui s'inspire d'un principe politique et qui poursuit un but politique. On l'appelle politique

(1) *La notion de parti et le Party government*, par J. Delpech, *Revue de droit public et de la science politique*, T. XXVII, (année 1910), p. 559.

(2) Bluntschli, cité, *La politique* p. 321.

rce qu'il est en harmonie avec l'État, compatible avec lui, dévoué bien commun. Un parti peut avoir de nombreux défauts, accep- légèrement toute innovation ou s'attacher anxieusement au ssé, employer des moyens ineptes, poursuivre un but insensé et pendant mériter encore cette honorable qualification .Mais un rti n'est plus qu'une faction quand il se met au-dessus de l'État, and il subordonne les intérêts de l'État aux siens, le tout à la rtie... la faction, c'est l'égoïsme triomphant s'efforçant d'exploiter État à son profit. » (1)

Le parti ne doit pas être confondu avec le groupe parlementaire (2). Il y a là, nous l'avons vu, deux formations politiques distinctes.

Le parti n'est pas non plus une simple coterie, sorte de ientèle personnelle à quelques individualités politiques, une secte, groupe spécial plus ou moins fermé, ni un an, ni une chapelle.

Les brusques mouvements d'opinions qui se forment à rtaines heures critiques de la vie nationale, le parti de ierre par exemple on celui de la résistance ou encore celui la paix, les courants d'idées qui entraînent, en vue un but particulier, des individus, abstraction faite de urs autres convictions, tel le Parti Colonial en France us la Troisième République, ne sont pas des partis poliques à proprement parler.

III

Comment les différents partis se distinguent-ils les uns es autres? Le nom d'un parti n'indique pas toujours irement son caractère (3). Pour ne pas sortir de la France les jacobins empruntèrent (leur appellation) au lieu de ur réunion... les sans-culottes à un terme d'injure et de épris... les noirs et les rouges, les bleus et les blancs à

(1) Blunstschli, cité, p. 234.

(2) La confusion est au moins apparente dans l'intéressant et vivant arti- de M. V. Micelli, professeur de droit à l'Université de Pérouse, « *Les partis litiques dans leurs rapports avec le gouvernement de cabinet* » *Revue de droit iblic et de la science politique*, année 1895, T. IV, p. 201.

(3) Bluntschli, cité, p. 326.

une couleur (celle de leurs insignes)... les bonapartistes, l
orléanistes à la personne de leur chef... la droite, la gauch
le centre, à la place occupée (1) par le parti dans les assen
blées... les capitalistes et les salariés, les bourgeois et l
prolétaires à la terminologie socialiste enfin, ce qui ma
qua un perfectionnement, les conservateurs, les libérau
les radicaux, les socialistes à une tendance politique
sociale ».

Bluntschli estime que les partis peuvent se ranger en s
catégories :

1° Les partis mêlés ou mixtes à la fois religieux et polit
ques, mais plus religieux que politiques (catholique ultr
montain, protestant orthodoxe). On pourrait leur rattach
les groupements qui ont sévi, il y a surtout quelques anné
basés sur des phobies ethniques, comme l'antisémitisn
et la haine des « métèques » ou religieuses comme l'ant
protestantisme et l'anti-maçonnisme, ou encore les part
économiques « libre échangistes ou protectionnistes », l
mouvements suscités par une crise économique, méven
des vins ou « la vie chère. » Mais aujourd'hui, les part
religieux, comme les partis économiques ne font plus q
renforcer les partis politiques.

2° Les partis dont la formation a pour base le territoi
ou la nationalité. En France il y aurait comme groupemen
suceptibles d'être rattachés à cette catégorie la « Patrie fra
çaise », et la Ligue des Patriotes qui font, au moins en pri
cipe, l'une de la défense nationale l'autre de la conquête d
lambeaux arrachés à la Patrie, l'objet exclusif de leu
préoccupations.

3° La formation selon les ordres constituerait la 3e cat
gorie — jusqu'à un certain point aujourd'hui les group
ments qui divisent la société en deux seules classes,
bourgeois et les ouvriers.

(1) Confusion entre le groupe et le parti.

4º Les partis constitutionnels, unitaristes et particula-
tes, centralisateurs et décentralisateurs, monarchistes et
publicains, aristocrates et démocrates. Nous avons eu le
ouvement communaliste en 1871 et quelques velléités
séparatisme, lors des troubles du Midi, en 1907.

5º Division inhérente au régime parlementaire majorité
opposition. C'est la division propre aux groupes d'élus et
n aux membres des partis. Toutefois dans les dernières
nées du second empire, l'opposition libérale groupait
us les adversaires du régime.

6º Au-dessus et représentant le type le plus pur, le plus
ut se trouvent « les partis qui ne s'inspirent que des
incipes politiques et qui accompagnent librement et
nstamment la vie de l'État », c'est-à-dire « ces partis qui
nt politiques et non pas des partis de religion, de natio-
lité, d'ordre ou de classe, qui ne s'inspirent que de prin-
pes (et non de l'intérêt, des préjugés, de la sympathie ou
l'antipathie), n'ayant en vue que le bien de l'État (et
n leur bénéfice particulier), y travaillant librement (et
n selon une formule ou sous la direction d'hommes dont
deviendrait l'esclave) constamment (et non par à-coups,
lon les jeux de sa fantaisie) » (1)

Une autre classification avait été tentée par Rhömer,
isée sur la nature psychologique des partis, le tempéra-
ent et l'âge : « le radical, c'est l'enfant « surtout réceptif » et
ix qualités « surtout féminines », le libéral, c'est le jeune
omme ayant terminé ses études et entrant dans la vie
onscient de lui-même et de sa force », le conservateur
c'est l'homme de trente à quarante ans, moins occupé
acquérir des biens nouveaux que d'améliorer et d'étendre
eux qu'il possède » ; l'absolutiste enfin « c'est le sexagénaire
 regression vers l'enfance et le radicalisme puéril ».

(1) Ch. Benoist, cité. *Revue des deux mondes*, 1er avril 1904, p. 526 et s.
après Bluntschli.

Cette classification arbitraire et artificielle qui par en 1872, est complètement abandonnée aujourd'hui.

Nous ne nous occuperons que des partis politiqu proprement dits tels que nous avons essayé de les défin précédemment.

Remarquons en passant que les épithètes en usag conservateurs, réactionnaires, cléricaux et rétrogrades, pr gressistes, opportunistes, et modérés, démocrates, ra caux et socialistes, ont deux ou plusieurs significatio l'une étymologique et propre, rarement employée, une aut usuelle et courante, dont les intéressés se servent; une tr sième injurieuse le plus souvent, jetée par les ennem une quatrième parfois conventionnelle et formelle que neutres et le public emploient. Il est convenu par exe ple, que les adjectifs « modérés », « progressistes » « lib raux », désignent les partisans de tel ou tel systè politique, système que les adversaires se trouvent progressiste, ni libéral, ni modéré.

L'on a dit avec raison qu'on est toujours le réactionna de quelqu'un, on pourrait ajouter que le plus tiède cons vateur passe pour très avancé aux yeux d'un cons vateur encore plus timoré.

De plus, selon les provinces, les époques et les homm qui en font usage (partisans, adversaires ou indifférent les mêmes mots n'ont pas le même sens. Cette divers de significations est une source continuelle d'équivoques, querelles verbales, d'obscurités.

Quelles sont au fond les véritables causes qui séparent partis les uns des autres? elles seules nous donneront clarté et la précision que nous dérobent les termes imp pres et la terminologie incertaine.

Comment distinguer les différents partis les uns d autres, les classer et les hiérarchiser?

« ...Cette différenciation est capitale. L'affirmation est

lheur trop vérifiée de Spencer sur « l'extraordinaire habileté des nmes à faire des compromis entre deux croyances contradic-·es. » (1)

Il existe de nos jours un double courant, d'une part un ›rcellement infini des convictions, d'autre part un mbre très restreint de systèmes d'ensemble, en matière litique économique et sociale. Le développement de l'ins-ıction et de la culture générale, l'indépendance extrême ; esprits cultivés et le progrès de la faculté d'ana-e produisent une diversité extraordinaire d'opinions · des points secondaires et un travail critique, très ussé de toutes les institutions actuelles. Cette divergence vues d'ordre intellectuel se combine avec les oppositions tempérament ou d'intérêts. Pour certains citoyens le ril le plus grave de l'heure présente réside dans les menées ricales, pour d'autres dans l'étatisme outrancier, pour ıutres dans la négligence du gouvernement à veiller à la fense nationale. Chacune de ces préoccupations, trans-·mée en une idée fixe, poussera ceux qui la partage rs tel ou tel groupement politique, groupements qui urront être fort nombreux. Mais les questions po-ques économiques et sociales sont aujourd'hui si mplexes si importantes si surchargées par la masse des ·es et des institutions traditionnelles que les *solutions nsemble* vraiment nouvelles et originales à donner aux ficultés du moment sont très restreintes. En politique, ı'y a encore en présence que le système républicain et le stème monarchiste (chacun avec des nuances), en écono-que le statu-quo (plus ou moins amélioré par l'associa-nisme) ou le collectivisme (avec des degrés), dans l'ordre ·ial, l'individualisme et l'aristocratisme (plus ou moins npérés), le communisme et l'égalitarisme absolu. Si donc convictions particulières peuvent varier à l'infini sur les

1) *La notion de parti et le Party government*, J. Delpech, *Revue de droit blic et de la science politique*, 17 juillet 1910, t. XXVII. p. 543.

détails elles ne s'ordonnent et ne se systématisent en doctri nes, homogènes et harmonieuses, qu'en empruntant que ques formes propres et distinctes fort peu nombreuse De même qu'une pyramide dont la base si étendue et large soit-elle, si divers que soient ses éléments, n'a po sommet qu'un point, de même les partis s'élèvent rares a dessus de la masse confuse et hétérogène des innombrabl opinions individuelles.

Pasteur a dit : « En chacun de nous (il y a) deux homm l'homme de science qui fait table rase... et l'homme sensit de tradition, de foi ou de doute » (1) et il découvrit « le du entre les deux principes obscurs, le droit et le gauche, repos et l'agitation, la stabilité et l'effort » (2). Fouill parle du « double besoin de croire et de douter ». Dans l'ord physiologique deux grands instincts, celui de la conserv tion et celui de la création de l'espèce; dans le domai psychologique deux facteurs primordiaux, l'émotion et l'i térêt, d'autres comme l'esprit d'obéissance et le désir commandement; en matière plus spécialement politiq l'ordre et la liberté, la résistance et le mouvement, l'attach ment au passé et l'attraction de l'avenir; sur le terra économique l'esprit de routine et celui d'entreprise.

Dans l'ordre social *Funck Brentano* estime qu'il y a u

« opposition entre l'activité personnelle déterminant une différenc tion individuelle croissante et la cohésion génératrice d'une ente commune progressive ». (3)

L'on pourrait dire que le conflit entre l'individu et société est au fond même de chaque homme, puisque to citoyen est à la fois une unité autonome qui a ses intérêts ses devoirs particuliers, et l'un des membres d'une collectiv sociale, qui a aussi elle, ses droits et ses obligations pr pres. Un citoyen est en même temps sujet et souverain.

(1 et 2) *Hanotaux*, cité, T. II, pp. 641 et 636.
(3) M. Delpech, cité p. 544.

Pour Tarde

la principale cause et la plus fréquente de la lutte entre les tis provient de ce que l'un protège une coutume qui est attaée par l'autre ou par les autres (formant bloc) au nom de modes vahissantes et d'idées le plus souvent importées de l'étranger. » (1)

Pour Boutmy

« Toute société récèle des forces latentes, des puissances de ction contre le mal, des germes nouveaux, la politique doit être parti de la vie contre celui de la mort. »

« La différenciation des partis provient d'une conception opposée l'organisation de l'État, de son rôle, de l'importance attachée à ne ou à l'autre de ses fonctions Ces divergences qui sont nomuses tiennent à deux causes essentielles et primordiales. » (2).

L'on pourrait multiplier longuement tous ces cas de ualisme dans l'âme humaine.

Pour nous en tenir au domaine de la politique l'on peut marquer qu'il existe deux notions fondamentales dans s pays civilisés et à toutes les époques cultivées « la nservation » et « la novation ».

Certes, il est dans tout individu, même le plus hardient novateur, un minimum d'esprit de conservation qui de personne et de celle des siens s'étend à ses biens opres et aux fruits de son travail, aux objets qui ntourent et lui sont familiers, aux idées, sensations, npressions qu'il a créées lui-même. Mais il est des hommes ui, par tempérament et éducation par sentiments et par ison, sont pleins d'une admiration passionnée pour le assé, de dédain pour le présent et d'appréhension pour avenir. De toutes leurs forces ils sont hostiles aux innovaons. Ils s'accommodent très bien, qu'ils en profitent ou u'ils en souffrent, des inégalités et de la hiérarchisation ociales, de subordination et de discipline, de croyances ligieuses, de respect pour les situations acquises. C'est la isposition d'esprit et l'état d'âme des conservateurs. A

(1) M. Delpech, cité. pages 543 et suivantes.
(2) d° d° page 544.

cette notion de la « conservation » se rattachent celles d
la « tradition » d'attachement aux institutions et au
mœurs de jadis de « réaction » ou de résistance systéma
tique à toute modification notable du présent dans le sen
du futur. De même que l'on peut dire que, jusqu'à un cer
tain point, tout homme est conservateur, ne serait-ce que pa
l'instinct de conservation, de même l'on est fondé à avance
que tout individu, serait-ce le plus rigoureusement oppos
à l'inconnu est susceptible dans certaines circonstances d
se départir de cette appréhension de la nouveauté. En fac
d'un danger pressant il fera les gestes nécessaires qui pour
raient le sauver même s'ils ne lui sont pas habituels ; pou
augmenter ses profits ou améliorer sa situation il aura a
moins la tentation de changer ses modes d'activité e
ses moyens de production, la curiosité de s'instruire, l
désir de voyager. Mais il est des hommes avides de mou
vement et de changement, épris de nouveauté qui, pa
tempérament et éducation, par sentiment et par raison son
portés à mépriser le passé, à supporter impatiemment l
présent et à appeler de tous leurs vœux l'avenir qu'il
exaltent et voient plein de promesses. Si donc tout indi
vidu peut être dans une certaine mesure novateur, il e
est qui le sont pleinement, essentiellement et sans réserves
Il existe une notion de la « novation » à laquelle se ratta
chent celles de « régénération » et de « révolution ».

Quel sera le facteur déterminant qui poussera le citoye
plutôt vers l'une que vers l'autre de ces deux grandes ten
dances ? La matière est fort complexe. Dans le mêm
homme coexistent et s'harmonisent, sauf crises et malaise
parfois, des éléments qui paraîtraient devoir s'exclure. T
sera « novateur » en politique et « conservateur » dan
l'ordre économique, tel « novateur » en économique s
pliera aux rites sociaux et usages mondains tout comm
un « conservateur » social. Ce sera, à chaque momen

élément prédominant dans l'esprit de l'individu qui attirera vers l'un ou l'autre de ces deux courants fondamentaux et par suite vers l'un ou l'autre des deux grands partis auxquels chacun aboutit.

« ...Il en résulte qu'il y a deux partis nécessaires, le premier d'innovation, le second de tradition et deux tendances immuables, l'une au changement, c'est-à-dire à une justice et à une égalité plus franches, l'autre à la conservation du passé, c'est-à-dire à l'autorité et à la subordination... logiquement, le problème politique, celui de la mise en œuvre de la puissance publique se ramène à un dilemme balancé entre la tolérance d'une hiérarchie sociale d'après les traditions du passé et l'abandon d'un champ très large aux aspirations démocratiques et au jeu des réformes populaires... L'existence de deux partis l'un attaché aux traditions, l'autre plus hardi est toute naturelle. » (1)

Pendant plusieurs siècles le parlementarisme anglais n'a connu que deux partis, celui des conservateurs et celui des libéraux, et, avec un généreux optimisme, Gambetta écrivait le 25 octobre 1875 à la démocratie lyonnaise : « Nous assisterons, à l'abri de la Constitution, à la lutte pacifique du parti conservateur et du parti novateur, des tories et des whigs de la République. » (2)

Sous ces deux notions fondamentales existent en réalité deux idées simples diamétralement opposées. Pour les partisans de « la conservation » l'homme doit s'adapter au cadre dans lequel il est né, se résigner aux inconvénients que celui-ci peut présenter, s'incliner devant les situations acquises, ce qui lui procurera la paix intérieure, la stabilité, l'ordre et le calme. Pour les tenants de « la novation » au contraire le citoyen ne doit pas craindre d'agir fortement sur le milieu ambiant pour le transformer lorsque la fortune, les influences diverses, une somme de profits, notablement supérieurs à la moyenne, tirés de la vie en société, ont par trop favorisé certaines catégories d'individus et quand

(1) Voir Delpech, cité, p. 544 et 547.

(2) Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine*, T. III, p. 429.

ceux-ci s'efforcent, pour consolider leurs privilèges de fait de les ériger en prérogatives juridiques. Dans la lutte pou la vie, certains hommes avantagés par des circonstance indépendantes de leur travail, ont une avance considérabl sur les autres et l'on conçoit que les esprits profondémen attachés à l'idée de l'égalité en tous domaines, et notam ment en matière économique, cherchent à certain moments à modifier brusquement et totalement l'ensembl des institutions auxquelles ils reprochent de rendre possi bles, entre les citoyens, d'aussi formidables différences d condition.

*
* *

Mais entre ces deux courants primordiaux et nettemen opposés il est, dans nos sociétés complexes et raisonneuses une autre tendance moyenne et intermédiaire, toute d pondération et de transaction.

Entre d'une part, conserver sans jamais innover, se laisse hypnotiser par le passé, s'asservir à une obéissance passive invoquer à tout propos la tradition, ne pas cacher ses pré férences pour une réaction, et d'autre part, créer de toute pièces un organisme entièrement nouveau, s'abandonner la fascination de l'avenir, se révolter pour satisfaire ses goût de commandement, s'inspirer constamment de « la nova tion » et parler journellement de révolution, il y a plac pour des sentiments moins extrêmes des conviction moins absolues, des méthodes moins intransigeantes tels l'attachement au présent que le citoyen peut s'efforce de conserver en l'améliorant, le sens du progrès et de l réforme, le désir de contrôler les dirigeants et d'affirme sa propre indépendance sans chercher à dominer per sonne, ni souffrir d'être la chose de quiconque. Oppos aux solutions entières et homogènes, mais simpliste souvent violentes rarement réalisables, l'esprit de mo dération et de pondération de conciliation et de transac

tion vient préconiser des combinaisons fragmentaires et provisoires moyennes médiocres même, mais pacifiques pratiques faciles acceptées sans trop de peine par la plupart des innombrables catégories sociales entre lesquelles se répartissent les citoyens. Une pareille politique implique nécessairement la paix et la légalité. Pasteur avait signalé que la grande loi du développement à travers la nature était « l'effort dans l'ordre ».

De tout temps, il y eut en France des partisans de cette tendance intermédiaire et des adhérents aux « tiers partis », basés sur les idées et les principes qu'elle suppose, notamment l'École historique et philosophique du juste milieu (Thiers, Guizot, Molé, etc.). Au lendemain de ses diverses crises ou lors des périodes d'angoisse vague, de malaise mal défini, la majorité de la nation chercha sa voie entre les partis extrêmes et accorda de préférence sa confiance au parti du juste milieu.

Les idées d'évolution vinrent encore au XIXe siècle diminuer le crédit des principes absolus, aussi bien de ceux soutenus par l'École traditionnaliste, que de ceux suggérés par l'école révolutionnaire. L'on se souvient du mot de Gambetta : « Je suis d'une école qui ne croit qu'au relatif... »

En 1898, M. R. Poincaré écrivait : (1)

« A défaut de cette grande division (en deux grands partis) qui ne s'est jamais produite en France il serait possible de se figurer entre les extrémités contraires (les conservateurs et les socialistes) un seul parti central très large, mais encore homogène qui... travaillerait à la conciliation pratique de ces deux notions corrélatives. »

Récemment M. Combes au Sénat a repris cette même idée.

* * *

Mais le juste milieu est une position difficile à garder. Par la violence même de leur force d'attraction ou de répulsion,

(1) *Vues politiques, Revue de Paris,* année 1898, t. II, p. 649.

les extrêmes repoussent les intermédiaires au delà ou en deçà de l'exacte ligne de partage. Nous avons vu que dans un individu si l'une ou l'autre des deux tendances primordiales « conservation » ou « novation » paraît l'emporter à un moment donné, elle pouvait ne plus être déterminante à une époque ultérieure et que, si elle semblait dominer dans l'ordre politique, elle le cédait dans le domaine économique ou social et inversement. Aussi, tout en restant attachés à la tendance juste milieu à celui des tiers partis qui la représente le mieux, les citoyens sont portés à incliner vers celui de ces derniers qui s'inspire plus directement soit de « la conservation », soit de « la novation. »

Nous distinguerons deux courants intermédiaires chacun formant la résultante des deux forces conservatrice et juste milieu, ou juste milieu et novatrice. L'un provient de l'impulsion féconde que l'idée d'évolution peut donner à la notion de conservation, nous l'appellerons « progrès », l'autre du frein et de la modération que cette même idée d'évolution peut constituer pour celle de novation, nous la désignerons du mot « réforme ». En France, du moins, s'il a existé au Parlement un centre droit et un centre gauche influents l'un et l'autre, il y a rarement eu de centre tout court; et si dans le pays il y a des conservateurs qui ne sont pas systématiquement hostiles à toutes réformes (progressistes) et des novateurs qui préfèrent améliorer notablement le présent (radicaux), il semble y avoir fort peu d'individus, dont les principes seraient également distants de ceux des progressistes et de ceux des radicaux.

Les partisans du « progrès » font prédominer le souci de l'ordre, de la mesure, de la stabilité, de la prudence, de la circonspection dans l'évolution. Les tenants de « la réforme », au contraire, mettent au premier rang l'amour de la liberté, la hardiesse, le mouvement et la vie avec ses inévitables agitations.

« Le parti radical, écrivait M. L. Bourgeois en 1910, est un parti juste milieu dominé par une idée d'avenir, de progrès, opposé au parti progressiste qui, lui aussi, est un parti juste milieu, mais écrasé par les influences conservatrices et traditionnalistes. » (1)

Ainsi nous constatons en dernière analyse l'existence de quatre grandes formes politiques distinctes et différentes, essentielles et fondamentales.

Le conservatisme qui, s'appuyant sur le traditionnalisme se propose, par une réaction plus moins profonde et violente, l'avénement d'une société fortement ordonnée et hiérarchisée. Le progressisme qui, s'inspirant des leçons du passé (2), s'efforce, en invoquant le libéralisme en toutes matières, d'améliorer prudemment et peu à peu le présent. Le réformisme qui, attiré par l'avenir suggère des modifications rapides et radicales aux institutions actuelles et n'hésite pas, dans ce but, à recourir à l'étatisme. La rénovation enfin qui voit, dans la Révolution, le seul moyen efficace d'instaurer une société nouvelle.

Mais si depuis 1789, l'on pourrait discerner à travers les diverses phases de notre histoire ces quatre grandes catégories politiques, si le contenant, que chacune représente, n'a pas varié le contenu par contre s'est notablement transformé selon les époques, les hommes et les régimes. Nous avons vu les principales thèses sociales, les plus notables théories économiques et les plus marquants des systèmes politiques qui sous la III[e] République, se sont superposés aux débris de ceux qui subsistaient encore de 1871 à 1876. Tels les lits des fleuves qui, fixes et immuables au cours d'une même période géologique, voient couler entre leurs bords, suivant les saisons et celui de leurs tributaires dont l'importance domine, des eaux limpides ou limoneuses, rapides ou paresseuses, abondantes ou rares, fertilisantes ou dévastatrices;

(1) *Vues politiques, Revue de Paris*, année 1910, T. II, p. 713.

(2) « Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé ». Renan, cité, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* préface, p. 22.

chaque rivière constituant avec ses affluents, sous-affluents et confluents, un système hydrographique particulier.

L'on pourrait dire que les groupes au Parlement sont comme les embouchures ou les diverses branches d'un même delta par lesquelles les cours d'eau se jettent dans la mer; et parmi eux, ceux qui sont isolés sans communication apparente avec le pays, ressemblent à des petits fleuves côtiers, tandis que, pour achever la métaphore, les partis qui ne sont pas représentés dans les Assemblées sont comme ces rivières qui se perdent dans les sables avant d'atteindre l'océan.

Comment ranger dans l'une ou l'autre des quatre grandes formes précitées les divers partis et organisations? Si les doctrines politique économique et sociale formaient un tout, un et homogène, il n'y aurait aucune difficulté. Mais nous constaterons, en étudiant chacun d'eux, que les uns s'inspirent du conservatisme en matière politique et du progressisme voire même du réformisme en matière économique, que d'autres, progressistes dans l'ordre politique, sont conservateurs dans le domaine économique. Il serait arbitraire de décider quelle est, à un moment donné, la dominante et la plus caractéristique des trois doctrines soutenues par un même parti. D'ailleurs de l'aveu de tous, et l'importance capitale que les uns et les autres attachent à la conquête du pouvoir le prouve surabondamment, c'est la solution politique qui conditionne et prime toutes les autres. C'est donc la doctrine politique, que chaque parti déclare adopter, qui nous servira de critérium et nous permettra de ranger celui-ci dans l'une ou l'autre des quatre grandes formations précitées.

Nous n'ignorons nullement que depuis quelques années les questions économiques et sociales ont pris une importance considérable, que d'aucuns bons esprits semblent même s'intéresser exclusivement à elles, et que peut-être

ans un avenir pas trop éloigné elles suffiront à différencier s partis. Mais nous estimons que, dans l'état actuel de la rance, fortement centralisée et minutieusement adminis-ée, la forme du gouvernement et l'esprit des institutions nstituent l'une des données essentielles du problème ue chaque parti offre à la nation de résoudre.

IV

Comment naissent, se développent et meurent les partis olitiques? Nous avons vu que les théoriciens, puisant ans les matériaux fournis par les philosophes les écono-istes et les sociologues, élaborent des systèmes politiques es théories économiques, des thèses sociales. Les leaders s ordonnent en corps de doctrines, les animent d'une éthode, les vulgarisent en les résumant en programmes, s popularisent par des devises, des mots et des formules. es militants et les organisations les propagent dans les ivers milieux, attirent et retiennent les adhérents.

L'évolution des groupements politiques est une suite interrompue de décompositions partielles et de recons-tutions fragmentaires incessantes. Ce phénomène con-nuel d'analyse et de synthèse aboutit à une dissociation et une concentration fréquentes des partis (1). Lorsque la ression des adversaires faiblit, que les exigences de la itte diminuent, que ses leaders sont arrivés au pouvoir, le arti se distend et se divise; il s'unit et fait bloc à nouveau rsqu'il se trouve dans l'opposition, ou que son exis-nce est menacée.

« Chose curieuse, le cléricalisme qui, au négatif (l'anticlérica-sme), avait été le point d'union des partis républicains pour le iomphe collectif (dans les premières années de la République)

(1) Voir un curieux article de M. Raoul de la Grasserie. *Dissociation et ncentration des partis politiques*, *Revue politique et parlementaire*, année 1899, 229.

devint ensuite au positif, le point de ralliement qui fondait à so
tour la concentration des partis monarchiques. » (1)

Pour éviter les inconvénients de la désagrégation, le
leaders pratiquent la subalternisation ou la soumissio
docile des partis en minorité au parti en majorité, l
concentration ou la participation au pouvoir de plusieur
partis en proportion de leur importance respective, celle-c
aboutissant bien plus à une neutralisation qu'à un équilibr
réel, le syncrétisme politique ou fusion des programme
voisins la moyenne ou juste milieu entre deux conception
opposées ou deux opinions extrêmes, à l'alternance là où i
n'y a que deux partis en présence (2).

Comment disparaissent les groupements politiques

Les partis sont, soit persécutés par les divers gouver
nements (second Empire, procès des treize) soit inconnu
par eux (thèse Le Chapelier, 1792) soit reconnus (là o
existe la Représentation proportionnelle) et toujours a
moins tacitement, les gouvernants ont une prédilectio
et des attentions particulières pour celui des divers part
en présence dont le concours et les services leur paraisse
les plus précieux. L'on a dit que l'hostilité des autorit
galvanise les partis, réchauffe les enthousiasmes défaillan
suscite des dévouements. Il se peut, mais les persécution
brutales, les répressions farouches anéantissent, au moin
momentanément, le parti qui en est victime (les Républ
cains après le coup d'État de 1851, les révolutionnair
après la commune en 1871). La longue possession du pouvo
amollit et dissocie un parti, tel le parti opportuniste e
1897, qui venait pendant vingt ans durant, seul ou av
l'aide de quelques radicaux (ministères de concentratio
de diriger les affaires du pays. (3)

(1) M. de la Grasserie, cité, p. 259.
(2) d° cité, p. 263.
(3) Voir un article sur la nécessité de réorganiser alors le parti progr
siste. Revue politique et parlementaire. Année 1897, page 490 et suivan

L'on pourrait étudier les partis au point de vue historique
ontrer comment ils sont sortis peu à peu en France des
avaux des écoles politiques, des efforts des leaders et des
ilitants, comment ils ont proposé un mode nouveau de
onquête des pouvoirs publics et éliminé presque tous les
oyens violents employés jusqu'alors, émeutes, insurrec-
ons, barricades et révolutions.

Il serait loisible également de les examiner au point de
ue constitutionnel de préciser leur rôle et leur place dans
s divers rouages du gouvernement des sociétés modernes,
e rechercher l'attitude qu'ont adoptée à leur égard
s différents régimes qui se sont succédés dans le pays.

Il y aurait intérêt aussi à déterminer, au point de vue
sychologique, la répercussion que certains graves événe-
ents ou seulement l'évolution naturelle des esprits exer-
ent sur les conceptions et les opinions politiques écono-
iques, sociales. Il y a plus de la différence de quelques
nnées entre le Gambetta du programme ultra-avancé de
Belleville en 1869 et le Gambetta chef de l'opportunisme
partir de 1872.

Mais le développement de tous ces points particuliers
ormerait la matière de plusieurs volumes spéciaux.

Aussi bien, après avoir passé en revue successivement
es éléments constitutifs de la notion de parti, sa défi-
ition et ses caractères, la différenciation et le classe-
ment des différentes formations politiques, leurs modes de
naissance, de développement et de disparition, nous avons
étudié, du moins le croyons-nous, l'essentiel de la théorie
des partis que nous avons tenté d'esquisser.

En politique d'ailleurs, la pratique et les réalités posi-
tives importent autrement que les raisonnements méta-
physiques et les déductions abstraites.

Nous allons rapidement exposer trois exemples vivants

de régimes de partis, la société des Jacobins de 1789 à 1794 les caucus anglais de 1865 à 1910 et les partis à l'Assemblée nationale de Versailles de 1871 à 1876.

ROIS EXEMPLES DE RÉGIME DE PARTIS

I

LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS

ans remonter jusqu'au XVIe siècle (1) au parti protestant la Ligue (2), l'on peut dire qu'il a existé, à un moment né de notre histoire, une forte organisation politique, t l'influence, sur la direction des affaires publiques, fut son temps considérable.

Lorsqu'en juin 1789 les États généraux se transformèrent Assemblée nationale et jurèrent de ne point se séparer nt d'avoir donné une Constitution à la France, l'ère réformes rapidement destructives de l'Ancien régime nmença avec l'appui, au début, du tiers État du bas rgé et de la petite noblesse. L'aristocratie nobiliaire et lésiastique, qui séjournait en grande partie à Versailles, nit aussitôt contre ce mouvement d'innovations. Les alistes intransigeants se rencontraient en conciliabules rets chez la Reine, chez Monsieur, chez l'archevêque ix, le duc de Luxembourg. En face d'eux se dressa ntôt le Parti des démocrates ardents patriotes et révo-

1) Voir d'intéressants détails sur les formations politiques des Huguenots les catholiques dans *Théorie sur le pouvoir royal en France pendant les rres de religion*, par Ch. Weill.

2) Voir, *La démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*. Ch. Labitte, Paris 1.

lutionnaires, sans-culottes et anticléricaux conduits, d l'Assemblée par la Montagne, dans le pays par la soci des Jacobins et à Paris plus spécialement par la Commu

Entre ces deux groupements extrêmes également déci et violents évoluèrent quelque temps les sous-partis he rogènes et incertains des monarchistes modérés (Sièyès Mirabeau), des constitutionnels tièdes (Lafayette, Bai le club des Cordeliers), des ennemis des excès et de la dé gogie (club des Feuillants, C. Desmoulins), des républica timorés plus rêveurs qu'hommes d'action (les girondi La Gironde aida la Montagne à triompher des ennemis la République et à abolir la royauté, puis vaincue condamnée à mort par son alliée le 31 mai 1793. Les M tagnards alors se divisèrent en Hébertistes (abandon à Commune de Paris de la direction du mouvement rév tionnaire), en modérés (C. Desmoulins et Danton s'efforcèrent d'apaiser les fureurs populaires et de soustr la Convention au despotisme des clubs), les Jacol (Robespierre, Couthon, Saint-Just qui revendiquèr pour les sociétés populaires le gouvernement du pays). trois factions, après avoir détruit leurs adversaires, s'ex minèrent les unes les autres et la réaction thermidorie (juillet 1794) acheva leur écrasement.

Ce qui fit la principale force des Montagnards l'appui qu'ils trouvèrent dans leur forte organisation parti, la société des Jacobins (1).

* * *

Les députés du Tiers et du clergé de Bretagne ava pris l'habitude de se rencontrer et de se concerter, av les séances des États-généraux d'abord de l'Assem nationale ensuite, au café Amaury, avenue de Saint-Cl à Versailles. Ce club breton reçut bientôt des dép d'autres provinces et peu à peu devint le lieu de réunio

(1) *La société des Jacobins*, par M. Aulard, 6 vol.

us les députés reconnus pour être les défenseurs de la se du peuple ». Quelques personnes étrangères à l'Assem- nationale y furent admises. Le transfert de celle-ci à is en octobre 1789 amena les représentants des diverses ons éloignées, isolés et désorientés dans la grande ville, à rouper et à grossir le noyau du club breton quelque peu mparé. Ce dernier ainsi élargi s'installa au réfectoire au chapitre du Couvent des Jacobins (rue Saint-noré) prit le nom de « Société de la Révolution », puis en rier 1790 celui de « Société des Amis de la Constitution nts aux Jacobins à Paris » enfin après le 21 septembre 2, celui de « Société des Jacobins, Amis de la liberté et de alité ». Seuls étaient reçus les membres de l'Assemblée et écrivains qui avaient publié des ouvrages utiles. Les miers admis furent Condorcet, l'économiste de Casotte, nathématicien Lecamus.

e nombre des sociétaires augmenta rapidement et nprit bientôt quatre cents députés et plusieurs sa-nts. On cessa d'exiger la condition d'avoir été édité, uffit pour être admis d'être présenté par six membres. réfectoire (ou le chapitre) devenant insuffisant, la iété s'installa dans la bibliothèque puis dans la chapelle couvent et plus tard transforma l'ancien dortoir en eaux d'administration de son journal.

En décembre 1789 des notables habitants des provinces nus à Paris assistèrent aux séances de la Société et mani-tèrent le désir d'établir de pareilles associations dans les ncipales villes du royaume. Le 16 août 1790 il y avait nt cinquante-deux sociétés affiliées et un millier en llet 1793, plus quelques sociétés simplement admises la correspondance.

Au début, nous l'avons vu, la Société fut à peu près ce que n appelle aujourd'hui un groupe parlementaire le groupe s députés « qui se crurent animés d'un zèle plus ardent

pour les droits des hommes». Elle avait pour but de d
cuter les questions qui devaient être inscrites à l'ordre
jour de l'Assemblée et de permettre à ses membres de
concerter en vue de l'élection du bureau et des Comités
celle-ci. « Quant à l'ordre de la parole et au mode de d
cussion la société observera le règlement de l'Assemb
nationale », l'article 15 du Règlement :

« A la douceur de s'entretenir et de s'épancher avec des hom
qui professent les mêmes sentiments et qui sont liés par les mê
devoirs s'unissait l'avantage de porter dans l'Assemblée natio
des esprits préparés par la discussion et prémunis contre to
espèce de surprise. » (1)

Et l'article premier de son règlement disposait form
lement « l'objet de la société est triple :1° discuter à l'ava
les questions qui doivent être décidées dans l'Assemb
nationale ».

Elle était bien cependant une organisation de pa
car elle se trouvait ouverte « aux simples particuliers (
ont mérité et obtenu par des travaux importants, le d
d'assister à ses discussions » et destinée à collabore
l'œuvre de défense du nouvel ordre de choses établi « l'o
de la Société est triple; 2° travailler à l'affermissement
la Constitution. »

Mais on dut prendre des précautions pour que l'in
pendance des députés, membres de la société ne fut
atteinte.

« On discutera dans la Société tout ce qui peut intéresse
liberté, l'ordre public et la Constitution, mais les discussions q
auront lieu ne gêneront aucunement la liberté d'opinion de
membres dans l'Assemblée nationale »

décida l'article 14 : Sur l'observation du marquis de Cri
en mars 1790, on déclara que l'on ne traiterait pas

(1) *Réglement de la Société des amis de la Constitution* », rédigé par
nave, Voté le 8 février 1790, signé de son président de duc d'Aigu
des secrétaires Lapoule et Thibault (curé de Souppes).

faires à porter à l'Assemblée en présence des membres du ub qui ne seraient pas députés et qu'à cet effet il serait nu deux séances par semaine auxquelles ces profanes auraient pas le droit d'assister. (1)

Enfin la Société des Jacobins était une organisation de rti qui s'étendait sur tout le territoire; c'était, en fait, le uage central, l'organe directeur de cette vaste associa-on. Elle constituait le lien entre les « associations de triotes zélés (qui) de divers points du royaume ont mandé, les unes à y être agrégées, les autres à se former ır son modèle. « L'objet de la société est triple. 3º Corres-ndre avec les autres sociétés du même genre qui pourront former dans le royaume ».

Ainsi, la Société des Jacobins était à la fois une organi-tion de parti très fortement constituée (lien entre les grou-ments similaires répandus sur toute la France (plus de 000 en 1792), très importante section locale de cette vaste sociation) et groupe parlementaire homogène et puissant.

« Dans ces moments critiques pour la monarchie, il a paru aux embres de la société que tout ce qui tendait à réunir les amis de la nstitution devait être précieusement accueilli, ils ont cru voir ns ces associations un moyen d'établir entre les bons citoyens niformité de vœux de principes et de conduite qui consommera de manière... la plus paisible l'heureuse Révolution qu'ils désirent us... une société établie auprès de l'Assemblée nationale et ren-mant un grand nombre de députés put seule offrir un centre mmun à celles qui s'établiront dans le royaume, elle rece ra ırs instructions et leur transmettra les vues qui résulteront du pprochement des lumières et des intérêts; elle leur transmettra rtout l'esprit des décrets de l'Assemblée nationale à l'exécution squels toutes ces sociétés sont particulièrement vouées. Leurs oyens seront aussi purs que leur objet, la publicité sera le garant toutes leurs démarches; elles travailleront à obtenir l'estime blique qui, seule peut faire leur force et leur utilité; le règlement opre à diriger ces associations sera extrêmement simple, presque ut consiste à choisir des hommes déjà pénétrés de l'esprit qui oit animer la société. »

(1) M. Aulard, *La société des Jacobins*, Introduction, p. 31, en note.

Des mesures furent prises au début pour conserver au
séances et assurer aux débats la dignité inhérente à d
réunions de citoyens éclairés et intelligents. Le public n
fut admis dans les tribunes que le 14 octobre 1791. L. Blan
assure qu'outre le droit d'entrée de 12 livres, chaqu
membre avait à payer annuellement 24 livres. Mais rap
dement la salle des séances fut envahie par des band
d'énergumènes; ceux-ci interrompaient les orateurs q
leur déplaisaient, applaudissaient bruyamment ceux qu'i
aimaient, invectivaient les membres, demandaient d
mises en accusation, proféraient, en les accompagnan
d'ignobles injures, des menaces terribles. Ces vociférations
sanguinaires, les ombres des orateurs démesurément allon
gées, sur les murs tristement nus, par l'ombre trembl
tante des chandelles, le vacarme de cette multitude gron
dante, tout donnait au spectacle un air lugubre, passionn
et violent. Plus d'une fois, les cortèges bruyants qui desce
dirent lors des « mémorables journées » de la Révoluti
sur l'Assemblée s'étaient réunis et formés dans la salle d
Jacobins.

*
* *

Cette situation était pleinement dangereuse. A Par
la populace faisait de la pression sur les députés et par
sur l'Assemblée et prétendait diriger le gouvernement;
province, sous prétexte de veiller à l'exécution des décre
les groupes jacobins intervenaient dans l'administrati
et se trouvaient constamment en lutte avec les aut
rités constituées auxquelles ils cherchaient souvent à
substituer.

De tels excès amenèrent toutes les Assemblées succ
sives, malgré leur sollicitude pour ces organisations de par
à prendre, à leur encontre, des mesures restrictives et à e
pêcher leurs empiètements (1). Dès le 1er mai 1790,

(1) Voir Aulard. *La société des Jacobins*, Introduction, p. 95.

onstituante « interdisit aux sociétés populaires de s'immiser dans les affaires qui intéressent la police intérieure des orps, la discipline militaire et l'ordre du service, de faire des étitions en nom collectif, d'entretenir sous aucun prétexte es correspondances avec les régiments qui composent l'araée; le 29 septembre 1791, elle édicta des pénalités contre les sociétés, clubs ou associations de citoyens, — qui e peuvent avoir sous aucune forme une existence politique, i exercer aucune action sur les actes des pouvoirs constués — qui manderaient (à leurs réunions) des fonctionaires publics ou des citoyens, ou apporteraient un obstacle l'exécution d'un acte de quelque autorité légale. » Sous la égislative (30 septembre 1791-21 septembre 1792) l'essor es clubs n'est plus contrarié. Sous la Convention (21 sepembre 1792-9 juillet 1794) les sociétés populaires sont de éritables corps d'État et interviennent parfois officielment. La réaction thermidorienne ferme le club des Jacoins de Paris, le 11 novembre 1794 (21 brumaire an III). e 6 fructidor de la même année, la Convention décrète : Toute Assemblée connue sous le nom de Club ou Société opulaire est dissoute ». Les Jacobins essayèrent de se éorganiser, société du Panthéon, des Patriotes de 89, Cercle e Fer. Le 9 ventôse an IV le Directoire supprime tous les ubs. Le coup d'État du 18 fructidor rétablit en partie influence jacobine. Le club du Manège est formé, puis ransféré au couvent des Jacobins, rue du Bac.

Le coup de force du 18 brumaire an VIII, ne laissa plus ubsister aucune société politique.

* * *

Le décret des 29 et 30 septembre 1791, par lequel la onstituante essaya de réprimer les excès de la liberté ccordée aux associations politiques et d'empêcher leurs ombreux empiètements sur le domaine de l'Administration, fut précédé d'un long rapport de Le Chapelier dans

lequel, celui-ci développa la théorie des « clubs inaperçu et ignorés par l'État», précisa les justes limites de leu activité, énumérant les services qu'ils avaient rendus jus qu'à ce jour à la chose publique, mais signalant les in convénients que leur zèle abusif avait plus d'une fois occa sionnés.

« Lorsqu'une Constitution fondée sur les droits de l'homme créé une patrie, un sentiment cher et profond attache à la chos publique tous les habitants... c'est un besoin de s'en occuper et d'e parler; il faut que toutes les institutions sociales contribuent l'entretien (de ce feu sacré). (Les sociétés) que l'enthousiasme pou la liberté a formées auxquelles elle doit son prompt établissemen et qui, dans ces temps d'orage ont produit l'heureux effet de rallie les esprits, de former des centres communs d'opinions, de fai connaître à la minorité opposante, l'énorme majorité qui voula la destruction des abus et le rétablissement d'une Constitutio libre... quand une nation change la forme de son gouvernement... tou ce qui presse, tout ce qui assure, tout ce qui accélère une Révolu tion doit être mis en usage, c'est une fermentation momentané qu'il faut soutenir et même accroître... trop de services ont ét rendus à la chose publique par les sociétés des amis de la Consti tution, trop de patriotisme les anime... une des grandes causes de consistance dans ces sociétés a été d'avoir pour fondateurs et pou membres la majorité des représentants du peuple. Nous faisio une révolution, nous combattions une minorité ardente, nou attaquions des préjugés bien vieux, des habitudes bien puissante des abus bien lucratifs et par conséquent bien protégés, nou avions besoin de nous réunir, de préparer nos armes, de nou environner de tous les citoyens qui chérissaient les droits d peuple. »

Mais des excès graves ont été commis.

« Ces sociétés populaires ont pris une espèce d'existence politiq qu'elles ne doivent pas avoir... elles ne peuvent pas avoir d affiliations à une espèce de métropole, que cette réunion, cet correspondance politique mènent nécessairement à deux résulta également funestes, à prendre une existence publique et à entr tenir ces divisions que tout bon citoyen doit chercher à éteindre qui renaissent à chaque instant, quand, à l'aide de bizarres et corp ratives affiliations, il s'établit une espèce de privilège exclusif patriotisme, qui produit des accusations contre les individus n sectaires et des haines contre les sociétés non affiliées, que... d recommandations, des certificats donnés à quelques favoris,

uange et le blâme distribués à des citoyens sont des moyens de ersécution dont les méchants s'emparent. Que la Révolution ième n'a pu excuser ces mandats donnés à des fonctionnaires ublics pour venir rendre compte de leur conduite, ces voies de it commises pour détruire des procédures commencées, ces dépu-s de club chargés d'inspecter les instructions criminelles et les igements, ces envois de commissaires chargés de missions qui ne ouvaient être confiées que par des autorités constituées et qu'à es hommes publics... on adresse des pétitions en nom collectif au orps constituant lui-même... on en fatigue les corps administratifs, faut regarder comme les plus grands adversaires les hommes qui iercheraient à s'emparer de quelques sociétés pour leur faire rendre un rôle actif dans l'administration publique, pour les ndre... peut-être les subjugants despotes des fonctionnaires ublics... notre ancien caractère a fait des sociétés populaires une pèce de mode dans laquelle chacun a voulu renchérir les uns sur s autres... l'existence publique des sociétés, leurs affiliations, leurs étitions, leurs journaux, leur influence illégale sont propres à armer tous les citoyens paisibles et à éloigner tous ceux qui veu-nt vivre tranquillement sous la protection des lois... il est dans la iture des choses que les sociétés délibérantes cherchent à acquérir ielque influence extérieure et que des hommes pervers ou ambi-eux tentent de s'en emparer et d'en faire des instruments utiles à ur ambition ou à leur vengeance... si les sociétés pouvaient dispo-r de la réputation d'un homme, si, corporativement formées, elles raient d'un bout de la France à l'autre, des ramifications et des gents de leur puissance, les sociétés seraient les seuls hommes bres ou plutôt la licence de quelques affiliés détruirait la liberté iblique... il ne faut donc ni affiliations de sociétés, ni journaux de urs débats. »

Mais il n'est pas nécessaire que les associations politiques isparaissent, il suffit qu'elles se cantonnent dans leur ôle.

« Lorsque la Révolution est terminée que la Constitution est xée, il faut que la délibération et la puissance ne soient placées ie là où la Constitution les a placées, que chacun respecte assez ses droits de citoyen et les fonctions déléguées pour ne pas xcéder les uns et n'attenter jamais aux autres... c'est nous, fon-iateurs de ces sociétés, qui devons leur témoigner la reconnais-ince de la nation en leur disant ce qu'elles doivent être et en leur ésignant les limites que leur assignent les lois constitutionnelles... est permis à tous les citoyens de s'assembler paisiblement mais... côté de la libre jouissance des droits de citoyens se placent les

maximes de l'ordre public et les principes du gouvernement repré sentatif... il n'y a de pouvoirs que ceux constitués par la volonté d peuple, exprimée par ses représentants, il ne peut y avoir d'autorit d'action que celle déléguée par lui. Les sociétés, les réunion paisibles de citoyens, les clubs sont inaperçus dans l'État, sorten ils de la situation privée où les place la Constitution? Ils s'élèver contre elle, ils la détruisent au lieu de la défendre. Les sociétés qu se sont formées pour en apprendre, en soutenir les maximes (d la Constitution) ne sont que des réunions d'amis qui ne sont pa plus que tous les citoyens, les sentinelles de la Constitution. I peuvent s'instruire, disserter, se communiquer leurs lumière mais leurs conférences, mais leurs actes intérieurs ne doiven jamais franchir l'enceinte de leurs assemblées, aucun caractè public, aucune démarche collective ne doivent les signaler... Constitution est confiée à la sollicitude et au courage de tous l Français... le temps des destructions est passé... il faut désorma embellir cet édifice dont la liberté et l'égalité sont les pierr angulaires. Ceux qui seront revêtus après nous de la confian publique croiront sans doute qu'ils ne doivent discuter les gran intérêts de l'Empire que comme législateurs et non comme simpl citoyens, et que pour accomplir dignement leur mission ils doive se garantir de toute influence extérieure... ils n'ont point besoin q l'opinion se manifeste par des mouvements, elle est connue. »

Le Chapelier qui entend « plutôt publier une instructi que provoquer des lois répressives » conclut : « Nous vous proposons que trois articles de loi ; ils ne portent q sur ces actes qui usurperaient une partie de la puissan publique ou qui arrêteraient son action. Tout le reste abandonné à l'influence de la raison et à la sollicitude patriotisme. » L'Assemblée Constituante, partageant l'op misme indulgent du rapporteur de son comité de cons tution, vota ce projet qui condamnait à la radiation « pe dant six mois ou deux ans du Tableau civique les memb des sociétés qui auraient fait obstacle à l'exécution d' acte de quelque autorité légale que ce soit. »

Nous avons vu que ces mesures furent complètement inefficaces et que la formidable immixtion des clu notamment de celui des Jacobins, dans l'administration e la chose publique ne fit qu'aller en s'accentuant.

* * *

Les Girondins, au contraire, ne s'étaient nullement rganisés (1). Barbaroux, Buzot, Brissot, Louvet se réunissaient chez Mme Rolland; Vergniaud, Ducos, Guadet et arfois Condorcet se retrouvaient chez Juliette Talma, 'autres fréquentaient chez Mme de Condorcet et d'autres hez Mme de Staël. Aucune discussion préalable entre eux, ussi se divisaient-ils très souvent sur les votes les plus nportants. Ils ne s'entendaient tous que dans leur hostité contre la Commune de Paris.

Le club des Feuillants, créé sous le nom de « Société de 89 » t fermé après le 10 août 1792, groupait des modérés : a Fayette, Lamotte, Bailly. Celui des Cordeliers, dont fit artie C. Desmoulins s'éleva contre les excès démagogiques. eul le club des Jacobins semble avoir créé et entretenu des lations étroites et suivies avec les sociétés populaires imilaires de province, ce qui, joint à sa puissante rganisation à Paris, fit sa force et sa durée.

Il est impossible de prévoir exactement ce qu'aurait pu éaliser la coalition raisonnée et méthodique, sous l'hégéionie de la Gironde, de tous les éléments modérés d'alors. A ette époque dans leur ensemble, la nation et l'Assemblée e paraissaient pas témoigner d'un grand enthousiasme pour s solutions extrêmes et ultra-violentes. Jusqu'au printemps e l'année 1793, la Gironde eut la majorité à la Constituante, la Législative, à la Convention, et lorsqu'elle fut, en ai 1793, accusée de « fédéralisme », 72 départements e dressèrent pour la défendre. Une fois de plus dans Histoire une minorité de passionnés farouches, exaltés et rtement organisés, avait mené et subjugué une grande asse inerte et passive, sans chefs ni cadres, sans actique ni discipline.

1) Lire *La République des Girondins*, par M. Marc Fraissinet.

II

En Grande-Bretagne les partis politiques présentent des caractères particuliers qui rendent leur étude spécialement intéressante.

De même que la France, mais dans une mesure et surtout avec des modalités différentes, le Royaume-Uni est agité depuis une cinquantaine d'années par une grande vague démocratique, un courant d'idées radicales et des tendances nouvelles toutes imprégnées d'un socialisme d'État accentué.

Les partis traditionnels en ont été complètement transformés. Déjà en 1885 lors de la fameuse agitation en faveu du *Home rule* (projet d'autonomie de l'Irlande) ceux de libéraux qui se déclarèrent adversaires de cette réforme furent appelés dissidents et, évincés du grand parti glads tonien, formèrent le groupe libéral-unioniste; ils s'allièren aux conservateurs auxquels leurs chefs, et notammen M. Chamberlain, imposèrent successivement l'impérialism puis le protectionisme et aux dernières élections général de 1910 le referendum populaire pour toutes les questio importantes. Vers 1890 apparut un nouveau radicalism qui afficha une grande indépendance vis-à-vis de l'autorit des leaders du parti et se lança nettement dans la voie d socialisme d'État. Les nouveaux libéraux se déclarèrer aussi désireux de satisfaire aux revendications des masse tout en ne cachant pas leurs préférences pour les solutio justes et raisonnables plutôt que pour celles simpleme populaires.

Les conservateurs eux-mêmes avaient évolué sous pression des événements. Ils étaient devenus opportunist avec Disraéli en 1880 et démocratiques avec lord Church en 1884. Leur alliance avec les libéraux dissidents, d'o naquit le parti unioniste, les poussa à réaliser des réform

ciales. Cela permit de dire sous le ministère Salisbury que si les conservateurs étaient au pouvoir, les radicaux étaient en fonctions », mais ils purent imposer à leurs alliés le maintien de l'Union de l'État avec l'Église établie, la défense de la Chambre des Lords.

Un nouveau parti entra en scène. En 1900 les Trade-Unions qui jusque-là avaient strictement limité leur action à la sauvegarde des intérêts économiques de leurs adhérents, acceptèrent de jouer un rôle politique et de poursuivre, de concert avec l'*Indépendant Labour Party* (l' I. L. P.), la conquête légale du gouvernement.

En 1888, ce dernier avait été formé par un certain nombre de socialistes dans le but de « se détacher complètement des partis politiques, d'organiser les contingents ouvriers en une force indépendante pour conquérir le pouvoir législatif et accepter en attendant des réformes sociales de n'importe quelles mains » (1). En 1895, il avait essayé, sans succès, d'envoyer au Parlement des ouvriers, non pas seulement pour faire défendre les revendications ouvrières par des ouvriers, mais pour opérer constitutionnellement la révolution sociale dans le sens du collectivisme. Les *Trade-Unions* et l'I. L. P. s'entendirent en 1900 pour augmenter leurs chances communes d'élection de députés ouvriers (*Labour Représentation Committee*) pour réaliser les aspirations du travail et obtenir des lois donnant satisfaction à la nation toute entière. « Ce n'est pas le programme qui fait le parti, mais l'esprit dans lequel il cherche à résoudre les problèmes. » C'était l'alliance de deux organisations qui conservaient chacune leurs caractères propres. Aux élections de 1906, trente députés travaillistes (mot employé pour remplacer celui de socialiste qui effrayait nombre d'ouvriers) furent élus, le *Labour Representation Committee* devint le *Labour Party*. L'adhésion des grandes Trade-

(1) Ostrogorski. *Démocratie et partis politiques*, p. 292.

Unions de mineurs en 1909 porta à 1.500.000 le nombre de ses membres. Alors des divisions se produisirent, certains lui reprochèrent son opportunisme, son esprit exagéré de conciliation et prédirent son absorption par le parti libéral. A côté de ce parti socialiste évolutionniste demeure intransigeante et farouche, mais sans posséder encore aucun député, la *Social Démocratic Fédération*, organisation socialiste révolutionnaire (18.000 adhérents).

De 1885 à 1906, sauf le court interrègne des libéraux de 1892 à 1895, le pouvoir appartint au parti unioniste. En 1906, les libéraux eurent une majorité écrasante, leurs diverses fractions (vieux et jeunes libéraux, radicaux avancés ou modérés) se soutinrent avec un ensemble parfait et votèrent l'audacieux budget Lloyd Georges en 1909, la restriction des prérogatives de la Chambre des Lords. En 1910, aux élections générales, aucun parti n'eut, à lui seul, la majorité, mais les libéraux ont pu, jusqu'à présent, avec l'aide des « travaillistes », des « nationalistes irlandais » conserver la direction des affaires publiques (1).

* * *

Comment sont organisés ces différents partis?

Les anciens rouages des partis traditionnels, après avoir subi une éclipse, ont repris une force nouvelle. Le *leadership* domine encore et détermine la position du parti à l'égard des questions politiques journalières. Il est vrai qu'il ne ressemble plus à l'ancien.

« Le monopole du leadership n'a fait que changer d'aspect, un peu plus partagé et beaucoup moins abandonné à la sélection naturelle qu'opère le jeu spontané des forces sociales... le monopole du leadership qui était accaparé par les représentants des anciennes classes dirigeantes tend à faire place au monopole des wire pullers commandités par des ploutocrates » (2).

(1) Le 22 novembre 1911, après l'élection du South Sommerset, la situation respective des groupes à la Chambre des Communes était la suivante :
Unionnistes, 275; libéraux, 268; nationalistes irlandais, 72, indépendants 8; travaillistes 42; depuis, le nombre des unionnistes a encore augmenté.

(2) Ostrogorski, cité, I, p. 555.

Le leader de la Chambre des Communes, comme celui de Chambre des Pairs, est désigné par les représentants émi-nts du parti et choisi, après un processus de sélection turelle, dans un groupe très restreint d'hommes d'État entuels.

Les leaders sont assistés d'un *whip* (1), sorte de régisseur argé des détails pratiques de la tactique parlementaire, ouré de whips juniors et assisté de bureaux formant le *ntral Conservative Office* chez les conservateurs, le *ntral libéral Association* chez les libéraux. Le *whip* nservateur a huit agents régionaux en province (dont un ur l'Écosse), le *whip* libéral des correspondants locaux. agent général l'assiste dans toute la besogne électorale. s grands clubs (Carlton Club, conservateur, National éral Club, libéral), servent à Londres de lieu de rendez-us aux notabilités de chaque parti, de même que les ıbs fondés en province sur leur modèle.

Les adhérents des divers partis sont groupés en associa-ns politiques que l'on désigne depuis 1868, sous le nom *Caucus* (3).

Le *Caucus* naquit à Birmingham en 1868. « Les libéraux cette ville) s'assemblèrent dans chaque quartier et oisirent des représentants pour diriger les affaires du rti. Ceux-ci se réunirent en un comité central et donnè-nt pour mot d'ordre aux électeurs « votez comme on vous ». Les libéraux des autres villes du royaume, puis les rtis concurrents, suivirent cet exemple.

Cette organisation présente deux types distincts, l'un ns les agglomérations urbaines, l'autre dans les campa-es.

1) Ostrogorski, p. 47-52-231-236-et 237, 238-301.

2) d° p. 59-70-75-80-87-118-321.

3) Etymologie, p. 321. endroit où se réunissaient afin de causer de leurs aires pour les uns, les Indiens (kaw-kaw-was), pour les autres, les calfats is les politiciens de Boston,(caulkers-club).

Dans les villes, les adhérents du parti habitant un mên quartier (*ward*) ou une même section de vote (*pollii district*) forment une association locale dirigée par un pr sident (*chairman*), un secrétaire (*secretary-ward*) et qu ques délégués qui composent le comité permanent quartier. Les réunions de quartier (*ward meeting*) nomme le comité permanent, élisent des délégués à l'associati centrale (au siège de la circonscription électorale) et dé gnent les candidats aux élections municipales annuell Elles ont principalement pour but de rapprocher les adh rents du parti, de nouer entre eux des relations, de fai éclore les influences et émerger les capacités locales (*leade* de quartiers, *workers* ou militants dévoués). Surtout ch les *tories*, elles ont lieu à tour de rôle dans chacun des pl importants cabarets du quartier, le cabaretier attire l habitants du voisinage, et leur facilite l'entrée dans l'ass ciation. Celle-ci d'ailleurs est largement ouverte, il suf pour y être admis de se déclarer fidèle au parti, point n'e indispensable d'être majeur ou électeur, ou de payer u cotisation; en fait s'acquitte qui veut et les associatio vivent des largesses de quelques riches bourgeois. L réunions de quartier rendues aussi fréquentes que possib groupent ainsi un petit noyau de 20 à 30 partisans (1), plei de foi et d'ardeur politique, tout dévoués à la cause. *ward secretary* en est l'âme « artisan ou petit employé, connaît tout son monde, parle leur langue, vit en conta avec eux depuis les années et sait comment prendre chac d'eux. » Il est pour l'association centrale à la fois un age d'information et un organe d'exécution (2).

L'Association centrale comprend des membres é (délégués désignés dans les *ward meetings*) des memb de droit (présidents et secrétaires de tous les comités

(1) Faible proportion pour un contingent total moyen de 12 à 1.500 électe
(2) Ostrogorski, cité, p. 309.

artier), des membres choisis, en nombre qu'ils détermint eux-mêmes, par les membres précités, notables d parti, souscripteurs importants, hommes instruits, iluents, capables, que le suffrage des adhérents n'a s discernés, mais dont la science, le zèle ou la situatn peuvent être utiles au parti. Chez les tories, il n'y apas de membres cooptés, mais les membres de droit snt plus nombreux (juges de paix à titre honorifique, membres des diverses assemblées locales électives, directurs des clubs et autres institutions, tous, bien entendu, flèles du parti).

L'ensemble de tous ces membres forme le Conseil (ou le omité général) de l'association centrale et porte souvent dez les libéraux, le nom de centaines « les 300 de Birmingam, les 400 de... ». Ce conseil élit son bureau composé un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un scrétaire honoraire. De ce conseil (simplement consultatif ez les *tories*, délibérant chez les libéraux) émane un omité exécutif formé des mêmes membres, mais en nombre lus restreint. Il réunit les personnalités les plus actives de lssociation, les meneurs les plus énergiques de chaque artier de sorte que, en fait, l'influence réelle apparent à un petit groupe de personnes (*inner circle*, cercle itime), qui, en réalité, dirige toute l'organisation. C'est rmi elles que se trouvent les wire pullers (tireurs de celles) qui manipulent (management) de la coulisse toute tactique et toute la politique locale du parti. Ce Comité xécutif désigne son secrétaire général, employé rétribué ui travaille sous ses ordres. Celui-ci est la véritable cheville uvrière de l'organisation (1). Il s'occupe de l'inscription ur les listes électorales de tous les adhérents (claims), nteste celles du parti adverse (objections) (2), surveille

(1) Ostrogorski, cité, p. 316.

(2) Cette partie de la besogne du secrétaire général très compliquée du it de la complexité de la loi électorale actuelle basée sur le domicile de l'élec-

et dirige les secrétaires de quartiers, organise les divers manifestations du parti, calme les susceptibilités de ce taines notabilités, maintient l'union et la cohésion, sert plus souvent de gérant responsable au candidat du pa pendant la période électorale. Le président de l'associatio lui, est au contraire un personnage d'apparat aussi repr sentatif que possible et jouissant d'une parfaite « respe tabilité ». Le comité exécutif seul chez les tories choisit candidat à la députation, chez les libéraux il le propose Comité général.

« Un secrétaire payé, habile et travailleur, un secrétaire hon raire (celui du bureau de l'Association) intelligent et énergique, président influent et riche forment, au sommet de l'Association, trio qui est l'idéal de toute organisation de parti » (1).

Lorsqu'en 1885, les circonscriptions électorales à plusieu sièges furent remplacées par des arrondissements (di sions) à un député, des associations divisionales fure créées et devinrent par rapport aux associations de quarti les associations centrales. Mais les anciens *Caucus* uniqu pour les grandes cités, après avoir été un moment éclips et transformés en modestes associations fédérales ou comités d'union, reprirent peu à peu leur importance réduisirent les associations divisionales à une indépendan et une autonomie nominales.

Dans les campagnes chaque paroisse, si elle est ass importante ou chaque groupe de paroisses de minime pop lation, forme une section locale, dans laquelle les affai du parti sont gérées par un correspondant bénévole da le premier cas (homme du peuple chez les libéraux, cordonnier, le tailleur, le maréchal ferrant de l'endroit, cultivateur débrouillard, ou le facteur des postes, « hom supérieur » chez les tories, le curé, le maître d'école, ou

teur se trouvera allégée quand le Parlement aura voté le projet de loi du G vernement simplifiant notablement les nombreux détails de la législation vigueur.

(1) Ostrogorski, cité, p. 317.

mier) par un comité de district dans le second. Dans tains villages, il n'y a que des clubs de parti. Dans les ites agglomérations urbaines, il y a des sections dirigées r un comité.

Avant le bill de 1885, un comité siégeait au chef-lieu comté et constituait en fait l'association centrale. Des ents payés parcouraient les campagnes et servaient de its d'union entre les correspondants et ledit comité. rès la réforme de 1885 qui découpa les comtés en « divins » à un député, il ne fut pas possible de réunir assez éléments pour créer des associations divisionales. Des mités, le plus souvent désignés par leurs propres membres *lf appointed*) les remplacèrent et entrèrent, dans chaque conscription électorale, en rapports avec les correspondants bénévoles (des paroisses rurales), les comités de dis-ct (groupes de plusieurs petites paroisses) les comités de artiers (dans les agglomérations urbaines). Parfois le mité de comté a presque, en fait, disparu, parfois au conaire c'est le comité de l'association divisionale qui n'existe e de nom et confie aux bureaux d'un sollicitor toute besogne électorale.

En principe, les associations divisionales d'un même mté forment une fédération, l'association de comté quivalente à l'association fédérative d'une grande ville). s associations de comté conservatrices sont moins mocratiques que les associations analogues libérales. Le *parson* (curé), le *squire* (notable), le *publican* (cabaretier) rment dans chaque village le noyau vivant d'une orgasation politique dans laquelle entrent tous les ruraux non nancipés » (1).

Les Associations divisionales (une par circonscription élecrale), qui sont plus ou moins étroitement fédérées en assoation unique de comté dans les campagnes et de cité dans

(1) Ostrogorski, p. 319.

les grandes villes, sont ensuite groupées en dix fédératio régionales chez les libéraux, en quarante organisatio centrales de comté chez les conservateurs. Ces fédératio régionales forment, par leur union, un groupement nati nal dont le siège est à Londres, la *National libér Fédération* pour les libéraux, *l'Union nationale des Ass ciations constitutionnelles et conservatrices* pour les co servateurs.

La *National libéral Fédération* a pour rouages : 1° u conseil ou assemblée générale des délégués de toutes l associations fédérées et des députés libéraux de la Cham bre des communes. Réuni en conférences annuelles, conseil forme le Parlement délibérant du parti (1 2° un comité général formé sur les mêmes bases, ma comprenant un nombre de membres moins élevé, so rôle principal consistant à nommer le troisième rouag soit 3° le comité exécutif qui dirige toutes les affaires de fédération ; 4° un secrétariat permanent, rouage essenti cheville ouvrière de la Fédération ; 5° un bureau de pub cations et de renseignements politiques. Les associatio d'Écosse forment un groupe à part : La *Scottish libér Association.* A côté de la *National libéral Fédératio* organisation de parti pour tout le pays et organe central tous les groupements locaux et régionaux, subsiste la *Ce tral libéral Association* ou organisation du *leadership*, di gée par les *leaders* suprêmes du parti, assistés d'un *wh* principal et de *whips juniors*, organisation qui déborde u peu le simple cadre des groupes parlementaires sur continent. La liaison entre les deux mécanismes a été obt nue en faisant remplir au secrétaire général de la *Nation Fédération* les fonctions de secrétaire de la *Central As ciation*, ce qui habitua les associations locales à corre pondre avec les bureaux du whip. L'une et l'autre n'

(1) Ostrogorski, cité, p. 176.

…servent pas moins en apparence leurs caractères propres
…leurs fonctions particulières; la *National libéral Fédé-*
…ion prépare au combat électoral les contingents locaux
… parti, dirige et conseille les associations locales, prépare
…inion publique et organise « l'agitation »; la *Central*
…ociation s'occupe plus directement de la besogne parle-
…ntaire, de la discipline des députés et de l'appui qu'en
…te circonstance ils doivent donner aux chefs du parti,
… procure des candidats aux associations locales qui en
…nandent. En fait, c'est la *Central Association*, c'est-à-dire
… *leadership* qui, plus fortement organisé et plus riche,
…ige, discrètement et en y mettant des formes, les grandes
…aires du parti.

…hez les conservateurs, les quarante associations cen-
…les de comté — qui ont dernièrement, dans un but de
…entralisation, remplacé les dix fédérations régionales —
…t reliées entre elles par *l'Union nationale des Associa-*
…ns constitutionnelles et conservatrices, dont le siège est à
…ndres. Celle-ci a pour rouages un Conseil fédéral et une
…emblée générale. Ce conseil se compose depuis 1906 de
…ux cents membres nommés pour la plupart par les asso-
…tions locales. C'est plutôt un corps d'apparat qui exprime
…pinion du parti et dont les décisions ne comportent pas
… sanction. Néanmoins il se sépare parfois et exception-
…llement du *leadership* et dernièrement le parti con-
…vateur a été converti, malgré la volonté de ses chefs,
…a doctrine protectionniste par l'élément libéral dissident
… Chamberlain) qui, en s'alliant avec lui, a formé le parti
…ioniste. A côté subsiste *le Central conservative office*,
…igé par le *Chief conservative agent* (chef des bureaux du
…ip conservateur) assisté de huit agents généraux répar-
… en province. Le lien entre cette organisation du lea-
…rship et l'organisation du parti proprement dit, résulte de
… réunion entre les mêmes mains des fonctions de secré-

taire général de *l'Union nationale des Associations cons* *vatrices* et de celles de *Chief conservative agent.* Celui- ainsi que le *whip* du parti, siègent de droit au conseil l'Union. En 1906, fut créé un Comité consultatif prési par le *whip* et comprenant sept membres dont quat nommés par lui et trois par le Conseil de l'Union. Sa se mission est de renseigner les *leaders* sur l'état des espr et les dispositions de l'opinion. « Sur un signal du *Cons* *vative office* (bureaux du *leadership*), les associatio locales votent des résolutions sur la politique du jo envoient des adresses aux leaders et des injonctions a députés. »

Les libéraux unionistes qui existent plus de nom que fait ont une organisation analogue à celle des libéraux et d conservateurs. Le parti socialiste au contraire possède u organisation différente. Le *Labour Party*, nous l'avons v est une fédération : 1° des *Trade-Unions* qui, presque tout aujourd'hui, ont résolu d'ajouter à leur rôle de défense des intérêts économiques de leurs adhérents, celui de fa représenter au Parlement les masses ouvrières par d ouvriers (sorte de syndicalisme parlementaire); 2° l'*Indépendant Labour Party* (I. L. P.), parti socialis évolutionniste; 3° de la Société fabienne (société propagande socialiste intellectuelle, composée surtout socialistes bourgeois, qui travaillent pour le transfert à collectivité de l'administration du capital industriel, dans cas où il pourrait être convenablement géré socialement, qui ont beaucoup fait pour vulgariser l'idée socialis surtout dans la bourgeoisie); 4° de la ligue travailliste femmes. Chacune de ces organisations a sa vie propre indépendante. En fait, c'est l'I. L. P. qui dirige la Fé ration, bien qu'il ne compte qu'une trentaine de m adhérents dispersés en petits groupes sur tout le territo et comprenant, à côté de l'élite ouvrière des *Trade-Uni*

elques épaves sociales . Il y a de nombreuses circons-ptions électorales où l'organisation de l'I. L. P. n'existe s, surtout dans les campagnes. Dans presque toutes les ındes villes le parti est représenté par des « organisa-ırs » qui recrutent des adhérents, perçoivent les coti-ions (dont le versement rigoureusement obligatoire est lontiers consenti par les affiliés), organisent les meetings, ırennent la parole, distribuent brochures et publications verses. Les adhérents sont groupés en « branches » réunies ns presque tous les comtés en fédération. Des congrès nuels composés de leurs délégués constituent l'assemblée libérante du parti; un comité exécutif (*National adminis-tive Council*) comprenant quinze membres dirige en ılité les affaires du parti.

Le *Labour Party* coordonne les efforts des organisations iliées et notamment consacre en dernier ressort les can-lats choisis par une section locale, acceptés par une ıférence des délégués de toutes les organisations affiliées la circonscription électorale (*Labour Representation mmittees*) et approuvés par le Conseil national. Il main-nt la discipline des élus du parti et joue à cet égard peu le rôle des bureaux des whips libéraux ou conser-teurs. Son action sur les députés travaillistes serait ut-être encore plus étroite puisque c'est lui qui leur ouait (1), en l'absence de toute indemnité parlemen-re, les deux cents livres sterling qui permettaient, à ıx qui étaient sans fortune, de subvenir à leurs besoins (2). *Labour Party* a également des conférences annuelles de légués, et un comité exécutif. Il vient de créer un agent ıéral pour diriger la besogne électorale dans les circons-ptions et se propose de lui adjoindre des agents locaux. Les *Trade unions* ont des cadres tout prêts; dans les

1) Ostrogorski, cité, p. 276.
2) Un bill de juillet 1911 a attribué aux Députés une indemnité annuelle.

circonscriptions électorales des *trade councils*, comit unifiés des ouvriers des diverses industries, permettent ces syndicats professionnels de jouer le rôle politiq qu'elles ont dernièrement assumé. La plupart des secr taires ou des membres actifs des *trade unions* appartienne à l'I. L. P. et constituent, par suite indirectement, auta d'agents du *Labour Party*. Une décision judiciaire (*se lence Osborne*) a décidé que les cotisations spécial prélevées sur l'ensemble des membres de trade unions, do certains sont libéraux, d'autres conservateurs ou d'aut indifférents, pour subvenir aux frais de la lutte politique (d penses électorales et annuités aux élus du parti) étaient il gales (1). Les députés travaillistes avaient demandé au Pa lement de régulariser par une loi ces prélèvements.

Le parti socialiste révolutionnaire et intransigea (*Social démocratic Fédération*) réunit 18.000 memb répartis en plusieurs centaines de branches; jusqu'à p sent, il n'a pu faire élire aucun candidat.

* * *

Un certain nombre d'organisations auxiliaires se pro sent chacune un but particulier et déclarent en princi faire appel, pour le réaliser, au concours de tous les citoye sans exception. Mais, en fait, elles sont plus ou moins dir tement chacune affiliées à l'un ou l'autre des grands p tis politiques.

D'abord les groupements de femmes « dans la lutte c tinue que se livrent les différentes nuances de l'opin publique ou les différents intérêts organisés, aucun combattants ne croit pouvoir se passer de l'appoint femmes » (2). La *Primerose league*, sorte de chevalerie mène le bon combat en faveur du maintien de la Con tution, de l'Église établie et de l'intégrité de l'Em

(1) Ostrogorski, p. 275.
(2) d° p. 259.

Jnionisme), les Associations des femmes libérales créées 1886 pour contrebalancer le secours inattendu et très tif apporté aux conservateurs par la ligue précitée de la imevère. Les libéraux unionistes qui existent au moins de m, le *Labour Parly* lui-même, ont aussi leurs associations de mmes. On en retrouve jusque dans les organisations spéales, telles que la *Tariff Réform league* et la *Free trade nion.*

D'autres groupements ont pour objet de former des ateurs destinés à parler dans les réunions publiques et à se ésenter à la députation. Tel le club des 80 (eighty club) éral. Le *Uniled Club* fondé pour rendre aux conservateurs mêmes services. Sur le modèle du *eighly club* furent és le 95 club à Manchester (1895) et le 99 à Leeds (1899).

La ligue des jeunes libéraux, celle des associations libérales dettes, la société des jeunes écossais, eurent pour but de pprocher les jeunes gens, de leur faire étudier en commun les estions politiques et de les exercer à l'art de la parole. Ces oupements secondent les efforts du parti. Les conservaurs ont suivi l'exemple et ont créé des associations uniostes cadettes.

D'autres organisations poursuivent un but spécial; si, la *Iberalion Sociely* et la *Free church Council* (séparation l'Église et de l'État), prêtent leur concours aux libéraux ndant les élections, la *Cenlral Commillee for Church fence and instruction* groupe les laïques et les clercs attaés au maintien de l'union de l'Église et de l'État, en assoations locales et en comités diocésains, et a contracté iance avec les conservateurs; de même, la *Licensed cluallers' Associalion* (association des marchands de n et des cabaretiers, commanditée par les grands brasrs et distillateurs). Par contre, le parti libéral compte r la grande organisation de tempérance *The Uniled Kingm Alliance.*

La *Free trade Union*, fut fondée en 1903 pour s'oppos aux progrès des idées protectionnistes lancées par M. Chan berlain; celles-ci furent alors défendues par la *Tar Reform League* qui chercha à agir bruyamment et pu samment non plus sur les classes dirigeantes, mais s « l'homme dans la rue »; « les missionnaires, tantôt avou tantôt secrets, vont de ville en ville, parlant dans l rues, dans les carrefours, dans les cabarets, allant maison en maison, argumentant, expliquant, citant d faits et des chiffres, vrais ou erronés, cherchant à frap les imaginations par des récits de prétendues expérien personnelles » (1). La *Free trade Union* a présenté dès le déb la particularité curieuse de réunir dans son comité direct des libéraux, des conservateurs et des libéraux unionist ce qui ne s'était jamais vu alors.

Pour expliquer au pays et faire approuver par l'opin publique le fameux budget de M. Lloyd Georges, qui pos le principe de la contribution des plus riches à l'amélio tion indirecte du sort des plus humbles, une ligue « *la B get league* » fut fondée en 1909. Aussitôt « *la Budget pr league* » fut créée pour la combattre. Une fois son but att la Budget league se déclara dissoute.

Par contre subsistent encore la *Land Law Reform*, a ciation qui poursuit l'obtention de réformes agra combattue par la *Liberty and Property League*, l'*anti so list Union* qui cherche à réagir contre la propagande d *Fabian Society* (socialiste) (2), les *Debating Societies* e *Local Parliaments* qui sont des écoles de l'art de la paro

*
* *

Nous avons vu que l'armature et la machine de g des grands partis politiques, est depuis le milieu du siècle « *le Caucus* ».

(1) Ostrogorski, p. 264.
(2) d° p. 190.

Quels ont été et quels sont encore ses moyens d'action? ıels sont les avantages et les inconvénients qui résultent ; son fonctionnement?

Le *Caucus* employa tous les procédés susceptibles d'atti-r et de retenir l'attention publique en s'adressant pour susciter l'enthousiasme», plutôt aux sentiments et à ·motivité, qu'à la logique et à la raison. Il s'attacha à ·ouper et à réunir les électeurs le plus fréquemment ɔssible, à prouver la vitalité et la puissance du parti par :s meetings organisés avec le concours de nombreux éputés et même celui des *leaders* du parti, par des démons-ations sensationnelles avec drapeaux, tambours et tor-ıes dans les villes, par des tournées de propagande dans s campagnes effectuées avec des voitures (*travelling ans*) qui servent à la fois de logement et de tribune aux :ateurs dépêchés de Londres ou des grands centres, par es conférences avec projections lumineuses, par des ublications politiques, allant de la simple carte postale lustrée aux volumes compacts en passant par les affiches ·iardes et les tracts, les mêmes articles envoyés jusqu'à 50 journaux à la fois, par des missionnaires politiques, fficiellement accrédités, des émissaires secrets, des mili-ınts (workers) agissant plus ou moins confidentiellement.

En second lieu, le *Caucus* fit appel à l'instinct de sociabi-té de l'homme et exploita intensivement le snobisme, en rganisant des distractions et des plaisirs en commun, pour réer une association de sentiments et un courant de ensations favorables entre le parti qui les offre et le public ui les reçoit. *Smoknig concerts*, *tea meetings*, *social eve-ings*, *garden parties* «*fêtes*». Ces divertissements rehaussés ar la présence des femmes sont entrecoupés d'une petite llocution politique, le plus souvent humoristique (1). La *Primerose league* (conservatrice) est passée maîtresse dans

(1) Ostrogorski, p. 198.

l'art d'organiser ces « réunions sociales » et de prouv
que les classes supérieures de la société sont les meilleu
amis des pauvres gens (1). Les « *fêtes* » et les « *High cla
entertainments* », comportent des danses, des tableau
vivants, des tours de clowns et de prestidigitateurs. Le m
d'ordre est « ne discutez pas (avec les électeurs), attirez-l
socialement ». Quant aux *Caucus*, leurs présidents, l
candidats ou les membres notables, donnent dans leu
parcs des « *political garden parties* », avec orchestre, di
cours et rafraîchissements, organisent des pique-nique
des excursions à prix réduits etc...

Au point de vue politique proprement dit, l'un d
moyens d'action les plus puissants du *Caucus*, fut et demeur
le *Canvass*. Les militants du parti, *workers*, payés le pl
souvent maintenant, procèdent au recensement général c
tous les électeurs de la circonscription. Ils vont de maiso
en maison, interrogent chacun de ceux ci s'efforcent — l
mœurs l'autorisent — de les amener à se déclarer partisa
de leur parti, adversaires ou indifférents. Les électeu
douteux sont « *canvassés* » à plusieurs reprises par d
personnages différents. Les femmes parfois s'en mêlen
Munis de ce classement préalable, les militants du pa
surveillent chacun un ilôt de leur quartier, notent les éle
teurs qui déménagent, les nouveaux qui arrivent. Avec c
renseignements aussi à jour que possible, le secrétaire gén
ral du *Caucus* provoque l'inscription sur les listes électoral
de tous les adhérents du parti et conteste les inscriptio
du parti adverse.

Libre du choix du candidat à la députation, le *Cauc*
dispose du M. P. (membre du Parlement) et l'invite
prendre la parole devant ses électeurs ou devant d'autr
citoyens toutes les fois que l'intérêt du parti l'exige.
surveille et contrôle tous ses actes publics et lui envoie, da

1) Ostrogorski p. 254.

s graves conjonctures, l'invitation de voter dans tel ou tel ns. Le *caucus* apostille les demandes des électeurs ou renseie le député si le solliciteur s'adresse directement à lui.

Le député doit encore rendre à ses électeurs divers rvices personnels et contribuer à la prospérité des divers institutions locales (églises, clubs, sociétés et organisaon du parti, coût annuel moyen de 12 à 15.000 francs). tte dépendance amoindrit chez le député le caractère de andataire et augmente celui de simple délégué (1).

Le *Caucus* n'a été que l'une des nombreuses causes qui t complètement transformé la société politique anglaise il est malaisé de discerner exactement la part qui lui vient dans cette série de modifications.

Le *Caucus* a eu pour premier résultat de permettre aux rtis de pénétrer les masses nouvellement appelées à la e électorale, d'intéresser à la chose publique une foule indifférents et d'appeler leur attention sur plusieurs s grands problèmes nationaux. Si grossiers que furent rtains de ses moyens d'action et si rudimentaire qu'elle it encore, la culture politique qu'il donna aux classes férieures de la population est incontestable. Il s'efforça ssi, en rapprochant fréquemment ses partisans, de velopper la notion de la solidarité et de l'intérêt génél. Il eut le mérite de servir de modèle et toutes les organitions spéciales, qui, depuis sa naissance (1868) ont tant ntribué à faire évoluer et à modifier la mentalité anglaise, sont inspirées de son exemple.

En second lieu, il contribua puissamment à démocratatiser la direction des vieux partis et l'accès des fonctons électives. Chez les libéraux, la bourgeoisie dut partar en principe la conduite locale des affaires du parti et la signation des candidats aux assemblées municipales ou au hrlement avec les représentants des classes populaires.

(1) Ostrogorski, p. 232.

Chez les conservateurs, le *Caucus* brisa le monopole qu détenaient l'aristocratie et les seuls gentlemen dans toute les manifestations de l'existence du parti et appela dan ses conseils le *tiers-état tory*. D'une façon générale, l *Caucus* fit monter dans l'échelle sociale le petit boutiqui et l'humble artisan, (1) révéla aux ruraux qu'ils avaien des droits politiques et donna aux masses ouvrières un plus nette conscience de leur force.

En troisième lieu, il décentralisa la politique. Aupara vant l'agent général du parti suivait de Londres la situatio électorale et fournissait de candidats les circonscription qui en étaient dépourvues. Désormais dans chaque « divi sion », les électeurs locaux, groupés et organisés, puren émettre des vœux, formuler des desiderata, choisir et élir l'un d'entre eux à la députation.

Par contre, dès son origine, le *Caucus* rechercha de moyens mécaniques de ralliement. Pressé sans doute par le exigences journalières de la lutte politique, il néglige l'éducation lente de l'esprit, la conquête loyale des convi tions par la seule force de la raison, il adressa un viole appel aux sentiments, à l'émotion, aux passions, cr l'orthodoxie inexorable de parti, avec son envers in vitable le sectarisme et la haine des dissidents, se co tenta de l'adhésion formelle et extérieure aux dogm qu'il proclamait et remplaça l'union intime des volont conscientes et réfléchies par une « *conformity* » impérieu mais de façade. Dominé par des considérations électora et désireux avant tout de réussir, il agença une merveille machine de guerre dont chaque rouage devait concou à la bonne marche de l'ensemble et à l'obtention du résult cherché. De là, ses moyens d'action, ses méthodes (*w pulling*, *secrétaire général*, *workers*, *canvass*) et ses t

(1) Ceux que Gambetta devait en France, *Discours de Grenoble*, 1 désigner du nom de « *Nouvelles couches sociales* ».

ances (choisir le candidat qui présente le plus de chances e succès, domination du député, obstination à servir 'unique et exclusif intermédiaire entre lui et l'ensemble es électeurs, etc...).

Formalisme et machinisme, intransigeance et autoritaisme sont des vices inhérents au *Caucus*. Il aida puissamnent à l'effacement de l'homme et à l'affaiblissement de a personnalité chez l'électeur, à l'amoindrissement de la esponsabilité de l'indépendance et de la dignité chez le éputé (et par là encourt une grande responsabilité dans discrédit qui menace, paraît-il, la Chambre des Comnunes.)

Le *Caucus*, mené par les membres les plus avancés du arti, a excommunié, non seulement les dissidents, mais les imples modérés, qui, en l'absence d'un tiers parti bourgeois ont fort embarrassés pour coordonner leur action politique. i les libéraux hostiles au *Home rule*, ont pu après 1885 ormer, en s'alliant aux conservateurs, le parti Unioniste, les béraux modérés (*whigs* nouveaux) ont été éliminés par les adicaux et les *tories*, qui n'ont pas voulu suivre leur parti ans son ralliement au protectionnisme (1905), « *les free ooders* » ne sont plus unionistes, tout en n'étant pas deveus libéraux. Le *Caucus* a donc exagéré la rigidité du sysème des deux partis et porté cette tension au maximum.

On a reproché aussi au *Caucus* d'avoir donné aux élecions municipales annuelles un caractère politique et d'avoir herché à introduire dans ces conseils ses partisans, nême médiocres, plutôt que de véritables compétences, nais adversaires. La valeur des administrations des randes villes en aurait été abaissée et l'influence des emloyés permanents augmentée.

Dans le passif du *Caucus* doit enfin figurer cette organiation savante de la fièvre électorale, ces procédés de réclane commerciale qui tirent l'œil, ou abasourdissent l'oreil-

le (1), cette habitude d'aller chercher les électeurs à leur porte et de les conduire en voitures (en automobiles si possible) à la salle de vote. Cet acte grave et important d'une consultation nationale se déroule dans une atmosphère de trépidation et d'agitation intense bruyamment créée de toutes pièces par les différents *Caucus*.

Aucune organisation de parti en France n'est encore arrivée à ce degré de puissance sur les foules et de maîtrise sur ses élus au Parlement.

III

Il serait intéressant de faire un historique aussi précis et complet que possible des différents partis sous la Troisième République. Mais un pareil travail exigerait pour chacun d'eux un volume spécial (2). Nous préférons examiner en détail la période qui va de 1871 à 1876 et dans laquelle les partis qui avaient prédominé auparavant agonisent, tandis que se dessinent les partis qui vont désormais se disputer la direction des affaires de la France (3).

La République avait bien été proclamée le 4 septembre 1870 à Paris et dans la plupart des grandes villes, mais d'l'avis unanime, elle ne se présentait que comme un fa provisoire sur lequel l'autorité constituante devait êtr appelée à se prononcer. Toutefois sous la pression doulou reuse des événements d'alors, les élections générales d 8 février 1871, se firent uniquement sur la question de savo si l'intérêt et l'honneur de la France exigeaient que l hostilités fussent continuées, ou bien à quelles conditions paix était possible. Dans la majeure partie des départ ments, les électeurs choisirent pour représentants les homm

(1) V. dans le *Temps*, les articles de son correspondant de Londr lors des élections générales de 1910.

(2) *Histoire du parti socialiste* de 1870 à 1900, par M. Zévaès, par exemp

(3) Voir un résumé très clair des luttes des partis de 1871 à 1895, Seig bos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 172 à 204.

s plus dignes et les plus éminents sans se préoccuper eaucoup, semble-t-il, de leurs convictions politiques.

Quelle était alors la situation des partis dans le pays?

Cinq grands courants d'opinions traversaient la nation (1)

Sauf dans les régions de la France où il se confondait avec le rti clérical le parti légitimiste n'avait plus que de rares attaches rmi les masses. Des familles illustres ou anciennes ayant gardé grandes situations territoriales ou vivant dans une honorable uvreté, des membres du haut clergé, des chefs respectés à la tête l'armée ou de braves officiers dans les régiments, quelques rivains, quelques propriétaires, quelques magistrats et hommes loi prudents et pieux tels étaient les cadres du parti légitimiste... regret vague de tout ce qui avait été, et une obstination invinble à fermer les yeux sur le présent et sur l'avenir, un pessimisme éclaré qui venait de l'habitude de la désillusion et de la défaite, ls étaient les dispositions et les sentiments qui faisaient la rce et la faiblesse du parti légitimiste... on ne considéra pas comme s hommes de parti les candidats de cette nuance; on vota pour ux en raison de leur situation personnelle, de leur courage (pennt la guerre), et de leurs déclarations favorables à la paix. » (2) n vota pour leurs personnes bien plus que pour leurs idées.

Le parti orléaniste :

« Essentiellement parlementaires et libéraux, les orléanistes se naient quelque peu à l'écart du clergé. » Ce parti trouvait surtout s sympathies dans la bourgeoisie éclairée mais prudente, voltainne sans être antireligieuse, désireuse de concilier, à l'abri des ises et des aventures, les nécessités de la vie moderne avec le spect des traditions d'un passé encore peu éloigné, les exigences l'ordre avec les bienfaits d'une sage liberté. Leur idéal politique avait rien d'absolu (3). « Beaucoup d'entre eux... n'étaient pas ignés de se rallier à une République conservatrice et modérée... une sorte de Stathoudérat (4). Leurs chefs étaient le comte de ris, prétendant éventuel et ses oncles, le prince de Joinville, les cs d'Aumale et de Chartres ».

Le parti impérialiste :

(1) Tous les renseignements qui suivent sont extraits du beau livre de Hanotaux : *Histoire de la France contemporaine*, 3 volumes.

(2) *Histoire de la France contemporaine*, G. Hanotaux, T. I, p. 35.

(3) Hanotaux, cité, p. 32. « Une monarchie constitutionnelle, parlemenre, libérale dirigée par la bourgeoisie et favorable au clergé ». Seignobos, é, p. 179.

(4) Hanotaux, cité, p. 33.

Le parti bonapartiste devait être le plus nombreux dans le corp électoral à ne considérer du moins que le plébiscite du 8 mai 1870 Ses chefs occupaient dans les campagnes la plupart des situation officielles (maires, conseillers généraux). Mais la disparition d l'administration impériale qui, d'ordinaire, leur servait de guid lui porta atteinte. Les fidélités, les regrets, les espérances ne s manifestèrent pas; le parti bonapartiste se déroba pour ainsi dir et n'affronta pas le scrutin.

Le parti républicain :

« Les événements semblaient justifier la campagne d'oppositio que le parti républicain avait menée contre l'Empire. Ce parti, don les idées enthousiasmaient la jeunesse des écoles, dominait dan les grandes villes, dans une partie de l'Est et du Midi. Il étai illustré par de grands noms : V. Hugo, les historiens Michelet Quinet, H. Martin, le polémiste Rochefort, les politiques J. Favre J. Simon, E. Picard, Gambetta, Freycinet; « Mais ces tendance osaient à peine se manifester. » (1)

Le parti révolutionnaire :

Il existait surtout à Paris un parti révolutionnaire a premier rang duquel figurait le blanquisme, le parti trad tionnel de l'émeute.

« ...Il était républicain intégral, égalitaire, adversaire de l'ord social, mais ni communiste, ni séparatiste, ni socialiste, au for anarchiste. La révolution traditionnelle, le jacobinisme était repr senté par un groupe au moins aussi nombreux et qui se subd visait en jacobins d'action qui suivaient Delescluze et en jacobi romantiques qui écoutaient Félix Pyat, partisans de la Républiq une et indivisible, d'un gouvernement énergique, ennemis de bourgeoisie, amis du peuple mais surtout violent et autoritaire était d'autres éléments qui s'essayaient au rôle considérable qu' devaient jouer par la suite, les socialistes... adeptes de (divers doctrines : saint simonisme, fourriérisme, communisme... coll tivisme (ayant) pour programme la constitution d'une soci nouvelle... la plupart d'entre eux étaient des ouvriers... ce pa ouvrier se rattachait par mille liens à une vaste organisation c mopolite : l'Internationale. Tous ces éléments jusqu'alors isc se groupèrent (2) » et déchaînèrent le mouvement que l'on app la Commune (18 mars mai 1871).

Les divisions religieuses :

(1) *Histoire de la France contemporaine*. Hanotaux, T. I, cité, p. 14
(2) Hanotaux, cité, p. 154 et s.

« Si l'on veut aller au fond des choses on s'aperçoit que la véri-
able division du pays se faisait sur la question religieuse, d'une
art des croyances antiques... la soumission de la plupart des
amilles aux rites de la religion catholique — d'autre part la libre
ensée, le doute de Montaigne, le rire de Voltaire, l'affirmation
'Auguste Comte. En face du clergé que la nation continue à main-
enir et à reconnaître, une organisation occulte mais puissante, celle
e la franc-maçonnerie, très active, mêlée au siècle et s'attachant
vec passion au problème de l'instruction laïque. »

A côté et au-dessus des différents partis un sentiment qui allait s'incarner dans un homme pénétrait, à leur insu peut-être, la grande masse des citoyens. Conclure une paix aussi honorable et aussi peu onéreuse que le permettaient les circonstances, rétablir l'ordre dans Paris insurgé, libérer le territoire, refaire rapidement les finances et les armées du pays, réorganiser l'administration, programme qui pouvait rallier toutes les bonnes volontés et unir tous les cœurs patriotes, avant d'aborder la question qui, fatalement, les diviserait et risquerait peut-être de provoquer une nouvelle guerre civile, la question de la forme du gouvernement. Les idées et le plan de M. Thiers frappèrent les esprits par leur opportunité et leur logique. Cet homme d'État se réserva, laissa le temps faire son œuvre et les jalousies des partisans des trois dynasties en présence s'annihiler les unes les autres. Par les détours du « pacte de Bordeaux, de la Monarchie unie, de l'essai loyal et de la République conservatrice », il ménagea les transitions, consolida peu à peu *le fait* républicain, favorisa l'essor de *l'idée* républicaine et prépara le vote des institutions du nouveau régime. Le pays profita de la longue expérience, de la prodigieuse habileté de ce rusé vieillard et peut-être aussi de l'heureuse coïncidence d'un grand intérêt personnel avec l'intérêt national.

* * *

Les élections du 8 février 1871 envoyèrent à l'Assemblée nationale une trentaine de bonapartistes (dont le comte

Joachim Murat, d'une famille alliée aux Bonaparte), deu cents légitimistes, deux cents orléanistes (dont le prince d Joinville et le duc d'Aumale), cent républicains modérés e autant de radicaux.

« Si les grandes villes donnèrent en général leur confiance au vétérans de la démocratie (1) les campagnes suivirent les chefs don les opinions étaient simplement favorables au régime parlemen taire... la noblesse comptait deux cents députés. Un évêque Mg Dupanloup et deux abbés représentaient le clergé. » (2)

Ainsi, les 400 conservateurs monarchistes auraient eu s'ils avaient été unis, une indiscutable majorité.

« Quelques têtes éminentes, beaucoup de rares esprits et pour l grande masse de braves gens, telle était cette assemblée que l pays avait choisie à son image et envoyée à Bordeaux. » (3)

Moins d'un an après son installation en fonctions, e décembre 1871

« l'Assemblée s'était lentement organisée selon les traditior parlementaires. Les opinions s'étaient aménagées, les groupe s'étaient constitués par ces concessions mutuelles qui affaibliser les convictions mais qui créent la discipline des partis.

« La droite s'était divisée en extrême droite, droite et centr droit. A l'extrême droite des gentilshommes sincères, hautains, fig dans leur loyauté monarchiste et leur soumission absolue à volonté du « Roi ». La droite, plus souple et plus politique, s'appl quant patiemment à résoudre le problème de la quadrature d cercle en cherchant à concilier la monarchie de droit divin av les conquêtes de la Révolution. Le Centre droit où abondaient l orléanistes, prêt à faire des concessions, soit à droite soit à gauch pourvu que la mission de sauver le pays et les principes conse vateurs fût confiée à un des membres de la famille d'Orléans so le comte de Paris, soit le duc d'Aumale.

« Hors de l'assemblée les députés de la droite se rencontraient 1° à la réunion du centre droit, groupe fermé composé des déput n'admettant pas le drapeau blanc; 2° à celle des Chevau Léger

(1) « Les députés élus par les éléments révolutionnaires, Delescluze, F. P gat, Tridon, B. Malon, donnèrent leur démission et rentrèrent à Paris l'insurrection couvait déjà. » Hanotaux, p. 155.

(2) Hanotaux, cité, p. 39.

(3) d° cité, p. 41.

mprenant les députés prêts à crier « Vive le Roi » quand même, irigés par des chefs investis d'un mandat spécial du comte de hambord; 3° à celle de la droite modérée constituée pour unir le entre droit et les Chevau Légers; 4° à la réunion Colbert, centre u mouvement tendant à unir les diverses fractions du parti ıonarchique; 5° à la Réunion Changarnier, comprenant les autres onservateurs que des raisons diverses empêchaient de se faire ıscrire sur la liste des réunions plus tranchées.

« Vers la gauche, on voyait se constituer lentement un nouveau roupe dont le développement devait avoir sur les événements une ıfluence prépondérante : le centre gauche. Ce groupe s'était fondé ans un petit appartement de la rue Duplessis à Versailles. Là se éunissaient au début MM. de Marcère Christophe, F. Renault, urèault, Gailly. Ces députés avaient pris leur parti d'accepter la orme républicaine... ils prétendaient entourer la République de aranties destinées à satisfaire tous les éléments modérés. (Les oixante) membres discutèrent sérieusement la question de savoir ils s'appelleraient « Réunion des républicains conservateurs » u « Réunion des conservateurs républicains. » Lentement on vit enir à lui des hommes occupant une situation sociale considérable : IM. Casimir-Périer, de Rémusat, Léon Say, Dufaure, pour la lupart amis de M. Thiers. Le centre gauche s'était prononcé tout 'abord timidement pour la République, puis entraîné par les ıanifestations de l'opinion il s'était fait... des convictions.

« Au delà du centre gauche, l'Assemblée était encore divisée ı deux groupes; la gauche comprenant les républicains modérés, ui suivaient MM. J. Grévy, J. Simon, J. Favre et qui, en somme aient dévoués à la personne de M. Thiers; l'union républicaine (1) ui se composait des amis de M. Gambetta... radicaux ou rouges. Ils vaient un programme de réformes qu'ils développaient dans les rofessions de foi ou dans les réunions publiques, mais dont ils etardaient la réalisation jusqu'à la constitution définitive de la épublique. Ils s'étaient séparés des républicains modérés, ils éniaient à l'Assemblée le pouvoir constituant... étaient en état de upture déclarée avec M. Thiers sur plusieurs questions importan-s... cependant ils s'inclinaient devant son autorité; ils le ména-aient, ils le soutenaient presque toujours de leurs votes et, dans es circonstances bien choisies, de leurs éloges (2). »

Tels étaient, pendant l'année 1871, les partis dans le ays, les groupes à l'Assemblée. Comment allaient-ils voluer?

(1) Ou *Extrême gauche.*
(2) Hanotaux, p. 364.

I

« La Restauration de la monarchie légitime appuyée sur le doctrines catholiques, la soumission empressée aux volontés d « Roi », telles étaient les aspirations des membres les plus ardent sinon les plus nombreux de l'Assemblée (mars 1871)... la grand majorité pensait que le salut était dans la monarchie, la monarchi légitime... dans le parti monarchiste la droite légitimiste était l plus forte. » (1)

Quelle était exactement la doctrine de la Royauté tra ditionnelle? Par ses manifestes du 5 juillet 1871, 25 jan vier 1872, du 2 juillet 1874, par ses lettres des 15 octobr 1872 (à M. de la Rochette), du 13 février 1873 (à Mgr. Du panloup), du 27 octobre 1873 (à M. Chesnelong), le comte d Chambord exposa son système politique, les intentions e les circonstances dans lesquelles il comptait remonter su le trône « souveraineté du prince et non celle de la nation contre-révolution, rétablissement du drapeau blanc, décen tralisation administrative, franchises locales, gouverne ment placé sous le contrôle de deux chambres dont l'un est nommée pas le prince et l'autre par la nation selon l mode de suffrage réglé par la loi. Le roi règne et gouverne.

L'accord était loin d'être complet chez les partisan « Les royalistes de toutes nuances retournaient sans cesse e eux-mêmes tous les systèmes monarchiques : le droit divi (avec toutes ses conséquences qu'allait défendre Mgr. Pi évêque de Chartres) la consécration pontificale, la sanctio populaire et même l'autorité de l'insurrection et des ba ricades » (février 1871) (2). Parmi les députés légitimist les plus marquants étaient Aubry, Benoist, Fresneau, Meaux, de Voguë, de Kerdrel, Baragnon.

Pour la plupart d'entre eux la doctrine monarchiq traditionnelle devait, sous la pression des circonstances,

(1) Hanotaux, cité, T. I, p. 134-135-143. Lire *Le portrait du comte de Cha bord*, p. 136.

(2) Hanotaux, T. I, p. 73.

odifier sur deux points : celui du drapeau et celui de la uveraineté de la nation exercée pour l'heure par l'Assemée de Versailles. A chacun des deux premiers manifestes ı comte de Chambord le groupe des légitimistes modérés, plus nombreux, répondit en précisant son propre point vue « partisans quand même de la monarchie héréditaire représentative (ils) affirmaient la volonté de conserver la France le drapeau qu'elle s'est donné. » Déclaration ı 22 juillet 1871 et « nous considérons la monarchie mme le gouvernement naturel de notre pays... monarchie éréditaire, représentative, constitutionnelle, respectant ailleurs notre pays autant que nous l'aimons, nous attendons rien que du vœu de la nation librement primé par ses mandataires. » Déclaration du 17 février 372. (1)

Cette divergence fondamentale d'appréciation allait roduire des malentendus et augmenter d'une part la éfiance du prince, d'autre part le désarroi, le manque de onfiance, la division des partisans.

Comment était organisé le parti légitimiste? Le comte Chambord par ses agents, les députations qu'il recevait, ait censé se tenir au courant de ce qui se passait en rance et suivre au jour le jour les vœux de l'opinion. ais son siège était fait et malgré ses affirmations réitérées vouloir être un homme de son temps il agit toujours mme si la France n'avait pas été complètement transrmée depuis 1789. Par son bureau politique placé à aris sous la direction du marquis de Dreux-Brézé, il onnait des ordres surtout aux journaux de son parti, l'Union » notamment et de temps en temps, des instrucons à ses partisans. Une caisse royaliste avait été fondée us forme de fidéi-commis. « L'Univers », organe des ultraontains, soutenait le comte de Chambord de même

(1) Hanotaux, cité, T. I, p. 395.

qu'une notable fraction du clergé à la suite de Mgr Pi
évêque de Chartres. L'alliance était complète. Dans l
luttes électorales la double épithète « Chambord et clérical
revenait souvent. Le prince n'avait pas caché que, s'
remontait sur le trône, il prendrait des garanties pour qu
le pouvoir temporel du pape fut sauvegardé.

Au point de vue tactique, l'un des premiers soins d
chefs royalistes fut d'essayer de réconcilier les deu
branches dè la Maison de France en vue de réaliser
monarchie unie. Du mois de mars 1871 au mois d'octob
1873 des tentatives nombreuses furent faites dans ce bu
Des solutions transactionnelles furent suggérées. Le 3 ja
vier 1872 le marquis de Falloux émit l'opinion que

« satisfaction serait donnée à tous les souvenirs et à toutes
gloires si nos antiques fleurs de lys venaient se poser sur le drape
actuel. » (1)

Le 8 février 1873, Mgr Dupanloup proposait une co
binaison :

« M. le comte de Chambord pourrait, à l'exemple d'un gra
nombre de ses prédécesseurs, avoir son enseigne royale et la nat
garder ses couleurs, ou bien encore il pourrait, comme symbole
retour de la France à la monarchie traditionnelle, fleurdelyser
drapeau tricolore. » (2)

Mais l'opinion du prince était nettement arrêtée.

« Le comte de Chambord ne laissera pas arracher de ses ma
l'étendard d'Henri IV, de François Ier, de Jeanne d'Arc », c
ajoutait-il, « je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi, n
aïeul mourant en exil (Charles X). Henri V ne peut abandonne
drapeau d'Henri IV. » (Manifeste du 5 juillet 1871).

Et depuis il avait toujours énergiquement affirmé q
ne changerait rien à cette déclaration. Aussi, dès
13 février 1873, il répondait à Mgr Dupanloup :

« Mon devoir est de conserver dans son intégrité le prin
héréditaire dont j'ai la garde, principe en dehors duquel je ne
rien et avec lequel je peux tout... au premier rang des sacrif

(1) Hanotaux, cité, T. I., p. 378.
(2) d° cité, T. I,. p. 538.

regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution... (1) Je n'ai donc ni sacrifice à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. » (2)

Or, les chefs orléanistes proclamèrent tous leur attachement au drapeau tricolore et ne voulurent en aucune façon entendre parler de la restauration d'une monarchie qui aurait pour emblème l'oriflamme blanc. Cette divergence complète de vues, causa l'échec de la suprême tentative de fusion entre les deux branches de la famille royale (août à octobre 1873). (3)

Le 23 novembre 1873 le chef du bureau politique du prince, recommandait par circulaire, de multiples pétitions en faveur de la monarchie. On en était là ! L'extrême droite allait sortir de la majorité des droites et poursuivre une politique personnelle. Ses membres « poussant les choses au pire, toujours maugréant, rechignant, mais toujours battus, incorrigibles, resteront toujours en retard d'une année et d'une idée. » (4) Ils caressèrent successivement l'espoir que le Maréchal s'effacerait et céderait la place au prétendant légitimiste, plus tard que, par la revision de la constitution, la nation renverserait la République et rétablirait la Monarchie.

Ils vont s'opposer de toutes leurs forces aux mesures qui leur paraîtront préparer l'avènement d'une monarchie orléaniste et, quand la République sera fondée, leur dépit se trouvera atténué du fait que la branche cadette ne sera pas montée sur le trône. Le 16 mai 1874, ils votent avec les

(1) Mgr. Pie le défenseur du droit divin avait déclaré « le drapeau tricolore est révolutionnaire ou il ne signifie rien ».
(2) Hanotaux, cité, T. I., p. 538.
(3) Lire de curieux détails dans le livre de M. Hanotaux. cité, T. II, p. 279 et s.
(4) Hanotaux, T. II, p. 283.

républicains et renversent le ministère de Broglie qu apportait un projet de lois constitutionnelles dont Gambett disait inquiet : « Si la droite a le bon sens de l'accepter, l démocratie est reculée de cinquante ans. » Ils ne voient pa que c'est pour eux la dernière planche de salut. ils l repoussent. « La vieille monarchie légitime est abolie. » (1

Le 15 juin, La Rochefoucauld-Bisaccia dépose une motio déclarant : « Le gouvernement de la France est la monar chie. Le trône appartient au chef de la Maison de France. Elle est renvoyée non pas à la commission des lois consti tutionnelles, mais à la commission d'initiative qui, pa 16 voix contre 4, décide de ne pas prendre en considé ration. Échec éclatant.

Le 2 juillet 1874, le comte de Chambord lance un mani feste.

« Je veux trouver dans les représentants de la nation des aux liaires vigilants, mais je repousse la formule d'importation étra gère, avec son roi qui règne et ne gouverne pas ».

De l'avis général, c'est la fin de la Monarchie. Le 8 juill 1874 M. Lucien Brun interpelle le gouvernement sur la port du septennat et déclare que le 19 novembre 1873, la droi a été trompée, puisque « le seul définitif qui fut exclu d délibérations de l'Assemblée, c'était le définitif monarch que. » De Fortou, ministre de l'Intérieur, répond : « Le go vernement du Maréchal est mis au-dessus des partis po sept ans, tous, même le comte de Chambord, doive s'incliner devant la loi votée par l'Assemblée. » L'ordre d jour présenté par Lucien Brun recueille 79 voix. C'e tout ce qui restait dans l'Assemblée à la Monarchie lég time. Le prétendant perd le prestige dont il était auré jusqu'alors.

A la rentrée, le 5 janvier 1875, l'extrême droite est pl intransigeante que jamais. Elle crie à la dictature

(1) Hanotaux, T. II, p. 486.

Maréchal, passionnée et résolue, elle suit aveuglément les nstructions de Frohsdorf (1) : entraver tout, faire sentir a force du groupe et démontrer l'impuissance de l'Assemblée. Elle ne pourra pas empêcher le vote de la République.

Le 25 février 1875, La Rochejaquelin, de la Rochette, le Franclieu, de Belcastel protestent contre l'accord du entre droit et des gauches, qui vient de permettre le vote lu principe de la seconde chambre et celui de la loi sur 'organisation des pouvoirs publics. L'extrême droite 'allie aux bonapartistes. Le 7 juillet, sur la proposition de M. de Belcastel l'Assemblée décide que « le dimanche qui uivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour appeler son ecours sur les travaux de l'Assemblée. » (2)

M. de Franclieu s'élève, le 2 août, contre la loi qui fixe es conditions dans lesquelles les sénateurs seront élus et prophétise les pires catastrophes.

« L'œuvre qui se termine achèvera de faire disparaître les dernieres vestiges de notre organisation sociale. Tout cela parce qu'on 'a pas voulu faire la monarchie que rien au monde ne peut remplacer. Vous allez livrer encore une fois notre patrie à l'étranger, la Révolution, à la démagogie et au césarisme autoritaire. » (3)

A la rentrée en novembre 1875, la question se pose de avoir si la droite, qui a toujours invoqué hautement l'autoité constituante de l'Assemblée, quand elle en attendait rétablissement de la monarchie et qui s'est toujours, malgré les élections partielles toutes républicaines, opposée sa dissolution, acceptera le fait accompli et entrera dans es nouvelles institutions. Le 15 octobre, un membre du entre droit, A. Callet, l'avait demandé à M. de la Rochette, chef du parti légitimiste. « Nous avons affirmé la souveraineté de l'Assemblée et son pouvoir constituant.

(1) Résidence du comte de Chambord.
(2) Hanotaux. T. III, p. 312.
(3) d° T. III, p. 318.

Aujourd'hui qu'elle s'est prononcée, ne devons-nous pas nous incliner? » et fort embarrassé, le président du groupe des Chevau Légers se dérobait. « Vous ne pouvez rien fonder avec l'esprit révolutionnaire. »

Enfin, comme nous le verrons en examinant le parti orléaniste, une suprême vengeance allait s'accomplir. Les légitimistes s'entendirent avec tous les adversaires du centre droit et firent échouer les candidats de celui-ci au Sénat.

Ainsi l'extrême droite avait vu ses espérances s'évanouir les unes après les autres, la fusion des deux branches de la famille royale, un moment imminente, ne s'était pas réalisée, l'Assemblée avait préféré consolider le provisoire républicain, puis l'organiser. Le Maréchal ne s'était pas montré disposé à céder la place au comte de Chambord. Il ne restait comme hypothétique ressource, que la revision de la Constitntion.

« Rien de plus respectable, mais rien de plus catégoriqu que la revendication de la dynastie des Bourbons tell qu'elle s'était affirmée dans les manifestes du comte d Chambord ! C'était le droit divin et l'hérédité, le roi régnan et gouvernant, ni parlementarisme, ni démocratie sou veraine; un régime ni nouveau ni importé, mais antique e national, le peuple obéissant non par délibération ou con trainte, mais par conviction et amour, union du trône e de l'autel, en un mot, la monarchie traditionnelle no arbitraire, mais absolue. » (1)

Lors des élections générales de 1876 (Sénat en janvie Chambre des députés en février et mars) les candidats d l'extrême droite demandèrent qu'en cas de revision de l Constitution, une Assemblée constituante fut élue pou statuer sur la forme du nouveau gouvernement (2). Cin

(1) Hanotaux, cité, p. 374, T. III.

(2) Ce souci de la légalité et ce respect de la volonté nationale sont à not nous verrons que les royalistes d'aujourd'hui semblent ne s'en soucier null ment.

nnées avaient suffi pour faire disparaître pratiquement n tant d'élément politique influent le parti légitimiste out puissant au lendemain de la guerre.

ASSEMBLÉES	DATES	Membres légitimistes	Nombre total des Membres
Assemblée nationale	8 février 1871	200	700
Sénat	janvier 1876	13	300
Chambre des Députés	février et mars 1876 ..	25	533

* * *

Le parti orléaniste se tenait plus près de l'opinion publiue et plus en contact avec l'ensemble du pays.

En mars 1871 « tandis que le comte de Paris restait à ondres, deux de ses oncles avaient été élus : le duc 'Aumale dans l'Oise, et le prince de Joinville dans la aute-Marne. Le duc d'Aumale avait déclaré à ses élecurs :

« Dans mes sentiments, dans mon passé, dans les traditions de a famille, je ne trouve rien qui me sépare de la République. Si est sous cette forme que la France veut définitivement constituer n gouvernement, je suis prêt à m'incliner devant sa souveraineté. onarchie constitutionnelle ou République libérale, c'est par la obité politique, la patience, l'esprit de concorde, l'abnégation l'on peut sauver la France. » (1)

Les orléanistes n'avaient aucune chance de succès immé-iat, mais ils entendaient réserver l'avenir, et d'aucuns les cusaient de ne pas écarter de leurs prévisions l'abdicaon ou la mort du comte de Chambord.

Le 21 mai, le duc d'Aumale écrivait :

« Si l'on soulève la question de la compétence des anciennes ynasties, nous refusons de nous engager sur ce terrain qui est terrain constitutionnel. Mais à la droite et à la gauche, nous uvons affirmer qu'il n'y a dans la branche d'Orléans ni prétennts ni compétiteurs. » (2)

(1) Hanotaux, cité, T. I, p. 141.
(2) d° cité, p. 234

En réponse au manifeste du comte de Chambord du 25 janvier 1872, les droites sur la proposition des légitimistes modérés arrêtèrent, le 17 février 1872, un programme qui « contenait une dose savamment répartie de principes orléanistes et légitimistes » (1) et indiquait le moyen pratique de la Restauration : le vote de l'Assemblée.

Si le comte de Chambord n'approuva pas ces déclarations, le centre droit (les orléanistes) fit des réserves.

« Nous voulons comme vous rappeler au pays les services qu'il a déjà reçus et ceux qu'il peut encore attendre de la monarchie constitutionnelle dont vous nous indiquez si bien les bases essentielles en vous efforçant de réconcilier la France ancienne avec la France moderne. » (2)

Le centre droit proclamait en outre sa fidélité au drapeau tricolore. En somme la tentative de fusion échouait entre les groupes à l'Assemblée, comme elle avait échoué entre les partis dans le pays. Les thèses royalistes apparaissaient diamétralement opposées.

Le 10 juin 1872, effrayé par les succès des radicaux, le centre droit, que le centre gauche ne veut pas suivre dans ses espérances monarchiques, se tourne vers la droite : « on ne parlera pas de ce qui divise, c'est-à-dire des projets de restauration monarchique, mais seulement de ce qui unit, c'est-à-dire des principes conservateurs. » (3) « Le grand parti conservateur » délègue neuf de ses membres auprès de Thiers et l'adjure de lutter contre le radicalisme. Thiers répond qu'il n'a pas le droit de s'opposer à des élections républicaines.

Le 15 octobre 1872, le comte de Chambord écrivait à M. de la Rochette qu' « il n'avait pas à s'occuper de M. le duc d'Aumale. Celui-ci pouvait faire ou ne pas faire, tout ce qu'il voudrait. » La scission était complète en effet.

(1) Hanotaux, p. 393.
(2) d° cité T. I., p. 395.
(3) d° cité, T. I, p. 470.

Une loi du 21 décembre 1872 restituait à la famille d'Or-éans une partie de ses biens évaluée à une somme d'environ uarante millions de francs.

« C'était la réparation d'un acte de spoliation commis par le econd empire. Néanmoins, cette reprise de quarante millions de ancs par la famille de Lous-Philippe à l'heure où la situation nancière de la France était si précaire, eut un fâcheux retentis-ement dans l'opinion. » (1)

Le 19 février 1873, à la Commission des Trente, les orléa-istes firent voter la proposition de Thiers : « l'Assemblée e se séparera pas sans avoir organisé les pouvoirs publics, seconde chambre et le régime électoral. » Ils cherchaient gagner du temps. « Ainsi, faussant pour la première fois, ompagnie au parti légitimiste, ils se trouvaient, par une orte de fatalité qui les poursuivra jusqu'à la fin, travailler la consolidation de la République. » (2) Les légitimistes rent extrêmement mécontents.

Le 5 mai 1873, deux des chefs orléanistes proposent la ésidence de la République au duc d'Aumale. « Vous faites ppel à mon patriotisme, vous m'affirmez que je peux, dans poste être utile à mon pays, soit, j'accepte. » (3) Mais de ur que les légitimistes refusent de voter pour le prince, le uc de Broglie met en avant le nom du maréchal Mac-ahon. Le 18 mai 1873, Lucien Brun « rappelle que le omte de Chambord a formellement déclaré qu'il n'auto-rait pas un prince de la Maison de France à accepter la ésidence de la République. La droite légitimiste n'en-eindrait certainement pas la volonté royale. » (4)

L'heure paraît venue, après les élections radicales d'avril 873, « de ranimer les craintes du pays et d'évoquer le ril démagogique, de prendre la défense de l'ordre que n croit menacé. Ce n'est plus la cause monarchique qu

(1) Hanotaux, p. 489.
(2) d° p. 531.
(3) d° p. 560.
(4) d° p. 587 et 588.

est en jeu, c'est l'existence même de la société. » (1) Ce sont deux orléanistes, le duc de Broglie et Buffet qui vont conduire à la bataille les droites coalisées et faire tomber Thiers.

Quelle fut exactement la doctrine politique du parti orléaniste ?

C'était celle de la monarchie de juillet, c'est-à-dire : souveraineté nationale, parlementaire, constitutionnelle et libérale, la Constitution votée par les représentants du pays et jurée par le roi qui règne et ne gouverne pas, drapeau tricolore. Dans un ouvrage, *Vues sur le Gouvernement de la France*, paru en 1861, le duc de Broglie père avait écrit « Une république qui touche à la monarchie constitutionnelle, une monarchie constitutionnelle qui touche à la République... c'est la seule alternative qui reste aux amis de la liberté. Toute autre République, c'est la convention toute autre monarchie, c'est l'empire. » (2) Le parti orléaniste se proposait d'organiser fortement le pouvoir du chef de l'État, consolidant ainsi l'autorité dans un homme défaut d'une dynastie (d'où la création du septennat), l prépondérance des classes moyennes, aristocratie mobi et ouverte, la défense des intérêts (d'où l'idée d'une l électorale qui restreignait notablement le droit de suffra et le projet d'un grand conseil dont les membres auraie été nommés par le chef de l'État). Il y avait là, dans cet conception ni aristocratique ni démocratique, le germ d'une France nouvelle.

Comment était organisé le parti orléaniste ? Le comte Paris esprit clairvoyant et avisé dirigeait de près ses par sans et rien ne se faisait parmi eux sans qu'il fut consult Deux princes de la famille d'Orléans siégeaient à l'Asse blée. Le centre droit comptait de nombreux et brillar

(1) Hanotaux, p. 594.
(2) Cité par Hanotaux, T. III, p. 365.

ateurs : les ducs de Broglie et d'Audiffred Pasquier, ocher, Changarnier, Le Flô, de Goulard, Ducrot, Batbie, irget, Buffet. Dans la presse, divers organes défendaient idées du parti : *Le Journal de Paris*, *Le Français.*

Quelle fut sa tactique? Bien qu'il ne songeât pas à poser expressément un compétiteur au comte de Chamrd et que sous certaines conditions (drapeau tricolore et nstitution), il se fut déclaré favorable à la fusion des ux branches de la famille royale, le parti orléaniste enten- conserver sa personnalité propre et son indépendance, is se laisser confondre avec le parti légitimiste. On ccusa de chercher avant tout à gagner du temps, de nsolider le provisoire existant pour éviter de donner au oblème constitutionnel une solution définitive et irrémé- able.

Il existe en France, répondait *Le Journal de Paris* à *La Gazelle France* (1), un grand parti qui n'est ni rouge, ni blanc, qui ne t ni révolution nouvelle, ni contre-révolution, ni retour à l'an- n ordre social, ni destruction de l'ordre social actuel. Ce parti, en udiant la violence et les excès de la Révolution, accepte et tend conserver ses résultats légitimes : l'égalité civile, la liberté tique et religieuse, le gouvernement constitutionnel. » 1er février 3.

Les deux familles royales pouvaient se rapprocher, mais programmes restaient différents.

Les orléanistes oscillèrent constamment entre les deux rants qui partageaient l'Assemblée. Avec les légiti- tes et les bonapartistes, ils renversèrent Thiers, le mai 1873, et firent de la restauration religieuse, de la servation sociale et de la réaction politico-administra- , avec les républicains ils luttèrent contre les intrigues napartistes, redoutant par dessus tout un retour à

) Organe royaliste, inspiré par Mgr Dupanloup, orléaniste, mais ardent isan de la fusion.

l'empire auquel ils parurent préférer même la Républiq qu'ils contribuèrent à organiser.

Les monarchistes étaient incontestablement les maîtr de l'Assemblée mais il y avait trois prétendants éventue et leurs partisans étaient divisés.

« ... *L'Union Conservatrice* n'est qu'une thèse, la droite pourra rien constituer » avait prophétisé Thiers, les événemen allaient lui donner raison. La majorité conservatrice de treize vo le 24 mai 1873 s'est augmentée, elle peut être de soixante voix da les grandes journées quand tout le monde s'unit en vue de défense de la société », mais si on touche aux rivalités dynastiq ou électorales, elle s'effrite.

Toute la politique du bloc conservateur, dirigé par parti orléaniste, va se résumer en une formule uniqu gagner du temps. Le centre droit qui est le groupe le pl important est l'arbitre de la situation.

Le 30 octobre après la lettre de Salzbourg et l'anéant sement de tout espoir d'un retour sur le trône du comte Chambord, le centre droit propose de donner la régence comte de Paris, mais le gouvernement préfère proroger pouvoirs du maréchal (1).

Le comte de Paris partagea l'idée du duc de Bro qu'entre la démagogie et le césarisme, il ne restait p d'autre refuge que la consolidation du pouvoir du Maréc pouvoir indépendant de l'Assemblée temporaire m stable, incapable d'aucun empiètement. (2) Le duc d'Au fred-Pasquier proposa de faire la monarchie avec le co de Paris comme régent gouvernant au nom du roi, mais princes d'Orléans refusèrent, et tous se déclarèrent « m mahoniens ». (3) Les orléanistes se rallièrent à l'opinion duc de Broglie. A la rentrée de l'Assemblée, le 5 novem

(1) La loi du 31 août 1871 qui avait énuméré les pouvoirs du Chef du Po exécutif avait décidé que ceux-ci dureraient autant que l'assemblée même et expireraient par suite en même temps que les siens, quelle a été la situation, si brusquement l'assemblée s'était déclarée dissoute?

(2) Hanotaux, cité, T. II, p. 259.

(3) d° cité, T. II, p. 26.

général Changarnier déposa une motion confian pour x ans le pouvoir exécutif au maréchal de Mac-Mahon et mettant à une Commission de trente membres le soin examiner les projets de lois constitutionnelles. Le centre uche propose cinq ans. La minorité orléaniste, qui va sormais jouer un rôle grandissant, suggère le chiffre nsactionnel de sept ans et c'est ainsi que le septennat t proposé au vote de l'Assemblée.

Le projet du cabinet de Broglie est voté le 19 novembre r 66 voix de majorité.

Bien que s'éloignant des légitimistes et se rapprochant centre gauche les orléanistes ne font aucune concession x aspirations démocratiques. Ils poursuivent un objectif rticulier. Le 29 mars, le duc de Broglie qui avait répondu Challemel-Lacour que « les sept années de pouvoir avaient conférées d'une façon incommutable au maréchal Mac-Mahon » déclarait à la Commission des Trente que due d'Aumale pourrait être appelé à la présidence du tur Sénat et remplacer, le cas échéant, le chef du Pouvoir écutif au cas où celui-ci viendrait à se trouver, pour une ison ou pour une autre, dans l'impossibilité de continuer exercer ses hautes fonctions.

Ce propos arriva à Froshdorf et y produit une vive itation.

L'on voit nettement la conception orléaniste, ingénieuse et gile, d'un gouvernement parlementaire fortement établi, visoirement appelé République, dirigé pendant une riode de sept années par un homme, pour la personne quel il a été organisé à dessein, le maréchal de Mac-Mahon. Le 20 novembre 1880, le pays avisera et choisira finitivement la forme de ses institutions ou, s'il le préfère, olongera le *statu quo* pendant une nouvelle période de t ans jusqu'au jour où un prince de la Maison d'Orléans urra offrir ses services à la nation.

Et de fait le principal argument qu'invoquent sans ces les défenseurs de cette forme politique particulière de cet création originale, sorte de *fidéi-commis*, confié en attenda mieux à un ancien officier général, planant au-dessus d partis tout en ayant une prédilection pour le centre droi est que « le septennat » sauvegarde pleinement le prése et réserve complètement l'avenir.

Il semble que dans l'esprit subtil du duc de Broglie duc d'Aumale devait présider le futur Sénat, puis passer l'Élysée et pendant une sorte de stathoudérat d'une dur plus ou moins longue, préparer légalement l'avènement (comte de Paris.

Le 15 mai 1874, le duc de Broglie dépose des projets loi qui créent une seconde chambre, fixent les relatio entre les pouvoirs publics, organisent l'électorat pour l élections générales et pour les élections municipales; le 1 il demande la priorité pour la loi électorale politique p 74 voix de majorité, l'Assemblée la refuse. Seuls, les orlé nistes et deux membres du centre gauche avaient vo pour le cabinet (317 voix) tous les autres députés, y co pris les 45 de l'extrême droite, avaient voté contre (3 voix). Cette coalition éloigne des affaires le ministère 24 mai 1873 et avec lui tombe la plus sérieuse char d'une restauration orléaniste progressivement préparée.

La constitution du nouveau cabinet est laborieuse. 22 mai enfin, le ministère de Cissey se présente deva l'Assemblée. Les droites restent divisées, le centre dr délibère, se reprend, hésite. Le vicomte d'Haussonville cou les ponts avec les légitimistes en rejetant « la solution de monarchie comprise comme un dogme religieux dont le serait le pontife infaillible » et avec les bonapartistes rappelant « la mutilation trop réelle » qu'a subie no malheureux pays, »(1) et puisque « la monarchie consti-

(1) Hanotaux, T. III., p. 11.

onnelle et parlementaire (lui) a été refusée », il apporte
n concours aux partisans de l'organisation du septennat.
s deux centres vont se rapprocher, 4 juin 1874.

Le 10 juillet, de Fortou, ministre de l'Intérieur demande
la Commission des Trente, de la part du maréchal, le
oit de dissolution, le droit de nommer la plupart des
embres de la seconde chambre. Cela ressemble à un pouvir personnel en préparation. Pour qui donc travaille le
aréchal? (1)

Du 23 au 29 juillet l'Assemblée discute la proposition
simir-Périer tendant à proclamer la République. Le duc
Broglie fait le procès de la République, l'éloge de la
onarchie et l'apologie du septennat qui assure le présent
réserve l'avenir. Dans le centre droit, une minorité
lignée contre les légitimistes incline vers la solution
publicaine; néanmoins la motion Casimir-Périer est repussée, l'Assemblée suit les partisans de l'organisation des
uvoirs du Maréchal. Pendant les vacances, toutes les
ctions, comme précédemment d'ailleurs, sont défavoroles aux royalistes; aucun rapprochement ne se produit
re les deux fractions monarchistes.

A la rentrée de l'Assemblée le 5 janvier 1875, les droites
dérées oscillaient entre la crainte du bonapartisme et
le de la dissolution. Les princes d'Orléans étaient d'avis
consolider ce qui existait même si l'on devait créer des
titutions républicaines : tout pour barrer le chemin au
napartisme.

Le 8 janvier 1875, l'Assemblée décide de ne pas donner
priorité, que demandait le gouvernement, au projet de
sur la seconde chambre. Le duc de Broglie qui, de la
lisse dirigeait la bataille, tenait à ce qu'avant toute loi
stitutionnelle fut votée l'organisation du Sénat. Celui-ci
ait fait survivre la volonté de la majorité de droite de

) Hanotaux, T. III, p. 40.

l'Assemblée nationale et aurait porté en lui dans le régim futur les chances de la monarchie constitutionnelle. Le ambitions orléanistes se heurtèrent comme le 16 mai 187 à la coalition des gauches et de l'extrême droite, peu sou cieuse de préparer le lit d'un prince d'Orléans. Le 22 jan vier 1875, une tentative suprême pour réconcilier le éléments de droite échoue. Le duc d'Audiffred-Pasqui rompt les chiens. « Il faut se rapprocher des gauches consentir à la République pour six ans. Il n'y a rien à fai avec l'extrême droite ». (1) Vantavon, Lacombe, de Meau de Broglie parlent en faveur du septennat « pouvoir tem poraire, respectant l'avenir, laissant à chacun ses espéranc et sa foi, donnant à la France le temps de voir clair dans volonté. » Le rapporteur de la Commission avoue ingén ment : « il ne nous reste plus d'autre garantie que l'insti tution d'une seconde chambre... nous voulons opposer parti révolutionnaire une barrière suffisante pour qu'il puisse s'emparer légalement du pouvoir » (2) 25 janvier 187 Par 498 voix contre 173 l'assemblée accepte le princi d'une seconde chambre. Parmi les opposants se trouve l'extrême droite, les bonapartistes, une partie de l'Uni républicaine avec Gambetta. Instituer une chamb haute, c'est un sacrifice auquel un grand nombre de ré blicains ne sont pas encore décidés.

La crainte était générale que les échecs successifs de monarchie et de la République, c'est-à-dire l'impuissance l'Assemblée, ne viennent à profiter au bonapartisme ; la h diesse des projets de celui-ci, la souplesse de son organi tion, excitaient le libéralisme des monarchistes et la modé tion des républicains, chez tous l'esprit de concession, transaction, voire même de résignation. Ce fut alors qu fraction du centre droit dirigée par Léonce de Lavergne

(1) Hanotaux, T. III, p. 146.
(2) dº T. III, p. 157.

ra en négociations avec le centre gauche et avec les gauches. Un pacte fut débattu, accepté, formulé, reconnaissance d'un état de choses républicain mais organisation de rouages monarchiques. Un orléaniste, M. Clapier, déclara :

« Puisqu'il n'y a pas de roi, fondons la République ; on nous propose tout ce que nous demandons sauf un titre royal... on nous accorde les trois choses que nous demandons au nom des intérêts conservateurs : seconde chambre, dissolution, revision. » Ce qui devait arracher ce cri à Gambetta « nous vous avons tout donné, tout abandonné ».

Néanmoins les partisans de ce type spécial de gouvernement, le septennat, ne capitulent pas et c'est ce plan d'organisation qui est présenté par la Commission aux délibérations de l'Assemblée.

Ce ne sera que par une série d'amendements successifs aux divers articles de ce projet en discussion que les républicains, qui en appellent ainsi des décisions de la Commission, — qui rejette systématiquement toutes leurs propositions, — à l'ensemble des représentants de la nation, réaliseront par leur concorde, leur union et leur pondération, ce tour de force d'arracher à une Assemblée foncièrement monarchiste les votes qui vont fonder et aménager la République.

Ce fut le déplacement au centre droit des voix du groupe de Lavergne qui décida de la majorité.

La Commission propose de faire entrer dans la composition du Sénat des membres de droit, des membres nommés par le Président de la République, des membres élus, (11 et 12 février 1875). Les républicains demandent que les sénateurs soient tous élus par les mêmes électeurs que les députés. Par 382 voix contre 310 l'Assemblée adopte la thèse républicaine. Le ministère de Cissey déclare ne pouvoir s'associer à ce vote. Le centre droit dissident se sépare du centre gauche, le pacte est rompu ; par 368 voix contre

345 l'Assemblée se prononce contre une troisième lectur
Tout croule, plus de Sénat, plus de Constitution. Les gau
ches et les bonapartistes demandent la dissolution c
l'Assemblée, celle-ci la repousse. La droite propose u
coup d'état parlementaire, le Maréchal refuse de s'y prête
Le comte de Paris estime l'alliance des orléanistes et d
bonapartistes inadmissible (lettre du 14 avril 1875). Le du
de Broglie déclare que l'œuvre des lois constitutionnelles n
doit pas être abandonnée. Des projets transactionnels so
alors mis en avant. Les gauches renonceraient à l'électi
des sénateurs par le suffrage universel, les droites au cho
des inamovibles par le chef de l'État. Le 17 et 18 févri
des conférences réunissent des délégués des deux centre
Le projet Vallon combattu par la Commission des Tren
est voté le 24 février 1875 par l'Assemblée qui adop
le 25 la loi sur l'organisation des pouvoirs publics.

A la rentrée, le 11 mai 1875, la question urgente qui
posait était celle de la durée du mandat de l'Assembl

Maintenant que les lois constitutionnelles étaient voté
que deux chambres étaient prévues, ne convenait-il p
que l'Assemblée se séparât et leur remît ses pouvoirs?

Le 20 mai 1875 la Commission des Trente disparaît p
la démission de ses membres. Une nouvelle commission
remplace qui, par suite de l'alliance avec les gauches e
orléanistes dissidents (groupe Lavergne) comprend
membres élus par cette coalition. La droite et le cen
droit ne peuvent y faire entrer que quatre des leurs. Vo
à quoi se trouve réduit la formidable majorité monarchiq
de février 1871. Trois projets de lois constitutionnel
complémentaires à la loi du 25 février 1875 sont étudiés p
cette nouvelle commission (président de Lavergne et ra-
porteur Laboulaye). Entente à demi-mot faite de conc-
sions chez les uns, de résignation chez les autres, pres
pas de discussion : Lois sur les rapports des pouvoirs publ

votée le 16 juillet, sur l'élection des sénateurs le 2 août, sur 'élection des députés le 30 novembre 1875. L'ensemble de es dispositions forment, avec la loi du 25 février 1875, un out complet, l'organisation du régime parlementaire épublicain.

La droite capitule. « Royalistes, nous voterons la loi, lus nous sommes effrayés des dangers dont le principe épublicain menace le pays, plus nous devons nous efforcer l'atténuer les conséquences de ce principe. » Le 29 juillet, n décide que dorénavant, dans les églises on chantera le *Domine salvum fac rempublicam.*

La division augmente dans le parti conservateur pour le lus grand profit de la gauche. A Dompaire, le 19 sep-embre 1875 Buffet, chef du ministère déclarait, rompant insi avec le centre gauche : « le vote des lois constitu-ionnelles n'implique nullement l'abandon d'une politique ettement conservatrice. » Léon Say, ministre des Finances ui réplique huit jours après : « il n'y a en France de gou-ernement durable que celui qui rallie autour de lui le parti béral, c'est-à-dire les hommes modérés qui ont toujours ondamné les excès, mais qui n'ont pas été dégoûtés de la berté par les crimes que l'on a commis en son nom ».

A la rentrée, le 8-13 novembre 1875, la droite veut le rutin d'arrondissement, la gauche le scrutin de liste (1).

Gambetta dénonce l'alliance de la gauche avec le centre oit, qui a cependant procuré celle-ci pour le vote des is constitutionnelles des auxiliaires imprévus et précieux, sonne la défaite du parti orléaniste (2). Le parti républi-ain se croit assez fort désormais pour se présenter seul evant le pays (11 novembre 1875.) Ce discours déblaie le rrain pour l'avenir, mais il rejette à droite les orléanistes. ar 357 voix contre 326 l'Assemblée, adoptant la contre-pro-

(1) Hanotaux, cité, T. III, p. 312.
(2) d° cité, T. III, p. 442.

position de la droite, vote le scrutin d'arrondissement (pr mière lecture). La position du cabinet Buffet était consolidé Gambetta se ressaisit et le 22 novembre, lors de la troisièn lecture, il invoque l'union, la conciliation que seul perme trait le scrutin de liste (1); il rappelle le pacte du 25 févri 1875 qui imposa aux uns l'abandon de la forme monarchiqu aux autres la renonciation à leurs doctrines traditionnell sur le gouvernement républicain. « Puisque vous cherch la raison de l'œuvre du 25 février et de cette politique concorde et de pacification, je vous la donne : regardez trouée des Vosges ».

Le scrutin de liste est repoussé par 86 voix de majori (troisième lecture).

« L'histoire de l'Assemblée nationale, c'est la lutte au sein royalisme français de deux partis : légitimistes et orléanistes. L dernière vengeance allait s'accomplir. »

La pensée suprême des chefs de la droite avait d'assurer dans le Sénat une majorité de « conservatio pouvant devenir à la première circonstance favorable, u majorité de « revision » et partant « de restauration. » choix des 75 inamovibles devait être le couronnem de l'œuvre; leur élection par l'Assemblée fut fixée 9 décembre 1875. Le centre droit se croyait maître de situation. Il traita avec la droite et avec le centre g che, mais les délégués de la droite exigèrent l'admiss dans cette conférence préparatoire de l'extrême dr et l'exclusion de l'extrême gauche. Le centre gauche ref Le 6 décembre, Raoul Duval, chef des néo-impérialis proposa de renouer une fois encore la coalition de tous éléments anti-orléanistes. Or nul, pas même les légitimis ne tenaient à consolider, ni à perpétuer dans les nouve institutions les chances et les influences orléanistes.

(1) « Le scrutin de liste eut permis bien des combinaisons et des ent que le scrutin d'arrondissement rendait impossibles. » Hanotaux.

change de vues eut lieu à ce sujet entre R. Duval approuvé ar Rouher (chef du parti impérialiste), de la Rochette, résident du groupe des Chevau Légers (extrême droite), t Testelin, ami de Gambetta. Le 9 décembre seuls le duc 'Audiffred-Pasquier et Martel sont élus. L'Assemblée ait divisée en deux parties égales, les orléanistes abanonnés par les légitimistes étaient impuissants à faire élire urs candidats. Le 21 décembre après de nombreux scruns, les 75 sénateurs inamovibles étaient désignés, 26 ppartenaient au centre gauche, 23 à la gauche, 8 à extrême gauche, soit 60 républicains, 6 du groupe Lavergne rléanistes dissidents), 9 de l'extrême droite, 3 du centre roit. Celui-ci était le grand vaincu, il accusa les Chevauégers de trahison. L'extrême droite somma son présint de la Rochette de démissionner, celui-ci répondit :

« Les chefs du centre droit ont fait la République contre le roi contre les royalistes, ils veulent la gouverner toujours contre le i et contre les royalistes, je ne consentirai jamais à les aider et us prétexte de conservation sociale à leur servir de marcheed ; j'aime mieux ceux qui nous combattent que ceux qui nous t abandonnés, et qui aujourd'hui sollicitent l'abdication du i. »

Cette idée d'abdication, au profit d'un prince d'Orléans, ait alors au fond des débats entre les partisans des deux anches de la famille royale.

R. Duval attaque la majorité, la dernière forteresse de orléanisme expirant :

« le vaincu c'est le parti orléaniste qui... rayé officiellement, n'en ntinue pas moins à exister remplaçant une pierre d'attente par e autre pour se réserver le bénéfice éventuel des décrets de la ovidence. Il faut qu'il dise enfin ce qu'il est, ce qu'il pense, ce 'il veut. » (1)

Le duc de Broglie, abattu, maudit l'entente qui l'a exclu u Sénat, lui et ses amis, et déclare que « ce n'est pas

1) Hanotaux, cité, T. II., p. 472.

une majorité, mais une coalition de personnes entr lesquelles on ne trouve de commun que le ressentiment d la haine. » Par contre, le 8 décembre le duc d'Audiffred Pasquier, un des anciens leaders orléanistes, achevant so évolution se fait inscrire au centre gauche et dans son dis cours de clôture des travaux de l'Assemblée le 31 décembr il déclare :

« Ne craignez pas qu'il vous reproche (le pays) les concessior que vous avez faites à la paix et à son repos, car il est deux chos que vous lui remettez intactes : son drapeau et ses libertés. »

Ainsi le parti orléaniste avait bien pu empêcher le pré tendant légitimiste de remonter sur le trône en s'opposan énergiquement au rétablissement du drapeau blanc, et l groupe bonapartiste de tenter sa chance en faisant plébis citer la restauration de l'empire, mais malgré tous se efforts, il n'avait pu éviter la proclamation constitutionnel et l'organisation pratique de la République.

Lors des élections générales de janvier-février-mars 187 les candidats de la droite et du centre droit proposèrent d mettre à l'épreuve pendant cinq ans (jusqu'à la fin du sep tennat leur œuvre), la Constitution qui « sauvegarde da le présent tous les intérêts et dans l'avenir comporte to les progrès, réserve tous les droits. » Les électeurs prouvère que l'orléanisme était infiniment moins dépopularisé da le pays que le légitimisme.

Dans le nouveau Sénat, il y eut, malgré la coalition q parmi les 75 inamovibles désignés par l'Assemblée ava éloigné la plupart des notabilités orléanistes, 81 me bres adhérents aux idées du centre droit et de la droi modérée et 17 constitutionnels, parti nouveau, desti à ménager la transition, à servir de pont aux orléanistes leur permettre ainsi de se rallier un jour à la Républiq A la chambre, il y eut 55 orléanistes et 22 constitutio nels.

ASSEMBLÉES	DATES	Membres orléanistes	Nombre total des membres
Assemblée nationale	8 février 1871	200	700
Sénat	janvier 1876	98(1)	300
Chambre des députés	février et mars 1876 .	77(2)	533

(1) Dont 17 constitutionnels.
(2) Dont 22 constitutionnels.

*
* *

Le parti impérialiste, abattu et désorganisé au lendemain même de la guerre, ne tarda pas à se ressaisir et à reprendre confiance.

Le 1er mars 1871, les députés bonapartistes interpellaient le chef du Pouvoir exécutif et refusaient à l'Assemblée, en invoquant l'autorité de quatre plébiscites impériaux, le droit de donner une Constitution à la France. Le 2 juillet, le prince Jérôme écrivait à Jules Favre :

« la seule base sur laquelle un gouvernement en France peut asseoir son principe, la seule source où il peut puiser la légitimité et la force, c'est l'appel au peuple. » (1)

Le 11 février 1872, celui que l'on appelait le vice-empereur, Rouher, fut élu en Corse. Il organisa aussitôt une propagande bonapartiste des plus actives à travers le Pays. Des brochures furent répandues à profusion. Les fidèles du parti avaient réuni une somme assez élevée qui fut employée à disséminer dans les campagnes une véritable nuée d'agents allant de cabaret en cabaret affirmer que le meilleur moyen de libérer le territoire était de rappeler Napoléon III. Des journaux furent lancés : *L'Ordre* qui devait catéchiser la bourgeoisie, *Le Petit Caporal* et *Le Gaulois* qui s'adressaient l'un à l'armée, l'autre aux masses populaires, aux casernes, aux écoles. (2) Le parti organisait

(1) Hanotaux, cité, T. I., p. 239.
(2) d° T. I., p. 73.

des manifestations diverses. Certains prélats, le cardina de Bonnechose notamment, ne cachaient pas leurs sympathies pour les bonapartistes. Napoléon III conseillait de ménager *L'Univers* l'organe ultramontain et de ne fair aucune concession à la Révolution. Par contre, le prince Jérôme flattait les libres-penseurs et dinait avec Renan En janvier 1872, Napoléon III, avait dit à Chislehurst « Je sais que je suis la solution. » (1) A l'étranger on commençait à parler (février 1872) avec persistance d'une prochaine restauration impériale.

Dès son arrivée à l'Assemblée nationale, Rouher cré « le groupe de l'appel au peuple. » Ainsi, le bonapartism reconstitué en parti d'opposition avec tous ses organes étai prêt; il n'attendait plus qu'un ordre venu de Londres (2-3 « Les succès répétés des bonapartistes n'étaient pas moir inquiétants (pour les royalistes que les gains des radicaux). En octobre 1872, le prince Jérôme avait reçu une sort d'investiture de Napoléon III, son cousin : « je recommanderai à tous mes amis de soutenir ton élection, non seulement en Corse, mais dans tous les départements où t auras chance d'être élu. » Le prince se rendit en Seine-e Marne dans le but, disait-on, de se réconcilier avec M. Rouher et de partager avec lui désormais la direction du par bonapartiste. M. Thiers, invoquant la loi de déchéance f conduire le prince à la frontière... (4) on assurait qu'un restauration impériale était imminente et que les puissanc y étaient favorables.

Lorsque le 29 novembre 1872, M. Thiers eut décla « qu'il n'y avait plus pour la France d'autre gouverneme possible que la République conservatrice, » (5) tous adversaires de la République se sentirent menacés.

(1) Hanotaux T. I., p. 396 et s.
(2-3) d° p. 402-468.
(4) d° p. 487 et 488.
(5) d° T. I.,p. 521.

« Du moment qu'il s'agissait de combattre à fond M. Thiers, il y vait une hostilité toute prête, un appoint assuré : c'était le parti onapartiste... un premier rapprochement (s'était esquissé) entre la oite monarchiste et le groupe de l'appel au peuple qu'elle avait isque là tenu à l'écart. Une crainte commune fut plus forte que s vieilles haines. » (1)

Le 9 janvier 1873, Napoléon III mourrait à Chislehurst. a nouvelle de cette mort jeta le désarroi dans le parti onapartiste. Napoléon III (espérait) tenter une sorte de tour de l'île d'Elbe. — (La date était fixée au mois de mars 873) — avant le vote d'une Constitution qui eût interdit ux partis de poser légalement la question de la forme gouernementale; des hommes politiques, des généraux, des réfets, des prélats entraient, disait-on, dans la conspiraon; en prévision du succès tout avait été organisé dans les oindres détails (2).

Bien que la disparition de Napoléon III anéantit leurs rojets immédiats, les bonapartistes ne perdirent pas onfiance. Ils s'attachèrent avec une ardeur nouvelle à la rtune du jeune prince, devenu l'héritier de la revendicaon impériale. Il était alors âgé de 17 ans. L'Impéraice Eugénie assuma la direction du parti, en attendant la ajorité de celui qu'on se plaisait à appeler Napoléon IV.

On vit alors s'affirmer dans le monde bonapartiste deux urants; sous l'impulsion de l'impératrice, le bonaparsme officiel se rapprocha du légitimisme et du cléricalisme, ndis qu'une fraction importante inclinant à gauche se ttacha aux traditions révolutionnaires et sous l'autorité 1 prince Napoléon, fondait le « *Jérômisme.* »

Le 3 avril 1873, l'élection de M. Buffet (orléaniste), à la ésidence de l'Assemblée scella la réconciliation des deux actions royalistes et leur accord avec les impérialistes (3). 19 mai, lorsque les délégués des droites se réunirent

(1) Hanotaux, T. I., p. 523.
(2) d° p. 532 et 533.
(3) d° cité, T. I., p. 579.

pour désigner la candidat éventuel à la présidence de la République :

« La candidature du duc d'Aumale fut décidément écartée M. Rouher visiblement d'accord avec le duc de Broglie fit adopte la doctrine de « l'alignement dynastique » qui aboutissait à la candidature du maréchal de Mac-Mahon. Avant de s'engager le part bonapartiste avait pris ses sécurités. La coalition était prête à tou événement. » (1)

Il fallut au lendemain du 24 mai tenir compte des exigences des bonapartistes dont les douze voix avaient formé un appoint indispensable au moment du vote. On leur sacrifi le duc d'Audiffred-Pasquier.

En octobre 1873, le parti prit position contre la tentativ de restauration royaliste.

« Le règne des Bourbons ne saurait être, écrivait l prince Jérôme le 26 septembre, que le triomphe d'une poli tique réactionnaire. » (2)

Le *Gaulois* dénonçait chaque jour l'amoindrissement d caractère, de la franchise, de l'énergie du comte de Chambord qui inclinait son drapeau et reniait ses maximes Autour de Raoul Duval se groupaient les indécis qui trou vent les légitimistes trop « Chambord et clérical. » Le 2 la *Liberté* publiait une note déclarant la fermeté inébran lable du comte de Chambord, campagne menée par Bi liard, ami de Rouher « pour éclairer la route au profit d l'Empire. » (3) Le même jour, le groupement « l'*Appel* *Peuple* » s'élevait contre l'établissement du régime définit quel qu'il fut (qui serait réalisé) en dehors du suffrag universel consulté par la voie de l'appel au peuple. »

La lettre de Salzbourg (27 octobre) provoqua une sati faction bruyante parmi les bonapartistes et surtout ch Rouher « par la violence de l'explosion (de sa joie) on po vait juger de la vivacité de ses craintes. »

(1) Hanotaux. cité T. I., p. 589.
(2) d° cité, T. II, p. 169.
(3) d° cité, T. II, p. 225

Les journaux impérialistes firent l'éloge du comte de hambord « puisque la légitimité et l'orléanisme s'annuient l'un par l'autre; le bonapartisme reprenait espoir; 'ayant en face de lui que la République, il pouvait attendre majorité du prince impérial fixée au 16 mars 1874» (1).

Le baron Eschassériaux, président du groupe de l'Appel u peuple, dépose le 5 novembre 1873, une motion tendant à que le peuple français soit convoqué dans ses comices le 4 nvier 1874, pour se prononcer sur la forme du Gouvernement.

Le 19 novembre, Rouher défend le principe de l'appel au uple et s'élève contre le vote des lois constitutionnelles, i fixeraient l'avenir, *ne varietur*. Son projet est repoussé, ais, il avait réuni 88 voix dont quelques-unes du centre uche et de la gauche.

Le 7 février 1874, le Pas-de-Calais élit un bonapartiste ntre un républicain. Ce succès fouette le parti reconstitué parti d'action depuis le vote du septennat (20 novembre 373).

Rouher ménage le Maréchal et excite ainsi les méfiances s orléanistes qui voudraient accaparer le chef de l'État.

Le 16 mars 1874, le dix-neuvième anniversaire de la naisnce du prince impérial est fêté en grande pompe à hislehurst 7.000 visites, discours-manifeste du prince en ponse à l'adresse du duc de Padoue. Il défend son père, lèbre le maréchal, réclame son droit qu'il tient des constitions impériales et qu'il est disposé à soumettre une fois plus à la ratification populaire. L'on remarqua que prince Jérôme n'assistait pas à cette solennité.

Le nouveau cabinet — général Cissey — qui remplace le nistère de Broglie, se rapproche le 22 mai de la gauche, is plus des bonapartistes que des républicains.

Le 9 juin, un député interpelle le ministre : on a trouvé

1) Hanotaux. T. II, p. 254.

un document signé : le Comité central de l'appel au peupl
daté du 2 mai et portant en annexe la liste des officier
retraités fournie par le ministère des Finances.

Le 9 juillet 1874, Raoul Duval renouvelle sans succès sa proposition ordinaire de l'appel au peuple. Le 17 juillet, le perquisitions faites chez les bonapartistes prouvent l'existence d'une sorte de gouvernement occulte que Rouhe avait vainement niée. Le Comité central de l'appel au peuple a des intelligences avec les membres impérialistes d cabinet.

Pendant les vacances de l'Assemblée (août-novembr 1874), 2 députés et 156 conseillers généraux bonapartiste sont élus.

A la fin de l'année 1874, les bonapartistes sont peu nombreux dans l'Assemblée, mais puissants dans le pays par le attaches qu'ils ont conservées dans l'administration, dan l'armée, dans les campagnes. Leur influence grandit « vou avez renversé l'empire vous ne l'avez pas remplacé », di Lefebvre-Pontalis. Mais Rouher, le chef du groupe à l'Assen blée, le président des Comités, le principal conseiller d l'Impératrice était l'homme du passé, traînant un lour bagage et ayant perdu la foi. La famille impériale éta désunie (1). Le prince Jérôme élu conseiller général Ajaccio en octobre 1874, avait raillé les fautes de l'empir rejeté la tradition de la dictature, et rompu brutalemen avec la politique cauteleuse de Rouher. Le 24 décemb l'Assemblée ordonne une enquête sur l'élection du baron Bourgoing, affirmant ainsi ses sentiments anti-bonapa tistes.

A la rentrée, en janvier 1875, l'ardent Raoul Duval pres l'Assemblée d'en finir :

« si vous êtes en mesure de faire une constitution, choisis d'abord entre la monarchie et la république. Si vous ne voulez p

(1) Hanotaux. T. III, p. 132.

ire ce choix catégorique soumettez vos différends à la nation. » (1)
5 janvier 1875.

Après le vote de la forme républicaine du Gouvernement, es bonapartistes ne désarment pas. La monarchie exclue, a suprême partie se joue entre le bonapartisme et la Répu-blique. Le 13 février 1875, il existait encore un Comité mpérialiste dont la propagande s'étendait sur l'armée, les onctionnaires, les masses ouvrières, autour de l'Élysée, râce à la camaraderie militaire. Le préfet de police affir-nait l'existence d'un complot. Les députés bonapartistes ngageaient les droites à s'unir à eux pour amener le Maré-hal à un coup d'état parlementaire, à rompre avec l'Assem-lée, à retirer les lois constitutionnelles, 13-21 février 1875.

Le 25 février, R. Duval demande la ratification par le uffrage universel de la loi sur l'organisation du Sénat. la rentrée en mai 1875, il quitte le centre droit et se fait nscrire au groupe impérialiste. Il reçoit une lettre du prince npérial et devient ainsi le chef des néo-bonapartistes. Le 2-15 juillet 1875, le baron de Bourgoing est invalidé.

R. Duval demande au Gouvernement quelle attitude il ompte adopter vis-à-vis de l'association, dite de « l'Appel u peuple. » Buffet couvre le préfet de police, mais élargit débat.

« Le parti bonapartiste n'est pas la seule organisation occulte et doutable qui se soit constituée en France. Le parti de la révolu-on sociale et cosmopolite a aussi sa direction, ses cadres, sa pro-agande. »

Dans le cabinet, Buffet représentait l'alliance des conser-ateurs avec les bonapartistes, Dufaure, au contraire, entente avec les républicains contre les bonapartistes.

A Ajaccio, pendant l'intersession, Rouher déclare que droit de revision laisse au parti toutes ses espérances (2).

Nous avons vu que R. Duval prit le 6 décembre 1875,

(1) Hanotaux, cité, T. III, p. 157.
(2) d° T. III, p. 426.

l'initiative de la coalition de tous les éléments anti-orléa-nistes de l'assemblée et réussit ainsi à écarter du futur Séna la plupart des candidats du Centre droit.

Le parti impérialiste, en invoquant l'autorité du suffrag universel, en appelait de l'Assemblée à la nation ; tour à tou allié aux légitimistes, aux orléanistes et parfois aux répu blicains il contribua dans la mesure de ses moyens, autant l'échec d'une restauration bourbonienne qu'à celui d savante préparation, par la transition d'un stathoudéra confié au duc d'Aumale, d'une monarchie dirigée par l comte de Paris. Ses progrès et ses menaces eurent, à u moment donné, au début de l'année 1875, notamment pou conséquence, en diminuant l'intransigeance des royalist modérés et en augmentant l'esprit de concession des répu blicains assagis, de faire enfin voter les lois constitution nelles déposées sur le bureau de l'Assemblée par Dufaur le 19 mai 1873.

Pendant la campagne électorale des premiers mois d l'année 1876, les candidats bonapartistes déclarèrent accep ter la Constitution, mais demandèrent qu'en 1880 (à l'expi ration du septennat), le pays fut directement consulté pa la voie de « l'appel au peuple. »

La nation s'écartait décidément du légitimisme classiqu

ASSEMBLÉES	DATES	Nombre des Bonapartistes	Nombre total des membres
Assemblée nationale	8 février 1871	30	700
Sénat	janvier 1876	40	300
Chambre des députés	février et 18 mars 76 .	75	533

* * *

Nous avons vu dans la situation des partis, au lendema de la guerre, que la « véritable division du pays se faisa sur la question religieuse. » Le parti catholique eut u politique propre.

« Lors de l'entrée des Italiens à Rome, un certain nombre d'évê-ues avaient signé des pétitions réclamant l'intervention du gou-ernement pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape. .es sentiments religieux de la droite étaient plus fermes peut-être ue ses principes monarchiques (1). Aussi (l'Assemblée) avait-elle envoyé la pétition épiscopale au ministre des Affaires étrangères pour un examen attentif et bienveillant. » 22 juillet 1871. (Ce vote squait) de provoquer avec l'Italie un conflit international des lus graves. (Beaucoup même à droite estimaient que c'était une ute). (2)

Après les insuccès répétés des diverses tentatives de fusion » les progrès des bonapartistes et le succès des répu-licains.

« L'espèce d'inquiétude et de désarroi où se trouvaient tous ux qui, en France, étaient attachés aux idées royalistes et à la foi tholique, s'observe dans une recrudescence de manifestations ligieuses qui implorent l'intervention du ciel. Une sorte d'élan ystique porte les âmes pieuses vers les lieux de pélerinage, à inte-Anne d'Auray, à Notre-Dame de la Salette et surtout à urdes. Quelques pélerins vont jusqu'à Rome. Partout en France s pétitions circulent en faveur du rétablissement du pouvoir nporel du pape. Elles se couvrent de signatures. Les évêques t à la tête du mouvement et cette initiative aura bientôt sur la litique intérieure et sur la politique extérieure des conséquences gulièrement graves » (octobre 1872). (3)

Le comte de Chambord ne cachait pas que s'il remontait sur rône, il était prêt à rétablir le pouvoir temporel du pape :

Autant de motifs ou de prétextes pour accuser royalistes et holiques de vouloir la guerre et de la vouloir pour le pape. préjugé se propagea et s'enracina. Nous devions le trouver ace encore six ans après et plus funeste que tout autre à nos didats. » (4)

Ils réclamaient de l'Assemblée un vote qui nous eût brouillés l'Italie, une démarche, je ne sais laquelle et ils ne le savaient davantage, en faveur du pouvoir temporel du pape ; voulaient-rovoquer avec l'Italie une querelle que l'Allemagne eût évi-ment soutenue? Assurément non, et quand ils protestaient de

) Le 13 mai 1871, l'Assemblée avait décidé que « des prières seraient dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles mettre un terme aux maux qui nous affligent ».
Hanotaux, cité, T. 1, p. 246.
d° cité, T. 1, p. 491.
Mémoires du vicomte de Meaux, cité par Hanotaux, T. I, p. 540.

leurs intentions pacifiques, ils étaient aussi sincères qu'incons-
quents. Mais ils ne se sentaient pas responsables du pays et sans s
demander s'ils ne nous acculaient pas soit à un précipice, soit à un
reculade, ils se satisfaisaient eux-mêmes, eux et leur entourage. » (
(février 1873).

Les catholiques étaient angoissés au récit du dénûmen et des souffrances du Saint-Père, ils craignaient pour l'indé péndance de leur foi et se lamentaient de voir abandonn une politique séculaire.

L'Assemblée avait voté une loi permettant l'expropria tion des terrains nécessaires à la construction à Montmartr au lieu où Saint-Ignace, disait la tradition, avait enseign ses premiers disciples, d'une église dédiée au Sacré-Cœu Pour les âmes pieuses, la guerre avait été un châtimen céleste.

Une union des associations catholiques ouvrières ava été fondée (août 1872), pour soutenir et développer l'œuv des cercles catholiques d'ouvriers, créée par le comte d Mun. « Le devoir social fait partie du devoir chrétien « La cause de la vérité catholique est aussi la cause du sal national. »

L'Univers, l'organe ultramontain approuva la lettre Salzbourg (27 octobre 1873), comme Mgr Pie avait pré nisé la monarchie de droit divin.

En août et septembre 1873, de nombreux prélats prot tent contre la loi italienne sur les congrégations et janvier 1874, contre la politique de Bismarck. Celui-ci fâche :

« La *curie* romaine est une puissance politique indépenda parmi les qualités immuables de laquelle figure le même be d'extension que chez nos voisins français. » (2) « Du moment qu France s'identifie avec Rome, elle devient notre ennemie ju écrivait *La Gazette de l'Allemagne du Nord*. »

L'*Univers* n'en mène pas moins la campagne, tous

(1) *Mémoires du vicomte de Meaux*, cité par Hanotaux. T. I, p. 540.
(2) Bismark, *Souvenirs*. T. II, p. 162, cité par Hanotaux. T. I, p. 504

léments catholiques attaquent le cabinet. Berlin menace. 'ne circulaire de Fortou, qui rappelle aux évêques les gards dus aux gouvernements étrangers, lui paraît insuf-sante. Le 10 janvier 1874, l'*Univers* est suspendu. Le duc ecazes, ministre des Affaires étrangères, fait une décla-ation dans laquelle il affirme : « la protection et la sollici-ude des intérêts spirituels, mais les relations pacifiques vec l'Italie, telles que les circonstances l'ont faite ». Cette is Berlin est satisfait (1).

Mgr Guilbert publia peu après une lettre violente contre le ouvernement de Victor Emmanuel. Le 31 juillet, le Gou-ernement français « regrettait » dans l'*Officiel* cette publi-ation. Le duc Descazes se plaignait à un de ses amis de nos inopportunistes ». Les pélerins français conduits par les vêques affluaient à Rome. Mais le Gouvernement rappe-it l'*Orénoque*, la frégate mouillée à « Civita-Vecchia. » L'Église et le pays subissaient une crise profonde.

« Si la vieille bourgeoisie était ébranlée dans son scepticisme et les masses paysannes suivaient encore docilement ses pasteurs, nouvelle bourgeoisie restait fidèle à la tradition voltairienne. rdant la vieille méfiance nationale contre « le gouvernement des rés » et ardente, énergique, active, entrait dans les comités ectoraux, s'enrôlait dans la franc-maçonnerie. (2)

« En 1871, la grande masse des Français vit et meurt dans la igion catholique. Les cérémonies religieuses attirent les foules, fêtes de l'église sont des fêtes publiques. Par son antiquité, r son alliance séculaire avec le pouvoir, par sa puissante orga-isation et surtout par la portée de son enseignement, l'église tholique représente au premier chef en France le principe d'auto-é. » (3)

« Après 1870, à l'intérieur se produit une concentration et n resserrement de la discipline autour de la Papauté. Si la upart des évêques français résistent au dogme nouveau l'infaillibilité pontificale, pour faire tous d'ailleurs leur

1) Hanotaux. T. II, p. 402. La protestation contre les propos des évê-ues français n'était peut-être qu'un prétexte pour le chancelier de fer.
2) d° T. II, p. 525.
3) d° T. II, p. 647.

soumission de 1870 à 1873, les prêtres des campagnes adhèrent cordialement à ce nouvel article de foi. Le *Syllabus* avait déjà affirmé l'absolutisme papal et l'antagonisme entre la doctrine de l'Église et le libéralisme moderne. Or, tandis qu'en elle-même elle renforce le principe d'autorité l'Église va désormais se réclamer, dans le siècle et vis-à-vis du pouvoir civil, de la liberté, du droit commun. D'aucuns y verront une grave contradiction et même une simple tactique. A l'extérieur, l'Église perdait le pouvoir temporel et la défaite de la France paraissait consacrer l'hégémonie du protestantisme en Europe.

« La politique pactise avec la foi (1). Les monarchistes les conservateurs, les défenseurs des « intérêts » invoquent l'appui de l'Église qui est l'autorité même. La majorit de l'Assemblée et le Gouvernement montrent en toute circonstances leurs sentiments religieux.

« La force et les ressources de l'Église sont considéra bles. Le budget des cultes s'élève à cinquante-trois million de francs. Il y a une église dans chacune des 36.000 com munes de France. Le clergé comprend 60.000 prêtres. L fortune des fabriques est de 94 millions de francs. Il a 87 petits séminaires fréquentés en 1876 par un total d 11.688 élèves. Outre les prêtres séculiers, il existe en 187 158.040 congréganistes. Leur fortune globale est en 188 de 712 millions de francs. Ils enseignent à 4.949.591 enfants « Des dons et des legs (dix millions en 1876), des aumônes secours, subventions, quêtes, souscriptions, le denier d Saint-Pierre, des cadeaux au Pape, produisent un tot annuel de ressources que nul ne connaît, mais dont un bonne partie permet l'entretien de nombreuses œuvres d bienfaisance. — En 1880, la charité catholique assist en France, 200.000 personnes, — et de propagation de foi dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient (not

(1) Hanotaux. T. II, p. 650.

ays en 1880, fournissait à lui seul près de 4 millions et emi sur les 6 millions de francs recueillis dans ce but, ans le monde entier) des œuvres sociales, cercles, patroages, conférences, indices d'une renaissance avec une rientation nouvelle qui rapproche l'Église moderne du euple et la rend attentive non seulement à la misère, ıais à l'organisation sociale. Et cela lui apparaît d'autant lus nécessaire que malgré toute sa puissance apparente, sa ıçade de religion nationale, l'Église se sent menacée dans ›n point le plus sensible, dans l'âme et la raison des nouelles générations. Rien qu'à Paris, le plus grand centre ıtholique du monde, cependant, la seconde autorité relieuse (après Rome), le nombre des mariages et des enrrements civils augmente, celui des catholiques pratiıants diminue, une désaffection marquée pour la religion manifeste. Les membres les plus clairvoyants du clergé constatent et s'en affligent. « Nous, chrétiens nous forons une société, un peuple à part qui n'est plus en communuté d'idées avec l'immense société qui nous entoure, qui désagrège ou plutôt qui est en pleine dissolution. C'est un ıonde qui finit », écrivait en 1870 Mgr Guibert à Mgr Pie. »(1)

Dès 1876 apparaissaient de sérieuses difficultés pour cruter les prêtres. « Le clergé et la nation vivent à côté ın de l'autre, se touchant à peine par certains actes de la e et ne se pénétrant pas du tout. »

Aussi le parti catholique va-t-il livrer une bataille acharıe sur le terrain de l'instruction publique.

« La liberté de l'enseignement supérieur était une vieille clamation de l'Église. Mgr Dupanloup apparaissait comme héritier de Montalembert. Le 2 décembre 1874, il fait pologie de l'église enseignante qui seule a créé en ance et en Europe l'enseignement public, vante les univerés libres et indépendantes de l'ancien régime, condamne

1) Hanotaux. T. II, p. 663.

la Révolution. P. Bert demande la liberté absolue pour l
matières et les doctrines de l'enseignement supérieu
Challemel-Lacour dénonce les périls de cette prétend
liberté qui profitera à l'église catholique seule, ces unive
sités prépareront des hommes qui entretiendront la discor
dans les âmes. Il fait le procès du *syllabus* (1). La discussi
du projet de loi sur l'enseignement supérieur continue. L
droite voudrait instituer le monopole de l'église. Le 7 jui
Mgr Dupanloup réclame la liberté « non comme catholiqu
mais comme citoyen. » J. Ferry montre l'église opposa
son droit propre à l'État et signale le péril, juillet 187

L'établissement d'un jury mixte, chargé de délivrer l
grades est voté. Cinq universités libres sont aussitôt créé
par les catholiques. Rien que pour celle de Paris, le total
la souscription atteint deux millions cinq cent mille franc

Certains organes catholiques (août-novembre 1875), affi
maient leur intransigeance. La *Semaine religieuse d'Arr*
demande qu'on bannit à tout jamais ce qu'on appelle sott
ment les principes de 1789 et l'évêque de Versailles décla
dans son mandement : « L'Église ne se soumettra pas a
exigences de la politique de nos jours et ne se réconcilie
pas avec l'esprit du siècle. » (2)

Les catholiques allaient désormais se réclamer de
liberté. En février 1876, Keller déclarait : « Soutenons
les libertés religieuses et les principes conservateurs sans l
quels aucun gouvernement ne saurait durer. » Lors de
demande d'enquête formulée par H. Brisson sur l'électi
du comte de Mun à Pontivy, Keller répondit « le clergé a
droit de soutenir des candidats, à condition de ne pas at
quer les institutions du pays. » H. Brisson répliqua « q
l'Église reste dans son domaine si elle ne veut pas tom
sous notre investigation » et Gambetta préconisa «

(1) Hanotaux. T. III, p. 125 à 129.
(2) d° T. III, p. 131.

esures pour que la chaire ne soit pas un instrument de ession électorale. » (1)

* * *

Ainsi, les éléments autoritaires et traditionnalistes sayèrent à plusieurs reprises, de 1871 à 1876, de se grou- er et de fonder un grand parti conservateur. S'ils purent ire œuvre négative, renverser Thiers le 24 mai 1873, faire ter à une seule voix de majorité l'amendement Vallon le) janvier 1875, notamment, ils ne purent, malgré leur périorité numérique, rien constituer. La partie positive la tâche de l'Assemblée nationale devait être, non pas ur œuvre, mais celle de leurs adversaires.

II

Un groupe nouveau s'était formé parmi les députés i allait peu à peu devenir le centre gauche et, en servant trait d'union entre les plus sages des républicains d'une rt, les plus libéraux des orléanistes de l'autre, devait un ur permettre la fondation légale de la République. simir-Périer, Dufaure, Lefranc, de Mabille, Vallon, renger, Pothuau, Léon Say, de Tocqueville, Waddington, . (février 1871) étaient ses membres les plus en vue.

« Il avait fallu à ces hommes (qui venaient lentement au centre iche et prenaient leur parti d'accepter la forme républicaine) un l courage pour se dégager des influences de l'éducation de la aille, de l'entourage et pour supporter les objurgations et les thèmes qui, pendant de longues années, les poursuivaient. (2) centre gauche recrutait des adhésions de plus en plus nombreuses ai 1872). Ces partisans nouveaux de la République considéraient la monarchie étant impossible, en raison des circonstances et suite de la volonté même des princes, le mieux était de prendre ti et d'organiser les institutions sans se laisser forcer la main les événements ou par le pays. » (3)

Le centre gauche formula alors, mai 1872, une adhésion ns réserve aux institutions républicaines :

1) Hanotaux. T. III, p. 536-571-576.
2) d° cité. T. I, p. 366.
3) d° cité, p. 467.

« Nous acceptons franchement dans le fond et dans la forme la République, puisqu'elle existe de fait, dit son président le général Chanzy, parce que nous sentons tous que dans les conditions où se trouve la France, c'est la seule forme de gouvernement possible et que le provisoire serait la faiblesse et l'impuissance alors qu'il nous faut vouloir et produire. »

et il expliqua comment il était devenu républicain :

« J'ai dû attendre qu'une conviction décidât ma résolution. J'avais été frappé tout d'abord par ce fait qu'aucun des partis qui rêvent la restauration du passé n'avait osé la tenter au seul moment opportun, celui où les représentants du pays réunis à Bordeaux se trouvaient en face des difficultés, des dangers mêmes de la situation terrible qui existait alors ; il me paraissait ni inadmissible ni équitable de laisser à la République le lourd fardeau de ces grandes mesures en l'empêchant de montrer ce qu'elle peut pour le pays ; qui peut nier, avant d'en avoir fait franchement l'essai, que dans la forme républicaine n'est pas le salut ? » (1)

Ces paroles graves et sincères avaient dans le pays un immense retentissement.

Le centre droit cherche à se rapprocher du centre gauche pour former un grand parti conservateur libéral qui soutiendrait Thiers, le contiendrait au besoin et le détacherait complètement de la gauche. Le général Chanzy, président du centre gauche, répondit le 20 juin 1872 :

« Si le centre droit est résolu sans arrière-pensée à soutenir le gouvernement de la République et à travailler à son affermissement dans le pays, le centre gauche ne demandera pas mieux que de donner son concours à une campagne conservatrice contre les radicaux. Si, au contraire les espérances monarchiques ne sont pas définitivement abandonnées, il ne faut pas compter sur notre appui. »

Le centre droit n'insista pas, ses chefs le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc de Broglie se tournèrent vers la droite. La tentative de « conjonction des centres » avaient échoué.

Par contre, le 14 décembre 1872, le centre gauche se sépare de l'ensemble des républicains qui demandaient la dissolution de l'assemblée. Comme le chef du centre droit Dufaure se range à l'avis des droites « soutient la théorie

(1) Hanotaux. T. I, p. 466.

e la délégation de la souveraineté aux représentants de la ation et, tout en reconnaissant le droit de pétition, déclare u'il appartient à l'Assemblée seule de fixer le terme de on mandat (1). »

Bien qu'il pût jusqu'à un certain point être soupçonné de oursuivre une politique personnelle, Thiers chercha visilement le noyau de sa majorité dans le centre gauche, ui fit siennes ses diverses formules de l'essai loyal puis de République conservatrice et le soutint énergiquement rsqu'il le crut dégagé de tout engagement envers l'orléanisme. Dufaure, l'un de ses membres les plus en vue, était venu le vice-président du conseil des ministres.

Quelle fut la doctrine politique du centre gauche?

En 1863, Laboulaye avait publié son livre sur le parti béral. Le centre gauche fut en somme la fraction de ce and parti, qui opta pour « la forme républicaine », alors ue le centre droit fut celle qui marqua sa préférence pour forme orléaniste. L'évolution du centre gauche présente eaucoup d'analogie avec celle de Thiers.

* * *

« En arrivant à Bordeaux, en février 1871, Thiers était publicain, sinon de principe du moins de raison. Tout en servant ses décisions dernières, il inclinait vers la République, mais il était obligé de ménager la majorité monarchiste nt le concours était indispensable pour réorganiser les rces vives du pays. »

Il manifesta peu à peu ses préférences, sous l'énergique ession, dit-il, des exigences du moment et des réalités de vie nationale. Le 10 mars 1871, s'adressant à un groupe royalistes qui étaient venus l'entretenir de la situation, s'exprima en ces termes :

« Nous ne pouvons en ce moment que gouverner avec le concours tous les partis respectables, mais il est évident pour moi, si nous

(1) Hanotaux, T. I p. 528.

sommes sages, que c'est à la *monarchie unie* que doit aboutir prudence que nous allons montrer. Oui, messieurs, à la monarch unie, entendez-vous, et pas à d'autre. » (1)

et le même jour à la tribune de l'Assemblée.

« Nous ne occuperons que de la réorganisation du pays. Quai il sera réorganisé, nous viendrons vous dire : le pays, vous no l'avez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine; no vous le rendons un peu ranimé; c'est le moment de lui donner forme définitive. » (2)

Ce fut ce que l'on appela *le Pacte de Bordeaux.*

Le 8 juin 1871, il déclare qu'un « *essai loyal de la Républ que est nécessaire avant de relever la monarchie* ».

Les républicains gagnés par cette préférence du chef l'État le reconnaissent pour chef. Le 20 juin 1872, Thie répondait aux neuf délégués des droites qui étaient ven l'entretenir de leurs appréhensions que le Pacte de Bordeau ne fut violé en faveur du régime provisoire existant :

« La monarchie est impossible, le pays l'ignore et se détour d'elle. Il faut bien accepter comme légale la République qui exis déjà en fait. » (3)

Et, en effet, à toutes les élections partielles, les républ cains, dont presque tous se recommandent du gouvern ment de M. Thiers, sont victorieux : 100 sur 111 le 2 juill 1871; 11 sur 16, en janvier 1872; trois sur quatre juin 1872, six sur sept en octobre de la même année. avril et en mai 1873, toutes, sauf deux, sont républicain La grande masse de la nation se déclare pour les idées et programme de M. Thiers.

Le 13 novembre 1872, le Chef d'État indique netteme ses préférences pour la République et conseille à l'Asse blée de sortir du provisoire.

« Messieurs, les événements ont fondé la République et remon à ses causes pour les discuter et pour les juger, serait aujourd'l une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République exist elle est le gouvernement légal du pays; vouloir autre chose ser une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. »

(1-2) Hanotaux, cité. T. I., p. 147 et 148.
(3) d° cité, p. 473.

Il ajoute :

« Tout gouvernement doit être conservateur et nulle société ne ɔurrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. La épublique sera conservatrice ou elle ne le sera pas. Calmons au ·u d'agiter ; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti... car la épublique n'est qu'un contre-sens si, au lieu d'être le gouver-·ment de tous, elle est le gouvernement d'un parti quel qu'il it. Quant à moi, je comprends, je n'admets la République ı'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de nation qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un ɔuvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, 'end enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus ɔrement, sagement désignés. »

Le 29 novembre, il explique pourquoi il se rallie à la épublique :

« Je suis un monarchiste qui pratique la République pour deux isons : parce qu'il s'est engagé et que, pratiquement aujourd'hui, ne peut faire autre chose. »

Le 24 mai 1873, Thiers répond à l'attaque des droites ɔalisées :

« J'ai pris mon parti sur la question de la République, quand on t au gouvernement, il faut prendre parti. Et la raison qui m'a ·cidé, moi, vieux partisan de la monarchie, outre le jugement ·ue je portais en considérant la marche des choses dans le monde vilisé, c'est qu'aujourd'hui pour nous, pour moi pratiquement, Monarchie est impossible. Puisqu'on propose ici telle ou telle épublique, vous avez le droit de proposer telle ou telle monarchie (il y a ici trois dynasties et là deux Républiques) — pourquoi le faites-vous pas ? C'est qu'il n'y a qu'un trône et qu'on ne ·ut l'occuper à trois. » (1)

On vote (24 mai 1873). Le groupe Target des conserva-urs républicains se sépare du centre gauche, se rallie à ɔrdre du jour présenté par les droites dans le but d'indi-ıer son désir que désormais le chef de l'État fasse préva-ir une politique résolument conservatrice (c'est-à-dire use tous les moyens pour empêcher de nouvelles élections de ·putés radicaux). Par treize voix, l'assemblée adopte la

(1) Hanotaux, cité. T. I p. 606.

motion des droites, Thiers se retire et laisse la place au du
de Broglie qui annonce un « gouvernement de combat »,
fait élire le 25 mai, le maréchal de Mac-Mahon, président
la République.

Le centre gauche va suivre de très près désormais l'insp
ration de Thiers et se solidariser avec les gauches ; mais
se trouve plusieurs fois dans une situation fausse ; il fait
procès des radicaux, dont il escompte les votes et se renco
tre sur le terrain conservateur avec les monarchistes dont
ne veut pas être l'allié.

Les deux centres se touchent après le 26 mai 1873, quo
que se trouvant de part et d'autre de la ligne qui divise
grand parti libéral. La monarchie légitimiste étant rejeté
il s'agit uniquement de savoir si l'on fera une Républiqu
monarchique ou une monarchie républicaine. Les part
extrêmes s'abstiennent.

Le centre gauche pensait qu'un jour ou l'autre, on obtie
drait de la droite une adhésion plus ou moins franche au
institutions républicaines. Cette tactique ne lui aliénait pa
les gauches qui lui savaient gré de sa fidélité à la forme répu
blicaine et rassurait la bourgeoisie effarée des tendanc
démocratiques.

En juillet 1873, le centre gauche s'associe à la campagn
de dissolution menée par la gauche. Thiers signale les dan
gers d'une restauration monarchique (septembre 1873
Lors des négociations des groupes de droite en vue du reto
du comte de Chambord (octobre 1873), le centre gauch
repousse hautement toute connivence avec les mona
chistes. Le 23, il publie une protestation : « La resta
ration monarchique ne serait pour la France, qu'un
cause de nouvelle révolution, » (1) refuse toute conféren
avec le centre droit, et estime le 30, après la lett
de Salzbourg, que le moment est venu de sortir

(1) Hanotaux. T. I, p. 600.

rovisoire et d'aménager la République conservatrice.
Le 9 novembre, le centre gauche se rapproche du Maréal, se déclare prêt à voter la prorogation des pouvoirs du ief de l'État à condition qu'elle soit liée à la prompte orgaisation des pouvoirs publics.

Dans la Commission des Trente, élue pour rapporter s projets de lois constitutionnelles, figurent cinq membres ı centre gauche.

Thiers, dont le nom est toujours mis en avant, dirige avec ambetta, qui place la gauche à la suite du centre gauche, faisceau des forces républicaines. La partie qui se joue est fficile, l'enjeu incertain, il s'agit d'amener une assemblée majorité monarchiste à fonder et à organiser la Républiique.

Le 25 mars 1874, Thiers reçoit le maire révoqué de brdeaux :

« Les masses populaires sont attachées à la République; les rtis qui veulent la monarchie ne veulent pas la même... pour organiser la France et la conduire à un meilleur avenir il n'y a 'un gouvernement : la République conservatrice. » (1)

Le 16 mai 1874, l'Assemblée met en minorité le cabinet de oglie qui se retire.

Le centre droit demande le concours du centre gauche. Le 13 juin 1874, la gauche adhère aux projets de lois nstitutionnelles du centre gauche et renonce à réclamer dissolution de l'assemblée. Casimir-Périer dépose une otion 24-29 juillet 1874, qui proclame la République. est nullement par enthousiasme « on ne peut être considéré comme reniant ses principes et son passé, parce qu'on résigne à accepter une autre forme de gouvernement ». duc de Broglie signale le danger de lancer dans le public, ec toutes les imaginations mises en campagne, la proamation de la République à l'état vague. Dufaure riposte : a République ne se fera pas en l'air, puisque l'Assem-

1) Hanotaux. T. II p. 452.

blée l'entourera des institutions nécessaires.» La motion est repoussée par 41 voix de majorité.

Vallon constate que la motion Casimir-Périer proclame la République, mais renvoie à une commission le soin de la faire. Il dépose un amendement qui « ne proclame pas la République, mais au fond la fait.» Cette proposition est repoussée à 31 voix, ce sont celles qui, en se déplaçant sept mois plus tard, permettront la fondation constitutionnelle du nouveau régime (29 juillet 1874). Ces deux votes désappointent et découragent momentanément les républicains. Le centre gauche, convaincu que le pays veut la République, demande la dissolution de l'Assemblée, celle-ci par 43 voix de majorité refuse.

Pendant les vacances, E. de Girardin qui lui-même s'appelait républicain de conversion, constatait le 15 septembre 1874, que depuis le 8 février 1871, sur 158 élections partielles, 126 avaient été favorables aux républicains, 22 aux royalistes, 10 aux impérialistes. La France est républicaine « pour redevenir ce qu'elle était, elle ne compte plus sur aucun prince, elle ne compte plus que sur elle-même et sur elle seule.»

A la rentrée le 5 janvier 1875, tous les groupes se retrouvent avec la pensée d'en finir. Le centre gauche refuse de s'associer au centre droit pour demander la priorité en faveur de la loi créant une seconde Chambre. Le projet Vantavon, de la commission des Trente, formant un tout constitutionnel complet, organisant les Chambres, les pouvoirs publics autour du Maréchal, sans définir la forme particulière du Gouvernement et en évitant soigneusement le mot de république, est mis en discussion. Laboulaye défend l'amendement suivant : « le Gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président.» Il obtient un succès énorme. La partie est gagnée. Mais L. Blanc veut parler, il s'oppose à la création d'une

ıambre haute, la République déclare-t-il ne peut pas être ıise aux voix, puisqu'elle ne peut pas être mise en question (elle existe déjà en fait). Castellane en profite pour ıire renvoyer le vote à la prochaine séance.

Le lendemain 28 janvier, l'article premier du projet antavon (orléaniste ou plus exactement mac-mahonien), t adopté à mains levées. « Le pouvoir législatif s'exerce ır deux chambres. » Le 29, l'Assemblée vote sur l'amendeent Laboulaye. « Le gouvernement de la République se ɔmpose... » par 23 voix de majorité, l'amendement est poussé. L'opposition formelle à la République encore ès nette, diminuait cependant (41 voix en juillet 1874, ɔntre la motion Casimir-Périer 31 voix contre le preier amendement Vallon).

Il s'était formé dans le centre droit un sous-groupe ɔnt l'origine remontait à l'ancien groupe Target et dont énergie libérale s'élevait contre l'intransigeance des légimistes. Son chef était Léonce de Lavergne; il négocia ·ec le centre gauche.

Aussitôt après le vote sur la proposition Laboulaye, allon dépose un amendement : « Le président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et la ıambre des députés réunis en Assemblée nationale. » Ce xte est renvoyé à la commission et la séance est levée ·) janvier. Le lendemain, la commission des Trente déclare ıpousser l'amendement. Dufaure précise : « par l'amendeıent Vallon, nous ne portons aucune atteinte aux pouvoirs ·nférés au Maréchal, nous admettons le droit de revision. » ır une voix de majorité (353 pour et 352 contre), l'amen·ment est voté. Ce fut un déplacement de voix au cen·e (groupe Lavergne) qui décida de la victoire. Celle-ci allait faire des prisonniers » et cette voix de majorité ·vait rapidement se multiplier.

La Commission des Trente repousse encore le nouvel

amendement Vallon, qui dans un esprit transactionne confie le droit de dissoudre la Chambre au Président de l République, sur l'avis conforme du Sénat. Le 1er févrie 1875, Dufaure intervient « Cet amendement a le doubl effet de donner aux uns la garantie qui naît du pouvoi présidentiel; aux autres celui qui vient du Sénat. » Pa 182 voix de majorité l'amendement est adopté.

L'Assemblée vote le 24 février l'ensemble de la loi sur l Sénat. Si l'extrême droite proteste, le centre gauche applau dit et le comte de Tocqueville déclare :

« Notre pays est fatigué des révolutions, fatigué de trop d dynasties. Oubliez vos divisions vos préférences, donnez-lui enfin l repos et la sécurité qu'il ne peut trouver que dans la Républi que. » (1)

Le 11 mars, les centres se rapprochent encore davantag Vallon aide Buffet à constituer son ministère, dans lequ entrent quatre membres du centre gauche. Le 16 mars, l duc d'Audiffred-Pasquier est élu président de l'Assemblé

Le 25 mai, une nouvelle Commission des Trente est dés gnée pour étudier les projets de lois constitutionnelles com plémentaires. Le rapporteur, pour ne pas effaroucher l majorité et ne pas éloigner le centre droit, présente la Répu blique comme un pis aller de la monarchie et la constitutic comme une œuvre nullement parfaite, que la faculté d revision permettra d'amender

Pendant les vacances (août-septembre 1875), les part s'agitaient. Buffet, le chef du Gouvernement ne cacha pas son hostilité « les républicains avaient besoin de pr dence et de tact pour se consolider sur une base aus fragile et aussi étroite. » Thiers et Gambetta dirigeaient manœuvre. Celui-là, le 17 octobre 1875, à Arcachon s'écria « La République est votée, que faut-il faire? s'appliqu franchement, loyalement à la faire réussir » et il indiqua un programme d'action très simple, très précis, relatif a

(1) Hanotaux. T. III, p. 214.

ıances aux lois militaires, aux traités de commerce, à nseignement.

Le 4 novembre à la rentrée, le cabinet est favorable au rutin d'arrondissement que défend la droite. La nouvelle mmission des Trente, d'accord avec les gauches, propose le rutin de liste.

Le 11 novembre 1875, discussion. Dufaure, du centre uche abandonne la thèse de la gauche et parle pour le rutin d'arrondissement. Le groupe Lavergne vota avec droites et l'Assemblée établit le scrutin d'arrondissent.

Le 30 décembre 1875, le centre gauche publie un manite dans lequel il vante « la République libérale, éclairée, érante, ouverte à tous » il expose son programme : fortion d'une majorité nouvelle fondée sur le respect de la l, consolidation de la République, avènement d'un grand rti constitutionnel et national qui emporte enfin les diviins intérieures, politique de concorde et d'union opposée a stérile coalition des dépits et des rancunes. » Ce manite était signé notamment de Bardoux, Maleville, Thiers, Rmusat, Laboulaye.

Ainsi, le centre gauche avait servi de trait d'union entre droites et les gauches et fait prévaloir son esprit de ciliation et de modération. C'est grâce aux efforts de ses mbres que la rupture fut évitée, qu'un terrain d'entente cherché et trouvé. Aux uns, il demanda d'abandonner préférence pour la forme monarchique, aux autres, attachement aux doctrines traditionnelles sur la Répuque, et de cette grande transaction sortit le gouvernent actuel de la France, gouvernement essentiellement lementaire, où le cabinet est le rouage principal et où les mbres, qui ont le dernier mot, participant en fait à la ité, du pouvoir, gouvernement républicain dirigé par président élu pour sept ans.

Le centre gauche après les élections générales du début d
l'année 1876, disposa, de bien plus de voix au Sénat qu'
la Chambre des députés.

ASSEMBLÉES	DATES		Nombre total des membres
Assemblée nationale	8 février 1871	(1)	760
Sénat	janvier 1876	84	300
Chambre des députés	février et mars 1876..	48	533

(1) Le centre gauche n'existait pas alors; à l'Assemblée il y avait 100 députés républicains modérés.

* * *

Il était en France, surtout dans les grandes vill
dans l'Est et le Midi, un parti républicain. Comme en 185
ses adversaires affectèrent bruyamment de le confondr
avec le parti du désordre et de la violence.

« Les souvenirs de la Terreur, la crainte d'un bouleverseme
social, les appréhensions encore récentes qu'on avait éprouvées
1848 étaient évoquées par les partisans de la monarchie. D'ailleu
le parti républicain n'était pas organisé dans les campagnes, il
était à peine connu des électeurs. » (1)

A l'Assemblée nationale en février 1871, les déput
républicains les plus marquants étaient E. Arago, H. Ca
not, J. Grévy, Ledru-Rollin, Schœlcher, Favre, Simon, Ferr
Gambetta, E. Pelletan, Picard, Floquet, Rochefort.

Ce ne fut pas Thiers qui fut reconnu pour chef. Les rép
blicains craignaient toujours de sa part un retour à l'orl
nisme. Entre lui et Gambetta, qui était en somme le n
le plus en vue du parti, se creusait le dissentiment
s'était produit pendant la guerre et qui allait se manifes
publiquement par les deux fameuses invectives « f
furieux », « sinistre vieillard » (19 février 1871).

Quelle était la doctrine républicaine? Déjà, le 5 avril 18

(1) Hanotaux, cité, T. I, p. 33.

n condensant tous les arguments de l'opposition contre plébiscite, Gambetta s'était écrié : « Nous voulons our nous et pour nos successeurs, reprendre le droit inaénable de la nation, d'élaborer directement et par elleême le plébiscite ; nous l'exigeons et, tant que cette restition n'aura pas été opérée, le plébiscite n'est qu'un urre et un piège. Il y a un pouvoir qui est au-dessus tout ; c'est le pouvoir collectif du pays représenté par s députés. » (1)

A Bordeaux, lors de la réunion de l'Assemblée, les « réublicains étaient aussi divisés (que les royalistes) depuis s sectaires du jacobinisme jusqu'aux maniganceurs de athoudérats. » (2)

Le 2 juillet 1871, sur 111 députés à remplacer, 100 furent par des républicains de toute nuance, la plupart recommandant du programme de Thiers. Le 2 août 1871, Gambetta déclara que dans l'affaire de la question maine, les républicains voteraient avec Thiers qui était rtisan de la plus stricte neutralité entre le Vatican et le Quirinal.

Bien que se rapprochant de Thiers, Gambetta nia le droit uverain de l'Assemblée et son pouvoir constituant que utenait le chef du Pouvoir exécutif (31 août 1871). Il augura la campagne de dissolution, que le parti républin allait mener dorénavant, dans la crainte d'une restauration parlementaire de la monarchie.

Nous avons vu que les députés républicains à l'Assemblée répartissaient à la fin de 1871 en trois groupes, le centre uche, la gauche comprenant les républicains modérés qui ivaient Grévy, J. Simon, J. Favre dévoués à la personne de Thiers et l'Union républicaine composée des amis de mbetta. Ceux-ci se qualifiaient volontiers de républi-

) Hanotaux, cité. T. I, p. 72.
) d° d° T. I, p. 73.

cains radicaux. A l'extrême gauche siégeaient quelqu députés intransigeants qui rêvaient une nouvelle Conven tion.

« Dans l'intervalle des deux sessions (31 mars, 22 avril 1872) mouvement de l'opinion s'affirme dans un sens favorable aux ins tutions républicaines. Un grand nombre de Conseils générau réunis hors séance, envoient au président de la République d adresses dans lesquelles ils témoignent de leur confiance en s lumières, en son patriotisme, le remerciant du soin qu'il met conserver la forme du gouvernement établi. » (1)

Gambetta commence ses tournées oratoires qui vo servir si fortement la propagande de son parti. (2) Il rassu le pays, lui donne la confiance dans la stabilité du régim républicain et dans la sagesse du parti qui se fait le cham pion de celui-ci, il dénie à l'Assemblée le droit de se procl mer souveraine. Il montre la profonde unité nationa (Angers, 7 avril 1872); il se dit le commis-voyageur de démocratie (Le Havre, 18 avril).

« Ne nions pas les misères, les souffrances, les douleurs d'u partie de la démocratie, mais tenons-nous en garde contre utopies... il n'y a pas de remède social parce qu'il n'y a pas une qu tion sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre. »(3) Il déga les grandes lignes d'un programme de gouvernement (ordre liberté, éducation civile, service militaire égal pour tous).

Mais « la dissolution, voilà la première réforme qu'il fa poursuivre. »

« La République se fondait au milieu du chaos des luttes pa mentaires; les partis monarchiques avaient hésité devant tâches si lourdes : la conclusion de la paix, la répression de l'éme la création de nouveaux impôts; il fallait cette condition parti lière de l'anonymat républicain, ou plutôt il fallait qu'à la faveur cette formule la responsabilité fut répandue et diffuse sur tout nation pour que celle-ci s'inclinât devant les conséquences de erreurs et acceptât tout le fardeau (23 avril 1872). » (4)

(1) Hanotaux, cité T. I, p. 403.
(2) d° d° T. I, p. 404.
(3) d° d° T. I, p. 406.
(4) d° T. I., p. 410.

En août 1872, des impatiences se manifestent. L'on ne ouvait pas vivre indéfiniment, sans autre abri que les ormules successives inventées par Thiers : *Pacte de Bordeaux, Essai loyal, République conservatrice.* Les républi-ains entendaient que cette dernière expression voulait ire la République sans épithète et Gambetta s'écriait : Non, Monsieur, il n'y a pas deux Républiques, il n'y en a u'une. Ces mots sont passagers. »

La République comptait des adversaires aussi passionnés ue sincères.

« Je n'ai pas de parti pris contre la forme républicaine, disait le arquis de Dampierre, mais nous ne sommes ni assez vertueux, assez soumis à la loi divine, ni assez désintéressés, ni assez mpérants pour garder dans sa pureté la doctrine gouvernementale ui, en principe, devrait donner le pouvoir au plus digne, qui, en atique, le livrera toujours au plus remuant et au plus auda-eux. C'est son impuissance (de la République) à donner l'ordre, assurer tous les intérêts, qui l'a toujours fait fatalement aboutir despotisme. » (1)

Mais la République avait des partisans convaincus. Pour x, la République était

« la forme politique à laquelle la France aboutissait par l'évo-ion naturelle des siècles. Le peuple voulait se gouverner lui-me. Il était capable de le faire. Pourquoi retarder l'époque il assumerait la responsabilité de ses actes et la direction de ses stinées ? »

En se séparant pour les vacances, en juillet 1872, l'Assem-e en revenait en somme, au *Pacte de Bordeaux.*

Gambetta poursuit sa campagne de propagande.

Ses discours propagés par la presse donnent une orientation a esprits indécis; ils exposent une doctrine, développent un gramme, constituent un parti... seul le parti républicain s'adresse public, agit en pleine lumière (2). Il fait appel à la démocratie. « Il t revenir à la féconde pensée de 1789, rétablir le faisceau qui a é détruit par des mains scélérates, rapprocher le bourgeois de

(1) Hanotaux, T. II, p. 456.
(2) d° T. II, p. 479.

l'ouvrier, l'ouvrier du paysan » Ferté-sous-Jouarre, 14 juillet 187
A Grenoble, le 26 septembre, il proclame l'avènement de la démo
cratie : « Oui, je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présen
dans la politique d'une couche sociale nouvelle qui est aux affair
depuis tantôt dix-huit mois et qui est loin, à coup sûr, d'être inf
rieure à ses devancières... » (1) Il n'écarte personne. « Le parti répu
blicain est tenu à beaucoup de largeur de main, à un grand espr
de conciliation et de concorde; il est tenu à se recruter largemen
et sans mesquins calculs d'amour-propre dans tous les rangs d
pays, afin de devenir la majorité de la nation elle-même » (20 octo
bre 1872). Il attaque vivement les menées cléricales. « Il n'y a plu
à proprement parler, de partis monarchiques. Il reste un parti qu
est l'ennemi de toute indépendance, de toute lumière et de tout
stabilité, car ce parti est l'ennemi déclaré de tout ce qu'il y a d
sain, de bienfaisant dans l'organisation des sociétés modernes. C
ennemi, vous l'avez nommé, c'est le cléricalisme. » Saint-Julie
20 octobre 1872.

Le 14 décembre 1872, Gambetta, enhardi par les succ
croissants des républicains aux diverses élections, soutien
« que l'Assemblée est en désaccord avec le pays et qu'el
prolonge indûment et tyranniquement son existence ».
Mais Dufaure, du centre gauche, vice-président du Cons
des ministres, se range à l'avis de la droite et se prono
contre la dissolution. La droite se crut maîtresse de la v
toire, elle avait réussi à diviser ceux qui soutenaient
République dans l'Assemblée. « La grande majorité cons
vatrice est faite » s'écria le duc d'Audiffred-Pasquier.

Le président de l'Assemblée, A. Grévy, un républica
démissionna le 2 avril 1873; le 4 il fut remplacé par
orléaniste, Buffet. (3) Les orléanistes, réconciliés avec
légitimistes, s'entendaient avec les bonapartistes et
naient d'élire un « président de combat. »

Mécontents, les républicains opposent à Paris à M.
Rémusat, candidat de Thiers. Barodet un député radi

(1) Hanotaux. T. II, p. 480.
(2) d°, T. II, p. 527.
(3) d°, cité. T. I, p. 579.

élection de celui-ci (avril 1873) fait pousser les hauts cris ux conservateurs. Le péril rouge, le spectre de la Terreur t agité. Le duc de Broglie conduit les droites coalisées à issaut du pouvoir le 23 mai 1873. Les républicains se rrent autour de Thiers, mais trop tard. Une partie du ntre gauche (groupe Target) fait défection et par treize ix de majorité, l'Assemblée renverse le ministère. Le soir ême, 24 mai, elle nomme le maréchal de Mac-Mahon, ésident de la République. Le surlendemain un cabinet de oglie « résolument conservateur » est constitué.

Les députés de gauche font alors, par une proclamation pel au calme et à la patience. « Il est d'une importance prême que l'ordre ne soit pas troublé. Restez calmes; il va du salut de la France et de la République. » (1)

Les gauches vont désormais se grouper autour de Thiers, ttre constamment son nom en avant pour rassurer la urgeoisie. Gambetta remplira le rôle de modérateur. Aux mbres de l'extrême gauche, il conseillera la patience, nion, la discipline. C'est l'entente de tous les républi- ns enfin avertis des dangers de leurs divisions, leur action nmune sous l'hégémonie librement acceptée du centre uche qui, jointes à l'indignation contre les légitimistes et rainte des impérialistes chez une partie grandissante du tre droit, vont former la majorité nécessaire à la fon- tion progressive des institutions républicaines.

Le 24 mai 1873 est ainsi une date capitale dans l'histoire de la Troisième République. Elle consacra la défaite de ers et l'obligea à prendre enfin nettement parti pour la publique; elle créa la discipline et l'harmonie des efforts mi les républicains tandis qu'en l'amenant au pouvoir, l divisa profondément la majorité conservatrice, suscita de jalousies et des rancunes parmi ses membres, ce qui crut notablement l'influence des gauches.

(1) Hanotaux, t. II, p. 4.

Le 2 juillet 1873, Gambetta proteste une fois de plu contre le pouvoir constituant que s'arroge l'Assemblée e réclame sa dissolution.

Le 29 juillet, les gauches publient un manifeste dan lequel elles stigmatisent les fauteurs de la Restauration, qu les monarchistes préparaient alors activement et réclamen la dissolution de l'Assemblée. Pendant l'été 1873, les can didats républicains obtiennent partout des majorités écra santes. Dans quarante-trois départements la présidence de Conseils généraux est confiée à un des leurs. Ces mani festations du suffrage universel montraient clairemen que, contrairement à l'assertion des monarchistes, « c n'étaient pas les compromissions et les complaisances d Thiers pour les radicaux qui déterminaient le mouvemen vers la République. » Il fallait en effet que l'idée républi caine s'imposât assez par elle-même et par elle seule au masses électorales pour que ses partisans triomphassen dans presque toutes les élections malgré la présence, à l tête du gouvernement, d'un « ministre de combat » qu estimait que non seulement il fallait éclairer le peuple, ma encore le faire marcher.

L'extrême gauche et l'union républicaine avaient form un comité de vigilance (17 août 1873). De retour à Pari Thiers est ovationné, et prend la direction de la campagn Il signale hautement les dangers d'une restauration (lett au maire de Nancy, 29 septembre). Les républicains, exa pérés de voir l'Assemblée (1) nationale d'un pays, qui s'a firmait tous les jours de plus en plus épris de l'idéal rép blicain, prête à le liver à un prétendant absolutiste, mu tipliaient l'ardeur de leurs efforts et conduisaient jusq dans les campagnes leur propagande passionnée. Le pa républicain ainsi uni prend conscience de sa force et trouve consolidé pour longtemps. Le 15 septembre, il décla

(1) « Assemblée élue dans un jour de malheur » avait dit un royaliste.

ı'il faudra recourir à la violence matérielle, car la Nation ne ıut pas de Henri V. Le centre gauche repousse hautement ; avances du centre droit et toute connivence avec la cons- :ation monarchiste (24 octobre 1873.) L'entente et l'union ınt absolues dans le parti républicain.

La lettre de Salzbourg, (1) 27 octobre, apporte un soulage- ›nt général. Thiers exulte. Les journaux républicains ›diguent leurs éloges au comte de Chambord. Le 5 novem- ›, à la rentrée de l'Assemblée, la gauche est satisfaite. La ›narchie était impossible et l'empire avait besoin, comme M. Ranc, « de laisser grandir son jeune homme. » Les ;uches se déclarent opposées à la prorogation des pouvoirs Maréchal que propose le centre droit mais là, les répu- cains se séparent. Le centre gauche, dans la crainte 'un succès trop complet des républicains — ceux-ci ıient la majorité dans la commission chargée d'examiner proposition Changarnier tendant à l'organisation des ıvoirs du chef de l'État, le 7 novembre, — ne ramène ıion chez les monarchistes que l'échec de la Restau- ion venait de diviser profondément, se rapproche du réchal et le 9, se rallie à l'idée de la prorogation de son ndat, prorogation liée dans son esprit à la prompte anisation des pouvoirs publics. Laboulaye, le rapporteur, pose cinq ans. Le 17 novembre, discussion publique. Les ıches s'abstiennent. Les centres seuls soutiennent la lutte. imon et Grévy exposent que le septennat (chiffre auquel transaction entre les dix ans demandés par le centre droit :s cinq proposés par le centre gauche, s'est ralliée la com- sion) amènera des conflits et peut-être la révolution. ssemblée vote le projet de Broglie (19 novembre 1873.) ıinsi la France continuait à être dirigée par un gouver-

) Lettre par laquelle le comte de Chambord déclarait à M. Chesne- qu'il ne pouvait se lier à l'avance sur la question du drapeau (blanc ›icolore) alors que tous les orléanistes et quelques légitimistes faisaient ıdoption des trois couleurs de la condition *sine qua nom* de leur adhé- à la Restauration de la Monarchie.

nement particulier qui n'avait de nom dans aucune langue une Assemblée unique et un chef du pouvoir exécutif. Ce n'était plus l'empire français, ce n'était pas encore, selon le désir des orléanistes, le royaume de France, c'était provisoirement la République, mais ce n'était qu'une épithète. Le 20 novembre 1873 on décide que le chef du Pouvoir exécutif, appelé Président de la République depuis le 31 août 1871, exercerait ses fonctions non plus tant que dureraient les propres pouvoirs de l'Assemblée, mais pendant sept ans, jusqu'au 20 novembre 1880. Ce fut le septennat. Ce fut si peu une création républicaine que les républicains en furent les principaux adversaires et que d'aucuns, au contraire parmi ses partisans, songèrent gravement à faire remplacer le Maréchal par le duc d'Aumale au point que L. Brun, un légitimiste, vint sérieusement déclarer que « M. le comte de Chambord n'autoriserait aucun prince de la Maison de France à accepter les fonctions de président de la République. » D'ailleurs on prononça à l'époque le mot de stathoudérat. Ici encore apparaît la pensée maîtresse du *leader* du centre droit, groupe qui dirigea l'activité intermittente des droites lors de leurs quelques actes positifs et constituants, du duc de Broglie : gagner du temps, fermer la porte aux ambitions non orléanistes et réserver l'avenir.

La gauche va traquer le second ministère de Broglie (26 novembre 1873) de contradiction en contradiction, d'échec en échec.

En février et en mars 1874, de nouvelles élections ont lieu, favorables aux républicains. Elles renforcent le parti qui se sent de plus en plus en communion d'idées avec le pays. Des chefs prudents le guident et le conseillent, mais une scission se produit, des impatients s'inquiètent.

Le 18 mars 1874, le groupe radical (1) interpelle le gouv

(1) En 1871 l'union républicaine siégeait à l'extrême gauche. Au delà il

ement sur le sens et la portée du mot septennat. Challemel-acour prononce un discours retentissant :

« Le pouvoir que vous avez créé, le 19 novembre 1873 est sponsable, il est électif, il est temporaire, qu'est-ce à dire sinon 'il est républicain et que tant qu'il dure, le gouvernement ne peut défendre et durer qu'à la condition de défendre du même coup République. »

Il rappelle la prophétie de Grévy et de Rouher :

« C'est l'impérialisme qui se pose en héritier immédiat, qui commande le gouvernement présidentiel à ses amis en raison du ul mérite qu'il reconnaît au septennat, celui d'acheminer la ance à l'Empire, c'est-à-dire à la ruine finale et au déshonneur. »

il ajoute :

« Le pays veut la République, le gouvernement veut le conduire la monarchie. » (1)

A la rentrée en mai 1874, la gauche se montre très cir-nspecte, craignant d'arrêter le travail de désagrégation ui se produit dans la majorité conservatrice. Le 16 mai, le concourt au renversement du cabinet de Broglie, élimi-nt ainsi l'influence et les chances d'une restauration léaniste. La force même des choses, la poussée nationale posait un peu plus tous les jours le vote de la République. Une nouvelle bourgeoisie composée de petits patrons, de mmerçants, de boutiquiers, d'employés, de maquignons, vétérinaires, d'instituteurs vivant près du peuple, exer-nt sur lui une influence immédiate, en un mot, les nou-lles couches sociales dont Gambetta avait annoncé la nue dans son discours de Grenoble le 26 septembre 1872, rivaient aux affaires et, servant de trait d'union entre la urgeoisie aisée et les paysans des campagnes, allait rmer le levain et le ciment d'un nouveau régime, celui de démocratie.

Des périodiques, *Le Revue des Cours politiques et litté-*

ait que les cinq intransigeants. Peu à peu une partie des amis de Gambetta rapprochent de la gauche, deviennent des opportunistes, les autres, ux qui ne suivent pas cette évolution, sont appelés radicaux.

1) Hanotaux. T. III, p. 422.

raires et *La Revue scientifique*, des quotidiens *La République française*, *Le XIXe siècle*, *Le Rappel* répandent et défendent les idées républicaines.

Le culte des temps nouveaux est le patriotisme, la religion de la patrie (Gambetta à Thonon en 1872). De la triple crise sociale, intellectuelle et philosophique se dégage une doctrine transactionnelle et conciliatrice, l'opportunisme. (1) Diverses formules l'ont illustrée : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation » « Il n'y a pas une question sociale, il y a des problèmes à résoudre », « pensons-y toujours, n'en parlons jamais ».

« L'opportunisme est une méthode et par là une philosophie. Pendant vingt ans sa parole guidera la France. (2) Cette foi reposait sur une robuste confiance en l'avenir, en l'œuvre des générations futures. La devise était « France et Science. » Il faut refaire la France. Pour la Constitution, on se contenterait de peu, car plus tard on la corrigerait, on l'améliorerait. »

Le 4 juin 1874, Gambetta repousse l'idée de la dissolution, convaincu « qu'on ne pourra peut-être faire quelque chose » de cette assemblée et se rallie au projet d'institutions républicaines que va déposer le centre gauche. Le 11 juillet, la loi électorale est votée « le suffrage universel dit un membre de la gauche, F. Duprat, est, dans nos espérances du moins, le règne de la démocratie. C'est un congé définitif donné à toutes les espérances monarchiques. »

Les gauches appréhendent l'avenir ; elles ont soutenu le Maréchal qui, c'est évident, ne travaille pas pour lui. Le 27 juillet, grande discussion sur la motion Casimir-Périer proclamant la République. Le 29, l'Assemblée la repousse par41 voix de majorité. Les gauches sont déconfites et ulcérées. (3)

(1) Hanotaux. T. II, p. 694.
(2) Hanotaux. T. II, p. 625.
(3) Hanotaux. T. III, p. 52.

Le 5 août, Gambetta demande que l'Assemblée écourte ses vacances.

« La République, c'est l'inévitable, et vous devriez l'accepter. Vous devriez prendre votre parti de l'existence dans le pays d'une démocratie invincible à qui restera certainement le dernier mot. Vous devriez comprendre que votre place est marquée dans ce gouvernement de la démocratie libre, que vous devez y jouer un rôle, un rôle éminent, celui que vous assurent votre autorité sociale, vos précédents, vos loisirs. » (1)

Dans la presse, E. Girardin constatait qu'à chaque élection, la volonté nationale s'affirmait en faveur de la République et il écrivait :

« Les royalistes feraient une chose sage le jour où ils se rallieraient sincèrement à la République. Alors ce serait la France unie, la France républicaine dans une acception toute nouvelle. »

Gambetta eût voulu la fonder avec la France entière et non avec les seules nouvelles couches sociales.

A la rentrée, en janvier 1875, les groupes désirent en finir. Le 28 janvier de nombreux républicains votent contre le principe d'une seconde chambre, la tradition républicaine comportant une assemblée unique. Mais, pour fonder la République, des concessions apparaissent indispensables et les gauches vont abandonner quelques-uns des principes classiques de la doctrine républicaine. Ainsi les lois constitutionnelles seront votées. Le 29 mars Gambetta prend la parole sur la tombe d'Edgar Quinet.

« Si nous différons, dit-il, aux députés d'extrême gauche, c'est sur une question de méthode, ayant le pouvoir, (la démocratie) a ses difficultés. Il faut gouverner quand on est la majorité, il faut être digne de garder le pouvoir quand on l'a pris. C'est pourquoi il faut s'astreindre au travail, à la discipline, à la patience, à l'esprit de combinaison... sachons repousser les conseils de la force, les conseils de l'exaltation. »

Gambetta insiste pour que l'Assemblée fixe la date des élections générales. « Il s'est trouvé une majorité pour voter la Constitution, il s'en trouvera une pour l'appliquer. »

(1) Hanotaux. T. III, p. 55.

Il continue ses tournées oratoires dans le pays. Il défend les nouvelles institutions, dégage leur sens et leur portée en montre la vitalité, l'autorité, la valeur conservatrice.

« L'œuvre vaut peut-être mieux que les circonstances qui l'ont produite, déclare-t-il à Ménilmontant, le 23 avril, devant un auditoire radical d'abord méfiant. On a cru qu'on avait un Sénat, on s'est trompé. « C'est le grand conseil des communes de France. » Il célèbre l'avènement à la politique des paysans, les véritables forces conservatrices du pays. Il ouvre la République où tous ceux qui se rallient à elle. « Je ne leur demande qu'une chose la sincérité. » C'était bien de l'opportunité.

A la rentrée en mai 1875, la gauche se plaint de la survivance d'une assemblée hostile en fait au nouveau régime qu'elle vient d'organiser en droit, et du maintien en fonctions du personnel politique et administratif en place depuis le 24 mai 1873. « Nous vous avons tout donné, tout abandonné » s'écriait Gambetta. Il est vrai que la doctrine républicaine avait évolué et au moins pour certains esprits n'était plus ce qu'elle était pendant la Révolution.

En 1868 Prévost-Paradol avait publié *La France nouvelle* : « Nous cherchons des institutions qui puissent s'accommoder également de la forme monarchique et de la forme républicaine, leur unique objet étant d'assurer la liberté dans la démocratie ».

Ainsi, les trois auteurs dont les livres avaient exercé une réelle influence sur le pays et les députés à l'Assemblée nationale, le duc de Broglie (*Vues sur le Gouvernement de la France*, 1861), Laboulaye (*Le Parti libéral*, 1863), Prévost-Paradol (*La France Nouvelle*, 1868), préconisaient à peu près le même idéal, celui d'un régime démocratique et libéral, représentatif et constitutionnel. L'on comprend combien le système absolutiste du comte de Chambord dut choquer même de nombreux monarchistes. Et la majorité de l'Assemblée n'eut à faire effort que pour donner la « forme républicaine » au gouvernement essentiellement

parlementaire qu'elle institua et qui était au fond dans les propres vœux de tous ses membres. Il est vrai que tous les républicains n'acceptèrent pas facilement cette théorie nouvelle de la République. Sans compter le centre gauche qui « se résigna » à la République parce qu'il estima impossible a fondation de la monarchie constitutionnelle et tricolore, a seule qui lui parut acceptable, sans faire état de l'extrême gauche que nous allons retrouver, il se produisit au sein nême du parti républicain, des divergences de vues et des ppréciations tactiques différentes qui devaient, par la uite, se changer en opposition formelle, sinon de doctrine lu moins de méthode.

Gambetta représente à vrai dire un parti complètement ouveau, celui des opportunistes, des républicains de ouvernement, désireux d'élargir la République au point e lui faire embrasser la nation toute entière et de la faire rvir par les monarchistes franchement et sincèrement lliés au nouveau régime. Ils appellent de tous leurs vœux rapprochement des anciennes classes dirigeantes et des ouvelles couches sociales, des bourgeois et des ouvriers, des uvriers et des paysans. Ils se font les défenseurs enthouastes du type de gouvernement qui, pour la première fois, pparaît en France. Celle-ci avait bien connu la République la Convention, celle des Girondins (projet de constitution de Condorcet, mars 1793), celle des Jacobins, du irectoire, puis elle avait entrevu la République sociale ec le drapeau rouge en 1848 et lui avait préféré la République démocratique et tricolore, elle avait imprudemment cueilli la République du Prince Président (1849 à 1851). mais encore les deux mots « République parlementaire » étaient entrés accolés dans son histoire. Il semblait à ambetta qu'à une formation politique inédite devait rrespondre une méthode et une tactique originales. mais cette conception généreuse et ample n'entra

complètement dans l'esprit de tous les républicains Ceux-ci s'étaient peu à peu divisés de 1871 à 1876 en cinq nuances distinctes. Le centre gauche, c'est-à-dire la fraction de l'ancien parti libéral qui avait opté pour la « forme républicaine ». C'étaient proprement les conservateurs républicains. Ensuite la gauche, tous les partisans de Thiers les J. Simon, J. Favre, Duclerc, etc..., qui formaient le groupe des républicains conservateurs. Puis les amis de Gambetta, les opportunistes suspects aux éléments avancés de l'Union républicaine aux radicaux, qui restaient ce qu'ils étaient sous l'Empire, des détracteurs ardents et passionnés des gouvernants, et s'en tenaient étroitement au fameux programme de Belleville (1869). Enfin les irréductibles de l'extrême gauche qui n'admettaient pas d'autre République que celle de la Convention.

Entre la gauche et les opportunistes, se dressaient surtout des questions de personnes. Au fond ils constituaient les uns et les autres le gros du parti républicain, le centre gauche qui, au Sénat jusqu'en 1882 (1) devait leur faire une opposition tenace en formait l'arrière-garde, tandis que l'extrême gauche radicale en était l'avant-garde.

Cette division profonde du parti, qui cessa chaque fois que le régime nouveau fut vraiment en danger (16 mai 1877 élections générales de 1885 et de 1889), allait remplir l'histoire des luttes politiques de la Troisième République.

Pendant les vacances d'août à novembre 1875, les partis s'agitaient. Le 25 octobre, Gambetta expose le programme des républicains de gouvernement dans une lettre à la démocratie lyonnaise :

« Restaurer le crédit, fortifier la puissance matérielle, assurer son développement intellectuel (de la nation). Nous assisterons, à l'abri de la Constitution, à la lutte pacifique du parti conservateur

(1) Il existait encore en 1906 un groupe appelé « centre gauche » au Sénat. En 1910 son nom ne figure plus sur l'annuaire du Parlement.

t du parti novateur, des *tories* et des *whigs* de la République, ans cette France unifiée, la paix civile sera faite, les nouvelles ouches sociales sorties de la Révolution, réconciliées avec l'élite le la vieille société. Nous pourrons achever par l'alliance intime u prolétariat et de la bourgeoisie l'immense évolution commencée en 1789. » (1)

Les élections générales furent fixées en janvier et évrier 1876.

« La République fondée par les villes et suspecte aux campagnes, tait tirée aux deux bouts par ses éléments conservateurs et par es éléments révolutionnaires. La situation était compliquée. Il allait une prudence et une ingéniosité singulières pour établir les ormules qui constitueraient le programme commun. Comme il rrive à l'ordinaire quand l'accord est laborieux on allait le chercher robablement moins dans les aspirations semblables que dans les aines partagées. » (2)

Tous les républicains, même ceux de l'extrême gauche présentent aux électeurs comme « les conservateurs solus du gouvernement établi ». Gambetta agit seul, rectement sur l'opinion, candidat, conseiller, tribun en un ot.

Il prêche la modération : « Il faut que le candidat républicain it libéral »; l'anticléricalisme «...qu'il soit disposé (le candidat publicain) à ne pas tolérer qu'un clergé quelconque devienne ns l'état un parti politique ». Il rappelle le programme républicain intégral « séparation de l'État et de l'Église, de l'Église de l'école, impôt sur le revenu, liberté absolue de la presse, droit de réunion et d'association » mais il déclare la nécessé de sérier ces questions, de réaliser ces réformes les unes après autres.

Et c'est ce sentiment des difficultés de la tâche immense accomplir et de la patience qu'elles imposent, son opportnisme qui va le faire vivement attaquer par un nombre gandissant de républicains.

Après les élections générales des mois de janvier, rier et mars 1876, la situation de la gauche est la vante :

) Hanotaux. T. III, p. 429.
) Hanotaux. T. III, p. 493.

ASSEMBLÉES	DATES	NOMBRE de membres républicains	NOMBRE de membres (Total)
Assemblée nationale.	8 février 1871	200(1)	700
Sénat	janvier 1876........	50	300
Chambre des députés	février et mars 1876..	194	533

(1) 200 républicains dont 100 modérés et 100 radicaux.

* * *

Sous le nom d'extrême gauche furent successivemen désignés au début de l'Assemblée nationale les républicain notoires qui avaient vivement combattu l'Empire, puis le députés radicaux qui restaient fidèles au programme de 186 et souhaitaient, pour le faire appliquer, l'établissemen rapide de la République, enfin les irréductibles et les intran sigeants ceux qui ne concevaient d'autre régime républicai que celui proclamé jadis par la Convention. (1)

A l'Assemblée de Bordeaux, le 8 février 1871, avaient ét élus quelques républicains ardents et exaltés, F. Pya Delescluzes, E. Quinet, Tridon, Malon, etc... La plupar rentrèrent dans la capitale quand éclata la Commune mars 1871, et donnèrent leur démission de député Un groupe de cinq représentants subsista irréductib et absolus. Ils déposèrent à maintes reprises une propo sition d'amnistie en faveur des condamnés de la commu ne; ils protestèrent constamment contre le pouvoir con tituant que s'arrogeait l'Assemblée et jusqu'à la séparatio de ses membres demanderont sa dissolution. Les droite affectèrent de confondre avec eux les deux groupes de r publicains, la gauche et l'Union républicaine.

De février 1871 à mai 1873, les extrêmes luttent cont les deux centres alliés et groupés autour de Thiers. A part de la chute de celui-ci les droites se liguent contre l gauches qui s'unissent sous la direction de Gambet

(1) A la Chambre, en 1902, il existait encore un groupe appelé « Extrê gauche radicale et socialiste ». Il disparut avant les élections généra de 1906.

l'abord, puis après la rentrée de janvier 1874 sous l'hégémonie du centre gauche qui, en attirant à lui une fraction lissidente du centre droit (le groupe de Lavergne), arrive à constituer la majorité qui organisera les institutions épublicaines.

Si l'extrême gauche vote souvent à part ou s'abstient, lle s'unit aux aûtres républicains dans quelques circonsances solennelles. Pendant la campagne suprême des moarchistes en faveur du retour du comte de Chamord, septembre-octobre 1873, notamment. Mais lorsque 13 juin 1874 la grande majorité des républicains renonnt avec Gambetta à réclamer désormais la dissolution de Assemblée, convaincus « qu'on pourra peut-être faire uelque chose » de celle-ci, l'extrême gauche reste attachée à l campagne dissolutionniste car elle se méfie de la Répuique que les monarchistes sont, à son avis, à la veille de re contre les Républicains. L. Blanc, Peyrat, Ledruollin, J. Grévy demandent une Constituante. Ils craignent e la clause de la revision insérée dans la loi constitunnelle ne cache le piège d'une restauration royaliste.

'extrême gauche ne prend pas part au vote de la motion Périer qui proclame la République (27 juillet 1874) ni elui de la proposition Vallon qui ne proclame pas la Rpublique, mais au fond la crée (29 juillet).

Le 29 janvier 1875, Naquet dépose un contre-projet forme à la doctrine républicaine traditionnelle : Cham unique, pas de Président de la République mais un sident du conseil des ministres responsable, ratification la nouvelle Constitution par le suffrage universel. Ce re-projet est écarté. Nous avons vu que le 28 janvier, oulaye avait défendu un amendement au projet tavon alors en discussion. « Le gouvernement de la ublique se compose... » il avait remporté un succès me et fortement ému l'assemblée. La partie semblait

gagnée lorsque Louis Blanc demande la parole. Castellan en profita pour faire renvoyer le vote à la prochain séance. Tous les républicains furent indignés, sauf l cinq qui, avec L. Blanc, déclarèrentqu'il « ne pourraien pas voter. » (1) Le lendemain 29, « les cinq », L. Blan E. Quinet, de Montjau, Peyrat et Marcou s'abstienne et, par vingt-trois voix de majorité, l'amendement L boulaye n'est pas adopté. Le 30 janvier l'Assemblée prononce sur l'amendement Vallon, déposé la veille « Président de la République est élu par... » après u vive résistance, « les cinq » finissent par consentir à dépos leur bulletin dans l'urne et, à une voix de majorité, la Répu blique est légalement fondée en France. (2) En avril-m 1875, de Montjau dépose une proposition d'amnistie faveur des condamnés de la commune. Le 5 mai Ch. Fl quet est élu président du conseil municipal de Paris.

Qu'était le radicalisme? Tocqueville avait prédit l'av nement de la démocratie en signalant ses avantages ses périls. « Le radicalisme, c'est ce fini, ce poli de la dém cratie qui en fait un cube taillé à l'équerre, un bloc. » J. mon 1860. Cette doctrine, qui poursuit une réelle égali entre les citoyens, demande davantage à la fortune acqui et désire une application aussi complète que possible suffrage universel. Les progrès de la démocratie entraîne fatalement l'affaiblissement de l'État avaient dit Proudho et J. Ferry.

Lorsque la République fut votée, certains membres l'extrême gauche déclarèrent : « A nos yeux, la Républiq

(1) Hanotaux. T. III, p. 164.

(2) D'aucuns croient voir dans cette majorité infime un pur hasard et al buent le vote de la République à une sorte d'accident. En réalité le p voulait la République, toutes les élections complémentaires le prouvent l'amendement Vallon n'avait pas été adopté et si l'assemblée avait été soute la nouvelle Constituante fut revenue fort probablement avec une jorité nettement républicaine.

est un instrument pour arriver à la solution de la question sociale ». Naquet affirma :

« Nous avons aujourd'hui la monarchie sans le monarque ou plutôt avec un monarque élu, non héréditaire il est vrai, mais rééligible; il nous faut constituer, en dehors de Gambetta et de ses amis un groupe d'avant-garde, de combat démocratique ayant pour programme, la revision de la Constitution, une assemblée unique, l'appel direct au peuple, le rachat de la banque, des mines, les chemins de fer, le divorce, l'impôt progressif, l'éducation intégrale pareille pour les deux sexes, l'amnistie, les tribunaux éligibles, la suppression des armées permanentes. » (1)

Ce fut le programme radical, extrême ou intransigeant.

*
* *

Si le parti catholique et l'église se montrèrent tout disposés à suivre et à servir les partis politiques basés sur le principe d'autorité et le dogme de la conservation sociale, la libre-pensée et la franc-maçonnerie se sentirent tout naturellement attirés vers les partis de gauche épris d'un idéal de liberté, de démocratie, de progrès social.

A partir de 1871, la franc-maçonnerie dirige de plus en plus son activité dans le sens de la libre-pensée, des problèmes sociaux, des questions d'enseignement et de l'intervention politique. Elle se voue à la défense de la cause libérale, ou plus exactement à la lutte antiromaine, à l'essor de la pensée libre et des idées démocratiques. Elle comptait alors cinquante mille adhérents, mais disposait d'une influence proportionnellement beaucoup plus grande.

(1) Hanotaux. T. III, p. 528. C'était à peu près le programme du parti républicain avancé, développé par Gambetta à Belleville en 1869. V. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 168. Voici le programme : « Application la plus radicale du suffrage universel pour l'élection des conseillers municipaux et des députés, la liberté individuelle placée sous l'égide des lois, la liberté de la presse, de réunion, d'association, le jury pour tous les délits politiques, l'instruction primaire laïque gratuite obligatoire, le concours pour l'admission aux cours supérieurs, la séparation de l'Eglise et de l'État, la suppression des armées permanentes, la modification du système des impôts, la responsabilité directe de tous les fonctionnaires (abolition de l'art. 75, de la Constitution de l'an VIII), élection de tous les fonctionnaires. »

III

Nous avons vu qu'en décembre 1875, à la veille de se séparer, l'Assemblée avait désigné les 75 membres inamovibles du futur Sénat. Des élections générales eurent lieu en janvier 1876 pour le choix de 225 sénateurs, en février et mars pour celui des 533 députés de la nouvelle Chambre.

Des éléments nouveaux apparurent qui n'existaient pas en 1871. Le parti constitutionnel allait servir de pont aux orléanistes pour arriver à la République. Il comprenait entre autres membres notables le duc Decazes, L. Renault, L. Passy. Les républicains, plus nombreux, se classaient moins sommairement qu'au lendemain de la guerre.

En cinq ans la physionomie particulière de la représentation nationale s'était complètement transformée.

DANS LE PAYS	AU PARLEMENT	ASSEMBLÉE nationale 1871	SÉNAT 1876	CHAMBRE des Députés 1876
Légitimistes.....	Extrême droite.	200	13	25
Bonapartistes ...		30	40	75
Orléanistes......	Droite et centre droit	200	81	55
Constitutionnels .			17	22
Républicains modérés	Centre gauche	100	84	48
	Gauche		50	194
Républicains avancés	Union républicaine	100		
	Extrême gauche		15	98
		630(1)	300	517(1

(1) Il est à noter que l'Assemblée nationale comptait 700 membres et la Chambre des députés 533. La non concordance des totaux doit provenir du fait que les opinions de certains représentants du peuple ne furent ni assez tranchées au fond, ni assez nettement manifestées en la forme pour qu'il fût possible de faire rentrer ceux-ci dans l'un ou l'autre des groupements en présence.

Au Sénat, les centres dominaient et conservaient l'esprit de l'Assemblée nationale. A la Chambre des Députés, au contraire, au premier tour de scrutin, le 20 février 1876, les centres étaient écrasés et les partis avancés l'emportaient; au second tour, le 8 mars, un tassement vers les modérés se produisit, néanmoins la majorité républicaine de la Chambre de 365 voix quand tous les républicains votent ensemble, (chiffre qui reviendra souvent après 1876) est opposée à la majorité conservatrice du Sénat. De là des conflits qui se prolongeront jusqu'à ce que les républicains arrivent en nombre dans la Haute Assemblée (en 1882).

Si les conservateurs à la Chambre vont combiner et concentrer leurs efforts, les républicains, eux, se divisent, nous avons vu. Thiers, J. Grévy, J. Simon opposent une hostilité sourde à Gambetta. J. Ferry, élu président du groupe e la gauche républicaine, le 19 mars 1876, inaugure une olitique distincte de celle du grand Tribun. Celui-ci signale a faute commise en morcelant la majorité républicaine » et appelle à l'avenir. Le centre gauche élit pour prélent Bethmont. L'extrême gauche, parmi laquelle se ouve douze « intransigeants », ne cache pas sa résolution agir pour son compte et selon ses vues particulières. (1) qui fait dire à J. Ferry qu'un classement nouveau s partis s'est produit et que « la Montagne » s'est reistituée, séparée de la majorité républicaine.

Gambetta et ses amis devront donc compter non seulent avec les droites et l'Élysée qui cherche à avoir une itique personnelle, mais encore avec Thiers et le centre iche, Grévy et les gauches modérés, Madier de Montjau les gauches avancés. (2)

* * *

De 1876 à 1900, l'évolution des partis se confond avec

) Hanotaux. T. III, p. 568.
Hanotaux. T. III, p. 559.

l'histoire propre du pays et il est impossible d'en trace même à grands traits une esquisse sommaire.

Dans les dernières années du XIX[e] siècle un trava général de désagrégation, de dissolution (1) des ancien partis se produit, de nouveaux éléments apparaissent, s combinent avec ce qu'il subsiste de ceux qui disparaissent e la situation politique s'en trouve notablement modifiée.

(1) Certains auteurs de l'époque ont écrit le mot « liquéfaction ».

LIVRE PREMIER

LES GRANDS PARTIS POLITIQUES

Comme le flux et le reflux qui se succède sur la grève, les eux tendances extrêmes et les deux autres intermédiaires lternèrent de 1898 à 1906 dans l'arène politique.

A la veille des élections de 1898 un « Comité d'action ançaise » lança un manifeste et peu de mois après donna aissance à « La Ligue de la Patrie française »; il s'en istingua, sans pourtant s'en séparer, le 1er août 1899, evint peu à peu royaliste et prit le 15 janvier 1905 le tre de « Ligue d'action française. » En mai 1899, dans n des bureaux de la Chambre, un groupe se forma qui, us le nom « d'Action libérale » fut le noyau de l'association qui, trois ans plus tard, devait être fondée sous le om de l' « Action libérale populaire ».

De 1900 à 1901, le syndicalisme révolutionnaire se écisa et assit sur des bases élargies son arme de mbat « La Confédération générale du Travail ». En 1901, créa le parti républicain radical et radical socialiste; mai 1902, ce fut le tour de « l'Alliance républicaine mocratique. » Cette même année « Le Sillon » s'affirma mme une théorie politique et sociale. En 1905, le parti cialiste s'unifia et forma la section française de l'Internationale ouvrière (S. F. I. O.). Aussitôt après, en 1906, le rti républicain modéré se reconstitua et perfectionna son ganisation de parti « la Fédération républicaine ». Enfin, juillet 1911, les socialistes non adhérents au pacte unité formèrent « le Parti républicain socialiste » et

l'Alliance démocratique déclara se transformer en « Parti républicain démocratique ».

Entre temps, certains évêques s'étaient efforcés de grouper en un faisceau compact, sous le nom d' « Unions diocésaines », les bonnes volontés de leurs fidèles et de convier tous les honnêtes gens à la défense des libertés religieuses menacées. Comme au lendemain de 1870, la Franc-maçonnerie continuait à s'occuper de divers problèmes politiques, surtout de ceux touchant à l'instruction et aux cultes.

Ainsi, huit années avaient suffi pour que fussent consommées la désagrégation des anciens partis et la création de nouveaux groupements, presque tous, et c'est là leur principale originalité, solidement appuyés sur une association disciplinée et hiérarchisée.

Comment classer ces diverses formations? Nous ferons une double division. D'abord, nous isolerons les grands partis, historiques et classiques, à doctrine complète e homogène, à organisation bien définie, des partis intermédiaires ou provisoires. Nous appellerons ceux-ci secon daires non pas tant à cause de leur importance moindre e relative, mais parce qu'ils sont, les uns de date récente e dépourvus de traditions particulières, les autres parce qu'il se présentent dans un état fragmentaire et imprécis, san grande personnalité propre. Nous rencontrerons ainsi, en pre mier lieu, quatre grands groupements, le parti monarchist (royaliste et bonapartiste), le parti républicain modéré o progressiste, le parti radical et radical socialiste, le par socialiste unifié; en second lieu les organisations conse vatrices (nationalistes, plébiscitaires, sillonnistes, catho liques-libérales), les groupements républicain démocra tique et républicain socialiste, enfin le syndicalisme rév lutionnaire et l'anarchisme. Il est bien entendu que le m de partis secondaires n'aura ici qu'une portée théorique

ne préjugera en rien de la valeur réelle, de l'influence en tant que le facteur politique des éléments auxquels il est appliqué. Certains d'entre eux, l'Action libérale populaire et l'Alliance démocratique notamment, pèsent infiniment plus dans la balance électorale que certains autres classés parmi les grands partis tels le parti monarchiste ou le parti républicain modéré. C'est une étude juridique de textes et d'idées qui est faite ici, non pas un relevé de forces pratiques en présence. En troisième lieu, nous étudierons rapidement les organisations auxiliaires qui prêtent plus ou moins directement leur concours aux divers partis et nous comparerons l'importance numérique de ceux-ci.

Nous commencerons par les grands partis, historiques ou classiques. Le premier en date c'est le parti monarchiste.

LE PARTI MONARCHISTE

Le royalisme

Le Monarchisme estime que, parmi les divers modes de gouvernements, celui de tous par un seul est le meilleur et qu'il est de l'intérêt bien compris d'une nation d'être dirigée par un chef unique. Deux systèmes politiques très différents sont nés de cette conception, le royalisme et l'impérialisme.

I

Il y eut en France plusieurs théories du pouvoir royal et malgré son attachement instinctif aux forces conservatrices et aux usages traditionnels, la Royauté dut, souvent contre son gré, se modifier pour s'adapter aux conditions nouvelles et aux ambiances particulières que l'évolution générale introduisait dans la vie politique, économique et sociale de la France.

Les absolutistes et les modérés (les tempérés), les ultra-

montains et les gallicans donnèrent des devoirs et de droits, de l'autorité du prince en ses divers domaines, de définitions différentes et variables. La Monarchie capé tienne lutta quelquefois contre les empiètements de la Papauté, quand ils étaient opposés à ses intérêts propres, e c'est dans ce sens qu'on a pu dire qu'elle était « religieus mais anticléricale ». De 1789 à 1792, la royauté tenta, en donnant le droit de veto au roi, de concilier la souverai neté de la nation avec la prérogative du monarque. Au XIX[e] siècle, la Monarchie restaurée dut s'accomoder de l'état social et moral, des institutions administrative et politiques créées par la Révolution, le Consulat et l'Empire. Bien que se considérant encore comme le souverain légitime, héréditaire et traditionnel, Louis XVII promit d'observer la charte octroyée à ses sujets et in troduisit le parlementarisme dans nos mœurs politiques Louis-Philippe au contraire rompit avec le clergé, s'intitula « roi par la grâce de Dieu et la volonté nationale », adopta le drapeau tricolore, rechercha l'appui de la bourgeoisie accepta et jura la Constitution que lui présentaient les mandataires du pays.

Nous avons vu combien, de 1871 à 1876, différaient les deux doctrines, l'une défendue par le comte de Chambord l'autre discrètement rappelée et préconisée par les prince d'Orléans et par le duc de Broglie. Ce fut cette divergence fondamentale sur le symbole de la nouvelle royauté, c'est à-dire au fond sur son caractère essentiel (autoritaire o libérale, absolutiste ou constitutionnelle) et sur l'origi de ses traditions (avant 1789 ou après 1830), qui f échouer la suprême tentative de fusion entre les deu branches de la famille royale (octobre 1873).

En 1888, le comte de Paris alors prétendant, par incliner vers la tactique de « l'appel au peuple » et reco naître au moins implicitement la souveraineté nationale.

II

Quelle est exactement aujourd'hui la doctrine royaliste fficielle?

Nous connaissons celle qu'a nettement exposée à plusieurs eprises, tant qu'a siégé l'Assemblée nationale (1871-1876) e comte de Chambord. Nous avons vu celle que prônaient endant la même période les orléanistes : royauté libérale, arlementaire, constitutionnelle, déniant au clergé toute utorité et toute influence politique spéciale, ni aris- ocratique ni démocratique, s'appuyant sur les classes oyennes et « les intérêts ». Celle-ci ne semble plus être faveur dans les milieux royalistes. Dans un recueil : *a Monarchie française, lettres et documents politiques* 844-1907, la plus grande place et de beaucoup, est faite ux écrits du comte de Chambord, manifestes du 25 octobre 852, du 9 octobre 1870, du 5 juillet 1871, du 25 janvier 872, du 2 juillet 1874, lettres sur la décentralisation, 4 novembre 1862) sur l'Algérie, la décentralisation et nseignement (30 janvier 1865), sur les ouvriers (20 avril 65.) Est-ce à dire que les vues et les idées de ce prin- soient encore aujourd'hui, telles qu'il les a exposées, les urces uniques de la pensée et de l'inspiration royalistes?

Dans sa préface au livre précité, le duc d'Orléans expose idement l'essence même de la doctrine royaliste.

Supériorité du principe monarchique qui domine les vicissi- es humaines, qui lui est tout, les personnes des princes n'étant , qui assure par sa seule vertu la durée aux nations, qui subs- e une autorité visible et forte, une responsabilité vivante à onymat républicain... L'intérêt de la Monarchie se confond avec i des familles françaises... La décentralisation et l'association, tes deux supposant un gouvernement fort, sont « au nombre doctrines que nous pouvons réclamer en propre ».

Le véritable régime représentatif a pour base la repré- tation des droits et des intérêts, opposée à la représenta- n purement illusoire des personnes. Le suffrage universel

« honnêtement pratiqué » reprendra son caractère propr d'organe de contrôle non de souveraineté. La responsabilit des ministres sera garantie contre les intrigues parlemen taires. Le roi règnera et gouvernera avec l'assistance de se conseils et des divers organes de représentation au moyer des lois acceptées par le pays.

« La réforme politique passe avant les réformes sociale Elles les précède parce qu'elles les conditionne. Il fau rendre à l'Église le traitement de justice et de bienveillanc qui lui est dû.

« La décentralisation, est un moyen puissant pour établir à la longu une hiérarchie naturelle mobile conforme à l'esprit d'égalité, c'est à-dire de justice distributive, pour asseoir sur de solides fondemen le régime représentatif, juste objet des vœux de la nation, pou réduire le monstrueux budget. La liberté d'association est « l citadelle où les minorités peuvent défendre leurs droits contre un majorité oppressive ».

A la lutte des classes, la Monarchie entend substituer l'harmoni des droits sous l'égide de l'arbitre souverain. Le mouvemen syndical actuel, avec ses alternatives d'agitations sourdes d'explosions violentes, traduit en réalité l'impérieux besoin d'orga nisation qui tourmente la masse ouvrière. Le gouvernement répu blicain s'en alarme, la royauté nationale durant une longue sui de siècles a su faire régner la justice et la paix dans le monde d travail. Quant à ces délicats problèmes de la fixation des heur de travail de l'assurance des retraites ouvrières de l'assistan aux vieillards, l'État ne demande plus les ressources nécessaires a système de l'obligation, mais à celui de « la liberté aidée ». En 186 le comte de Chambord écrivait : « La constitution volontaire réglée des corporations libres deviendrait un des éléments les pl puissants de l'ordre et de l'harmonie sociale ».

L'épargne et le travail seront protégés contre les abus possibl du capital. N'est-il pas juste que le capital, c'est-à-dire le trav consolidé, bénéficie de son côté d'une protection égale ?

Est-ce toute la doctrine du comte de Chambord ou est-ce seulement une partie que M. le duc d'Orléans fa sienne aujourd'hui ? Il ne reproduit pas, dans la préfa précitée, diverses affirmations solennelles que l'hôte Frohsdorf tenait pour essentielles.

« La France m'appellera et je viendrai à elle tout entier avec mon évouement, mon principe et mon drapeau. A l'occasion de ce rapeau on a parlé de conditions que je ne dois pas subir... » Manifeste du 5 juillet 1871 (1). « La Monarchie chrétienne et française est ns son essence même une monarchie tempérée; je veux trouver ns les représentants de la nation des auxiliaires vigilants pour xamen des questions soumises à leur contrôle, mais je ne veux s de ces luttes stériles de parlement ». Manifeste du 2 juillet 1874.

L'un des plus sûrs moyens de remédier aux maux présents de la ance et de lui préparer un meilleur avenir, c'est de pourvoir à ducation religieuse et morale de la jeunesse (indépendance à tous degrés) pour former d'honnêtes gens, des Français dévoués, de *is chrétiens* — surtout préservons les classes populaires du joug annique et de l'*oiseuse servitude de l'instruction obligatoire* qui chèverait de miner l'autorité paternelle et d'effacer les dernières ces du respect dans la famille et dans l'État ». Lettre sur l'Algérie décentralisation et l'enseignement du 30 janvier 1865 (2).

... La royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières en résumé, droit d'association sous la surveillance de l'État et cours de cette multitude d'œuvres admirables, fruits précieux vertus évangéliques, tels sont les principes qui semblent de-r servir efficacement à délier le nœud si compliqué de la question vrière ». Lettre sur les ouvriers du 20 avril 1865 (3).

Parmi les idées du comte de Chambord, il en est peut-être, lui furent spécialement inspirées par les circonstances l'époque à laquelle il vivait. M. le duc d'Orléans -il décidé à se les approprier toutes? Dans la néga- a-t-il autorisé le départ rigoureux qui s'imposerait re celles qu'il entend conserver et celles qu'il désire iner?

Quoi qu'il en soit, la doctrine royaliste actuelle, telle que la nit le prétendant, est analogue, dans son essence, à celle défendait le comte de Chambord. La conception pro-nent orléaniste d'une monarchie parlementaire et stitutionnelle a peut-être encore quelques tenants s, elle semble bien n'avoir plus de valeur officielle dans cercles dirigeants royalistes.

La monarchie française, cité, p. 118.
d° cité, p. 77.
d° cité, p. 84.

Voici quelques formules et devises que l'on prête
duc d'Orléans.

« Tout ce qui est national est nôtre ». « Je ne vengerai que
insultes faites à la nation ». « Réformer pour conserver, c'est to
mon programme » et au comte de Chambord « La commune lib
dans l'État libre ». « Je ne serai le roi d'aucun parti ».

III

Comment se trouvent organisées les forces monarchique

Les royalistes se défendent vivement de constituer
parti; ils n'entendent représenter qu'une opinion nati
nale. Le 8 mai 1871, le comte de Chambord écrivait à M.
Carayon-Latour :

« Je ne suis point un parti et je ne veux pas revenir pour régn
par un parti... je puis choisir partout les ouvriers qui voudro
s'associer loyalement à ce grand ouvrage. » (1)

L'on peut estimer cependant que l'ensemble des França
qui, actuellement adhérent à la doctrine royaliste, souha
tent que M. le duc d'Orléans monte sur le trône et travaille
chacun dans la mesure de leurs moyens à cette restauratio
constituent le parti royaliste.

Les moyens d'action de celui-ci sont :

1° un rouage central, un simple secrétariat d'enreg
trement et de transmission (rue Saint-Honoré à Paris), q
en décembre 1911 a remplacé le bureau politique exista
jusque-là auprès du prince à Bruxelles;

2° une organisation régionale. Pour la propagande
l'action royalistes le prétendant a établi onze zones (no
nord-ouest, est, Loire, ouest, sud-ouest, Massif centr
Lyon, Toulouse, midi).

« Quant au département de la Seine, zone à part, Mgr le
d'Orléans se réserve de recevoir directement les communicati
du président des Comités royalistes et d'un représentant de l'act
française. Les délégués régionaux, placés à la tête de chacune

(1) *La monarchie française*, cité, p. 117.

lix zones, doivent se tenir en rapports constants, pour l'organiation la propagande et l'action royalistes, avec les présidents lépartementaux et les chefs de groupes. » (1)

3º Une organisation de presse rayonnant de Paris sur out le territoire. *La Correspondance nationale* sert de rait d'union à la fois entre les divers journaux royalistes e la capitale : *L'Action française*, *la Gazette de France*, *Soleil* et avec ceux des départements.

4º Une ligue politique, que nous allons retrouver « l'Action ançaise ».

De temps à autre des banquets ou des cérémonies ommémoratives réunissent les fidèles du prince sous la résidence de diverses personnalités royalistes : Banquets la Sainte-Marie, de la Saint-Philippe, etc...

Quelle est la tactique du parti?

Il semble ne pas se préoccuper des élections et n'effectuer icune propagande électorale. Toutefois au moins, certains putés royalistes (2) ont affirmé nettement l'intérêt qu'ils tachent au vote de la R. P. L'on déclare que le prétennt aurait dit, en parlant des circonstances éventuelles de restauration, « on rentre comme on peut ». Ce qui indierait l'intention de profiter de toute occasion favorable ielle qu'elle soit.

IV

Une nouvelle école s'est donnée pour tâche de préciser ore les idées du comte de Chambord et du duc d'Orléans, les compléter sur certains points; c'est en tant que trine « le néo-royalisme », et surtout d'attirer bruyamnt l'attention sur celle-ci, de « rappeler au pays le nom

) *Le Temps*, 9 décembre 1911.

) « Si le miroir brisé du scrutin d'arrondissement ne reproduit pas l'image ı France et la rend méconnaissable espérons que le scrutin plus large nous réclamons nous permettra de la faire apparaître dans son rayonnet d'idéal, de gloire et de grandeur et de faire prévaloir nos légitimes espéies » M. de Ramel au Vigan. Conférence, 7 octobre 1912 (journaux.)

oublié du roi » d'attaquer très violemment le gouvernement républicain et les institutions actuelles, d'en préparer le renversement, c'est en tant qu'organisation politique « l'Action française ».

Le 15 janvier 1905 se créa un groupement nouveau « La Ligue de l'Action française » qui se proposa de rajeunir la doctrine royale traditionnelle, de la fortifier par de nouveaux arguments et, convaincue qu'elle seule apportait la solution des difficultés du moment, s'efforça de la faire connaître du public de la rendre populaire et d'assurer son triomphe.

Les néo-royalistes estiment qu'une monarchie traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée est présentement une nécessité de salut public pour la France; qu'elle est d'ailleurs conforme aux dernières données de la science et qu'un coup de force qui la restaurerait serait facilement accepté par la nation. Examinons successivement ces différents points.

Les néo-royalistes font une critique très poussée de la situation du pays. Ils dressent une longue liste de griefs ardents et passionnés contre le régime des partis, l'influence de certains éléments étrangers, les inconvénients du gouvernement républicain, les principes et les conséquences de la période révolutionnaire; ils relèvent de nombreuses, et à leur avis, de significatives marques de décadence nationale et autant de symptômes d'une renaissance française propice, d'après eux, au rétablissement de la Royauté.

« Dans le régime des partis les intérêts dressés, hérissés, se défendent ou s'attaquent les uns les autres en toute liberté avec une violence que rien ne borne, puisque le pouvoir politique est en eux tout entier et que leur résultante seule gouverne... Si le règne des partis est ruineux ou stérile, pourquoi ne pas y renoncer? » (1)

(1) *La mêlée des partis. Les idées royalistes* par M. Ch. Maurras, *Revue hebdomadaire*, 5 mars 1910, p. 37-40-44.

L'ébranlement de la Révolution isola et dissocia le itoyen (1) qui, non seulement

« s'est trouvé sans appui contre l'État mais eut la surprise de se entir aussi battu et dépossédé, dans son propre pays, par des gens ui n'en étaient guère ou qui n'en étaient presque plus... centre du ieux parti républicain, se gardant par sa fixité, sa richesse, sa ructure héréditaire et religieuse, l'État juif avec ses trois alliés açon, protestant et métèque, embusque ses fidèles aux points ratégiques de l'administration... il dirige toute notre politique ançaise ». (2)

Le gouvernement républicain compromet volontairement xistence du pays.

« Un rythme saisissable règle depuis quarante ans le pas du gime. A chaque grande crise, il se révèle tel qu'il est essentiellent et toujours pareil : hostile à l'Église, hostile à l'armée, antilitaire, anticatholique. Cela éclate à la Commune, cela reparaît ntre le maréchal de Mac-Mahon, contre le général Boulanger, ntre l'État-major de 1897 et les congrégations de 1900, contre officiers catholiques et nationalistes de 1903, 1904, 1905 contre lergé et le pape dans les dernières années. Il est palpable que l'on t nous retrancher nos traditions intellectuelles et morales, en me temps que nous découvrir devant un ennemi matériel. Il ste certainement une politique religieuse et scolaire qui s'exécute sque sans arrêt; notre désorganisation maritime et militaire (3) procéder aussi d'un plan destructeur (4). Le pays n'est donc pas ement divisé mais trahi, occupé, exploité par un ennemi de érieur. »

es principes de 1789 sont désastreux :

L'idéal démocratique est faux non dans ses détails ou ses dents mais dans son principal et dans son essence... Ce qui existe rance depuis la funeste Déclaration des droits de l'homme, un état d'esprit démocratique, véritable nid d'erreurs gros- s, ensemble d'institutions qui tendent à réaliser l'état d'esprit ocratique; nid de malheurs, causes de ruines, condamnation itive des faux dogmes de 89. » (5) Aussi « les idées et les lois

M. Maurras a parlé de « l'atomisation » des forces sociales, produite par s de la période révolutionnaire et par le Code civil.

t 4) *La mêlée des partis. Les idées royalistes* par M. Ch. Maurras, *Revue madaire*, p. 47, 48 et 49.

Passage cité que par souci d'impartialité. C'est plutôt là le ton de l'âpre ique quotidienne que celui d'une doctrine politique. Cela montre jus- peut conduire l'exagération de l'esprit de parti.

5 *Enquête sur la monarchie*, 1900-1909, p. 113 et 114. Ch. Maurras.

(de la Révolution) seront rejetées de nos matériaux de constru-tion, l'individualisme égalitaire et libéral détruit l'individu e l'étatisme qui boursoufle l'État finit par le tuer. » (1)

Après un tableau très sombre des « marques de déca-dence » qui se seraient abattues sur notre pays, voici l liste optimiste des symptômes d'une renaissance français favorable au rétablissement de la monarchie.

« ... l'abandon des principes de la Révolution consenti si gaiemen par l'esprit public reflète aussi un état de choses. Loin de se nivele notre société a vu se former beaucoup de différences et de hiéra-chies nouvelles... les passions nationales ou régionales sont surex-citées (2) comme les sentiments de classe; on a vu renaître enfin l goût de l'autorité politique, le mépris du suffrage et du Parlement. La Révolution a fait le département, la France ne parle plus qu provinces. Elle a supprimé la corporation et la France est synd-caliste... orientation toute neuve des esprits favorable à la traditio nationale... mouvement antiparlementaire, mouvement décentra-lisateur. » (3)

Du spectacle de tous ces maux et des périls extrêmes qu court la Patrie, ressort nettement, d'après les néo-royalistes, l'urgente nécessité de diverses mesures de Salut public.

« La Démocratie c'est le mal, la Démocratie c'est la mort, l Royauté nationale c'est le salut parce qu'elle implique le contrai parfait de la Démocratie. » (4) Aussi « de le bien sentir peut venir salut... on se refuse à admettre que la fin de la France approche... nouvelle génération surtout s'est révoltée contre la résignation la mort. »

Comment sera sauvée la France?

1° Par l'ordre royal :

« Si l'expérience montre l'impuissance des diversités électoral à créer un ordre français, pourquoi ne pas le redemander cet ord à l'unité héréditaire qui échappe aux partis ? »

2° Par le nationalisme intégral :

« La franc-maçonnerie doit être mise dans l'impossibilité nuire. La communauté protestante qui nous fait la loi dans l'u versité, l'administration et la librairie doit être prévenue qu'e

(1) *Revue hebdomadaire*, cité, p. 50.

(2) « L'Action française » en cultivant avec soin un nationalisme sura et en organisant diverses manifestations s'efforce en effet de surexc les passions nationales.

(3 et 4) *Enquête sur la monarchie*, cité, p. 181 et 119.

est sans droit sur nous, enfin les métèques et les juifs doivent être informés qu'ils ne sont pas Français. « Dehors les barbares », c'est le nouveau cri national. » (1)

Mais outre qu'elle éloignerait présentement de la France la mort prochaine, qui paraît-il la guette, la Monarchie se recommande encore à tous les bons français par d'autres considérations.

D'abord les dernières découvertes de la science sont en sa faveur (2). M. Paul Bourget a écrit que « tous les développements de la vie se font par continuité... ce principe est exactement l'inverse de la souveraineté du peuple qui place l'origine du pouvoir dans la majorité actuelle et par suite interdit nécessairement au pays toute activité prolongée... une autre loi du développement de la vie c'est la sélection c'est-à-dire l'hérédité fixée, quoi de plus contraire à ce principe dans l'ordre social que l'égalité — que dit encore la science? qu'un des facteurs les plus puissants de la personnalité humaine, c'est la Race... rien de plus contraire à ce principe que cette formule des Droits de l'Homme qui pose comme donnée première du problème gouvernemental l'homme en soi...? (3) ». Sully-Prud'homme a constaté « que la science... voit dans l'homme des organes multiples propres à des fonctions diverses et qui ont des soumissions réciproques... cette conception réaliste qui est celle de la science est en politique proprement monarchiste... c'est la soumission de l'humble au supérieur, de ce qui vaut moins à ce qui vaut plus, la soumission des organes à une tête à un cerveau. »

La solution apportée par la royauté serait en outre conforme au grand et fécond principe de la division du travail. « La politique est trop savante et trop complexe... pour être abandonnée à la fantaisie de chacun... mais parce que nous sommes intéressés à porter des chapeaux, des parapluies, des chaussures nous ne nous croyons pas obligés de faire nous-mêmes nos chapeaux, nos parapluies, nos chaussures... de même faut-il des ouvriers spéciaux pour la politique. Cet ouvrage a besoin de notre assentiment et nous le contrôlons, mais les ouvriers en ont l'initiative (4) ». Le Roi serait le premier de ces ouvriers spéciaux.

La royauté répond au besoin et au droit du peuple à être conduit (5).

(1) *Revue hebdomadaire*, cité, p. 50.
(2) *Enquête sur la monarchie* par Ch. Maurras, 1909, p. 113.
(3) *Enquête*, cité, p. 335. M. Bouglé, dans son livre *La démocratie devant la science* estime qu'actuellement la science ne peut ni condamner ni préconiser la démocratie.
(4-5) *Enquête*, p. 407 et 58.

Le néo-royalisme se pique ainsi de réalisme et d'observation, qui reproche à la doctrine républicaine son idéologie et son idéalisme.

Il insiste ensuite sur cette affirmation que, l'intérêt, dynastique se confondant avec l'intérêt national, le Roi, plus intéressé que quiconque à la prospérité générale, se trouve induit à travailler avec application et esprit de suite au bonheur de ses sujets. « Il existe une affinité naturelle entre le Prince et le Bien public. » (1)

Enfin les Français ont soif d'admirer et d'affectionner un personnage vivant, ils ont le goût et la nostalgie de la force. « La France est poignarde et aime l'autorité. » (2)

*
* *

Quelles sont dans ce système les caractéristiques de l'institution? d'abord quel est le principe générateur de la vocation royale?

Nous ne rencontrons plus ici ni la Monarchie constitutionnelle, ni celle du droit divin. Ce ne sera, ni pour se rendre aux vœux librement exprimés par les Français ni pour exercer en leur nom la souveraineté nationale, pas plus que pour remplir une mission providentielle que M. le duc d'Orléans sera appelé à régner un jour, d'une part : « Le pouvoir royal est antérieur à l'acceptation, à l'assentiment des électeurs (3) »; d'autre part : « Il n'y a pas de droit divin particulier à la Royauté... ses droits propres sont des droits historiques » (4). C'est d'ailleurs ainsi que commençait le manifeste du comte de Chambord du 2 juillet 1874. « La France a besoin de la royauté ! Ma naissance m'a fait votre roi. »

La Monarchie serait ainsi par son essence et son origine nettement traditionnelle.

Elle serait héréditaire. Le principe de l'hérédité est en effet la clef de voûte du système et doit produire les plus

(1-2-3-4) *Enquête*, p. 204 – Introduction, p. 17 et 137 – 139 – 123.

heureux effets dans l'ordre politique (dynastie et aristocratie) économique (métiers et professions) social (accroissement de l'autorité des chefs de famille).

« Il ne s'agit point d'assurer physiologiquement au service de l'Etat de générations en générations un ensemble d'individus plus distingués que le commun des citoyens, il s'agit d'utiliser les aptitudes particulières spéciales et techniques qui sont fixées à quelque degré par le sang, mais surtout par la tradition orale et par l'éducation (1); le long exercice de la fonction royale dans une famille adapte les rejetons de cette famille à cette fonction... le prince... est une variété sociale du type humain (2) ».

La Monarchie sera antidémocratique, antiparlementaire, et autoritaire.

« De toutes les libertés à sauver la plus précieuse est la liberté du gouvernement en d'autres mots l'autorité, sauvegarde de l'indépendance de la nation... L'État c'est lui (le roi de France), aucun système n'est plus dictatorial, plus ramassé, plus fort. La discipline et l'unité sont ainsi à leur place, la discussion étant à la sienne. Nous voilà loin de ce parlement électif qui ne cesse de gaspiller les paroles en matière militaire ou maritime, dans lesquelles il ne s'agirait que d'agir, et qui réserve lâchement les actes d'énergie pour ces pauvres petites affaires intérieures » (3).

Ainsi, le roi régnerait et gouvernerait; son pouvoir n'aurait d'autre limite que celle que lui dicterait le sentiment de la responsabilité personnelle qu'il encourt.

Enfin la monarchie serait décentralisée au point de vue territorial, administratif, professionnel, moral et religieux.

« En arrachant au Parlement les pouvoirs qu'il a usurpés, la Restauration monarchique les rendra à la couronne qui en est la légitime dépositaire » (4).

D'ailleurs et ceci est à noter :

« La monarchie parlementaire nous ramènerait à la République (5).

« Les services de la justice, de l'enseignement, de la religion seront assurés, les intérêts particuliers des groupements économiques, les intérêts collectifs des circonscriptions territoriales nouvellement créées, seront gérés par de grandes associations autonomes souveraines en leur domaine particulier, aptes à posséder des patrimoines propres et simplement surveillées par le pouvoir central. »

(1-2-3-4-5) *Enquête*, p. 369 et 369 note. p. 355-321-412.

« L'État serait maître des affaires de l'État, les associations locales, professionnelles ou confessionnelles maîtresses de leurs affaires particulières (1).

Ainsi un départ rigoureux serait fait entre les intérêts locaux et régionaux, corporatifs et professionnels, l'administration des patrimoines individuels ou collectifs, l'action des familles, des communautés et des corps professionnels (forces historiques et naturelles) d'une part, les intérêts nationaux, les cas royaux, le bien public d'autre part.

Ce qui domine dans cette conception nouvelle, ou plutôt traditionnelle mais rajeunie, c'est le mélange d'autorité du prince et de franchises individuelles, d'unité et de décentralisation.

« Les partis et les opinions qui tendent à fortifier l'État, sont implicitement royalistes. Mais, il en est de même de ceux qui veulent au contraire diminuer les pouvoirs de l'État. Sans être ennemie de l'État, la royauté peut tendre à décharger l'État de tout ce qui n'est point son affaire (2), une combinaison toute naturelle et toute sage de fédéralisme professionnel et de fédéralisme local permettra à chaque variété (de cas) de se faire représenter auprès du pouvoir en ce qui dépend du pouvoir. Pour le reste, l'État laissera à nos Républiques intéressées et compétentes, innombrables et variées, le soin de régler les problèmes. L'État royal ne retiendra que les cas royaux ceux qui touchent au cœur de l'unité française (3) »

Dans sa tendance nettement antidémocratique, le néo-royalisme croit rencontrer le syndicalisme révolutionnaire.

« Par delà le chaos démocratique, il faut considérer les groupes sociaux seuls vivants et l'Action française (4) tend la main au mouvement socialiste, parce que à droite et à gauche de la démocratie on reconnaît enfin ce que masque vainement le mensonge juridique : l'existence des classes. Malgré quelques divergences passagères, traditionnalistes royalistes, positivistes purs, syndicalistes révolutionnaires semblent jusqu'à présent monter, en se serrant les coudes, à l'assaut de la laide bastille démocratique temple informe ou plutôt pyramide croulante faite de moellon

(1) *Enquête sur la Monarchie*, citée p. 20
(2-3) *Revue hebdomadaire*, citée p. 55-56-57.
(4) L'Action française est une ligue politique qui tend à la restauration monarchique. Elle peut être considérée comme l'organisation de parti du néo-royalisme.

ıgglomérés et sans mortier (1); et M. G. Valois exprime plus nette-nent encore la même idée « sur les deux plans de la vie sociale, a politique et l'économique, deux organisations jeunes, mais qui ont bien l'expression de l'expérience séculaire de notre peuple, ›oursuivent une action parallèle inspirée par un même instinct et endant au même but : la destruction du régime républicain et émocratique. C'est l'*Action française* et c'est la *Confédération énérale du travail* (2) »

* * *

Quel est le programme politique, économique et social u néo-royalisme?

Dans l'ordre politique, la fonction royale concentrerait ›us les droits toutes les libertés tous les pouvoirs et en ispenserait aux sujets la quantité compatible avec les écessités de l'intérêt général.

Les cultes ne seraient pas égaux devant l'État.

« Les catholiques sont trop modestes quand ils demandent galité politique, ils ont droit à un traitement privilégié étant en ance les plus nombreux, les plus anciens. L'Église catholique a, r droit historique et par droit national, un privilège manifeste r les autres confessions. »

Cependant, « l'État recrutera ses fonctionnaires parmi les ançais de toute croyance. »(3) Une aristocratie héréditaire, ais pas rigoureusement fermée ayant surtout des devoirs tourerait et servirait le prince(4). La monarchie revien-ait en premier lieu (5) « réaction d'abord » au point où en ait la France en 1789, « pour reprendre la vraie voie du ogrès continu et des développements normaux non pour venir en arrière, ni retourner vers le passé (6). Des assem-es représentatives des droits et des intérêts, non des

1) *Le procès de la démocratie*, par M. Guy Grand, cité par M. Delpech, *notion de parti*, *Revue de droit public*, année 1910, t. XXVII, p. 546 et note.

2) *La révolution sociale ou le roi*, par G. Valois, p. 4, brochure en vente au e de L'Action française.

3) Déclaration de M. André Buffet alors chef du bureau politique de M. le d'Orléans, *Enquête*, p. 41.

) *Le comte de Lur Saluces*, *Enquête*, pp. 91 et 215.

) *Enquête*, p. 116.

) *Déclaration du comte de Lur Saluces*, *Enquête*, p. 73.

individus, se borneraient à contrôler le gouvernement. « Le budget (serait) voté pour une période d'années, les délibérations annuelles du Parlement (projet du comte de Chambord) ne porteraient que sur les modifications, les nouveautés à introduire dans ce budget primitif, sur les crédits en un mot». (1) L'initiative des lois appartiendrait à un corps de spécialistes. La décentralisation administrative serait poussée très loin.

« L'Université aurait tout intérêt à reprendre son autonomie et même à laisser se créer à côté d'elle d'autres universités, ayant des droits équivalents aux siens, c'est-à-dire autant d'organismes assurant la responsabilité de l'instruction en France, avec la liberté de choisir leurs programmes et leurs méthodes, et l'autorité voulue pour les imposer et donner les sanctions nécessaires (2). Après une bonne loi sur l'association qui permette à l'Église et aux Universités de se développer librement, rien de plus convenable que la suppression des budgets de l'Université et des Cultes » (3)

« Le roi est le chef des administrations et de tous les grands services nationaux, l'arbitre des conflits sociaux, le chef de guerre ou plutôt « le maître de la paix.(4)

Aucun parti politique n'aurait plus de raison d'être, le règlement de toutes les affaires proprement nationales appartenant au Prince.

« Le roi incarne l'instinct conservateur de la nation ». (5)

« Ainsi le roi gouvernerait. Des assemblées, réelle représentation sociale de la nation, contrôleraient le Gouvernement. Le pays s'administrerait lui-même, grâce au libre exercice des droits d'association, dont naît la décentralisation. (6) »

Dans l'ordre économique, le travail sera protégé contre les perturbateurs, les heures de travail ne seront pas limitées pour l'ouvrier adulte « car elle offense (cette limitation) sa dignité et arrête son activité » (7).

« L'État interviendrait le moins possible et se déchargerait le plus qu'il pourrait de toutes les fonctions de ce genre sur les associations professionnelles ».

Les grands propriétaires fonciers seraient invités

(1-3-5-6) *Enquête*, p. 17, 196 en note, 221, 413 et 137.
(2-7) M. Buffet, *Enquête*, p. 81.
(4) *La Révolution sociale ou le roi*, G. Valois, p. 45.

ésider sur leurs terres et la présence permanente auprès du ›rince servirait parfois de punition (l'exil à la Cour !) Cela ontribuerait à arrêter l'exode des ruraux vers les villes et à onner plus de travail aux ouvriers agricoles.

« Le roi apparaît surtout aujourd'hui comme le roi du travail, le ›i de la production; son intérêt est que l'organisation ouvrière tteigne son plus haut développement, en faisant appel à ce qui ıi donne son caractère rigoureusement ouvrier l'esprit de classe, our que la bourgeoisie capitaliste accomplisse sa fonction historiue. Le roi tend à maintenir les chefs d'industrie entre deux murails, d'une part un pouvoir central absolument indépendant des ıpitalistes, d'autre part, une classe ouvrière fortement organisée our avoir toute son efficacité... l'organisation de classe doit être ›nstituée dans le métier. On forme par là la corporation c'est-à-dire ›rgane le mieux fait pour préserver les producteurs des crises onomiques ».

Dans l'ordre social, le roi s'attacherait à créer une aristoatie héréditaire à fortifier l'autorité du chef de famille en i permettant de léguer à un seul de ses enfants son droit ır la terre et en laissant à lui seul le soin de demander la ı de l'indivision. «Il s'attacherait à reformer de puissants ıtrimoines industriels et fonciers» (1). Le souverain s'emesserait de nationaliser le gouvernement. Les registres de tat civil et les décrets de naturalisation seraient soigneument revisés.

«Ainsi, le prince serait le chef suprême, l'arbitre, le protecur de toutes les Républiques qui se pénétreraient mutuelnent, le roi des associations syndiquées, le roi des métiers roi des provinces-unies.

« De libres communes, des assemblées nationales réduites à un e de contrôle, un État le plus fort possible, parce que pourvu ın chef héréditaire, tel est le triple élément de la royauté franse » (2).

* * *

Comment est organisée l'Action française qui a assumé tâche de vulgariser la doctrine néo-royaliste?

1) *Gazette de France*. citée, *Enquête*, p. 23.
2) *Enquête*, p. 21.

Elle constitue une ligue politique qui a son siège à Paris et quelques sections en province. Elle dispose d'un journal quotidien, qui porte son nom. Elle édite des brochures, des tracts, des affiches. Elle a créé un institut où sont données des conférences.

Elle sert de lien entre diverses organisations auxiliaires « les Camelots du Roy », par exemple.

TACTIQUE

« Nous n'avons pas à nous soucier de rallier les majorités. De toutes façons, elles se rallieront elles-mêmes. Ou les fléaux naturels qui sont menaçants vont disposer automatiquement comme en 1871, comme en 1849, la majorité nationale à former le souhait d'une Restauration (1) (et le ralliement de la majorité se trouve accompli par définition), ou une élite s'étant déclarée pour la monarchie, une sage et savante minorité faisant sentir dans les hauts lieux son influence directrice, quelque coup d'état militaire renversera la République et refera la monarchie(le ralliement s'impose au moyen de la force appuyée par la persuasion). Le nouveau gouvernement s'appuiera nécessairement sur l'armée. Et cela suffit bien »(2). «Un petit groupe s'il est actif, intelligent, résolu, peut déterminer et emporter du moins le consentement de l'armée française ». « Il faudrait profiter pour l'imposer (la monarchie), de la première occasion «La France est au plus audacieux.»(3)« Il faut faire la monarchie par la force, une solution vigoureuse et même violente ne serait pas impopulaire ».

Les néo-royalistes déclarent qu'ils ont un plan d'action immédiate et la formule signée par tout ligueur qui entre dans l'Action française, se termine par ces mots :

« Je m'associe à l'œuvre de la restauration monarchique. Je m'engage à la servir par tous les moyens ».

CRITIQUE

Ce qui frappe le plus dans la doctrine néo-royaliste c'est l'idée fixe sur laquelle elle repose, idée quelque pe

(1) Il est exact qu'après chacune des révolutions de 1848 et 1871, l'assemblée nationale réunie par des Républicains (ce que ne feraient pas les royalistes) a eu une majorité conservatrice, mais les élections complémentaires n'ont pas tardé à renforcer la minorité et ce sont elles qui ont déterminé le mouvement qui aboutit en 1875 au vote de lois constitutionnelles actuelles.

(2-3) *Enquête*, p. 139, 140, 407.

alogue, à notre avis, à celles que M. Georges Sorel a
alifiées de mythes sociaux, tels la certitude du triomphe
l'église militante chez les catholiques du moyen âge, la foi
a gloire chez les soldats du Premier Empire, la portée
née à la notion de grève générale par les syndicalistes
olutionnaires actuels. Pour les membres de l'Action
nçaise, la question du *salut public* est au premier rang de
tes celles qui s'imposent, dans les divers domaines de
tivité nationale, aux citoyens qui ne sont ni des sa-
aits ni des égoïstes. Elle les hypnotise et leur inspire
véritable phobie de leurs adversaires. Dans cette
position d'esprit, les inconvénients secondaires, les acci-
ts fortuits, les défaillances individuelles du régime
lequel nous vivons, prennent une importance considé-
e et leurs conséquences sont immédiatement généra-
s (1). Le noir pessimisme à l'encontre du présent n'a
al que le radieux et mystique optimisme en l'avenir et
les événements sont interprétés comme autant de
ques de décadence des institutions du moment d'une
, et autant d'indices favorables à la réalisation pro-
ne de la solution si ardemment désirée d'autre part.

n réalité, la patrie n'est *pas en danger* et sa sauvegarde
éclame aucune mesure de *salut public*.

l'extérieur aucun péril immédiat ne nous menace et à
érieur, la France traverse une crise d'évolution,
comme les autres puissances européennes, et notam-
t la vieille Angleterre, crise dont ces nations n'ont pas
préservées par l'institution monarchique.

notion de la monarchie *traditionnelle* et *autoritaire* se
te :

Au courant démocratique qui s'étend dans toute l'Eu-

L'autorité abaissée, les libertés violées, les droits méconnus, les
les de classes et les griefs de religion... Le sort de la nation est en
Enquête, introduction, p. XIV.

rope et semble même envahir l'économique (les choses tous doivent être gérées par tous);

2° Au développement du parlementarisme (progrès Allemagne, en Portugal, tentatives en Russie et en Chin perfectionné par les projets d'adjonction des représentan directs des intérêts professionnels (1);

3° Aux difficultés énormes de la conduite des affai publiques de plus en plus complexes enchevêtrées, comp quées et étendues qui rendent impossible aujourd'h à un homme fût-il un surhomme, de dire : « l'État c'e moi » (2);

4° A la conscience qu'ont prise les masses de leur force, leur dignité, du prix de l'existence humaine et qui empêcherait, à moins de n'être plus qu'un aggloméi d'individus amoindris, d'abandonner *complètement* à un ti fût-il le roi, la direction unique des affaires nationales, le commun patrimoine, de renoncer à participer à la gesti de celui-ci par des mandataires élus à temps, de se résou à devenir, par leurs contributions annuelles et le cas échéa par le sacrifice de leur vie, des instruments aveug passifs et inconscients des fins arrêtées à leur exclusion leur souverain absolutiste;

5° Au fait que la monarchie résout et confisque fois pour toute la question politique et accule la natio cette extrémité, ou se plier à toutes les volontés du pri ou faire une révolution violente pour s'en dégager;

6° Et à l'idée que la France, n'étant ni la propr d'une famille ni l'apanage d'une dynastie, s'appartien

(1) Sur la prétendue incomptabilité du syndicalisme et de la Répub voir *La représentation syndicale au Parlement* par M. L. Duguit. *Revue poli et parlementaire*, juillet 1911, p. 41.

(2) L'État est la personnification juridique de la Nation. Or la Natio jourd'hui c'est le peuple. Jadis dans la monarchie traditionnelle la fa royale représentait seule la France, de nos jours, la France c'est la lité des 38 millions d'habitants; leurs droits sont exercés par l'ensemb électeurs (11 millions en 1910).

-même et dispose librement, à toute heure, de ses destis.

Les inconvénients du régime présent? Quelles sont les itutions humaines qui n'en comportent aucun et précient la République n'est-elle pas le gouvernement qui met le plus aisément à un peuple de réaliser des réformes s crises ni insurrections et de progresser sans à-coup?

Les droits historiques de la famille royale? Et que nt-ils en face de ceux de la nation?

a beauté des inégalités? avec au bout sans doute d'une t un surhomme, de l'autre un troupeau humain ?

a décentralisation? « L'os à ronger » qui serait abandonaux citoyens, a dit un royaliste. Les innombrables con et discussions qui diviseraient les multiples associas, corporations, congrégations, fédérations, etc., pertraient de dominer aisément et de tenir complètement rvis les individus.

a restauration violente par un coup de force? Le 17 fé- 1872, les députés *légitimistes* déclaraient :

Nous considérons la monarchie comme le gouvernement el de notre pays, respectant d'ailleurs notre pays autant nous l'aimons, nous n'attendons rien que du vœu de la nation nent exprimé pas ses mandataires. » (1)

comte de Chambord lui-même écrivit plusieurs fois : France m'appellera ». Le respect des royalistes pour patrie paraît n'être plus le même qu'il y a quarante ans.

plus cette conception néo-royaliste est si peu compa- avec la véritable liberté et le droit réel de contrôle de ation que ses tenants expriment nettement l'idée que monarchie parlementaire nous ramènerait à la Répue ».

ns quelle mesure la doctrine royale officielle a-t-elle illi les principes et les suggestions des néo-royalistes?

(1 Hanotaux, cité, p. 395.

Nous l'ignorons. Les dirigeants de l'Action française o
été reçus par le prétendant et accèdent en permanence, no
l'avons vu par un de leurs représentants auprès du Prin
Cette ligue est évidemment l'un des moyens d'action
royalisme officiel. Mais le chef de celui-ci admet-il que l'A
tion française et la C. G. T. « poursuivent une action parall
inspirée par un même instinct et tendant au même bu
la destruction du régime républicain et démocratique
comme dit M. G. Valois.

Quelle est donc au juste la doctrine royaliste actuell
Aucune assemblée ne précise, après mûre discussion,
divers points. Ce soin incombe à M. le Duc d'Orléa
seul.

Enfin les contradictions ne sont pas rares dans ce
théorie.

Comment le même homme pourrait-il à la fois incarn
l'instinct conservateur de la nation et inspirer l'esprit
réformes? « L'initiative des lois appartiendra à un co
de spécialistes » (nommés par le roi).

Comment le roi héréditaire sera-t-il responsable? Deva
qui? Sous quelle sanction? Or, le sentiment de sa resp
sabilité constitue la seule limite de son pouvoir.

Comment la nation pourra-t-elle efficacement surveil
la gestion de ses intérêts et la direction de ses destin
puisque ses mandataires (qui auront de plus à s'enten
avec les membres de la seconde assemblée désignée par
prince) n'auront que le droit de contrôle, le roi ayant
souveraineté, c'est-à-dire en fait le dernier mot? Une t
organisation n'aboutirait-elle pas, en France du moins, à
prompte disparition des contrôleurs ou du contrôlé?

Aussi à l'affirmation des *royalistes autoritaires* «
monarchie parlementaire nous ramènerait à la Républiq
les *royalistes constitutionnels* ont répondu à l'avance
protestant contre.

« la solution de la monarchie comprise comme un dogme reli-ieux dont le roi serait le pontife infaillible. » (1)

Les deux seules formes possibles de royauté paraissent onc se contredire mutuellement.

LE PARTI BONAPARTISTE

Si, comme le royalisme, le bonapartisme pose en principe ue le gouvernement de tous par un chef unique est préfé-able au gouvernement de tous par tous, il en diffère ssentiellement en ce qu'il conserve intacts l'état social et s institutions issus de la Révolution, du Consulat et de Empire, qu'il cherche à concilier l'autorité et la démocra-e et à combiner la vocation héréditaire du souverain avec désignation ou tout au moins sa ratification par le vote opulaire.

I

Nous avons vu déjà qu'il y a deux tendances très nettes ans le bonapartisme.

« Le prince Jérôme Napoléon était à titre égal et avec la même veur, bonapartiste et républicain; il se réservait le rôle de ésident d'une République consulaire et répudiait l'Empire. (s partisans) la gauche (impérialiste) s'en tenait à l'esprit même d la Révolution et n'acceptait que la forme républicaine. Sa ublique était plébiscitaire et consulaire avec un Bonaparte à son mmet; sa démocratie se tempérait d'un fort appoint de discipline d'autorité; son anticléricalisme n'était rien moins qu'anti igieux. »

La seconde tendance fut représentée au même moment y a une trentaine d'années au lendemain de la mort du nce impérial en 1878) par

la droite impérialiste (qui) ne voyait dans la monarchie des oléon qu'une dynastie nouvelle qui, tout en procédant du droit olutionnaire et en acceptant la mise en pratique des principes de 9, occupait la place de la royauté tombée et s'en attribuait la tion. (C'était) le bonapartisme intégral; (ses adhérents) atten-

(1) *Discours du vicomte d'Haussonville à l'Assemblée nationale le 1er juin* 8, Hanotaux, cité t. III, p. 11.

daient du prince Napoléon l'affirmation haute et claire de se titres au trône impérial et un appel retentissant à la souverainet populaire pour les consacrer. Ils étaient de beaucoup les plu nombreux. (Ces) impérialistes proprement dits reportèrent leur espérances et leur dévouement sur le fils aîné du prince, le princ Victor. » (1)

C'est le prétendant bonapartiste actuel (2).

Quel est le fondement de l'autorité impériale?

« A la différence de la Maison de Hanovre, les Bonaparte n'on renversé aucune dynastie en possession d'état pour se substituer à elle. Ils tiennent leur titre et leurs droits de la volonté populair expressément et itérativement exprimée. Ce qui importe, ce n'es pas qu'il ait ou n'ait pas (l'héritier dynastique de l'Empire), la propriété d'un tel héritage, (l'épopée napoléonienne) un titre quel conque à la magie de son nom, mais qu'il en ait le bénéfice. » (3)

Quels sont les éléments de sa force?

D'abord l'affinité entre la société française qui, issue de la Révo lution est « césarienne et égalitaire » et le régime napoléonien qu « concilie la démocratie et l'autorité » (4); ensuite le prestige du fondateur de la dynastie. « Le prodigieux éclat de gloire qui rayonn autour du nom de Napoléon vaut à l'Empire un renouveau d faveur chaque fois que pâlit l'étoile du régime qui a pris sa place » (5 et puis le souvenir de la grande prospérité qui a succédé à so établissement « les années qui suivirent le 18 brumaire et le 2 décem bre peuvent être citées parmi les plus fécondes et les plus heureuse que la France ait vécues. Il en reste une légende plus forte. » (6 Enfin et surtout l'opinion que, seul il pourrait, dans un moment d crise redoutable, sauver la société de l'anarchie « ... il passe en effe pour la meilleure marque de l'ordre et l'ordre sans plus est tout c que demandent les populations affolées. » (7)

II

Quelle est la doctrine du bonapartisme?

« C'est de ce contrat solennellement passé, plusieurs fois reno velé entre la nation et eux, qu'ils tirent à la fois leur doctrine leur qualité. La doctrine c'est la consultation directe par voie pl biscitaire. Il n'y a de complots et de désordres, de guerre civile et guerre sociale que parce qu'il n'existe aucune autorité qualifi

(1) *Le Bonapartisme*, par M. J. Delafosse. *La Mêlée des partis*, rev hebdomadaire, 19 février 1910, p. 311 et 312.

(2) Fixé à Bruxelles.

(3-4-5-6-7) *Revue hebdomadaire*, p. 322, 330 321.

pour prononcer souverainement sur ces redoutables et irritants litiges. Le peuple, seul, le pourrait faire souverainement par voie de referendum et la sentence serait universellement obéie. Le plébiscite est donc la marque propre du bonapartisme et je n'en connais pas de plus loyale. Son droit dynastique est aussi clair que légitime et peut suffire aux revendications de ceux qui se réclament uniquement de la tradition, la dynastie napoléonienne a les mêmes titres et les mêmes droits que la dynastie capétienne, parce qu'elle a rempli avec autant d'autorité et autant d'éclat les obligations essentielles de sa fonction. »

Le bonapartisme est donc une combinaison du principe plébiscitaire et du droit dynastique.

« L'idée napoléonienne consiste à concilier l'ordre et la liberté, les droits du peuple et le principe d'autorité. Elle prend les anciennes formes et les nouveaux principes; elle remplace le système héréditaire des vieilles aristocraties par un système hiérarchique qui, tout en respectant l'égalité, récompense le mérite et garantit l'ordre (1). Ce n'est point de la doctrine, c'est de l'opportunisme, mais cette adaptation n'en semble pas moins assez intelligemment conçue pour satisfaire aux aspirations incoercibles d'une démocratie qui se sait souveraine et ne veut pas abdiquer. »

Ce qui caractérise actuellement le bonapartisme c'est son attitude toute d'attente, d'expectative, de réserve et de passivité.

« Le bonapartisme réside à peu près tout entier dans ce qu'on ne voit pas; ce ne sont ni les partis qui édifient, ni les oppositions qui renversent; ce sont les gouvernements qui se renversent eux-mêmes (1). Toute la question se résume donc à savoir si la République, telle qu'elle se comporte, se détruit elle-même et si le bonapartisme en pareil cas a quelque chance de lui succéder. » (2)

Les bonapartistes attaquant violemment le régime républicain, sont persuadés qu'il court à sa perte et que lorsqu'il sera très fortement ébranlé, le moment sera propice pour la rentrée en scène du prétendant impérial (3).

Seulement de tels désordres, agitation syndicaliste, grève de fonctionnaires, grève des chemins de fer, ne passent pas sans émouvoir fortement les intérêts et sans provoquer à tous les degrés de la société, de vives et profondes réactions; lorsque l'État chancelle sur ses bases il est naturel que tout le monde prenne peur, alors une

(1-2-3) *Revue hebdomadaire*, p. 330-308-313.

même imploration sort de l'angoisse universelle et se traduit par l
même cri, Seigneur ! nous périssons, qui va nous sauver? Eh ! bie
si le bonapartisme doit avoir son heure, c'est à ce moment préci
qu'elle sonnera. Personne ne pensait à lui la veille; il apparaît à tous
dès qu'on a besoin de lui (1). Le programme bonapartiste ne prendrai
sa valeur qu'à l'heure décisive où la République défaillerait. Et l
République ne mourra que lorsqu'elle aura perdu jusqu'aux raison
mêmes de vivre (2). Cela peut venir plus vite qu'on ne croit. L'Empir
n'est pas un parti, c'est un refuge, on ne le connaît pas aux jour
prospères, vienne le déluge, il apparaît alors comme l'arche de salu
où se précipitent pêle-mêle, effarés et confondus, tous les malheu
reux menacés de submersion. C'est dans ces conditions que l'Em
pire a deux fois pris place dans notre histoire et on ne peut nie
qu'il ait rempli à souhait la besogne principale pour laquelle o
l'avait élu, la restauration et le maintien de l'ordre. » (3)

Nous verrons plus loin qu'il existe un mouvement plé
biscitaire distinct de l'impérialisme. Si tous les bonapartiste
peuvent ne pas être, en effet, exclusivement attachés au prin
cipe dynastique et si d'aucuns parmi eux subordonnen
rigoureusement la consécration du prétendant au vot
populaire, il est des plébiscitaires qui ne sont pas bonapa
tistes et prêteraient éventuellement leur concours à tou
dictateur, qu'il appartînt ou non à la famille des Bonapart
Le boulangisme en fut un exemple.

III

Les bonapartistes, de même que les royalistes, se défe
dent énergiquement de voir dans le prince de leur choi
le chef d'un parti.

Le prince « n'est pas le prétendant d'un parti mais le chef éve
tuel d'un système de gouvernement qui prendrait comme collab
rateurs sans distinction d'origine les plus dignes et les plus mér
tants. » (4)

Néanmoins il a existé un parti impérialiste au lendema
de 1870 et il en subsiste aujourd'hui des éléments.

« Parti homogène et puissant... le peuple des campagnes inhab
à démêler les responsabilités encourues, lui conservait sa confia

(1-2-3-4) *Revue hebdomadaire*, p. 321-331-309.

ses sympathies... après les élections de 1877 le groupe de l'Appel au peuple à la Chambre des députés comptait 110 membres.. (1) temps a fait son œuvre et presque tous ces champions de l'Empire ont disparu. Aujourd'hui « il existe un parti de l'Empire (2). se manifeste par des groupements de fidèles qui ont leurs réunions, leurs assises, leurs banquets, leurs discours et accomplissent périodiquement les rites ordinaires des partis politiques... (3) dans départements les comités bonapartistes sont nombreux... cependant ces petits organismes n'ont qu'une vie embryonnaire et entretiennent des souvenirs et des espoirs sans constituer des forces ». Le prétendant ne fait guère parler de lui. « Je n'ai ni parti, journal et n'en veux pas avoir » (4) aussi bien « ce n'est pas le parti impérialiste qui restaurera l'Empire, si l'Empire doit revivre... (5) il n'est pas impossible que l'héritier des Napoléon arrive au pouvoir par les voies politiques que l'anarchie politique et sociale ouvre également à l'homme prédestiné, c'est par le consulat ou par la présidence que les élus de sa race furent conduits au trône. » (6)

A Paris un comité politique plébiscitaire (7) groupe les personnalités marquantes du bonapartisme et correspond directement avec le prince Victor Napoléon. Des « jeunesses plébiscitaires », des « étudiants plébiscitaires » réunissent les adolescents qui adhèrent à cette doctrine. Les moyens d'action du bonapartisme semblent divers, ses journaux sont : *Le Petit caporal*, *L'Appel au peuple*.

TACTIQUE

Les comités plébiscitaires semblent avoir renoncé, au moins pour le moment, à faire de la propagande électorale et se bornent, lors des élections, à lancer des manifestes dans lesquels ils rappellent l'existence du bonapartisme et signalent ses bienfaits éventuels.

CRITIQUE

L'antinomie intime qui existe entre la souveraineté populaire et le principe du plébiscite d'une part, le droit dynastique et l'hérédité d'autre part, et dont la combinaison

(2-3-4-5-6) *Revue hebdomadaire*, p. 309-313-307-309-331.

(7) Avec lequel a fusionné en mai 1911 le Comité central de l'Appel au peuple. Voir aux documents annexes le sommaire d'une brochure qui en ...bre 1911 est venue compléter et préciser la doctrine et la tactique ...artistes.

plus ou moins heureuse constitue le bonapartisme, a éclat
nettement au cours du XIXe siècle. M. E. Ollivier a dév
loppé longuement les motifs qui militaient, au lendemai
du coup d'État de 1851, en faveur du maintien momentar
de la dictature et de l'aménagement progressif d'une Répu
blique consulaire, à la fois autoritaire et libérale (1). Ma
en 1852 et après 1878, c'est comme en 1804, la tendan
impérialiste qui l'a emporté sur la tendance républicain
Cela peut donner à réfléchir aux partisans de l'extensi
des pouvoirs du chef de l'État et de l'introduction da
nos mœurs politiques du plébiscite et du referendum. (

Il est nullement prouvé qu'un régime basé sur le c
sarisme démocratique unisse les avantages du gouvern
ment monarchique traditionnel à ceux des institutio
franchement populaires, en évitant leurs inconvénier
respectifs.

Le plébiscite, la caractéristique et la clef de voûte
système, est bien plutôt une apparence de consultation p
pulaire. La manière de rédiger la question, les circonsta
ces dans lesquelles elle est posée, le sens de vote de co
fiance au souverain qui s'y attache presque toujours, l'a
sence de sanction pratique au cas où le vote serait défav
rable au prince, les multiples moyens de pression du go
vernement rendent très discutables, la valeur, la portée et
signification de cette institution. Aussi tous les bonap
tistes ne sont pas plébiscitaires certains voyant dans l'E
pire une dynastie nouvelle, ayant les mêmes droits que
famille royale de Bourbon ou d'Orléans. Par contre il
des plébiscitaires qui ne sont pas impérialistes, plusieur
disent même républicains.

(1) *L'Empire libéral*, t. III, p. 28 et s.

(2) Il est à craindre que le referendum, institué pour des question
politique générale n'aboutisse rapidement en France à la désigna
directe du chef de l'État par le corps électoral.

Enfin le fait même que ses partisans n'attendent son ré-
ablissement que de l'excès des maux, des terreurs, des
ngoisses que ressentirait le Pays juge le système bonapar-
ste, des populations affolées et terrorisées impuissantes à
tablir l'ordre accepteraient momentanément n'importe
uelle dictature (1). Ce serait l'abdication totale ou sous d'il-
soires réserves de la souveraineté nationale aux mains
un homme d'une valeur inconnue.

* * *

Ainsi il existe deux partis politiques qui, escomptant les
utes et les défaillances de la République ainsi que certaines
igences contradictoires de l'évolution de la Société et du
veloppement de l'individu, aspirent à remplacer le ré-
me actuel.

Aucun des deux ne s'attache méthodiquement à la con-
ête des sièges électifs ce qui rend très difficile la déter-
nation, même approximative, du nombre de leurs parti-
ns dans le pays et de leurs propres représentants dans les
ambres. Les parlementaires royalistes, impérialistes et
biscitaires sont confondus sous la rubrique commune
éactionnaires » « conservateurs » ou « monarchistes » ou
rfois « nationalistes » avec d'autres éléments politiques. Au
nat le groupe de la droite comptait 22 membres, à la
ambre celui « des droites » en comprenait 19 en 1911.

LES PARTIS RÉPUBLICAINS

En face des partis monarchistes, les partis républicains
rment hautement que la Nation, s'appartenant à elle-
me, doit être à toute heure maîtresse de ses destinées
qu'en elle seule résidant le principe de la souveraineté,
a le droit de se gouverner librement par l'intermédiaire
ses représentants élus.

olontairement, par une fiction généreuse la Républi-

La brochure publiée en décembre 1911 indique une évolution sur ce
de la méthode bonapartiste. Elle préconise en effet trois actes légis-
qui suffiraient à amener légalement à l'Elysée le prince Victor Napoléon.

que, bien qu'elle n'ignore nullement les inégalités physi ques et intellectuelles des hommes, a consacré l'égalité po litique et fait de chaque individu un citoyen. Elle a d'ail leurs posé l'égalité des droits comme l'équitable contre partie des charges qui pèsent également sur tous les habi tants du territoire (impôts proportionnels aux faculté de chacun, service militaire, service du jury, etc...). Cer tains républicains regrettent même sincèrement de n pouvoir instaurer cette égalité dans le domaine économique non certes pour diminuer la fortune des uns mais pour éle ver les humbles et les malheureux, arracher à la misère, la faim, aux taudis foyers d'élection des plus terribles ma ladies, de trop nombreux travailleurs broyés par l'impla cabilité des lois naturelles.

Ils s'efforcent de combattre les funestes conséquenc de l'impitoyable lutte pour la vie en interposant la loi ent les forts et les puissants d'une part, les faibles et l déshérités d'autre part. Ils cherchent à empêcher qu les privilèges de fait et les avantages de la richesse ne consolident et ne se transforment au détriment de la mas en situations juridiques et n'accaparent au profit d'u oligarchie le domaine de la politique.

La République s'ingénie à concilier, tâche beaucoup pl aisée à définir en théorie qu'à réaliser pratiquement, l nécessités de l'ordre de l'autorité et de la hiérarchie avec l exigences de la liberté des activités privées et du sentime de l'égalité des citoyens. Elle cherche chaque jour à fusio ner en une équitable synthèse les besoins de la société ceux des individus, les restrictions inséparables de la vie société avec le complet épanouissement de la personnal humaine. Elle est à la fois, dans ce double but, étatiste individualiste autoritaire et libérale.

Comme elle permet et encourage le libre examen l'esprit critique elle est très violemment attaquée, n

eulement par tous ses adversaires partisans d'un autre égime, mais aussi par de nombreux républicains.

Sans nier les avantages de la méthode d'observation et ı leçon des faits, elle ne perd pas de vue l'idéal qu'elle oursuit, et qui fait sa gloire et sa grandeur; c'est à sa lueur u'elle s'efforce de satisfaire harmonieusement aux exigen-·s du réalisme moderne.

LE PARTI RÉPUBLICAIN MODÉRÉ OU LE PARTI RÉPUBLICAIN PROGRESSISTE

En étudiant l'idéal et la doctrine du parti républicain odéré sous la troisième République, l'on évoque malgré i le souvenir de Condorcet et de la Gironde, de ces hommes néreux qui avaient une foi illimitée en la dignité et la rfectibilité de la personne humaine, et à l'influence 'exercent sur elle les nobles idées désintéressées (1). Plus t·d en 1817, dans un milieu politique, tout différent, ıx que l'on appelait les doctrinaires essayaient loyale-ınt de concilier l'ordre et la liberté, l'autorité indispensa- à tout gouvernement avec l'indépendance chère à des mmes libres. Pendant la Monarchie de Juillet, le groupe l la gauche dynastique de la Chambre et dans le pays la ıction sage et modérée du parti républicain ayant pour ;ane « le National », s'efforçait d'arracher de modestes et ogressives réformes au gouvernement des satisfaits et timorés, Après les journées de février 1848, ce fut la e élaborée par les rédacteurs de ce journal qui, augmen- de noms empruntés aux deux autres fractions républi-

) « Les penseurs comme Condorcet, tout ensemble théoricien idéaliste et rmateur pratique, des esprits cultivés, tous sincères républicains de spontané ou de raison, politiques de doctrine et partisans de gouverne-ts de droit, tels que furent les Girondins, préconisèrent en vain le refe-um comme couronnement obligé du gouvernement démocratique et opération des électeurs à l'œuvre constitutionnelle ou législative comme en d'éviter les erreurs. » M. J. Delpech. *La démocratie et le régime re-r·ntatif*. Préface à *L'Annuaire du Parlement*, 1909, p. 6.

caines, constitua le gouvernement provisoire et fonda la « République démocratique ». En 1857, cinq républicains décidèrent d'entrer au Corps législatif et de participer à la direction des affaires publiques. Durement formés par les circonstances, ils communiquèrent au groupe républicain modéré un esprit nouveau, pratique et positif. Au lieu de se cantonner dans une intransigeance farouche, ils s'efforcèrent de collaborer à la gestion des intérêts nationaux, à la fois par une opposition légale de tous les instants et par une part de plus en plus active aux diverses manifestations de l'activité parlementaire (discussion du budget, lois ouvrières, mesures d'ordre économique, etc.) Au moins l'un d'entre eux se rallia au nouveau régime, dès qu'il parut sous le nom d'Empire libéral, diminuer dans le gouvernement la part d'autoritarisme et d'arbitraire. Les autre gardèrent leurs préférences intimes pour la Républiqu et se rencontrèrent à l'Assemblée nationale avec les gau ches modérées puis avec Gambetta quand celui-ci eut défin la doctrine opportuniste. De 1873 à 1877, ils s'unirent au deux autres groupes républicains (centre gauche et extrêm gauche) contre la coalition des trois groupes de droit (orléanistes, impérialistes, légitimistes) et implantèrent d finitivement la République en France.

De 1878 à 1898 ils gouvernèrent le pays sous la dire tion de Gambetta, Ferry, MM. Ribot et Méline, etc., avec quelques apparitions des radicaux au pouvoir plus souvent des alliances avec eux (ministères de con centration). C'est pendant cette période que suivant manifeste qui, depuis 1908, précède son programme. parti « a affermi la République, l'a armée, l'a dotée, l alliée aux plus grands États, l'a gouvernée pendan vingt ans, dans la paix, la prospérité la considérati du monde. » Il a réalisé quelques-unes des réformes q étaient énumérées dans le programme républicain de 186

struction primaire, laïque, obligatoire notamment. » (1)

De 1898 à 1902, le parti modéré ne se considéra plus, tant la oncentration était large et les éléments avancés nombreux ans les ministères qui se succédèrent, comme à la tête des faires publiques. De 1902 à 1905, il fit une violente oppotion au gouvernement de M. Combes et dans le pays fut uelque peu confondu avec tous les adversaires de ce derer. Dès l'année 1906, il se réorganisa, recruta de nouveaux dhérents et en 1910 il put compter « déduction faite des rtes éprouvées, un gain net de trente sièges à la Chame. » (2) Divers orateurs au congrès de décembre 1910 otamment s'applaudirent de voir le pays revenir lentment et posément à leur parti.

* * *

Quel est l'idéal du parti républicain modéré? (3)

C'est celui, semble-t-il, d'une belle République harmoeusement ordonnée où la bonté et la bienveillance des uns. raient égalées par l'esprit d'ordre et de travail des autres. la sagesse et la modération seraient le lot du plus grand mbre, où la vertu politique et la valeur morale des oyens seraient portées à un haut degré. (4)

Quels sont ses caractères propres? Il est peut-être le us idéaliste de tous les partis politiques actuels, il est à up sûr le plus conservateur des partis républicains. Forment imbu des principes de 1789, il est nettement indi-

) La longue durée de son passage au pouvoir et diverses circonstances aient émietté, et divisé. Voir sur la nécessité de le réorganiser fortement tte époque un article « Le parti progressiste » *Revue politique et parlemen-*. Année 1897, p. 490.

) Discours prononcé par M. J. Thierry président de la Fédération répuaine, au congrès du 19 décembre 1911. Compte rendu, p. 13.

) En 1912 au Congrès du mois de mars l'expression « Parti républicain gressiste » apparaît substituée à celle de « Parti républicain modéré ».

) « Une nouvelle jeunesse se lève en France... elle aime la République, mais la veut à son image, belle, grande, tolérante juste pour tous, mettant térêt général au-dessus de tous les petits intérêts particuliers et la France essus de tout. » *Discours de M. Méline*. Compte rendu du Congrès du mars 1912, p. 44.

vidualiste et antiétatiste, très tolérant en matière religieuse et attaché à l'Économie libérale au sens classique du mot.

L'on peut distinguer plus nettement encore en 1912 deux courants dans le parti. Les progressistes ne redoutant pas d'être accusés de préférence pour la stabilité, voire même pour l'immobilité.

« Quand le pays, qui nous a quittés au moment de l'invasion de la formidable vague radicale socialiste, voudra nous revenir il n'aura pas de peine à nous trouver : même nom, mêmes idées, même place. Nous n'aurons pas changé. » (1) Et « qu'ils sèment partout (les bons citoyens, les vrais républicains, les jeunes), ces principes immortels de liberté et de justice pour lesquels il n'est pas d'évolution car ils résument et ont toujours résumé l'œuvre de droit et de progrès. » (2)

Et les républicains modérés nuance « Union républicaine » qui ne craignent pas le mouvement.

« Le philosophe Bergson s'est attaqué à l'immobilité et il s'est attaché à démontrer que sur la terre tout évolue et tout change. Et, en effet, l'immobilité n'est de mise ni pour la fédération, ni pour personne ici-bas. » (3)

Entre ces deux tendances (groupe des progressistes et celui des modérés) apparaît la nuance intermédiaire la tendance juste milieu représentée par le groupe de la gauche républicaine au Sénat. Dans ce parti, le *leadership* est si influent que les divisions des élus au Parlement se répercutent largement.

Quelle est sa philosophie et sa méthode?

Le parti républicain modéré s'incline, mais sans enthousiasme (4) devant les nécessités de l'évolution et de la leçon

(1) Discours de M. Beauregard. Compte rendu du Congrès de mars 191[illegible] p. 37.

(2) *Discours de M. J. Roche.* Compte rendu du Congrès de mars 1912, p. 5[illegible]

(3) *Discours de M. Thierry*, Compte rendu, p. 38.

(4) *Exposé des motifs*. Congrès 1912, compte rendu p. 4. : A noter les expressions « événements dont nous ne sommes pas la cause », « forces dont nous ne sommes plus les maîtres » « ce n'est pas notre faute, mais c'est

es événements. Il fait preuve de résignation et d'oppor-
unisme :

« Mais puisqu'il faut qu'elle soit faite (la législation ouvrière) et s'il vaut mieux qu'elle le soit avec nous que contre nous, travaillons du moins à la faire méthodiquement, scientifiquement, progressivement. Là encore attachons-nous à la réalité, qu'on ne ure plus aventureusement, au mépris de tout plan et de toute udence, peut-être à l'avenir et peut-être à l'abîme. »

Les républicains modérés ou progressistes se plaignent mèrement qu'aux diverses élections les candidats d'autres rtis leur prennent leurs idées et leurs programmes.

« Nous n'avons jamais eu deux programmes (un pour les électeurs, l'autre pour le Parlement) et nous sommes toujours restés us-mêmes. Nos adversaires nous battent avec nos propres armes nous prenant nos idées, notre drapeau et en essayant de persuader aux électeurs qu'ils sont à la fois plus réformateurss et plus odérés que nous. » (1)

Une nouvelle tactique va être adoptée.

Comment sortir de cette impasse?

Je ne vois qu'un moyen, c'est de détacher de notre programme politique générale, qui se confond sur beaucoup de points avec ui des groupes voisins, certaines questions certaines réformes pondant aux aspirations les plus pressantes du pays et sur lesquelles nous soyions bien sûrs de ne pas nous rencontrer avec nos versaires; ces questions, ces réformes, il faut les inscrire en très sses lettres sur notre drapeau et faire campagne sur elles jusqu'à qu'elles soient résolues.

C'est cette méthode nouvelle que nous venons d'appliquer en ttant à notre ordre du jour la grosse question des libertés unicipales. Elles ont toujours figuré en tête du programme du ux parti républicain parce qu'elles sont la clef de voûte et le apart de toutes les autres. »

II

Quelle est sa doctrine politique, économique et sociale?

Dans l'ordre politique, il se fait une idée élevée de la fectibilité et de la dignité de l'individu. Il s'adresse à la dération et à la sagesse des hommes, à leurs idées calmes, sonnables et mesurées, à leur dévouement désintéressé à

e destin » « ce n'est pas notre choix mais c'est quand même notre loi », tat (est jeté) sur une pente que personne ne saurait lui faire remonter ».

(1) Compte rendu congrès 1912, p. 25 et 96, M. Méline.

la chose publique et proclame nettement que le progrès de la démocratie dépend en très grande partie du progrès moral des citoyens. Seules les nécessités impérieuses du maintien de l'ordre public et du progrès social peuvent motiver des restrictions à la liberté, l'initiative, l'activité, la responsabilité des individus, c'est-à-dire des atteintes à l'autonomie de la personne humaine.

Par dessus tout le parti républicain modéré demande la liberté pour tous les Français (1) dans tous les domaines parce qu'ils sont tous égaux en droits et en obligations que la liberté est le principal moyen d'élévation morale des citoyens, enfin parce que c'est l'essence même de l'idée républicaine.

« Nous avons défendu les libertés, la justice et le droit partout où nous avons cru les voir en péril. Nous avons défendu les croyances religieuses, non pour nous faire les champions d'une idée confessionnelle, mais parce que la République doit la liberté de conscience à tous les citoyens; lors de la discussion sur les associations religieuses, M. Aynard se leva et s'adressant à M. l'abbé Gayraud lui dit : « C'est au nom de la liberté que nous vous donnons notre concours, au nom des mêmes principes qui nous inspirent cette défense je vous demande de retirer votre proposition contre les associations maçonniques, le respect de la conscience des francs-maçons nous est aussi cher que celui de la conscience des catholiques. » Cet épisode est comme la synthèse de notre action. (2)

Si idéaliste et si attaché qu'il soit aux principes traditionnels, le parti républicain modéré n'en a pas moins le souci de « l'observation des faits » et du « discernement des évolutions normales ».

« Nous faisons un effort loyal et utile pour combiner (dans notre programme) nos traditions et notre passé avec tous nos devoirs envers l'avenir et la marche du temps. Nous avons parfaitement conscience que la société moderne a évolué et que nous ne sommes

(1) Compte rendu du Congrès de 1908. Brochure, p. 10, et *Revue hebdomadaire* citée p. 479, M. J. Thierry.

(2) « La République n'est plus contestée en France, mais elle ne serait qu'une parodie, la liberté ne serait qu'un vain mot, si l'on entendait la confisquer au profit d'un parti au lieu de la donner à l'unanimité des citoyens. » *La revue hebdomadaire*, 26 mars 1910, M. J. Thierry.

lus conduits par les données de la Révolution française. Tout se amenait alors à la propriété, aux droits de l'homme et à l'individualisme. Vers le milieu du XIXe siècle un certain nombre de philosophes ont éveillé le sens, la préoccupation de la vie collective. C'est e quatrième État qui entrait en scène, groupé par l'évolution économique, industrielle surtout, et puisant dans la conscience de sa force a recherche confuse de ses aspirations. Aujourd'hui ce quatrième État a posé devant nous un certain nombre de problèmes. Nous ui devons, nous nous devons à nous-mêmes de les aborder pour acquiescer ou pour contredire, mais nous n'avons pas le droit de nous dérober. » (1)

Toutefois le parti ne se transforme pas.

« Fidèle à lui-même, il est ce qu'il a toujours été, avec quelque chose de plus que les jours nouveaux l'obligent ou l'invitent à être, mais ce qu'il est de plus, il l'est dans le sens de ce qu'il a toujours été. » (2)

D'une façon générale le parti entend ne pas séparer l'ordre du progrès et conserver en même temps qu'accroître.

« L'ordre par le progrès, le progrès selon l'ordre. La faiblesse du vieux parti conservateur, c'est qu'il entend conserver sans rénover : la faiblesse des partis révolutionnaires, c'est qu'ils veulent innover sans conserver; notre force est de vouloir et de pouvoir tout ensemble conserver et accroître. » (3)

Dans l'ordre économique (4) le parti républicain modéré recherche la solution des grandes questions touchant l'économie nationale : améliorations de l'outillage du pays aménagement des forces hydrauliques, mise en valeur du domaine colonial, etc.

« Pour mener à bien cette œuvre immense, il faudra faire entrer et retenir au Parlement les capacités et les compétences reconnues. » A la représentation proportionnelle, il conviendra d'adjoindre « la Représentation professionnelle » (1). « Notre pays, si splendidement doté par la nature est un des plus arriéré pour la mise au point de son outillage et l'entretien de ses échanges à l'intérieur et au dehors; que demain l'opinion mieux éclairée se tourne vers

(1) Discours prononcé par M. Thierry, Président de la Fédération républicaine au banquet du 24 novembre 1909. Compte rendu du Congrès de 1909, p. 29-30.

(2) *Manifeste du parti.* Compte rendu du Congrès de 1908, p. 13 et 15.

(3) Compte rendu du Congrès de 1908, p. 15.

(4) *Discours de M. le sénateur Audiffred.* Compte rendu du Congrès de 1910, p. 34-35.

l'étude positive apaisante et féconde des travaux économique qu'elle réclame de ses représentants une politique de réalisation aussitôt notre productivité s'accroîtra, des ressources nouvelle s'offriront à nos initiatives, la générosité sociale ne sera plus qu'un juste et facile rançon d'une plus grande richesse. » (1)

Le parti républicain modéré est très prudemment étatiste.

« ... Il y a une immense aspiration de tous ces hommes, qui sont nos égaux en droits et qui partagent avec nous la souveraineté populaire vers la liberté et le bien-être, vers une diminution du labeur et aussi vers une augmentation de la dignité, les questions sociales ont détrôné les autres, elles passionnent l'immense majorité des citoyens, peut-être que leur solution, qui est conditionnée par la réforme électorale, réside dans une sage alliance de l'individualisme et de l'étatisme, étant bien entendu que l'État interviendra seulement dans la mesure où sa tutelle est nécessaire pour assurer le plein développement de l'individu, c'est-à-dire pour mettre l'individu à même de se passer de lui. » (2)

Le parti se prononce nettement contre les monopoles d'État.

« La bienveillance des pouvoirs publics pour les faibles n'a rien à voir avec la socialisation des moyens de production. L'État bienfaisant et tutélaire faisant la police de la misère comme celle de la rue, oui; mais l'État concurrençant l'initiative individuelle, non. Tous les hommes libres doivent s'élever contre les monopoles de l'État industriel et commerçant, contre les régies et les accaparements projetés des alcools, du pétrole, des assurances, de tout ce qui est du domaine de la liberté économique. » (3)

Dans l'ordre social

« une notion nouvelle s'est emparée des sociétés modernes, il ne s'agit plus aujourd'hui de se disputer des transpositions de privilèges, mais d'appeler l'universalité des citoyens à une condition meilleure. Cela ne se réalisera pas sans quelques tâtonnements mais c'est un pas décisif et magnifique dans la voie de l'humanité (4). Au bas de l'échelle sociale se trouve un personnel aggloméré, réuni dans un même labeur, mieux placé qu'autrefois pour mettre en commun ses aspirations ou ses révoltes. Il n'est pas surprenant que le suffrage universel se soit efforcé de remédier aux inconvénients de l'individualisme par le corporatisme nouveau des sy-

(1) *Revue hebdomadaire*, citée, p. 486 et 487.

(2) *Discours de M. Drouot.* Compte rendu du Congrès de 1909, p. 29 et

(3-4) *Revue hebdomadaire*, citée, p. 483-486-484-485.

icats (1) et (que) la prévoyance sociale, la solidarité, la mutualité t les lois de protection du travail interviennent pour tempérer les igueurs des destinées individuelles. Il y a des tares (les salaires des mmes travaillant à domicile) qu'il ne faut pas laisser à d'autres soin de faire disparaître de pareils faits sont plus favorables ux abus du syndicalisme que la propagande anarchiste.

->Le parti insiste sur cette idée qu'il se réclame des prinipes de la Révolution et que celle-ci, loin d'être collectiiste ou communiste fut « propriétiste », et que d'ailleurs Déclaration des droits reconnut la propriété comme « un roit imprescriptible et sacrés. » (2) <—

* * *

Le but du parti est donc positif et tangible. Les républiins modérés ou progressistes adoptent

« une politique avant tout économique et sociale, politique hardie ais sage et pratique parce qu'elle limite ses promesses aux réalitions possibles, éducatrice parce qu'elle enseigne à la démocratie e ces réalisations dépendent pour une large part de son progrès oral, désintéressée parce qu'elle n'a pas d'autre ambition que de ndre le plus humble des travailleurs capable d'exercer sa part de uveraineté en citoyen clairvoyant en bon républicain et en bon ançais. » (3)

Le parti républicain modéré s'élève avec force contre le roche d'opposition systématique, de parti négatif qui a parfois été adressé. Il joue un rôle important dans travaux législatifs et a élaboré un programme posit et pratique. Ses représentants au parlement sont intvenus tantôt pour apporter un appui à la cause de rdre quand elle était menacée (grève des cheminots) ttôt pour amender dans leurs détails les lois dont ils vaient pu empêcher le vote (congrégations, séparatin, etc.).

Au milieu de ce déchaînement de la démagogie nous sommes és fidèles à notre rôle pondérateur de parti de la raison... nous

) *Revue hebdomadaire*, citée, p. 485.

) Aussi les adversaires des républicains modérés les déclarent parfois rtisans de la propriété illimitée ».

) Discours de M. Drouot. Compte rendu du congrès de 1909, p. 52.

avons soutenu la liberté, la justice et le droit partout où nous av
cru les voir en péril... nous secondons les gouvernements dans to
ce qu'ils font ou proposent de louable et nous collaborons av
eux pour tout ce qui est compatible avec nos principes (
... « Notre parti a fait l'apport de sa parole et de ses étud
dans toutes les entreprises législatives il ne s'est désintére
d'aucun problème de politique intérieure ou extérieure. Il occu
une place considérable dans le mouvement intellectuel de not
pays, il a pris une part efficace à toutes les délibérations qui i
fluencent nos destinées (2) ».

III

Mais surtout le parti insiste sur le caractère pratique d
son programme.

(Celui-ci) est « positif, actif, constructif, non seulement cri
que mais organique ». Il est nettement « positif en ses deux terme
l'ordre par le progrès le progrès selon l'ordre. » (Et ce pourrait ê
là la devise, la formule du parti) « ... notre force est de vouloir
de pouvoir tout ensemble conserver et accroître... Il n'est pas
parti, il n'est pas de programme plus positif que le nôtre. »
« Mais lui du moins, notre parti, n'a jamais oublié, jusque dans
combat, qu'il est un parti de gouvernement. Notre programme n'
pas négatif parce que ce n'est déjà point faire œuvre négative q
d'empêcher de détruire, ... que de conserver au sens social du m
Mais cela ne suffit pas, le traditionnel lui-même évolue il faut co
truire. » (3).

Le programme comprend :

1. — *Les libertés individuelles :*

Droits de la famille. — Liberté de l'enseignement, neutra scolaire. — Libertés de la presse, de réunion, d'association. Libertés communales.

« Le Congrès se déclare partisan résolu de la liberté d'enseig
ment tant primaire que secondaire et n'accepte qu'une seule r
triction à cette liberté essentielle à un peuple républicain, à sav
le contrôle de l'État examinant les connaissances scientifiques
maîtres et exigeant dans les écoles libres les mêmes conditi
d'hygiène que dans les écoles officielles. Il considère d'ailleurs co
me intangible le principe de l'instruction obligatoire (5)... que

(1) *Discours de M. Thierry.* Compte rendu du Congrès de 1908, p. 10 et 26.

(2) *Discours de M. Thierry.* Compte rendu du Congrès de 1908, p. 26.

(3) *Manifeste du Parti.* Compte rendu du Congrès de 1909, p. 15.

(4) *Exposé des motifs* (?), Congrès 1912, Compte rendu, p. 2.

(5) Compte rendu du Congrès de 1906, p. 9.

ermeture des maisons d'éducation dans les cas prévus par la loi oit réservée aux tribunaux d'ordre judiciaire ou disciplinaire nais ne soit en aucun cas remise à l'arbitraire d'un pouvoir politique (1). Le Congrès rejette toute proposition tendant à restreindre la responsabilité personnelle des fonctionnaires, notamment le rojet Doumergue relatif aux membres de l'enseignement et elui tendant à restreindre les droits du père de famille en natière scolaire. » (2)

Le Congrès émet le vœu « que les administrateurs de tous les ablissements répartissant des fonds communaux soient nommés n totalité par le Conseil municipal... » que les dommages causés n cas d'émeutes, grèves et troubles publics soient à la charge de État sauf son recours contre les personnes ou collectivités reonnues coupables (3).

. — *Mesures tendant à garantir les libertés individuelles :*

Lois constitutionnelles. — Participation obligatoire du Conseil d'Etat à l'élaboration des lois (plus particulièrement en matière de règlement d'administration publique) rendre obligatoire l'application de l'article 14 *de la loi du* 24 *mai* 1872 (4). — *Institution d'une Cour suprême.*

« Que les droits imprescriptibles des citoyens et la liberté individuelle soient mis à l'abri de toute atteinte par l'abrogation de l'art. 10 du Code d'Instruction criminelle (5) et par l'établissement d'une cour suprême qui en aurait spécialement la garde... afin de garantir dans leur libre exercice les droits naturels des citoyens proclamés par la Déclaration de 1789, il doit être institué une Cour suprême devant laquelle tout citoyen lésé dans ses droits par une loi pourra porter sa réclamation. Cette Cour jugera souverainement. Il y a lieu de compléter dans ce sens les lois constitutionnelles de 1875 (6) »... « que la vérification des pouvoirs des sénateurs et des députés soit faite en cas de contestation par une commission extraparlementaire composée d'un nombre égal de conseillers à la Cour de cassation et au Conseil d'État (7)... que les maires et ad-

(1 et 3) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 15-22.

(2) Compte rendu du Congrès de 1908, p. 18-19.

(4) Voir le Programme complet, documents annexés à la fin de l'ouvrage.

(5) Cet article est ainsi conçu : « Le gouvernement peut appeler à prendre part aux séances de l'assemblée ou des sections (du Conseil d'État) avec voix consultative les personnes que leurs connaissances spéciales mettraient en mesure d'éclairer la discussion ».

(6) L'art. 10 du Code d'instruction criminelle donne aux préfets le droit, même hors le cas de flagrant délit, de faire les perquisitions nécessaires pour la poursuite des crimes et délits.

(7) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 17.

joints ne puissent être révoqués ou suspendus qu'après avoir ét invités à fournir des explications écrites sur les faits à eux repro chés... qu'un recours pour excès de pouvoir soit ouvert aux maire et adjoints devant le Conseil d'État (1)... que la tutelle des com munes soit réduite aux seuls actes d'aliénation ou à ceux suscep tibles d'engager les finances municipales au delà de 18 ans qu'elle soit transférée à la Commission départementale (2)... qu les délibérations des conseils municipaux qui n'engageraient pa les finances communales pour une période dépassant la durée d leur mandat soient exécutoires de plein droit..., que celles engagean les finances communales pour plus de 4 ans soient soumises à l'ap probation du préfet qui devra statuer dans le mois et qu'un droi d'appel soit ouvert aux municipalités devant la Commission dé partementale statuant publiquement, à sa plus prochaine séanc le maire convoqué et entendu (3)... »

III. — *Réforme électorale* :

Scrutin de liste avec représentations proportionnelle. – *Part à faire dans le Sénat à la représentation des forces so ciales,* — *Diminution du nombre des députés.* — *Adoptio définitive des lois contre la fraude et la corruption,* etc...

« Nous nous enorgueillissons que cette réforme (la R. P.) a eu son berceau dans notre parti et qu'elle ait pour père l'un d nôtres (4) ». Le parti républicain modéré a toujours estimé qu sans constituer une panacée universelle, cette réforme essentiel et primordiale conditionnait toutes les autres d'ordre administra et judiciaire.

Déjà en 1906 le parti s'était préoccupé d'améliorer les pratiqu

(1) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 16.

(2) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 21-22, voir d'autres mesures pr pres à garantir les libertés communales et à soustraire les municipalités l'étreinte de l'administration préfectorale.

(3) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 18. En 1912, la question libertés municipales et des franchises communales a été longuement discu sous toutes ses faces. V. Compte rendu p. 19 à 27.

Les idées directrices adoptées furent, la nécessité de la restitution aux co munes de leur liberté et de leur indépendance, mais en leur donnant tout responsabilité de leurs actes et en restreignant toutefois l'étendue de le pouvoirs à la durée même de leur mandat, celui-ci étant porté à 6 ans. divers points examinés furent le sectionnement des communes, l'électo municipal, la dissolution et la suspension des conseils municipaux, la révo tion et la suspension des maires et adjoints (pour des cas limitativem énumérés) recours contre les excès de pouvoirs, rapports des maires a l'autorité supérieure, etc...

(4) *Discours de M. Thierry.* Compte rendu Congrès 1910, p. 31. En 19 la R. P. apparaît encore pour le parti comme la clef de toute des réfor futures.

ectorales et avait émis des vœux en faveur des registres et des
vrets électoraux substitués aux listes et aux cartes électorales
u vote sous enveloppes uniformes, du vote obligatoire... etc.(1).

V. — *Réforme administrative.*

Les deux points principaux sont la décentralisation et le statut des fonctionnaires.

Jusqu'en 1909 le parti républicain modéré avait émis uelques vœux tendant à réaliser partiellement la décentralisation. En 1910 son président et M. Méline ont nettement montré l'importance et la complexité de ce grave problème.

« La décentralisation est une très belle et très large question, nis elle a un côté scientifique que nous n'avons pas creusé... il iste une doctrine une méthode scientifique de la décentralisation, nous faut la formuler, la préciser de façon à revendiquer cette orme avec toute l'autorité qu'elle comporte... il nous faudra en blir plus largement les bases et tout de suite nous serons frap- par les pouvoirs excessifs que la centralisation a confiés aux fets en matière de nomination de fonctionnaires et d'ingé- ce dans les départements ministériels techniques qui devraient re par eux-mêmes... je pourrais montrer aussi à quel point la tralisation a tué les moindres franchises municipales... Nous s adresserons à des jurisconsultes »... (2) « Mais il ne s'agit pas, M. Méline, d'une décentralisation étroite, mesquine d'une dé- tralisation qui, ne visant par exemple que la diminution du nom- des fonctionnaires, donne l'illusion d'économies réalisées. Car n a moins de fonctionnaires on les paiera davantage et le ré- at sera le même. Il s'agit au contraire d'envisager la décentra- ion comme étant une réforme primordiale, devant toucher à les rouages administratifs et ouvrir la porte aux vraies écono- qui fatalement en découleraient. Car si l'on veut approfondir uestion on peut constater aisément que toute la vie du pays oint de vue politique, économique, social, financier, est liée à la tion de la décentralisation ». (3)

e parti républicain modéré étudie donc ce problème

(Compte rendu du Congrès 1906, p. 8.

(*Discours de M. Thierry*, Compte rendu Congrès 1910, p. 32.

(Compte rendu du Congrès de 1910, p. 17. En 1912 il fut proposé de e la question de la décentralisation à l'ordre du jour du prochain Con- ès

dans toute son ampleur et c'est sous le bénéfice des mod fications, que pourront leur apporter les conclusions au quelles il aboutira, qu'il convient d'énumérer rapidemen les mesures fragmentaires qu'il a adoptées depuis 190 pour réaliser partiellement un commencement de décentr lisation.

« La Fédération républicaine, nettement favorable à l'extensi des attributions des assemblées départementales, émet le vœu q la loi du 10 août 1872 soit strictement appliquée dans son espi et dans sa lettre et qu'elle ne soit l'objet d'aucune modificati restrictive (1)... Considérant que dans l'organisation actuelle l'administration française les fonctionnaires de l'arrondisseme ne sont que des intermédiaires inutiles entre ceux de la commu et des cantons, qui ont à connaître directement des choses qu' administrent, et ceux du chef-lieu de département (2) ; considéra au contraire que les réalités sociales et économiques font ressor l'existence de régions homogènes embrassant plusieurs dépar ments (3), émet le vœu que le Parlement procède à une simplifi tion et une réforme profonde de l'administration en prenant p bases territoriales la commune, le canton, le département et régions spéciales aux principaux service (4)... qu'il soit fait ment dans le Recueil des Actes administratifs de chaque départem de l'emploi des subventions exceptionnelles votées par les ass blées délibérantes sur les fonds nationaux et départementaux.

« Que l'exécution des délibérations du Conseil général et l' ministration des services départementaux soient confiés soit à administrateur de département élu par le Conseil général parmi membres soit à la Commission départementale (5) que les f tionnaires départementaux soient nommés par leurs supéri hiérarchiques, les instituteurs par les recteurs, les cantonniers l'agent-voyer ou l'ingénieur en chef, les employés de préfecture l'administrateur de département, les facteurs titulaires par

(1) Compte rendu du Congrès de 1906, p. 10.

(2) Notons en passant, à titre de simple curiosité, que dans son proj Constitution de février 1793, Condorcet supprimait le district (l'arron ment), et élargissait la commune jusqu'à lui faire englober le canton.

(3) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 21. Ce vœu est précédé d'un çu condensé des maux actuels de la centralisation.

(4) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 22.

(5) Le préfet est avant tout un représentant du pouvoir central acc rement il est chargé d'exécuter les décisions du Conseil général. Les a blées révolutionnaires avaient confié cette dernière tâche à un comi directoire de département élu.

irecteur départemental des postes, etc... (1) Réservant la question e l'établissement des grandes régions; que tout au moins la législation sur les syndicats de communes soit étendue aux départements t que les Conseils généraux de plusieurs départements puissent se éunir pour délibérer en commun sur les questions d'intérêt interépartemental rentrant dans leurs attributions légales... que les ous-préfectures soient supprimées, jusqu'à leur suppression que les éances des conseils d'arrondissement soient publiques... que les onseils de préfecture soient réformés... que les Chambres resectent davantage l'autonomie financière des départements et es communes et ne leur imposent pas, sans les consulter, de nouelles dépenses obligatoires (2). »

La question des fonctionnaires se posa constamment à 'attention du parti républicain modéré.

« Que les fonctionnaires soient moins nombreux et mieux payés que, à l'exception des préfets et sous-préfets, ils soient tenus d'obrver la neutralité politique la plus rigoureuse;... que l'avancement ins la magistrature soit l'objet d'une réglementation spéciale qui xe en même temps les incomptabilités électives de la magistrature)... que les fonctionnaires soient pourvus au plus tôt d'un statut ui leur confère contre le favoritisme toutes les garanties auxquelles s ont droit pour leur recrutement et leur avancement (4)...

« L'essentiel est beaucoup moins de savoir sous quelle dénomiation les fonctionnaires pourraient se fédérer que de leur interre la grève par une disposition précise et directe et pour cause utilité nationale.... Tout cela serait aussi inquiétant que lamenble si les agents de l'État ne devaient être protégés par un statut gal contre les iniquités du favoritisme (5) ».

V. — *Réforme judiciaire*

Diminution du nombre des tribunaux d'arrondissements. — Simplifications de la procédure en matière civile et réduction des frais de justice etc...

VI. — *Réforme fiscale*

npôt réel et non personnel, frappant les ressources et non les personnes, distinguant entre les revenus selon des cédules dont le taux

(1) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 18 à 21.
(2) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 20.
(3) Compte rendu du Congrès de 1906, p. 10.
(4) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 13 et 15.
(5) *Revue hebdomadaire*, du 26 mars 1910, p. 485. M. J. Thierry.

varierait, par le procédé de la discrimination, de façon à peser plu légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital, etc..

Dès l'année 1906, le parti républicain modéré formulait le caractères qu'à ses yeux devait présenter la réforme fiscale.

« Égalité de tous devant l'impôt établi de telle matière que tou les revenus soient frappés dans des proportions équitables avec de dégrèvements suffisants à la base. Rejet de tout impôt inquisitoria qui, contrairement aux principes consacrés par la Révolution d 1789, frapperait les personnes et non les choses;... qu'une régle mentation légale pose d'une manière plus précise les bases de l répartion de la cote personnelle et mobilière.

Vœu demandant une nouvelle évaluation du revenu de l propriété foncière pour arriver à une plus équitable répartition d l'impôt foncier (1).

Considérant que dans la répartition des charges publiques, l terre suporte des charges infiniment supérieures à celles des autre sources de revenus, notamment en ce qui concerne les droits d mutation, que le législateur fasse passer avant tout, dans l'intér des populations agricoles,le dégrèvement des charges fiscales qu pèsent sur la terre de façon à mettre autant que possible la pr priété immobilière sur le même pied que la propriété mobilière (2

Il émet le vœu que l'impôt soit réel et proportionnel, au lie d'être global, personnel et progressif (3).

Que le Parlement entre résolument dans la voie des économie que ces économies soient consacrées au dégrèvement de l'imp foncier, que ces dégrèvements aient pour résultat l'abandon p l'État aux communes du principal de l'impôt (4).

VII. — Réforme économique

Le parti républicain modéré a nettement pris positic contre le socialisme d'état et l'étatisme sous toutes s formes (sauf en matière d'assistance).

Déjà le Congrès de 1906 avait opposé les avantages (l'initiative privée aux dangers de l'exploitation par l'Ét de certaines entreprises.

Considérant que l'action individuelle en précisant les respons bilités, en laissant à chacun le libre emploi de ses facultés, en ass

(1) Compte rendu du Congrès de 1906, p. 9-10.

(2) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 14 et 1912, p. 3 et 4.

(3) *Vœu renouvelé,* Compte rendu du Congrès de 1908, p. 21, 1909, p.

(4) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 26.

ant la variété des moyens et leur adaptation aux difficultés innom- ›rables de la vie économique est seule capable de procurer à un grand pays la prospérité de son agriculture, de son industrie et de on commerce et la juste répartition des produits entre les divers ollaborateurs de la production; que l'État, au contraire, irrespon- able en fait, toujours porté à appliquer à tous une règle identique t d'ailleurs assailli par ses préoccupations électorales est absolu- ıent impropre aux rôles d'agriculteur, d'industriel ou de commer- ant; considérant d'autre part, que la République doit à tous la berté et que, loin de céder aux réclamations des autoritaires, elle oit au contraire augmenter la somme des libertés individuelles et otamment faciliter le jeu de l'association libre; estime : 1° que la *'édération républicaine* doit dénoncer au pays l'étatisme comme n immense danger d'abord parce qu'il supprimerait nos libertés , porterait la plus grave atteinte à nos forces productives, ensuite ırce qu'il serait l'étape conduisant fatalement à une crise de ›llectivisme, c'est-à-dire à la destruction des forces économiques ı pays; 2° que l'intervention de l'État en matière d'agriculture, industrie et de commerce doit se réduire : *a*) à assurer seulement s travaux et services auxquels l'action des particuliers n'est pas opre; *b*) à réglementer les contrats dans la mesure seulement où liberté peut engendrer des abus. En conséquence, l'État a le droit le devoir de protéger la femme et l'enfant employés dans l'agri- ılture, l'industrie ou le commerce; les écoles professionnelles ne ɥivent pas être obligatoires, le travail des adultes ne doit être nité dans sa durée que dans la mesure, variable selon les indus- ſes, où la limitation imposée n'atteint pas les forces productives; l'État ne doit aucunement intervenir dans la fixation du taux des aires. L'État a le droit et le devoir de faciliter le libre développe- ment des contrats relatifs à la participation aux bénéfices. L'exploi- tion directe d'un réseau de chemin de fer par l'État est dange- ruse à la fois pour les intérêts du commerce et de l'industrie de la rion desservie et pour les finances publiques. *A fortiori* en est-il même pour l'exploitation par l'État de monopoles industriels ou nmerciaux qui mettraient à la discrétion de l'administration ue partie importante des organes de production et de distribution ispensables à la vie économique du pays (1). Le contrôle exercé p· la Puissance publique sur les opérations industrielles et com- merciales doit se borner à ce qui est exigé par les intérêts de l'ygiène publique et de la sécurité des personnes et des choses sans une intrusion des agents de cette Puissance publique dans la tion commerciale ou dans l'exploitation commerciale. Le Congrès

(1) Compte rendu du Congrès de 1906, p. 12 à 13. *Vœu renouvelé en* 1907. Compte rendu p. 23 et 24.

demande que les représentants du parti au Parlement continuent à s'opposer aux empiètements croissants de l'étatisme (qu'aucun nouveau monopole d'État ne soit créé) (1), aux projets ou propositions de loi ayant pour objet d'attenter au droit de propriété des mines tel qu'il est constitué depuis bientôt cent ans ou ayant pour objet de restreindre encore davantage la durée du travail des adultes... au projet de loi sur les surveillants ou délégués ouvriers donnés comme auxiliaires aux inspecteurs du travail, projet qui étendant à toutes les industries l'institution de tels délégués, inaugurée jadis pour l'industrie minière, rendrait plus tracassière l'intervention de l'État dans tous les ateliers et usines (2). Le Congrès se prononce contre l'extension des monopoles d'État et repousse tout projet de monopole de l'alcool et de monopole des assurances (3).

Le parti républicain a précisé le sens de la liberté économique, tel qu'il l'entend, et la limite de l'intervention de l'État.

« L'État doit respecter et protéger à la fois et dans la même mesure le droit de faire grève et le droit de travailler (4). Que, sans que le Gouvernement s'immisce dans la direction des entreprises privées, la continuité des vues et la fermeté des résolutions du pouvoir exécutif préviennent et arrêtent les crises qui, par l'interruption des grands services d'utilité publique, mettent en péril l'industrie, le commerce, l'agriculture et suspendent la vie nationale tout entière (5). L'arbitrage, sauf convention formelle, ne doit jamais être obligatoire quant à ses résultats ; il convient de rejeter toute disposition légale tendant à rendre le syndicat obligatoire. Le syndicat professionnel a droit au maximum de liberté que comporte une association. Il n'a droit à aucun privilège. En aucun cas, le contrat de participation aux bénéfices ne doit être rendu obligatoire (6). Le Congrès demande que les dispositions législatives actuellement à l'étude pour régler les conditions générales du contrat de travail respectent scrupuleusement la liberté de l'ouvrier comme celle de l'employeur (7).

Le parti républicain modéré estime qu'il y a lieu de créer de nouveaux organes de défense des intérêts économiques

(1 et 7) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 23 à 25, 24.
(2) Compte rendu du Congrès de 1908, p. 20 à 21.
(3) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 21.
(4 et 6) Compte rendu du Congrès de 1906, p. 12, 12.
(5) Compte rendu du Congrès de 1910, p. 23.

« Qu'il soit créé partout où le besoin s'en fait sentir des caisses locales de crédit agricole, des syndicats agricoles mixtes que les syndicats agricoles restent dans leur rôle qui est de faciliter la production agricole (et non de concurrencer les professions commerciales); qu'il soit créé des chambres départementales du travail, composées de patrons et d'ouvriers, de chambres régionales de capacité englobant chambres de commerce, d'agriculture et du travail, ainsi que des délégués des professions libérales (1).

Enfin, il y aurait grand intérêt à favoriser la productivité nationale.

« Que le Parlement recherche — notamment par des modifications équitables au régime des irrigations, des sucres et de l'alcool — les mesures de solutionner (les problèmes qui se rattachent à la question viticole), en donnant à la fois satisfaction aux intérêts agricoles des diverses régions de la France » (2).

En ce qui concerne les syndicats ouvriers, les divers congrès ont émis à plusieurs reprises le vœu que :

« Leur responsabilité effective soit organisée (3). Que l'aptitude au droit de propriété soit conféré aux syndicats professionnels; que des sanctions soient inscrites dans la loi de 1884 pour la dissolution des associations qui s'écarteraient de leur fonction professionnelle ou grouperaient des associations professionnelles différentes et pour les membres de ces associations qui les reconstitueraient illégalement (4).

VIII. — Réformes sociales

Affirmation du principe de la liberté individuelle sans exception ni restriction autres que celles qui résultent des lois existantes. — Application de la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, en dehors de toute considération politique. — Législation ouvrière. — Code du travail et de la prévoyance sociale, etc...

Ainsi, ce qui caractérise le programme du parti républicain modéré, c'est le souci constant de défendre la liberté individuelle dans tous les domaines, celui de la conscience et des cultes, de l'association et de l'enseignement, celui des relations entre les municipalités et l'État, celui du commerce

(1) Compte rendu du Congrès de 1906, p. 13 et 10.
(2 et 3) Compte rendu du Congrès de 1907, p. 27, 24.
(4) Compte rendu du Congrès de 1910, p. 22.

et de l'industrie. Il s'efforce de séparer nettement la poli-tique de l'administration.

Très nettement antiétatiste, il s'applique à formuler un[e] véritable doctrine du minimum de l'intervention de l'Éta[t] compatible avec les exigences de l'humanitarisme et d[e] la solidarité sociale d'aujourd'hui. Enfin, il propose u[n] ensemble de réformes prudentes, sages, mesurées, limitée[s] et immédiatement réalisables.

IV

ORGANISATION

Ce n'est pas une série de mouvements dispersés en pr[o]vince et d'éléments locaux cherchant à Paris un poi[nt] d'appui, ce sont les efforts des dirigeants du parti qui o[nt] fait connaître celui-ci dans les départements, lui ont atti[ré] des adhérents et l'ont organisé. Après 1906, c'est un noya[u] de quelques personnalités politiques qui l'a créé et le *le[a]dership* dans le parti républicain modéré est particuliè[re]ment respecté, vénéré et sollicité.

L'ensemble des parlementaires affiliés au parti ne forme[nt] pas un rouage indépendant; la plupart en 1911 étaie[nt] inscrits au Sénat au groupe de la gauche républicaine, à [la] Chambre, les uns au groupe des républicains progressist[es], les autres à celui de l'Union républicaine.

Dans les arrondissements ou dans les communes exis[te] une section, dans les départements un comité, une fédé[ra]tion ou une union républicaine, dans quelques centres [(à] Lyon et à Toulouse) des fédérations ou unions régionales.

La *Fédération républicaine* est l'organisation de pa[rti] des républicains modérés ou progressistes (1). Elle

(1) Son siège est établi à Paris, 36, rue de Varenne. Voir les statuts d[ans] les Documents annexés à la fin de l'ouvrage.

ıdministrée et dirigée par un conseil général, composé de membres au moins (1) et renouvelable par cinquième. conseil nomme lui-même, tous les deux ans, son bureau i se compose d'un président, de 6 vice-présidents au us, d'un secrétaire général et d'un trésorier» art. 9. Le ésident et le secrétaire général sont la cheville ouvrière la Fédération.

« Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à membres qui formeront avec son bureau un comité ecteur» (article 10).

C'est bien le système anglais de « *l'immer circle*». Le nseil général de 100 personnes émet des avis; le comité ecteur de 20 membres suggère des mesures; le bureau de otabilités du parti exécute les décisions prises et en réa- ce sont le président et le secrétaire général qui diri- t l'activité extérieure de l'Association.

Comme la plupart des conseils très nombreux, le conseil éral agit peu :

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer le vœu le Conseil général, qui se compose de tant d'hommes d'élite, ui comprend toutes les compétences, devienne un rouage plus dans le fonctionnement de la Fédération. Je serai d'avis et aussi, je le sais, l'avis de notre président de le réunir fréquem- et et de demander à ses différents membres une collaboration active; il faut qu'il soit autre chose qu'une parlote et, qu'à mple du groupe de la R. P., il fasse sentir son action sur tous les s de la France et dans le Parlement» (2).

L'association se réunit chaque année en assemblée géné- l» article 7. Ces congrès solennels groupent plusieurs aines de délégués et sont clôturés par un grand ban- . « Les membres de l'assemblée générale se répartissent ctions dont le nombre et les attributions sont fixés par emblée» article 8. Les sections étudient les vœux osés par les organisations locales ou par leurs propres

(1) En 1912, il y en avait 100.
(2) *Discours de M. Méline*, Congrès 1912. Compte rendu, p. 27.

membres et les soumettent à la ratification de l'assemblé
plénière. Un comité du contentieux donne de Paris de
consultations, principalement aux maires en butte au
tracasseries des préfets.

La Fédération a affilié « sur la demande qu'il lu en a faite » un vaste groupement qui comprend tout l'île de la Réunion et compte plus de 3.000 membres »

Quels sont ses moyens d'action ?

Pour la propagande par la presse et par les conférence la Fédération peut compter sur le concours de l'associatio nationale républicaine qui compte 297 publicistes dispose de 783 journaux, comme aussi sur la sympathie l'association professionnelle des journalistes républicain

Des efforts ont été tentés pour faire appel à la jeunesse un vœu a été émis :

« Qu'il soit formé des cercles d'études composés de jeunes gens seront étudiés les moyens de répandre dans les milieux univer taires et ouvriers les idées de notre parti et d'y recruter des adh rents » (1).

A Paris existe une union ou fédération des étudiar républicains.

Quelle est l'importance du parti républicain modér Le nombre total de ses adhérents n'a pas été publ certains l'estiment à 7 ou 8.000, mais leur influence par proportionnellement plus élevée. Le chiffre de ses é a été contesté. Au Sénat, le groupe de la gauche ré blicaine en 1911, comptait 54 membres et à la Chamb celui des républicains progressistes 70, celui de l'Un républicaine qui n'a été reconstitué qu'au mois de nov bre 32.

« Nous avons (après les élections de mai 1910) gagné to pertes déduites, trente sièges. Ces élections ont été depuis 17 an meilleures que nous ayons connues (2). Cette victoire doit n donner une conscience plus nette que jamais de notre iden

(1-2) Compte rendu du Congrès de 1910, p. 21-13-11.

ır elle nous dispense d'altérer notre homogénéité par des emprunts its à des contingents voisins. Notre parti se suffit à lui-même » (1).

V

TACTIQUE

Le parti républicain modéré présente des candidats là où ont des chances sérieuses d'être élus, ailleurs il ne combat ıs les candidats des partis ou groupements dont la docine diffère le moins de la sienne ; il travaille au contraire (2) ıur ceux dont le programme présente des analogies avec sien. Il se plaint amèrement, nous l'avons vu, que souent ses idées sont appropriées par divers concurrents ui captent ainsi la confiance des électeurs et une fois élus otent avec les membres des autres partis. En 1910, la *édération républicaine* avait décidé que « dans toute cirnscription où (son) candidat n'aurait plus au ballotage cune chance d'être élu, il se désisterait en faveur d'un ındidat proportionnaliste à charge de réciprocité dans le s contraire. » La fédération sera peut-être appelée à contıcter une alliance avec un autre groupement républicain. lle doit se préparer à cette éventualité, du moins d'après chef de la tendance modérée.

Si les événements se transforment, si des phénomènes sociaux ıveaux se manifestent, savons-nous si notre groupe sera dans ans ce qu'il est aujourd'hui, si nous ne serons pas entrés en ırparlers avec telle ou telle autre nuance républicaine sous la ssion d'un nouveau scrutin ?... Mais alors se feront d'autant ux les négociations dont je parle que nous aurons mieux gardé sentiment de notre fierté, de notre personnalité et que nous ons mieux défendu notre bagage moral qui sera pour nous, non une monnaie d'échange, mais le signe de notre identité (3). »

e président de la *Fédération républicaine* en 1910, a tement précisé la position de son parti, position qui lui te son attitude dans le pays et sa tactique au Parlement.

) Compte rendu du Congrès de 1910, p. 11.
) Compte rendu du Congrès de 1912, p. 11.
) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 30. *Discours de M. Thierry.*

« La politique serait trop facile si, pour l'améliorer, il suffisa de revenir aux errements de la veille; le problème est infinimen plus complexe, il exige la recherche incessante de la formule d'u meilleur lendemain. Aucun malentendu, aucune erreur, aucur méconnaissance ne nous détourneront jamais de notre devoir rép blicain. Nous y restons fermement attachés. Car, placés à une ai du parti, nous ne sommes que trop exposés aux diverses équivoqu avec lesquelles on tente de nous absorber ou de nous rejeter parn les adversaires du régime. » (1)

Les républicains modérés ou progressistes ne cachent pa leur antipathie pour les radicaux qu'ils accusent de com promettre, en l'accaparant et en la déformant, la Répu blique et de la conduire à la ruine. Dès lors, il est huma que ceux-ci les confondent avec tous leurs ennemis d droite et ne leur ménagent pas les épithètes ordinair telles que « conservateurs », et la suprême injure « réa tionnaires ».

CRITIQUE

Essentiellement traditionnaliste et individualiste, parti républicain modéré ou progressiste par son attach ment à toutes les libertés, notamment à celles des associ tions religieuses et à la notion du droit de propriété tel q l'a défini la *Déclaration de* 1789 a pris figure, aux yeux ses adversaires de défenseur du Conservatisme social. S détracteurs lui reprochent de ne pas avoir profité de s maintien au pouvoir durant vingt années consécutives (1876 à 1898) pour réaliser la plupart des réformes qu préconise aujourd'hui.

Deux courants le traversent. Si celui qui l'entraîne ré lument dans le sens de l'évolution générale du pays, arriv prendre nettement la direction de ses destinées, il l'amèn sans doute à s'unir avec le plus voisin des groupements rép blicains qui l'entourent et lui permettra peut-être ai de revenir plus facilement à la tête du gouvernement.

(1) Compte rendu du Congrès de 1910, p. 14.

E PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

Ce parti évoque le souvenir lointain du groupe démocra-que et populaire, sans-culotte et patriote qui, après la oclamation de la République le 22 septembre 1792, devint parti montagnard à la Convention, qu'il dirigea en it, et eut, dans le pays comme organisation de parti, société des Jacobins. Voilà comment A. Comte jugea sa éthode :

« Quoique constamment poussée par sa philosophie métaphy-ue (1) à des conceptions vagues et absolues, l'Assemblée répu-caine, après avoir spontanément accordé à cette inévitable dance générale les seules satisfactions qu'elle ne pouvait lui user, fut bientôt heureusement conduite, par les actives exigences sa principale mission politique à écarter, sous un respectueux urnement, une vaine constitution pour s'élever enfin à l'admi-le conception du gouvernement révolutionnaire proprement dit ectement envisagé comme un régime provisoire parfaitement pté à la nature éminemment transitoire du milieu social. »(2)

Mais les Montagnards se divisèrent en trois groupes : bertistes (abandon à la Commune de Paris du mouve-nt révolutionnaire). Modérés (Desmoulins et Danton qui ayèrent d'apaiser la fureur populaire et de soustraire la nvention au despotisme des clubs), Jacobins (Robes-ierre, Couthon, Saint-Just, qui revendiquèrent pour les étés politiques la direction des affaires.) Ce serait plutôt, ble-t-il, la tendance représentée par Danton à laquelle it penser, dans son *ensemble* actuel, le parti radical.

près 1815, le grand parti du drapeau tricolore, militaire lémocrate laïque et patriote, unit tous les adversaires de estauration de l'influence du clergé de la Sainte-Alliance. s la Monarchie de juillet se dessine et se nuance un

L. Blanc a opposé « la doctrine qu'il prêtait aux Girondins : nationa-n et individualisme, à celle des Montagnards : Philosophie du sentiment f ternité ». *La république des Girondins*, par Marc Fraissinet, p. 9.

(2) *Cours de philosophie*, L. VII[e], Leçon, cité, par M. Fraissinet.

groupe républicain avancé distinct des républicains bou geois du *National* et des communistes de la *Réform* Ledru-Rollin notamment, en 1841, expose un programn qui propose l'avènement de la République pour arriver l'amélioration de la société. Arago dépose un rapport te dant à confier la construction des réseaux ferrés non pas l'État comme le demandait Louis Blanc, mais à de grand compagnies surveillées et contrôlées par les pouvoirs publi En 1847, ces deux députés (Ledru-Rollin et Arago) préc nisent le suffrage universel alors que les républicai modérés, se bornent à réclamer une large adjonction d capacités.

En 1848 Ledru-Rollin figure à la fois sur la liste d membres du Gouvernement provisoire dressée par les r dacteurs du *National* (République démocratique et di peau tricolore) et sur celle élaborée par les journalistes la *Réforme* (République sociale et drapeau rouge). Po mieux traquer et persécuter les républicains avancés, *Nouvelle Montagne* notamment, les conservateurs et Elyséens les confondent, sous le nom de « Rouges » qu s'efforcent de rendre synonyme de tous les désordres et tous les excès, avec les socialistes les révolutionnaires et anarchistes. Après le coup d'État du 2 décembre, les ré blicains avancés sont proscrits et ceux qui rentrent en Fra après l'amnistie de 1858 se renferment dans une ardent combative intransigeance. Vers la fin du Second Em apparaît l'épithète de Radical et aux élections de 1869 c d'Irréconciliables. Cette même année à Belleville Gambe trace le programme du parti républicain avancé (1).

(1) Voir plus haut page 163. De ce programme les Républicains mo ont réalisé l'extension du suffrage, l'instruction obligatoire, la loi de sur les syndicats.

Les radicaux, la loi sur les associations, la séparation de l'Église e l'État.

Les socialistes en ont adopté la suppression des armées permanentes, l' tion des fonctionnaires.

Le parti radical après 1871 va peu à peu se scinder en iverses nuances (1) : les plus modérés inclinent vers la gau- ie républicaine qui suit Thiers, d'autres suivent Gambetta ans son évolution et deviennent des opportunistes, d'autres refusent à cette conversion et, sans adopter l'opposition rouche des « cinq » irréductibles de l'extrême gauche, pro- stent contre l'ajournement incessant du programme de 69. De 1871 à 1873, l'extrême gauche radicale ne sse de demander l'amnistie des condamnés de la Com- iune et plus d'une fois s'allie à l'extrême droite pour tenir échec les deux centres unis (républicains modérés et léanistes). De 1873 à 1876 au contraire, elle fait bloc ec les deux autres groupes républicains (centre gauche, uche républicaine), contre la coalition des trois partis droite.

De 1878 à 1898 les radicaux luttent contre les républi- ins modérés devenus successivement les opportunistes les progressistes, ils s'associent notamment au mouve- nt révisionniste (d'où sortit le Boulangisme), pour deman- en 1887 la suppression du droit du Sénat d'autoriser Président à dissoudre la Chambre. Ils se rapprochent nmoins, chaque fois que la République paraît mena- (1885 et 1889), des républicains modérés et ils par- pent, par l'entrée de quelques-uns de leurs chefs dans ministères de concentration, à l'exercice du pouvoir, iennent même pendant de courtes périodes la direc- des affaires. En 1892, ils s'allient aux socialistes et viennent, au moins un nombre grandissant d'entre eux, « radicaux socialistes. » Dès 1898, ils prennent dans les inets successifs une place de plus en plus importante. 1901, s'organise fortement par la fusion presque com- e des anciens et des nouveaux éléments, le parti radical adical socialiste.

(1) Voir Seignobos. *Histoire politique de l'Europe*, p. 168.

Il est admis que depuis 1902, ils exercent le pou-voir, à l'exclusion complète des républicains du part modéré. De 1902 à 1905, ils constituent avec les socialiste et les radicaux modérés de l'Alliance démocratique l bloc des gauches. En 1906, ils gagnent aux élections géné-rales de nombreux sièges, en 1910 un certain nombre d leurs députés ne sont pas réélus mais le parti ne perd e fait presque pas de sièges. Depuis, il semble que l'o retourne à des ministères de concentration et dans les der niers cabinets *radicaux* sont entrés des républicains d l'Alliance démocratique.

* * *

Quel est l'idéal du parti radical et radical socialiste?

« Notre évolution démocratique est faite de l'effort continu passionné des masses, autrefois confuses et résignées, pour arriv à un état social où l'individu conscient de lui-même, de ses droi et de ses devoirs, prêt à l'exercice des uns, préparé à l'accompliss ment des autres, pourra mener sa vie dans des conditions de liber véritable, de bien-être et de sécurité sans lesquelles la plénitude sa dignité morale n'existerait pas. (1) Notre idéal est d'assurer développement intégral de la personnalité en l'aidant à façonner milieu propice à son plein épanouissement, c'est par une actic incessante et vigilante que l'on transforme un état social; cet action variée s'exerce dans tous les domaines pour créer les conc tions politiques, économiques et morales qui favorisent l'apparitic et le développement de personnalités saines et fières dans un mili social d'autant plus propre à seconder l'ascension de leurs effo émancipateurs qu'il se trouve constamment purifié et ennobli. (Une démocratie n'est pas, selon nous, un régime de nivelleme absolu, la démocratie vraie, celle que patiemment, longueme nous travaillons à établir serait pour nous un régime où chaq citoyen, quelle que fut son origine, pourrait prétendre aux div avantages sociaux, sans autres titres que son travail et son m rite. » (3)

(1) *Déclaration du parti* par M. Dessoye, Congrès 1909. Compte rendu p.
(2) *Déclaration du parti* par M. Steeg, Congrès 1910. Compte rendu, p. 2
(3) *Déclaration du parti*, M. Herriot, Congrès 1911. Compte rendu, p. 2

L idéal du parti est celui d'une République laïque solidaire, fraternelle et sociale.

Quels sont ses traits particuliers?

Le parti radical socialiste est essentiellement démocratique et populaire.

« Parti passionément attaché à la cause du peuple; aujourd'hui es masses pauvres et laborieuses ont, dans toutes leurs fractions, onscience de leur solidarité et de leurs droits. C'est d'elles que iennent les sèves fécondes. Tout parti qui s'en sépare se tue et a nérité sa mort. Tant que notre parti sera digne de son nom, il estera avec les masses profondes des déshérités contre les abus et s privilèges; ce serait pour notre parti la suprême déchéance que e s'isoler (après la victoire) de cette foule immense qui attend ncore sa légitime place au soleil. C'est l'honneur et la bonne ortune de ce pays, que la collaboration des favorisés du sort y fut ouvent glorieusement acquise à l'abolition des iniquités dont ur naissance les fait profiter. » (1)

Il est réaliste et positif.

Le parti s'efforce de « faire descendre la République dans les faits dans les mœurs »; il veut que « les nobles idées de liberté et de aternité deviennent de plus en plus des réalités précises et concètes. » « Il faut encore que l'on sente dans la gestion des affaires uotidiennes cet esprit de profonde sympathie pour les humbles i fait comprendre à tous que la République est vraiment le gournement du peuple; si le malheur veut que des répressions doint être exercées il importe qu'elles le soient avec assez de mesure, ur ne jamais donner aux déshérités et aux souffrants l'impression e la Société dans laquelle ils vivent est pour eux une ennee. » (2)

Il est vivant et évolutionniste,

En politique, le sommeil c'est la mort. Plus que jamais nous ons montrer que nous sommes un parti resté jeune, un parti de nbats et de conquêtes; contre nos adversaires avoués ou mass, nous mènerons demain par tout le pays, dans la discipline et ns l'union. la bataille ardente de la probité politique et de la té des idées pour la République sociale; notre parti, qui émane peuple et qui lutte pour lui, fera triompher l'idéal de justice et de rté qui flambe au cœur de la démocratie française. » (3)

-2) *Déclaration du parti.* M. Pelletan, Congrès 1908, compte rendu 82-284-283.

) *Déclaration du parti.* M. Dumesnil, Congrès 1912. (Journaux).

Il est surtout épris d'égalité. Pour lui, l'indépendance consiste avant tout à être préservé des diverses influences morales ou matérielles qui tendent à dominer et à asservir l'individu. C'est pourquoi il est laïque et étatiste et par suite hardiment réformateur. Il a disséqué les notions traditionnelles sur lesquelles repose la société (la famille, la propriété, la religion) et en a éliminé certains des éléments constitutifs.

Quels sont ses principes fondamentaux?

« Nos principes sont simples et peu nombreux : isoler l'action civile de tout contact avec les dogmes, placer dans la nation l'origine de la souveraineté, donner à la politique une morale en lui proposant comme but une plus juste répartition du bien-être, mettre au-dessus de toute discussion l'idée nationale. Si l'on accept ces notions, les contestations d'opinions peuvent et doivent librement se produire. » (1)

Comme dans tout groupement « de libre discussion qui refuse tout credo », il existe plusieurs courants dans le parti radical socialiste.

« Il y a chez nous des tendances diverses, cela est nécessaire la vie d'un parti qui ne vit que de la libre discussion, il y a un gauche et une droite; il en est qui souhaitent une alliance avec les modérés, d'autres avec les collectivistes. »(2)... Aveugle qui se flaterait de faire durer tel quel le radicalisme d'hier. Celui de dema devra répondre aux questions qui se posent et non plus à celles qu sont résolues. Sommes-nous sûrs d'avoir tous ensemble une pens profonde qui nous soit vraiment commune, qui puisse être pour nouveau parti radical ce qu'était pour l'ancien, par exemple séparation de l'Église et de l'État? Il y eut un moment où semblait à quelques-uns que nous étions deux partis en un seul, q la même étiquette verbale couvrait deux radicalismes, l'un évolua à gauche, l'autre à droite... que chacun suive sa voie. Puisque certai radicaux veulent tout ce que veut le socialisme, sauf à le poursuiv par évolution légale progressive et pacifique, qu'ils le disent to haut et s'avouent socialisants. Puisque d'autres sentent davanta la nécessité d'un frein qui, sans enrayer le progrès social, en rè l'allure, qu'ils n'hésitent pas à s'avouer non socialisants. Mie

(1) *Déclaration du parti* par M. Herriot, Congrès 1911, compte rendu, 248.

(2) *Lettre de L. M. Bourgeois*, Congrès 1909, Compte rendu p. 135 et 1

audra la rivalité de deux groupes, sachant ce qu'ils veulent et le isant, que l'équilibre instable d'un groupe qui, sans cesse avance ou ecule, vote le principe et refuse les applications, affirme les dogmes u'il foule aux pieds et ne maintient l'apparence d'une imposante nité qu'au prix d'une éternelle équivoque... » (1)

La majorité du parti entend conserver sa personnalité t, au moins en doctrine, se tenir dans un juste milieu entre es deux partis voisins (2).

Entre le modérantisme progressiste et le dogmatisme collecviste nous affirmons notre conception propre de l'action politiue et sociale. Nous avons répudié l'individualisme cupide qui, sous rétexte de liberté, soumet la liberté et la justice à la dictature es puissances d'argent. Nous ne voulons pas davantage d'une ganisation rigide et tyrannique où, sous couleur d'égalité, nous sisterions à la neutralisation des initiatives et à la restriction l'effort humain... notre parti doit aller partout opposer aux renchères des uns à l'égoïsme conservateur des autres sa concepon saine et franche de l'effort continu... nous sommes avec tous ux qui, dans le cadre de la légalité dans un commun amour de la atrie, s'attachent à la construction graduelle d'une société qui vorise l'accession de tous les citoyens à des formes de vie plus utes et plus belles dans une cité solidaire laïque et fraternelle... st (pour la démocratie) et c'est par elle que nous travaillons ns haine comme sans peur avec la volonté bien arrêtée de rendre r notre union toute réaction impossible et de prouver, par la conuête incessante d'une justice de plus en plus douce, que toute révotion est inutile. » (3)

Quelle est sa physionomie particulière, sa définition?

Dire que le parti radical socialiste n'est pas un parti comme autres c'est simplement dire qu'il reflète un état tout nouau des choses politiques en France. Et en effet il représente une rtie au moins des « classes moyennes » animées d'un esprit qui, squ'à ce jour, n'avait jamais été le leur... au lieu de prendre posin d'emblée contre le peuple elles inclinent à faire cause comune avec lui... Petits bourgeois, petits patrons, petits commerçants,

1) Préface de M. F. Buisson au livre de M. Armand Charpentier. *Le parti lical et radical socialiste à travers ses congrès*. Paris, octobre 1912. Opinion rsonnelle à l'auteur et qu'aucun Congrès encore n'a discutée.

2) Nous avons vu le mot de M. L. Bourgeois : « Le parti radical est un ti de juste milieu dominé par une idée d'avenir, de progrès, de confiance l'avenir. » *Vues politiques, Revue de Paris*, 1910, T. II, p. 690.

3) *Déclaration du parti* par M. Steeg, juin 1910, brochure, p. 19-20-21 22

petits propriétaires ruraux, petits employés, petits fonctionnaires ont découvert qu'ils sont plus près de la classe ouvrière que de la haute banque des gros capitalistes et des grands privilégiés de la fortune. Ils ont surtout découvert qu'il y a une solidarité sociale une dette sociale, une justice sociale (1) ».

... Les radicaux socialistes sont un parti bourgeois qui a l'âme d'un parti peuple (2)... ils sont cette chose rare dans l'histoire des Démocraties d'une classe qui aspire à se confondre avec la nation... (3) ce sont des républicains trop épris de socialisme pour pouvoir s'enfermer dans les questions politiques et des socialistes trop épris de la République pour se confiner dans le problème social (4)... »

Pourquoi cette appellation de radicaux socialistes?

« Ce lourd vocable qui abrite leurs idées plus qu'il ne les définit, est plutôt l'expression, sans fard, d'une vérité qu'ils n'ont pas voulu déguiser ou si l'on préfère, de deux vérités dont ils n'ont pas su faire la synthèse... voulant être bien sûrs de ne pas recommencer la faillite du programme démocratique (de 1848) ils ont pris tout leur courage et accolé vaillamment à leur nom l'épithète complémentaire de socialistes... ils feront pitié à ceux qui possèdent la vérité. Ceux-là ont trouvé — les uns dans le passé, les autres dans l'avenir — la formule définitive du souverain bien social. Les pauvres radicaux socialistes avouent qu'ils la cherchent, qu'ils l'épellent laborieusement (5)... »

« Certes le parti n'apporte pas la recette infaillible du plus grand bonheur pour tous, il cherche, il tâtonne et on lui a adressé le reproche d'empirisme et d'expédients. » Mais il a, lui aussi, senti la nécessité des principes directeurs, « on ne fait pas de bonne politique sans idées générales... nous aussi nous savons suspendre les formules pratiques des réalisations auxquelles nous tenons à ces racines mystérieuses de la métaphysique et de la raison qui plongent parfois dans l'inconnu mais qui sont en même temps si élevées au-dessus de l'humanité, qu'elles seules sont capables de donner à un parti, à une nation de véritables directions. » s'écriait aux acclamations unanimes du Congrès de 1908 M. F. Chauvin (6).

(1-4-5) *La politique radicale socialiste*, M. F. Buisson, *Revue hebdomadaire*, 12 février 1910, p. 169-170 et 171, 174 et 175, 167 et 168.

(2) Ce terme « parti bourgeois » a été critiqué dans le sein même du parti.

(3) « Le parti radical est le mandataire et l'interprète de la démocratie elle-même et non plus un parti dans la démocratie. » L. Bourgeois, *Vues politiques*, cité, p. 700.

(6) Compte rendu, p. 115 et 119.

Voici la définition donnée par M. L. Bourgeois, qui lans le Parti, représente l'opinion juste milieu sinon la endance modérée.

« Visant non à la simple direction politique de l'État, mais à organisation de la société toute entière sur les bases de la liberté ıdividuelle et du devoir social, il n'existe, il ne se développe, il ne affirme, il ne gouverne, que grâce à un contact permanent non vec telle ou telle catégorie, non avec telle ou telle classe, mais avec ı masse entière des citoyens du pays puisant également les direcons théoriques de sa politique aux sources les plus hautes de la ensée, auprès des maîtres même de l'intelligence et de la science : les inspirations de ses actes à la source la plus profonde du sentiıent dans l'âme populaire. » (1)

Quelle est sa méthode?

« Parti d'idéal et parti de réalisation il a la préoccupation de ›nserver allumée dans les âmes, la flamme qui ennoblit toute proıgande... et en même temps attentif à toutes les réalités de la vie ›ciale... ne s'effrayant d'aucune idée (2)... c'est à cette méthode ite de bon sens et de générosité de ténacité et de clairvoyance, ›nétrée d'idéalisme mais soucieuse d'un réalisme fécond que ›us entendons demeurer fidèles, nous gardant également des négaons commodes, des surenchères faciles (3)... notre méthode est, ou ›vait être, celle de la science. Nous ne pensons pas que les lois de politique puissent se déduire de notions étrangères à l'étude des its sociaux, nous ne pensons pas non plus qu'elles puissent dérir d'une théorie unique dont toutes les solutions particulières ne raient que des applications... notre méthode est fondée sur l'obrvation et la liberté de penser (4). »

Quelle est la devise du Parti?

« Ordre, progrès, paix, justice, ces termes sont pour nous inséırablement unis; c'est dans l'ordre que le progrès élabore ses nquêtes sereines, mais c'est par le progrès que l'ordre perpétue n équilibre; c'est dans la paix que la justice se prépare, mais c'est r la justice que la paix se consolide (5).

« La véritable liberté c'est le pouvoir d'agir (6 ».

(1 et 6) *Vues politiques, Revue de Paris*, 1910, p. 697 714.
(2) *Déclaration du parti*. Congrès 1909, Compte rendu p. 273. M. Dessoye.
(3) Congrès 1910, Compte rendu, p. 316, M. Steeg.
(4) Congrès 1911, Compte rendu, p. 248, M. Herriot.
(5) *Déclaration programme de juin* 1910, par M. Steeg, brochure, p. 20-21.

N'y aurait-il pas une sorte de tempérament radical Dans les comptes rendus des Congrès les mots « passioné ment » « ardemment » « ferveur », « soif de justice », « fo démocratique », « bataille », « flamme », « flambée », « abu et privilèges », « puissances d'argent et de réaction » « iniquités » reviennent très souvent, de même que l'affirma tion que l'homme doit se conduire par sa raison n'accepte aucun dogme, conserver intacte l'indépendance de s pensée. Il y a là un mélange de passion et de réflexion de sentiments et d'esprit pratique, une ardeur combativ et une volonté de paix sociale, un enthousiasme et un sen critique développés. C'est peut-être là l'image de l'exis tence, le parti s'intitulant « le parti du mouvement, d l'activité, de la vie. »

II

Quelle est la doctrine politique, économique et sociale du parti radical et radical socialiste?

Le parti est nettement anticlérical.

« Est-ce que la haute autorité religieuse laissera l'Église cathol que et sa nombreuse clientèle fléchir dans leur guerre acharnée l'esprit moderne et à la République? (1): encore dans un manifest tout imbu du plus pur esprit de l'absolutisme romain, où l'into lérance s'étale avec une ingénuité violente, les évêques ont renouvel leur cri de guerre à l'école et à l'esprit laïque et à la société civile... ce défi audacieux, nous avons le devoir de répondre... tout le blo républicain contre les antipatriotes et le parti clérical (2). Commen défendre toutes les familles contre l'asservissement intellectuel (matériel d'une église de plus en plus fanatique, de plus en plu hostile à la démocratie, de plus en plus étroitement solidaire, nous l voyons surtout dans l'ouest, de la grande (3) propriété foncière?.

(1) *Déclaration du parti*, par M. Pelletan, Congrès 1908, Compte rend p. 283.

(2) *Déclaration du parti*. par M. Dessoye, 1909, p. 271 et 272.

(3) *Déclaration du parti*, par M. Steeg, 1910, p. 315.

« Nous ne nous soucions pas de discuter des dogmes ou de persécuter ceu qui les propagent. Notre anticléricalisme a un carcatère positif, il affirm pratiquement notre idéal de libre examen, de dignité intellectuelle et mo rale. » *Déclaration* juin 1910, M. Steeg, brochure, p. 7.

isoler l'action civile de tout contact avec les dogmes. Ce n'est pas nous qui voudrons contraindre les consciences, la conscience laïque mérite au moins autant d'égards que la conscience religieuse (1).

Le parti repousse les exagérations de l'individualisme et l'appui des partis libéraux et modérés.

« Ceux qui veulent sincèrement des réformes peuvent-ils s'imaginer que les puissances d'argent et les bénéficiaires des abus actuels soient disposés à se reconcilier avec le mouvement démocratique qui menace les privilèges dont ils profitent (2). Il semble qu'il y ait de la grandeur à vouloir laisser l'homme complètement libre au sein de la société moderne, libre politiquement, libre économiquement, grandeur apparente selon nous. Outre que les grands intérêts qui soutiennent le parti libéral prennent souvent la précaution de se protéger eux-mêmes, il y a de l'immoralité dans une République à laisser le faible exposé sans défense aux entreprises du fort. Un pareil régime ne serait favorable qu'aux puissants. » (3)

Les frontières entre le parti radical et le parti socialiste unifié sont moins nettement fixées. Une tendance, l'aile gauche du parti, n'est pas très éloignée de l'idéal collectiviste.

Qu'on dise si nous devons être un parti de démocratie, d'avenir ou un parti de conservation sociale. La société d'avant 1789 avait levé des barrières, pour se conserver et pourtant elle a cédé devant la civilisation individualiste. Il faudrait être aveugle aujourd'hui pour ne pas voir que la civilisation individualiste cède le pas à une civilisation nouvelle. De tous côtés, des groupements se constituent, on ne pourra pas empêcher, dans la civilisation qui se prépare, que le groupement ne s'interpose entre l'individu et la société. Il faut choisir, ou s'attacher à la civilisation qui meurt ou aller vers la civilisation de l'avenir. » (4)

Et encore : « Aux progressistes et aux conservateurs, le parti n'a rien à offrir et rien à demander, car leurs conceptions et la sienne s'excluent. Avec les socialistes au contraire, le parti a dans une certaine mesure un programme commun. Les deux itinéraires coïncident jusqu'à un point donné où les uns s'arrêtent et que les autres espèrent dépasser, c'est une question de degré, de mesure, de

(1 et 3) *Déclaration du parti*, par M. Herriot, 1911, p. 250, 251.
(2) *Déclaration du parti* par M. Pelletan, 1908, p. 283.
(4) *Rapport de M. Gros*, Congrès 1910, compte rendu, p. 307 et 308.

quantité, rien de plus. Tandis qu'entre progressistes et radicaux, il y a différence essentielle de principes. » (1)

Une autre tendance au contraire, est nettement hostile au socialisme et se défend de lui frayer la voie :

« Fermement attachés au principe de la propriété individuelle qui est la base de notre organisation sociale et tout à la fois le point de départ et l'aboutissement des libres activités, nous devons aider, encourager toutes les initiatives qui, par la forme du groupement et de l'association, ne tendent qu'à fortifier le droit de l'individu ; nous ne pensons pas qu'il soit de l'intérêt, ni de la société, ni de notre parti, de préparer l'accaparement des instruments de production, l'enrégimentation de tous les producteurs, la répartition administrative de tous les produits. » (2)

« Il n'y a aucun libéralisme, il n'y a que de la faiblesse à tolérer l'injure grave faite aux intérêts privés ou publics par un esprit de violence qui s'accompagne de lâcheté, la dignité ouvrière est intéressée à ce qu'on en finisse avec cette plaie (le sabotage). Nous étendons cette réprobation à tous ceux qui prêchent ouvertement la destruction ou l'affaiblissement des institutions nécessaires à la France » (3).

C'est en effet le degré et la mesure d'hostilité contre les procédés les complaisances les alliances des unifiés qui semble différencier au fond, dans le sein du parti radical, les diverses nuances qui divisent ses membres. L'aile gauche excuse les violences ouvrières et assure qu'elles ne sont que le fait d'une infime minorité, et elle redoute d'ailleurs pour le parti radical moins la « Révolution sociale que la réaction conservatrice. » L'aile droite rend le parti socialiste responsable de toutes ses compromissions et, par le fait seul qu'elle s'éloigne de lui, se rapproche sur le terrain de la tactique parlementaire au moins, « des républicains de gauche. » La tendance moyenne s'efforce de conserver le juste milieu entre ces deux courants.

Le parti dans son ensemble a répudié toute collaboration avec les éléments avancés du syndicalisme révolutionnaire.

(1) *Revue hebdomadaire*, 14 février 1910, p. 181 et 182, M. Buisson.
(2) *Déclaration du parti*. M. Dessoye, Congrès 1909, Compte rendu p. 269.
(3) *Déclaration du parti*, par M. Herriot Congrès 1911, Compte rendu p. 253.

« Le parti a solennellement déclaré qu'il ne souscrirait jamais aux thèses antipatriotiques, antidémocratiques, antiparlementaires, antiégalitaires de certains anarcho-socialistes » (1).

Il repousse nettement la doctrine collectiviste, nous l'avons constaté (2). Mais, il n'hésiterait pas à collaborer avec les socialistes à l'allègement des misères et des souffrances humaines.

« Il y a dans le socialisme contemporain deux éléments différents une doctrine, on sait qu'elle n'est pas la nôtre; les doctrines réservées, il y a aussi dans le socialisme une tendance, la tendance à secourir le plus faible; nous nous y associons d'autant plus volontiers qu'elle n'appartient à aucune école. » (3)

Également éloigné des exagérations de la conception individualiste et de l'école collectiviste, le parti radical pose, comme fin dernière à l'État, le perfectionnement de l'individu par l'amélioration du milieu social.

« J'ai souvent dit que notre but était d'organiser politiquement et socialement la société selon les lois de la raison, c'est-à-dire en vue de l'entier développement de la personne humaine dans tout être humain, en vue de l'entière réalisation de la justice entre tous les êtres humains; c'est en montrant aux travailleurs les réalités bienfaisantes d'une organisation sociale pacifique et juste, où rien ne doit être sacrifié de leur liberté personnelle, que nous les retiendrons autour de notre drapeau » (4).

Le parti insiste sur le caractère légalitaire de son action.

« Nous ne sommes pas des hommes de haine, nous sommes des pacifiques, nous ne sommes pas apaisés; nous chercherons sa grandeur (de la Patrie) dans la concorde, dans la tolérance mutuelle, le respect réciproque de la pensée de chacun; ce n'est pas contre les individus que nous demeurons en bataille, c'est contre les systèmes dont ils sont parfois les jouets inconscients, parfois les bénéficiaires... ni stagnation ni violence (5). Le pays est las de la politique de violence et de surenchère; il veut des réformes, il veut aussi dans les affaires publiques du travail, de la sagesse et, au sens le plus élevé de ce mot, de la probité. » (6)

(1) *Revue hebdomadaire*, citée, p. 180.
(2) *Déclaration du parti*, 1910, M. Steeg, brochure, p. 19 à 22.
(3 et 6) *Déclaration du parti*, par M. Herriot, 1911, p. 251 et 252, 253.
(4) *Lettre de M. Bourgeois*, Congrès 1909, Compte rendu p. 141-142.
(5) *Déclaration du parti*. M. Steeg, Congrès 1910, Compte rendu, p. 318-9.

Le parti attache une importance extrême à la question de l'enseignement. « L'école est ce qui lui est le plus cher » c'est « l'institution à laquelle il tient le plus ».

« A tous ceux qui s'y montreront aptes, nous entendons ouvrir l'accès des divers ordres d'enseignement. L'égalité politique demeure un mot vide de sens aussi longtemps que n'existera pas l'égalité devant l'instruction... « Cet enfant préparons-le à la vie civique ; nous entendons donner à la démocratie des citoyens véritables capables de penser par eux-mêmes et d'agir pour la Cité (1). »

L'action politique provoque et conditionne toutes les autres réformes.

« C'est une rude domination que celle de l'ignorance, c'est une inflexible tyrannie que celle de la faim, œuvre laïque et œuvre sociale, ces deux parties d'une même tâche se supposent réciproquement : la sensibilité affinée par le savoir prend une conscience plus directe des inégalités et des injustices. L'intelligence assouplie par des habitudes logiques nouvelles ne consent plus à sanctionner les résignations jadis prêchées. » (2) « Le devoir impérieux du Gouvernement est de lutter contre toutes les oppressions et de défendre l'individu isolé et faible contre les organisations d'autorité, de fanatisme ou de haine qui s'efforcent de l'annihiler sous leur pesante domination » (3).

* * *

Dans l'ordre économique le parti radical socialiste est nettement interventionniste c'est-à-dire que l'État, non seulement doit favoriser de tout son pouvoir la production et la circulation des richesses en tant qu'elles intéressent l'Économie nationale, mais encore qu'il a le devoir de se préoccuper des rapports particuliers entre le capital et le travail. Les abus du régime individualiste et capitaliste (4) (domination de tout le système économique par la haute banque, misères et tares du travail à domicile, difficultés

(1 et 2) *Déclaration programme* juin 1910. M. Steeg, brochure. p. 18 et 19, 7 et 8.

(3) *Déclaration du parti*, M. Steeg, Congrès 1910. Compte rendu p. 315.

(4) Compte rendu du Congrès de 1909 (p. 189 à 198).

créées au petit commerce, travail intensif des employés) et la mentalité nouvelle qui se fait jour dans les classes ouvrières.

« Il existe entre ouvriers une solidarité étroite et fraternelle plus forte que les nuances politiques (1) ». « Les ouvriers ont conscience de leur état, de leurs intérêts » « le régime de l'atelier a créé en fait une communauté d'intérêts et de sentiments à laquelle contribue et dont dépend maintenant la personnalité complète des individus » (2) imposent cette obligation à l'État de même que le souci d'établir réellement la République dans le domaine économique et de « mettre en harmonie notre régime économique avec les principes de la justice distributive. » Le parti estime que la souveraineté politique doit servir à briser la servitude économique car « sans libération économique, liberté intellectuelle, indépendance politique demeurent des mots vides, non de sens, mais de réalité (3). »

Le parti conserve les bases essentielles de la société actuelle. Il ne dissimule pas que « l'argent c'est la force, c'est la puissance créatrice (4) » que « l'intérêt est le grand, le légitime mobile des actions (5) », que « l'initiative individuelle est le moteur vital de la prospérité industrielle (6) ». Mais il s'oppose de toutes forces aux abus du régime individualiste et capitaliste

Est-ce à dire qu'en restant attachés à la cause de l'individua-isme nous le soyons à celle de l'égoïsme? que nous assistions es bras croisés aux luttes économiques et à l'écrasement des petits ar les forts? Que non pas! Nous savons que la « libre concurrence » 'est trop souvent que la liberté d'oppression économique (7) » Il faut corriger le régime actuel... consolider le régime de l'argent n ce qu'il a de bon et restituer aux efforts humains les fruits qu'ils roduisent (8) ».

(1 et 2) Compte rendu du Congrès de 1908, p. 164, 236.
(3) *Déclaration programme* par M. Steeg, juin 1910, brochure, p. 9.
(4-5-6) Compte rendu du Congrès de 1909 p. 163, 224, 227.
(7) *Rapport* de M. Debierre. Compte rendu du Congrès de 1909, p. 160.
(8) *Rapport* de M. Milhaud. Compte rendu du Congrès de 1909, p. 226.

Le parti se déclare anticollectiviste :

« Le parti radical en contact avec la masse de la nation, avec les paysans, les petits commerçants les artisans les petits patrons, n'accepte pas d'enserrer dans les rouages minutieux d'une administration formidable l'activité des individus (1) ».

Mais il ne peut méconnaître cependant :

« Que certaines entreprises, par leur nature, par leur extension, par leur caractère de monopole de fait exercent sur notre société une action difficilement compatible avec la liberté des individus et la souveraineté nationale. Le droit pour l'État est incontestable de contrôler ces puissances, de les absorber même si jamais il était menacé d'être asservi par elles (2) ». En 1908 il avait été dit au Congrès « Forts de notre nombre et de l'excellence du but que nous poursuivons, confiants dans la sagesse et le bon sens populaires, nous ne craignons point les collectivistes, sûrs que nous sommes de ne jamais nous laisser entraîner au-delà des limites que notre doctrine nous assigne. Et dans le rachat des monopoles — ce qui n'est pas la même chose qu'une confiscation — nous voyons simplement le moyen de faire bénéficier la masse des avantages considérables que l'exploitation de ces monopoles procure aux quelques privilégiés qui les détiennent ? ». L'année suivante M. Debierre écrivait : « Nous sommes radicaux socialisants si nous acceptons le passage dans le domaine social des grands monopoles privés, de ceux qui sont mûrs pour l'appropriation sociale c'est-à-dire suffisamment concentrés pour qu'ils soient devenus le privilège et la proie d'une oligarchie d'archimillionnaires (3) ».

Le parti attache une grande importance à l'amélioration des ressources économiques du pays, par l'accroissement des richesses naturelles, l'augmentation de l'outillage national, la mise en valeur du domaine colonial. Dans ce milieu, agrandi et amélioré, il veut au travailleur plus de sécurité et de bien-être. Certains radicaux posent le principe du droit au produit du travail et celui du travail unique dispensateur de la richesse. Pour élever matériellement et moralement les artisans de la production, il souhaite que les groupements ouvriers et patronaux, une fois solidement

(1 et 2) *Déclaration programme*, par M. Steeg, brochure, p. 15, 15.
(3) *Rapport* de M. Boussenot. Compte rendu 1909 p. 97.

constitués, traitent de puissance à puissance dans un intérêt supérieur de justice et de paix sociales.

« Entre le capital et le travail, au lieu d'une lutte ruineuse pour tous que l'accord s'établisse qui permette aux travailleurs de devenir à leur tour des détenteurs du capital (1) ».

Là encore l'État a deux rôles à remplir celui de « grand paissier » c'est-à-dire qu'il doit substituer sa propre justice à celle des pâtrons ou à celle de Dieu, ensuite celui de protecteur des faibles (2).

« Depuis son congrès de Toulouse (le parti radical socialiste) ne esse de proclamer que l'affranchissement du monde du travail ne era définitif, que du jour où les prolétaires auront pu recouvrer — ans expropriation ni révolution — la copropriété de leurs instruments de travail et par là même la libre disposition du produit e leur labeur... (La commission d'études sociales recherchera) ar quels moyens d'évolution et de légalité (extension de la apacité civile et commerciale des syndicats, développement des oopératives syndicales de production, de consommation, de créit, etc...), il est possible de préparer, la disparition progressive du alariat et de faciliter au prolétariat son accession à la propriété égale » (3).

Partisan d'un individualisme atténué le parti, en nombre de matières, estime indispensable le principe de l'obliation (4) (conciliation et arbitrage, participation aux bénéces, retraites, etc...).

* * *

Le parti radical socialiste a une doctrine sociale c'est elle de la justice et de la solidarité sociales (5).

Tout comme certains autres groupements il reconnaît que

(1) Compte rendu Congrès 1909, p. 158.

(2) *Rapport* de M. E. Chauvin, Compte rendu du Congrès de 1908, p. 238.

(3) Congrès 1908. Compte rendu p. 22.

(4) « Pour accomplir l'œuvre intégrale de solidarité... il suffit de reconnaître e certains progrès ne peuvent être obtenus que par l'intervention de l'État la mise en œuvre du principe souvent nécessaire de l'obligation. » Discours M. Renoult, Ministre du Travail, au Congrès de la Prévoyance et de ygiène sociale, *Le Temps*, 20 octobre 1911.

(5) Lire, la très intéressante brochure de M. Desvaux. *Le parti radical et la estion sociale* (1910), au siège du Parti, 9 rue de Valois, Paris.

le régime actuel a des inconvénients et des lacunes, et notamment qu'il offre un grand contraste entre l'état démocratique réalisé dès maintenant dans l'ordre politique et l'état d'inégalités existant actuellement dans l'ordre économique et dans l'ordre social et « contre tous les risques d'injustice, qu'ils soient naturels ou sociaux, s'ils sont humainement évitables, notre parti a le devoir d'organiser... la grande assurance de solidarité nationale ». (1) « ... mais cette inégalité naturelle nous savons qu'elle a souvent des causes sociales ». (2) Les expressions « minorité de privilégiés » « bénéficiaires des abus », « oligarchie des égoïsmes conservateurs », « féodalité d'argent » « reviennent à plusieurs reprises dans les comptes rendus des Congrès de même cette idée que tous les citoyens ne retirent pas des « rouages créés par la civilisation des avantages égaux » que les masses travaillent alors que quelques-uns seulement jouissent.

« Pour accomplir l'œuvre intégrale de solidarité il n'est point nécessaire d'adhérer comme à un credo d'un nouveau genre à quelque formule générale et absolue de transformation économique de la société. Il suffit de suivre aussi loin qu'elle veut nous conduire l'idée du devoir social... la loi républicaine envisagée au point de vue social tend non à réaliser le nivellement absurde des individus et de leur famille mais, en laissant au contraire à la personnalité de chacun le droit de s'épanouir librement, de corriger au profit de tous les faibles, de l'enfant, de la femme, du vieillard, de l'invalide précoce, du malchanceux lui-même, les injustices et les duretés des lois naturelles, et de la concurrence vitale (3) »

Le parti s'élève énergiquement contre la théorie de la lutte de classes.

« Constamment le parti a affirmé, son désir d'évolution légale et pacifique, d'harmonie et de concorde, d'entente et de paix sociale. Toujours il s'est élevé contre la conception de classes séparées par des barrières infranchissables et la notion d'un intérêt pr

(1) *Lettre de M. Bourgeois*, Compte rendu Congrès 1909, p. 141.
(2) *Déclaration, programme* par M. Steeg, juin 1910, brochure, p. 18.
(3) *Discours prononcé par M. Renoult, ministre du Travail, au Congrès de mutualité et de l'hygiène sociale. Le Temps*, du 23 octobre 1911.

nordial des prolétaires, distinct et différent de l'intérêt général de a nation (1). Les classes sociales entendues au sens marxiste comme des sociétés d'individus producteurs ou capitalistes ayant acquis es idées convenant à leur état et comme constituant des unités organiques analogues à des nations, n'existent pas dans la société actuelle; en tous cas rien n'autorise à supposer qu'un état de guerre oit nécessaire entre les classes sociales; la théorie de la lutte des lasses, qui est une erreur théorique, constitue en outre un danger pratique parce que, si elle était vraie, elle conduirait à l'anarchie t à la propagande par le fait, tandis que sa négation achemine simlement à une doctrine de justice et de paix sociale; d'autre part e Congrès estime que les inégalités et les injustices sociales proenant, soit des hasards de la naissance ou de l'éducation, soit de évolution économique elle-même, doivent être progressivement iminuées et supprimées par la constante amélioration matérielle : morale du sort du travailleur, par le développement intégral d'une lucation scientifique et technique généralisée, par l'accession cilitée de tous à la propriété par la suppression du salariat et n remplacement par des formes d'association du capital et du avail telles que la coopération la participation aux bénéfices etc., ansformant le salarié en associé... (2) A la théorie de la lutte des asses, dont la réalisation, par les haines et les déchirements 'elle provoquerait, serait bientôt mortelle à la démocratie et à la trie républicaine, nous opposons nos vœux ardents pour l'étassement d'une harmonie sociale qu'appellent, selon nous, les cessités de la vie individuelle et collective (3) ».

Le parti s'élève également contre la doctrine de la supession de la propriété privée, mais il analyse cette notion.

« La propriété individuelle proprement dite, issue du travail, retenue par le travail, doit être maintenue comme une chose sace pour nous. Mais la propriété doit céder le pas à l'intérêt génér lorsque l'intérêt du propriétaire se trouve en contradiction nifeste avec l'intérêt de la société. (4) Enfin si pour la constitu1 ou pour la conservation d'une propriété industrielle, tout travl et tout effort du propriétaire ont cessé d'exister, si cette propiété est le monopole, accaparé par un seul, de richesses entière-

) M. Sarraut, Congrès 1908. Compte rendu, p. 150.

) *Rapport de M. Chauvin*, conclusions adoptées à l'unanimité, Congrès 18. Compte rendu, p. 113.

) *Déclaration du parti*. M. Dessoye. Congrès 1909, p. 269.

) Cela a été prévu et réglementé par les lois d'expropriation pour cause lité publique. Le rapporteur souhaite-t-il un élargissement de la notion d' propriation ?

ment créées par la société ou par des tiers, cette propriété, dite ca talistique, peut et doit être reprise par la société... Ces conclusio nous séparant des anarchistes... nous séparent d'une façon non moi absolue des partisans de la propriété illimitée; nous défendons propriété individuelle mais en même temps nous nous élevons cont les abus de cette propriété. » (1)

Certains membres de l'aile gauche du parti ont bien d claré que « le travail doit être l'unique dispensateur de richesse » et qu'« il faut donner la propriété à tous l travailleurs et la faire perdre aux oisifs » mais la majori du parti reste attachée au principe de la propriété indiv duelle, n'en combat que les exagérations et désire en fa liter l'accession aux salariés.

Le parti propose, pour diminuer les inégalités et l injustices sociales, un certain nombre de moyens. Le pl important de tous est l'association. Le parti

« affirme que le véritable instrument de tous les perfection ments sociaux, c'est l'association des individus et l'association d groupements humains consentant à des règles que les uns et autres jugent et sentent conformes au bien, parce qu'elles sont da l'intérêt de tous. Il reconnaît que l'association fondée sur l'équi, en d'autres termes, sur le libre consentement à un échange de s vices reconnus équivalents limite la liberté humaine; oui, no doctrine sociale est celle de l'association; d'innombrables assoc tions existent, imposons à toutes impartialement le respect de loi; les unes sauront vivre et grandir, les autres devront se tra former ou mourir. » (2) Associer les associations entre elles, tel t le but du parti, groupements spéciaux et groupements d'intér généraux... A chacun selon ses droits d'associé. » (3)

Les autres mesures suggérées sont une plus équitable co tribution des riches aux charges publiques, basée sur progressivité de l'impôt et des taxes successorales, av attribution à l'État des successions *ab intestat* au delà d'u certain degré de parenté; la protection de tous les fail sociaux.

(1) *Conclusions du rapport de M. E. Chauvin*, adoptées à l'unanin Congrès 1908, p. 119.

(2) *Lettre de M. Bourgeois*. Compte rendu Congrès 1909, p. 112 et

(3) M. Bourgeois, *Vues politiques*, cité, p. 713.

« De l'enfant la société se doit de faire un majeur. Mais la maladie e chômage, l'invalidité, la vieillesse le replongeront dans une minoité d'autant plus lamentable qu'elle est déchéance parfois irrépaable, souvent imméritée. La protection de l'enfance, l'éducation de 'adolescence se continuent par l'assurance du travailleur. Il ne uffit pas d'élever l'homme, il faut souvent le relever. Cette tâche st vaste, elle est assistance et éducation, assurance et réparaion... » (1)

Le parti insiste sur l'importance de l'instruction et de la ulture, de l'enseignement et de l'éducation. Il veut « ennolir et purifier le milieu social » pour favoriser « l'apparition t le développement de personnalités saines et fières » ayant ne plus nette conscience de leur dignité et de leur indéendance.

« Le programme social du parti comprend donc deux sortes action : 1° le développement de l'éducation du peuple pour oraliser le suffrage universel et le mettre à l'abri de la domination s « charlatans » (comme) de la corruption des puissances d'argent; la participation équitable dans les charges publiques et les bénéces du travail pour aboutir à l'émancipation générale des citoyens les garantir de la servitude et de la misère. » (2)

III

Quel est le programme du parti?

Sans remonter plus haut, l'on trouve en 1907 au Congrès Nancy l'exposé complet d'un ensemble de réformes poliques, économiques et sociales qui constituent le programfondamental du parti. Précisé sur certains points partiliers aux Congrès de 1908, de 1909, de 1910 et de 1911 il a é résumé et condensé dans la *Déclaration programme* digée par M. Steeg en juin 1910. (3)

Dans l'ordre politique. Le Congrès de 1908 sur la pro-

1) *Déclaration programme* par M. Steeg, juin 1910, brochure, p. 19.

2) *Conclusions du rapport de M. Debierre adoptées à l'unanimité par le grès de* 1909. Compte rendu, p. 177.

3) Voir cette brochure au siège social, 9, rue de Valois et le programme dans les documents annexés à la fin de l'ouvrage.

position de M. Herriot a émis le vœu que « les. délégu sénatoriaux soient élus par le suffrage universel. » (1)

La question de la réforme électorale a fait, dans les divers assemblées du parti, l'objet de vives discussions.

Trois courants d'opinion différentes se dessinent nett ment. En premier lieu les partisans du scrutin d'arrondi sement largement amélioré. (2) En second lieu ceux d scrutin de liste pur et simple. (3) Enfin, ceux du scru tin de liste avec représentation proportionnelle, rare En 1907 à Nancy, le Congrès avait adopté à une faib majorité une motion vœu en faveur du rétablissement d scrutin de liste. En 1908, la discussion théorique est écarté Après l'adoption de plusieurs vœux parmi lesquels celui « q la Chambre des députés soit élue pour six ans et renouv lable par tiers tous les deux ans. » (4) En 1909, la majori de la commission se prononce en faveur du maintien d scrutin d'arrondissement largement amélioré. Toutefoi le Congrès estime que « la question de la Réforme électora n'est pas une question vitale pour la République, le scrut de liste ou le scrutin d'arrondissement sont des modalit politiques non pas de « principe » mais de circonstances qu'à la veille de la consultation électorale de 1910, il n'y pas lieu de modifier le mode de scrutin (5). Un grand déb eut lieu au Congrès d'octobre 1910. Après une discussi très vivante et très animée, la majorité adopte un v en faveur du scrutin de liste pur et simple, un autre faveur du vote par le Parlement « dans les plus bre délais des projets de loi assurant la liberté et la sincéri du vote. Un grand combat s'est livré au Congrès de Tou (octobre 1912) sur le projet de réforme électorale ba

(1 et 4) Compte-rendu du Congrès 1908, p. 206, 205.

(2) Compte-rendu du Congrès de 1909. p. 63, Congrès de 1912, à Tours octobre, séance plénière de l'après-midi.

(3 et 5) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 79 et 81, 88.

ur le quotient et défendu par le ministère Poincaré. Après ne résistance acharnée les proportionnalistes ont été attus le Congrès ayant adopté à une forte majorité l'ordre u jour suivant :

« 1° Le Congrès déclare que la réforme électorale dont il a toujours é partisan ne peut et ne doit être réalisée, que par la majorité publicaine des deux chambres; 2° Rappelant que les scrutins ajoritaires ont toujours donné une large représentation aux minotés, repousse la représentation proportionnelle et le principe du iotient électoral; 3° compte sur la sagesse, la fermeté et l'entente s républicains du Sénat et de la Chambre pour réaliser une réforme électorale, par un scrutin élargi, sans dérogation au principe ajoritaire. »

Et M. Dumesnil dans la déclaration du parti lue à la ôture du Congrès :

« Le parti tient à affirmer que si, en toute bonne foi, des divernces de tactique se sont manifestées à propos de la réforme électale, il a d'abord à cœur de maintenir l'union étroite qui nous oupe tous contre les partis de réaction. Le Congrès fait confiance es élus du Sénat et de la Chambre pour ne réaliser qu'une réforme pectueuse des droits inaliénables du suffrage universel et du ncipe majoritaire qui en est l'essence même. »

Les inconvénients de la centralisation n'ont point happé aux membres notables du parti. « La centralisan nous étouffe et ruine nos budgets. (1) » Certains proponit des réformes énergiques « abordons nettement la supession des rouages vieillis, coûteux, inutiles. Rendons aux partements élargis tout ce que la vie locale exige de ces vices nombreux qui n'intéressent pas l'État tout ier. »

Voilà, à notre avis, l'effort qui s'impose à la démocratie iale... Création de gouvernements provinciaux et détralisation administrative » (2).

) *Lettre de M. Bourgeois*. Compte rendu. Congrès 1909, p. 139 et 40.

) *Rapport de M. Debierre*. Compte rendu du Congrès de 1909, p. 177 t 78.

La question des fonctionnaires a retenu l'attention du Parti qui :

Demande qu'on exige d'eux, (des fonctionnaires) un dévoue ment absolu aux intérêts du pays et aux institutions républicaines Il réclame du Gouvernement une action ferme et soutenue pou détruire dans les services publics les influences hostiles à la démo cratie qui y ont trop longtemps prévalu ; les fonctionnaires ont e entrant au service public consenti le sacrifice d'une partie de l'indé pendance du citoyen, mais ils ont le droit de demander que leu condition soit, pas non laissée à l'abritraire, mais fixée par la loi. Il demandent le droit d'association pour la défense de leurs intérêt professionnels, mais ils savent bien qu'aucune association de fonc tionnaires ne peut entrer en lutte contre la grande association doi ils font eux-mêmes partie avant tout, qu'il n'y a pas de grève contı la nation... ils se sentiront traités, non pas simplement comme de subordonnés d'une administration, mais comme des « associés la chose publique » (1).

« Le Congrès émet le vœu que la loi sur le statut des fonctioı naires fasse l'objet d'une prompte discussion, en vue d'une organi sation administrative plus juste pour les fonctionnaires et plı profitable au bien public » (2). Le fonctionnaire apporte dans l'ex cution de sa tâche les habitudes de libre examen, le souci de s dignité qui ont pénétré sa conscience de citoyen : la régularit l'efficacité des services publics dépendront d'un appel à la collabo ration réfléchie et à l'initiative joyeuse de tous ceux qui concoure à en assurer le fonctionnement. Il est temps que les fonctionnair obtiennent le statut qu'ils réclament. Il s'agit d'assurer l'ordr mais l'ordre réel et vivant, l'ordre à tous les degrés en haut et bas, l'ordre qui s'impose aux chefs comme aux subordonnés les rapproche dans un effort commun pour la défense de l'intér collectif (3).

Le Congrès de Tours (octobre 1912) a voté une motio souhaitant que les mesures disciplinaires prises contre l instituteurs soient suspendues jusqu'à ce que le Parleme et les tribunaux se soient prononcés, mais déclarant q les instituteurs n'ont pas le droit de s'affilier à la C. G. T. (4

(1) *Lettre de M. Bourgeois.* Compte rendu. Congrès 1909, p. 140 et 141.

(2) *Conclusions du rapport de M. Raynal sur le statut des fonctionnair* Compte rendu 1909, p. 146 à 156.

(3) *Déclaration programme* par M. Steeg, juin 1910, brochure, p. 17.

(4) *Déclaration du parti*, par M. Dumesnil, octobre 1912. « Depuis de tr longues années le pays, par suite de l'inertie gouvernementale et des lente

Un rapport spécial fut présenté au Congrès de 1909 sur la éforme judiciaire (1), qui traita successivement de la res-ponsabilité et du privilège des juges, du recrutement et de a démocratisation de la magistrature, de l'unité de juge. Le Congrès adopta à l'unanimité, un vœu « invitant le Parlement à opérer promptement la réforme judiciaire dans un sens de justice démocratique et sociale ». M. Debierre ut un rapport sur le programme social du parti dont les onclusions furent, sans discussion, adoptées à l'unanimité...

4º Transformation du droit. Simplification et accélération e la procédure ; suppression du privilège des officiers minis-ériels ; protection plus efficace de l'*habeas corpus* (service es mœurs, arrestations et détentions préventives) ; divorce ar consentement mutuel etc., institution du juge unique esponsable (2).

La question des rapports de l'Église d'une part, de l'État de l'École d'autre part, est pour le parti d'une impor-ance essentielle et capitale (3). Il estime que sa formule : Les églises libres dans l'État souverain » assure, avec la berté de conscience, l'exercice de tous les cultes et la uprématie du pouvoir civil.

La première partie du problème a été réglée par la loi séparation la seconde, de l'Église et l'École se pré-nte sous trois aspects. D'abord les mesures d'ordre poli-que, la défense et la protection de l'école laïque mena-e, en second lieu celles d'ordre économique tendant à

lementaires, attend le vote de la loi qui devrait, en fixant nettement les oits et les devoirs des fonctionnaires, garantir d'autre part leur dignité, r indépendance civique, leur droit d'association ou de syndicat et leur urer dans des conditions honorables des moyens d'existence. Il est into-able que les agents de nos services publics soient encore à la merci d'un itraire tempéré de favoritisme et qu'ils ne puissent accomplir leur devoir vers la nation à l'abri d'un statut légal. »

1 et 2) Rapport de M. A. Garnier, interventions de MM. Dumont, Allard, lletan et Bourely. Compte rendu 1909, p. 125 à 135. — M. Debierre, 178.

3) Rapport de M. Hubbard, Congrès 1908. Compte rendu, p. 127 à 133.

créer : « un vaste système d'enseignement principalement d'enseignement professionnel qui aurait pour objet de protéger l'adolescence contre le vice, contre la misère et d'augmenter en elle la puissance future de production économique ; » enfin, celles visant « un but plus général d'organisation ou de réorganisation sociale. » (1)

Dans l'ordre politique, le parti radical socialiste ne saurait « tolérer l'ingérence de l'Église dans l'éducation nationale (2). » Les divers Congrès adoptèrent à l'unanimité des vœux tendant l'un à ce que soit assurée « la défense de la laïcité de l'enseignement et la protection des membres de l'enseignement contre les menaces formulées dans la déclaration des évêques (3) » un autre à ce que

« les militants du parti républicain laïque fassent tous leurs efforts pour créer et multiplier, d'accord avec les membres de l'enseignement primaire et secondaire, les associations de pères de famille républicains et d'amis et défenseurs de l'école » (4).

En 1910, a lieu la grande discussion déjà amorcée l'année précédente, d'une part les partisans de « la conciliation de la liberté des familles, du droit de l'enfant et de l'intérêt de la société » de l'appel adressé par l'État aux initiatives privées afin de « laisser libre jeu aux intéressés qui peut être feront mieux que lui » (5). D'autre part, les membres du parti convaincus que « l'enfant est un faible et qu'on doit à ce faible la protection de l'État toutes les fois que ses droits d'enfant sont menacés par la tyrannie de plus forts fus-

(1 et 2) Rapport de M. Gérard Varet au nom de la Commission de l'Enseignement sur les vœux d'ordre politique, économique, social. Compte rendu Congrès 1908 page 126.

(3) Le Congrès de 1911 adopte sans débat à l'unanimité le vœu que « le Conseil supérieur de l'Instruction publique supprime des programmes de l'enseignement l'obligation d'instruire l'enfant de ses devoirs envers Dieu comme il l'a déjà fait pour le programme des Écoles normales ». Congrès 1911. Compte rendu, p. 165.

(4 et 5) Rapport de M. A. Canu sur la défense laïque. Compte rendu du Congrès de 1909, p. 320 à 328. — M. F. Buisson, p. 291.

sent-ils de sa famille (1) et ceux désireux « de soustraire la formation intellectuelle des enfants à l'action des membres du clergé et de préparer un rapprochement entre les fils de la bourgeoisie et les enfants du peuple, pour qu'ils se pénètrent et se connaissent ». Après une discussion très animée, le Congrès rejeta par 99 voix contre 75 un amendement qui repoussait le « monopole de l'ennseignement et demandait d'assurer le contrôle de l'enseignement libre », adopta les conclusions de la commission en faveur du monopole (2). En 1911, « le Congrès n'a pas même repris le grand débat, philosophique plus que politique, auquel il s'est livré l'an dernier; mais le parti demande au Gouvernement de défendre l'école par la loi, de protéger la liberté du père et de l'enfant » (3).

Dans l'ordre économique, le parti veut l'organisation d'un enseignement technique. « Cet enfant, préparons-le... à l'activité économique. Dotons-le de compétence et d'habileté; qu'au savoir pratique s'ajoute le goût des idées, l'habitude de la discussion. (4) Il insiste sur la nécessité d'organiser l'apprentissage. Déjà en 1908, M. Buisson avait obtenu le vote d'un vœu tendant à ce que « l'obligation de l'instruction fût étendue aux cours complémentaires professionnels destinés aux adultes (5) ». M. Debierre, l'année suivante, avait fait approuver sa proposition d'une

« instruction obligatoire jusqu'à 14 ans et ensuite enseignement général et professionnel jusqu'à 18 ans facilité par la réduction obligatoire des heures de travail des apprentis. »

Dans l'ordre social, le parti se propose de donner à tous

(1) Intervention de M. Ch. Dumont, Congrès 1909. Compte rendu, p. 329. C'est là un élément nouveau introduit dans la notion traditionnelle de la famille.

(2) Congrès 1910. Compte-rendu, p. 293.

(3) *Compte rendu*, Congrès 1911, p. 230.

(4) Déclaration programme, juin 1910, brochure, p. 18 et 19.

(5) Rapport présenté par M. F. Buisson sur l'égalité des enfants pour le droit à l'instruction. Congrès 1909. Compte rendu p. 277 à 297. Vœu adopté à l'unanimité, p. 326.

les enfants qui seront aptes à le recevoir l'enseignement même le plus élevé, à tous une identique culture minimum

« Considérant qu'il importe à l'intérêt de la Démocratie d'un part d'assurer à chaque être humain son complet développement d'autre part de mettre en valeur pour le bien de la nation toutes le énergies physiques, intellectuelles et morales que la nature met à sa disposition. (Le Congrès) invite les représentants du parti au Parlement à étudier la transformation des services de l'Instructio publique en un ensemble d'instructions d'éducation nationale e sociale sous toutes ses formes et à préparer pour la prochain législature un projet de revision de nos lois scolaires assuran à tous les enfants indistinctement un droit égal à l'instruction établissant la gratuité de l'enseignement à tous les degrés, faisan de l'enseignement primaire élémentaire la base unique et commun de l'éducation nationale, prolongeant la scolarité obligatoire jus qu'à l'âge de 14 ans, instituant enfin, tant dans les écoles pratique et techniques que par de simples cours complémentaires obliga toires, un enseignement professionnel assez complet pour apporter à la production nationale l'accroissement en quantité et en valeu qu'obtiennent déjà par les mêmes moyens plusieurs des nation voisines. »

Le Congrès émit également un vœu tendant à l'abroga tion immédiate de la loi Falloux. (1)

Le problème fiscal a toujours retenu l'attention du part

« L'impôt sur le revenu (2) est comme la serrure précise et com pliquée par laquelle on pourra enfin ouvrir la porte du passé su l'horizon indéfini des réformes sociales; il n'a pas seulement cett vertu personnelle d'assurer la justice dans la démocratie (la pro gressivité étant plus réellement juste que la simple proportio nalité), il a encore cette vertu impersonnelle et collective de faire contrôle de la fortune nationale et de faire connaître à la Républiq

(1) Congrès de 1909. Compte rendu, p. 325.

La loi Falloux comprend 85 articles qui organisaient complètement l services de l'instruction primaire et secondaire. Déjà de nombreuses dispo tions en ont été supprimées ou modifiées par des lois postérieures. Quelles so parmi celles qui subsistent celles qui devraient être abrogées? est-ce l'art. 1 « La loi reconnaît deux espèces d'écoles primaires ou secondaires. 1° I écoles fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'Ét et qui prennent le nom d'écoles publiques. 2° Les écoles fondées ou entre nues par des particuliers ou des associations et qui prennent le nom d'éco libres. » Est-ce l'art. 21. « L'inspection... des écoles libres porte sur la moral l'hygiène et la salubrité. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vé fier s'il n'est pas contraire à la morale, à la constitution et aux lois »?

(2) Discussion. Congrès 1908, p. 25 à 46.

où sont les richesses secrètes qui servent à la combattre en temps de crise » (1)... « La réforme fiscale nous presse ; qu'il faille encore faire effort pour éviter toute vexation, toute inquisition inutile nous l'avouerons. Mais quelle grande réforme a trouvé du premier coup sa formule définitive ? Les principes essentiels sont établis. » (2) Le congrès de 1909 adopte à l'unanimité des vœux tendant à ce que « le Parlement vote le plus tôt possible cette grande réforme (l'impôt sur le revenu) impatiemment attendue par la démocratie » ; « que les pouvoirs publics recherchent si dans la plus-value des capitaux peut se rencontrer la source d'enrichissements susceptibles de devenir la matière de nouvelles ressources fiscales » ; « que l'héritage ab intestat soit supprimé en ligne collatérale. » (3) Et parmi les conclusions du Rapport de M. Debierre sur le programme social du parti figure la « réduction de l'hérédité capitaliste par l'impôt successoral réitéré. » (4) « La substitution progressive des impôts directs aux impôts indirects est dans la tradition républicaine. C'est donc par un impôt adapté à la situation économique des individus par un impôt qui porte sur la richesse et non sur les dépenses que l'on doit demander à la fortune de contribuer de plus en plus à l'entretien d'une société qui a permis son accroissement. » (5)

Le parti se propose d'améliorer le milieu économique.

Sous le titre de mesures d'utilité publique, M. Debierre a fait adopter par le Congrès de 1909 des propositions tendant à « la nationalisation du sous-sol (mines et minières) l'exploitation sous la direction de l'État des richesses naturelles, la municipalisation ou l'exploitation en régies directes ou intéressées des services d'utilité municipale (eaux, éclairage, voirie, etc.), l'organisation municipale et régionale du marché du travail, la suppression des tarifs douaniers prohibitifs et des octrois. » La guerre aux parasites sociaux (spéculateurs, accapareurs, trafiquants de sortilèges) ; « que les impôts des patentes frappent les entreprises

(1) Rapport « l'impôt sur le revenu ». Congrès 1908. Compte rendu, p. 33.

(2) Compte rendu Congrès 1908, p. 34 et 35. — d° de 1909, p. 139. Lettre M. Bourgeois, et pour la réfutation des critiques adressées au projet d'impôt sur le revenu, voir Rapport de M. Boussenot 1908, p. 90 et s.

(3) Vœux présentés par M. Lévy-Ulmann, 1909, p. 122 et 123.

(4) Compte rendu Congrès 1909, p. 178.

(5) Déclaration programme, juin 1910, brochure, p. 14.

de groupement commercial proportionnellement au chiffr d'affaires, au nombre des succursales établies dans l pays » (1).

Le Congrès de 1908 a adopté à l'unanimité un vœu demandant au gouvernement « d'user du peu de pouvoi qu'il a sur ces puissantes sociétés financières (compagnie de chemin de fer) pour obtenir des six grands réseaux que l tarif de transport des vins soit identique au tarif de trans port des blés et des farines et une motion engageant

« tous les membres du parti à entrer dans les syndicats agricole pour contrebalancer les influences réactionnaires qui pourraient s'y produire et pour diriger les syndicats agricoles dans un sens plu démocratique. » (2)

Celui de 1909 approuve diverses motions tendant à « l suppression des octrois », à ce que

« les pouvoirs publics mettent à l'étude la question du dépeuple ment des campagnes et recherchent les moyens d'y obvier, que l programme des écoles rurales comprenne une partie plus étendu concernant l'enseignement professionnel agricole et développan l'amour de la terre. »

Le Congrès de 1909 a consacré une place importante à l question économique. Il a adopté les vœux tendant à invi ter les pouvoirs publics,

« A rendre obligatoires les préliminaires de conciliation devan les tribunaux de commerce et les tribunaux civils jugeant commer cialement (3) à favoriser réellement le développement de la riches naturelle par l'ouverture du crédit à l'agriculture, au commerc et à l'industrie, à prendre toutes mesures propres à encourag l'initiative privée pour l'exploitation de ces sources naturelles d richesse (gisements de houille, de minerais et de phosphates, l forces hydrauliques), à permettre les transports mixtes par voie fe rée et par voie d'eau, à poursuivre l'étude de la réalisation des tr vaux suivants : canaux reliant l'Escaut à Dunkerque, canal d la Chiers, canal de l'Escaut à la Meuse, canal du Nord, can

(1) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 235. En 1908 (compte rend p. 97) M. Boussenot, avait justifié l'expropriation des grands monopol privés.

(2) Compte rendu du Congrès de 1908, p. 98.

(3) Compte rendu. Congrès de 1909, p. 250 à 260.

de la Loire au Rhône, de Marseille au Rhône, du Rhône à Cette de la Loire à la Garonne, canal latéral du Rhône de Lyon à Arles (1), voie navigable de Nantes à Orléans avec prolongement jusqu'à Bâle, amélioration des voies fluviales existantes, barrage de la Durance, amélioration et autonomie des ports maritimes, déclarer d'utilité publique à bref délai la Seine maritime de Rouen à Paris, qui ne coûtera rien à l'État..., qui créera entre la Manche et la Méditerranée une voie de transit international de premier ordre (2), prendre toutes les mesures capables de mieux protéger et encourager les coloniaux dans leurs entreprises commerciales et industrielles, d'outiller les colonies, de créer des ports et des chemins de fer d'une manière suffisante mais économiquement. »

Quant aux voies et moyens préconisés c'est l'appel à l'initiative privée.

« Que l'État dont le budget est devenu impuissant, à cause des lois sociales nécessaires qui attirent à juste titre sa sollicitude, à exécuter rapidement les grands travaux publics de cette importance qui sont cependant indispensables au développement normal et économique de la Nation, en concède la construction et l'exploitation sous son contrôle à l'initiative privée, même avec garantie d'intérêt comme il l'a fait pour tous les chemins de fer (3). »

Le parti s'efforcera de contribuer à l'augmentation du bien-être et de la sécurité du travailleur dans un milieu économique de plus en plus prospère.

Au Congrès de 1908, M. Boussenot lut un grand rapport (4) sur « le laisser faire économique et social » dans lequel il opposa les conceptions du parti radical socialiste à celles, sur cette matière du Parti progressiste et de l'Action libérale. Il estimait que « l'extension des capacités juridiques des syndicats, sans contrat collectif du travail préalable, serait fatalement meurtrière de l'indépendance et dès lors de l'action de ces syndicats (5)..., l'arbitrage obligatoire comme suite aux tentatives infructueuses de conciliation entre les parties s'impose (6), il est possible,

(1) Demandé avec une particulière insistance et déjà en 1908,
(2) Congrès 1909. Compte rendu, p. 258, 254.
(3) Congrès 1909. Compte rendu, p. 254.
(4-5-6) Congrès 1908. Compte rendu, p. 47 à 98, 61, 72..

il est facile sans porter atteinte aux forces productive d'établir une limite maxima de la durée du travail (1), une discussion assez vive s'ensuivit (2). Le vœu suivan fut adopté

« Le Congrès prie la Chambre de reprendre à bref délai la di cussion du projet de loi sur la règlementation du travail, dont approuve le principe notamment en ce qui concerne la réductio à dix heures, sous réserve des dérogations nécessaires, de la journé de travail des adultes dans l'industrie (3). »

En 1909 M. Milhaud présenta au Congrès un rapport (4 sur le minimum légal de salaires et la participation obliga toire aux bénéfices, rapport dont les conclusions suivante furent adoptées à l'unanimité.

« 1° La loi doit organiser pour tous les salariés, employés o ouvriers, le minimum des salaires qui ne saurait être, en tous ca inférieur aux besoins de la vie, 2° Dans toute entreprise la particip tion aux bénéfices est obligatoire. La loi doit fixer les conditio dans lesquelles les bénéfices seront répartis entre le capital et l collaborateurs intellectuels et manuels de l'entreprise, en tena compte des apports, du talent, du travail, de la nature du trava etc. Cette participation pour tous les salariés est un sursalaire n'entraîne pas obligation aux pertes (5). »

En 1910 M. Gros dans son rapport sur les réformes s ciales (6) exposa les avantages du contrat collectif du tr vail et les conditions qu'il doit remplir pour être plein ment utile au prolétariat.

Dans l'ordre plus spécialement social :

Les divers Congrès ont successivement signalé l'impo tance de la loi des retraites ouvrières et paysannes. Da son rapport présenté en 1908, M. Boussenot estim « qu'elles doivent être organisées sur les bases d'une tri obligation de versement (État, employeur et salarié). »

(1-2-3) Compte-rendu du Congrès de 1908, p. 79, 99 à 104 et 120 à 122

(4) Congrès 1909. Compte rendu, p. 184 à 242.

(5) C'est sans doute ce dernier texte qui doit être substitué à celui des conc sions du Rapport de M. Debierre relatif à la « participation de tous les producteurs aux bénéfices et aux pertes... au prorata de l'importan des services rendus. » Compte rendu. Congrès 1909, p. 178.

(6) Congrès 1910. Compte rendu, p. 297 à 311.

montrait ensuite que « dans les conditions actuelles la mutualité, en raison même de l'étendue considérable de son champ d'action, est absolument impuissante à constituer des retraites » et que « le système belge de la liberté subsidiée, que le parti modéré voudrait voir acclimater en France, implique l'obligation de contribution pour l'État et pour l'ouvrier; seul dans ce système le patron ne verse pas. (1) » Le Congrès de 1910 une fois de plus proclama l'urgence de cette mesure.

Sous le titre « mesures de sécurité publique » M. Debierre fit approuver par le Congrès de 1909 (2) les propositions suivantes :

« Lutte contre les fléaux de l'humanité, contre la tuberculose, mesure d'hygiène contre l'encombrement des logements, expropriation par zones pour cause d'utilité publique sans autres indemnité que le prix net de l'immeuble; contre l'alcoolisme, contre la syphilis, réglementation de la prostitution tant masculine que féminine; contre les intoxications professionnelles (assainissement ou suppression des industries insalubres); protection de la santé publique contre les commerçants et industriels falsificateurs. »

Le même Congrès adopta un vœu « que les pouvoirs publics... développent l'extension en superficie des villes, favorisent les habitations à bon marché, au grand air et loin des centres (3). »

« Pour y parvenir (à la société véritable de tous les citoyens dans les liens communs de la justice et de la solidarité), il y a bien des devoirs à apprendre, bien des sacrifices à consentir. C'est l'ensemble des assurances contre l'ignorance, contre la maladie, contre les accidents, le chômage, l'invalidité. C'est pour mieux dire encore la grande assurance de solidarité nationale contre tous les risques d'injustice qu'ils soient naturels ou sociaux, s'ils sont humainement évitables (4) », ou encore « organisation du service général d'assurance et de prévoyance sociale (contre les accidents du travail, la maladie et l'invalidité, la vieillesse, le chômage forcé, avec dotations de l'État et des Communes (5) »

(1) Congrès 1908. Compte rendu, p. 81-85-90.

(2-3-5) Congrès 1909. Compte rendu, p. 177, 253, 179. M. Debierre.

(4) Lettre de M. Bourgeois. Congrès 1909. Compte rendu, p. 144.

Enfin au point de vue de la politique extérieure et de la défense nationale, le congrès de Tours (octobre 1912) émet le vœu que « les gouvernements continuent à intervenir énergiquement pour maintenir ou rétablir la paix et déclare qu'aucune querelle de parti ne saurait mettre obstacle à l'union de tous les Français dans les questions d'ordre extérieur ». « Notre parti qui a toujours été prêt à faire passer la défense nationale avant toute autre considération ne peut cependant assister au spectacle douloureux que donnent aujourd'hui les peuples en armes sans inviter de la façon la plus pressante le gouvernement de la République à ne ménager aucune négociation susceptible d'enrayer le conflit... (1) »

Le Congrès de 1908 sur la proposition de M. Le Foyer (2) avait adopté un certain nombre de vœux invitant le gouvernement à mettre à l'étude les questions que la deuxième conférence de La Haye a recommandées à l'attention des puissances

« Que la France s'attache à mieux utiliser cette grande force internationale qu'est la puissance financière et la politique financière en étroit accord avec... ses intérêts commerciaux et coloniaux que l'attention du gouvernement soit attirée sur la situation des Européens établis au Maroc et notamment des Français... » etc...

Le Congrès de 1910 donne mandat au bureau du Comité exécutif d'entrer en relations avec les représentants des partis républicains des autres pays pour jeter les bases d'une Union républicaine internationale (3).

Dans l'ordre militaire, les divers congrès ont approuvé la plupart des vœux présentés par M. le général Godart au nom de la Commission des réformes militaires et relatifs en 1908 (4) à la réorganisation de l'État-major général, la suppression des commissions inutiles, la réforme du Code de justice militaire, à l'avancement des officiers, à la créa

(1) Déclaration du parti, octobre 1912.
(2) Congrès 1908. Compte rendu, p. 177 à 194. Rapport de M. Le Foyer
(3) Congrès de 1910. Compte rendu p. 35.
(4) Compte rendu, p. 294 à 296.

tion d'une gendarmerie mobile pour éviter l'intervention de l'armée dans les conflits entre le capital et le travail, etc...

Le parti désire que l'armée reste démocratique

« Notre parti qui n'admet pas la politique dans l'armée entend cependant défendre rigoureusement contre ceux qui n'ont pas perdu l'espoir de la faire servir à la restauration des régimes déchus les militaires de tous grades dont le loyalisme est vital pour la République (1) ».

IV

Quelle est l'armature extérieure et l'organisation intérieure du parti radical socialiste, ses moyens d'action particuliers et son importance numérique?

En principe, entre les plus petits rouages locaux (les comités communaux) et le grand rouage central (le comité exécutif) se trouvent toute une série d'éléments plus ou moins bien définis et hiérarchisés, fédérations de cantons, d'arrondissements, de départements et de régions. En réalité les plus actifs et les plus agissants de ces mécanismes sont les comités d'arrondissement, parfois de départements, le bureau du Comité exécutif.

Les adhérents au parti dans une localité quelconque forment le comité de cette localité, élisent un bureau, se font affilier au comité du chef-lieu d'arrondissement. Dans chaque département les délégués des comités se réunissent au moins une fois par an et choisissent les délégués du département au Congrès annuels. Depuis 1909, le Comité exécutif se compose : 1° de tous les parlementaires adhérents au parti, membres de droit (2) (276 en 1909) ; 2° de délégués élus lors des Congrès par les délégués de chaque département au prorata du nombre des adhérents, beaucoup, parmi ces délégués, habitent à Paris ou dans ses environs. En 1910, le Comité exécutif comptait 630 membres.

(1) Déclaration du parti. Congrès de Tours 1912.
(2) Discussion de cette innovation. Compte rendu, congrès 1909. p. 44 ...

« Le Comité exécutif désigne au scrutin secret parmi ses membre au bureau qui, placé sous son contrôle permanent, est chargé d l'expédition des affaires courantes. Ce bureau, choisi exclusivemen parmi les membres du Comité exécutif, se compose de : 1 présiden 16 vice-présidents dont 8 parlementaires, 16 secrétaires dont parlementaires. Le président sortant n'est pas rééligible. Le bu reau est renouvelable par moitié chaque année... » (1)

Le bureau comprend aussi un trésorier et un secrétair administratif, soit en tout 35 personnes.

Le Comité exécutif ss divise en grandes commission dont il désigne lui-même les membres : règlement et disci pline, finances, préparation des Congrès, propagande e organisation du parti. Le Comité exécutif tient quelque séances plénières. Les membres de son bureau se répartis sent en cinq commissions permanentes : administratio du parti, élections, propagande, bulletin, requêtes. L bureau se réunit chaque mercredi.

C'est en somme la même armature que dans les *Cauci* anglais, un premier groupe de 600 personnes (le Comit exécutif) détient en droit le pouvoir d'administrer le par et dans son sein un groupe plus restreint (*inner circle*) c 35 membres l'exerce en fait, et l'on peut dire que parm ceux-ci les personnages les plus actifs ont, ce qui est humai sur la direction de la politique journalière du parti ui influence plus considérable que les autres. La liaison ent le groupe au Parlement et l'organisation de parti dans pays est obtenue en réservant aux élus la moitié d sièges de vice-présidents et de secrétaires dans le bure du Comité exécutif.

Quelle est l'aménagemont intérieur du parti?

« Nous serions heureux de voir tous nos comités faire mont d'une activité moins intermittente; un comité n'est pas seulemc un organe électoral. Il doit être aussi un centre d'enseignemc mutuel de la doctrine républicaine. » (2)

(1) Compte rendu du Congrès de 1909, p. 44. Le comité exécutif siège tuellement 9, rue de Valois à Paris.

(2) Congrès 1908. Compte rendu, p. 16 et 17.

Les comités locaux recrutent des adhérents, émettent des vœux, préparent les manifestations du parti et surtout ont l'initiative de la désignation des candidats aux diverses élections.

Les fédérations départementales coordonnent les efforts de ces comités, provoquent leur affiliation (1) et proposent au Comité exécutif l'investiture des candidats choisis par ceux-ci.

« L'initiative de la désignation des candidats est laissée aux groupes régulièrement adhérents au parti. L'investiture du Comité exécutif est donnée à la demande des Fédérations départementales intéressées. Le Comité exécutif ne donne son appui qu'aux candidats désignés par les Fédérations ou groupes de département. » (2)

Des unions régionales seront plus tard organisées effectivement.

« Investi d'un rôle des plus considérables en matière électorale le Comité exécutif) a en plus le caractère d'un cercle d'études politiques, économiques et sociales, doublé d'une chambre disciplinaire. » (3)

Il se réunit obligatoirement une fois par mois et aussi souvent que les circonstances l'exigent. Son bureau siège chaque semaine et assure une permanence quotidienne.

Le parti a proclamé à plusieurs reprises la nécessité d'un rapprochement fréquent entre les élus et les militants, « d'une entente permanente et cordiale » entre l'organisation centrale du parti et les groupes d'élus à la Chambre, au Sénat, à l'Hôtel de Ville de Paris (4). »

« Sont membres de droit les sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement qui se réclament du parti; ils doivent toutefois, en demandant leur adhésion, déclarer par écrit qu'ils acceptent le programme minimum. De plus, les sénateurs et députés sont tenus d'accepter la cotisation prévue (5) au

(1) « Une Fédération départementale, ne peut accepter dans son sein que des comités adhérents eux-mêmes directement au Parti. » Compte rendu 1910, p. 75.
(2) Articles 58 et 61 du règlement du parti. Compte rendu, 1909, p. 114.
(3 et 4) Congrès 1908. Compte rendu, p. 17. Voir documents annexés.
(5) Le taux de la cotisation est de 200 francs.

titre finances et d'assister aux séances des Congrès annuels (1). Ils devront appartenir à un groupe permanent d'action politique adhérent au parti. » (2)

Le *leadership* du parti comprend donc un ensemble d'influences personnelles parmi lesquelles celles des parlementaires sont en majorité. Son prestige est considérable, et plusieurs membres du bureau ont signalé l'insistance avec laquelle des groupes d'électeurs, inclinant à adhérer au parti, faisaient appel au concours des dirigeants pour les aider à se grouper et à s'organiser.

Le principe qui domine l'organisation intérieure du parti est celui de l'autonomie des groupes locaux, contrôlée et maintenue dans les limites des règlements. par le bureau du Comité exécutif.

Cette intervention apparaît surtout dans l'utilisation des divers moyens d'action dont dispose le parti. Le bureau du Comité exécutif envoie des conférenciers à travers le territoire (parlementaires et orateurs des associations non parlementaires telles que la ligue des conférences radicales et la ligue de propagande radicale et radicale socialiste) et des délégués à la propagande (3) (indemnisés des dépenses qu'ils auront faites (4).) Il poursuit méthodiquement la formation de fédérations départementales et la création de comités adhérents, il livre à prix coûtant aux comités et fédérations des tracts et des brochures sur les questions à l'ordre du jour, il rédige et remet aux conférenciers des résumés de conférences; il organise de grandes manifestations périodiques (certains membres du parti ont proposé la création d'un banquet démocratique annuel) enfin un

(1) Les Congressistes se sont souvent plaints de l'absence à ces assises annuelles de nombreux parlementaires.

(2) Congrès 1909. Compte rendu, p. 113.

(3) Après une assez vive discussion (Compte rendu 1910, p. 87 à 101), le Congrès refuse de leur attribuer le double caractère de délégués permanents et appointés.

(4) Compte rendu 1909, p. 111 et 112 (motion de M. Herriot modifiée par M. Buisson).

séance du Comité exécutif doit être consacrée tous les trois mois au moins, à la propagande et à l'organisation du parti. (1)

Le Comité exécutif est invité à organiser la propagande permanente d'accord avec les Fédérations départementales et les comités adhérents. » (2)

Les grands congrès annuels, dont les délibérations et les décisions ont par l'intermédiaire de la presse une répercussion sur l'ensemble du territoire, constituent aussi pour le parti un moyen d'action précieux, ils sanctionnent les mesures prises pendant l'année écoulée par le comité exécutif, en désignent les membres, étudient les plus importants des problèmes du moment, arrêtent la politique générale et la tactique puis par une déclaration solennelle fixent la doctrine et l'attitude du parti.

Les principaux journaux qui propagent dans le public la doctrine radicale socialiste et défendent ses idées sont *Le Rappel*, *Le Radical*, *La Dépêche de Toulouse*, *Le Siècle*, *L'Action*, *La Lanterne*, *La Nouvelle Presse*, etc...

Quelques organisations auxiliaires viennent, dans une mesure qu'il est difficile d'apprécier exactement, seconder l'action du parti, telles sont les Jeunesses républicaines, les Jeunesses laïques et sans doute jusqu'à un certain point le Comité républicain du commerce et de l'industrie dont nous aurons l'occasion de reparler.

Dans un autre ordre d'idées, il semble que la franc-maçonnerie ait, indirectement peut-être, contribué à la diffusion du programme radical socialiste et à l'adhésion de certains de ses membres. A plusieurs reprises, les dirigeants du parti ont en même temps siégé au bureau du Comité exécutif et au conseil de l'ordre du Grand-Orient de France. Des questions politiques identiques ont été étudiées

(1) Rapport de M. L. Bonnet. Compte rendu 1910, p. 86 et 87.

(2) Congrès 1909. Compte rendu, p. 111.

parallèlement dans les loges et dans les convents maçonniques d'une part, dans les commissions ou congrès du parti d'autre part. Mais ce qui montre l'indépendance pratique des deux organisations, c'est, entre autres exemples, le fait que le Congrès de 1910 a repoussé une proposition qu'avait adoptée à l'unanimité (1) l'Assemblée générale des Loges du Grand-Orient de France en septembre 1898, au sujet de la représentation proportionnelle.

L'importance du parti radical socialiste est considérable. Outre qu'il a à sa tête des personnalités éminentes nombreuses, qu'il avait 276 élus à la Chambre en 1909 et 248 en 1910, plus de 150 au Sénat, il comptait en 1911 environ 250.000 adhérents (2), 800 comités, 10 fédérations départementales solidement organisées (3). Il avait en 1909 en réserve 50.000 francs et en 1910 a dépensé pour sa propagande 60.000 francs. (Du 1er février au 1er mai, il envoya 1.640.000 brochures imprimées (4) et 6.800 circulaires contre 320.000 et 1.500 en 1906.) (5) D'après ses propres statistiques (6), il estime qu'il obtint en 1910 aux élections générales 287.432 voix de plus qu'aux élections de 1906 et qu'ainsi par rapport aux 8.871.683 suffrages exprimés de 1910, le parti radical socialiste en avait recueilli 36,12 % Ces chiffres ont été contestés. M. de la Chesnais évalue à 216.661 voix les pertes de suffrages subies par le parti, de 1906 à 1910, dans tout le pays; par contre le nombre de ses députés aurait passé de 209 en 1906 à 248 en 1910 (7).

Nous verrons plus loin que ces divergences d'appréciation proviennent des sens divers qui sont donnés aux mêmes mots.

(1-2-3) Compte rendu du Congrès de 1910, p. 139 et 193, 85, 88; à noter l'importance exceptionnelle de la Fédération de la Seine.

(4-5-6) Congrès 1910. Compte rendu, p. 22. Voir titres des 12 principales brochures. p. 21-20.

(7) *Revue de droit public.* M. Delpech, 1910. T. XXVII, p. 563.

V

Quelle est la tactique du parti radical socialiste?

Ses élus sont inscrits au Parlement à plusieurs groupes, à la Chambre quelques-uns siègent à la gauche radicale, 113 en 1911, le plus grand nombre au groupe des républicains radicaux socialistes (149). Au Sénat tous ses membres sont inscrits à la gauche démocratique et radicale socialiste (156).

Le parti a tenu à bien marquer sa personnalité.

« Les sénateurs et les députés, membres du parti devront respectivement constituer des groupes *uniquement* composés des membres inscrits sur les contrôles du parti » (1). « L'adhésion du parti est exclusive de toute inscription sur les contrôles d'un autre parti (élus, groupements, journaux). Il est laissé jusqu'au 1er janvier 1911, à ceux des adhérents qui seraient inscrits cumulativement au parti... et à un autre parti d'opter entre ces deux organisations. »

Jusqu'en 1910, le parti semblait vaguement séparé des républicains de gauche, mais à partir de cette année, il entend préciser sa ligne de démarcation avec l'alliance républicaine démocratique.

« Encore une fois il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre. Nous respectons absolument les convictions et les méthodes de ceux, qui, plus modérés que nous, sont néanmoins de vrais républicains. Mais il nous paraît nécessaire que ceux de nos amis qui jusqu'à ce jour ont vécu simultanément dans ces deux organisations choisissent entre elles suivant leur tempérament » (2).

Une proposition de M. Le Foyer tendant à définir les limites entre le parti et le groupe des socialistes indépendants fut écartée par M. C. Pelletan, comme « n'ayant pas de rapport avec le texte » arrêté par la commission du règlement. (3) En 1908 et 1909, le parti affirme que s'il répudie

(1) Congrès 1910. Compte rendu, p. 70 et 72.

(2) Rapport de M. Desvaux. Congrès 1910. Compte rendu, p. 71. V. lettres échangées à ce sujet en janvier 1912, entre MM. Combes et Carnot.)Journaux).

(3) Congrès 1910, p. 75.

complètement les anarchistes, les saboteurs, les révolutionnaires et les antipatriotes, il estime que la discipline républicaine lui fait un devoir de faire voter au second tour même pour le candidat socialiste unifié (1). Il reste ainsi fidèle à sa devise « pas d'amis à droite (sauf l'*Alliance démocratique*) pas d'ennemis à gauche » et souhaite de la sorte la reconstitution du Bloc de gauches.

En 1911, le Congrès

« déclare sa confiance dans le Gouvernement pour réaliser dans l'ordre et par la loi, en s'appuyant sur les éléments de gauche (2) également éloignés de toute compromission révolutionnaire ou réactionnaire, les réformes inscrites au programme du parti. »

Si en doctrine, le parti radical se tient également éloigné des progressistes et des libéraux à droite, des socialistes unifiés à gauche, en potitique il ne refuse dans son œuvre législative, que la collaboration des cléricaux d'un côté des saboteurs et antipatriotes de l'autre

Les deux tendances du parti apparaissent ici encore. L'aile gauche, voulant énergiquement rester à l'avant-garde du parti républicain, paraît en appeler au bon sens et à la raison des masses ouvrières elles-mêmes, des formules dangereuses et des moyens violents préconisés par certains états-majors socialistes. Mais, malgré les excès de ceux-ci ces radicaux préfèreraient encore leur prêter leur appui plutôt qu'aux républicains de gauche (3). Par contre, l'aile droite reproche vivement aux socialistes ne pas rompre ouvertement avec les antipatriotes les antimilitaristes les saboteurs, et de ne pas pratiquer en matière électorale la discipline républicaine.

(1) Voir une vive discussion à ce sujet entre MM. Sarraut, Bonnet et Dumont. Congrès 1908. Compte rendu, p. 145 à 165.

(2) Ces mots « éléments de gauche » ont été substitués après une vive discussion à ceux « des quatre groupes de gauche ». Congrès 1911. Compte rendu p. 165 à 194.

(3) Discours de M. Ch. Dumont. Congrès 1908. Discours de M. Debierre Congrès 1911.

Le Congrès de 1910 s'était rapproché de la tendance juste nilieu; celui de 1911 semble avoir été un peu plus modéré ·ncore; c'est pour cela sans doute que les partisans de 'aile gauche, ne retrouvant plus l'ardeur et l'enthousiasme ›our l'alliance avec les unifiés qui apparaissaient lors des :ongrès précédents se sont lamentés et que les adversaires nt proclamé la mort du parti radical. Les assises de 1912 emblent avoir témoigné, au moins les comptes rendus u'en ont publié les journaux et qui sont à l'heure acuelle les seuls documents connus, d'une combativité et 'une ardeur analogues à celles qui le caractérisaient il 'y a pas bien longtemps encore.

CRITIQUE

L'on a reproché au parti radical socialiste de ne condam-·r qu'en théorie et en doctrine le socialisme et de servir directement à sa propagation dans le pays, en un mot, ont t ses adversaires, de « préparer le lit du collectivisme ».

Mais ni le socialisme d'État (interventionisme) ni les onopoles, ni l'étatisation des services d'assistance et surut de protection des faibles à laquelle s'associe le parti publicain modéré lui-même, ne peuvent passer pour la urce et l'inspiration de mesures de caractère collectiste ou communiste.

Le parti radical effectue un travail considérable d'ana-lse et de remise au point des diverses notions et institubns fondamentales de la société actuelle (classes, propriét famille, religion, enseignement, etc). Et ils sont mériires « ces efforts continuels d'adaptation par lesquels organisme complexe comme l'État et se met et se maint nt en rapport avec les conditions variées du milieu dans uel il fonctionne ». (1) Tout au plus pourrait-on constater

(1) Miceli. Partis politiques dans leurs rapports avec le gouvernement de :inet, cité *Revue de droit public et de la science politique*. Année 1895. T. IV, p 08.

que, pour les foules simplistes et impatientes, il n'y a peut être par une corrélation bien étroite entre la vivacité géné reuse et l'impitoyable vigueur du réquisitoire dressé contr les maux et les abus de la société actuelle d'une part l'efficacité la portée l'effet immédiat des réformes pro posées d'autre part.

LE PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ OU PARTI SOCIALISTI SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE

I

Le mouvement socialiste actuel comprend des tendanc d'origine et de portée diverses.

Le *socialisme utopique* (1), basé sur l'idée de justice d'égalité, sur une meilleure organisation de la productio et de la répartition, sur la libre et volontaire adhésion d individus émerveillés de l'excellence et de la supériorit du système, subsiste encore vaguement et fragmentair ment dans la pensée socialiste et surtout, semble devo attirer, au moins par certains de ses éléments, tous ce qui introduiront de l'idéalisme et des considérations d droit naturel dans leur consceptions collectivistes ou co munistes. Le *socialisme scientifique*, doctrine classique a jourd'hui, fondé sur les données de l'évolution historiq et l'observation des faits économiques, sur la lutte d classes et une notion particulière de la plus-value, instru à nouveau le procès de la société individualiste et capit liste et prédit son remplacement fatal par une socié collectiviste ou communiste toute différente. Une école no velle, le *néo-syndicalisme*, remontant aux sources mêmes

(1) Après Platon, Thomas Morus, Campanella, toute la série des écriva dits socialistes qui écrivirent en France de 1830 à 1840, St-Simon et Fourr Cabet et Pécqueur, L. Blanc et Proudhon.

ollectivisme orthodoxe et complétant les propositions de
. Marx par les déductions de la philosophie nouvelle pro-
ose de donner une orientation particulière à l'action so-
ialiste. Enfin une doctrine récente, le *socialisme juridique*,
uggère de tirer de certains des textes fondamentaux,
ssises de la société actuelle, la Déclaration des droits de
homme notamment — toutes les conséquences logiques
u'ils comportent et qui, traduites en obligation légales,
ourraient sensiblement modifier la structure de certaines
stitutions présentes (égalité économique, égalité de fait
non plus seulement de droit — suppression de tout héri-
ge par exemple pour égaliser les chances de tous les
dividus à leur naissance). Nous n'étudierons ici que le
cialisme dit scientifique.

Comme groupement politique, ou plutôt comme expres-
on d'opinions politico-sociales, le socialisme unifié eut en
rance, à travers le XIXe siècle, divers précurseurs. Dans
n contre-projet de constitution de l'An III opposé à
lui de Condorcet, Robespierre proposait de déclarer que
propriété serait « le droit que tout citoyen a à la jouis-
nce de cette partie des biens qui lui est assurée par la
i » c'est-à-dire que la propriété n'aurait plus été « un droit
turel, imprescriptible et sacré » mais une simple faculté
ncédée par la loi et susceptible d'être modifiée par elle.
1795, Babœuf paya de sa tête l'essai d'une révolution
mmuniste (conspiration des Égaux). En 1832 un manifeste
oclame

Nous avons bien moins en vue un changement politique qu'une
onte sociale. (Les réformes politiques) peuvent être d'excellentes
ses mais comme moyen seulement, non comme but. Ce qui est
re but à nous c'est la répartition égale des charges et des béné-
s de la société, c'est l'établissement complet du règne de l'éga-
(1). »

Un parti socialiste communiste se formait appuyé sur

1) *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Seignobos, p. 129 et 130.

des sociétés secrètes (les *saisons* dirigées par Blanqui e Barbès, les *communistes*, les *Icariens*), trouvant surtout de adhérents parmi les ouvriers des faubourgs et préconisan l'établissement d'un pouvoir dictatorial pour diriger l mouvement insurrectionnel. Une déclaration-programm de ce parti ouvrier révolutionnaire communiste montre l'in fluence des idées de L. Blanc en 1840.

« Voici nos principes, nous voulons la Communauté des tra vailleurs c'est-à-dire l'abolition de l'exploitation de l'homme pa l'homme, établir des ateliers nationaux où le prix du travail so réparti entre les travailleurs, où il n'y ait plus de maîtres ni d valets. »

En 1847 paraît, mais passe inaperçu, le fameux « Man feste du parti communiste » de K. Marx.

Après la Révolution de février 1848, ce parti populair à tendances communistes, partisan de la République social avec le drapeau rouge pour emblème, imposa au gouverne ment provisoire, formé des républicains modérés et d républicain radical Ledru-Rollin désignés par la Rédactio du *National*, trois de ses adhérents Flocon, L. Blanc e Albert. Il obtint quelques mesures d'apparence socialist (droit au travail, ateliers nationaux, commission de gou vernement pour les travailleurs, réduction de la journée d travail à 10 heures dans Paris et à 11 heures en province La répression de juin 1848 désorganisa ce groupement. Se débris furent recueillis par les Républicains et leur ensen ble forma « la Montagne » ou les « Rouges »; son programm de mai 1849 renfermait quelques réformes sociales « droit à la propriété par le droit au travail — impôt progre sif et proportionnel sur le revenu net — exploitation pa l'État des chemins de fer, usines, canaux, assurances. » (1 Comme les Républicains, les socialistes militants furen proscrits après le coup d'État de 1851 et se mêlèrent ensuit au parti radical. « Peu nombreux d'ailleurs, sans organisa

(1) Seignobos, cité, p. 153.

ion, sans programme commun, disciples de Proudhon, mutuellistes) de L. Blanc (réforme sociale par l'association ntre ouvriers) et Blanqui (révolutionnaires) (enfin) des artisans de l'intervention de l'État (1) ». Le 18 mars 1871 n Comité central chargé de défendre les intérêts de la garde ationale s'installa à l'Hôtel de Ville de Paris, le 26 un onseil général fut élu. Le pouvoir confus resté indivis ntre les deux s'appela « la Commune. » (2)

« Sur 78 membres qui siégèrent au Conseil une vingtaine, mem- es de l'Internationale (3) avaient des projets de réformes sociales. y avait une vingtaine de blanquistes, révolutionnaires sans but écis, les autres étaient des démocrates de la tradition de 1793 ou s Montagnards de 48 avec de vagues aspirations socialistes. »

En somme une coalition de révolutionnaires sans pro- amme commun. La répression décapita ce parti.

Nous avons vu qu'à l'Assemblée nationale, les intransi- ants de l'extrême-gauche formulèrent à plusieurs repri- s des propositions qui rappelaient celles que l'on pouvait nsidérer comme inspirées du socialisme français, du cialisme national d'avant le manifeste de Karl Marx. aquet notamment répéta que pour lui et ses amis, la République était un instrument pour arriver à la solu- tion de la question sociale » et il préconisa la formation

D'un groupe d'avant-garde, de combat démocratique ayant ur programme la revision de la constitution, une assemblée uni- e, l'appel direct au peuple, le rachat de la banque, des mines, des mins de fer, le divorce l'impôt progressif, l'éducation intégrale eille pour les deux sexes, l'amnistie, les tribunaux éligibles, la ppression des armées permanentes.

Sauf le dernier article, cette liste de réformes n'a rien de écifiquement socialiste au sens actuel du mot tout au ins. Le groupe de l'extrême-gauche radicale et socialiste disparut à la Chambre qu'en 1904.

-2) Seignobos, cité, p. 163-173.

) L'association internationale des Travailleurs avait été fondée en 1864 répondre à l'appel qui terminait le « Manifeste » de 1847 « travailleurs ous les pays unissez-vous ».

En 1874 pourtant se tint un congrès du Parti ouvri français. Renforcée après le retour des amnistiés de Commune en 1879, cette organisation se scinda en 1882 deux groupes : le groupe marxiste recruté surtout da le Nord dirigé par J. Guesde assisté d'un conseil de ci membres, et la Fédération française des travailleurs soci listes révolutionnaires, divisée en « fédérations régiona autonomes ». Celle-ci que ses adversaires appelèrent « pos biliste » se partagea en 1890 en deux groupements aya respectivement pour chefs Allemane et Brousse. Ce q restait du parti blanquiste constituait une quatrième fra tion des forces socialistes. A la Chambre quelques déput sans programme bien net formaient « le parti ouvrier ».

En vue des élections de 1893 tous ces éléments accrus d radicaux mécontents et anciens adhérents du mouveme revisionniste s'allièrent en une « ligue d'action révol tionnaire pour l'avénement de la République sociale ». L 55 élus de cette coalition, les radicaux socialistes, allère siéger à l'extrême-gauche.

« Pour la première fois un parti socialiste parlementaire appara sait et s'unissait au parti radical pour obtenir une politique réformes sociales partielles ainsi que la revision de la Constit tion (1) ».

Dans quelques ministères de concentration figurère des socialistes, ce qui posa dans les différentes fractio la question du « ministérialisme. » En 1902 les radicaux les socialistes étroitement alliés formèrent le Bloc des ga ches mais en 1905, date très importante dans l'évoluti du socialisme classique, d'abord les divers groupes socialis fusionnèrent (parti ouvrier socialiste révolutionnaire, pa socialiste de France, parti socialiste français et cinq Fédé tions autonomes) (2), puis le parti socialiste ainsi uni

(1) Seignobos, cité, p. 199-200-201-204.

(2) Voir le Pacte de la déclaration d'unité. Congrès de Paris (avril), et Châlons (octobre) 1905. Compte rendu, p. 13 et s.

proclama solennellement son refus de collaboration avec tout groupement « bourgeois. »

* * *

Quel est l'idéal du parti socialiste, sa théorie ses principes essentiels et son but, ses caractères, sa définition et ses tendances?

Le parti se propose la transformation complète et générale de la société individualiste et capitaliste actuelle, en une société collectiviste ou communiste (1) toute différente, dans laquelle n'existeront plus de classes sociales et par suite plus de lutte de classes, dans laquelle les instruments de production, préalablement socialisés par la nation, seront mis en œuvre dans l'intérêt de tous par les associations professionnelles des travailleurs de toutes catégories, et dans laquelle l'autorité la hiérarchie et la centralisation ayant disparu, les groupements fédéralisés seront indépendants autonomes, et « l'individu, source inépuisable d'activité et d'énergie, se trouvera replacé à la base ».

Karl Marx et ses disciples ont fondé le socialisme scientifique sur deux découvertes auxquelles le maître attachait une importance considérable : la conception matérialiste de l'histoire et la théorie de la plus-value. Les intérêts matériels gouvernent le monde, les modes techniques de production de chaque époque conditionnent et commandent les institutions de cette époque; à la production autonome a correspondu la propriété individuelle, à la production capitaliste d'aujourd'hui, collective et par suite sociale, doit correspondre une forme nouvelle d'appropriation, c'est-à-dire une propriété collective, une propriété sociale; d'autant plus que la consommation, étant devenue sociale, la pro-

(1) Le parti socialiste dans son ensemble paraît encore ne pas distinguer et ne pas avoir choisi entre la formule de répartition collectiviste (à chacun selon son travail) et celle du communisme (à chacun selon ses besoins). Certains socialistes semblent cependant orienter leurs préférences vers la solution collectiviste.

duction dirigée en vue de cette consommation doit deven également sociale et que d'ailleurs, les capitaux, qui reste la propriété de quelques-uns, ne peuvent être mis en œuv et rendus productifs, que par le travail collectif de nom breux salariés. En second lieu « la valeur en échange d produits est constituée par le temps de travail socialeme nécessaire à leur production » or, le salaire perçu par l'ouvri est inférieur à la valeur en échange des produits qu fabrique, le patron qui garde cette plus-value ne donne do pas à l'ouvrier tout ce qu'il lui doit et c'est cette plus-valu représentation du travail non payé, qui non seuleme alimente les revenus sans travail — directs (profits indirects (fermages, loyers, intérêts) — mais encore sert former et à grossir le capital du patron.

L'observation des faits économiques montre que concentration croissante des capitaux et des entrepris amènera fatalement la disparition des petites industries, d petits commerces, des petites exploitations de toute natu et la transformation de leurs détenteurs actuels en sal riés, en prolétaires (loi de la prolétarisation), c'est-à-dire individus n'ayant absolument aucune autre ressource q leur salaire et gagnant trop peu pour pouvoir économis et par suite capitaliser. Donc la société se trouve partag en deux grandes classes : les capitalistes et les salariés ; l bourgeois et les prolétaires. D'ailleurs, toute l'histoi montre que l'humanité a toujours été divisée en de parties ; l'une exploitante l'autre exploitée, l'une dom nante l'autre dominée, patriciens et plébéiens, barons serfs, maîtres et compagnons. Pour augmenter leur prof limité par la concurrence, les patrons cherchent à donner leurs ouvriers le salaire le plus bas, celui qui assure juste coût de l'existence (loi d'airain des salaires) et pour pr téger tant leur propriété personnelle des moyens production que leur autorité dans leurs usines, fo

appel directement ou indirectement à la toute puissance de l'État.

Un antagonisme irréductible existe donc entre les deux classes de la société actuelle et ne pourra cesser, quels que soient les bouleversements sociaux et politiques, que le jour où, fait nouveau dans l'histoire du monde, le prolétariat ayant triomphé et pris la direction de la société, toute idée de classe et par suite toute lutte de classe aura disparu. L'État, qui n'est aujourd'hui qu'une organisation du pouvoir d'exploitation d'une classe par une autre classe, s'écroulera et sera remplacé par une vaste administration des choses.

Cet écrasement du régime capitaliste sera facilité par la catastrophe gigantesque qui ne manqueront pas de produire les excès de la libre concurrence, les vices et l'anarchie de la production, les crises alternatives de famine et de surproduction causées par le phénomène de sous-consommation de la classe ouvrière qui ne peut, par suite de la faiblesse de ses facultés d'acquisition, acheter tout ce qu'elle produit. Cette révolution économico-sociale sera hâtée par la conquête des pouvoirs publics, à laquelle aura procédé le prolétariat, et par l'entente des salariés organisés des différents pays.

De cette théorie sont déduits les principes essentiels du socialisme ;

« Socialisation des moyens de production et d'échange, union et action internationales des travailleurs, conquête socialiste des pouvoirs publics par le prolétariat organisé en parti de classe » (1).

La définition en France.

Le parti socialiste est un parti de classe qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collectiviste et communiste (2), et pour moyen l'organisation économique et poli-

(1) Congrès socialiste international de Stuttgart, 1907. Compte rendu, p. 412.

(2) Le règlement du parti, art. 1er, porte « ...en une société collectiviste *ou* communiste ».

tique du prolétariat. Par son but, par son idéal, par les moyens qu' emploie, le parti socialiste, tout en poursuivant la réalisation de réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pa un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolu tion » (1).

Le parti est donc essentiellement un parti de classe, l parti de la classe des salariés.

« Le parti de la classe ouvrière, son parti d'aujourd'hui, son par de demain, son parti de tous les jours. C'est pour elle qu'il vit et ag c'est par elle aussi qu'il existe, sans elle il ne serait rien ; c'est pour l classe ouvrière que nous délibérons et c'est d'elle seule que nou nous occupons dans ce congrès (2) (nous jouons le rôle) d'éduca teurs, de guides, d'entraîneurs du prolétariat, il faut le répéter tou jours, car c'est là-dessus que tout s'appuie : le parti socialiste est parti de la classe ouvrière (3), si nous vivons de sa vie, percevons exprimons sa pensée, parlons son langage, conduisons notre activi en rapport autant avec ses besoins actuels qu'avec ses aspiration alors nous serons compris par lui (le prolétariat) (4), avec le prol tariat nous devons triompher, sans lui, il ne peut y avoir que d discours et des formules vides (5). Ce parti est le parti de la clas ouvrière, il n'est ni à côté ni au-dessus du prolétariat, il doit être prolétariat lui-même organisé pour l'action politique (6). Le jour nous ne serions plus qu'un reflet impuissant de la C. G. T., qu serait le parti socialiste ? une petite collection de déclassés qui n pouvant être syndiqués viendraient jouer dans la coulisse le rô que la C. G. T. joue en plein air » (7).

Mais tout en étant le parti de la classe ouvrière, le par socialiste entend transformer complètement la socié actuelle et ne se désintéresser d'aucun de ses divers élément

« ...Nous avons le droit et aussi le devoir de regarder au delà la classe ouvrière elle-même parce qu'au delà de ses limites, il y des misères à guérir qui ont leur racine profonde dans le mêm capitalisme dont la classe ouvrière est victime. Nous allons a petits commerçants non pas pour leur proposer des palliatifs, ma pour dénoncer le capitalisme ; nous allons aux petits propriétair paysans pour leur dire : ce n'est pas ta terre qui te nourrit, c'est qui nourris ta terre et à la perdre dans la collectivité, tu ne perdı que misère et labeur exténuant. Nous allons aussi aux homm

(1) Congrès d'Unité, 1905. Compte rendu, p. 13 et 14.
(2 à 5) Congrès 1908. Compte rendu, p. 125-129-158-168.
(6-7) Congrès 1908. Compte rendu, p. 187. Constans. p. 164. Tanger.

de pensée pour leur dire que la science et les arts ne seront glorifiés que dans la société nouvelle où les joies de l'art seront confondues avec la vie elle-même et où la science sera bienfaisante pour tous. Nous voulons affranchir en effet, en élargissant la cause ouvrière à la proportion de l'humanité toute entière, tous ceux qui souffrent dans leur conscience, dans leur cerveau, comme dans leurs muscles. Voilà la grandeur du socialisme. » (1)

Le parti socialiste est un parti de révolution.

« Le Congrès repousse de la façon la plus énergique les tentatives revisionnistes tendant à changer notre tactique éprouvée et glorieuse basée sur la lutte de classe et à remplacer la conquête du pouvoir politique de haute lutte contre la bourgeoisie par une politique de concessions à l'ordre établi.

« La conséquence d'une pareille tactique revisionniste serait de faire d'un parti qui poursuit la transformation la plus rapide possible de la société bourgeoise en société socialiste — d'un parti par suite révolutionnaire dans le meilleur sens du mot — un parti se contentant de réformer la société bourgeoise.

C'est pourquoi le Congrès, persuadé, contrairement aux tendances revisionnistes existantes que les antagonismes de classes, loin de diminuer vont s'accentuant, ne saurait approuver aucun des moyens de nature à maintenir au pouvoir la classe dominante, déclare) que la démocratie socialiste ne saurait rechercher aucune participation au gouvernement dans la société bourgeoise. Le Congrès repousse en outre toute tentative faite pour masquer les antagonismes de classes toujours croissants à l'effet de faciliter un rapprochement avec les partis bourgeois... » (2)

Le pacte d'unité fut en France précédé de la déclaration suivante :

« (Le parti socialiste)... même lorsqu'il utilise au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants, ou se trouve combiner accidentellement son action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, reste toujours un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'État qui en est l'instrument. » (3)

Déclaration suivie des dispositions suivantes :

Les élus du parti au Parlement forment un groupe unique en

(1) M. Jaurès. Congrès 1906. Compte rendu, p. 174.

(2) Résolution du congrès socialiste international tenu à Amsterdam en août 1904.

(3) Règlement du parti (3e édit.), brochure, p. 17.

face de toutes les fractions politiques bourgeoises. Le group socialiste au Parlement doit refuser au gouvernement tous le moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et son main tien au pouvoir, refuser l'ensemble du budget, il doit se consa crer à la défense et à l'extension des libertés politiques et des droit des travailleurs, à la poursuite et à la réalisation des réfor mes qui améliorent les conditions de vie et de lutte de la class ouvrière. » (1)

Le parti repousse donc en principe toute union avec le socialistes revisionnistes et les radicaux socialistes et répu- die énergiquement « le confusionisme » réformiste.

Le parti est internationaliste, pacifiste et antimilita riste.

L'un des principes essentiels de sa doctrine (2) es « Entente et action internationale des travailleurs; » so titre est *Parti socialiste, section française de l'International ouvrière* ou en abrégé S. F. I. O. (3) Trois opinions semblen sur ce point partager les socialistes français. 1° Le group Hervé qui nie purement et simplement la patrie dans s forme actuelle et déclare « ...les patries sont des marâtre pour les pauvres; notre patrie c'est notre classe, nou détestons nos patries, nous sommes des antipatriotes, l'appel de mobilisation nous resterons chez nous, nous fe rons la grève des réservistes et quand l'armée active ser occupée aux frontières nous nous soulèverons et ce sera l'in surrection. » (5) 2° D'autres socialistes estiment que « l notion de patrie est une notion mystique et non pas un notion réelle, qu'il n'y a pas de races, qu'il y a des natio mais pas de nationalités; s'il n'y a pas réellement de patr

(1) Congrès d'Unité, 1905. Compte rendu, p. 13 et 14.

(2-3) Article 1er du règlement du parti. brochure (3e édit.), p. 7.

(4) Congrès 1906. M. Hervé. Compte rendu, p. 215 et 216.

V. le compte rendu de la conférence faite le 25 septembre 1912 par Hervé à la Salle Wagram (*Guerre Sociale* n° du 2 au 9 octobre 1912). « La pl grande erreur de ma vie a été de me laisser traiter d'antipatriote » a décl l'orateur qui a conclu en préconisant la conquête de l'armée et notamme des sous-officiers rengagés par les socialistes.

il n'y a pas de patriotisme ni conséquemment d'antipatriotisme; reste une réalité qui fait la nation, « une certaine communauté de lois de mœurs de sentiments nous lie. Nous sommes la section française de l'Internationale ouvrière ». « Il y a une solidarité entre le parasite et le parasité, l'antagonisme entre les classes n'empêche pas la solidarité; les socialistes ont le devoir de s'opposer à toute conquête ou oppression venant de la France ou de l'étranger... (1) nous ne sommes ni patriotes ni antipatriotes, nous sommes internationalistes (2) ». 3º La majorité du parti semble rester attachée au patriotisme mais en lui donnant un sens particulier. « (Le parti) a pour devoir de maintenir le milieu national, nous sommes logiquement antimilitaristes parce que, préconisant la conquête de l'État, nous préconisons la destruction du principe d'autorité. (3) Depuis que le suffrage universel a été mis dans sa main de l'ouvrier) comme une arme, le prolétaire a une patrie t s'il n'en jouit pas, c'est de sa faute. Lui dire qu'il n'a point de patrie, c'est encore lui mentir » (4). « Nous sommes lans une période intermédiaire où l'internation n'a pas ncore surgi, mais où elle est déjà préparée par l'organiation ouvrière internationale. » (5)

Au Congrès international de Stuttgart en 1907, la résoıtion suivante fut adoptée :

« Le Congrès (6) rappelle que l'action contre le militarisme ne ɪut être séparée de l'ensemble de l'action contre le capitalisme. ·s guerres entre états capitalistes sont en général les conséquences leur concurrence sur le marché du monde, ces guerres résultent la concurrence incessante provoquée par les armements du ilitarisme qui est l'un des instruments principaux de la dominan de la bourgeoisie et de l'asservissement économique et poli-

(1 à 5) M. Lapicque. Congrès 1906. Compte rendu, p. 230 à 238. p. 239 Ulhry. p. 229. M. Cabannes. p. 243. M. Guesde. p. 255 M. Jaurès.

(6) Congrès international de Stuttgart, 1907. Compte rendu, p. 421 à 424 l'impression remportée de ce congrès par M. Bouglé, *syndicalisme et décratie*, 1908. « La leçon de Stuttgart », p. 77.

tique de la classe ouvrière. Les guerres sont favorisées par les préjugés nationaux que l'on cultive systématiquement dans l'intérêt des classes dominantes, afin de détourner la masse prolétarienne de ses devoirs de classe et de ses devoirs de solidarité internationale. La classe ouvrière est l'adversaire naturelle des guerres; il est du devoir de tous les travailleurs, de s'appliquer à ce que la jeunesse prolétarienne soit élevée dans les idées socialistes de la fraternité des peuples et éveillée systématiquement à la conscience de classe; l'Internationale ne peut pas enfermer d'avance dans des formules rigides, l'action nécessairement diverse selon les temps et les milieux des divers partis nationaux, si une guerre menace d'éclater, c'est un devoir pour les classes ouvrières de faire tous leurs efforts pour empêcher la guerre par tous les moyens qui leur paraissent les mieux appropriés et qui varient naturellement selon l'acuité de la lutte des classes et la situation politique générale. Au cas où la guerre éclaterait néanmoins, ils ont le devoir de s'entremettre pour la faire cesser promptement et d'utiliser de toutes leurs forces la crise économique et politique créée par la guerre pour agiter les couches populaires les plus profondes et précipiter la chute de la domination capitaliste. » (1)

Le parti est opposé au mouvement colonial.

« Le Congrès réprouve la colonisation actuelle d'essence capitaliste; défenseur de tous les opprimés sans distinction de races (il condamne cette politique de vol et de conquête, application effrontée du droit du plus fort. » (2)

Le parti est résolument pacifiste.

« Le Congrès est convaincu que sous la pression du prolétariat la pratique sérieuse de l'arbitrage international se substituera pour tous les litiges aux pitoyables tentatives des partis bourgeois et qu'ainsi pourra être assuré aux peuples le bienfait du désarmement général. » (3)

Quelle est la méthode du parti?

Il base sa doctrine et sa propagande sur les « faits de l'évolution politique et économique » (4) sur « les faits

(1) Voici comment s'exprime M. Bouglé : « A Stuttgart c'est encore comme on disait à Amsterdam une « motion caoutchouc » qui l'emporte. Libre à chacun de la tirer en son sens. Elle est assez élastique pour contenter tout le monde et l'Empereur... Elle n'organise pas la moindre simultanéité du désarmement. C'est un vœu de plus. Etait-ce bien la peine pour en arriver là de tant railler les diplomates de la Haye? » *Syndicalisme et démocratie* cité, p. 77 et 78.

(2 et 3) Congrès international, 1907. Compte rendu, p. 427.

(4) Congrès international, 1907. Compte rendu, p. 423.

scientifiques » (1). « Nous, les scientifiques et par conséquent les socialistes (car je ne puis arriver à séparer ces deux termes dans mon esprit). » (2)

Quel est son but?

« Le socialisme lui propose (à la France) une œuvre magnifique : organiser politiquement la démocratie, organiser économiquement le travail et la production, organiser la paix de l'Univers. Par la France ou sans elle l'humanité marchera vers ce but. Les socialistes français feront de leur mieux pour que la France prenne la tête de cette marche à l'étoile. » (3).

II

Quelle est la doctrine politique économique et sociale du parti?

Dans l'ordre politique le socialisme n'a pas encore formulé sa conception particulière de l'État K. Marx avait réservé cette question.(4) A Engels qui avait écrit : « L'État sera supprimé et remplacé par une administration des choses » il répondit : « L'on n'a pas à s'occuper pour le moment de la nature de l'État futur ; on aura beau accoupler les deux mots peuple et État on ne fera pas avancer la question d'un saut de puce ».

En 1907 à la réunion de la Commission socialiste interparlementaire à Stuttgart un membre M. Troelstra exposa tous les inconvénients et les dangers que présentait pour le parti, l'absence d'un projet de système politique propre

« La social-démocratie même en se servant pour sa lutte et pour son but du système politique de la bourgeoisie doit se rendre compte de la nature défectueuse de celui-ci... le manque d'un système

(1) Congrès 1908. Compte rendu, p. 241 et 184.
(2) M. Lapicque. Compte rendu, p. 231.
(3) M. Sembat. *Les idées socialistes, Revue hebdomadaire,* 19 mars 1910, p. 350, sur la question de l'Alsace-Lorraine (renonciation à la revanche), voir p. 347.
(4) Cours de doctorat. M. G. Deschamps. Paris, 1909. *Histoire des doctrines économiques.*

politique propre prend sa revanche sur l'unité du parti et la forc de propagande... la base de notre système politique ne saurait êtr que l'organisation fondée sur la communauté des intérêts écono miques parmi lesquelles les organisations syndicales occupent l première place. Il faudra que cette organisation dispose d'un certaine autorité publique et qu'elle puisse imposer sa volonté au minorités. Au-dessus de celle-ci doit se trouver l'organe donnan introduction à l'intérêt et aux désirs du peuple... (1) ».

M. Jaurès répondit : « le problème posé par Troelstr est un des problèmes les plus difficiles dont le socialism ait à s'occuper... » (2) La question fut renvoyée pour examen à une séance ultérieure de la Commission.

Il a paru récemment une esquisse — sous le titre de « L société socialiste ou l'Entente sur le but » — de l'orga nisation politique et économique de la société future (3) C'est là l'opinion personnelle de deux « socialistes insur rectionnels », nous la reproduisons à titre de renseignement

« La base de l'État n'est plus le collège électoral, c'est la com mune et la commune est souveraine ! les seules limites que ren contre son autonomie lui sont assignées par les intérêts plus géné raux de la région et la région n'est qu'une fédération de communes Les seules limites que rencontre l'autonomie de la région lui son assignées de même par les intérêts plus généraux de la nation Et la nation n'est que le confédération des fédérations régionales Il n'y a plus de lois. Il n'y a plus de Code. Il n'y a plus de fonc tionnaires investis comme aujourd'hui d'un pouvoir à peu pré absolu. il n'y a plus que des groupements autonomes, passant entr eux des contrats plus ou moins uniformes et plus ou moins durable mais toujours revisables et ne concernant que des points déterm nés. Plus de citoyens fantômes... plus de citoyens-amateurs... L commune assure la défense sociale (justice et police) et la défens nationale (armée)... l'enseignement, l'éducation et les fêtes pu bliques... elle intervient enfin et pour une part importante dans l vie économique ...elle sera plutôt le canton que la commune ac tuelle... elle comportera deux organes essentiels : une administra tion comprenant non des fonctionnaires mais des administrateu professionnels, un conseil élu... chaque conseil municipal délègu

(1-2) Congrès international de 1907. Compte rendu, p. 21-32-39-41.

(3) *La guerre sociale des* 20-27 *mars et* 28 *mars* 2 *avril* 1912 « *La socié socialiste...* » par Charles Albert et Jean Duchêne.

un de ses membres au conseil de la région où sont représentées également les organisations de la vie économique... les régions délèguent selon leur importance un ou plusieurs de leurs membres au conseil national où siègent également les représentants de la Confédération générale du Travail ainsi que ceux de la Confédération générale des consommateurs, et qui prend toutes les décisions d'intérêt national. Ce conseil représente l'État devant l'étranger.

Dans cette conception la société socialiste a pour armature la triple confédération des communes des syndicats travail ou production) des coopératives (de consommation) t chaque individu appartient obligatoirement à une commune, à un syndicat de production et à une section de coopérative de consommation. Jusqu'à plus ample informé, ette théorie politique doit être considérée comme personnelle aux auteurs qui l'ont émise.

Le parti socialiste est dans son ensemble attaché à la orme du gouvernement actuel (1) mais beaucoup souhaient une modalité différente du régime républicain et quelques-uns, surtout des syndicalistes, ont émis des théories non antidémocratiques du moins extra démocratiques ue nous retrouverons plus loin.

« ... Il y a entre le mouvement socialiste et la démocratie des positions à coup sûr mais aussi des rapports... le socialisme luième aboutira nécessairement à une forme nouvelle de démocratie une forme supérieure de démocratie... la démocratie est à l'origine mme puissance d'ébranlement, elle est aussi au terme en ce sens e, dans la société nouvelle, ce n'est pas une classe seulement mais totalité des individus de toutes les classes qui auront leur place, r fonction, leurs droits et leurs garanties (2) ».

La grande majorité du parti reste partisan de la conquête aduelle des pouvoirs publics par suite de la propagande ctorale et de l'action parlementaire, tout en proclamant e le parti « n'est ni un parti électoral ni un parti parle-

) « Les socialistes tiennent la République pour la forme politique la lleure et ils proposent au pays les meilleurs moyens de perfectionner les lnes qui la constituent (R. P., renouvellement partiel des députés, droit d uffrage accordé aux femmes). » M. Sembat. cité, p. 332.

) M. Jaurès. Congrès 1908. Compte rendu, p. 349-352.

mentaire mais un parti qui se sert des élections et du Parle-ment »; seuls quelques insurrectionnels et un vieux socia-liste orthodoxe, M. P. Lafargue, se sont déclarés antipar-lementaires (1).

Les Congrès internationaux ont précisé, le but et le limites de cette action, celui d'Amsterdam (1904) déclarait

« Le Congrès compte que les représentants du parti dans le Parlements se serviront de leur puissance accrue, tant par leu nombre augmenté que par l'accroissement considérable de la mass d'électeurs qui les suivent, pour persévérer dans leur propagand sur le but final du socialisme et, conformément à notre programm pour défendre de la façon la plus résolue les intérêts de la class ouvrière l'extension et la consolidation des libertés politiques; pou revendiquer l'égalité des droits pour tous; pour continuer ave plus d'énergie que jamais la lutte contre le militarisme contre l politique coloniale et impérialiste, contre toute espèce d'injustic d'asservissement et d'exploitation et finalement s'employer énerg quement à perfectionner la législation sociale et à rendre possibl à la classe ouvrière l'accomplissement de sa mission politique civilisatrice. » (2)

En France les congrès d'unité en 1905 ont sinon ajout du moins précisé.

« Les élus du parti au Parlement... doivent refuser au gouve nement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeo sie... les fonds secrets et l'ensemble du budget (3) ».

Des divergences se produisirent dans la discussion su l'action générale du parti au congrès de 1908 notamment soulignèrent la présence à l'intérieur du parti de trois ten dances distinctes. Il faut noter que si les divergenc d'idées sont plus nettement accusées dans le parti soci liste que dans tout autre, cela tient à ce que dans l commissions toutes les convictions sont représenté proportionnellement au nombre de leurs tenants re pectifs.

(1) M. Lafargue. Congrès 1908. Compte rendu, p. 134.

(2) Règlement du parti, p. 18.

(3) Compte rendu, p. 14. Le refus du vote du budget a pris le caract d'un acte symbolique et l'attitude de l'élu qui vota le budget et de ceux s'abstinrent lors du vote, fut sévèrement critiquée dans plusieurs cong ultérieurs.

L'opinion commune, classique, souvent exposée par J. Guesde et la Fédération du Nord (1) voit dans la Révolu-tion un acte isolé, violent et brusquement émancipateur d'un prolétariat qui, dans la paix et la légalité, se serait longuement et soigneusement préparé à remplacer toutes les institutions bourgeoises par ses institutions propres. Il serait néfaste pour la classe ouvrière que la Révolution se fît prématurément. Ce qui constitue l'essence de la Révolu-ion, ce n'est pas la violence qui peut être réactionnaire, 'est le fait qu'une classe nouvelle accède au pouvoir (2). es réformes n'ont par suite qu'une minime valeur. M. P. afargue, en citant l'exemple de l'Angleterre et des États-nis où les libertés ouvrières sont développées et où ne èse pas l'obligation du service militaire, a essayé de montrer ue même dans ces milieux très réformés « la vie de l'ou-rier n'était pas supportable ». D'autres ont dit que les éformes les plus importantes avaient été faites par des ourgeois non par des socialistes, que le résultat toujours écevant des réformes rejetait de nombreux ouvriers dans anarchie et que les partisans des réformes se rencontraient vec les syndicalistes les plus ardents, qu'il y avait parfois pposition entre les réformes et le but final « la classe ou-ière n'étant pas capable d'assimiler une double propagande réforme immédiate et de doctrine communiste ou col-tiviste pleinement libératrice », qu'elles sont toujours oublement limitées (propriété capitaliste et insuffisances idgétaires), que les véritables, les seules réformes ne seront ites que lorsque les socialistes seront maîtres des pouvoirs blics. » (3)

1) La Fédération du Nord et celle de la Seine sont et de beaucoup les s importantes de toutes les Fédérations du parti. Au congrès de Lyon en ier 1912 la première représentait 462 mandats, la seconde 341 alors que lus importante après elles, celles du Gard et du Pas-de-Calais, n'en comp-que 93.

-3) Congrès 1908. Compte rendu, p. 374-137-139-140-330-340.

Une autre tendance représentée par un grand nomb d'adhérents de la Fédération de la Seine, tendance que s adversaires ont appelée « esprit nouveau » « socialisme no veau (1) », assure au contraire que,

« La Révolution est une réalité actuelle et continue dont no vivons les péripéties... elle s'opère par tous les actes et par tous l mouvements du prolétariat de plus en plus organisé et éclai (en vue) de tous les moments de la lutte incessante contre la don nation capitaliste... mouvement général (du parti) qui exécute to les jours cette révolution (2) ». Il est nécessaire de s'adonner rés lument à l'œuvre des réformes sous la double réserve d'éviter to « confusionisme » avec les autres partis bourgeois et notamme avec le socialisme réformiste et rappeler constamment l'idéal société future que le parti entend réaliser un jour (3) « (toutes) m sures capables d'améliorer les conditions de vie et de lutte d travailleurs, de restreindre le droit patronal et d'étendre le dro ouvrier... (les travailleurs) ne doivent jamais être satisfaits... pl le parti conquérera, plus il voudra conquérir, plus les travailleu auront de choses, plus ils en voudront et plus ils en auront plus sauront ce qu'il faut faire pour en vouloir davantage. »

La tendance juste milieu s'efforce de concilier les deu thèses. M. Jaurès a dit :

« L'idée socialiste ne conçoit plus seulement la Révolution da un acte isolé violent et libérateur mais aussi dans une activité inc sante et de plus en plus organisée et consciente du prolétar et du parti socialiste dans une évolution révolutionnaire qui to les jours fait la révolution (4)... Nous disons que dans un pa vraiment et profondément socialiste l'esprit révolutionna réel est en proportion de l'action réformatrice efficace en proportion de la vigueur même de la pensée et de l'esp révolutionnaires... précisément parce que le parti sociali est un parti essentiellement révolutionnaire, il est le parti plus activement et le plus réellement réformateur... de même q l'horizon de la mer l'Océan se confond avec l'horizon de l'espa ici l'œuvre de réforme agrandie, continuée poussée sans cesse p un prolétariat organisé toujours plus puissant et plus ambiti tend à se confondre à la limite avec sa réalisation révolutionnair ce n'est pas un réformisme bourgeois bureaucratique, un réformis de paix sociale que nous nous apportons, mais une action de réfor

(1-2-3-4) Congrès 1908. Compte rendu, p. 227. p. 124-129-461. p. 123- 129-131. p. 155.

·igoureuse, enthousiaste, soutenue par l'esprit de lutte de la classe uvrière et animé par l'intégrité de l'idéal socialiste. » (1)

L'action générale du parti comprend donc une action »olitique (propagande et éducation du prolétariat, élec-ions, œuvre parlementaire, réformes etc.), et une action conomico-sociale (organisation des travailleurs, interven-ion dans les conflits entre le capital et le travail, syndicats t coopératives).

« L'action parlementaire n'est pas tout le socialisme, de son côté ıction syndicale nécessaire aux travailleurs pour leurs moyens de fense a besoin d'être appuyée par l'œuvre coopérative qui pré-ıre la classe ouvrière à la substitution du régime socialiste au gime actuel. (2)

La première et la plus indispensable des actions socia-stes est « l'appel à l'organisation sur tous les terrains » ı vue du triple effort politique coopératif et syndical.

Le Congrès de 1908 a fixé la doctrine du parti sur la ıture et l'étendue de son action générale. La déclaration »tée à l'unanimité moins une voix (3) affirme que le parti.

1° Pose à nouveau la nécessité de la conquête du pouvoir »litique et par suite de l'action électorale pour « accroître puissance parlementaire et législative du socialisme », linéa 1er et alinéa dernier.) 2° Rappelle sans cesse par sa opagande destinée à susciter partout l'esprit de reven-cation et « de combat », que le prolétariat « ne trouvera salut et l'entière libération que dans le régime collecti-te ou communiste. » 3° Concilie les deux thèses « précisé-nt parce qu'il est un parti de révolution, il est le parti le us activement réformateur. » 4° Est aidé par le mouve-nt même des forces productives dont les progrès « met-ıt à la disposition de l'humanité des forces de produc-n capables de pourvoir largement à tous ses besoins »,

-3) Congrès 1908. M. Jaurès. Compte rendu, p. 315-356-357. p. 484-485.
') Congrès 1908. M. Heliès. Compte rendu, p. 281-282.

forces actuellement mises en œuvre par la classe salariée pour le profit d'une petite minorité d'individus. 5° Reconnaît l'importance essentielle de la création des organismes ouvriers de lutte et d'organisation collective. 6° Adopte pour ces combats tous les moyens d'action, action directe allant jusqu'à la grève générale, jusqu'au recours suprême à la force insurrectionnelle.

*
* *

Une grave question s'est posée sur les rapports du parti avec les autres groupements politico-économiques. La quasi-unanimité des socialistes unifiés ont condamné, sous le nom de confusionisme réformiste, toute alliance avec les radicaux et les socialistes dits indépendants (discipline républicaine, vote du budget) et une forte minorité a répudié le confusionisme anarchiste a demandé sans succès l'exclusion du parti des éléments libertaires et insurrectionnels (1). M. Jaurès a estimé que le syndicalisme devait

« Agir non pas en se séparant de la démocratie, mais en mettant au service du socialisme conquérant la démocratie d'aujourd'hui la puissance autonome d'organisation ouvrière et de pensée ouvrière dont il dispose ».

Nous verrons plus loin que le syndicalisme au contraire prétend rajeunir, inspirer et imprégner le socialisme.

Depuis le congrès de Nancy en 1907, le parti reconnaît la pleine et l'entière indépendance de la Confédération générale du Travail et ne compte que sur le temps pour rapprocher les deux organisations.

« Dans l'intérêt même de l'unité d'action du prolétariat syndicalement organisé et du parti socialiste, je continue à affirmer la nécessité de leur autonomie, leur liberté réciproque; plus que jamais

(1) L'idée de créer un parti socialiste insurrectionnel distinct un moment ébauchée a été abandonnée.

ous avons le désir et l'espérance que cette action autonome aboutira. en vertu même de l'identité de l'objet et du but, à une action ibrement organiquement spontanément convergente (les réformes) euvent fournir (au parti et à la C. G. T.), sans confusion, sans ubordination, sans ingérence réciproque, l'occasion et, pour ainsi ire, le terrain d'une commune action libre et fraternelle » (1).

Dans de nombreux pays étrangers, au contraire, l'action t l'organisation syndicales sont étroitement subordonnées l'action et à l'organisation politiques. Au point de vue loctrine socialiste internationale, le Congrès de Stuttgart n 1907 a décidé que :

(le parti et les syndicats) ont chacun leur domaine distinct olitique et économique) dans lequel ils doivent chacun régler leur ction d'une façon absolument indépendante. Mais il y a un domaie toujours grandissant de la lutte des classes prolétariennes dans quel on ne peut obtenir davantage que par l'accord et la coopéraon du parti et des syndicats : il est de l'intérêt de la classe ouvrière ie dans tous les pays des relations étroites soient créées entre les ndicats et le parti et rendues permanentes » (2).

Dans un autre ordre d'idées le même Congrès internatioal de 1907 a voté la résolution suivante sur le vote des mmes (3).

« Les partis socialistes luttent pour le suffrage universel général, cordé à toutes les femmes majeures et non limité par des conditns de propriété, de cens, de capacité et d'autres conditions » (4).

Encore dans un autre ordre d'idées :

« Le parti socialiste est favorable aux groupements d'agents et ployés des services publics à leurs associations, à leus syndicats

1) Congrès 1908. Compte rendu, p. 339. En 1912 le Congrès de Lyon a onnu qu'il avait pu paraître utile à deux députés socialistes « d'appeler l' tention des travailleurs sur les périls d'une propagande d'antiparlemensme et de violence systématique » et il invita « tous les travailleurs à 'spirer (des décisions des précédents congrès) pour l'œuvre nécessaire de r prochement ».

2) Congrès 1907. Compte rendu, p. 424 et 425.

3) Compte rendu. Congrès 1907, p. 431.

4) Le congrès de Lyon en février 1912 a voté la motion suivante : « Le Cgrès invite les militants et les journaux du parti à faire une plus large ple dans leur propagande à la revendication des droits politiques et sociaux de femmes ».

et il réclamera pour les fonctionnaires le droit ouvrier tout entier (1
Pourquoi? Nous concluons à un changement nécessaire remettr
aux mains des délégués élus par le personnel, la direction du travail
la gestion de toute industrie d'État ». Le Congrès de Lyon, en févrie
1912, a «invité les élus du parti à poursuivre la défense du droi
syndical et la liberté d'opinion des fonctionnaires ».

A ce même Congrès, quatre motions furent présentée
et discutées sur les rapports respectifs du parti et de l
franc-maçonnerie. La première (groupe d'adhérents d
la *Fédération de la Seine*) :

« Considérant que la franc-maçonnerie est la véritable organisa
tion de classe de la petite bourgeoisie et du parti radical, décid
que les membres francs-maçons du parti devront démissionner d
cette organisation dans les six mois. »

La seconde (*Fédération du Nord*) :

« Constatant que les membres du parti ont une tendance à épar
piller leurs efforts dans toutes sortes de groupements; rappelle
tous les membres du parti qu'ils devraient consacrer tous leur
efforts à la propagande socialiste, à l'éducation, à l'organisatio
politique et économique du prolétariat. »

La troisième (*Fédération du Gers*) :

« Les membres du parti ont le devoir d'appartenir au syndica
ouvrier de leur profession, à la coopérative de leur localité et à l
franc-maçonnerie. »

Ces trois propositions recueillirent respectivement 10
927 et 5 voix. Le Congrès par 1.505 voix, adopta la 4e q
suit, présentée par un autre groupe d'adhérents de la *F
dération de la Seine* :

« Le Congrès en rappelant aux travailleurs que leur devoir est d
se grouper dans le parti socialiste, qui est le seul parti de classe d
prolétariat, déclare qu'il n'entend pas limiter à la seule action pol
tique l'activité de ses membres, du moment où celle-ci ne les m
pas en contradiction avec la doctrine, les principes et les décisio
du parti. Il déclare particulièrement qu'il ne se préoccupe pas d
savoir si ses membres adhèrent à des organisations d'ordre philos
phique, éducatif ou moral, telles que franc-maçonnerie libre-pensé
universités populaires, ligue de droits de l'homme, qui n'ont p
pour but la conquête du pouvoir politique; il déclare, en outre qu

(1) M. Sembat. *Revue hebdomadaire*, 19 mars 1910, p. 344.

›rsque des défaillances individuelles se produisent, elles relèvent ›urement et simplement du contrôle réglementaire du parti. »

Le principe de l'autonomie des divers groupements qui 'acilitent, sur les terrains les plus différents, le libre épanouis-›ement des facultés individuelles et de la personnalité ›umaine, a été ainsi nettement reconnu comme aussi la ›omplète indépendance des membres du parti à l'égard de ›es multiples organisations.

* * *

Quelle est la doctrine économique du socialisme unifié? l est malaisé de l'exposer exactement, car si de nombreux ›cialistes ont reconnu les inexactitudes sur certains points ›es prévisions et des observations de K. Marx, d'autres au ›ntraire n'ont abandonné aucune des idées du maître.

L'objectif principal du parti est l'organisation du travail de la production par la socialisation des moyens de pro-›uction et d'échange. La question de la répartition des ›oduits et de la consommation longtemps négligée com-›ence à attirer l'attention.

Un problème particulier s'est posé que, pas plus le ›cialisme international que le socialisme français, ne sont ›core arrivés à résoudre, c'est celui des petits paysans ›opriétaires.

En 1895, au Congrès de Breslau (le socialisme allemand) s'est ›uvé devant des difficultés inextricables et depuis dans ses Con-›s la question se pose plus ou moins obscurément sinon ouver-›ent, mais elle n'est pas résolue. Quant à l'Italie, qui est une ›nocratie rurale comme nous, le parti socialiste depuis son Con-›s de 1895 n'est plus revenu à la question agraire. Le parti belge ›-même se retrouve aujourd'hui en pleine incertitude, en Russie le ›blème rural est un problème qui domine toute la question socia-›e. En 1896, le Congrès international de Londres reconnut qu'il ›vait pas les éléments d'appréciation suffisants pour le résoudre ›il renvoya à un Congrès ultérieur, qui n'est pas encore tenu, le ›ment d'envisager le problème. » (1)

(1) M. H. Lagardelle. Congrès 1909 .Compte rendu, p. 321 et 322.

En France, le Congrès de Saint-Étienne en 1909 agit longuement la question et décida que la discussion serai reprise plus tard sur un texte qu'apporterait une commis sion spécialement désignée à cet effet. La question n'a pa encore été tranchée.

Tous les socialistes pensent que l'évolution économiqu fera disparaître la petite propriété comme elle anéantira l boutique du petit commerçant et l'échope de l'artisan, mai ils sont obligés de reconnaître que la concentration des capi taux et de la propriété ne se produit pas en agriculture auss rapidement qu'ils l'avaient jadis supposé. (1) En plusieur régions même, dans l'Hérault notamment, la grande pro priété pourvue d'un outillage perfectionné s'émiette parfoi brusquement au profit de la moyenne et de la petit propriété moins scientifiquement organisée et dirigée Certains ont essayé d'atténuer cette constatation en disan que le nombre des petites propriétés, qui augmentaient, n constituaient pas des établissements agricoles à propremen parler, mais « des terrains d'agrément ou de prolongemen d'existence de l'ouvrier de culture. » (2) D'autres n'ont pa fait de difficulté pour admettre que dans les régions où l terre est peu fertile, dans les environs immédiats des ville où dans certaines cultures spéciales (pépinière et horti culture) la petite propriété avait des chances de se perpétuer M. Lafargue estima même qu'il serait difficile de cultive socialement toutes les petites terres. (3)

Cette déclaration souleva une grave question. Un group important de socialistes ne fait aucune exception dans se projets de socialisation. Toutes les propriétés individuelles grandes moyennes et petites, devront être expropriées

(1) Les conclusions du rapport de M. Ruau ministre de l'Agriculture mon trant la vitalité et, en certains endroits la progression de la moyenne et de l petite propriété, ont été contestées, mais sans que la preuve contraire ne fu apportée par les divers orateurs socialistes au Congrès de St-Étienne.

(2) M. Compère-Morel. Congrès 1909. Compte rendu, p. 179.

(3) Congrès 1909. Compte rendu, p. 312.

cialisées et remises à des associations de travailleurs gricoles aux fins d'exploitation sous le contrôle de la ation et dans l'intérêt de tous. Toutefois dans l'hypothèse une conquête brusque du pouvoir par le prolétariat ils isseraient à « l'évolution sociale accélérée le soin d'acheer l'œuvre expropriatrice de toute propriété. » (1) Mais aucune façon il ne saurait y avoir un socialisme agraire, programme socialiste agricole, la même propagande it être faite, le même idéal exposé dans les campagnes dans les villes. D'autres socialistes au contraire iment que l'assimilation du petit propriétaire au pitaliste est une thèse anticollectiviste et que la sociaation « des moyens de production où il n'y a pas orce entre le capital et le travail » serait « la plus pardonnable des hérésies socialistes, hérésie qui n'aurait 'un seul résultat, celui de dresser la contre-révolution itre les socialistes. » (2) « Cette expropriation-là serait un . » (3)

La cause profonde de la divergence provient de ce que uns, parmi les marxistes, assimilent les milieux industriels : milieux ruraux et proclament l'indivisibilité et l'unité 'a pensée socialiste.

Parti de transformation et d'évolution comme de révolution ales, nous avons le même langage à tenir non seulement aux étaires des campagnes comme aux prolétaires des villes, mais à qui les avoisinent, que le régime capitaliste est en train de proiser et que nous voulons amener à nous qu'ils soient artisans, soient même... petits propriétaires, petits métayers ou iers. » (4) « Nous affirmons la même théorie de l'évolution omique dans les villes et dans les campagnes, » (5) « Il ne peut oir dans notre parti un socialisme spécial, un socialisme re; le socialisme ne peut être particulariste, il constitue un

2) Congrès 1909. Compte rendu, p. 214 M. Vaillant. p. 191, M. Compère-.

(3) Congrès 1909. Compte rendu, p. 381. M. J. Guesde. p. 226. M, Vail-

M. Rappoport, Congrès 1909, Compte rendu, p. 309.

tout de transformation par lui-même, il n'est que dans la réfor complète et totale de la société. » (1)

D'autres socialistes au contraire sont convaincus que milieux paysans et ouvriers sont très différents.

« Il y aurait danger à assimiler aussi complètement que l'a f notre vénéré camarade Vaillant, le milieu industriel au mil agricole. » (2) « Nous notons déjà deux différences importantes da le mode de production rural comparé au mode de production ind triel (partout où il y a polyculture, nous ne retrouvons pas le p nomène de division dans le travail que nous constatons da l'industrie.) Puis (nous voyons) que l'outillage mécanique perf tionné existe dans le milieu rural, mais à l'état rudimentaire (avec) des applications restreintes, mais il y a une troisième dif rence essentielle celle-là... C'est le temps, ce sont les conditions matériques dans lesquelles s'opère le germination, le dévelop ment et la récolte des produits. » (3)

D'autres socialistes vont même plus loin.

« Il y a actuellement une constatation à faire, c'est l'antagonis profond existant entre le producteur et le consommateur de les intérêts contraires. » (4) « Le socialisme est une produc essentielle du milieu industriel, c'est le produit du capitalis ici (dans les campagnes) nous nous trouvons en présence d milieu nettement anticapitaliste, les ouvriers sont hors la propri le propriétaire paysan est dans la propriété, il tient à la terre com la plante par la racine (5); sa psychologie est passionément a socialiste, la petite propriété développe des sentiments qui ne s pas socialistes (6). « Côte à côte, je vois deux Frances, deux cla vraiment intéressantes, celle des petits propriétaires pay avec ses intérêts, sa situation spéciale, sa mentalité spéciale à degré différent d'évolution... d'autre part la classe industrielle villes. » (7)

(1-2) M. Héliès, Congrès 1909, Compte rendu, p. 311. M. Roldes, p. 24

(3) M. Gibaud. Congrès cité, p. 294 et 295. L'on pourrait ajouter à fluence du beau ou du mauvais temps la durée indispensable, le temps nécessairement s'écoule entre les semailles et la moisson, la plantation jeunes ceps et les premières récoltes de vin (plusieurs années). Au surproduction nulle accumulation de travail ne pourrait, en cas de fai suppléer en quelques semaines à l'insuffisance d'une récolte nette déficitaire.

(4-6) M. Héliès, Congrès cité, p. 311. M. Lagardelle, p. 325 à 327.

(5) Contesté par M. Raguillet qui a affirmé que « sur dix fils de pays y en a 9 qui s'en vont à la ville. » p. 344.

(7) M. Hervé, *cité*, p. 366, opinion, ainsi que celle de M. Lagardelle, d'exagération par M. Jaurès.

Tous les socialistes sont d'accord par contre pour reconaître cinq catégories différentes parmi les éléments ruraux; s grands et les moyens propriétaires, les petits propriéaires, les fermiers, les métayers et les salariés. Pour les rands et moyens propriétaires, pour les riches fermiers, pas e difficulté. Ce sont des capitalistes, de même pour les alariés, ce sont des prolétaires.

Mais les petits fermiers et les métayers qui louent leur strument de travail, les petits propriétaires qui emloient un ou deux ouvriers, ou bien cultivent seul avec ur famille, ou bien encore de temps en temps vont availler comme journaliers chez les autres propriétaires? e ne sont pas des capitalistes, presque tous les socialistes le oclament; ce ne sont pas non plus des prolétaires, puis'il possèdent leur instrument de travail. C'est une classe ermédiaire des individus qui sont tantôt salariés et tan salariants, tantôt ouvriers et tantôt patrons. Or, ils nt plusieurs millions en France! Tous les socialistes clarent que leur condition est misérable, qu'ils n'arrint à combattre la concentration capitaliste que parce 'ils compriment leurs besoins et vivent avec des yens d'existence dont un salarié de la ville ne se isferait pas, « qu'en s'usant petit à petit, qu'en se suiant peu à peu par un surcroît de labeur, en se tuant à la ne; » ils affirment que le paysan est la chose et sera la time du capitalisme.

Le paysan ne produit plus pour lui-même, ni pour le marché oin. Il n'est qu'un des innombrables fournisseurs du marché dial. La conséquence, c'est qu'il n'est plus maître des prix; il la proie du spéculateur, il est dans la main de l'acheteur immé le minotier, le sucrier, le courtier en vins, le tiennent à la e; la culture devient intensive et scientifique; le paysan n'a l'argent. Mais le prêteur hypothécaire est là qui le guette et va emparer. Désormais le paysan ne travaillera plus pour lui, pour fournir une rente à son prêteur, des bénéfices aux achede ses produits. Il y a un prolétariat agricole (valets de ferme,

ouvriers, etc.), il y a un quasi-prolétariat agricole (métayers, fe
miers, petits propriétaires). Les uns paient la rente foncière
propriétaire de droit, les autres paient la dîme capitaliste au prêteu
au spéculateur, à l'intermédiaire, à l'acheteur; les uns et les autr
prolétaires contre les capitalistes. » (1) « La petite propriété se
écrasée d'abord par la grande exploitation (2) et ensuite sur
marché des produits agricoles par la concentration des achats c
s'opère à côté de la concentration capitaliste de la terre... le jour
nous serons maîtres de l'État, la grande propriété terrienne se
socialisée et remise aux syndicats ouvriers à fin d'exploitation so
le contrôle de la nation toute entière. » (3)

La véritable solution socialiste serait la constitution
domaines collectifs, (4) de propriétés communes, exploit
en commun pour l'intérêt de tous. (5) Mais avant de pouv
réaliser ces projets dans la pratique, il convient de trou
les moyens d'attirer les paysans au socialisme, car il i
porte beaucoup de les gagner. Il faut leur enlever pr
gressivement leur esprit individualiste « le plus gra
ennemi du socialisme » et tout, en améliorant leur situati
actuelle, il est nécessaire d'éviter de développer le
égoïsme et leur âpreté au gain. Le parti est avec les pet
propriétaires dans leur lutte contre la ploutocratie mais av
les salariés dans leurs conflits avec les petits propr
taires. Les propagandistes devront s'efforcer de démo
trer aux paysans qu'ils sont exploités par les capitalist
pressurés par l'État parasitaire, que les socialistes sont le
vrais amis, que leurs intérêts sont solidaires de ceux d
ouvriers des villes et des prolétaires de l'ordre admin
tratif, etc...

(1) M. A. Hesse. Brochure, p. 11-12. *Le socialisme. Doctrine et program*

(2) Mais on peut, au moins sur certaines petites propriétés, faire de la
ture intensive et par suite lutter contre la supériorité de la grande exp
tation.

(3-4) M. Compère-Morel. Congrès 1909, Compte rendu, p. 191-315-333-

(5) « La base d'une organisation socialiste se trouverait plutôt dan
création des domaines collectifs où les intérêts des consommateurs set
veraient liés d'une façon profonde avec les intérêts des producteurs...
l'introduction du domaine collectif exploité par la collectivité au profit
collectivité, le paysan verra enfin sa situation assurée. »

A vrai dire le parti n'a pas trouvé encore la solution socialiste du problème agraire. Le Congrès de Lyon (février 1912) l'a renvoyé aux prochaines assises du parti.

Certains de ses membres comptent sur le temps et la pression des institutions collectivistes pour amener progressivement les petits propriétaires à faire volontairement abandon à la nation de leurs domaines.

« Nous révolutionnaires des villes vous garantissons (à vous petits paysans) la propriété de la terre... nous vous achèterons nos produits (plus cher que le commerce bourgeois) nous vous vendrons les nôtres (un peu moins cher...) mais vous adhérerez à notre organisation politique et vous constituerez les communes rurales.. pour vendre vos produits à nos coopératives il faudra vous constituer en syndicats de vendeurs... pour acheter nos produits aux mêmes coopératives il faudra vous constituer en syndicats d'acheteurs... la question paysanne si grave pour nous me semble pas comporter d'autre solution. Il y aurait ainsi non pas une, mais deux révolutions... une période transitoire durant laquelle la production individualiste bourgeoise continuera dans les campagnes sous certaines garanties. Mais il y a lieu de croire que cette période ne sera pas longue. Entourés de tous les côtés par les institutions collectivistes et obligés d'être avec elles en constantes relations d'échange, obligés en outre de procéder à ces transactions selon des formes socialistes, soumises sans cesse à la pression des sans propriété et des tous petits propriétaires entraînés de plus par le rythme général de la vie nouvelle, les paysans ne tarderont pas à rentrer dans l'économie socialiste (1) ».

Les artisans et les petits détaillants seront eux aussi fatalement « prolétarisés ».

« Les petits commerçants sont plus près de la classe ouvrière que de la classe patronale. Endettés ou sur le point de l'être le bénéfice qu'ils réalisent passe au prêteur... ils ne vivent que grâce au crédit de leurs fournisseurs, aussi en sont-ils les acheteurs forcés et plutôt même les employés que les clients... leur sort n'est pas enviable... mais c'est une classe qui a la vie dure plus que les individus qui la composent toujours mouvants (2). »

Ils ne trouveront leur salut que dans l'avènement de la société collectiviste ou communiste.

(1) *La société socialiste, organisation économique*, Charles Albert, Jean Duchêne, *La Guerre sociale*, 20 et 26 mars 1912.
(2) *Le socialisme, Doctrine et programme*, par M. A. Hesse, p. 11-12.

Le parti socialiste donne une définition particulière du capital et par suite des capitalistes. Ceux-ci sont, pour l'école classique, les détenteurs de toute richesse employée à produire d'autres richesses, pour les socialistes ce sont les propriétaires des moyens de production mis en œuvre par du travail salarié.

Encore aujourd'hui de nombreux socialistes admettent comme vraie la théorie de la valeur et de la plus-value formulée par K. Marx dont plusieurs socialistes cependant ont reconnue l'inexactitude (1).

« ...Les choses ne valent que par le travail qu'on y met, qu'on y incorpore, or, ce travail est l'œuvre de l'ouvrier... le profit du patron vient de ce qu'il ne paie pas à l'ouvrier tout ce qu'il lui doit. Ce profit viendra former le capital du patron, le capital accumulé nous représente une accumulation de profits, et ceux-ci une accumulation de travail impayé, exiger que le capital soit à tous ce n'est donc pas dépouiller indûment ceux qui possèdent c'est *restituer* à ceux qui n'ont rien, *tout* autour de nous est l'œuvre de tous. Pourquoi n'est-ce pas à *tous*? Le travail, la production sont collectifs. Pourquoi les produits ne sont-ils pas à la collectivité? C'est qu'entre la collectivité et les choses se sont glissés les individus... (ces intermédiaires disparaîtront) et dans l'ordre économique, la démocratie sera enfin une réalité (2) ».

La suppression de tous les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs est vivement préconisée par le parti qui attache une grande importance au mouvement coopératif et distingue soigneusement les « coopératives véritables c'est-à-dire celles imprégnées d'esprit socialiste de celles qui ne le sont pas et qui constituent d

(1) Alors que presque tous les économistes sont d'accord aujourd'hui pour estimer que c'est le degré d'utilité finale que présentent les choses qui constitue le principal sinon le seul élément de leur valeur.

(2) *Le socialisme. Doctrine et programme*, par M. A. Hesse, p. 17-18-19-2 Il y a là, a-t-on dit, une véritable prestidigitation verbale. La division du travail, la différenciation des tâches, la spécialisation des fonctions font bien que tout ce qui nous entoure, même le moindre objet, est l'œuvre de diverses personnes rétribuées de tout leur travail, mais le mode de propriété est resté individuel, l'objet demeure la propriété du patron qui a agencé l'usine, organisé la production à ses seuls risques et périls; produire en vue d'acheteurs anonymes et changeants c'est produire pour des catégories de clients, pour *des* collectivités ce n'est pas produire pour *la* collectivité, pour la Société

simples modalités du régime capitaliste, de véritables sociétés industrielles et non des organismes d'émancipation telles les coopératives des employés de chemins de fer ou la coopération des employés civils de l'État. »

« Une coopérative est, en petit, l'image de la société de demain c'est en effet une société ouverte à tous. Son capital est variable, son personnel aussi. Si vraiment elle mérite son nom, elle n'exige de ses adhérents aucune condition spéciale, que le respect des statuts... ils ont droit d'entrer par cela seul qu'ils paient le droit d'entrée qu'ils deviennent librement des consommateurs et par là des actionnaires. De plus la coopérative est un organisme démocratique où les administrateurs sont élus par l'assemblée des actionnaires et restent sous le contrôle organisé de ceux-ci, ces coopératives ont entre autres rôles celui de socialiser les moyens de production. Car leur tendance évidente est, si elles sont des coopératives de consommation, de produire pour leurs membres tout ce dont ceux-ci ont besoin (1). »

Au Congrès de 1908 la coopérative avait été louée presque sans réserves.

« ... L'œuvre coopérative prépare la classe ouvrière à la substitution du régime socialiste au régime actuel, cette force de consommation (que détiennent les ouvriers et leurs familles) concentrée fût-ce dans la plus petite localité puis se réunissant de localité en localité peut organiser la société fédérale que sera le socialisme futur... c'est par la coopération que nous amènerons le paysan au socialisme... les attaches de la coopération avec le socialisme sont la racine même de la transformation sociale... dans le nord il y a dans chaque coopérative un fonds de grève qui sert d'appui au syndicat (2). »

Au Congrès de 1909 divers orateurs ont souligné les insuffisances et les dangers de la coopérative non socialiste.

Les paysans s'unissant ainsi dans ces coopératives ne voient que leurs intérêts, ces intérêts finissent par s'opposer à ceux de la classe ouvrière et la coopération risque de rendre aux prolétaires des villes la vie plus coûteuse, de même dans l'industrie les coopératives de production autonomes ou bien meurent faute de débouchés ou bien si elles réussissent c'est parce qu'elles deviennent de

(1) *Le socialisme*, cité, p. 25 et 26. En novembre 1912 a eu lieu à Paris un congrès des coopératives. La question de l'unification des diverses coopératives y a été discutée.

(2) Congrès 1908. Compte rendu, p. 282-283-287-288. M. Héliès.

simples organes capitalistes hostiles au prolétariat... nous ne voulons plus de coopératives industrielles autonomes, nous voulons que dans les villes les coopératives de production soient rattachées aux coopératives de consommation, je voudrais, que les paysans producteurs dans leurs coopératives tombent petit à petit sous la dépendance de la classe ouvrière organisée des coopératives socialistes... le parti ne peut s'intéresser aux coopératives et aux syndicats agricoles qu'autant qu'ils seront sous la direction des organes propres de la classe ouvrière (1) ».

« Il faut, pour que les coopératives de production soient organisées dans la forme socialiste, prendre des précautions » car si par la coopération le petit paysan accroît son gain « vous allez augmenter sa propriété personnelle, vous développez son égoïsme (2) ». Le syndicat est un outil d'amélioration au profit des travailleurs qui ne développe pas chez eux le privilège de la propriété individuelle pour le paysan il n'en est pas de même. « La coopérative agricole a pour elle cet avantage de développer les intérêts particuliers de la petite propriété paysanne qui cherche de plus en plus à avoir des privilèges et des avantages en opposition et le plus souvent en contradiction avec l'intérêt des travailleurs non possédants... il ne faut pas que nous socialistes, nous allions donner une prime à cette petite propriété, lui faire un privilège ». (3) Outre « qu'il n'est pas besoin du socialisme pour faire de la coopération paysanne (celle-ci) favorise les paysans mais ne résout pas la question sociale (4) ».

Ce que le socialisme se propose c'est trouver :

« Des formes neuves d'organisation de la production (5) supprimer l'atelier capitaliste on le patron est roi (6) remplacer la production de type monarchique et patronal par la production du type coopératif (7). Le patron ne fait travailler qu'en vue du bénéfice. Donc tout ce qui coûte sans rapporter a les plus grandes chances d'être écarté (8)... il évolue l'atelier patronal... en se décomposant ainsi le patronat a laissé voir une essence double... fonction directoriale qu'il abandonne à des salariés, détention du capital, de l'instrument du travail (9)... l'essai que nous voulons faire n'est pas de substituer l'État au patron en conservant le type de production. Nous voudrions arriver à remettre aux ouvriers eux-mêmes, à ceux qui exécutent le travail et créent le produit, la direction

(1-2) Congrès 1909. Compte rendu, p. 235, M. Tarbouriech. p. 157. M. Lepez.

(3-4) Congrès 1909. Compte rendu, p. 311-413-315. M. Héliès.

(5 à 9) *Les idées socialistes* par M. Sembat. *Revue hebdomadaire*, du 19 mai 1910, p. 340-341-345-342-343-344-346. p. 342.

de ce travail et de cette production. (1) La production (étant) dominée à présent par quiconque détient le capital, les socialistes ne peuvent changer le mode de production qu'en changeant le mode de propriété. Pour que la production soit de type collectiviste il faut que la propriété soit collective (2). »

Ainsi le parti pose-t-il à la base fondamentale de la société future la socialisation des moyens de production et d'échange? (3)

« Représentons-nous la société socialiste comme une société industrielle immense. Les actionnaires en sont la foule des citoyens... les hommes possèdent en commun les moyens de produire... ils travaillent eux-mêmes pour produire pour tous... Les fruits du travail de chacun seront à tous et tous (seront) propriétaires du travail de chacun. Actionnaires et ouvriers ne seront que deux qualités confondues dans une seule et même personne... une autorité régulièrement instituée (par le moyen de l'élection) répartit, selon une saine prévoyance et une rigoureuse justice, les produits, œuvre de tous... ces produits dans la mesure où ils sont susceptibles de n'être utilisés que par des individus sont répartis par des administrateurs entre tous les membres... et chacun jouit, sa vie durant, de ce qui lui a été ainsi donné (4) ».

Voici comment deux socialistes insurrectionnels ont exposé l'organisation économique de la société socialiste.

« ... Le principe d'une séparation administrative complète entre a production et la consommation traitant d'égale à égale, par ontrats soumis à l'arbitrage en cas de conflit, apparaît comme une ase nécessaire et profonde... Si producteurs et consommateurs ont finalement les mêmes... ils n'en sont pas moins engagés comme roducteurs d'une part et comme consommateurs d'autre part dans es intérêts différents... d'une façon générale c'est seulement comme consommateurs que nos intérêts sont strictement égaux... pour s mêmes raisons de justice économique les syndicats ne sauraient rétendre à la propriété des instruments de travail et de la terre ltivée qui leur est assimilable... seule la collectivité c'est-à-dire ı fin de compte la triple confédération des producteurs, des con-

(1-2) M. Sembat, ouvrage cité, p. 343-344-346.

(3) Le patron abandonne à des salariés (directeurs et ingénieurs) la direc-on technique de l'entreprise oui mais il en conserve avec l'assemblée des tionnaires la direction économique et financière, en même temps que us les risques et périls contre partie des avantages et profits qu'ils en tirent.

(4) *Le socialisme*, cité, pp. 22-23.

sommateurs et des communes peut donc posséder en toute propriété le capital productif. Les associations professionnelles de syndicats de producteurs n'ont que la gérance de ce capital... Universalisées et socialisées en sections de consommation, groupées par communes, par régions, et nationalement en une confédération générale des coopératives assurent la *répartition* et *la commande* de la consommation pour l'ensemble de pays... la confédération générale de la consommation (établit) la catégorie, la quantité et la qualité des produits que la Confédération Générale du Travail doit lui fournir dans un délai donné. Elles (celles-ci) préparent le grand contrat national, qui intervient chaque année, entre la consommation et la production... groupés nationalement, par fédérations de métier et d'industrie dans leur confédération générale les syndicats assurent, au double point de vue technique et administratif, la production nationale y compris la production pour l'échange avec le dehors... ils déterminent la valeur des objets en heures travail. Cette organisation du travail n'implique ni autorité ni hiérarchie. Si la tâche à fournir est indiquée, répartie et contrôlée par en haut chaque unité de production jouit, dans ces limites, d'une complète autonomie... c'est de l'individu organisant librement sa consommation dans la section coopérative que part la demande du produit. Et c'est à l'individu organisant librement le travail dans l'atelier autonome qu'elle revient après avoir parcouru la double série des groupements fédérés et confédérés. A ce collectivisme coopératif et syndical il faut prévoir (quant à la production agricole et à la propriété terrienne) des réserves et des exceptions. »

*
* *

Quelle est la doctrine sociale du parti?

« Toute l'action socialiste est fondée sur la reconnaissance de la lutte des classes » (1). Nous avons vu que le parti essayait de montrer que les classes intermédiaires (artisans, petits commerçants, petits propriétaires), étaient plus près des prolétaires que des patrons, qu'elles souffraient beaucoup des maux du capitalisme et que l'évolution générale économique amènerait fatalement leur disparition.

« Pour que la production soit de type collectiviste, il faut

(1) *Le socialisme*, cité, p. 22-23.

que la propriété soit collective» c'est le deuxième axiome posé par le socialisme. Mais si

« la mise en commun des biens, la propriété collective est le but socialiste »s'il serait «absurde »de croire «qu'il n'y aura plus de propriété individuelle.» Tout ce que notre raison exige c'est que (les hommes) possèdent en commun les moyens de produire, mais une fois répartis entre eux les produits, œuvre de tous, sont leur propriété individuelle (les objets de consommation, les produits dans la mesure où ils sont susceptibles de n'être utilisés que par des individus (1) chacun en jouit librement sa vie durant» (2).

L'un des principaux organes de la transformation de la société actuelle et du fonctionnement de la société future est le syndicat.

« Les syndicats sont le groupement des travailleurs d'un même... métier, d'une même industrie. Ils sont groupés pour « l'étude et la défense de leurs intérêts économiques » dit la loi. Mais leur action ne se borne pas là. déjà le syndicat s'immisce dans le fonctionnement intérieur de l'usine, dans l'administration du travail, déjà il substitue le libre examen des intéressés à l'autorité dictatoriale des patrons, l'autorité patronale est diminuée, revisée, contrôlée, partagée, progressivement l'autorité syndicale s'accroîtra (dans l'usine, au chantier, dans la mine), jusqu'au jour où elle régnera seule. Certes, l'appropriation des moyens de production par les syndicats n'est pas encore la socialisation, c'est toutefois l'état préparatoire par excellence; les syndicats cherchent à avoir le monopole du placement des ouvriers; s'ils arrivaient à répandre les ouvriers selon les besoins du travail, les transportant des localités où il y a chômage à celles où l'on manque de bras, ils disposeraient de toute organisation industrielle (3). « Le syndicat n'est pas un programme de transformation, car sous cette forme exclusive, il engendrerait le corporatisme étroit, mais il peut être un outil d'amélioration au profit des travailleurs tout en ne développant pas chez eux le privilège de la propriété individuelle » (4).

Les cadres des forces prolétariennes sont doubles, d'une part professionnels, fédérations de métiers ou d'industrie s'étendant sur tout le territoire; d'autre part territoriaux.

(1) C'est-à-dire qui ne constituent pas des capitaux, au sens socialiste, les moyens de production mis en œuvre par le travail d'autrui.
(2-3) *Le socialisme*, cité, p. 24.
(4) M. Héliès. Congrès 1909, Compte-rendu, p. 313.

Bourses du travail ou union des syndicats groupant tous les corps ouvriers existant dans une centre déterminé (localités département ou région).

Les trois tendances ont, au sein du parti socialiste, une conception différente du mouvement syndical : 1° M. J. Guesde et la *Fédération du Nord* désirent que tous les ouvriers rentrent dans les syndicats, que de ceux-ci la politique soit strictement bannie, et que seules les questions économiques, qui elles ne divisent pas les travailleurs, y soient traitées. Les syndicats doivent être neutres, ni rouges ni jaunes, leur action plutôt corporative.

« Le premier devoir des salariés est d'aller au syndicat de leur profession parce que c'est dans la solidarité syndicale qu'ils trouveront la force et le moyen de défendre, au jour le jour, leurs salaires, leur indépendance, leurs loisirs et leur dignité d'hommes (1).

2° Pour d'autres, au contraire (une bonne partie des adhérents de la *Fédération de la Seine*), le syndicat a pour objet l'action révolutionnaire quotidienne l'action légale et parlementaire incombant au parti dans ses cadres actuels, —et il constitue de plein droit, quelque soit le nombre de ses membres, le mandataire de la classe ouvrière toute entière. Seuls, les syndiqués socialistes comptent, les autres, les jaunes ou les sarrazins sont des traîtres et des rénégats. Cette opinion confine au néo-syndicalisme révolutionnaire que nous retrouverons plus loin.

3° La situation de la majorité du parti, entre ces deux fractions différentes, a été très difficile. Elle a repoussé une demande d'exclusion formulée par la tendance révolutionnaire (au sens classique et orthodoxe du mot), contre les plus bruyants tenants de la tendance révolutionnaire, au sens nouveau du terme. Elle a semblé incliner légèrement vers celle-ci, mais depuis quelque temps elle paraît plus réservée.

(1) C'est ce but élevé proposé à l'activité des syndicats qui nous conduit à les étudier dans la partie sociale de la doctrine socialiste et non dans sa partie économique.

La doctrine du socialisme international essaie également le concilier les deux thèses :

« Les syndicats ne rempliront pleinement leur devoir dans la lut- d'émancipation des ouvriers que si leurs actes s'inspirent d'un sprit entièrement socialiste. Ces progrès (du capitalisme) réduiient l'organisation syndicale à l'impuissance si celle-ci se plaçait ur le terrain de l'égoïsme corporatif et admettait la théorie de harmonie des intérêts entre le travail et le capital... les syndiats obtiendront d'autant plus de profits dans la lutte que les aisses destinées à la lutte syndicale seront mieux remplies (1).

Le Congrès précisa que, si le terrain de la lutte du parti ocialiste était surtout la politique et celui du combat du rolétariat l'économique, « le parti et les syndicats » n'en evaient pas moins « s'aider et se soutenir dans leurs efforts »

Aucun plan n'a été tracé récemment de l'organisation ociale de la société future. Que seront les institutions relieuses, familiales, éducationnelles, les mœurs, les coutumes les usages, la part de chaque individu dans les œuvres de évoyance, d'assurance, de mutualité ?

Il est vrai que le simple fonctionnement des organismes onomiques, syndicats et coopératives, la limitation aux ls objets de consommation de la propriété individuelle, ec pour conséquence la suppression de la faculté de tester, jeu des institutions publiques (vote des femmes, égalité nplète des sexes), produiraient, dans l'ordre social, des ritables bouleversements difficiles à prévoir.

*
* *

Le parti se défend énergiquement en principe d'avoir un gramme pratique, détaillé et dès maintenant réalisable. endant, certains socialistes parlent de programme imum et dressent une liste de réformes dont on a dit toutes pourraient être effectuées par la bourgeoisie (2)

(1) Résolution votée par le Congrès international de 1907. Compte rendu, 5.

(2) « La social-démocratie n'est dans son programme politique qu'une forme ue de la démocratie bourgeoise, son programme immédiat ne contient ument rien qui ne puisse être exécuté par les parlements dans le cadre t l. » Troelstra. Congrès international 1907. Compte rendu, p. 34.

En réalité, quatre périodes distinctes paraissent s'ouvri devant les espoirs socialistes. Du moment présent au jour d la première révolution (celle qui se ferait probablement pa la force et qui instaurerait seulement dans l'industrie et l commerce le régime collectiviste), les socialistes embarras sés et gênés par de multiples nécessités, dont la moins impor tante n'est pas celle de vivre politiquement, s'associent au mouvement général des réformes, en provoquent mêm quelques unes, tout en s'efforçant de ne pas compromettr l'avenir, de ne pas consolider la société actuelle. Tâch difficile, luttes confuses, incertitudes et divisions. Diverse initiatives, prises pour alléger le sort des humbles et pa conséquent pour se concilier leurs sympathies et gagne leur confiance, risquent en effet de se retourner contre l socialisme et de dresser, sur la route qui doit conduire à l société future, une barrière de plus, un obstacle nouveau.

« Le petit paysan est à la fois un petit propriétaire et un peti producteur spolié par le capitalisme. Les mesures de défense et d protection prises en sa faveur comme petit producteur (suppressio des intermédiaires, de l'agio, de la spéculation, des trusts), peuve renforcer sa situation de petit propriétaire » (1).

De même la constitution du bien de famille insaisissabl que de nombreux députés socialistes ont votée. De mêm encore les dispositions qui seront prises en faveur d petits commerçants. Mais ce sont là des cas exceptionnel En général, toutes les innovations que propose, ou défen le parti si des non-socialistes les suggèrent, tendent faciliter et à hâter l'avènement de la Cité collectivist Dans l'ordre politique le vote des femmes, la suppressi des armées permanentes et leur remplacement par des m lices, l'élection de tous les fonctionnaires; dans le domai économique, la journée de huit heures, le repos hebdom daire, la semaine anglaise, la protection du travail, de la ges coopératives, exploitation au profit de tous et non p

(1) M. Renaudel. Congrès 1909. Compte rendu, p. 273.

oncession, au profit de quelques-uns, de toutes les riches-es communes : eaux, phosphates, minerais, houilles, for-es hydro-électriques, services publics nationaux et muni-ipaux (électricité, omnibus tramways, autobus) (1); dans ordre social, l'application des lois jusque dans les ate-ers à domicile, des syndicats puissants, l'assurance natio-ale contre tous les risques de maladie, d'accidents, d'in-alidité, de chômage (2) etc. Le parti compte, pour faire outir ces mesures, tant sur sa propre force que sur les visions et l'esprit de surenchère des partis bourgeois.

Une seconde période s'ouvrirait après la première révo-tion et s'étendrait jusqu'à l'achèvement de la seconde ui serait, elle; progressive et pacifique (3). Le régime llectif serait, plus ou moins rapidement et complètement, stitué dans le domaine industriel et commercial; la justice, police et l'armée devraient être maintenues et organisées.

Pouvons-nous affirmer que, dans la société socialiste, l'honnê-é des transactions, le respect des personnes, l'ordre et la sécurité oliques seront assurés *ipso facto*? Sommes-nous certains d'autre t que la révolution prochaine sera internationale? Il nous faut voir une révolution nationale triomphante et par suite, une été socialiste ayant à se défendre contre les nations restées les à l'ordre bourgeois. » (4)

Une attitude expectante serait observée vis-à-vis des pulations rurales.

Il faut donc prévoir une période transitoire durant laquelle la luction individualiste bourgeoise continuera dans les campagnes certaines garanties. » (5)

e troisième période verrait la France devenue socialiste face de l'Europe restée individualiste et capitaliste. nfin, quand ces derniers vestiges de la société bourgeoise

Les idées socialistes. M. Sembat. *Revue hebdomadaire* du 19 mars 1910, 6.

Voir le caractère spécialement et nettement socialiste de l'œuvre de mes du parti. M. Jaurès. Congrès 1908. Compte rendu, p. 332 à 344. nsté par M. Lagardelle, même document, p. 266.

5) La *Guerre Sociale*, 20-26 mars 1912. La société socialiste.

La *Guerre Sociale*. La société socialiste, 23 mars, 2 avril 1912.

auraient disparu et que toutes les nations seraient devenu socialistes, une ère nouvelle commencerait et le collectivi me intégral deviendrait une réalité dans l'Europe entiè sinon sur toute la surface de la terre.

Cet avènement du communisme, au moins en quat actes successifs, paraît être au fond l'opinion des deu socialistes insurrectionnels précités.

III

Quelle est l'organisation nationale et internationale d parti socialiste ?

Elle repose sur quelques principes bien nets. Pas de prés dents permanents, c'est une commission de plusieurs mem bres qui décide et un secrétaire qui agit. Celui-ci est le pl souvent la cheville ouvrière de l'organisation. Les unit sont autonomes et fédérées par régions. Tous les confli entre deux organisations sont réglés par la voie de l'arl trage. La représentation proportionnelle de toutes l opinions importantes est assurée, au prorata du nomb de leurs partisans, dans les commissions. L'autonomie d groupes n'exclut pas la discipline et de tous les par politiques, le parti socialiste passe pour être celui qui e le plus fortement constitué (1). Ce qui l'a fait accuser d'a toritarisme et de dogmatisme étroit par ses adversair Pour être membre du parti, il faut : 1° payer la cotisati réglementaire (0,25 par an) ; 2° appartenir au syndicat o vrier de sa profession.

Le parti se dirige lui-même, c'est-à-dire par ses cong annuels (art. 13 du règlement) dont les membres sont dé gnés par les Congrès des Fédérations départementales

(1) Au congrès de Lyon en février 1912, il a été rappelé que « les coaliti (en matière électorale) ne sauraient être tolérées qu'autant que leur néces aura été reconnue par l'organisation régionale dont relèvent les grou engagés ».

proportion du nombre de leurs cotisants (1 mandat pour es premiers 100 membres et 1 mandat en plus par 200 nembres). Dans l'intervalle des Congrès, l'administration lu parti est confiée au Conseil national (art. 20) composé 1º de délégués des fédérations (1 délégué par 5 mandats); 2º de la délégation collective du groupe socialiste au parement; 3º de la Commission administrative permanente le 22 membres élus directement par le Congrès annuel (1).

Nous retrouvons ici le système anglais de l'*inner circle.* In conseil national aux membres nombreux, au sein de elui-ci, la C. A. P. de 22 membres (Commission adminisrative permanente) et dans l'intérieur de celle-ci un bureau omposé de 3 secrétaires, d'un trésorier, et d'un trésorierljoint (fonctions rétribuées, art. 29).

« Le groupe socialiste au Parlement est distinct de toutes les ctions politiques bourgeoises et composé exclusivement des élus embres du parti (art. 36). « Les députés doivent se tenir à la disposition du parti pour son action dans le pays, sa propagande générale » (déclaration d'unité.) L'élu relève individuellement, mme chaque militant du contrôle de sa fédération. L'ensemble d élus en tant que groupe relève du contrôle de l'organisme ntral. Les élus parlementaires ne pourront individuellement être dégués à l'organisme central, mais ils y seront représentés par u délégation collective égale au dixième des délégués et qui ne s pas en tous cas inférieure à cinq. (2) Ils ne pourront faire tie de la Commission administrative.

Le groupe socialiste au Parlement présente chaque née un rapport au Congrès national, art. 38. Chaque el doit payer une cotisation mensuelle de 250 francs. La liaison entre le groupe et le parti est assurée par la présence d'une délégation du groupe au sein du conseil directeur du parti. art. 39. « Tout membre d'une section élu par le corps électoral à quelque degré que ce soit appar-

(1) Les services du parti (secrétariat, librairie) sont installés depuis le d de l'année 1912, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, nº 37, à Paris.

(2) Compte rendu. Congrès d'Unité, 1905, p. 105. Voir le règlement du P aux documents annexés.

tient, avant tout et pour tout, au parti qui lui dicte sa ligne de conduite et contrôle ses actes », art. 14 du projet de règlement d'une section.

Quels sont les détails de l'organisation du parti?

Dans les communes, la section réunit les socialistes « résolus à militer compacts et disciplinés sur les bases déterminées par la constitution du parti. » A Paris et à Lyon il y a une section du parti dans chaque arrondissement une dans chaque canton de la banlieue. La section est administrée par une commission composée d'un secrétaire, d'un trésorier et de délégués en nombre variable. Cette commission administrative se réunit une fois au moins tous les 15 jours. L'assemblée plénière des membres de la section souveraine sur toutes les questions d'ordre général, a lieu une fois par mois.

Les sections constituent dans chaque département une fédération unique administrée par un comité fédéral. Le Conseil fédéral, composé des délégués des diverses sections joue auprès de lui le rôle de la réunion plénière auprès de la commission administrative de la section. Les candidatures arrêtées sauf dispositions contraires des statuts, par l'ensemble des groupes de la circonscription électorale doivent être ratifiées par la fédération. Il peut être fait appel des décisions du Comité fédéral devant le Congrès de la fédération, art. 49. Le conflit entre deux fédérations est arbitré par ces fédérations. Si elles n'ont pu se mettre d'accord le Conseil national désigne un tiers arbitre.

Nous avons vu en effet qu'au-dessus des conseils et des comités fédéraux existaient le Conseil national et la Commission administrative permanente du parti. Le Conseil national qui se réunit ordinairement une fois tous les deux mois (art. 30) est chargé de la propagande générale, de l'exécution des décisions du Congrès; il convoque chaque année le Congrès du parti, etc... Celui-ci juge en dernier ressort

tous les cas qui sont portés devant lui (art. 55 du Réglement).

Quelle est l'importance du parti? En février 1910, sur 76 fédérations dont il se composait (1), « 39 étaient en progrès, léger ou notable, 2 étaient restées stationnaires, 38 étaient en régression ». « L'accroissement du parti est lent, beaucoup trop lent au gré de nos désirs, mais il est ininterrompu, ce qui nous donne le droit d'espérer. » (2) De 34.688 en 1905, le nombre des adhérents est passé à plus de 63.000 en 1912. La moyenne de 8 versements mensuels par an semble définitivement acquise. Les cotisants restent fidèles.

Le groupe des élus au Parlement, qui comptait 37 membres en 1905 et 54 en 1906, en comprenait 75 après les élections générales de 1910. Au Sénat, le groupe n'est pas constitué.

Quels sont les moyens d'action du parti? D'abord sa librairie » qui distribue une foule de tracts, de brochures et d'affiches, 2° son organe officiel administratif le *Socialiste* dont la situation financière est peu brillante, bien que les fédérations soient tenues de prendre chacune plusieurs abonnements; 3° *L'Humanité*, son journal politique, sa propriété depuis l'année 1909 (le parti a acquis la majeure partie des actions de la société à qui appartient ce quotidien); 4° l'aile gauche avancée du parti a pour organes *La Guerre Sociale;* 5° *La Revue Socialiste* (syndicaliste et coopérative), *Le Socialisme* (journal-revue hebdomadaire); 6° le parti envoie des conférenciers les uns bénévoles, d'autres appointés, faire de la propagande. « La propagande assurée par les délégués permanents et par les réunions publiques ne paraît pas influer sur le recrutement des groupes, les progrès se sont produits chez les fédérations qui ont participé à des

(1) En février 1912 au Congrès de Lyon les diverses fédérations se rangeaient par rang d'importance dans l'ordre suivant : Nord 462 mandats, Seine 341, Gard 93, Pas-de-Calais 93, Bouches-du-Rhône 84, Gironde 66, Haute-Vienne 6[illegible], Var 62, Saône-et-Loire 53, Allier 51, etc... etc.

(2) Congrès 1910. Compte rendu, p. 25.

luttes électorales. » (1) Les meilleurs propagandistes sont en fait les militants, les ouvriers intelligents et beaux parleurs qui, tous les jours, insistent auprès de leurs camarades de travail sur les inconvénients du régime actuel l'insuffisance des salaires, et provoquent la création de sections du parti; 7º l'École socialiste où divers cours sont professés (Hôtel des Sociétés savantes à Paris).

Des jeunesses socialistes sont en voie de création. Le Congrès de Lyon (février 1912) a adopté à l'unanimité la motion suivante :

« Considérant qu'il est indispensable que notre parti recrute dans la jeunesse qui est l'avenir, qu'une certaine autonomie doit être laissée aux jeunes gens dont l'organisation n'est possible qu'avec l'appui du parti, qu'il serait utile de créer une fédération nationale des jeunesses, affiliée à la Fédération internationale, ayant la charge de la propagande parmi les jeunes et centralisant tous les documents relatifs à cette propagande, en même temps que fournissant les éléments d'éducation nécessaire; que les jeunes doivent vivre la vie du parti et que par conséquent des rapports devront être établis entre la Fédération des jeunesses et la Commission administrative permanente, les groupes de jeunesses et les sections et fédérations départementales; (le Congrès) adopte en principe le rapport qui lui est apporté. » (2)

Quelle est l'organisation internationale ?

Le parti s'intitule section française de l'Internationale ouvrière.

« Sont admises aux Congrès internationaux socialistes, toutes les associations qui adhèrent aux principes essentiels du socialisme.. toutes les organisations corporatives... qui... ne participent pas d'une manière directe au mouvement politique. Les partis et les organisations de chaque nation ou pays forment une section (dirigée par un) Comité national.(3) Dans les congrès internationaux.,.chaque section aura un nombre de voix variant de deux (le Luxembourg) à 20 (Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Russie)... La section répartit les voix qui lui ont été attribuées. Dans le cas où

(1) Congrès 1910. Compte rendu, p. 22.

(2) *Le Socialiste*, nº du 10 au 17 mars 1912.

(3) Au Congrès de Stuttgart siégeaient 884 délégués, dont 289 pour l'Allemagne, 78 pour la France, 1 pour le Japon, pour la Serbie, etc..., Compte rendu, p. 71.

ensemble des partis ou organisations formant la section n'ont pu entendre (1) sur la répartition des voix celle-ci sera effectuée par bureau socialiste international. (Ce dernier), constitué sur la base la représentation des sections nationales aux Congrès internaonaux continuera les fonctions de ceux-ci. Chaque section pourra voyer au bureau deux délégués mandatés. Le bureau socialiste ternational (B. S. I.) a un secrétaire permanent. Le siège du secréiat est fixé à Bruxelles et la délégation belge fait fonction de mité exécutif. (2)

Au bureau socialiste international, émanation des sections tionales de l'Internationale ouvrière, a été adjointe théoquement en 1900 et en fait depuis 1906 la Commission cialiste interparlementaire.

Sont membres de la C. S. I., les groupes parlementaires des tis affiliés au B. S. I. et qui sont présentés pour en devenir nbres. Elle se compose d'un délégué par nation. Elle a pour but niformiser le travail parlementaire dans tous les pays, de faci- une action commune sur les grandes questions politiques et nomiques internationales. Tous les ans, à la suite de la réunion B. S. I., se tiendra une assemblée à laquelle seront admis tous les nbres des groupes parlementaires affiliés à la C. S. I. Il y aura i des assemblées extraordinaires dans lesquelles chaque groupe ementaire pourra se faire représenter par deux ou plusieurs ités. Une assemblée extraordinaire sera convoquée notamt au même lieu et en même temps que la réunion du B. S. I. dès les événements publics ou secrets pourraient... rendre une guerre ible ou probable à l'effet de déterminer... les moyens d'action ière et socialiste commune et combinée pour prévenir et cher la guerre.

es rapports entre les deux organisations sont assez ts.

La C. S. I. est adjointe au B. S. I... les fonctions de secrétaire C. S. I. sont remplies par le secrétaire du B. S. I... Le B. S. I. a it de se faire représenter dans chaque assemblée de la C. S. I., rendre part aux discussions, d'y proposer des résolutions avec consultative. Les secrétaires nationaux de la C. S. I. auront

1 En France la Confédération Générale du Travail est affiliée à un organinternational différent.

Règlement voté par le Congrès international de 1907. Compte rendu, à 417.

qualité de délégué adjoint au B. S. I. et pourront en cette qualité assister aux réunions du bureau. » (1)

Le parti socialiste estime qu'il est le seul parti organisé internationalement.

« Nous sommes en réalité le seul Congrès mondial car nous seuls nous réunissons en une même aspiration les prolétariats de tous les pays du monde... notre idéal englobe tout l'univers et c'est pourquoi nous conquérons le monde. » (2)

TACTIQUE

En France la situation du parti socialiste est difficile. D'une part, il ne peut obtenir aucune réforme sans l'aide de l'un ou l'autre des partis politiques dits bourgeois et ne saurait, sans se frapper de stérilité, refuser systématiquement de s'associer à toutes les mesures qu'ils préconisent. Dans le pays les nécessités électorales l'obligent à des allian ces parfois quelque peu imprévues.

« Les circonstances politiques sont trop variées, trop incertaines je demande avant tout au parti de ne pas se lier... il y a des formul d'apparence négative par lesquelles le parti se lierait aussi bie et paralyserait aussi bien sa liberté d'action que par des formul d'apparence positive... il est contraire à la réalité, contraire à sincérité de proclamer qu'en fait et habituellement entre les autr partis, quels qu'ils soient, nous ne faisons aucune différence (3) ».

D'autre part à sa gauche le parti se heurte à l'hostili du néo-syndicalisme, qui pose en principe que la classe o vrière doit faire elle-même et seule ses propres affair et des anarchistes, libertaires, communistes qui demande la suppression complète de toute autorité étatique. Et fait si le nombre des cotisants du parti progresse celui de C. G. T. paraît augmenter plus rapidement (63.600 po l'un et 450.000 pour l'autre en 1912).

(1) Congrès international de 1907. Compte rendu, p. 418 à 420.

(2) M. Vandervelde, Congrès 1907. Compte rendu, p. 35 et 86.

(3) M. Jaurès. Congrès 1908. Compte rendu, p. 363. En fait malgré offres et les avances des radicaux, les socialistes n'ont pas observé « discipline républicaine. » En 1910, les socialistes ont voté au second t pour les candidats qui se déclaraient partisans de la Représentation proj tionnelle.

L'action du socialisme international tend à modérer l'allure du parti en France et à diminuer les concessions qu'il serait tenté de faire pour conserver, sinon l'unité et la cohésion matérielle, du moins l'homogénéité et l'harmonie morale entre toutes les fractions qui se réclament de l'idéal socialiste.

La tâche de la majorité du parti, le rôle de la tendance juste milieu est un perpétuel effort de synthèse et d'équilibre (1).

Le parti s'ingénie à présenter le plus grand nombre possible de candidats à toutes les élections de façon à permettre à ses membres de se compter (2).

CRITIQUE

Le socialisme se pique d'être un système complet de transformation sociale et de nouveaux rapports économiques basé sur le sens général de l'évolution et l'observation scientifique des faits.

Certes il est des phénomènes qui corroborent les prévisions de K. Marx. La concentration des capitaux et des entreprises dans la haute industrie, la grande banque, le gros commerce, les moyens de transport etc. n'est pas niable, de même l'universalisation des marchés, le sentiment de la solidarité ouvrière etc. Mais il est une foule de choses qui ne sont pas socialistes.

« Une masse énorme de questions qui n'ont aucun caractère socialiste et qu'il faut pourtant résoudre (libertés publiques, de la presse, de réunion, d'association... questions de politique coloniale étrangère, financière, douanière, etc...) qui oserait prétendre que le socialisme peut apporter ici sa solution propre ? ». (3)

(1) « Vous verrez les difficultés qu'il y a à maintenir la ligue centrale du parti, sa politique centrale entre les critiques qui lui viennent de droite et de gauche. » M. Jaurès en parlant de la direction du journal *L'Humanité*. Congrès 1909. p. 170.

(2) En février 1912, au Congrès de Lyon « La subvention financière du parti à chaque candidature a été fixée à 500 francs et à 2.000 brochures de propagande » *Le Socialiste*, 10 au 17 mars 1912.

(3) M. Lagardelle. Congrès 1908. Compte rendu, p. 265-266.

Il y a plus. Il est de nombreuses choses qui sont anti socialistes, c'est-à-dire, qui sont opposées à celles que le socialisme avait pressenties et attendait ou qui constituent des obstacles nouveaux à l'avénement de la société collectiviste.

L'existence et la persistance, sinon le développement, des classes intermédiaires : 1° Les millions d'individus qui ne sont *ni capitalistes ni prolétaires* parce qu'ils possèdent leur instrument de travail et le mettent eux-mêmes en œuvre, tous les petits commerçants, les petits patrons, les petits paysans, les artisans, les propriétaires d'autos ou de barques de pêche qui les conduisent eux-mêmes, toutes les variétés de professions libérales, les fonctionnaires (au moins ceux qui sont propriétaires de leurs grades ou de leurs titres) ; 2° les individus qui sont *à la fois capitalistes et salariés*, tous les petits rentiers, les obligataires, les petits actionnaires, les propriétaires de maisons de rapports qui travaillent de par ailleurs, bref tous ceux qui continuent à ajouter aux fruits de leur labeur les revenus des capitaux qu'ils possèdent, ce qui prouve, soit dit en passant, la divisibilité et la mobilité extrêmes de la propriété, la possibilité au moyen d'actions, et d'obligations, de rendre dès maintenant les plus humbles, copropriétaires d'usines, de fabriques, de maisons, de magasins etc. ; 3° les salariés parmi lesquels certains gagnent plus d'argent et vivent mieux que maints bourgeois (il en est d'à peine aisés) et les prolétaires (les ouvriers des villes) qui mènent une vie plus large que beaucoup de petits patrons (surtout dans les campagnes). Il n'y a donc dans nos sociétés ni deux seules classes ni un antagonisme irréductible entre elles.

Un socialiste à même reconnu courageusement (1) qu'au moins sur deux points il y avait solidarité entre la bourgeoisie et le prolétariat.

« Nous sommes solidaires avec la bourgeoisie sur la nécessit[é]

(1) M. Rappoport. Congrès 1908. Compte rendu, p. 241.

le l'augmentation de la productivité... ce n'est pas une société pauvre, misérable qui peut arriver au socialisme mais une société armée de tout l'outillage moderne ayant les forces colossales de la production... Nous sommes solidaires contre le sabotage et contre la grève inutile et condamnée d'avance. »

De même l'émiettement de la grande propriété munie d'un matériel perfectionné et scientifiquement dirigée constitue, là où il s'est produit, un fait contraire aux prévisions socialistes.

Toutes les lois d'assistance, les lois sociales qui apportent quelques améliorations matérielles à la classe ouvrière sont les mesures « non seulement compatibles avec le régime actuel mais qui deviendront de plus en plus ses moyens naturels de conservation (1) ».

De même le mouvement d'association général qui travaille nos sociétés actuelles. Il est encore trop tôt pour indiquer vers quel idéal précis il s'oriente et quel sera son aboutissant, mais il est certain, à notre avis, qu'il n'est qu'une forme particulière, adaptée au nouveau milieu, du vieil esprit individualiste. C'est pour augmenter sa sécurité, ses avantages matériels, défendre sa dignité, ses intérêts et ses droits que l'individu s'associe à d'autres individus et fonde des associations, ce n'est nullement pour se faire une mentalité collectiviste, se « désindividualiser » et faciliter en le préparant, l'avènement de la société socialiste. Et ce grand courant peut conduire aussi bien soit à l'anarchisme par une brusque rupture des ressorts gouvernementaux soit au collectivisme par une résignation et une passivité grandissantes soit à la simple amélioration du régime actuel.

Déjà, l'on constate dans le socialisme malgré son caractère scientifique et réaliste, des indices non équivoques de retour à l'ancienne idéologie. C'est que si les choses sont les choses, c'est-à-dire ni socialistes ni antisocialistes le cœur et

(1) M. Lagardelle. Congrès 1908. Compte rendu, p. 266.

l'esprit de l'homme peuvent devenir, eux, socialistes (1). L'on recommence à parler de mal et d'iniquité économiques, de justice sociale, du magnifique idéalisme ouvrier (2), et ainsi le socialisme de demain paraît vouloir combiner la force d'indignation, l'élan, l'enthousiasme du socialisme utopique d'avant-hier avec l'observation des phénomènes le souci des réalités, l'allure scientifique, le matérialisme du socialisme d'aujourd'hui. Sur le terrain des faits il pourra être suivi pas à pas, étudié en détails, critiqué de près, sur celui des sentiments au contraire il est inattaquable parce qu'insaisissable.

Tel le grand aigle qui a fondu dans un étroit vallon des Alpes et volète, sautille, gêné par ses empennes à l'ample envergure; il se défend mal du bâton du petit berger; mais qu'il gagne un monticule, de quelques larges et rapides coups d'ailes fendant l'azur, il prend son envol, et atteint bientôt la région des nuages où il plane réellement inaccessible.

(1) Cours de doctorat. Paris 1909. M. G. Deschamps *Histoire des doctrines socialistes.*

(2) M. Jaurès. Congrès 1908. Compte rendu, p. 350.

LIVRE DEUXIÈME

LES PARTIS SECONDAIRES OU INTERMÉDIAIRES

A côté des quatre grands partis que nous venons d'examiner existent d'autres systèmes d'idées et des groupements d'individus que nous appelons partis secondaires ou intermédiaires, parce qu'ils sont, les uns de date récente, les autres d'importance relative, d'autres encore parce qu'ils ne présentent pas les caractères des partis politiques proprement dits.

Nous rencontrons d'abord les organisations qui, d'une façon générale, gravitent à la droite des partis républicains, vieux conservateurs, républicains plébiscitaires, nationalistes, libéraux catholiques, caractérisés par la prédominance donnée à la notion de l'ordre et à l'influence religieuse.

LES CONSERVATEURS

« Nous qui affirmerons toujours la liberté individuelle et ne voyons dans l'association qu'une entente momentanée pour la défense de certains intérêts qui se trouvent être communs à plusieurs personnes, nous parlementaires et libéraux, individualistes sans tomber, nous l'espérons, dans l'égoïsme, et intellectuels autant que nos facultés nous le permettent, nous nous garderons toujours d'aller en bourgeois décadents prôner l'anarchie. Cependant nous devons en faire l'aveu, la tyrannie de l'État, tel que les radicaux l'entendent, nous pèse; l'immixtion croissante de l'État dans nos affaires de famille, de conscience ou d'intérêt, tout ce qu'enfin on appelle interventionisme, étatisme, tels sont les maux par lesquels, pour parler comme M. Berth, notre bourgeoisisme est surtout exaspéré.

Ainsi ces deux partis (radicalisme et socialisme), croient avoir une

claire et complète connaissance de tout ce que représentent ces deux mots : justice sociale. C'est pour eux une valeur bien définie.. les socialistes veulent qu'on la dépense sans compter; les radicaux plus économes en fait de justice diffèrent des premiers « sur la fixation de la somme. » Eh ! bien pour nous conservateurs ou progressistes, les problèmes sont plus compliqués, je ne crois pas qu'aucun de nous ne lésinât sur la somme de justice sociale, si nous la voyions bien clairement devant nous et n'avions qu'à la répandre » (1)

LES PLÉBISCITAIRES

Certains républicains sincères (M. Déroulède notamment) estiment que le peuple devrait procéder lui-même à la désignation du chef de l'État; que celui-ci, puisant ainsi au plus profond de la nation elle-même son pouvoir et son origine, pourrait réellement diriger le pays, suppléer aux conséquences des fautes du Parlement, donner satisfaction aux aspirations de la France et gérer avec fruit ses intérêts vitaux.

Mais si la nation directement consultée confiait le soin de ses destinées à un chef choisi dans la famille des Bonaparte? Nous verrions bientôt apparaître l'empire. Si, au contraire, elle choisissait un général, un César civil ou un quelconque dictateur? L'hypothèse a été envisagée et repoussée par les bonapartistes. « Les talents foisonnent au Parlement, les caractères ne s'y rencontrent pas... on en fait des ministres, on n'en fera jamais des chefs. » (2)

Les Républicains plébiscitaires sont, en somme partisan[s] d'un gouvernement démocratique très fortement organisé. L'expérience de 1804 et celle de 1852 ont prouvé qu'en France, les républiques consulaires, les gouvernement[s] républicains autoritaires tournaient fatalement à l'Empire. C'est pourquoi cette doctrine semble se rattacher aux diver[s] systèmes politiques conservateurs.

(1) M. Denys Cochin, *Vues politiques. La Revue de Paris*, mars-avril 191[.] p. 790.

(2) M. Delafosse, cité. *Revue hebdomadaire*, 19 février 1910 p. 322.

*
* *

Il existe encore quelques nationalistes qui croient que le développement, l'existence même de la patrie sont fortement compromis; ils font appel au patriotisme des citoyens pour arrêter de concert des mesures de sauvegarde et de préservation, mesures qu'ils ne définissent et ne systématisent point. Le nationalisme est une opinion, surtout une attitude et une méthode critique — ses adhérents peuvent être des français de toutes nuances — ce n'est pas un parti politique. Aussi divers nationalistes, et non des moindres, ne trouvant dans leur doctrine propre aucun élément positif et constructif, attirés par le nationalisme intégral et la théorie du salut public prêchés par les néo-royalistes, sont entrés à l'« Action française ».

*
* *

Il s'est formé, depuis la séparation des Églises et de l'État, quelques groupements particuliers qui, sous le nom d'unions diocésaines et sous la direction de certains évêques, ont groupé les catholiques et fait appel à « tous les honnêtes gens » en vue de défendre les libertés les droits et les intérêts de la religion catholique.

« En dehors de tout parti et de toute action politiques sous la présidence et l'autorité épiscopales, avec l'action catholique et la défense religieuse pour but, les œuvres catholiques pour moyens d'action, les comités paroissiens et cantonaux pour organes et un comité diocésain d'initiative et de direction » a été fondée par le cardinal Luçon, archevêque de Reims « l'Union des catholiques de Reims. » Le loyalisme constitutionnel est écarté « aucun accord n'est possible entre nous qui tenons par dessus tout à notre foi catholique et les adversaires qui veulent par dessus tout l'anéantir... Il faut donc vaincre comment? par l'union. »

Pour Mgr Marty, évêque de Montauban :

« le principal, le grand ennemi du catholicisme, c'est le gouvernement... la défense du catholicisme implique donc la lutte contre le gouvernement, le devoir de chercher à changer le gouvernement, tout le gouvernement... deux moyens : lés élections et l'action

directe... si elle réussissait un jour bientôt (l'action directe) et qu'elle vînt me demander l'absolution » ! (1)

Certain prélats toutefois sont moins combatifs. A Soissons Mgr. Pechenard, ancien recteur de l'Institut catholique, déclare que les groupements qu'il inspire

« sont d'ordre exclusivement religieux, moral et social, qu'ils ne s'occupent ni de près ni de loin de politique de parti. Ils ne poursuivent qu'un seul idéal, faire refleurir la religion amoindrie... ils estiment que la religion etant d'ordre supra-politique doit ne se solidariser avec aucun parti, mais planer au dessus de tous, toujours disposée à en atténuer les excès ou les fautes. »

Citons en passant « les Semaines Sociales », qui annuellement réunissent en congrès d'études les catholiques qui s'intéressent spécialement à l'évolution sociale et souhaitent l'harmonieuse application des principes évangéliques.

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

Le plus important de tous les groupes conservateurs est sans contredit l'Action libérale populaire.

En 1899 au lendemain du discours prononcé à Toulouse par Waldeck Rousseau « un groupe de députés, réunis dans un bureau de la Chambre décida la fondation de l'Action libérale et lui donna son programme et son nom. » (2) Le 5 juillet 1901, à l'approche des élections législatives, ce groupe parlementaire « exposait son programme par la voix de MM. Piou et de Mun » et adressait un appel à l'opinion. Dès la première heure s'affirmait

« le double principe qui demeura la force de l'Action libérale : la volonté d'une lutte énergique et le souhait d'une entente cordiale avec toutes les fractions de l'opposition... l'état-major était formé, les troupes s'assemblaient au hasard de la bataille... après les élections de 1902, l'organisation des cadres s'imposa. » (3)

Une association fut formée, ajouta au titre d'« Actio

(1) *Le Temps*, 30 novembre 1911.

(2) Congrès national de 1909. Compte rendu, p. 81.

(3) *La lutte par l'Association. L'action libérale populaire* par M. E. Flonoy, 1907, p. 37 à 39 et 45.

ibérale » celui de « populaire » et déposa le 17 mai 1902 ses statuts à la Préfecture de police. Ce fut la première asso-iation politique légalement constituée.

On peut définir l'Action libérale populaire une

« association qui a pour but la défense et la conquête de toutes es libertés nécessaires à la vie de la nation, particulièrement de la iberté religieuse qui est d'un ordre supérieur et qui subit aujour-l'hui les plus graves atteintes. » (1)

Son objet est de

« défendre sur le terrain constitutionnel par tous les moyens égaux et en particulier par la propagande électorale, les libertés ubliques, de favoriser les réformes législatives, de créer ou de évelopper les œuvres et les institutions sociales, d'améliorer le ort des travailleurs », art. 2 des statuts. (2)

Ses caractères sont ceux d'une association créée en vue de a défense des libertés religieuses qui s'occupe, ne pouvant orner toute son activité à cette seule question spéciale si nportante soit-elle, des problèmes politiques écono-iques et sociaux. Elle s'oppose à ceux qui voudraient l'on s'efforçât de faire revivre l'ancien parti catholique, e concentrer l'attention sur les difficultés cultuelles, de bordonner étroitement toute initiative à l'assentiment s autorités écclésiastiques en essayant accessoirement, ur gagner la confiance et les voix des électeurs, de trouver s solutions neuves aux questions économiques et socia-. (3)

La constitution d'un semblable parti (le parti catholique) est au ins actuellement impossible... la direction des affaires d'un pays dépend pas de la seule politique religieuse, si graves, si passion-tes que soient les questions touchant à la conscience, elles ne raient solutionner tous les autres problèmes... (4) Ces deux mots : ti catholique jurent d'être associés. L'un a un sens étroit, mes-n, restrictif, l'autre est un synonyme d'universalité. L'un lique des passions et des rivalités, l'autre la fraternité et iour (5). Le parti catholique peut dans notre pays être le noyau ı grand parti politique, il ne peut pas le constituer à lui seul r défendre efficacement les intérêts sacrés dont il a la garde par-

-2-3-4-5) *L'Action libérale populaire*, brochure citée, p. 1, 6 et s. M. Piou.

ticulière il faut qu'il appelle à lui tous ceux qui, moins ardents dan leurs croyances, veulent cependant en sauvegarder le respect et l liberté (1); un parti catholique doit obéissance particulière au pap et aux évêques, ses chefs naturels. Or, parmi les partisans les plu zélés de la constitution du parti catholique en France, nous en remarquons beaucoup qui n'ont pas accepté les conseils de rallie ment donnés par Léon XIII. »

Mais c'est à contre-cœur que plusieurs membres de l'A L. P. constatent l'impossibilité actuelle de créer ce parti en France.

« Les Français ne sont pas prêts *aujourd'hui* à lutter en masse au nom du catholicisme. Nous disons *aujourd'hui* car cette dispositio des esprits peut en effet se modifier... peut-être sous le coup d'un persécution plus brutale, la conscience publique se ressaisira e connaîtra enfin les indignations efficaces. Mais aujourd'hui? Pres que partout on signale dans les masses populaires le déclin de l'idé religieuse... favorable à une élite le parti catholique ne saurait a temps actuel devenir un parti national. On peut, on doit regrett qu'il en soit ainsi... mais l'entreprise me paraît actuellement impo sible. Je dis *actuellement*. L'avenir est obscur. Peut-être le ve d'orage dissipera-t-il la brume qui cache à tant de regards la cro de nos clochers. Il faut attendre... défendre ardemment l'Église ma ne pas limiter à cette cause sacrée le programme électoral, tel est vœu de l'Action libérale populaire. » (2)

Quel est son idéal?

« ...Nous nous faisons d'une société vraiment chrétienne cette co ception qu'elle n'a pas de mission plus haute que de rapprocher condition des hommes et d'élever, par le bien-être l'instruction justice, celle des plus faibles et des moins heureux... nous croyo que la plus haute ambition d'une nation nourrie de la moelle l'évangile n'est pas la richesse mais la fraternité; que la vraie glo pour elle consiste moins dans les victoires remportées par le fer et feu sur ses voisins que dans celles remportées par le dévouement la justice sur la misère et la souffrance humaine. » (3)

Quels sont ses traits distinctifs?

« Nous sommes d'abord un parti d'action, nous sommes de ce qui veulent agir... nous ne croyons pas que la suprême sagesse et suprême philosophie consistent à se plaindre et à se lamenter... no n'aimons pas les saules pleureurs; les saules pleureurs n'abrit que des tombeaux et nous croyons à la vie, au renouveau, à

(1-2-3) *L'Action libérale populaire*, citée, M. de Mun, p. 8-9-13-15-65. Piou.

renaissance de la France. Nous ne sommes pas des critiques toujours habiles quand il s'agit d'empêcher une réforme, toujours impuissants quand il s'agit de substituer à un abus une réglementation nouvelle. Toutes les fois qu'on nous propose un projet de loi nouveau nous l'examinons, de quelque parti qu'il vienne, s'il est bon, nous l'acceptons, s'il est mauvais nous disons pourquoi, s'il y a quelque chose de mieux à faire nous nous empressons de l'indiquer et de le voter. » (1 et 2)

« Parti d'action, nous voulons aussi et surtout être un parti de liberté. La liberté est un mot que l'on voit partout. » « L'Action libérale populaire est une association qui a pour but la défense et la conquête de toutes les libertés nécessaires à la vie de la nation... » Ainsi est justifié le qualificatif de libéral. Le mot demande cependant à être précisé : il s'agit de la défense des libertés religieuse, civique, économique, menacées par la tyrannie maçonnique, jacobine et socialiste non d'une thèse philosophique héritière du libéralisme dogmatique... on a prétendu confondre ce programme de liberté avec... le libéralisme invoqué par la libre-pensée et condamné par la papauté. D'où pourrait naître une si injurieuse confusion?... A-t-on jamais entendu les dirigeants de l'Action libérale nier la suprématie de la loi divine et la nécessité du christianisme dans la vie morale des sociétés? (3) Pourquoi avoir (alors) dénommé libérale cette association? Encore une fois parce que les conditions de la lutte l'exigeaient, (4). Si elle invite tous les partisans de la liberté à participer avec elle à cette œuvre de défense, l'Église en sera-t-elle moins bien gardée? (5) Dans une audience où il fût accueilli avec un particulier honneur, M. Piou exposait à Pie X le malentendu que l'on s'efforce d'entretenir sur le mot libéral. Le cardinal Merry del Val dit alors « mais pour l'action libérale ce n'est pas une question de doctrine, c'est une question de conduite politique. » Pie X ajouta «... Persévérez, il faut défendre l'Église par la liberté. » (6)

Enfin nous sommes une action populaire parce que d'une part elle veut (cette action) puiser sa force dans le peuple même par le nombre de ses adhérents; d'autre part elle est soucieuse avant tout de défendre les intérêts des travailleurs constamment trahis par ceux qui promettent tout avant les élections pour ne rien tenir après. (7) ...nous voulons dire par là (action populaire) que nous entendons mettre au premier rang de nos préoccupations les réformes destinées à améliorer le sort du plus grand nombre... nous ne sommes pas des démagogues, mais nous sommes des

(1 et 2) Discours de M. le sénateur Las-Cases. Compte rendu. Congrès 1909, p. 61-62-65.

(3-4-5-6-7) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 2-19-20-43 en note.

amis du peuple et de ses justes revendications (1) les bons français sans distinction d'opinion veulent l'amélioration progressive et pratique de la condition des travailleurs des champs et des villes dans un esprit de justice et d'amour mutuel. (2) .. (en 1902 l'A. L. P. sort des conseils parlementaires pour *aller chez le peuple.* » (3)

Quels sont ses principes essentiels?

Dans l'ordre politique, elle entend rester sur le terrain légal et pratiquer le loyalisme constitutionnel, tout en poursuivant l'amélioration des conditions de la vie publique actuelle (élaboration d'une nouvelle constitution basée sur la déclaration des Droits de 1789 « modifiée sur certains points » et confiée à la garde d'une Cour suprême).

Dans l'ordre économique, elle s'inspire de la doctrine de l'École catholique sociale (MM. de la Tour du Pin, de la Charce, de Mun, etc...), et, tout en étant hostile au socialisme d'État (surtout pourrait-on dire au socialisme chrétien) elle admet, contrairement à l'École libérale orthodoxe, l'intervention du législateur dans de nombreuses questions jusqu'ici laissées au libre accord des intéressés (limitation des heures de travail, retraites ouvrières).

Dans l'ordre social, elle veut réagir contre les excès de l'individualisme et restaurer le régime des associations, « l'armature de la vieille France. » Elle propose la pratique des vertus chrétiennes et rappelle aux classes dirigeantes les devoirs et les obligations que leur situation leur impose.

Quelle est la devise de l'A. L. P. ? C'est « liberté pour tous, égalité devant la loi, droit commun, amélioration du sort des travailleurs. »

Quel est son cri de ralliement, sa formule? « Liberté, liberté ».

(1) Congrès 1909. Compte rendu, p. 67.

(2) Brochure de propagande, Bulletin d'ahésion, p. 1.

(3) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 45. Il semble bien que l'A. L. soi populaire mais non pas démocratique. La conviction apparaît parmi certain de ses adhérents « du mal causé par la Révolution, de la fausseté de dogmes de 89 ».

II

Quels sont les grandes lignes de son triple programme politique, économique et social? (1)

Dans l'ordre politique. La liste des « réformes constitutionnelles » a été exposée en huit alinéas différents par le Congrès de 1906 (2) (déclaration des droits, Constitution, Cour suprême, élection du chef de l'État par un grand collège spécial, organisation et représentation professionnelle (3) vérification des pouvoirs des élus de la Nation, referendum, décentralisation provinciale et municipale); sur la question du Statut des fonctionnaires le congrès de 1909 (4) adopta le vœu suivant :

« Le Congrès se rallie « au projet de loi du 25 mai 1909 sous les modifications ci-après : les candidats ne pourront être écartés que pour cause d'indignité et la décision ministérielle sera toujours susceptible d'être attaquée devant le Conseil d'État... le tableau d'avancement (au choix)... devra être obligatoirement suivi... aucun fonctionnaire ne pourra être l'objet d'une peine disciplinaire pour avoir manifesté en dehors de son service des opinions politiques ou religieuses non conformes à celles du gouvernement. »

En ce qui concerne le referendum :

Le congrès (5) considérant que les lois votées par le Parlement ne sont pas toujours l'expression de la volonté nationale, que d'autre part le pouvoir illimité du Parlement constitue la plus dangereuse des dictatures; émet le vœu que la nation soit appelée à se prononcer par voie de referendum sur les grandes lois d'intérêt général touchant aux droits (6) et aux libertés des citoyens. »

En matière de rapports l'Église et de l'État « M. de Mun déclare très nettement *qu'il n'y a pas d'organisation légale possible de l'église en France* **sans une entente préalable avec le Saint-Siège...** La même pensée reprise avec force par M. Piou est finalement acclamée par le Congrès (7). »

(1) Voir documents annexes

(2) *L'Action libérale populaire,* citée, p. 187 à 189.

(3-4-7) Vœu émis à ce sujet après une intéressante discussion, voir Congrès 1909. Compte rendu, p. 37 à 44, 29 à 36, 55.

(5) Congrès de 1911. Compte rendu, p. 37 à 39.

(6) « Lois » dans le texte, sans doute faute d'impression.

L'A. L. P. attache à la question de l'enseignement une importance essentielle et vitale. Plusieurs de ses orateurs ont affirmé le droit absolu du père et de la mère de famille de « former (leur enfant) à leur image et ressemblance, de le pénétrer de leurs vues, de leurs convictions, de lui faire partager leurs idées en ce monde et leurs éternels espoirs en l'au delà; d'autres ont posé le principe que « les enfants par droit de nature dépendent de leurs parents qui en ont la charge et la responsabilité. » Un premier devoir s'impose donc aux parents catholiques, celui de surveiller l'enseignement officiel.

« Si l'État doit enseigner parce qu'il y a trop d'indifférence et d'apathie dans le pays (1)... parce qu'en pratique l'immense majorité des pères et mères de famille absorbée par le souci du pain quotidien ne peut élever ses enfants elle même et est obligée de déléguer son droit au maître d'École (2)... qu'il n'ait pas au moins le droit (l'État) d'enseigner aux enfants catholiques les doctrines des loges et de leur souffler l'incrédulité, l'indifférence, la négation religieuse (3) ».

Mais ce n'est là qu'un pis aller.

« La vérité ce serait la liberté absolue de l'enseignement et l'État n'enseignant pas (4), l'idéal serait que chaque père de famille put faire le choix de l'école qui lui agréerait (5)... Le second devoir des catholiques est d'envoyer leurs enfants, s'ils le peuvent, dans des écoles catholiques. « ... Que faire alors? ...chacun fondera les écoles qu'il voudra et l'État sera obligé de concourir aux frais de ces écoles en proportion de leurs élèves. » (6)

C'est l'idée de la répartition proportionnelle des crédits scolaires (7) (la R. P. S. ce qui avec la représentation proportionnelle politique et la représentation professionnelle fait la trilogie les 3 R. P. du programme de l'A. L. P.), tous les catholiques sont invités dans ce double but (surveiller et moraliser l'enseignement officiel, soutenir et favoriser partout où c'est possible les écoles catholiques)

(1-3-4-6) Congrès de 1911. Compte rendu, p. 17. M. Piou.

(2 5) Congrès de 1911. Compte rendu, p. 73. M. Fabien Cesbron.

(7) Voir le grand débat soulevé à ce sujet. Congrès 1911. Compte rendu p. 47 à 56.

à se grouper et à entrer dans les associations de pères de famille qui, au début de 1911 étaient (la Seine exceptée) au nombre de 801 associations cantonales déclarées, réparties en 17 fédérations diocésaines, et organisées en une Fédération nationale ayant son siège à Paris (1). L'Action libérale populaire avait en 1906 « logiquement complété son programme en se préoccupant de préserver de la contamination scolaire les citoyens de l'avenir (2) », et elle émit la même année le vœu « que tous ses comités prêtent leur concours aux institutions post-scolaires (3). »

L'A. L. P. souhaite de nombreuses réformes politiques réformes électorales (4) la représentation proportionnelle (5) etc.

* * *

Dans l'ordre économique l'A. L. P. a exposé un programme original et en certains points très avancé. Il s'inspire d'une intervention modérée de l'État dans les questions économiques.

« Si le socialisme d'État est un péril, l'abstention complète de État est une désertion (6) ; devant l'antagonisme grandissant entre e capital et le travail elle voudrait (l'A. L. P.) concourir à la pacification (7). Pour nous « le chacun pour soi » est... un legs du paganisme que nous répudions. Le « Libre-cours des choses » si cher à certaines écoles nous apparaît comme le rêve de théoriciens chimériques et surtout comme le refuge de l'égoïsme (8). »

L'A. L. P. a émis des vœux en faveur de l'enseignement professionnel (9), des retraites ouvrières (10), de la conciliation et de l'arbitrage (11) de la réglementation des heures de travail (12) de la fixation d'un salaire minimum pour l'ouvrière à domicile (13) de l'extension de la capacité civile des syndicats (14).

(1) Discours du président de cette Fédération. Même Congrès p. 24 à 31.
(2-3-4) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 68, 186, 178-179-184.
(5) *L'Action libérale populaire*, citée p. 180 et depuis 1906, dans chaque congrès, notamment 1911, p. 19.
(6-7-8-9-10-12) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 65-87-87-186-178-183.
(11) Congrès de 1911. Compte rendu, p. 41.
(13) Congrès de 1909. Compte rendu, p. 45.
(14) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 181.

Mais ce qui constitue l'originalité et la caractéristique de la doctrine économique de l'A. L. P., ce sont ses projets d'organisation et de représentation professionnelles. Leur clef de voûte est « la reconstitution de la profession avec tous ses éléments sans exception. » L'A. L P. estime en effet que « le Syndicat maintenu sur le terrain professionnel est un moyen de pacification sociale et prépare l'organisation stable du monde du travail (1).

« Convaincu que l'organisation professionnelle est une nécessité sociale et (que) la base même de cette organisation est le syndicat sous sa double forme; syndicat patronal et syndicat ouvrier... que le syndicat a pour mission de réglementer de représenter et de défendre les intérêts collectifs de la profession... émet le vœu (le Congrès de 1905) que le mouvement syndical professionnel soit à l'avenir encouragé et secondé, que l'organisation du travail soi assurée par des associations formées au sein des corps professionnels, ayant à leur base des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers librement constitués, avec conseils professionnels comprenant les délégués de chaque catégorie de syndicats et pourvu d'attributions représentatives et réglementaires (2) ». Enfin l congrès de 1911 (3) déclara que « ... renfermé dans son rôle seu légal d'organe d'étude et de défense ferme mais pacifique des intérêts professionnels, le syndicat est un instrument de progrès social. »

Le syndicat reste libre, à titre transitoire, mais un prime est accordée à ses membres.

« Il convient d'attirer au syndicat ainsi compris le plus gran nombre possible de membres de la profession, d'ailleurs le pro fessionnel, qui s'en tiendrait systématiquement à l'écart, manifeste rait par là un souci moins grand des intérêts de la profession... conviendra donc là où le syndicat sera ainsi compris et pratiqu d'assurer une part prépondérante aux syndiqués pour la désigna tion des représentants (de la profession), appelés à siéger aux con seils de conciliation et d'arbitrage (4). »

Dès l'année 1904, l'A. L. P. met en avant deux idées qu depuis lors elle ne cessera de recommander. Les condition

(1) Congrès de 1904. V. *L'Action libérale populaire*, p. 181.
(2) Congrès de 1905, V. *L'Action libérale populaire*, p. 183.
(3) Congrès 1911. Compte rendu, p. 41.
(4) Rapport de M. Toussaint, Congrès 1911. Compte rendu, p. 41.

du travail varient suivant les professions, les régions; des règles générales pourront être posées dans une loi, mais tout ce qui sera d'une application spéciale à la profession et à la région devra être laissé à la réglementation des groupements professionnels (1)...la profession, c'est pour une bonne part la vie de l'ouvrier. Là sont ses intérêts, là ses intérêts rencontrent ceux du patron. C'est dans le sein de la profession que s'établira la concorde ou que surgiront et s'envenimeront les conflits. (2)

– Les chefs de l'A. L. P. (3) déposaient une proposition de loi en vertu de laquelle

« il est dressé dans chaque commune une liste professionnelle sur aquelle sont inscrits tous les membres de la profession divisés en ections : patrons, employés, ouvriers. L'ensemble par canton, rrondissement ou département suivant les cas, forme le corps proessionnel... dans le corps professionnel est élu un conseil professionnel composé en nombre égal de membres des diverses sections de la rofession, patrons, employés, ouvriers... Ainsi constitué, le corps rofessionnel a comme attribution essentielle la garde des intérêts énéraux de la profession. Il est nécessairement consulté sur tous s projets de règlements d'administration publique que le Conseil 'État élabore pour l'application des lois sur l'organisation du traail, les institutions d'assistance ou de prévoyance. Il rédige luiême, dans les limites des lois générales, les règlements spéciaux à profession; établis par lui ces règlements spéciaux doivent d'ailurs être soumis au referendum du corps professionnel tout entier y recueillir l'adhésion des trois quarts des votants... le Conseil ofessionnel a la surveillance de l'apprentissage. Il statue comme nseil d'arbitrage dans les différends collectifs entre patrons et ivriers (ou employés) de la profession, il remplit l'office de concilteur dans les différends d'ordre individuel... il a des ressources; il xe la cotisation, variable suivant la section, que doivent payer us les membres de la profession; il a la capacité civile, le droit de sséder de recevoir des dons ou des legs... Ce sera la profession orgasée qui devra régir les retraites... envoyer dans nos assemblées olitiques) des représentants vraiment autorisés du monde du avail et compétents... elle fera circuler la vie dans tous les memes du corps social. » (4)

(1-2) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 121, 124.
(3) MM. Piou, de Mun, Lerolle, de Castelnau, Ollivier, d°, p. 125.
(4) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 125 et 126.

Quelques membres de l'A. L. P. ont pensé que « avant de représenter la profession, il faudrait l'organiser selon le projet Gailhard Bancel. » La plupart des groupes consultés en 1909 ont vu, dans la Représentation professionnelle, le moyen de hâter et de coordonner la reconstitution de la profession avec tous ses éléments sans exception.

« L'époque des Parlements purement politiques est close, la Représentation nationale doit devenir politique et économique. Un Sénat ou Grand Conseil professionnel issu de Chambres ou Conseils régionaux eux-mêmes élus par tous les membres de la profession, syndiqués ou non, répartis en grands groupes de professions connexes... le pouvoir législatif est maintenu aux représentants des intérêts généraux, mais... les pouvoirs publics doivent obligatoirement consulter le Grand Conseil sur tout projet de loi, décret ou règlement pouvant intéresser directement ou indirectement les professions et (il lui sera) accordé un pouvoir réglementaire intérieur très large (1).

Quels éléments comprendra le corps électif?

Le vote par groupe est, à n'en pas douter, la solution de l'avenir il s'imposera le jour où la profession reconstituée et réorganisé complètement en comprendra tous les membres. Mais actuellemen en raison du caractère plus politique que professionnel de beaucou de syndicats la majorité des Comités a sagement préféré, à titr transitoire, l'élection des représentants par tous les membres de l profession, syndiqués ou non syndiqués; des listes professionnelle établies par commune constateront la profession de chacun et lu conféreront le droit de vote... Nous sommes amenés à la constitutio de corps professionnels par régions de plusieurs départements. »(2

« La Représentation professionnelle nous donnera surtou une image exacte des intérêts économiques et sociaux d pays comme la R. P., nous donnera l'image exacte de se opinions et de ses intérêts généraux...» « vos études prouve ront que dans *cette maison à l'envers* que nous a faite la mi en pratique des « faux dogmes de 89 », selon le mot de L Play seuls les catholiques peuvent rétablir l'ordre en pl çant chacun et chaque chose en son lieu : la famille et profession à la base, Dieu au sommet. (3) »

(1-2) Congrès de 1909. Compte-rendu, p. 40, 41..
(3) Congrès de 1909. Compte rendu, p. 42.

* * *

Dans l'ordre social l'A. L. P. attache le plus grand prix à ce que l'on a appelé « l'action de l'homme sur l'homme ».

« Quelle que soit l'importance du devoir politique il n'a pas le caractère impérieux et la haute portée morale du devoir social (1)... L'œuvre sociale est peut-être la principale mission de notre association. Notre plus haute ambition serait de rapprocher et d'élever la condition des hommes, de leur donner le moyen de défendre leurs droits, d'améliorer leur sort et surtout de calmer leurs colères par la justice... des les réconcilier avec la paix et l'espérance en leur montrant la sainte dignité du travail, la grandeur de l'homme juste dans la condition la plus humble et la sublime conception de la vie chrétienne avec ses origines divines et ses promesses éternelles... (2) La question sociale.,. est par dessus tout une question morale. L'accroissement des salaires... resteront des palliatifs impuissants si l'âme populaire ne secoue pas le joug des doctrines matérialistes et ne retrouve pas son idéal divin... le Décalogue et l'Évangile sont les grands facteurs du vrai progrès social... la solution du problème social est dans le christianisme. » (3)

Ce qu'elle poursuit surtout (l'A. L. P), c'est l'action sociale.

« Elle fait un constant appel à l'initiative de ses comités et de ses adhérents pour la création d'œuvres sociales : secrétariats du peuple mutualités bibliothèques et cercles populaires, caisses de prêts, habitations et jardins ouvriers, etc..., mutualités et syndicats agricoles manquent un peu de vie... une de leurs principales fonctions serait la fusion des classes, or les classes n'y fusionnent pas. (4) Il ne lui suffit pas (à l'A. L. P.) que ses adhérents fassent un généreux usage des biens matériels ; elle veut qu'ils soient les initiateurs, les propagandistes, les apôtres inlassables de toute entreprise favorable aux intérêts populaires... les institutions ouvrières ne doivent être conduites que par les ouvriers mais il appartient à ceux qu'ils nomment « les bourgeois », de les éclairer sur les ressources et moyens de la législation, de mettre à leur service leur compétence et leurs loisirs, de leur tracer la voie, d'être des promoteurs et des conseillers toujours prêts à se dévouer, toujours prêts à s'effacer. » (5)

Le rôle des classes élevées est donc d' « aller au peuple. »

(1-2-3-4) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 64, 67, 89 et 90, 87 et 88.
(5) L'*Action libérale populaire*, citée p, 92 et 93.

Mais le peuple semble se méfier. Il faut « multiplier les occasions de rencontre avec des représentants du monde du travail ». (1)

« Les œuvres sociales doivent être multiples en leur but. « La plupart des catholiques et des libéraux détiennent comme propriétaires industriels ou commerçants la plus large part peut-être de la puissance d'emploi, favoriser l'adversaire est contraire au bon sens et à l'honneur..., l'exemple du *Bureau de placement* fondé il y a un an rue Molière est probant... après le pain quotidien que lui assure un emploi, le travailleur demande surtout le Conseil... les *Secrétariats du peuple* offrent alors leurs bons offices... par cet intermédiaire on prendra contact avec un grand nombre d'hommes... par les associations de travailleurs (l'A. L. P.) créé des forces sociales... plus de 150 comités s'intéressent spécialement aux syndicats (mixtes ou séparés) d'ouvriers d'agriculteurs ou de pêcheurs... les syndicats donnent aux comités de l'A. L. P. l'occasion de traiter des questions du travail avec les intéressés... les bourgeois des comités les professionnels des syndicats sont des interlocuteurs nécessaires. (2) C'est la force de l'A. L. P. de pouvoir réunir les uns et les autres... l'antique demeure qui, au cours des siècles abrita métiers et professions peut, avec quelques travaux d'appropriation, donner de nouveau asile aux isolés, aux errants, aux égarés du travail national; l'A. L. P. a reçu l'adhésion de divers groupements ouvriers, parmi lesquels *L'Union des travailleurs libres* qui compte 5.000 membres (3). Les *Maisons du peuple* sont également des centres qui permettent aux comités de l'A. L. P. de prendre contact avec les travailleurs... d'autres comités (moins fortunés) louent des locaux qui accueillent conférences, bibliothèques, cercles d'études... (4)

L'A. L. P. favorise toutes les institutions économiques qui créent un lien entre les participants et procurent des avantages matériels : mutualités, assurances... caisses d

(1) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 94.

(2) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 87 à 103. En recevant les patrons (industriels et commerçants) qui forment les Unions fédérales M. Piou disait « ... Substituer à la lutte pour la vie, formule impie, *l'entente pour la v* formule fraternelle c'est assurément le juste souci de patrons conscients rôle social que les événements leur ont fait; mais vous avez de ce rôle u idée encore plus grande... j'ai lu dans la notice qui précède vos statuts cet phrase frappante : *nos syndicats sont créés sur le terrain catholique par qu'un groupe ne reste homogène que si ses membres font de la loi morale le règle d'action...* si le socialisme doit être vaincu il le sera par cette haute com préhension du rôle patronal; je crois même qu'il ne peut l'être autrement

(3 et 4) *L'Action libérale populaire*, p. 104 et 105, 105.

etraites, habitations et jardins ouvriers, caisses de crédit, teliers, coopératives... son vœu est de favoriser le bien déjà ntrepris.

... elle a patroné) l'association des commerçants détaillants pour ichat des marchandises en commun... l'A. L. P. témoigne un vif térêt au petit commerce, il constitue une force sociale qui doit re respectée... assurer la clientèle des adhérents de l'A. L. P. aux mmerçants qui, eux-mêmes en sont membres, est un des modes cette protection... les vendeurs qui augmentent leur clientèle et nlèvent aux adversaires de nos idées... trouvent avantage à cette mbinaison (liste des fournisseurs privilégiés)... les caisses de prêts atuits, les dispensaires médicaux, les sociétés musicales, les iions sportives, les comités de l'A. L. P. les ont multipliés. (1)

« C'est par l'élite ouvrière formée dans et par les œuvres que l'on ut faire connaître à ces réfractaires nos idées et notre programme... postolat ne peut, le plus souvent, être exercé que par des intermé- iires... préparer ces intermédiaires à l'action conquérante... tel le résultat que l'A. L. P. peut obtenir en ses diverses œuvres ·iales. » (2)

« C'est là la méthode progressive. Former les généra- tons de l'avenir, reprendre les substructions ébranlées de Nation... l'œuvre est immense !... Ainsi dans le domaine scial l'A. L. P. professe la age doctrine; elle commence à nstituer les groupements, les centres où les divers élé- nts de la nation apprendront à se connaître et à s'en- taider. » (3)

III

ORGANISATION

L'Action libérale populaire constitue une vaste associa- tin (4) créée sur le modèle de celles prévues par la loi du 1 Juillet 1901.

À côté du Comité central ou directeur existent un secré- tiat général, des bureaux très spécialisés et une section dtude. (5) Leur siège est à Paris, 7, rue Las-Cases.

-2-3) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 107 à 110, 113 et 114, 106 et 107.
) Voir les statuts — documents annexes.
) L'*Action libérale populaire*, citée p. 48 et 50.

L'A. L. P. comprend : 1º des Comités ou groupes agréés par le Comité central ou constitués par lui ; 2º des membres sociétaires qui versent une somme de 500 francs ou une cotisation annuelle de 25 francs au moins ; 3º des membres adhérents qui paient une cotisation annuelle de 1 franc au moins. Les femmes peuvent faire partie de l'Association art. 4.

Les adhérents sont répartis en comités communaux cantonaux, d'arrondissement provisoirement, et de départements. Le Congrès de 1911 a émis le vœu que

« tous les efforts tendent à constituer ou à développer rapidement dans chaque département un Comité départemental avec toutes ses ramifications exclusivement composé d'adhérents de l'A. L. P. où tous les arrondissements, et dès qu'il sera possible tous les cantons, seront représentés, avec bureau et secrétariat permanent, ayant pour objet, outre la préparation incessante des élections, de compléter et de tenir en haleine l'organisation cantonale et de faire connaître notre programme. » (1)

« De l'avis général, le bureau doit être élu par le Comité départemental, sauf ratification du Comité directeur de Paris et chaque arrondissement devrait avoir au moins un vice-président. » (2)

Néanmoins « les groupes ou comités qui deviennent membres de l'A. L. P. conservent leur entière indépendance », art. 5 des statuts. (3) « Bientôt les bureaux ne suffirent plus que difficilement... il parut nécessaire de créer en province des délégués... conférenciers, inspecteurs (4)... une mesure a déjà reçu quelques commencements d'exécution, c'est la fédération des comités par régions, unions régionales (6 en 1907), comité et secrétariat régional (5

L'organisation générale de l'A. L. P. est complétée par les groupements auxiliaires de la Jeunesse libérale, (6) de Jeunesse catholique, (7) de quelques comités de dames directement affiliés à la puissante Ligue Patriotique des françaises, des unions fédérales formées de patrons indu

(1 et 2) Congrès 1911. Compte-rendu, p. 57 à 64, 59.
(3-4-5-6-7) *L'Action libérale populaire,* citée, p. 168-49-53-54-56-57-149

riels et commerçants, (1) de l'union des travailleurs ibres (2).

A côté du Comité central existe le groupe parlementaire le l'A. L. P. à la Chambre. Les rapports entre ces deux rganismes ne sont ni définis ni limités, mais la plupart des nembres du Comité directeur font partie du groupe parlenentaire.

* * *

Quels sont les moyens d'action de l'A. L. P. Tous les eux ans, cette association tient un Congrès général ou ational au cours duquel sont exposés les résultats des nquêtes faites auprès des groupes ou comités adhérents ous la triple rubrique : organisation, questions électorales, uestions sociales.

« L'un des principaux moyens de propagande de l'A. L. P. est la arole publique, les conférences », une autre est la presse. Dès 1904 on s'appliqua au perfectionnement de l'arme essentielle qu'est presse. » (3) L'A. L. P. « a suscité de puissants concours pour la éation et la diffusion des journaux de l'opposition. (4) La société la presse régionale formée par des membres de notre association ans le but de favoriser la création de nouveaux organes catholies là où ils n'existent pas encore et de venir en aide à ceux qui it besoin d'un secours momentané. » (5)

Le *Bulletin hebdomadaire* (adressé aux membres sociéaires) et le *Bulletin trimestriel* (envoyé gratuitement aux embres adhérents) sont les organes officiels de l'Association. Celle-ci édite également un almanach tiré à plus de 50.000 exemplaires. Elle publie et répand à profusion des acts, brochures et affiches. « La presse appartiendra à la us grande force de propagande », a dit un de ses mem- es. (6)

« Si les grandes conférences sont impossibles pourquoi n'y pas bstituer des cercles d'études? des entretiens familiers... le châtein, le notaire, le médecin, le fonctionnaire retraité résumeront sément la lecture des journaux pour étudier avec une trentaine de

(1-2-5-6) *L'Action libérale populaire*, p. 150-105-77-78.
(3-4) Congrès 1907 Compte rendu p. 64-76.

braves gens... les paroles qu'ils diront ainsi... mises à la portée de l'auditoire, répétées sans cesse auront dans les esprits un écho plus durable que les triomphes oratoires (1)... Ces modestes réunions populaires, intimes, fréquentes, elle les opposera (l'A. L. P.) de plus en plus au flot socialiste comme ces pis... » (2)

L'un des plus grands moyens de propagande de l'A. L. P., nous l'avons vu, consiste dans son action sociale. Un autre dans l'œuvre de son groupe parlementaire,

« l'initiative privée ne saurait suffire. C'est une force singulière pour les membres du groupe parlementaire de se sentir appuyés par l'adhésion, quelquefois même dirigés par les initiatives d'une si vaste association. » (3)

Quelle est l'importance de l'A. L. P.?

Elle assure qu'au début de l'année 1911 elle comptait 37 fédérations, 2.005 comités ou groupes d'adhérents, 265.000 adhérents. (4)

Son groupe parlementaire qui comprenait 79 élus en 1902 et 64 en 1906 (5) en réunissait 31 au lendemain des élections générales de 1910 Cette diminution s'explique à la fois par les échecs électoraux des membres de l'A. L. P. et par ce fait qu'après 1910 les groupes à la Chambre furent déclarés fermés. De nombreux députés, qui étaient inscrits à la fois au groupe de l'Action libérale et à un, ou même à plusieurs autres (31 en 1906), durent choisir et un certain nombre d'entre eux abandonnèrent celui de l'A. L. P. Au Sénat, les élus de cette association ne forment pas un groupe spécial.

TACTIQUE

D'après ses statuts (art. 2), les moyens d'action de l'A. L. P. sont tous légaux.

Cependant la lecture du compte rendu du Congrès de 1911 donne l'impression que l'état d'esprit de plusieurs libéraux catholiques n'est peut-être pas très éloigné, sinon du désir de provoquer une crise violente du moins de l'in

(1-2-3-5) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 84-85-115-128-32.
(4) Congrès de 1911. Compte rendu, p. 57.

tention de profiter, contre le régime actuel, de toutes les circonstances favorables.

« Nous prenons ici l'engagement que si jamais un jour — et il n'est pas si éloigné que vous le supposez — vous et moi dans une commune entente, dans une commune fraternité nous pouvons nous saisir, nous emparer des rouages du gouvernement de ce pays, eh ! bien pour la France et au nom de la France nous ne partirons pas (1). Merci au nom de l'armée, je ne crains pas de dire tout haut qu'il existe dans Paris une *Ligue militaire* (qui comprend aujourd'hui 800 officiers) décidée à s'employer au salut du pays si l'occasion s'en présente... le jour où une crise grave éclatera dans Paris, de quelque nature qu'elle soit, qu'elle vienne d'une grève générale, d'une crise intérieure ou d'une crise extérieure, nous convoquerons la Salle Wagram tous les membres de cette Ligue et nous vous convoquerons en même temps... vous vous direz qu'il faut venir nombreux, disciplinés, silencieux et résolus... nous sortirons par quatre comme une troupe et nous irons ce jour-là où le génie de la France nous conduira. » (2)

Et M. Piou, congédia l'assistance par ces mots : « Soyons prêts pour les luttes, pour toutes les luttes. » (3). Il est vrai que la discussion du projet de loi sur la défense de l'école laïque avait surexcité les esprits.

« Je demande aux jeunes bien français... de défendre coûte que coûte la liberté et si la loi passe de faire le serment de la violer (4)... pour lutter contre les persécuteurs de l'âme de nos enfants, tous les moyens sont bons (5)... La victoire ne vient qu'aux audacieux (6) nous saurons décider la contre-attaque (7)... la jeunesse républicaine libérale combattra, s'il le faut par la force, les lois injustes contre la liberté d'enseignement. » (8)

En temps normal, la tactique de l'A. L. P. est moins belliqueuse. Elle convie tous les partisans de la liberté — de la liberté telle qu'elle l'entend — (9) à s'unir à elle :

...ceux-mêmes qui préfèrent politiquement le régime d'autorité

(1) Congrès 1911. Compte rendu, p. 112. Toast de M. L. Millevoye.
(2) Toast de M. le commandant Driant. p. 113.
(3) Allocution de M. Piou. p. 113.
(4-5-6-7-8) Congrès 1911. Compte rendu, p. 88-89-106-109-110.
(9) Congrès 1911. Compte rendu, p. 31. M. Piou : « Je remercie les courageux orateurs... j'espère que jusqu'au dernier moment ils resteront sur la brèche tenant en leurs mains le drapeau de la liberté qui est tout d'abord le drapeau de la liberté de l'Eglise. »

au régime de la liberté doivent s'en tenir dans le temps présent à l défense des libertés nécessaires (1)...si elle invite tous les partisan de la liberté à participer avec elle à cette œuvre de défense... » (2)

Elle ne s'en cache pas. « Si (elle) défend la liberté de catholiques odieusement attaquée, elle doit l'affirme nettement et ne pas s'abaisser à craindre la ridicule accu sation de cléricalisme » (3), elle prête son concours à tou les hommes de bonne volonté. « L'union, oui, mais l'unio au grand jour. Je dis aux monarchistes... vous êtes nos alliés nous combattrons à vos côtés... aux autres, à ces républicain éprouvés qui ont rêvé la République honnête, libérale, tolé rante... je dis: voulez-vous notre concours, notre dévoue ment? vous l'avez, (4) » A la veille de certaines élection générales, en 1902 notamment, l'A. L. P. estimait que l bloc des éléments de droite était nécessaire.

« Qu'on le veuille ou non, la France est divisée aujourd'hui e deux camps, d'un côté tous les violents, tous les jacobins, tous le sectaires appuyés sur les collectivistes, de l'autre les patriotes, tou les indépendants, tous les libéraux, tous les modérés appuyés su les conservateurs. Il faudra désormais choisir entre l'un et l'autr de ces deux camps. Le temps des hésitations et des défiances es passé. » (5)

Mais l'A. L. P. ne cherche pas à imposer son hégémoni à toutes les fractions de l'opposition. Elle n'en constitu qu'une partie, bien qu'elle en ait été, en maintes circons tances, « l'âme entraînante et organisatrice » (6), elle n'es qu'une unité dans la grande armée de l'Opposition « nou ne serions pas des libéraux, si nous n'admettions pas qu dans une armée il peut y avoir des uniformes divers, de armes, des méthodes de combat différents : l'infanterie. l'artillerie, la cavalerie... il y a même quelquefois des ch vaux légers. » (7) Néanmoins l'A. L. P. entend rester ell garder sa personnalité, augmenter son homogénéité.

(1-2-3-4-5) *L'Action libérale populaire,* p. 5, 19 et 17-24-38. M. Piou.
(6) Congrès 1911. Compte rendu. M. de Magallon, p. 83.
(7) Congrès 1909. Compte rendu. M. de Las-Cases, p. 61.

« que les Comités de l'A. L. P. soient *homogènes,* qu'ils propagent ɩos idées, notre *programme officiel,* mais qu'ils conservent toute eur liberté d'action pour des alliances possibles, loyales, pratiques ɩussi, donnant donnant. » (1)

CRITIQUE

L'A. L. P. présente actuellement encore un caractère particulier. C'est plus qu'une ligue politique même à objec-ɩifs multiples ; elle expose en matière politique, économique ʻt sociale un programme étendu et complet, appuyé sur ıne doctrine nette et précise. Et cependant, ce n'est pas un ɔarti politique qui, ayant élu un système bien déter-niné et groupant fortement ses partisans, les associe lans une commune et ardente conviction en l'excellence et a supériorité de ce système, à l'exclusion des tenants de oute autre opinion.

Un parti vraiment politique, en effet, ne se borne pas à econnaître que « la République est le gouvernement cons-tutionnel du pays » à s'interdire, « sans imposer à personne ucun reniement ni aucune abdication de ses préférences ıtimes », toute action directe ou indirecte contre elle. (2) exige au contraire de ses adhérents le choix entre les ıverses formes possibles de gouvernement et leur impose, récisément par ce choix lui-même sincère et définitif, l'a-ıésion sans réserves à toute sa doctrine et à son pro-ramme intégral.

En réalité, l'A. L. P. apparaît comme une puissante ganisation de parti, l'organisation d'un parti qui se erche, qui s'efforce de se constituer, tâtonne, incertain de s éléments et de son terrain de lutte. « L'A. L. P. est rtout et avant tout une association. » (3)...

S'il existait un parti de rechange résolu à ne courir aucune enture, prêt à gouverner pacifiquement avec les institutions

1) Congrès 1911. Compte rendu, p. 61 et 62.
2-3) Bulletin d'adhésion, p. 2.

existantes, le pays se jeterait vite dans ses bras... l'A, L. P. s'efforc depuis dix ans de constituer ce parti sauveur qui, grâce à la panacée constitutionnelle doit tenir le Bloc en échec et un jour le supplanter; (1) elle a toujours pensé que la seule issue à la situation présente serait la constitution d'un nouveau parti de gouvernement disputant le pouvoir sans violence, résolu à l'exercer sans représailles (2) ...comme elle n'entrevoit d'autre instrument de salut qu'un parti *tory* en face du parti jacobin elle travaille de son mieux à le constituer. » (3)

II. — L'idée essentielle de l'A. L. P., le principe même de son existence, est la défense de la liberté.

« La liberté des consciences, des individus et de la nation est dans un suprême péril, à la défendre doivent être appelés les bons citoyens. Cet appel à tous, au nom du principe de liberté qui ne heurte aucun sentiment respectable, voilà la raison d'être de l'Action libérale populaire. » (4)

Nous avons vu que pour elle la première de toutes les libertés est la liberté de l'Église. Mais celle-ci est donc tellement menacée que tous les cœurs généreux et désintéressés doivent, sans distinction de croyances, voler à son secours? N'est-ce pas l'un des théoriciens de l'A. L. P. qui a écrit « peut-être sous le coup d'une persécution plus brutale, plus attentatoire aux habitudes cultuelles, la conscience publique... connaîtra enfin les indignations efficaces » (6) et l'un de ses orateurs qui a constaté « ... l'énorme proportion d'enfants que leurs parents envoient au catéchisme et à la première communion, alors qu'ils sont libres de ne pas le faire, peut-être plus de 95 % dans l'ensemble du pays... » (7)? Si donc la foi se perd ce n'est la faute ni du gouvernement, ni du régime. Nous avons vu qu'en 1870 des membres éminents de l'épiscopat se lamentaient déjà à ce sujet.

III. — Le libéralisme de l'A. L. P. est de caractère u

(1) *L'Action libérale populaire*, par M. J. Piou.

(3-4-5-6) *Revue hebdomadaire*, 26 février 1910, p. 488-489-491-13.

(7) Congrès 1911. Compte rendu, p. 50. Rapport de M. Bruignac.

peu spécial. (1) Il y aurait bien matière à discussion sur les deux sens possibles du mot du cardinal Merry del Val « mais pour l'A. L. P. (le libéralisme) n'est pas une question de doctrine, c'est une question de conduite politique. » Est-ce à dire que ce n'est qu'une attitude commandée par les événements actuels, contingente et provisoire?

IV. — Le cacactère expectant de cette méthode ne laisse pas que de jeter l'imprécision et l'obscurité sur son véritable but

« Il faut surtout, en vue d'une orientation éventuelle de la politique, ne négliger aucun effort immédiat dans le domaine général, qui, jusqu'à nouvel ordre, demeure seul accessible au plus grand nombre des bonnes volontés (2)... pour l'honneur, pour le salut commun l'*A. L. P.* poursuit la lutte; elle adjure la conscience chrétienne et patriotique du pays, de décider de l'avenir. Et si dans la nuit qui enveloppe nos espoirs on lui demande avec angoisse ou ironie : « *Custos quid dicis de nocte*? » elle répond en sentinelle fidèle : nous veillons, nous inspectons le pays. Nous attendons l'aube claire du lendemain » (3).

V. — L'A. L. P. est violemment antimaçonnique; cela ne suffit pas, semble-t-il, pour proposer des mesures qui risquent de compromettre l'unité du pays. Poser en principe le droit absolu du père sur l'intelligence, le cœur, la conscience et l'esprit de ses enfants, puis à côté de cette notion métaphysique placer une règle politique, « la liberté pour tous », liberté active, constructive, c'est lancer dans les institutions un germe de division et d'anarchie. Les droits de tous les pères étant égaux, les syndicalistes pourront demander qu'à côté de l'enseignement primaire officiel un enseignement particulier conforme à leurs vues et à leurs espérances soit assuré à leurs enfants. Déjà il existe un ma-

(1) « ... liberté, libéralisme !... jadis c'était le mot de ralliement des révolutionnaires, aujourd'hui nous le trouvons sur les lèvres de ceux qui, après avoir redouté, y voient la sauvegarde des situations acquises... leur courroux est dirigé contre les possesseurs du pouvoir et non contre le pouvoir même. » Maurice Deslandres. Préface à G. Lowes Dickinson : *Le développement du Parlement pendant le* XIXe *siècle*. Bibliothèque internationale de droit public, Année 1906, préface, p. 35.

(2-3) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 15-116.

nuel « l'*Histoire de France pour les petits* », par M. Hervé.

Déjà la question des écoles syndicalistes a été posée et examinée à la C. G. T. (qui compte 450.000 cotisants). Ne réclameront-elles pas si la R. P. S. (1) est inscrite dans nos lois, leur part de subsides proportionnels au nombre de leurs élèves? Certes l'A. L. P. s'écrie : il n'y a aucun rapport entre nos établissements libres et ceux que créeraient les révolutionnaires. A son point de vue à elle, oui, parce qu'elle entend la liberté d'une façon spéciale, mais *psychologiquement* le désir d'un syndicaliste de voir son fils partager toutes ses idées, n'est-il pas aussi respectable que celui du père catholique, protestant, israélite, libre-penseur? Dans certains milieux, l'idée révolutionnaire n'est-elle pas exaltée, ne rappelle-t-on pas le nom de ses héros et le sang de ses martyrs? C'est là le danger des formules simplistes « des idées d'une justice aveuglante ». La question scolaire est bien trop complexe et délicate pour que la R. P. S. la solutionne à elle seule.

VI. — De même le souhait de l'extension des attributions du chef de l'État et d'un collège spécial appelé à l'élire, rencontrant le principe du referendum, constitueraient dans notre droit public de graves innovations et amèneraient, par leur action et réaction réciproques, des conséquences qui pourraient réserver bien des surprises.

VII. — L' A. L. P. s'élève contre les lois d'exception et revendique le droit commun pour tous. La pratique parlementaire des quarante dernières années à été partout en Europe dominée par le souci de spécialiser la législation pour l'adapter aux situations particulières. Le droit commun, ce n'est pas pour l'Église la faculté de s'organiser librement et à sa guise, c'est le droit pour l'État, fondé de pouvoirs de la société, de se défendre contre tout groupement ou association qui mettrait son existence, ou son indépendance en

(1) Répartition proportionnelle scolaire.

péril. Il en est de même des lois d'exceptions qui sont bonnes ou mauvaises selon le point de vue duquel on les envisage, et nul n'ignore que dans certains milieux on appelle « lois scélérates », les lois de 1894 contre les menées anarchistes, ou celle de 1911 contre les exclus de l'armée.

Elles n'en sont pas moins indispensables à la sécurité ou à la moralité publiques.

VII. — Dans l'ordre économique, la conception de l'A. L. P. très logique est peut être un peu théorique et abstraite. La mentalité des ouvriers a changé depuis Le Play et en outre, nombre de travailleurs ne pratiquent plus aucune religion. Ne serait-il pas à craindre qu'ils se sentissent gênés dans des organisations, plus ou moins directement mais effectivement, inspirées par l'idéal chrétien de douceur, d'espoir en l'au delà et de résignation ? (1)

VIII.— Enfin, dans l'ordre social, l'on a dit que toute l'œuvre entreprise n'était qu'un moyen de gagner la confiance et les sympathies du peuple. Ce qui, pour une organisation politique, est parfaitement humain et légitime, mais ce qu'il est inutile de nier « ...certes, ces accusations portées contre notre zèle social sont injustes et odieuses ». (2) Et cependant? art, hygiène ou plus simplement distractions, qu'est-ce donc qu'une association politique et sociale en peut attendre? ...un acte fraternel n'est jamais mesquin. Mais puisqu'elles (ces créations) agréent à la jeunesse, à certains travailleurs elles deviennent un instrument de propagande des idées, un mode de recrutement, N'est-ce pas le but final de toutes les entreprises de l'Action libérale populaire? » (3).

IX. — En terminant, il est mélancolique de constater combien, parmi les plus sincères, le souci politique peut entraver la pratique véritable des sentiments religieux.

(1) En Allemagne une encyclique récente du pape, sur l'obligation pour les ouvriers catholiques, de n'appartenir qu'à des syndicats catholiques, a soulevé bien des difficultés.

(2-3) *L'Action libérale populaire*, p. 113-111.

L'A. L. P. compte que les détenteurs de la puissance d'emploi (patrons, commerçants, industriels, propriétaires, — et la plupart sont catholiques ou ceux qui ne le sont pas sont autant que ceux-là désireux de recruter leur personnel parmi les hommes d'ordre) (1) et les détenteurs de la force de consommation feront leur devoir — devoir impérieux — et réserveront leurs préférences personnelles, leurs recommandations à leurs amis, à leurs coreligionnaires, aux membres de l'A. L. P. Ce qui fait, si ces instructions étaient suivies à la lettre, que les ouvriers ou employés, les commerçants non adhérents à l'A. L. P. ne trouveraient les uns plus de travail, les autres plus de clients dans les milieux sympathiques à ce groupement !

L'A. L. P. est la première organisation politique, croyons-nous, qui en France a introduit dans le monde économique de pareilles considérations et préconisé de semblables procédés de combat (bureaux de placement et listes de fournisseurs privilégiés).

L'ANCIEN SILLON ET LA JEUNE RÉPUBLIQUE

Il est un autre groupement catholique, infiniment moins important, qui essaie loyalement de concilier les exigences de la foi avec les nécessités de la politique, le catholicisme avec la démocratie, l'amour de la religion avec l'attachement sincère à la République.

Le *Sillon* fut « un mouvement, une vie, une âme commune » (2) dont la devise était « d'aller au vrai avec toute son âme » (3) ce ne fut jamais un parti. Son but était « de réaliser en France une République démocratique, honnête, juste et fraternelle ».

Ses principes essentiels étaient : 1° la parfaite compat

(1) *L'Action libérale populaire*, citée, p. 97.

(2 et 3) *L'histoire et les idées du Sillon*. Au *Sillon*, 34, boulevard Raspa[il], Paris.

bilité du catholicisme et du républicanisme. « Nous estimons que tout ce qu'il y a d'honnête, de légitime, de généreux dans les aspirations républicaines et démocratiques, est chrétien par quelque côté » (1)... 2º la bienfaisante influence des forces morales et religieuses.

« Il est insensé de vouloir travailler à développer la République démocratique en commençant par essayer de tarir la source la plus vigoureuse des forces morales, je veux dire la source religieuse (2)... La République... est de toutes les formes de gouvernement celle qui exige le plus de vertu et partant le plus de christianisme. » (3)

Sa doctrine était dans l'ordre politique :

« Nous sommes démocrates. La démocratie est pour nous l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun. Nous aimons la démocratie... dès lors nous sommes républicains parce que la République nous apparaît comme la forme la plus parfaite de la démocratie politique. (5)... Nous avons besoin de force morale pour sacrifier notre intérêt propre à l'intérêt commun. Il faut donc respecter les sources où les hommes puisent des forces morales, or, le christianisme est une incomparable source d'énergie démocratique puisqu'il identifie l'intérêt particulier à l'intérêt général... Nous sommes des révolutionnaires en ce sens que nous ne sommes pas contents de la société présente et que nous voulons la transformer en commençant du reste par nous transformer nous-mêmes... nous sommes en même temps des traditionnalistes. Pour nous le progrès c'est la tradition en marche... La France nous apparaît comme la plus humaine des patries. » (6)

Dans l'ordre économique :

« Sans rien préjuger de ce que nous réserve l'avenir, nous accueillons avec sympathie la solution coopérative, toute chose égale d'ailleurs, nous la préférons au patronat et dans tous les cas nous aspirons à une transformation sociale qui élève la masse du prolétariat jusqu'à une dignité économique réservée jusqu'alors aux seuls patrons (7), il faut que les prolétaires eux-mêmes s'organisent et développent en particulier les coopératives et les syndicats et voient en eux, non seulement un remède aux maux présents, mais encore un instrument de transformation sociale (8)... Nous ne

(1-2-3) *Les idées du Sillon*, par M. Sangnier, *Revue hebdomadaire*, 12 mars 1910, p. 168-169-175.
(4) *Histoire et idées du Sillon*, cité, p. 21.
(5-6-7) *Histoire et idées du Sillon*, brochure, p. 20-21-22.

croyons pas que le salariat moderne... soit le dernier terme d
l'évolution... mais il ne faut supprimer que ce que l'on est capab
de remplacer... que le prolétariat s'efforce... de s'élever jusqu'à
dignité d'un patronat collectif... Bien loin de nous la pensée d
réclamer la socialisation de tous les moyens de production. No
avons horreur de l'étatisme. »

Dans l'ordre social :

« Nous demandons que l'on s'efforce... de développer une proprié
commune limitée aux ouvriers manuels ou intellectuels travailla
ensemble, ces groupements pouvant du reste s'unir entre eux
posséder à leur tour en commun... la propriété privée, qui est d
droit naturel, demeure la sauvegarde de la vie familiale et comm
la cuirasse de la liberté individuelle... Nous trouvons dans la co-exi
tence de ces trois formes de propriété (collective dans les sociét
anonymes, commune limitée aux ouvriers travaillant ensembl
privée pour tous les individus) une garantie d'indépendance, u
source d'énergie et de dignité morales... Il ne s'agit pas seuleme
d'être d'accord pour lutter contre le jeu, l'alcoolisme et la déba
che... un parti vraiment républicain ne peut être qu'un parti idéaliste
le gouvernement démocratique exige qu'un courant de générosi
et de dévouement circule sans cesse à travers les masses profond
du peuple. (I) Il faut élaborer un Code du travail. Le Code ci
protège bien la fortune des familles... la santé, la force des trava
leurs sont un capital autrement précieux que les titres de rente. » (

Le *Sillon* faisait appel pour réaliser son programme
1° l'action législative « réprimer les abus et assurer à chaq
citoyen des conditions de vie matérielle qui sauvegarde
sa liberté, garantissent sa dignité, lui fournissent le tem
et la sécurité indispensable à la fonction civique qui do
être la sienne... sur ce programme se rencontrent des homm
venus des points les plus opposés de l'horizon » (3) 2° l'acti
économique (...il faut que les prolétaires eux-mêmes s'org
nisent et développent en particulier les coopératives et
syndicats... nous avions refusé d'emboîter le pas derrière
syndicats jaunes les trouvant trop artificiels, trop p
issus d'initiative prolétarienne, trop soutenus par le pat

(1-3) *Revue hebdomadaire*, citée, p. 174 et 175-172.

(2) *Histoire et idées du Sillon*, p. 21.

at par les réactionnaires et les royalistes» (1). 3° l'action so-
ale surtout (ni les lois ni les œuvres ne serviront à rien si
lles ne sont animées d'un esprit véritablement démocra-
que... le *Sillon*, mouvement laïque se propose de réaliser
ı France une République démocratique, honnête, juste et
aternelle.., il veut puiser dans le Christianisme une force
des vertus sociales autant qu'individuelles... les prêtres...
peuvent que souhaiter voir, grâce au *Sillon*, le peuple
rapprocher de l'Église et que se féliciter de l'utile in-
ıence religieuse du *Sillon*) (2).

Ses cercles d'études avaient pour objet de « former
ıe élite instruite, mais surtout capable d'influence morale
d'action sociale », ses instituts populaires dont le but
ait de « permettre » à cette élite de rayonner autour d'elle
d'agir sur la masse pour la pénétrer et la transformer. » (3)
Le *Sillon* fut avant tout un mouvement d'éducation
pulaire.

Parti de conférences tenues dans la crypte du Collège
anislas (1894) et dans les casernements de l'École poly-
chnique (1895-1897), il se précisa, s'étendit sous le nom de
lus grand Sillon; les *Sillons* de province étaient reliés
Sillon central de Paris. (4) Cette organisation disparut
1909 sur l'intervention de la papauté, intervention
ovoquée, a-t-on dit, par certains groupements poli-
o-religieux de droite qui furent toujours les plus ardents
versaires du *Sillon*.

Le chef de ce mouvement sembla alors souhaiter la
ation d'un nouveau parti.

...Il est regrettable que l'on n'ait pas eu encore l'idée, si natu-
e pourtant de faire de ces projets de réforme la base d'un grou-
ent politique nouveau assez ouvert pour réunir tant de bonnes
ontés... qui, aujourd'hui ne peuvent que malaisément collabo-
retenues qu'elles sont par les barrières rigides des partis. » (5)

-2-3-4) *Histoire et idées du Sillon*, cité, p. 21-24-27-9-13.
) *Revue hebdomadaire*, p. 172.

La naissance de ce nouveau parti fut annoncée « l divers partis qui existent en France à l'heure actuelle n satisfont pas exactement un grand nombre de nos conc toyens... ils se désagrègent, s'émiettent, se brisent... il y place en France pour un parti nouveau ; dans tous l milieux, aussi bien dans les milieux de l'opposition qu dans tous les milieux radicaux que dans certains milieu socialistes indépendants, on éprouve un besoin de raje nissement ». Mais le moment n'est pas encore venu. « Avan de songer même à créer un parti nouveau, il faut permett aux différents mouvements, aux différentes initiatives c pables de converger un jour dans le sens du parti nouvea de s'affirmer, de se préciser, de se développer, de faire a tour d'elles œuvre de rayonnement et de conquête ».

« Aussi bien, c'est simplement une Ligue que no venons de fonder, une ligue politique et économique proposant, non pas simplement une action électorale, ma une action sociale dans le pays, ayant pour but non p tant peut-être encore de faire aboutir telle ou telle canc dature que de créer des mouvements d'opinion... qu d'assainir les mœurs publiques de notre pays, que de fai œuvre de préparation. »

Les principes essentiels sur lesquels s'appuie la Lig nouvelle sont analogues à ceux du *Sillon*.

« Si nous voulons réformer la Chambre des députés et le Sénat faut commencer par nous réformer nous-mêmes non pas seuleme dans notre vie privée et individuelle, mais dans notre vie publiqu De plus « nous croyons que la vie morale est indispensable... qu faut que la République et que la Démocratie respectent les sour mêmes où la majorité de nos concitoyens puisent leur force mora que le parti nouveau, s'il se fonde un jour, réclame que les chrétie que les catholiques spécialement, puisque ce sont les plus nombre dans notre pays de Francea, aient le droit de travailler la tête hau dans la maison commune de la République sans être humiliés molestés par personne... Cela n'empêchera pas les propagand religieuses ou irréligieuses... cela empêchera qu'on réunisse citoyens sur le terrain de la République et que l'on se serve ensu

ce lien politique pour leur imposer la haine de l'idéal catholique, même que cela empêchera que l'on réunisse les catholiques sur terrain religieux et qu'on se serve ensuite de ce lien religieux pour ır imposer la haine de la République », enfin « ce que nous voulons us, ligueurs de la Jeune République, c'est faire de la politique ec les mêmes scrupules d'honnêteté que nous mettons à accomplir actes de notre vie privée.., je voudrais que nous luttions avec dernière énergie d'abord pour obtenir cette probité politique. »

Le but de la Ligue :

« Ce que nous voulons, c'est que la République puisse être aée, c'est que la République devienne comme l'expression vivante organique de l'âme de la France, il faut que nous ayons le ırage de proposer au pays une République qui n'ait pas rompu ec les traditions nationales et qui n'ait pas abdiqué les espérances l'avenir, République démocratique, pratique et idéaliste à la ... » (1)

Le programme de la ligue est « essentiellement démocratique »; au point de vue politique :

Nous voulons en particulier la Représentation proportionnelle... git-il du referendum? il nous semble très démocratique,.. Il faut borer au plus tôt une loi sur le statut des fonctionnaires... Il st pas jusqu'à l'armée elle-même qu'il importe de rendre plus nocratique... La Réforme de l'impôt doit-elle aussi être animée n esprit démocratique... il n'est pas jusqu'à notre système électal qui ne doive être réformé dans un sens démocratique... une slation spéciale protectrice des travailleurs s'impose. »

Au point de vue économique :

Il faut que les travailleurs apprennent à faire leurs affaires -mêmes... (syndicalisme, coopération). Nous croyons qu'il y ait intérêt à ce que, à côté de la propriété privée, puissent se elopper une propriété commune appartenant aux travailleurs nuels ou intellectuels d'un même atelier et une propriété d'État itée aux seules entreprises d'un intérêt général... Ces transfortions économiques... doivent résulter d'une évolution en quelque e organique... L'État ne doit pas se substituer à l'individu et aparer tous les rouages de l'activité nationale... travaillons au eloppement de la plus grande France, etc. » (2)

La ligue entend compléter et préciser son programme

(1) Discours prononcé le 30 juin 1912 par Marc Sangnier, brochure, p. 5-6-7-14-15-18-23-24-29-33.

(2) Voir le programme et les statuts aux Documents annexes.

par des réunions d'études, des meetings, des congrès. Ell convie à sa tâche les non-électeurs, les mineurs et les fem mes.

Quels sont ses moyens d'action, son organisation? So journal est le quotidien *La Démocratie*. Son siège soci 34, boulevard Raspail, à Paris. Le jour de sa fondatio la Ligue comptait 2.182 adhérents. C'est une associatio déclarée conformément à l'article de la loi du 1er juill 1901. (1)

L'Assemblée générale, qui doit se réunir une fois chaq année, nomme un Conseil national de 21 membres, élu po 4 ans et renouvelable par tiers, celui-ci représente la Lig et en désigne le bureau, il désigne les candidats que Ligue soutiendra dans les diverses élections (art. 6).

CRITIQUE

Ainsi *Les Jeunes Républicains* essaient de créer u esprit nouveau qui permette aux catholiques, sans ri abdiquer de leurs convictions et de leurs obligations enve leurs pasteurs, de participer activement et pratiquement la direction des affaires publiques. (2) Tant que l'Égli n'aura pas abdiqué toute arrière-pensée politique c pourra craindre qu'elle ne cherche à porter atteinte l'indépendance, sinon même, à l'existence de la nouvel ligue.

LE PARTI RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

L'Alliance Républicaine Démocratique fut fondée

(1) Voir le programme et les statuts aux Documents annexes.

(2) Le journal *La Démocratie* a publié dans le courant d'octobre 1912 so la rubrique « Ce que je pense de la ligue de la jeune République » opinions d'un certain nombre de parlementaires et de conseillers municipa de Paris. En novembre 1912, M. Sangnier a fait à ce sujet diverses con rences.

er mai 1901 dans le bureau du journal *Le Paysan de France* ar MM. A. Carnot, Pallu de la Barrière et H. Blanc.

« Effrayés de la tournure que prenait la politique, indignés des ›ntes de l'antisémitisme triomphant et des menaces des nation- ılistes contre le gouvernement, contre l'ordre public et contre la ersonne même du Président de la République, nous nous sommes unis pour chercher les moyens de grouper en un seul faisceau les rces républicaines isolées et nous sommes arrivés ainsi à fonder ssociation dont les idées dominantes étaient exprimées dans les ›ts : alliance républicaine démocratique, (1) mais notre groupe sentiellement formé contre la réaction menaçante ne fermait pas s yeux sur les dangers de l'anarchie révolutionnaire.(2) « ...Elle ıit née quand l'heure du péril avait sonné pour le parti républi- in l'heure de l'union et le danger persistant avait nécessité la rsistance de l'union. » (3)

Quel est l'idéal de l'A. R. D.?

« C'est la justice égale pour tous, la liberté pour tous la paix ciale, l'épanouissement permanent de la République réforma- ce, la grandeur de la Patrie... Rappeler au pays qu'une grande tion a d'autres raisons de vivre que les intérêts matériels, l'élever -dessus des bas appétits et des viles convoitises, réveiller partout elles sont assoupies les énergies individuelles, affiner partout où est émoussé le sens des traditions françaises ; entretenir le culte s idées généreuses qui font seules l'honneur et la force des peu- es, rendre à la République toute sa noblesse, toute sa puissance orale. » (4)

Quels sont ses caractères?

« Elle a été une alliance ce qui veut dire qu'elle n'a pas été une erie, une clientèle, qu'elle a ouvert largement, franchement, ses rtes à tous ceux des républicains qui se réclament à la fois du ogrès et de la légalité.

Elle a été républicaine, cela ne veut pas dire seulement qu'elle a cepté le régime légal du pays, cela veut dire qu'elle a considéré que la République n'était pas une étiquette, qu'elle valait par ses incipes, mais surtout par les lois qui mettent les principes en atique.

Elle a compris enfin que la démocratie était l'expression suprê- me de la République, qu'une république n'est vraiment pas digne

(1-2-3-4) Brochure éditée à l'occasion du 10e anniversaire de l'A. R. D., juillet 1911, p. 5, toast de M. A. Carnot, p. 7, toast de M. Barthou. p. 13, M. Pallu de la Barrière.

de ce nom, de sa devise, de sa mission, des destinées que le pays lu confie si elle ne gouverne pas pour l'ensemble du pays, c'est-à-dii pour la démocratie toute entière. » (1)

Elle représente avant tout la tendance vers le juste milieu, vers l'équilibre des diverses forces en présence, et la conciliation des nuances opposées.

« Ni pessimisme déprimant, ni optimisme aveugle (2) le pays qu ne ressemble pas toujours à ses représentants, ne confond pas la politique des réformes avec la politique de compromissions e d'expédients, de surenchère et d'imprévoyance... (3) Si nous ne devons rien prendre au tragique, les difficultés nombreuses qu pèsent aujourd'hui sur les affaires intérieures et extérieures méritent assurément d'être prises tout à fait au sérieux. » (4) « ...Faire de la grève, non pas un combat mais un débat. » (5) « ...Ni réaction, ni révolution. » (6) « ...Anticléricale mais non antireligieuse, antinationaliste mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie. Respectueuse de tous les droits mais résolumen réformatrice, adversaire des utopies communistes ou collectivistes nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment préoccupée de tous les progrès et avan tous les autres du progrès social... (7) Pas d'amnisties périodiques mais examen bienveillant et sympathique des cas individuels, et l cas échéant, mesures particulières de clémence.... (8)

Quelle est sa devise? « Ni réaction, ni révolution ». « Ni imprudence, ni aventure ». « La République sera réformatrice ou elle ne sera pas » c'est-à-dire le contraire du mot de Thiers, en 1872.

II

Quelle est la doctrine politique, économique et sociale de l'Alliance républicaine démocratique?

« Le pays veut la stabilité dans l'ordre et dans le respect de la loi il veut surtout... qu'il y ait un gouvernement, un gouvernemen ferme dans ses initiatives, courageux dans ses responsabilités et qui n

(1-2) Brochure citée, de M. Barthou, p. 9. M. Pallu de la Barrière, p. 2.
(3-4-5) M. Barthou, p. 10. M. Poincaré, p. 19. M. Carnot, p. 9.
(6) M. Deschanel. Les idées de l'alliance républicaine démocratique *Revu hebdomadaire*, 2 avril 1910, p. 37.
(7) Déclaration faite en 1901, Brochure citée, p. 38.
(8) M. Poincaré, brochure citée, p. 21 et 26.

oit pas enclin à sacrifier au souci de vivre la dignité même de son xistence et la force de son autorité (l'A. R. D.) a pratiqué une olitique qu'on a vu pactiser ni avec les réactions ni avec aucun de urs succédanés occasionnels, elle n'a tendu la main qu'à des épublicains de gauche... réellement animés de l'esprit laïque et énétrés de leurs devoirs envers la démocratie. Elle n'est intervenue ue pour défendre le progrès à la fois contre ceux qui le redoutent t contre ceux qui le compromettent, l'ordre contre ceux qui se ont les avant-coureurs de l'émeute et de l'anarchie, la patrie contre ux qui la renient et menacent de la trahir... l'heure a sonné pour us les bons citoyens de se montrer, de parler et d'agir... c'est tout ne croisade que nous devons entreprendre aujourd'hui dans le ays troublé et désorienté; cette foule à son insu peut-être... a soif 'admiration et d'enthousiasme... ceux qui désespéreraient de la rance se feraient eux-mêmes ses meurtriers... » (1)

Quel est le rôle du gouvernement?

« Gouverner... c'est assurer et diriger l'action, mais l'action dans ordre et dans le respect de la loi, dans une nation souveraine, le toyen qui se dresse contre la loi se dresse contre la nation, le preier devoir, le devoir inexorable du gouvernement, est de la faire bserver par tous (la loi) sans distinction et sans faveurs et par conquent de protéger énergiquement les citoyens paisibles... Souhaions en second lieu que le gouvernement administre. J'entends par qu'il dirige efficacement les grands services publics et ne se isse pas diriger par eux... qu'il les accoutume à cette idée qu'ils nt faits pour la nation et que la nation n'est pas faite pour eux uls... Je ne considère pas, quant à moi, comme immuable la vieille otion de l'État centralisé et j'admets volontiers que le cours des oses, les progrès de la démocratie, le développement de la soliarité et de l'idée professionnelle puissent entraîner des modificaons profondes dans la structure de nos administrations publiues. » (2)

Quelle est la première réforme à accomplir?

« Le parti républicain absorbé par son effort de sécularisation et r son œuvre sociale, n'a pu entreprendre encore la réforme poliique de l'État. C'est le problème de demain... Toute l'administraon du département est encore aux mains du préfet comme en n VIII tout le gouvernement de la nation était aux mains du emier Consul... les adversaires de la République soutiennent u'un État républicain est incapable de décentraliser. La vérité est ue depuis la Restauration, tous les partis après avoir réclamé la forme administrative quand ils étaient dans l'opposition l'ont

(1-2) Discours de M. R. Poincaré, brochure citée, p. 16 et 20.

tour à tour repoussée, quand ils étaient au pouvoir... il en a été d même pour le statut des fonctionnaires... scandales judiciaire révoltes de fonctionnaires, politique de clientèle, favoritisme, tyran nie locale, candidature officielle; tous ces maux, tous ces abus on une même cause, la contradiction fondamentale entre la form républicaine et le fond césarien. » (1)

En matière d'enseignement :

« Comme tous les républicains de gauche, nous sommes prêts défendre l'école laïque contre des attaques imméritées, nous n sommes pas suspects de complaisance pour le cléricalisme, nou avons voté les lois qui ont garanti l'indépendance du pouvoir civ et la laïcité de l'État. Mais pour que l'école remplisse efficacemen toute sa mission... il faut qu'elle se dévoue à former non seulemen des intelligences mais des caractères... (2). Tous les républicain considèrent le principe de la laïcité comme le corollaire de l'obliga tion (en matière d'enseignement)... la religion est l'affaire du prê tre, elle ne peut être l'affaire de l'instituteur... qui en ces matière n'est point compétent... il s'agit de concilier le droit de la famill et le droit de la nation »... (3)

Dans l'ordre fiscal.

« Aucun de nous ne conteste que nos contributions directe aient vieilli... le courage fiscal n'est qu'une des formes et l'une de plus faciles peut-être du courage politique et le courage politique c'est sous toutes ses formes qu'il a faibli et que nous devons l ranimer (4)... notre régime fiscal vieilli, ne répond plus à la réa lité des choses, la France comme tous les grands États est obligé de supporter le double fardeau des dépenses sociales et des dé penses militaires. Il ne lui est pas encore permis de choisir (5). »

Au point de vue technique législative :

« (En plus du) maintien de l'ordre, de l'exécution des lois, l'admi nistration (un gouvernement) a une autre mission non moins impor tante qui est de collaborer à l'œuvre législative... Ce qui vicie tou ce qui obscurcit tout, c'est que... nous prenons sans cesse pour de considérations durables des impressions fugitives et que... nou oublions parfois trop facilement, que nous avons charge de l'aveni de la France, de son patrimoine moral et matériel, de son autorit dans le monde... nous serions bien présomptueux et bien fats, nou autres législateurs, de nous croire omnipotents et, sous peine d nous en tenir à des gestes vains et impuissants, nous devons tou jours avoir soin de composer avec les mœurs, avec les tradition

(1-3-5) M. Deschanel, *Revue hebdomadaire*, citée, p. 48-34-49.
(2-4) M. Poincaré, brochure citée, p. 24-28.

vec les préjugés mêmes du pays (1)... il serait expédient d'améliorer outil même des réformes, la machine à faire les lois, la Chamre. » (2)

Dans le domaine économique, l'*Alliance républicaine émocratique* souhaite l'utilisation de toutes les ressources e l'économie nationale.

« Nous aurons ainsi la stabilité au profit d'un gouvernement écidé à gouverner, non seulement pour réaliser de nouvelles formes utiles, mais aussi pour développer l'activité du pays, ccroître sa richesse et servir sa prospérité matérielle (3)... L'A. R. D. eut se flatter d'interpréter fidèlement les pensées maîtresses du onde du travail (4)... M. Maurras, en des pages brillantes, critique tendance de notre République à l'étatisme. Mais tous les États monde, monarchies ou républiques... s'inspirent aujourd'hui de incipes analogues... Ce développement de l'action de l'État et de la opriété sociale ne saurait être considéré sérieusement comme un heminement au collectivisme.. Le parti socialiste gagne surtout des ix de mécontents, il s'étend en abandonnant ses principes (5), les mmunautés ne sont possibles qu'en des milieux restreints et oisis partout ailleurs et surtout dans les démocraties, c'est l'indiualisme qui l'emportera (6) ...(nous voulons) donner aux conseils travail compétence légale en tant que conseils permanents rbitrage, afin de faire de la grève au lieu d'un combat un bat (7)... affranchir la terre, dévorée par le fisc et par les hommes loi, des entraves qui pèsent sur elle (8) ...le socialisme municipal us apparaît comme) purement économique. (La nécessité) dépenses militaires (nous impose deux obligations) : l'une de primer les dépenses inutiles; l'autre de stimuler la production... udrait aussi... utiliser d'une façon rationnelle, notre incomparable tème de fleuves et de rivières, éveiller chez nos industriels et nos mmerçants cet esprit d'association qui contribue si puissamment, formidable expansion économique de l'Allemagne » (9).

En matière sociale.

La France attend de grandes choses de la République, mais mi elles, il en en est une qu'elle souhaite et qu'elle réclame plus ement, plus unanimement qu'aucune autre : c'est la *paix sociale*, laquelle on ne peut entreprendre rien de durable, la paix sociale est la condition indispensable du progrès et de la prospérité

-4) Discours de M. Poincaré, brochure citée, p. 28-16.

-3-5-6-7-8 et 9) M. Deschanel, *Revue hebdomadaire*, citée, p. 50-39-41-75-49-45 et 49.

nationale (1)... Notre système d'assurances sociales contre les r
ques de la vie, vieillesse, chômage, accidents, maladie, invalidité
à peine ébauché et il ne faut pas que les inévitable lenteurs de
mise en train nous détournent d'apporter à cet organisme naissa
les compléments nécessaires et nous fassent perdre de vue la sup
riorité certaine de l'assurance sur l'assistance. » (2)

« L'assistance est un pis aller social qui offre une prime à la pares
et à l'imprévoyance, l'assurance stimule le goût de l'épargne
entretient dans les populations laborieuses la pensée de l'avenir
L'Alliance n'a pas l'ingénuité de croire qu'on puisse jamais fai
disparaître entre les hommes les inégalités naturelles, mais elle
entendu marquer nettement qu'elle est prête à étudier et à réalis
toutes les réformes sociales, à organiser le travail dans un esprit
justice, à faciliter la transformation progressive du travail salar
en travail associé et l'accession de plus en plus large des ouvriers
capital... aucune de ces réformes ne sera viable qu'autant qu'el
sera mise en harmonie avec le tempérament français et qu'elle re
pectera les conquêtes essentielles de la Révolution, c'est-à-di
avant tout la liberté du travail et les droits de l'individu ». (3)

« La 3e République... édifiait jour par jour dans l'ordre social
droit nouveau pour une société que nos pères n'avaient point co
nue (4); donner aux syndicats professionnels le droit de propriét
d'où le développement des contrats collectifs et des sociétés an
nymes de travail, perfectionner la conciliation et l'arbitrage (5)
refondre la législation sur les coopératives... organiser le créd
urbain... créer des sociétés à participation ouvrière, qui rende
l'ouvrier copropriétaire de l'entreprise, participation au capital;
ne pourra rien trouver de mieux pour réconcilier et unir le capital
le travail; ce régime contient d'immenses possibilités de progrès.»

III

Quel est le programme de l'Alliance Républicaine dém
cratique?

Il a été rappelé lors des dernières élections générales.

Sur le problème de la R. P. qui ne paraît pas dans le p
gramme il y a divergence de vues.

(1-2) M. A. Carnot, brochure citée, p. 13 et 27. M. Poincaré.

(3) Brochure citée, p. 28.

(4-5-6) *Revue hebdomadaire*, citée, p. 36-37- p. 37.

(7) Voir documents annexes.

« Je sais bien que à l'alliance même sur cette question, les meil-
eurs esprits demeurent encore divisés. » (1)

En matière fiscale.

« Ce que nous voulons c'est un instrument fiscal qui permette l'égaliser les charges, non les fortunes. » (2)

ORGANISATION

Depuis le mois de juillet 1911, il existe un parti républi-
ain démocratique dont l'Alliance républicaine, fondée en
nai 1901, constitue l'organisation de parti.

« Si l'unité de vues et de direction est la première condition de
existence d'un parti ; on peut dire... que cette grande association a
leinement droit à ce titre. (Elle) est devenue un parti et quand,
ésormais on parlera du parti républicain démocratique on saura
u'il s'agit d'elle et d'elle seule (3)... Nous voulons être un parti et
ous le sommes puisque nous avons un programme formel, distinct
e celui des autres partis, organisons-nous ! Défendons nos idées
ropres ! Soyons nous-mêmes ! » (4)

L'A. R. D. est dirigée par un président actuellement
ésigné à vie, M. A. Carnot, assisté d'un secrétaire géné-
al (5) M. Pallu de la Barrière, d'un secrétaire adjoint et
un secrétaire des comités, entouré d'un Conseil supérieur
omposé des délégués généraux (un par département) d'où
t issue une Commission centrale exécutive. Ces membres
vers se recrutent d'après un mode quelque peu compliqué
t en fait par cooptation. (6) comme dans les *Caucus*
ries.

Comment est organisé le parti ?

« D'abord, il importe de donner à nos fédérations et à nos comités
istants une impulsion nouvelle. Il faut ensuite fonder des Comités
ouveaux, relier ces Comités entre eux par canton, par arrondis-
ment, par département. (7) Nous insistons sur l'urgente nécessité
e constituer dans chaque département un Comité central ; nous

(1-3) M. Poincaré, brochure, citée, p. 23. M. Pallu de la Barrière, p. 1.
(2) *Revue hebdomadaire*, citée, p. 49.
(4-7) M. A. Carnot, brochure citée, p. 15-35.
(5) Le siège social est 17, rue de la Rochefoucauld, à Paris.
(6) Voir le règlement aux Documents annexes.

demandons à nos délégués généraux, parlementaires ou non, de prendre l'initiative de cette création... Nous engageons nos adhérents isolés à créer dans leur commune ou leur canton des Comités locaux, à mettre aussitôt en rapport leur bureau provisoire avec le Comité départemental nos délégués locaux et le secrétariat général du parti. »

Quels sont les moyens d'action de l'A. R. D. ? Le *Bulletin hebdomadaire* du parti, de plus

« les associations (comités communaux, cantonaux, d'arrondissement, de département), organiseront à côté d'elles des cercles, des œuvres postscolaires, des cabinets de lecture et des bibliothèques, des fêtes, des sociétés diverses de gymnastique, de musique, etc., de manière à développer par tous les moyens possibles l'éducation civique et la vie communale. »

L'on a dit que l'A. R. D. constituait « un brillant état-major sans troupes, une belle façade derrière laquelle il n'y avait rien », mais au moins au moment des élections, de nombreux électeurs partagent les opinions de l'Alliance, puisqu'elle comptait en 1911 à la Chambre 140 députés (71 inscrits à la gauche démocratique 50 à la gauche radicale (1) 15 environ à la gauche radicale socialiste) et au Sénat 80 membres (inscrits à l'Union républicaine). Les rapports entre les élus au Parlement, qui ne forment pas un groupe spécial d'ailleurs, ne paraissent pas avoir été précisés ni définis.

Ce qui augmente encore l'importance de l'A. R. D., ce sont ses possibilités d'accord avec, soit les radicaux, soit avec les républicains modérés.

« Nous voyons les candidats d'autres partis, quand ils se trouvent en face des électeurs, venir à nous et demander notre appui comme indispensable pour leur succès. N'est-ce pas là une démonstration éclatante de notre force due à la confiance qu'inspirent notre programme et notre attitude dans l'évolution politique de ces dernières années ? » (2)

Le nombre total des adhérents de l'Alliance républicaine n'a pas été publié à notre connaissance.

(1) Brochure citée, p. 31.
(2) M. A. Carnot, brochure citée, p. 15.

TACTIQUE

L'A. R. D. a prêté son concours à tous les gouvernements ui se sont inspirés de ses principes et se sont réclamés de es idées.

Elle a visé à l'union de tous les républicains sincères, nquiets des menaces réactionnaires comme des dangers évolutionnaires. Elle a été surtout, au moins jusqu'en uillet 1911, une coalition, un faisceau de forces républicaines. Elle s'est alliée aux élections tantôt avec les radiaux indépendants, qu'elle se refuse énergiquement à conondre avec les radicaux socialistes tantôt avec les membres u parti modéré ou progressiste. C'est pour ses membres urtout, semble-t-il, qu'a été créée l'appellation nouvelle « Républicains de gauche. »

Elle s'est rapprochée des radicaux et radicaux socialistes rsque le gouvernement a fait voter les lois sur les congrétions religieuses et la séparation des Églises, elle s'en est oignée, et par cela seul s'est trouvée rapprochée du parti publicain progressiste, lorsque le gouvernement a paru atiquer une politique d'étatisation croissante.

Elle a ainsi oscillé entre les modérés et les radicaux, cherant à conserver le juste milieu et à concilier le plus dicieusement possible, les exigences de l'ordre, de la abilité, de la fermeté d'une part, avec les nécessités gransantes de progrès, de réformes, de liberté d'autre part.

CRITIQUE

C'est précisément cette absence de système et de doctrine opres, de principes générateurs d'idées nouvelles et édites qui, en l'absence d'une longue histoire et d'une tradion bien établie, nous semblent devoir empêcher de considérer l'A. R. D. comme un véritable grand parti litique.

Adopter l'anticléricalisme réfléchi des radicaux, mais repousser leur programme économique et social, c'est peut-être formuler une règle de politique pratique, une méthode opportune de gouvernement, sans doute excellente, surtout en cas de crise et de malaise, ce n'est pas appliquer une théorie ou une doctrine permanente distincte et spéciale. Certes, une notable fraction du pays, paraît approuver ce programme, mais c'est peut-être parce que, sollicité par de nombreux groupements, il est désorienté et troublé.

Nous n'avons pas à rechercher ici lequel des deux partis, modéré ou démocratique, laquelle des organisations Fédération ou Alliance républicaine tient la place de ce grand parti théorique conservateur-évolutionniste, dont nous avons essayé de prouver l'existence, mais nous croyons que l'un des deux fait double emploi avec l'autre. Si importante qu'elle soit, la question religieuse ne devrait plus suffire à distinguer deux formations politiques, si elles ont en toutes autres matières, la même doctrine et d'analogues programmes.

Peut être un jour, ceux des républicains modérés qui mettent la défense de l'église au-dessus de tous les problèmes de l'heure présente iront-ils à droite, soit à l'Action libérale, soit à la Jeune République, les autres, ceux qui se réclament de Gambetta (seconde manière), de J.Ferry n'auront plus guère, semble-t-il, de graves raisons pour ne pas fusionner avec l'Alliance républicaine, et former avec elle un parti unique.

A moins que la scission ne se produise chez les radicaux socialistes; ceux d'entre eux qui renonceraient aux monopoles, à l'étatisme outrancier et à l'entente avec les unifiés se trouveraient, unis par ailleurs sur le terrain anticlérical, très rapprochés des républicains démocratiques. Si aucune de ces deux éventualités ne se réalise, si l'A. R. D. ne fusionne ni avec l'une ni avec l'autre des organi-

ations voisines, elle demeurera peut-être quelque temps
ncore le tiers parti par excellence, le centre de gravité des
orces politiques en présence, l'expression de la tendance
uste milieu.

LE PARTI RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Entre le parti républicain modéré et le parti républicain
émocratique d'une part, le parti socialiste unifié de l'au-
e, à côté des radicaux socialistes existe, depuis l'année
910, le parti républicain socialiste.

Ses membres sont les socialistes qui n'ont voulu ni
lhérer au pacte d'unité de 1905 et devenir une simple
ction de l'Internationale ouvrière, ni verser dans le
ouvement révolutionnaire. Ce sont des socialistes qui
tendent rester Français avant tout, républicains et réfor-
ateurs.

« Si l'organisation définitive du parti républicain socialiste est
cente, puisqu'elle ne remonte qu'à 1910, les idées qu'il représente
nt partie du corps des doctrines qui, depuis près d'un demi-siè-
, ont agité la démocratie française et les éléments qui le compo-
nt ne sont point nouveaux. A côté des anciennes organisations
cialistes rivales, il s'est trouvé toujours des socialistes plus sou-
ux de travailler à l'œuvre de réforme que de s'associer à des que-
les de secte. »

I

Depuis surtout qu'au lendemain du Congrès international
Amsterdam et sur la sommation des socialistes de l'étranger a été
té ce que l'on a appelé l'unité socialiste, il s'est trouvé de nom-
ux militants qui se sont refusés à abandonner du jour au lende-
in la tactique qui, jusque-là, avait été la leur et à troquer pour
formules de Dresde et d'Amsterdam ce qui leur paraissait cons-
ier la tradition, la doctrine, l'originalité et la force du socialisme
nçais.

Enfin nombreux sont chaque jour les éléments démocratiques
e l'étude loyale des problèmes économiques et sociaux de l'heure
sente amène à des conclusions socialistes, mais qui se refusent à
fondre l'œuvre de transformation nécessaire avec une œuvre de
ordre et de violence stériles, comme ils se refusent à isoler leur

action du milieu démocratique et républicain qui est celui de l France contemporaine » (1).

Comment se forma le parti républicain socialiste?

« Au lendemain des élections législatives de 1910 un group important, représentant ces idées, se constituait à la Chamb sous le titre de groupe républicain socialiste. Vers la même époqu les éléments de l'ancienne organisation du parti socialiste fra çais, les groupes républicains socialistes, socialistes indépendant socialistes réformistes de la Seine se fondaient en une Fédératio départementale unique qui prit le titre de *Fédération républicai socialiste de la Seine* ».

« En province existaient, n'ayant pas voulu s'affilier en 1905 a parti socialiste unifié « les Fédérations autonomes de la Loire, d Gard, de l'Hérault et de l'Isère ». Une conférence interfédérale f tenue à Paris les 9 et 10 juillet 1911, qui décida la constitution d parti républicain socialiste et la réunion de son premier Congr national à Toulouse, les 24 et 25 décembre 1911. » (2)

Quels sont ses principes essentiels? (3)

« Le parti républicain socialiste... affirme... l'union indissolub du Socialisme et de la République... (4) en travaillant pour la cau républicaine socialiste, disons-nous bien, citoyens, que c'est po la France même que nous travaillons, pour la vraie France, po celle qui n'a jamais séparé sa cause de la cause même de l'hum nité (4)... Républicains et socialistes, nous sommes ».

« Républicains, parce que nous considérons la République co me l'instrument nécessaire des réformes sociales et le cadre natur du socialisme, républicains, parce que nous condamnons les pact que vous savez avec la réaction ».

« Et socialistes comment? ouvriers et artisans, salariés d'usine employés de commerce, petits patrons et petits commerçants, tr vailleurs ruraux et travailleurs intellectuels; tels sont les élémen qui constituent le parti républicain socialiste; les éléments qu appelle à lui ».

« Nous ne sommes pas un parti de classe, dans le sens étroit

(1-2) Le parti républicain socialiste, son programme, son règlement, br chure, p. 4. p. 8. Voir aux Documents annexes.

(3) Discours de M. Zévaès au Congrès de Toulouse (décembre 191 brochure, p. 15.

(4) *Le progrès de l'Est* a publié des comptes rendus de ce congrès dans s numéros des 26, 28 et 29 décembre 1911 et celui de la Conférence interféd rale, dans le numéro du 10 juillet 1911.

gmatique que l'on donne à cette expression, nous sommes le rti de toutes les catégories sociales utiles et agissantes: nous mmes un parti de démocratie sociale, nous sommes le parti de la mocratie socialiste. » (1)

Quels sont ses caractères?

Il est pratique et positif :

« Résolument et essentiellement réformiste (il) estime que les ormes doivent être considérées comme les étapes d'une trans-mation plus complète et l'établissement progressif d'un ordre cial où les travailleurs conquerront, avec leur part de propriété et ntégralité des fruits de leur travail, leur entière émancipa-n. » (2)

Il est réaliste et conscient tant des variétés et que de complexité des problèmes sociaux.

« Décidé à conformer sa politique aux réalités économiques le rti considère que cette transformation de la société actuelle doit e envisagée de façon différente, suivant les diverses catégories de oduction et d'échange. » (3)

Il est tout d'actualité

« ...Je ne dis pas que nous sommes le parti de l'avenir. Tous les tis ont cette prétention enfantine... Je dis que nous sommes le ti du présent... parce que... nous représentons dans ce qu'elles ont plus vivant, de plus audacieux, et en même temps de plus pra-ue les aspirations de cette généreuse démocratie française... parce e de toutes les réformes... immédiatement réalisables, il n'en est une dont nous nous désintéressions... »

Il est très large et très compréhensif.

« A ces réalisations d'ordre immédiat comme à la réalisation de re idéal d'une justice supérieure, nous convions tous les travail-rs sans exception, tous les socialistes sans distinction de nuances, us convions tous les républicains qui ont conservé la tradition nocratique et sont épris de justice sociale, nous convions enfin s les hommes de bonne foi et de bonne volonté... » (4)

II

Quelle est la doctrine politique, économique et sociale parti républicain socialiste? Son exposé se confond avec ui du programme du parti.

1-3-4) Discours de M. Zévaès, brochure citée, p. 9-13-13 et 14.
2) Déclaration de principes. Congrès Toulouse, brochure, p. 6.

« La République n'est rien... si elle ne réalise pas toutes les pro messes qu'elle a faites, toutes les espérances qu'elle a suscitées... l République n'est rien... si elle ne s'efforçait de compléter la libert politique par la liberté économique, si à l'égalité civique... à l'éga lité politique... elle n'ajoutait l'égalité sociale... pas l'égalité pa l'abaissement dans la misère ou la médiocrité commune... mai égalité des moyens d'action, des moyens d'instruction et de dév loppement, assurée à tous les enfants du peuple, à tous les futur citoyens de la nation... (1) des réformes sociales aussi profondes n peuvent être réalisées que dans un pays prospère et où tous les ser vices publics sont organisés en vue de fournir le maximum d rendement. Assurer la grandeur et la prospérité de la France.. procéder à une revision complète de son système fiscal et de so organisme administratif, démocratiser nos services publics par l reconnaissance du droit des fonctionnaires et de leurs association non seulement pour défendre leurs intérêts corporatifs mais enco pour collaborer à la gestion des services dont ils ont la charge.. le parti déclare que l'entente des travailleurs de tous les pays es une des conditions du progrès moral politique et social. Il affir me en conséquence la nécessité d'une politique nettement pacifist tout en restant résolu à défendre contre toute agression l'indé pendance nationale ».

« Enfin le parti considérant que les progrès de la République son liés au maintien de son œuvre de laïcité, entend en poursuivre éne giquement le développement et la défendre sans défaillance contr les attaques réitérées dont elle est l'objet... soucieux de mainten la collaboration de tous les partis de gauche, le parti déclare que se adhérents ont le devoir de ne jamais oublier les obligations qu découlent de l'intérêt supérieur de la République... » (2)

Dans l'ordre économique :

« Nous sommes tous d'accord sur ce point qui est fondamenta c'est qu'il est impossible qu'un régime, tel que le régime capitalist actuel, subsiste longtemps parce qu'il porte en lui un germe d mort rapide, parce qu'on ne peut comprendre qu'une société con tinue à faire vivre côte à côte ces deux collectivités très différent par le nombre et la puissance ; d'un côté une minorité de ploutc crates dont le nombre diminue chaque jour, dont chaque jour aus s'accroît le pouvoir d'argent et de domination, de l'autre côté un armée de prolétaires vouée au salariat et à l'insécurité du lendemain Entre ces deux catégories sociales... il subsiste encore aujourd'hui. la classe moyenne? mais de plus en plus, les petits rentiers voien

(1) Discours de M. Zévaès, brochure citée, p. 5.
(2) Le P. R. S. programme et règlement, brochure citée, p. 7 et 8.

urs frêles épargnes accaparées par quelques spéculateurs de haut ol... les petits commerçants... se voient expropriés par la concurrence fatale... du grand magasin... les petits patrons et les artisans nt ruinés par le développement du machinisme et de la grande dustrie...» (1)

«Dans les entreprises industrielles commerciales et agricoles, où le veloppement du machinisme et la concentration des capitaux ont finitivement réduit les travailleurs à l'état de salariés, c'est seulement sous une forme collective ou sociale que peut-être poursuivie ccession de tous à la propriété. (2) Cette accession sera préparée, en développant l'organisation syndicale et coopérative de tous s travailleurs; en faisant évoluer le salariat vers les formes supérieures du contrat collectif de la participation collective des ouvriers à la gestion et au profit des entreprises; en transformant les onopoles privés en services publics en assurant l'exploitation en gie des richesses nouvelles non encore concédées.» (3)

Le parti est hostile aux grands monopoles de fait.

«...Que constatons-nous? Que la Banque, établissement national t aux mains de quelques financiers, que les chemins de fer, entreises nationales... sont aux mains d'une oligarchie souveraine, que s mines, propriétés nationales, sont aux mains de compagnies utes puissantes syndiquées entre elles sous le nom de Comité de uillères de France... les raffineries de sucre... sont en France la proiété de quatre ou cinq maisons formidables qui s'entendent pour ire les cours. Y a-t-il là propriété individuelle, liberté individuelle, itiative individuelle? Non pas, mais bien monopole privé... partout ı le monopole s'est emparé d'une industrie le droit et le devoir du rti républicain socialiste sont de substituer à cette minorité de onopoleurs le droit éminent et la propriété de l'État.» (4)

«Au contraire dans l'agriculture et la viticulture et partout où la tite propriété individuelle loin de disparaître tend à se développer ssociation sous toutes ses formes des producteurs indépendants ffit pour les adapter aux exigences de l'économie moderne.» (5)

Dans l'ordre social :

«Le parti républicain socialiste n'entend nullement « porter teinte à la petite propriété agricole». « Nous ne voulons cette bstitution (de la propriété de l'État à celle des monopoleurs) que où il y a divorce entre les moyens de travail et les travailleurs ıx-mêmes... qu'on ne cherche pas... à opposer pour régner sur leur vision la République des ouvriers et la République des paysans! ı République des travailleurs agricoles, elle a le même drapeau, elle

(1 et 4) Discours de M. Zévaès, brochure, p. 9, 10 et 11.
(2-3-5) Le P. R. S., programme et règlement, brochure, p. 6, 7.

s'inspire des mêmes principes, de la même doctrine que la Rép
blique des travailleurs industriels et urbains... ces deux Républiqu
s'appellent d'un même nom; la République du peuple la Répub
que de la justice et du travail, la République sociale. » (1)

Après une discussion il fut décidé au Congrès de Toulou
que les syndicats et les coopératives, organisations écon
miques, cellules de l'organisme social futur, ouvertes à to
les travailleurs quelles que soient leurs opinions, ne seraie
pas sollicités d'adhérer au parti. (2)

Celui-ci n'est pas, nous l'avons vu, un parti de classe.

III

Quels sont les rapports du parti avec les autres group
ments politiques?

« Le parti radical était surtout le parti de la lutte contre le clé
calisme, contre l'Église et les Congrégations; maintenant que l
lois laïques sont votées, le parti radical semble avoir perdu sa pl
essentielle raison d'être. Et devant les préoccupations économiqu
actuelles, devant les problèmes nouveaux, il est déconcert
désemparé, comme frappé de défiance vis-à-vis de lui-même. A
unifiés à leur programme et surtout à leur méthode, ce sont d'autr
critiques que nous avons le droit d'adresser. Nous ne nourrisons p
comme eux l'illusion que le coup de baguette magique, ou le recou
à un cataclysme tragique, puisse suffire à la solution du plus énorm
et du plus grave des problèmes. Et quant à leurs procédés de lut
quotidienne, antimilitarisme et antipatriotisme action directe
sabotage, nous les réprouvons hautement. Nous n'admettons ni
chasse aux renards en temps de grève, ni en temps d'invasion
grève générale et l'insurrection. Donc ni radicaux, ni unifiés ! » (

En novembre 1912, le Congrès a entendu son préside
rappeler que le parti avait attiré « ceux auxquels le radic
lisme ne suffisait plus et ceux dont le socialisme unif
avait déçu les espérances ».

(1-3) Discours de M. Zévaès, brochure, p. 12-8-9.

(2) Compte rendu du Congrès de Toulouse, *Le Progrès de l'Est*, 28 déce
bre 1911.

ORGANISATION

L'organisation intérieure du parti rappelle un peu celle s socialistes unifiés. (1)

Quelle est l'importance de ce groupement politique? Il t en voie de formation et n'a pas encore publié le chiffre ses adhérents. Son groupe à la Chambre comprenait membres en 1911.

CRITIQUE

Ce groupement n'est pas, à proprement parler, un parti. n'a pas, en matière politique, des principes, une théorie, e doctrine propres. Dans l'ordre économique et social, il pporte guère de solutions originales. La nationalisation s grands monopoles de fait et la suppression des octrois, deux principaux articles de son programme, figurent ns ceux d'autres partis. Enfin il fait appel à tous les mmes de bonne foi et de bonne volonté, pour réaliser nion de la République et du socialisme, termes entendis différemment par de nombreux citoyens.

Sa caractéristique est son réformisme pratique et posi- son réalisme tout objectif, la claire vision qu'il semble oir du départ indispensable entre les choses socialistes, les oses non socialistes et les choses antisocialistes.

La distance qui le sépare des radicaux socialistes ne pa- pas considérable.

LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

Bien que le syndicalisme ne constitue actuellement en une façon la doctrine d'un parti politique et que la C. G. ne soit nullement une organisation de parti, nous ne puvons terminer cette étude sans examiner rapidement le -syndicalisme ou syndicalisme révolutionnaire.

) Voir documents annexes.

Ses diverses manifestations tant matérielles que dog
matiques ont des conséquences importantes dans l'ordr
politique (troubles et désordres dans la rue, cessation d
travail dans les services étatisés ou concédés, syndicat
de fonctionnaires, etc.), dans le domaine économique (grèv
à jet continu, sabotage, boycottage, chasse aux renard
etc.) ; enfin en matière sociale, (extra démocratisme, crit
que de la loi du nombre, intervention des minorités har
dies et agissantes). Le néo-syndicalisme déclare qu'il est l
le véritable socialisme et que c'est lui qui, en transfor
mant l'atelier patronal, rénovera le monde.

C'est là une force économico-sociale, un mouvemen
d'idées et la source de faits importants, qui a trop de réper
cussion sur le terrain politique, au sens particulier comm
au sens national du mot, pour être ici passé sous silenc
Il est bon enfin de savoir exactement ce qu'est la Conféd
ration générale du Travail dont, nous l'avons vu, diver
partis ou groupements d'individus, voire même de fon
tionnaires, recherchent, sinon l'alliance, du moins les sym
pathies.

* * *

Au mot syndicalisme sont données aujourd'hui divers
significations.

1º Dans son sens le plus général, le mouvement syndic
est une tendance qui, réagissant contre les exagérations
l'individualisme, met en évidence entre les individus d'un
même catégorie sociale tant l'identité des besoins que
communauté des intérêts économiques et les incite, po
défendre les uns et satisfaire les autres, à une énergiq
action collective. Tels sont les syndicats d'agriculteu
de pêcheurs, de médecins, d'artistes, etc... plutôt à vr
dire de simples groupements d'intérêts corporatifs.

2º Dans un deuxième sens, il désigne l'effort des organis
tions professionnelles ou corporatives qui revendiquent lég

ment et pacifiquement, des améliorations dans les conditions du travail, aujourd'hui arbitrage obligatoire, contrat collectif, extension de la capacité civile et commerciale, demain le salaire minimum, participation aux bénéfices, etc...; pour les agents et fonctionnaires, des garanties diverses au point de vue de l'avancement, de la discipline, etc.. Ce mouvement, qui se développe dans les cadres et les limites de l'État actuel, s'appuie sur l'Union des travailleurs libres (15.000 adhérents), les Bourses de travail libres, les syndicats jaunes ou neutres, l'Association des fonctionnaires (300.000 membres) et n'a théoriquement rien de commun avec l'école néo-syndicaliste.

3° Dans une autre acception, mouvement syndical veut dire organisation, par leurs propres artisans préalablement réunis en collectivités autonomes et responsables, des diverses tâches et fonctions sociales. « Les différentes classes sociales prennent conscience à la fois de leur autonomie et de leur indépendance. Elles se donnent par le syndicalisme une structure juridique définie, elles tendent même à acquérir la direction de la besogne sociale qui en fait leur incombe; elles viennent limiter l'action du gouvernement central, devant la réduire dans un avenir, peut-être prochain, à un simple rôle de contrôle et de surveillance (1)... Si l'on ne voit dans le mouvement syndicaliste que l'organisation du prolétariat pour conquérir le capital et la direction de la production, on ne comprend point le vrai caractère de ce vaste mouvement, on l'exploite... » (2)

4° Le mouvement syndicaliste, ou syndicalisme révolutionnaire ou socialisme ouvrier, pose en principe que c'est à la classe ouvrière seule, isolée dans ses institutions propres, qu'il appartient de mener la lutte, de jeter bas l'État

(1-2) *Le droit social, le droit individuel et la transformation de l'État* par L. Duguit, *Alcan*, 1908, p. 103 et 111. Réfuté, en tant que syndicalisme fonctionnariste par M. Ferneuil, *Revue politique et parlementaire*, année 1908. LVII, p. 51 à 65, et par M. Berthélemy.

et le patronat, de remplacer la société actuelle par une soci
té nouvelle. Si son point de départ et son point d'arriv
sont bien ceux du socialisme, il diffère de celui-ci à pl
sieurs égards.

Nous ne nous occuperons ici que du syndicalisme révol
tionnaire.

I

L'on peut en trouver, semble-t-il, les bases lointain
dans les idées et les formules qu'expose la philosoph
nouvelle, notamment dans : l'*Évolution créatrice* et
données immédiates de la conscience, de M. Bergson. C
vues originales ont inspiré les théoriciens du néo-syndic
lisme, MM. G. Sorel, Lagardelle, Berth, et leur ont f
ajouter aux principes et aux déductions de K. Marx.

Pour M. G. Sorel :

« Le pessimisme (1) est tout autre chose (on nous a reproché no
type de patron dur) que les caricatures qu'on en présente le p
souvent; c'est une métaphysique des mœurs bien plutôt qu'u
théorie du monde, c'est une conception d'une marche vers la d
vrance étroitement liée... au sentiment d'un déterminisme social
à la conviction profonde de notre faiblesse naturelle... La violen
prolétarienne change l'aspect de tous les conflits au cours desqu
on l'observe, car elle nie la force bourgeoise et prétend supprim
l'État qui en forme le noyau central... les hommes qui participent a
grands mouvements sociaux se représentent leur action procha
sous forme d'images de bataille assurant le triomphe de leur cau
Je proposais de nommer *mythes* ces constructions dont la conna
sance offre tant d'importance pour l'historien : la grève génér
des syndicalistes et la révolution catastrophique de Marx sont
mythes. J'ai donné comme exemples remarquables de myth
ceux qui furent construits par le christinianisme primitif, par
Réforme, par la Révolution, par les Mazziniens... il ne faut pas ch
cher à analyser de tels systèmes d'images... il faut les prendre en b
comme des forces historiques... je comprends que le mythe de
grève générale froisse beaucoup de *gens sages* à cause de son car
tère d'infinité, tant que le socialisme demeure une doctrine en

(1) Préface à l'édition des *Réflexions sur la violence*. Lettre à M. Halé
par M. Georges Sorel, *Mouvement socialiste*, année 1907, 3e série, I. p. 137
L'ouvrage a été publié par la librairie des Pages Libres, 1907.

ment exposée en paroles, il est possible de le faire dévier vers un iste milieu, mais cette transformation est manifestement impossible uand on introduit le mythe de la grève générale qui comporte une évolution absolue... mythe qui donne au socialisme une valeur mole si haute et une si grande loyauté... L'esprit de l'homme veut... omprendre la raison des choses... les moralistes ne raisonnent presue jamais sur ce qu'il y a de vraiment fondamental dans notre ndividu... M. Bergson nous invite au contraire, à nous occuper du edans et de ce qui s'y passe pendant le mouvement créateur. « Il y urait deux moi différents, dont l'un serait comme la projection xtérieure de l'autre, sa représentation spatiale et pour ainsi dire ociale. Quand nous agissons, c'est que nous avons créé un monde out artificiel placé en avant du présent, formé de mouvements qui épendent de nous... ces mondes artificiels disparaissent généralement de notre esprit sans laisser de souvenirs, mais quand des asses se passionnent, alors on peut décrire un tableau qui constitue n mythe social... un mythe ne saurait être réfuté... l'utopie au ontraire, peut se discuter comme toute constitution sociale... endant longtemps, le socialisme n'a guère été qu'une utopie... Il t devenu une préparation des masses employées dans la grande dustrie qui veulent supprimer l'État et la propriété; désormais on e cherchera plus comment les hommes s'arrangeront pour jouir du onheur futur; tout se réduit à l'*apprentissage révolutionnaire* du olétariat... »

« L'idée de la grève générale correspond à des sentiments si rt apparentés à ceux qui sont nécessaires pour assurer la oduction dans un régime d'industrie très progressive que l'apentissage révolutionnaire est aussi un apprentissage du producur... beaucoup de personnes ont dit que le socialisme est une rte de religion... tout l'enseignement de M. Bergson nous a appris ue la religion n'est pas seule à occuper la région de la conscience ofonde, les mythes révolutionnaires y ont leur place au même tre qu'elle... nous nous sommes bornés à reconnaître la portée hisrique de la notion de grève générale, nous avons cherché à savoir uelle culture nouvelle pourrait sortir des luttes engagées par les ndicats révolutionnaires contre le patronat et contre l'État... il y a ne énorme différence entre la nouvelle école et l'anarchisme qui a euri il y a une vingtaine d'années à Paris... beaucoup d'anarchistes nirent par se lasser de lire toujours les mêmes malédictions lancées ontre le régime capitaliste, et ils se mirent à chercher une voie qui s conduisit à des actes vraiment révolutionnaires... Les histoiens verront un jour dans cette entrée des anarchistes dans les syndicats l'un des plus grands événements qui se soient produits de otre temps... Les anarchistes devenus syndicalistes eurent une véri-

table originalité... ils apprirent surtout aux ouvriers qu'il ne fallai pas rougir des actes violents... les nouveaux syndiqués regardèren ces violences comme des manifestations normales de la lutte et il e résulta que les tendances vers le *trade unionisme* furent abandon nées... Le syndicalisme révolutionnaire n'est donc pas... une erreu de jeunesse... mais le produit d'une réforme opérée par des homme qui sont venus enrayer une déviation vers des conceptions bour geoises... »

M. E. Berth dans un article (1) *marchands intellectuels e politiciens*, a montré certains traits distincts du néo-syndi calisme.

« Le syndicalisme veut, tout en restant sur le terrain de l'Éta moderne, retrouver la vie sociale défigurée et étouffée sous les exa gérations étatistes comme M. Bergson veut, tout en s'appuyan sur la science, retrouver la vie profonde dénaturée et faussée, sou les exagérations conceptionnelles (2)... il faut que la production s dégage de la tyrannie de l'échange comme il faut que la vie spiri tuelle se libère de la tyrannie de l'État, sans que cette triple libéra tion ne signifie en quoi que ce soit un retour au particularism sensible, féodal ou économique... (3). La sécurité « l'ordre » comme di le philistin bourgeois est... le besoin fondamental d'une société mar chande... la « violence » syndicaliste dérange beaucoup les petite combinaisons de nos socialistes bourgeois parlementaires qui n rêvent que de paix sociale, arbitrage et conciliation... (4) la démo cratie parlementaire n'est-ce pas le droit divin, ou la puissanc magique de l'État passée du roi aux partis chargés de traduire l soi-disant souveraineté du peuple ?... Le légalitarisme moderne es plus asservissant encore que l'ancien loyalisme. Le syndicalism révolutionnaire est entré en révolte contre ce légalitarisme... oppose au parlementarisme l'action directe » (5).

Ainsi les bases théoriques du syndicalisme sont, outre l matérialisme historique de K. Marx, la notion de la vio lence prolétarienne et le mythe de la grève générale.

Ses principes essentiels sont les suivants : 1° Le syndica est l'organe naturel de la lutte de classe (6). « Si la lutte d classe est tout le socialisme, on peut dire que tout le socia lisme est contenu dans le syndicalisme, puisque hors d

(1-2-3-4) *Le mouvement socialiste*, année 1907, 3e série, I, p. 1, 6, 7, 8.
(5) *Le mouvement socialiste*, année 1907, 3e série I, p. 1.
(6) Congrès du parti socialiste d'octobre 1908. Compte rendu, p. 255. M. I Lagardelle.

yndicalisme, il n'y a pas de lutte de classe» (1). 2º L'action lirecte.

«... La classe ouvrière entend agir elle-même, pour elle-même... action directe suppose l'intervention efficace de minorités hardies... ce n'est plus (comme dans la démocratie) le nombre qui fait loi... la quantité qui est la règle. Mais il se forme une élite qui, ar sa qualité entraîne la masse et l'oriente dans les chemins du ombat... il se produit une sélection... pour être efficace, l'intervenion de ces minorités agissantes, qui n'ont qu'une force morale qui ont sans pouvoir coercitif... doit se trouver en correspondance vec l'instinct intime des masses... action directe, cela signifie et urtout action révolutionnaire constante du prolétariat à l'intérieur e l'atelier. » (2) « Les milieux nationaux les plus favorables au éveloppement du syndicalisme sont ceux où les conditions historiues et politiques permettent la plus grande exaltation révolutionnaire du prolétariat et sa scission avec les autres classes. » (3)

3º la grève générale « elle est la grande idée représentaive de l'action suprême du prolétariat... c'est elle qui auve à tout instant le syndicalisme toujours menacé de omber dans le corporatisme et le réformisme démocratiue. Elle veut dire que le jour où les ouvriers après de ongs efforts seront suffisamment organisés... il leur sufra d'arrêter net la production pour désorganiser du même oup la Société capitaliste... quelle valeur d'éducation ! » (4)

Un des traits distinctifs du syndicalisme, c'est son souci onstant de se modeler sur la vie.

« La lutte de classe doit être menée par les organisations de asse... cette conception nouvelle (et non plus celle de la conquête es pouvoirs publics) sort des entrailles mêmes du prolétariat, c'est vie qui la lui inspire quotidiennement et si... elle est parfois confuse omme la vie elle-même elle s'éclaire malgré tout au feu de l'acon... (5) ; dans la vie les actes seuls importent... ce qui s'est imposé à ous s'imposera à vous (6), c'est-à-dire cette expérience à laquelle

(1 et 3) *Syndicalisme et socialisme*, p. 3 et 6. brochure publiée à l'issue une conférence internationale tenue à Paris, le 3 avril 1907.

(2) Congrès socialiste octobre 1908. Compte rendu, p. 259. M. H. Lagarelle.

(4) Brochure citée, *Syndicalisme et Socialisme*, p. 7.

(5) *Mouvement socialiste*, 1907, 2e série, I p. 104, M. Lagardelle.

(6) *Les socialistes unifiés.*

on ne résiste pas, la vie elle-même... je pose le syndicalisme comm un mouvement ouvrier créant des institutions qui apportent de règles de vie supérieures (à celles de la démocratie)... la démocrat est incapable de créer des valeurs nouvelles, le syndicalisme pe fectionne la vie que la démocratie est impuissante à organiser (1 le syndicalisme affirme ainsi sa supériorité car il est la vie elle-mêm faite de chocs, de combats et de luttes. » (2)

Plus de dogmes ni de formules, plus de discussions vaines sur l société future... mais un sens de la lutte qui s'avive par la pratiq une philosophie de l'action qui donne la première place à l'intuition. les créations spontanées de la vie seront toujours plus riches qu les plus merveilleuses inventions de fabricateurs de systèmes...(Nous nous séparons des premiers adeptes de l'idée de grève gén rale... ils croyaient en elle comme certains croient en Dieu. (4)

Quels sont ses caractères?

Le néo-syndicalisme est réaliste et pratique, expéi mental et spécial à la classe ouvrière, antiétatiste et ant providentiel. Il est positif :

« Ce qui importe avant tout c'est, non pas de savantes disse tations sur une société future lointaine et imprévisible, non pas ne sais quels appels illusoires à une révolution instantanée que no savons impossible ou à des insurrections politiques qui seraie sans lendemain, mais une action quotidienne marquée au sceau c socialisme, une action toute imbibée de l'esprit socialiste... l syndicalisme est vide de tout utopisme en ce sens qu'il subordon son triomphe à tout un ensemble de conditions préalables.(5)Le soci lisme se fait ainsi un peu tous les jours en attendant qu'il puisse réaliser totalement... sa conquête (de la liberté) ne sera que l'unive salisation de mille libertés conquises et l'acte de décès de mil autorités défuntes... pour le syndicalisme, la pratique et la théor se confondent et c'est l'action et non plus la phrase, qui est révol tionnaire... l'action quotidienne prend seule une valeur révolutio naire et la transformation sociale, si elle vient un jour, ne sera q la généralisation de cet acte... (6) L'essentiel, c'est que le passage la société capitaliste à la société socialiste soit conçu par les mass ouvrières comme un acte réalisable qui n'est que le prolongement le couronnement à la fois d'une longue série d'engagements... »(7

(1-5) Congrès socialiste de 1908. Compte rendu, M. Lagardelle. p. 3 p. 353.

(2-4-7) *Les objectifs de nos luttes de classes*, par MM. Griffuelhes et Ni p. 35-50.

(3-6) Brochure citée, *Syndicalisme et socialisme* p. 7.-p. 7.

Il ne nous est pas possible de faire œuvre de prophète. Comme ils ipèrent le régime féodal (les penseurs, les écrivains et les philo-)phes du XVIIIe siècle) nous sapons le régime présent; ils travail-rent à l'établissement d'un monde différent, nous travaillons de ıême. Ils préparèrent une révolution, nous faisons de même. Ils ırent impuissants à tracer à l'avance le cadre de la Société bour-›oise, nous le sommes également pour dégager les formes d'une ›ciété libre... » (1-2)

Il est expérimental :

« L'expérience ouvrière, le mouvement syndicaliste a donné une dication précise pour formuler une conception pratique de la ›litique socialiste... nous n'avons pas à dicter des leçons au pro-tariat nous avons à interpréter ses expériences, à utiliser ses dications et à nous servir pour une œuvre de culture générale des incipes nouveaux qu'il apporte dans le monde (3)... en même temps ı'il subissait l'épreuve négative de la démocratie le prolétariat ısait l'épreuve positive de son action de classe et ce sont ces deux ‹périmentations spontanées et contraires qui ont fait son édu-ıtion syndicaliste. » (4)

Il est propre à la classe ouvrière :

« De la triple affirmation syndicaliste (syndicat, action directe, ·ève générale) se dégage une double conclusion d'abord l'œuvre de transformation sociale, c'est-à-dire la création des institutions des idées socialistes relève exclusivement du mouvement ouvrier volutionnaire... ensuite il y a des choses socialistes et des choses ›n socialistes (5)... action directe, cela veut dire encore création par prolétariat de ses institutions personnelles... 6) la lutte de classe ıppose que la classe ouvrière, animée d'un esprit permanent de volte contre les maîtres de la production et de la politique, est ırvenue à s'isoler dans ses cadres naturels et à se créer de toutes èces des institutions et une idéologie propres (7) chaque classe se ée ses propres organes d'émancipation par lesquels elle oppose aux stitutions traditionnelles ses créations positives... (8) Nous ne mmes plus en présence d'un corps d'intellectuels, d'un clergé cialiste chargé de penser pour la classe ouvrière mais c'est la asse ouvrière elle-même qui, au travers de son expérience, décou-·e incessamment des horizons nouveaux, des perspectives impré-ıes, des méthodes insoupçonnées, en un mot des sources nouvelles › rajeunissement (8); le travailleur ne devant compter que sur

(1-2-5-6) *Les objectifs de nos luttes de classe*, p. 51-39-264-268.

(3) Congrès 1908. Compte rendu. p. 254 et 263.

4-7-8-9) *Syndicalisme et socialisme*, p. 43-4-45-51.

lui-même agit pour exiger de l'un (du patron) des avantages, d l'autre (de l'État) des libertés, il est indispensable que le mouv ment de la classe ouvrière reste toujours la propriété de la clas ouvrière... » (1)

Le syndicalisme est antilégalitaire et combatif, ant étatiste et antiprovidentiel.

« ...L'action directe par son éducation de la personnalité, par so exaltation des qualités combatives forme un contraste absolu av les pratiques conciliantes et pacifiques du parlementarisme (2)... politique sociale, la politique de paix sociale, c'est une politiq démocratique, conservatrice, destinée à étouffer les antagonism sociaux et non une politique socialiste révolutionnaire ayant po but l'organisation de la lutte de classe (3)... le syndicalisme nous servi à quelque chose, puisqu'il a substitué un antiétatisme posit et pratique à l'étatisme que le parti (socialiste) avait emprunté au partis radicaux (4)... la classe ouvrière animée d'un esprit perm nent de révolte (5)... il suffit que les facultés guerrières du prol tariat soient sans cesse tenues en éveil et qu'il ne perde jama l'énergie aventureuse qui fait les conquérants (7); qu'importent l vaines prophéties si les idées socialistes agissent... si par elles, un p plus de révolte germe au cœur des masses (6)... L'action direc signifie l'action personnelle des ouvriers s'exerçant en dehors d toute considération légalitaire et de toute autorisation d'en haut...(c'est à la légalité à s'adapter à notre volonté, à l'action étiquett tutélaire de Dieu et du Pouvoir il substitue (le syndicalisme) l'actio directe, orientée dans le sens d'une révolution sociale, des intéress c'est-à-dire des salariés,... comme on voit le syndicalisme s'o pose à l'idée de Dieu et à la valeur libératrice du Pouvoir (9). donc, pour le travailleur rien à attendre de l'État... rien à attend du patronat... De cette opposition résulte la lutte (10)... pour s' manciper le prolétariat doit acquérir la pratique de la lutte. » (1

Les dirigeants du syndicalisme sont trop réalistes pou ne pas se garder de prophétiser et de trop affirmer... « mêm si les rêves d'avenir du socialisme syndicaliste ne s réalisent jamais et nul de nous n'a le secret de l'hi toire... (12) La grève générale est l'arrêt de la productio sociale... est-elle une utopie, un rêve? Bien fou qui l'affi

(1-9-10-11) *Les objectifs de nos luttes de classe*, brochure citée, p. 23, 15, 2 25.

(2-3-4) Congrès socialiste 1908. Compte rendu, p. 258, 266. 271.

(5-6-7-8-12) *Syndicalisme et socialisme*, p. 3, 7, 53, 55, 51.

nerait encore... (1) Il ne nous est pas possible de faire œuvre le prophète (2)... la transformation sociale, si elle vient un our ne sera que la généralisation de cet acte (l'action jour-ıalière révolutionnaire). » (3)

Malgré ses principes très nets et ses opinions tranchantes, e syndicalisme s'adresse à l'ensemble des ouvriers.

« Mais si le syndicalisme repousse... toute intervention surnaturelle out abandon du salarié s'en remettant à ses gouvernants du soin e réaliser sa part de bonheur, il ne repousse pas les travailleurs im-us d'idées religieuses ou confiants dans la valeur réformatrice de. irigeants... le syndicalisme est le mouvement, l'action de la classe uvrière, il n'est pas la classe ouvrière elle-même (4)... le travailleur erviteur volontaire de la religion ou de l'État... est invinciblement mené à produire une action dont l'esprit, les manifestations sont 'un ordre tel qu'il éloigne de lui toute idée de surnaturel et toute onfiance dans l'intervention des dirigeants (5)... le syndicalisme, ous l'avons assez répété doit être tel qu'il puisse recueillir dans son ein tous les travailleurs uniquement parce qu'ils sont salariés » (6).

Il est assez curieux de voir le syndicalisme, qui se dit pra-ique réaliste et expérimental, faire appel à des considéra-ions de droit naturel et à une sorte de justice supérieure.

« ... En présence de toute usurpation de drcits qui est le propre du atronat, se dresse le syndicalisme qui proclame pour le prolétaire droit absolu de travailler par tous les moyens en son pouvoir à effet de réduire l'autorité patronale, de diminuer les privilèges atronaux, d'assainir l'atmosphère de l'usine, de conquérir de ouveaux droits et de nouvelles garanties considérées comme au-ant d'étapes franchies, le rapprochant de sa totale libération. En résence de toute usurpation de droits qui est le propre de l'État se resse le syndicalisme qui proclame pour le prolétaire le droit absolu e penser d'agir de lutter selon les règles établies par lui et de ne enir compte de celles établies par l'État que dans la mesure où ces ègles légales le favorisent et l'aident »... (7)

A plusieurs reprises, les théoriciens du syndicalisme ont parlé du droit nouveau qu'il apporterait au monde :

(1-2-5-6-7) *Les objectifs de nos luttes de classe*, p. 34 et 37, 16, 49, 22.
(3) *Syndicalisme et socialisme*, p. 50 M. Lagardelle.
(4) « En Allemagne il y a une masse de syndiqués, en France il y a un syn-icalisme, théorie qui résume et contient toute l'action ouvrière. » *Syndicalisme t socialisme*, cité, Griffuelhes, p. 56.

« ...l'action directe signifie refoulement progressif du droit de maîtres à régler le travail, développement continu du droit des ouvriers à l'organiser eux-mêmes... c'est sur tous les terrains que le droit ouvrier poursuit le droit patronal » (1).

La notion de l'injuste est transportée dans le domaine de la production. « ...le syndicalisme est né de l'iniquité économique source de toutes les autres, le mal du patronat, le mal du salariat, le mal commun ». « Les sentiments moraux sont (donc) nécessaires, non seulement pour nous électriser... mais aussi pour élever nos cœurs et nos esprits jusqu'à un idéal humain fait de justice et de raison... » (2).

Qu'est-ce que le syndicalisme?

« C'est le mouvement de la classe ouvrière qui veut parvenir à la pleine possession de ses droits sur l'usine et sur l'atelier, il affirme que cette conquête, en vue de réaliser l'émancipation du travail, sera le produit de l'effort personnel et direct exercé par les travailleurs »... (3)

Quel est son idéal et son but?

Le socialisme a pour but de débarrasser l'atelier de l'autorité patronale et la société de l'autorité étatique... (comment pourrait-il jamais exister) un peuple de producteurs libres sans autre loi que l'obligation du travail, sans autre contrainte que la discipline volontaire de l'atelier si cette monstrueuse excroissance qui s'appelle l'État ne disparaissait pas pour permettre à la société de respirer enfin? (4).... Tout le problème qui se pose au socialisme est de savoir comment la classe ouvrière acquerra le pouvoir de modifier de fond en comble l'ensemble des rapports sociaux (5); cet idéal de la libération du producteur par l'organisation de la production n'aurait pas pu devenir comme la quintessence du socialisme ouvrier, s'il ne résultait pas de la pratique révolutionnaire des organisations prolétariennes.

Tout le mouvement syndical n'a pas d'autre but que de substituer à la discipline imposée par le capitalisme la discipline volontaire des producteurs et toute la révolution sociale est contenue dans cette transformation de l'atelier. »

La portée du syndicalisme est ainsi double :

« Faire pénétrer à l'intérieur du mécanisme étatique les principes

(1-2) *Les objectifs de nos luttes de classe*, p. 342, 14.
(3-5) Congrès socialiste 1908. Compte rendu, cité, M. Lagardelle, p. 25- 252.
(4) *Syndicalisme et socialisme*, p. 48.

» révolte ouvrière et d'émancipation du travail qu'il a dégagées, slocation, démolissement de l'État, élimination du pouvoir politile et suppression du patronat (1); ensuite « préparer l'avenir » ns trop se préoccuper des détails. « Les créations spontanées de la e seront toujours plus riches que les plus merveilleuses inventions es fabricateurs de systèmes » (2).

Dans quelles circonstances est né le mouvement syndicaste?

« Le prolétariat divisé depuis longtemps par les rivalités sociastes et anarchistes, désillusionné par l'accès au pouvoir des amis du peuple » s'est replié sur lui-même.... Ce syndicalisme naisnt qui avait été entrevu et formulé en partie par la *Fédération des ourses du Travail* et son secrétaire Pelloutier trouvait un cadre organisation tout prêt dans cette C. G. T. qui avait été créée en 395... par réaction contre ce que j'appellerais du point de vue cialiste, le péril démocratique, par opposition aux tentatives de uvernementalisation de la classe ouvrière tous les ouvriers révotionnaires et de toutes les nuances se sont instinctivement grous et ont fait bloc, et, c'est de cette union qu'est né ce mouveent nouveau qui s'est appelé le syndicalisme (3).

Et c'est par suite de cette évolution générale par la fusion proessive de tous les éléments dans la même action commune, par élimination de toutes les survivances du passé qu'il s'est créé au in du mouvement ouvrier une politique nouvelle de classe ni cialiste parlementaire ni anarchiste antiparlementaire, mais ndicaliste, une politique propre au prolétariat, lequel devenu aître de ses destinées a su dire enfin : moi seul et c'est assez ! » (4).

Ainsi le syndicalisme est apparu historiquement comme n mouvement à la fois ouvrier et révolutionnaire.

II

Quelle est en matière politique, économique et sociale la octrine du syndicalisme?

« Le syndicat est l'organe naturel de la lutte de classe, telle est la remière idée fondamentale du syndicalisme et c'est parce que le ndicat saisit ainsi le producteur en tant que producteur qu'il le tient sur son propre terrain, qu'il l'emprisonne dans les limites de

(1) Congrès socialiste de 1908. Compte rendu, p. 268, M. Lagardelle.
(2) *Syndicalisme et socialisme*, p. 7, M. Lagardelle.
(3) En 1900 et 1901.
(4) *Mouvement socialiste*, 3e série, 1, p. 102, M. Lagardelle.

sa classe et qu'il le dresse contre l'ensemble des non-producteurs; c'est... encore parce qu'il envisage le travailleur dans sa fonctio originale, dans cette fonction de la production qui est la plus me veilleuse manifestation de la puissance humaine (1), c'est dans syndicat, qui est le prolongement de l'atelier, que se forme la psycho logie des producteurs, que leur cohésion s'opère, que leur fusion s réalise, et l'unité morale qui transforme leur masse amorphe e bloc vivant, se forme ainsi peu à peu, par le développement pro gressif de la conscience de leur solidarité (2); le syndicalisme sais la classe ouvrière dans ses formations de combat, chaque class se créé ses organes propres d'émancipation... les syndicats sont à classe ouvrière ce que les communes furent à la bourgeoisie. I servent d'abri aux producteurs, non seulement pour la défense d leurs intérêts, mais surtout pour l'élaboration du droit nouvea qu'ils imposeront au monde... droit nouveau? le droit au travail s'organiser librement... ce principe nouveau du travail libre dans société libre où prend-il corps si ce n'est dans le groupement syn dical?... les syndicats révolutionnaires donnent l'exemple vivan d'une organisation fondée sur la liberté... le syndiqué libre dans l syndicat, le syndicat libre dans la Fédération, la Fédération libr dans la Confédération (3).

L'action des syndiqués en matière économique a de répercussions dans l'ordre politique.

« La classe ouvrière doit se rendre capable de prendre un jou dans l'atelier la succession du capitalisme et d'arracher en mêm temps la société au parasitisme étatique (4)... L'action directe, second principe fondamental du syndicalisme, c'est-à-dire l'app aux forces propres aux sentiments d'initiative et de responsabilit aux efforts inlassables du prolétariat militant, qui a ainsi pou effet de surélever la personnalité ouvrière de lui donner son max mum de tension et d'énergie (5)... deux principes d'action contrair se sont trouvés aux prises : l'action indirecte qui est le principe d la démocratie et de son succédané le socialisme parlementaire et qu substitue le représentant au représenté et l'action directe qui est l principe du syndicalisme et qui éliminant l'intermédiaire ne con serve que l'intéressé (6)... pour le syndicalisme la pratique et l théorie se confondent et c'est l'action — non plus la phrase — qu est révolutionnaire... c'est pourquoi l'idée de la grève générale s'es si naturellement substituée dans l'esprit des masses ouvrières l'idée de la révolution politique (7)... l'action directe signifie l'actio

(1-4-5) Congrès de 1908. Compte rendu, p. 256, M. Lagardelle, p. 252-25
(2-3-6) *Socialisme et syndicalisme*, p. 47-48-44.
(7) *Syndicalisme et socialisme*, cité, p. 50, M. Lagardelle.

sonnelle des ouvriers, s'exerçant en dehors de toute considéra-n légalitaire et de toute autorisation d'en haut... (1) le travailleur dévant compter que sur lui-même agit... action directe qui n'est la forme d'agir et de combattre propres au syndicalisme (2).

Les principaux moyens de pression sur le patronat et tat qu'emploie le syndicalisme sont la grève, le sabo-ge et le boycottage, la grève générale.

Pour s'émanciper le prolétariat doit acquérir la pratique de la te... (3) La grève est pour nous l'arme par excellence que la société sente met entre les mains de la classe ouvrière... par la grève, dans sine où le travailleur passe son existence, il est sur son terrain, son champ de manœuvre, par elle il frappe directement son tron auquel il a demandé des améliorations, il lui porte préju-e (4)... de ce moment, l'ouvrier ne reconnaît plus l'autorité patro-le... le travailleur croyait dans le patron... la propagande syndi-e a pour objet de chasser cette croyance faite de respect et de sou-ssion... la grève est la forme de lutte par excellence... la grève donc pour nous nécessaire, parce qu'elle frappe l'adversaire mule l'ouvrier, l'éduque, l'aguerrit (5)... la grève n'est pas une dis-ction ni un passe-temps, elle est une nécessité — un mal néces-re, elle nous prend, nous emporte souvent malgré nous...

Qu'est-ce que le sabotage? une forme de lutte ouvrière qui est le traire de la grève...(6) c'est la lutte s'exerçant dans le travail. Il sisle pour le salarié à exécuter la besogne de telle manière que le tron ne retire qu'un petit profit (le commerçant et l'industriel illeurs sabotent au détriment du consommateur et du client (7)... syndicalisme tend à organiser le sabotage à le rendre conscient faisant du système de paresse et d'indifférence qu'il est le plus vent, (« j'en fait assez pour l'argent que je touche, le patron gagne fisamment ») une application raisonnée d'une façon de travailler. Il arvient rarement...(8) A la besogne quotidienne poursuivie par les létaires pour des fins ouvrières, le syndicalisme attribue comme ne la grève et le sabotage qui excluent l'intervention du non ducteur et aussi le boycottage ou mise à l'index.

A la besogne d'affranchissement intégral, il attribue comme ne le soulèvement de la classe ouvrière (9) ...parvenue à un gré de maturité, à un niveau de développement, à un état de issance... la classe ouvrière réalisera sa libération par la grève nérale... La grève générale est l'arrêt de la production sociale...

1) *Syndicalisme et socialisme*, cité, p. 57, M. Griffuelhes.
2-3-4-5-6-7-8) *Les objectifs de nos luttes de classe*, cité, p. 23-25-26-27-29-31-

9) *Les objectifs de nos luttes de classe*, cité, p. 33.

est-elle une utopie, un rêve? (1) Bien fou qui l'affirmerait encore.. les insuccès passés et présents étaient nécessaires... pour le succè final, il faut encore des insuccès... oui, la révolution sociale, c'est à-dire la mainmise sur le travail et sur le profit, sera l'aboutissan d'un mouvement total de la classe ouvrière se produisant sur l terrain de la production...

Le nombre croissant des grèves... ont donné au mouvement ou vrier une vigueur insoupçonnée, d'où une extension de vie syn dicale, dont les progrès sont incessants malgré les fluctuations ».

« L'antipatriotisme fait partie intégrante du syndica lisme », a écrit M. Lagardelle. Comment les militants du syndicalisme l'ont-ils interprété?

Au Congrès tenu par la C. G. T. à Marseille en octobr 1908, une longue discussion eut lieu plus spécialement au sujet de l'antimilitarisme et de l'attitude de la classe ou vrière en cas de guerre. (2) La plupart des orateurs s prononcèrent en faveur de l'antipatriotisme et de l'anti militarisme. (3)

Ebers : « ...le devoir du syndicaliste c'est d'être antipatriote c'est de nier la patrie... on pourrait dire pendant des heures que l patrie est une erreur, qu'elle n'existe pas pour les puissants, qu nous n'avons rien à défendre... il faut faire disparaître les préjugé Le préjugé essentiel c'est le préjugé patriotique... le syndicat n'es pas seulement fait pour répondre aux intérêts immédiats, mais c'es une école et dans cette école on vous apprendra... à haïr nos en nemis y compris la patrie... Thuilier... « il y a non seulement l bourgeoisie, le capital et le gouvernement contre nous, mais encor une grande partie des prolétaires qui en sont victimes (de ce idées de patrie) (4)... je ne puis comprendre qu'il y ait des inter nationalistes qui soient des patriotards... si vous n'avez pas d patrimoine, à quoi bon soutenir ces patries... » Boudoux « ...si nou faisons de l'antimilitarisme c'est d'abord pour éviter les tuerie dans les grèves, c'est aussi pour permettre aux travailleurs, en ca de conflit d'être les maîtres de la situation (5)... comment arrive rez-vous à la suppression de l'exploitation si vous n'avez pas ave vous l'armée pour que l'insurrection soit victorieuse? (6)... » Granc jouan «...la patrie est la forme sentimentale du capitalisme...l'armé c'est l'armée du capital... la patrie c'est l'ennemi... la patrie c'es

(1-2-) *Les objectifs de nos luttes de classe*, cité, p. 34-35.
(3-4-5-6) Congrès tenu à Marseille en octobre 1908, par la C. G. T.. Comp rendu p. 177, 179, 181, 183.

syndicat des exploiteurs(1)... » Trotebas « L'antipatriotisme est incipalement lié à l'antimilitarisme comme une seule personne... patriotisme est l'ennemi direct de la classe ouvrière (2)...» Janvion ..qu'est-ce que le militarisme? l'armature de la société capitate, le patriotisme n'est pas autre chose qu'un mythe, qu'une percherie idéalisée... la patrie c'est un territoire donné, limité r des lignes de convention géographique...c'est la représentation un capital terrien foncier défendu par l'armée. La patrie c'est... capital armé (5)...ou le syndicalisme est un groupement d'inrêts corporatifs et professionnels... ou son égoïsme éduqué révotionnairement sortira du cadre corporatif étroit et se ramifiera médiatement et en même temps sur la droite (politique sociate), ou sur la gauche (action directe) avec ses conséquences volutionnaires : antimilitarisme, antipatriotisme, antiparlemenrisme, antiétatisme (3) ». Costes « ...puisque les armées sont faites n pour défendre les droits des travailleurs, mais au contraire ur opprimer les travailleurs...nous n'avons qu'à nous révolter le ur où on nous appellera pour nous y rendre (à cette armée)... » abert «...notre intérêt est d'être antimilatiristes, antipatriotes ». omas... « c'est l'armée qui gouverne et qui couvre le régime pitaliste. »

Nul ne se leva pour défendre dans sa forme actuelle dée de patrie, mais quelques orateurs essayèrent de moner que l'antipatriotisme et l'antimilitarisme étaient des estions dépourvues de tout caractère économique qui bordaient le cadre du syndicalisme et relevaient des ganisations politiques.

Bodin « La patrie est un fait que personne ne peut nier... il nous partient de chercher les moyens qui pourront empêcher justement e la patrie devienne la propriété du capitalisme alors que nous ulons nous faire une patrie de travailleurs (4)... si vous nous obliz (vous les gouvernants), à supporter les charges du militarisme us ne voulons pas que nos frères de travail soient demain les nservateurs de la condition sociale présente... il appartient à la sse ouvrière d'abord de défendre ses propres intérêts corporatifs ant d'envisager la situation de la patrie... » L. Niel « vous n'avez s le droit d'introduire cette question (insurrection en cas de erre) dans les syndicats... par voie de conséquence le syndicalisme t une guerre constante contre le principe religieux... contre le incipe de résignation contre la guerre et contre le sentiment ou

(1-2-3-4) Congrès tenu à Marseille en octobre 1908, par la C. G. T., compte ndu p. 192-193-194-196-198-202-177-186.

plutôt contre le préjugé patriotique... mais l'axe de la question syndicale est placé sur le terrain purement économique et tourne autour des préoccupations professionnelles... L'impossibilité d'introduire cette question dans nos débats (se trouve surtout) dans la motion adoptée à Amiens (1906) contre toutes les politiques... en lançant ainsi le syndicalisme sur un terrain où toutes les actions sociales seront de son ressort (politique (1)... antipatriotisme...), le syndicalisme cessera d'être le syndicalisme... à la différence du syndicalisme l'antipatriotisme groupe les travailleurs de la même façon que les partis politiques (2)... la question est pour moi politique parce qu'elle est à mes yeux inséparablement liée à des opinions politiques correspondantes... si syndicalement vous avez le droit de faire la grève générale, je dis que vous n'avez le droit de la faire que pour des objets économiques, pour des objets professionnels non pour des objets politiques(3)..., la besogne d'émancipation sociale est une besogne complexe... sur des terrains différents par des moyens différents par des hommes différents. Le syndicalisme a sa part mais (ne saurait) faire toute la besogne... quelle est sa part d'action? la propagande antimilitariste contre l'intervention de l'armée dans les grèves... les relations internationales entre les organisations syndicales de tous les pays... Renard «...nous protestons contre les charges militaires... contre le rôle qu'on attribue de plus en plus à l'armée... (4) mais nous voulons sur le terrain corporatif et professionnel ne nous occuper que des questions syndicales et professionnelles... à l'action politique, philosophique nous laissons l'antimilitarisme, la lutte contre la guerre... vous dites qu'en cas de guerre vous faites la grève générale. Ce ne sera pas difficile parce que si la guerre se produisait ce serait l'arrêt général, la cessation de toute l'activité sociale (5)... Guérard « ...l'antipatriotisme et l'antimilitarisme ne sont pas des questions syndicales... c'est en premier lieu la désertion qui est recommandée par le Manuel du soldat (6)... en développant auprès des ouvriers étrangers, dans les régions frontières, non pas la doctrine de l'antipatriotisme, mais simplement celle de l'internationalisme (on aurait pu les amener au syndicat)... en cas de guerre les organisations ouvrières des pays intéressés devront s'entendre en vue de créer dans l'opinion publique, un mouvement d'horreur contre la guerre (Ex. Faschoda)... (de plus) c'est le pays qui sera le plus avancé au point de vue révolutionnaire qui en cas de guerre sera sacrifié (8)... précisément parce qu'on n'a pas résisté aux efforts de l'envahisseur, les travailleurs (seraient), obligés de suer des milliards (8).

(1-2-3-4-5-6-7-8) Congrès de la C. G. T. Compte rendu, cité p. 188, 189, 190, 198, 204, 206, 208, 209.

Deux motions furent présentées par la Commission spé-
iale au Congrès. La première signée, Thil, Roche, Gué-
ard et Niel :

« ... La question du patriotisme et de l'antipatriotisme relève niquement de la conscience individuelle... il y a lieu de développer t de fortifier sans cesse le syndicalisme international de façon à ouvoir, au premier péril de guerre, organiser dans tous les pays, ne agitation intense... pour empêcher la déclaration de guerre. Si ette déclaration ne peut être évitée... l'attitude à prendre n'est plus e la compétence du syndicalisme... en ce qui concerne l'antimili-arisme le congrès affirme à nouveau la nécessité de poursuivre... propagande contre l'intervention de l'armée dans les conflits ntre ouvriers et patrons (1) ».

La seconde motion signée Luquet, Merrheim, Desplan-ue, Ader, etc...

« Considérant que l'armée tend de plus en plus à remplacer à usine, aux champs, à l'atelier le travailleur en grève quand elle 'a pas pour rôle de le fusiller... le Congrès se tenant sur le terrain urement économique préconise l'instruction des jeunes pour que u jour où ils auront revêtu la livrée militaire ils soient bien con-aincus qu'ils n'en restent pas moins membres de la famille ouvrière t que dans les conflits entre le capital et le travail ils ont pour de-oir de ne pas faire usage de leurs armes contre leurs frères les availleurs... considérant que les frontières géographiques sont odifiables au gré des possédants, les travailleurs ne reconnaissent ue les frontières économiques séparant les deux classes ennemies : classe ouvrière et la classe capitaliste.

Le Congrès rapelle la formule de l'*Internationale* : les travailleurs 'ont pas de patrie ! qu'en conséquence, toute guerre n'est qu'un tentat contre la classe ouvrière, qu'elle est un moyen sanglant et rrible de diversion à ses revendications. Le Congrès déclare qu'il ut au point de vue international faire l'instruction des travailleurs, in, qu'en cas de guerre entre puissances, les travailleurs répon-ent à la déclaration de guerre par une déclaration de grève nérale révolutionnaire».

Cette dernière motion eut la majorité (681 voix pour, 21 contre et 43 bulletins blancs) (2).

Au congrès de Toulouse en octobre 1910, la discussion ne ut pas reprise au fond, la doctrine du syndicalisme révolu-

(1) Congrès de la C. G. T. 1908. Compte rendu, cité, p. 213.
(2) Compte rendu. Congrès 1910, p. 333.

tionnaire y fut à nouveau affirmée et la propagande anti militariste organisée. L'ordre du jour Jouhaux augment de l'adjonction Péricat fut voté par 900 voix sur 1.35 votants (1).

« Considérant que l'armée tend de plus en plus...(reproduction d la 1re partie de la motion votée à Marseille en 1908), le Congrè charge le Comité confédéral de prendre toutes les dispositions néces saires pour organiser méthodiquement et d'une façon continue cette propagande dans le sens indiqué par l'ordre du jour Péricat. (2 Les syndicats sont engagés à constituer une « caisse du sou d soldat »... à dresser une liste de leurs membres aux régiments ave toutes les indications utiles, le double de cette liste devra êtr envoyée au secrétariat de la Section des Bourses à la C. G. T. Le secrétaire de cette section devra à son tour dresser une list des soldats syndiqués par centre ou région et adresser cette list aux Bourses ou Unions de syndicats intéressés. Les soldats son invités à fréquenter les Bourses du travail, etc. »

En 1912, au Havre, le Congrès affirma sa résolution d'or ganiser une agitation intense contre la loi Berry Milleranc qui exclut de l'armée d'après les orateurs entendus les jeune gens condamnés à 3 mois de prison. (3)

Signalons en terminant, l'existence du *Manuel du soldat* brochure rédigée par M. G. Yvetot, après le Congrè d'Alger en 1902, au nom des syndicats. Ceux-ci ne furent n consultés avant, ni appelés après à ratifier ses dispositions C'est un mélange curieux des citations des plus grands écri vains sur les horreurs de la guerre, des réflexions de penseur notables sur les inconvénients physiques et moraux de l vie de caserne, d'impressions tragiques sur les souffrance des punis dans les compagnies de discipline (après l'énumé ration desquelles on est stupéfait de lire « voilà ce qu'es l'armée » (page 16) comme si les « régiments pénitentiaires » comme les appelle M. Yvetot, constituaient l'armée !

(1-2) Compte rendu. Congrès 1910, p. 215-313.

(3) *La Bataille syndicaliste* du 21 septembre 1912. Les militants de la C G. T. protestèrent ensuite contre les déclarations que fit M. G. Hervé, à l Salle Wagram le 25 du même mois. »

L'opuscule contient en outre la liste des dépenses occasionnées en Europe par l'entretien des armées, un appel aux camarades les invitant à réfléchir sur ces idées et le souhait « d'avoir arraché dela cervelle de quelques-uns de nos frères de misère les préjugés et les absurdités que s'appliquèrent à y mettre et à y cultiver tous les atrophieurs de cerveaux parlant au nom de la religion, de la famille, de la patrie, de l'État » (pages 27 et 28) des conseils aux conscrits « si vous ne croyez pouvoir supporter les vexations... qui vous attendent à la caserne ... si vous ne croyez pas qu'il y ait... une propagande de révolte à faire à la caserne... » évitez-la ; « mais si d'autres raisons l'emportent sur votre horreur du régiment allez-y... faites-vous aimer de vos compagnons... et faites-leur de la propagande (1)... 3° exhortations aux soldats « ne vous découragez pas. Allez dans les Bourses du travail, dans les Bibliothèques et Universités populaires... vous trouverez le gage fraternel de la sympathie qui vous unit aux camarades que vous avez quittés. Ce gage consiste en la petite somme périodique que vous attribue *Le Sou du soldat.* A noter cette observation que pourraient méditer les exaltés de droite « si un jour il vous fallait marcher contre les camarades qui luttent contre la rapacité patronale qui revendiquent un peu de bien-être, qui réclament un peu de liberté, vous sauriez aussi ce que vous devez faire (2)... Le colonel de Saint-Rémy, dont c'était la profession d'être militaire, trouva l'indulgence d'un tribunal militaire *si rude aux petits soldats*, pour n'avoir pas obéi, disant que sa conscience de chrétien lui interdisait de maltraiter d'autres chrétiens. » (3)

* * *

(1-2) *Manuel du soldat*, p. 30-31.

(3) Le ton de cette brochure est extrêmement violent; elle a été tirée à près de 200.000 exemplaires et sa diffusion a peut-être contribué au moins dans certains milieux à l'augmentation du nombre des insoumis. Aucune équivoque ne semble donc possible sur le caractère et la portée de l'institution dite *Le Sou du Soldat.*

La C. G. T. a pris position vis-à-vis de l'œuvre des réformes. Elle paraît quelque peu gênée. Son esprit réaliste la pousse à accepter toutes les améliorations du sort des ouvriers d'où qu'elles viennent, mais son intransigeance révolutionnaire lui fait trouver insuffisantes, inutiles, sinon dangereuses, la plupart des réformes proposées par la bourgeoisie.

Le Congrès de Toulouse a décidé : 1° en ce qui concerne le contrat de travail collectif... « il y a lieu pour les travailleurs de recourir au contrat mais de telle façon qu'il assure de meilleures conditions de travail en dehors de toutes nouvelles stipulations légales qui constitueraient des restrictions »; 2° « l'arbitrage est incompatible avec la fonction dévolue aux organisations syndicales et par là affaiblirait leur indépendance, leur autorité »; 3° à propos de la capacité civile et commerciale.

« Considérant que les syndicats doivent s'occuper surtout d'améliorer les salaires, l'hygiène des ateliers, de réduire les heures de travail... ce rôle de défense des intérêts généraux du prolétariat leur suffit. Sans ajouter à leur lourde tâche des préoccupations d'ordre industriel et commercial (1)... le Congrès met en garde les syndicats contre la capacité civile et commerciale dont on veut les doter, celle-ci n'ayant d'autre effet que de les anéantir ou les détourner de leur vraie destination qui consiste à dresser le prolétariat contre la classe capitaliste. (2)

4° La C. G. T. a dénoncé bruyamment « l'escroquerie des retraites ouvrières ». Le Congrès du Havre (septembre 1912) protesta contre l'insuffisance des améliorations apportées depuis son vote à cette loi et déclara que la C. G. T. maintiendra entière son « opposition tant que des modifications plus profondes en conformité des résolutions des Congrès confédéraux n'auront pas été apportées » (3).

(1) Cela montre, comme de nombreux autres points de la doctrine syndicaliste, que l'objectif principal et essentiel de la C. G. T. est actuellement la destruction de l'ordre actuel et que la préparation des institutions nécessaires au fonctionnement de la société de demain est pour elle secondaire.

(2) Congrès de la C. G. T., tenu à Toulouse en octobre 1910, p. 334 à 336.

(3) *La Bataille syndicaliste*, 20 septembre 1912.

Le syndicalisme pose lui aussi, en axiome la séparation de tous les individus en deux classes fermées. « Le syndicalisme saisit la classe ouvrière dans ses formations de combat, il la considère comme la seule classe qui puisse, par les conditions de sa vie et les affirmations de sa conscience renouveler le monde, mais à la condition qu'elle reste étrangère à la société bourgeoise (1), politique socialiste révolutionnaire, ayant pour but l'organisation de la lutte de classe. » (2)

Certains cégétistes ont émis l'idée qu'il y aurait avantage à créer des écoles syndicalistes où les enfants des travailleurs affiliés à la C. G. T. recevraient un enseignement spécial. « Il faut pour une société libre des hommes libres; la grande salle (de la Bourse du travail dans chaque localité) pourrait servir tous les jours d'école aux enfants des ouvriers... Ce serait l'idéal de donner à nos enfants un enseignement vraiment libre dans une école réellement libre. Quel beau début pour former une génération d'hommes conscients, affranchis des dogmes de l'État comme de ceux de l'Église. » (3) Au Congrès de Marseille en 1908, MM. Treveunec, Teyssandier, Bahonneau, Granjouan, Hermier (4) parlèrent dans le même sens.

M. Janvion, par contre, montra les difficultés énormes que rencontrerait la création de semblables écoles (5) et de leurs inconvénients si elles étaient fondées (jeter l'enfant désarmé dans la lutte pour la vie). Le Congrès vota une motion relative à « l'adaptation de l'enseignement aux besoins de la classe ouvrière ».

Au Congrès de Toulouse en 1910. La question des écoles syndicales fit l'objet d'un rapport et d'une discussion. L'ins-

(1) *Syndicalisme et socialisme*, brochure citée, p. 5, M. Lagardelle.
(2) Congrès socialiste 1908. Compte rendu, p. 266, M. Lagardelle.
(3) *A. B. C . syndicaliste*, par G. Yvetot, p. 24 et note.
(4) Compte rendu, p. 311 à 324.
(5) L'orateur parla de la tolérance dédaigneuse du Gouvernement pour la seule école syndicaliste existante « la Ruche ».

titution fut préconisée de garderies d'enfants dans les locaux des Maisons du Peuple, de cours du soir, de groupes de pupilles, de groupes sportifs « permettant d'éduquer la jeunesse prolétarienne dans un but syndicaliste et antimilitariste afin de soustraire ces éléments aux fâcheux contacts des sociétés de préparation militaire». Il fut recommandé également de « se mettre en rapport avec les syndicats confédérés d'instituteurs afin d'augmenter les moyens pratiques d'une adaptation toujours plus effective de l'enseignement aux besoins de la classe ouvrière. » (1)

III

Quelle est l'importance propre attribuée au syndicalisme par les théoriciens qui le pensent, les doctrinaires qui le formulent (Griffuelhes, Niel, Pouget, etc.) et les militants qui le vivent?

Il a d'abord une valeur politique.

« ... Par leur action directe sur le Parlement (netteté et nombre des réclamations, importance des Congrès, fréquentes sommations, violentes manifestations, etc.), les travailleurs syndiqués peuvent obtenir des réformes « toute cette agitation syndicale sera la meilleure culture intensive des réformes légales », en permettant aux travailleurs d'étudier le régime capitaliste dans son origine même... le syndicalisme démontre l'inanité des réformes ou leur insuffisance dans une société bourgeoise et amène fatalement les travailleurs à la nette compréhension de la nécessité d'une transformation sociale... le syndicalisme s'internationalise de plus en plus... faire solutionner en grande partie par le syndicalisme un des principaux problèmes politiques que toutes les conférences de La Haye seront impuissantes à résoudre (obstacle aux velléités guerrières des gouvernants) n'est-ce pas une preuve précieuse de la valeur politique du prolétariat? Enfin, le syndicalisme est un rempart solide contre toute tentative de réaction violente. » (2)

Il a ensuite une valeur économique.

« C'est du reste sa valeur propre, essentielle... les travailleurs sont obligés de se grouper sur le terrain du travail quelles que soient

(1) Congrès de 1910. Compte rendu, p. 403 à 406.
(2) *Les objectifs de nos luttes de classe*, cité, p. 49 à 52.

ar ailleurs leurs préférences politiques ou religieuses (1)... le syndicalisme économique dans sa cause et sa forme de constitution l'est ussi dans son objet, c'est à dire dans son action... (2) il agit sur n terrain économique... son objet est d'obtenir d'abord une plus iste répartition de la production, des conditions de travail meileures, tout en poursuivant comme fin *la plus juste* répartition de ı production et les *meilleures* conditions de travail qu'il sera posible d'obtenir par la suppression du patronat, c'est-à-dire par la ubstitution de la propriété fraternelle et sociale à la propriété ıdividuelle et capitaliste.

« Plus les ouvriers sont exigeants et plus les capitalistes perfectionnent leur technique, accroissent leur production... qu'il y ait un rolétariat hardi, animé de l'esprit de conquête, insatiable dans ses éclamations... et voilà le capitalisme marchant comme malgré lui e triomphe en triomphe... il est (le syndicalisme) au moment où je arle, l'agent essentiel de la civilisation dans le monde... c'est lui qui orte le progrès économique en jetant le capitalisme dans les voies u plus haut perfectionnement possible... non, ce n'est pas l'atmoshère débilitante de la paix sociale, mais l'air salubre de la lutte des lasses qui peut surexciter l'ardeur des maîtres de la production. » (3)

Le syndicalisme a aussi une valeur morale. (4)

... On ne discute plus tant, entre militants sur le syndicalisme évolutionnaire et le syndicalisme réformiste (mais) on discute eaucoup plus maintenant sur le point de savoir si le syndicalisme st ou n'est pas imprégné de sentimentalisme et d'idéologie ou si u contraire son action n'est pas produite par des causes et des réoccupations purement économiques, matérielles et amorales (5)... mon avis les uns et les autres ont le tort d'être trop absolus... la réaité n'est pas si simple que cela. La vie n'est pas une ligne droite (6)... e concède que les préoccupations matérielles : les « questions de entre » comme on dit dans la langue expressive de nos milieux, de ogement et de vêtement soient la source du syndicalisme et l'objet le ses premiers efforts (7)... mais nous avons la conscience et la olonté d'embellir notre vie toujours davantage dans toutes ses nanifestations... les sentiments moraux sont donc nécessaires non eulement pour nous électriser... mais aussi pour élever nos cœurs t nos esprits jusqu'à un idéal humain fait de justice et de raison, ui nous guidera à travers les difficultés de notre émancipation

(1) Il y a contradiction entre cette affirmation et celle qui attribue au yndicalisme un rôle destructeur de l'idée de Dieu et de celle de Patrie.

(2) *Syndicalisme et socialisme*, p. 52, M. Lagardelle.

(3-4-5-6-7) *Les objectifs de nos luttes de classe*, cité, p. 56-58-59-60-61.

comme le phare lumineux guide le navire à travers les difficulté nocturnes de la mer...

Le syndicalisme provoque et développe les meilleurs des senti ments moraux... en forçant l'ouvrier... à se redresser contre l patron... il fait naître le sentiment de dignité. En élevant la cons cience du salarié jusqu'à la conception d'une société sans patrona il provoque... l'amour de la liberté. En groupant les travailleur pour lutter contre le mal commun il... développe en eux l'indispen sable sentiment de solidarité ...enfin le syndicalisme épure et in tensifie le sentiment de justice... sentiments (qu'il développe) au détriment de celui de résignation et au bénéfice d'un plus pur qu les résume tous, le sentiment de révolte (1)... Le syndicalisme es plus encore un agent de progrès moral... il fait appel aux forces vi ves de la personne humaine et donne un exemple permanent d courage et d'énergie (2)...

« La valeur sociale du syndicalisme est donc triple. Ell est politique par les répercussions de l'action syndicale.. elle est économique d'essence par la source du syndicalis me, son terrain d'action, sa forme d'organisation et son bu principal : Elle est morale par les sentiments que le syndi calisme développe... instrument de réforme immédiate générateur de révolte, source de solidarité » (3)

*
* *

Quels sont les rapports du syndicalisme avec les autre groupements politiques, économiques ou sociaux?

Nous avons vu qu'il faisait appel à tous les travailleurs à tous les salariés quelles que fussent leurs opinions poli tiques ou religieuses. Il entend n'avoir rien de commun ave les autres mouvements qui tendent eux aussi à l'améliora tion de la condition de l'ouvrier.

« Le *Sillon* recommande au prolétaire l'organisation évo luant sous l'œil paternel et bienveillant de l'Église... il veu conserver et fortifier une autorité finissante, il prend un visage prolétaire et démocratique et fait ainsi illusion au près de quelques travailleurs... le *Sillon* constitue une ten

(1 et 2) *Les objectifs de nos luttes de classe*, cité, p. 62, 63.
(3) *Syndicalisme et socialisme*, p. 53. M. Lagardelle,

tive qui, venue à une autre heure, eût pu donner des résultats, aujourd'hui elle vient tard, trop tard… (1). »

Entre le parti socialiste à droite et les groupements anarchistes à gauche, le syndicalisme affirme sa personnalité et son autonomie.

« … le double mouvement de négation du présent et de préparation de l'avenir, les deux formes extrêmes du socialisme traditionnel, le socialisme parlementaire et le socialisme anarchiste ont été impuissants à le réaliser (2) ». Vis-à-vis des socialistes classiques il proclame que « la classe est apparue comme radicalement différente du parti… » il oppose à l'action indirecte qui est le principe de la démocratie et de son succédané le socialisme parlementaire,… l'action directe qui est le principe du syndicalisme (3)… (Pour le parti socialiste) le syndicat est l'organe qui balbutie les aspirations des ouvriers, c'est le parti qui les formule les traduit, les défend… le parti serait ainsi l'organe qui s'interpose pour régler les différends entre les deux facteurs de la production et pour intercéder ou intervenir auprès de l'État dont la fonction est pour nos socialistes de tout contrôler, de tout régenter (4)… le syndicalisme ne saurait coopérer à une besogne (sous l'inspiration) du Gouvernement comme le proclament les politiciens de tous les partis également avides du pouvoir à l'effet de gouverner et de diriger la classe ouvrière (5)… »

Le syndicalisme est distinct de l'anarchisme. « L'extraparlementarisme de la C. G. T. n'est pas identique à l'antiparlementarisme de l'anarchisme… le syndicalisme est antisubventionniste… il se préoccupe de l'agitation absten-

(1) *Les objectifs de nos luttes de classe*, p. 16 et 17.

(2-3-4) *Syndicalisme et socialisme*, M. Lagardelle, p. 4, 45, 16.

(5) *Syndicalisme et socialisme*, p. 18, voir dans la *Bataille syndicaliste* du 9 septembre 1912, le résumé des violentes discussions qui eurent lieu à ce sujet au congrès du Havre.

tionniste (en matière d'élections)... les anarchistes tiennen à se distinguer des syndicalistes; 1° les principaux d'entr eux préconisent la reconstitution des groupes anarchist parce qu'ils trouvent que l'action syndicaliste est trop li mitée par sa nature; 2° l'antipatriotisme qui fait partie in tégrante du syndicalisme est blâmé par Kropotkine et pa d'autres anarchistes au passé ou aux tendances patrioti ques; 3° un anarchiste syndicaliste Ch. Benoît, a écrit « N'est-il pas évident que le syndicalisme ne peut pas êtr tout et que les anarchistes peuvent et doivent agir hors d lui après avoir agi en lui? Soyons autre chose que des mili tants syndicalistes (1) ».

La C. G. T. n'a pas changé le principe de son attitud tel qu'il fut défini par le Congrès d'Amiens en 1906 :

« En ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entièr liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupemen corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conceptio philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciproci té, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il profess au dehors. (2) « En ce qui concerne les organisations le Congrè déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupement syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehor et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformatio sociale. »

Cela vise en même temps le parti socialiste et le mouve ment anarchiste (3).

Ainsi « ...le syndicalisme se suffit à lui-même... c'est un théorie sociale nouvelle... doctrine indépendante et du socia lisme et de l'anarchisme (4). »

Néanmoins les trois actions socialiste, syndicaliste, anar chiste convergent vers le même but.

(1 et 2) *Syndicalisme et socialisme*, p. 62, 63.

(3 et 4) *Syndicalisme et socialisme*, p. 62, déclaration d'Amiens, repris par le Congrès du Havre, (16 au 23 septembre 1912), V. *Bataille syndicalist* du 19 septembre 1912.

... Il n'y en a pas de meilleure (action) ... il n'y en a que d'utiles syndicalistes luttent le plus directement possible contre le mal ronal et orientent leur action vers la réalisation de la propriété ale. Les socialistes luttent sur un autre terrain contre le mal du riat et orientent leur action vers la réalisation de la propriété ective. Les anarchistes luttent avec d'autres armes et par d'autres rens, contre ce mal hideux qui est l'exploitation de l'homme l'homme et orientent leur action vers la réalisation de la proté commune... quelques-uns dépensent leur activité de combat ultanément dans plusieurs de ces diverses actions (1) », mais ont ceci de commun... qu'ils résistent comme ils peuvent conune aggravation d'exploitation et qu'ils préparent par une sformation de la propriété plus de bien être et plus de liber-2). »

Quel est le degré d'homogénéité du mouvement syndiste? L'on pourrait distinguer trois tendances très tes : 1° la tendance guesdiste. (Celle de la Fédération textile défendue par Renard au Congrès du Havre.) e grouper et s'organiser d'abord, user d'une part de tion législative et de l'autre de l'action sur le terrain nomique, collaborer avec le parti socialiste (3). »

° La tendance réformiste qui pose en principe que le dicalisme, mouvement essentiellement corporatif, ne t pas s'aventurer en dehors du terrain économique. Niel, Guérard, Clouet. « Lutte par ses seules forces, ses ls moyens, la seule action directe pour conquérir les éliorations nécessaires au prolétariat (4). »

° La tendance révolutionnaire qui, voyant dans le syndisme un mouvement d'ensemble de rénovation mondiale, ure qu'il se suffit à lui-même et doit apporter sa ution propre dans toutes les grandes questions aclles.

En 1912, au Havre après un vif débat, le plus important

) *La guerre sociale*, par exemple. Depuis le début de l'année 1912 une pagne est activement menée pour rapprocher socialistes, syndicalistes bertaires, pour « désarmer les haines ».

) *Les objectifs de nos luttes de classes*, p. 45.

et 4) Congrès du Havre. *La bataille syndicaliste*, 19 septembre 1912.

de tout le Congrès, le principe de l'autonomie et de l'ind pendance de la C. G. T. fut adopté.

ORGANISATION

« Les syndicats ouvriers prirent en France une gran extension vers la fin du XIXe siècle... des facteurs de divisi et de déviation se remarquèrent parmi eux... les mutual tes tentaient de faire des syndicats des instruments de pa sociale. Les politiciens voulaient les faire servir à leurs int rêts électoraux... c'eût été la fin du principe syndical s'il s'était trouvé des hommes pour arracher le prolétariat à c dangers (1)... « Nul n'ignore que dans la société actuel les hommes sont divisés en classes distinctes et antag niques (2)... pour obtenir le maximum d'avantages mat riels et moraux, rien ne vaut le syndicat ouvrier vis-à-v du patronat (3)... Certainement le syndicat ne doit pas fai de politique et le meilleur moyen de l'en empêcher c'e d'être de ce syndicat pour s'opposer à sa déviation (4) Le syndicat rassemble les exploités sans s'occuper de leu origines politiques, de leurs convictions religieuses ou pl losophiques... en règle générale l'argent lorsqu'il ne co rompt pas avachit ses possesseurs (les caisses les mie alimentées sont celles des syndicats qui font le moi d'action) s'il en faut, point trop n'en faut. ...Le syndicat doit pas être un rouage bureaucratique... mais un stimulan une coopération d'initiatives, un foyer d'action... il do assurer l'existence d'un permanent vieux camarade, s s'agit simplement du placement syndical, secrétaire s est nécessaire qu'il y ait un militant en permanence)... qui donne de la vitalité... aux syndicats c'est la valeur, dévouement et l'esprit de sacrifice de leurs militants, solidarité et l'accord de tous leurs membres. »

(1-2-3-4) *A. B. C. syndicaliste* 1911, p. 7-s 9-14-15.

Le second échelon de l'organisation syndicaliste est doub·

Un des premiers soucis du secrétaire du nouveau syndicat sera d...ier des relations avec les autres syndicats de la localité ou de la ...gion (Union locale, départementale (1) ou régionale)... et avec la ...lération de métier ou d'industrie à laquelle peut se rattacher son ...dicat. ...Aussitôt que dans une ville se sont formés deux ou tr...s syndicats, il est bien rare qu'il ne leur vienne pas à chacun l'i...ée de s'unir pour travailler, étudier, se loger, faire de la propa...de en commun (2). D'où l'éclosion de l'Union locale de syndi...s ou Bourse du travail... aujourd'hui les unions de syndicats se ...t substituées aux Bourses du Travail dans un but d'autonomie ...dicale... les ouvriers essaient d'édifier les Bourses du travail par ...s propres sacrifices et ils sauront éviter le piège législatif de ...iation syndicale révolutionniare où ils tomberaient en rendant le... syndicat ou leur union de syndicats possesseur d'immeubles. L... plus sûr, le plus facile et le meilleur moyen est de constituer a...c tous les syndiqués d'une localité une coopérative syndicale de ...sommation. Les bénéfices sont en grande partie versés dans u... caisse spéciale et affectés à l'achat ou à l'amortissement de l'...imeuble de la coopérative qui devient ainsi une maison du peu...en accueillant chez elle la Bourse du travail ou union locale de ...dicats). (3) La Bourse du travail n'est rien autre chose qu'un ...meuble. C'est l'union locale qu'elle abrite qui est tout... c'est elle ...adhère à la C. G. T. (section des Bourses).

...'Union locale rassemble tous les syndicats de la localité... Tout ...épasse les questions strictement corporatives... Ce n'est plus les m...uisiers ou les typos se réunissant pour discuter rabot ou com...teur, mais c'est la délégation de chaque syndicat, c'est-à-dire la re...résentation de tous les ouvriers de l'endroit se mettant d'accord... m...me pour conjecturer sur l'organisation future de la production b...ée sur les besoins de la consommation.

...e troisième degré est :

La Fédération nationale qui groupe tous les syndicats de la m...me corporation préalablement affiliés aux Fédérations locales, d...artementales ou régionales « La Fédération d'industrie (métallu...gistes, bâtiments, livre, alimentation, agricoles, etc.) l'emporte s... la Fédération de métiers (menuisiers, mouleurs, maçons, peint...s, couvreurs, etc.) Ceci tuera cela nécessairement (4)... Il serait

...) L'union départementale des syndicats avec un délégué par départem...t au Comité confédéral sera obligatoire dès le 1[er] septembre 1913. (décisi... du Congrès du Havre. V. *Bataille syndicaliste*, du 22 septembre 1912.)

...-3-4) *A. B. C. syndicaliste*. 1911, p. 18-21-23-25.

absurde de voir aujourd'hui autant de syndicats que de corpo-
tions... (1).

Le quatrième degré est constitué par

« la Confédération Générale du Travail, composée de deux sectio
celle des Fédérations et celle des Bourses du travail (ou des uni
de syndicats locales, départementales ou régionales)... (2). Chac
dirigée par un comité. « Les deux comités unis forment le con
confédéral ou la C. G. T. Il est nécessaire de bien connaître
statuts de la C. G. T. et de les avoir sérieusement discutés av
de les adopter pour adhérer à la C. G. T. dont le principe e
tendre à la suppression du patronat et du salariat (3).

Quels sont les rapports du syndicalisme français avec
mouvements syndicalistes des pays étrangers?

Art. 36 des statuts : « Dans le but de favoriser la création d'
entente internationale du travail, la Confédération entretiendra
relations avec les organisations ouvrières et Bourses du travail
autres pays. La Confédération est adhérente au secrétariat in
national corporatif. »

En 1908, la C. G. T. avait momentanément rompu a
cet organisme, parce que celui-ci avait refusé de mettr
l'ordre du jour de la Conférence internationale de Ch
tania la question de l'antimilitarisme, du mouvement
8 heures, de la grève générale, estimant que c'étaient là
« questions dont la solution incombe exclusivement à
représentation intégrale du prolétariat internationa
(Congrès socialistes internationaux), ces deux questio
ont été résolues à Amsterdam (1904) et à Stuttgart (19
conformément aux circonstances » (4).

En août 1909, se tint à Paris, la conférence internation
des secrétaires d'organisations centrales. La proposition d
C. G. T. de transformer ces conférences en « Congrès int
nationaux avec représentation effective des Fédération
afin de créer une « Confédération internationale soupl

(1-2) *A. B. C. syndicaliste*, p. 26-27-29.

(3) Voir les statuts de la C. G. T., Documents annexes.

(4) Compte rendu du Congrès. 1908, p. 20.

Le siège social de la C. G. T. se trouve à Paris, 33, rue de la Grange-a
Belles (Maison des Fédérations).

issante » ne fut pas accueillie par les délégués étrangers qui aignaient, s'ils l'acceptaient, de voir les Congrès internaonaux socialistes diminuer d'importance. En général en urope, à l'étranger, les organismes syndicaux, loin d'être bres et autonomes comme en France, sont sous l'étroite pendance des partis socialistes (1).

Les moyens d'action du syndicalisme révolutionnaire nt : l'action directe (propagande, boycottage, satage, grèves partielles), la grève générale, l'antimilitame. (2)

« L'organisation syndicale outre qu'elle facilite les versements de fonds de la solidarité ouvrière a encore innové la perbe organisation des soupes communistes... l'exode des fants des grévistes chez les travailleurs de différentes calités... la grève partielle est (malgré tout) un entraînement, une gymnastique salutaire qui aguerrit le prolétariat vue d'une lutte suprême qui sera la grève générale révolunnaire... (il y a aussi) la grève des bras croisés... on peut rs distinguer à l'atelier les faibles d'esprit susceptibles de venir des jaunes... (3) s'ils sont trop têtus ou trop vils pour mprendre quel tort ils font à la classe ouvrière en ne se lidarisant pas dans la lutte on leur apprend qu'il y aura des oyens plus touchants de les attendrir... (4) la grève génée ne peut pas être pacifique... le principal obstacle à la évolution c'est l'armée, aussi les syndicats ouvriers n'ont s négligé la propagande antimilitariste... ils organisèrent s caisses du *Sou du Soldat...* » (5)

La C. G. T. dispose en outre du *label* ou marque confédée (qui est un) excellent moyen de reconnaissance des ndicats confédérés « entre eux ». C'est un cachet repréntant sur un globe terrestre deux mains unies avec en

1) Congrès de 1910. Compte rendu, p. 26 et 27.

2-3-5) *A. B. C du syndicalisme*, p. 30 à 45, p. 40-41-42-43.

4) « La chaussette à clous » et « la machine à bosseler »?

exergue C. G. T. et ces deux mots « bien-être et libert
Quelques organisations ouvrières ont, en outre, du *la*
confédéral leur *label* corporatif particulier, telle la Fédé
tion des travailleurs du Livre. Ce *label* indique aux clie
que le produit est confectionné par les ouvriers syndiqués
ou que le personnel est payé au tarif syndical. Il est qu
tion de créer un *label* international. Le *vialicum* est le su
side alloué à un ouvrier syndiqué pour se rendre, en v
d'y trouver du travail, dans une localité autre que ce
qu'il habite. Le journal officiel de la C. G. T. est *La V*
du Peuple hebdomadaire. Son organe officieux, *La Bata*
syndicaliste. La C. G. T. distribue de nombreux trac
brochures, fait apposer de multiples affiches et organise f
quemment des meetings. La section des Bourses réunit, to
les deux ans entre les Congrès, des délégués des diver
Unions locales en des conférences des Bourses; celle de 19
« convaincue de l'efficacité que peuvent avoir les groupes
jeunes gens de la classe ouvrière sous le nom de *Jeunes*
syndicalistes encourage les Bourses qui les acceptent da
leur sein et engage les autres à en créer » (1). Les « jeu
gardes révolutionnaires » ou S. S. R. ne semblent collab
rer spécialement avec les syndicalistes.

Ainsi la puissance du syndicalisme provient de ses « for
d'éducation, d'organisation et d'action ».

Quelle est l'importance exacte du mouvement syndic
liste?

L'on ne peut l'apprécier en tant qu'idée lancée dans
monde du travail «...nous sommes une force qui monte
qui en montant doit lutter contre une force installée sur
sommet !... il nous faut faire effort sur nous-mêmes et fa
effort contre les adversaires... sa ligne (du syndicalism
monte, descend, tourne pour remonter et redescendre to

(1) Compte rendu. Congrès 1910, p. 410.

en opérant une ascension continue. Telle est l'image de la vie ouvrière. » (1)

Au point de vue numérique? Le numéro du 3 au 10 mars 1912 de *La Voix du Peuple*, l'organe officiel du syndicalisme révolutionnaire, indique que :

« la tactique de certaines Fédérations, telles que le textile payant pour 10.000 cotisants, alors qu'elle accuse 48.000 adhérents, n'empêche pas notre C. G. T. d'être forte de 450.000 cotisants, ce qui porte son effectif réel à plus de 600.000 affiliés. Elle est donc loin d'être en décroissance... »

En octobre 1910 à Toulouse étaient représentés : 1° 46 Fédérations et 6 syndicats isolés ; 2° 107 Bourses du travail et unions de syndicats soit 1.382 syndicats votants. Le Congrès se composait de 559 délégués ; En 1912 au Havre 39 Fédérations, 32 Bourses du travail et 1093 syndicats.

Le syndicalisme révolutionnaire semble se désintéresser des luttes électorales. Toutefois, l'un de ses adeptes, Morris, a fait campagne dans l'Yonne en mai 1910.

De l'avis de plusieurs membres de la C. G. T. « ce ne sont pas les organismes qui manquent, ce sont les militants. La foi est en décroissance. »

TACTIQUE

Malgré leur désir d'attirer à eux la grande majorité des travailleurs manuels, y compris par exception les syndicats d'instituteurs, les dirigeants de la C. G. T. ne cachent nullement leurs tendances révolutionnaires antipatriotiques et antimilitaristes. Ils sont violemment hostiles aux groupements ouvriers non affiliés, neutres ou jaunes.

Vis-à-vis des partis politiques et du mouvement anarchiste ils entendent conserver leur indépendance et leur autonomie. La plupart d'entre eux ne dissimulent pas actuellement leur dédain pour le socialisme unifié.

(1) *Les objectifs de nos luttes de classe*, p. 39.

Lors de la première grève des Postiers en mars 1909 « l Comité confédéral, quoique ne voulant pas s'immiscer da cette lutte, suivit avec intérêt le conflit prêt à intervenir les circonstances l'exigeaient. » (1) Lors de la seconde grèv la C. G. T. fut priée d'intervenir par le syndicat des ouvrie des P. T. T. — adhérent à la C. G. T. — Pour ne pas « briser jamais les liens qui s'étaient créés pendant ces deux grèv entre le prolétariat postal et le prolétariat de l'industr privée !.. jusque-là restés indifférents l'un à l'autre » l C. G. T. décida la grève générale. « Peu d'organisations répondirent. » (2)

CRITIQUE

Le syndicalisme concentre actuellement ses efforts su l'amoindrissement de l'autorité patronale dans l'atelier du pouvoir étatique dans la société.

I. — Il y a en ce moment dans l'air un curieux trava d'analyse des éléments du droit très complexe de l'em ployeur, une sorte de dissection de la notion traditionnell de la propriété. « Etre maître chez soi » n'a peut-être plu tout à fait le même sens que jadis. C'est pour le patron qu dirige effectivement son usine. 1° Concevoir, créer et mon ter une affaire industrielle, passer des marchés pour ache ter les matières premières. C'est chercher des séries d clients, se préoccuper de leurs goûts, deviner leurs besoins prévenir leurs désirs ; c'est combattre contre les rivaux natio naux et les concurrents étrangers, en un mot diriger l production au point de vue économique. Et, soit dit e passant, ce sont plutôt les multiples exigences de la lutt commerciale et le souci de l'intérêt personnel que le réclamations des ouvriers qui stimulent, semble-t-i les industriels ; 2° c'est être propriétaire des locaux e des machines, des outils, des combustibles et, avoir l

(1 et 2) Congrès de 1910. Compte rendu, p. 6-10-11.

culté d'installer de nouveaux appareils... de répartir la sogne, d'aménager les diverses phases de la fabrication; c'est choisir les directeurs et les ingénieurs qui surillent, sous la haute direction du patron, les détails chniques de la production, approuver la répartition qu'ils oposent des tâches entre les diverses catégories de traailleurs, régler les différends qui peuvent surgir entre eux fait du conflit de leurs attributions, etc... ; 4° c'est avoir pouvoir de discipline sur le personnel, choix des apprent, ouvriers, contremaîtres et, dans les limites déterminées r les lois sur l'organisation du travail, le droit de fixer heures d'ouverture et de fermeture des chantiers, les glements d'ateliers, les amendes, les jours de paye, le vail de nuit, la proportion des femmes, des enfants, s ouvriers étrangers, etc...

Que le syndicalisme essaie de partager sur ce dernier int l'autorité patronale et d'associer les travailleurs, par termédiaire de leur syndicat, à cette besogne d'aménanent des conditions du travail et à celle très importante contrôle de la stricte application des lois dites ouvrières, ilà qui paraîtrait dans leur rôle et dans leurs moyens. tons que le syndicalisme le fait un peu pour réaliser un gue idéal inspiré de survivances du droit naturel (iniité économique, mal patronal, justice sociale, etc.), mais tout, et là est sa caractéristique, parce qu'il est le plus t, parce qu'il met à profit les circonstances pour imposer volonté. S'il est vrai comme l'a dit un humoriste que s droits sont des faits qui ont longtemps duré » les conêtes pratiques des syndiqués, une fois reconnues et nsacrées par la loi, deviennent des droits pour eux et des ligations pour les patrons. C'est en ce sens que l'on peut rler de force créatrice.

Mais que le syndicat soit apte, même dans un avenir core lointain et, vraiment l'institution d'une commission

de la grève générale, rue de la Grange-aux-Belles, paraît p
le moins prématurée, à jouer le rôle de directeur de la p
duction au point de vue économique (1) que remplit
tuellement le patronat; que la Confédération générale
travailleurs (2) puisse un jour remplacer l'ensemble
patrons, voilà qui n'est nullement démontré et qui d'aille
paraît tenir un rang secondaire dans les préoccupati
du syndicalisme actuel; or au point de vue social la fo
tion économique du patronat est plus importante que
pouvoir de discipline dans l'atelier (3).

II. — Le syndicalisme entend par producteurs
ouvriers seuls. Or, concourent également à la producti
aussi indispensables les uns aux autres et les uns et
autres à la Nation : 1° les inventeurs, découvreurs, expé
mentateurs qui créent vraiment soit des forces nouvel
(vapeur-électricité-gaz), soit des machines inconnues au
ravant (métier Jacquard, locomotive, moteur à explosi
soit des procédés inédits de fabrication, soit des moy
d'employer des matières premières insoupçonnées ja
(coton, caoutchouc, pétrole, etc.); 2° les capitalistes
sens large du mot, c'est-à-dire des gens qui offrent à ceux

(1) L'exemple de la grève et du sabotage qui se sont produits à la verr
ouvrière d'Albi en septembre 1912, sans qu'on puisse en tirer une conclu
expresse et générale, semble bien montrer que les masses ouvrières ne
pas prêtes encore à ce rôle de direction.

(2) Certains économistes ont suggéré la création d'associations ouvri
qui loueraient la force travail de leurs adhérents. V. dans ce sens une broch
de M. Fernand Jacq *L'Erreur syndicaliste*, Paris, 1908.

(3) Au Congrès socialiste de 1908, M. Jaurès ne put s'empêcher de le f
remarquer à M. Lagardelle. « Il n'y a pas dans le patronat qu'une puissa
d'autorité imposant de haut à des salariés une discipline arbitraire, il
une puissance d'exploitation absorbant au profit du capital une parti
la production du travail et Lagardelle m'a paru chercher uniquemen
transférer à des collectivités ouvrières la puissance patronale de discip
et ne pas se préoccuper de transférer à la société de producteurs la puiss
patronale de profit. Ce n'est que la moitié du socialisme. » Constans « ce
pas même le quart ». Jaurès « Non, car je crois que la classe ouvrière sou
autant de la diminution de dignité que lui inflige un régime d'autorité
de la diminution de bien-être que lui inflige un régime d'exploitation;
tous les cas ce n'est qu'une partie du socialisme ». Compte rendu, p. 353.

veulent les utiliser dans une affaire industrielle ou commerciale, moyennant une rémunération fixe (obligations) ou variable avec les bénéfices (actions), les sommes d'argent qu'ils possèdent par héritage ou qu'ils ont amassées par leurs sacrifices, leurs sens de l'économie, leurs efforts d'épargne, un surcroît de travail parfois, etc; 3º les chefs d'entreprises, les entrepreneurs qui cherchent à utiliser les découvertes des inventeurs, l'argent des capitalistes et les efforts des autres agents de la production; 4º les ingénieurs, directeurs techniques, comptables, secrétaires, dessinateurs, voyageurs, représentants, etc.; 5º les contremaîtres et les ouvriers; 6º les auxiliaires et les apprentis.

Il y a là des catégories différentes de travailleurs, étroitement mêlées dans l'effort de la production, interdépendantes et solidaires les unes des autres, ayant chacune leur tâche bien définie, morcelée, divisée, leurs responsabilités propres, leurs avantages et leurs charges particulières, leurs intérêts et leurs devoirs, leurs droits et leurs obligations; les uns sont des salariés, d'autres des « capitalistes ». D'autres sont à la fois salariés et capitalistes. Mais, il y a des salariés qui vivent en bourgeois, en riches bourgeois même (directeurs, ingénieurs) et des propriétaires, des bourgeois (paysans, patrons pêcheurs), qui vivent plus mal que des salariés.

III. — Le syndicalisme ne voit que l'usine et l'atelier, oublie la société en général, c'est-à-dire la vie dans sa multiple complexité et il veut bouleverser l'ensemble des rapports sociaux !

IV. — Le souci trop exclusif de détruire n'est guère compatible avec la préoccupation de reconstruire, et l'esprit permanent de révolte, le mécontentement érigé en système, le goût de la lutte, si c'étaient des armes efficaces pour saper et jetter bas l'édifice social actuel, constitueraient

peut-être des moyens inefficaces, sinon même opposés a but cherché, pour rebâtir une nouvelle cité.

V. — Internationaliste ne signifie nullement antipatriot un pacifiste n'est pas un antimilitariste au sens absolu d mot. A vrai dire, l'antimilitarisme relève plutôt de la doctrine anarchiste idéale qui croit à la fraternité humair complète et générale, à la possibilité de la « disciplir volontaire » « de la libre contrainte ».

VI. — Enfin, la doctrine syndicaliste renferme de multiples contradictions : 1° Comment la classe ouvrière seule par la seule transformation de l'atelier patronal, pourrai elle modifier toute la société, et en fonder une autre pl compliquée, plus civilisée, c'est-à-dire plus complexe enco que celle qui existe aujourd'hui? 2° bannir l'action indirecte et baser l'organisation syndicaliste sur la représentation et les délégations. 3° faire appel à tous les travailleurs sans distinction d'opinions politiques ou religieuses leur imposer la mission d'abord de collaborer à un trava de destruction de l'idée d'État et de l'idée de Dieu (ou d Providence tout au moins) ensuite à une œuvre de préparation d'une société collectiviste ou communiste. On beau arguer en termes subtils de la distinction entre l mouvement, l'action de la classe ouvrière (qu'est le syndicalisme) et la classe ouvrière elle-même (qu'il n'est pas on ne rendra pas possible à un travailleur véritablemen « conscient » catholique, patriote, militariste, légalitair radical ou progressiste, l'entrée dans un syndicat adhérent à la C. G. T.

Quoi qu'elle dise, la C. G. T. est une organisation politico économique dans laquelle les préoccupations politiques nous ne disons pas électorales —l'emportent sur les souci économiques.

*
* *

Il y aurait lieu de parler de l'anarchisme auquel semblent ı certaines parties de leur doctrine, confiner divers éléents extrêmes. Mais l'anarchisme classique a subi une lipse et une nouvelle doctrine se trouve en voie d'élaboraon (Négation abstraite de l'État, antiparlementarisme, mmunes indépendantes, commission des biens, etc.) et s groupement anarchistes sont en formation.

*
* *

Ainsi entre chacun des partis politiques principaux se ouvent des groupements intermédiaires qui ménagent de ın à l'autre les transitions.

Si le parti républicain démocratique se rapproche telleent de la nuance juste milieu qu'il paraît à l'heure acelle s'identifier avec elle le néo-syndicalisme, peut être nsidéré comme situé au delà du parti socialiste propreent dit. L'Action libérale populaire occupe entre les royates et les bonapartistes d'une part, les républicains modérés (à certains égards, en matière d'organisation corporave notamment) les radicaux d'autre part, une place ı'il est assez difficile de déterminer avec précision.

Nous essaierons plus loin de répartir tous les groupeents politiques que nous avons rencontrés entre les quatre andes formes, les tendances générales que nous avons sayé de définir.

LIVRE TROISIÈME

I

LES GROUPEMENTS AUXILIAIRES

Il y a des groupements politiques de caractère, de nature , d'importance fort diverses. Certains sont spécialement ›nstitués, dans le but de seconder, sur des terrains partiıliers, l'action des divers partis, recrutement de nouveaux lhérents et détails de propagande notamment; d'autres ı contraire sont créés dans des intentions différentes, ıais se trouvent en fait amenés par les circonstances, la ersonnalité de leurs dirigeants, l'affinité étroite entre leurs rincipes et leurs idées d'une part, la doctrine et le proramme de tel ou tel parti d'autre part, à prêter à ceux-ci, lus ou moins ouvertement et consciemment, tant le conours collectif de leur organisation disciplinée que l'influene individuelle de leurs membres.

*
* *

Nous avons déjà constaté l'existence, dans l'ordre poliique, de plusieurs associations dans lesquelles les jeunes ;ens reçoivent les enseignements des vétérans et les conseils les *leaders* parfois les suggestions des militants qui les nvitent à collaborer aux manifestations de l'activité des ›artis auxquels elles se rattachent, pépinières de futures ecrues de ces organisations.

Jeunesses royalistes et camelots du roi, jeunesses pré›iscitaires catholiques, libérales, républicaines (1), laïques,

(1) V. le Compte rendu du Congrès tenu à Paris les 1er 2 et 3 novembre 1912 ıar « L'Union des jeunesses républicaines, laïques, démocratiques et sociaes » au cours duquel furent discutées la crise de la démocratie, la solidarité, a défense laïque, le pacifisme et le patriotisme.

comités jeunes républicains, jeunesses socialistes, jeune gardes de la Sûreté révolutionnaire, jeunesses syndicalis tes, etc.; en outre, il y a les comités, les fédérations, le unions, les associations d'étudiants des diverses nuance politiques.

Les membres de ces organisations, qui sont plus o moins ramifiées en province, dont les différentes section disséminées sur tout le territoire sont plus ou moins étroi tement fédérées en une association nationale, se réunissen périodiquement, écoutent des conférences, préparent de meetings; certains tiennent des congrès annuels (1) au cour desquels les assistants entendent la lecture de rapports e de discours, discutent des motions, émettent des vœux. L principal intérêt qu'elles offrent semble être de fournir de indications sur l'état d'esprit des jeunes gens et sur l conception qu'ils se font des choses de la politique. L'o pourrait rapprocher de ces groupements, la Ligue des con férences radicales et la Ligue de propagande radicale socia liste.

Dépourvues de tout caractère politique, diverses réunion à l'École de droit ou au Palais groupent, en vue de l'étud en commun de certains problèmes d'actualité et de l'en traînement mutuel de leurs membres à l'art oratoire, de étudiants ou de jeunes avocats. Telles les conférences « Tron chet », « Turgot », « Malesherbes », etc... qui rappellent d loin les clubs anglais des 80 ou des 100 que nous avon précédemment rencontrés.

Il est d'autres groupements qui ont surtout pour bu d'affirmer de loin en loin, en des occasions solennelle l'attachement de leurs adhérents à un même idéal poli tique. Nous citerons les Bleus de Bretagne, les Bleus d

(1) V. par exemple dans le *Temps* du 4 août 1912, le compte rendu du Con grès des Jeunesses laïques.

Normandie (1), les organisateurs du Banquet Hoche, le omité de l'Action nationale, le Congrès des classes moyennes, la Ligue républicaine d'action nationale, le Comité 'action républicaine aux colonies. etc.

Certaines associations s'adressent plus particulièrement des milieux déterminés et concentrent leur activité sur es points spéciaux, la propagande électorale notamment. Elles interviennent en patronant des candidats, en publiant es manifestes, tels le Comité républicain du commerce, de industrie et de l'agriculture (Comité Mascuraud, place de 'alois) qui compterait, paraît-il, 175 sections en province et uelques-unes dans la France d'outre-mer. Ce groupement organisé à plusieurs reprises des grands banquets démocraques dans lesquels le président du Conseil, alors en fonctions, a pris la parole. La Fédération des commerçants étaillants de France; l'Union fédérative des commerçants. elle-ci, le 22 avril 1910 lançait un appel rédigé dans la ote suivante :

« Depuis longtemps des esprits turbulents s'acharnent à séparer capital et le travail... C'est pour vous une obligation plusieurs is sacrée de mettre fin à cette guerre... vous devez tous voter our des adversaires résolus de tous les monopoles d'État. »

Il y a des organisations plus ou moins fermées, et poliques, qui poursuivent un objet très particulier.

La Ligue des patriotes présidée par M. P. Déroulède, qui se ropose d'entretenir dans le pays le souvenir des deux rovinces arrachées en 1871 et de ne pas laisser prescrire idée de la revanche; ce qu'il reste de la ligue de la Patrie rançaise fondée à la fin du XIXe siècle pour protester contre e que ses membres appelaient les atteintes à l'œuvre sacrée e la défense nationale.

La Ligue de l'enseignement créée pour concourir à la rotection de l'école primaire et de la culture laïque, ins-

(1) Section créée en septembre 1912.

pirée semble-t-il surtout par le parti radical socialiste Par contre la Fédération des associations de pères de fa mille catholiques, qui s'appuie sur l'Action libérale populaire Le Comité républicain de la représentation proportion nelle. Le Comité de défense du suffrage universel fondé en août 1912 pour lutter contre les proportionnalistes et l Ligue d'union républicaine créée en septembre de la mê me année pour chercher un terrain et une formule d'en tente entre les deux groupements précités. Citons enfin l Fédération nationale contre l'impôt sur le revenu qui n'es pas sans quelque analogie avec la « Budget League » an glaise de 1909 (contre le Budget Llyod Georges).

* * *

Mais c'est surtout dans le domaine économique que de organisations, fondées en dehors de toutes fins politique secondent, directement ou non, l'action des divers partis

L'adhésion donnée à l'un ou à l'autre de ceux-ci et le manifestations d'opinions qu'elle provoque viennent div ser ceux que des préoccupations strictement profession nelles devraient réunir en masses compactes. C'est ain qu'il y a parmi les travailleurs des chemins de fer des grou ments catholiques qui sont plus ou moins ouvertement in pirés par l'Action libérale populaire, des syndicats socia listes qui suivent les directions, les uns du socialisme réfor miste, les autres du socialisme unifié, des fédérations révo lutionnaires qui prennent leur mot d'ordre à la C. G. T De même les travailleurs de la Fédération du Livre son les uns réformistes, les autres révolutionnaires. Sans dout ce sont là des courants qui partagent actuellement le syn dicalisme, mais leur existence même sur le terrain purement économique crée, entre ces associations corporatives e certaines organisations politiques, une affinité particulièr dont celles-ci tirent profit.

Nous avons vu que l'Action libérale populaire se félici-
ait de pouvoir compter sur le concours de diverses « Unions
bérales de patrons industriels et commerçants » et sur
elui de l'« Union des travailleurs libres » qui comprend 5.000
nembres. Au contraire plusieurs organisations patronales
e cachent pas leurs sympathies pour d'autres partis.

Les syndicats, et surtout ceux dont les militants « font
e la politique », sont donc, dans une certaine mesure et
usqu'à un point difficile à déterminer avec précision, au-
ant d'organisations auxiliaires pour les différents partis
ers lesquels les poussent les préférences personnelles de la
najorité de leurs adhérents ou les suggestions de leurs *lea-
ders* les plus influents.

Aussi divers polémistes n'hésitent-ils pas à reprocher à
ertains groupements économiques (sociétés d'agriculture
t syndicats agricoles notamment) de se laisser dominer par
des influences réactionnaires ».

* * *

Sur le terrain social il est des organisations qui, tout en
'adressant à l'universalité des citoyens, paraissent s'ins-
pirer, dans les diverses manifestations de leur activité, de
'état d'esprit qui anime les dirigeants de tel ou tel parti.
La ligue des droits de l'homme et du citoyen dont les ten-
lances et la doctrine paraissent rappeler celles du radicalis-
ne. La ligue patriotique des Françaises qui n'est pas sans
quelque vague ressemblance avec la « Primerose league »,
que nous avons signalée, et qui, en apparence au moins
gravite dans l'orbite de l'Action libérale populaire, cer-
ains comités de dames de celle-ci étant directement affi-
iés à celle-là.

Il n'existe pas en France de grands clubs politiques ana-
ogues au Carlton Club (conservateur) ou au National
iberal Club (libéral) de Londres. Il y a bien un cercle ré-

publicain (5, avenue de l'Opéra) des cercles dont la majorit des membres paraissent être des conservateurs (tels l Jockey Club), divers cercles politiques en province, mai leur influence mondaine et sociale semble plus important et plus réelle que leur importance politique, qu'il serait d'ail leurs fort difficile de définir avec précision.

Parfois il a été créé certains groupements éphémère qui, comprenant des citoyens de toutes opinions et de tou tes croyances, se proposent d'obtenir des pouvoirs public une mesure particulière, soit la grâce, soit la révision d procès d'un condamné, tel en 1912 le Comité Rousset.

Enfin l'on pourrait citer plusieurs organisations qu se sont fondées pour permettre à l'élite intellectuelle de l Nation « d'aller au peuple » et d'essayer de l'éduquer poli tiquement autant que socialement. Les Universités popu laires furent en leur temps une généreuse et splendid tentative dans cet ordre d'idées. Ce mouvement ne tin pas, pour des raisons multiples et variées, les espérances qu ses promoteurs avaient fondées sur lui (1).

* * *

Dans l'ordre philosophique il existe des groupement variés, les positivistes (2), les spiritualistes, les libres-pen seurs , etc., que leur doctrine paraît rapprocher plutôt d tel parti que de tel autre, bien qu'ils soient ouverts à tou les adhérents à leurs propres idées quelles que soient le convictions politiques de ceux-ci. Certains ont même pri position parfois et lors des élections publié des appels o lancé des manifestes.

Il serait bien difficile de préciser le rôle que la franc maçonnerie a joué et joue encore dans les luttes politique

(1) Voir à ce sujet divers ouvrages de M. Deherme, actuellement directeu de la revue intitulée *La coopération des idées*.

(2) Une curieuse brochure publiée il y a quelque temps a reproché à certain positivistes de France d'avoir incité le comité jeune turc « Union et progrès » à appliquer en Turquie les idées politiques d'A. Comte.

urnalières; nous avons vu que si grandes que paraissent s affinités avec le radicalisme elle restait en fait indé-ndante de celui-ci puisque les congrès radicaux socialistes ıt repoussé des propositions qui avaient été votées à l'una-mité dans plusieurs convents et assemblées générales des ɔges. Rappelons qu'au Congrès des Unifiés à Lyon en vrier 1912, après des discussions qui duraient depuis plu-eurs années, il a été décidé que les socialistes pourraient ntinuer à faire partie de la franc-maçonnerie. Il semble en que cependant l'organisation maçonnique ait large-ent contribué à vulgariser et à populariser jusque, dans les llages les plus reculés, la doctrine et au moins certains ticles du programme radical socialiste.

Dans quelle mesure, l'Église, soit le clergé séculier, soit s congrégations religieuses, a-t-elle mis son influence à la sposition des partis dont les principes essentiels ont ses éférences? il est impossible de le déterminer avec exacti-de. De même que de 1871 à 1876, nous avons vu qu'il y ait parmi les prélats, des légitimistes, des orléanistes, des ɔnapartistes de même sans doute aujourd'hui les diri-ants catholiques ont une prédilection les uns pour les yalistes, les autres pour les plébiscitaires, les autres en-re pour les membres de l'Action libérale populaire. Mais lle-ci ne paraît pas s'identifier avec le mouvement catho-que proprement dit. Le fait que divers évêques ont cru voir créer des Unions diocésaines distinctes des Comités partementaux de l'association précitée, semble le prou-r. Néanmoins dans la mesure où les clercs et les organes tholiques peuvent prédisposer les électeurs à écouter ec bienveillance telles ou telles doctrines politiques, ils nstituent pour les partis qui formulent et défendent lles-ci des auxiliaires et des alliés.

Il existe un comité de défense religieuse qui affirme que tout électeur est responsable de son vote devant Dieu,

que deux questions s'imposent à l'attention des catho-
ques, d'abord le respect de la liberté religieuse ensuite
liberté d'enseignement et d'éducation chrétienne (1). »

Par contre l'Association nationale des libres-penseu
déclare qu'elle « réclame l'enseignement laïque dans tou
sa plénitude et qu'elle est par conséquent adversaire de
liberté d'enseignement. » (2)

* * *

Il est plusieurs sociétés savantes ou associations politi
sociales qui, sans avoir aucun lien direct ou indire
apparent ou caché avec l'un ou l'autre des divers partis
présence, élaborent des projets que souvent le Parleme
se borne à accueillir à faire siens et à voter.

« Maintes lois pénales ou pénitentiaires, mutualistes
« administratives, protectrices des travailleurs ou de
« santé publique ont reçu les premières impulsions de
« Société des prisons ou des études législatives, d'associ
« tions nationales ou de groupements scientifiques. » l
franc-maçonnerie également, étudie les différentes que
tions d'actualité : « Si on consulte les ordres du jour d
loges, il n'en est pas une qui n'ait inscrit la séparati
des Églises et de l'État; d'un bout à l'autre de la Fran
un véritable mot d'ordre courut dans nos ateliers ». (3)

Ce qui fait que « le Parlement demeure l'écho du deho
l'enregistreur de solutions élaborées ou discutées en d
milieux d'une compétence point dépassée et d'une discr
tion peu marquée ». (4) Il y a-t-il vraiment là une ab
cation des Assemblées délibérantes? L'évolution de n
sociétés, si prodigieusement complexes et exubérant
soulève une foule de questions d'importance inégale et

(1 et 2) *Annuaire du Parlement*, 1910-1911, *Les groupes*, p. 326.

(3) Compte rendu officiel du Convent de 1907, p. 62 et 65, cité par
Delpech.

(4) Préface à l'*Annuaire du Parlement*, 1909, *La démocratie et le régi
représentatif*, p. 35, par M. J. Delpech.

est pas mauvais, semble-t-il, que d'une part les problèes de nature spéciale et secondaire, soient étudiés, approndis et présentés pour ainsi dire, tout prêts à la conération du législateur par des associations de spécialistes prouvés ou de dévouements désintéressés, et que d'aue part les plus graves questions, précisément à cause leur gravité même, soient préalablement discutées et caminées sous toutes leurs faces dans des groupements origine de tendances et de caractère très différents. Il araît y avoir là plutôt une heureuse division du travail, contact plus intime des Représentants du peuple avec s divers éléments qui concourent à la formation, en même mps qu'à l'expression, de l'opinion publique nationale. 'ailleurs de telles enquêtes et discussions ne se résument ue dans des vœux destinés à éclairer le Parlement, et non as à le lier. Celui-ci reste seul juge de la suite qu'il importe leur donner.

Le même caractère de cercles d'études, réunissant sans ception de parti les sénateurs et députés de toutes uances qui s'intéressent plus spécialement à un sujet éterminé, peut être donné aux groupes parlementaires non olitiques. (1)

(1) C'est ainsi qu'en 1911 il y avait *au Sénat*, les groupes : agricole, (128 embres) colonial (91) hippique (45) oléïcole, sucrier, antialcoolique (108) groupes de l'aviation (183) du commerce et de l'industrie (100) d'études térieures (40) de la mutualité (110) du sucre et de l'alcool. — *A la Chambre des députés*, 36 groupes : agricole, antialcoolique, colonial et des affaires térieures, républicain de défense paysanne, viticole, des libertés locales, éducation physique et de préparation militaire, d'études douanières, des édecins, de la prévoyance sociale, de l'enfance et de l'adolescence, des nateurs et députés des villes de plus de 100.000 habitants, des stations ermales, de l'alimentation, de l'armée coloniale, de l'art, de l'art populaire, de défense du personnel des chemins de fer, de défense du personnel de la Compagnie P. L. M., de la coopération ouvrière, d'étude pour protection contre la criminalité, de défense des intérêts bretons, des putés maires, de défense de l'école laïque et d'encouragement à l'enseignement primaire, de défense forestière et pastorale, de défense du personnel forestier, d'éducation populaire et d'action républicaine, du monole d'enseignement, des expositions et manifestations extérieures du commerce et de l'industrie, des inscrits maritimes, des intérêts économiques de

Ces groupes n'ont rien de politique et réunissent d parlementaires de toutes nuances et opinions ; mais en ra prochant précisément des membres des partis les pl opposés en leur permettant de se mieux connaître, et p suite de s'estimer et s'apprécier davantage, ils peuve exercer une influence heureuse sur le travail législatif. I constituent d'ailleurs, nous l'avons dit, des cercles d'étud et des centres de formation de l'opinion publique. A ce tit ils devaient figurer dans l'énumération des groupemen auxiliaires qui secondent, sur les terrains les plus dive sous des formes très variables et à des degrés fort diff rents, sinon les vues particulières et les desseins précis d partis, du moins leur action et leur influence.

L'ARMÉE ET LES PARTIS

Les partis d'opposition comptent, le cas échéant, s l'intervention des troupes pour faire prévaloir leur systèr et leur solution. « Quelque coup d'État militaire renverse la République et refera la Monarchie... le nouveau gouve nement s'appuiera nécessairement sur l'armée et cela suf bien. » (1) Les impérialistes ne sont pas aussi catégoriqu et ne disent pas tout haut ce qu'ils pensent tout bas, ma au fond leur souhait d'une complicité éventuelle de ce tains grands chefs militaires est peut-être analogue à cel

Paris et de la Seine, de la locomotion aérienne, de la mutualité, des ports établissements de la marine, pour la protection des animaux maltraités, p l'amélioration des retraites ouvrières et paysannes, de la R. P. et de la forme électorale, majoritaire ou antiproportionnelle, de l'administration pé tentiaire, de défense des receveurs buralistes, des voyageurs et représentar de commerce. Enfin huit groupes *interparlementaires*, ceux de l'arbitra international, de la décentralisation et des libertés locales, d'éducation pl sique et de préparation militaire, d'études douanières, des médecins, de prévoyance sociale, de l'enfance et de l'adolescence, des sénateurs et députés des villes de plus de 100.000 habitants, des stations thermales.

(1) M. Ch. Maurras, *Enquête sur la Monarchie*, p. 139 et 140.

s néo-royalistes. L'Action libérale populaire a entendu, us l'avons vu, dans son Congrès de 1911, l'un de ses embres parler du concours possible, si certains événe- nts se produisaient, d'une ligue militaire qui, paraît-il, n qu'à Paris réunirait 800 officiers. Les socialistes qu'ins- re M. Hervé, après avoir prêché l'antipatriotisme l'anti- litarisme la désertion et l'insurrection en temps de erre, semblent au contraire, depuis une date récente, éconiser la conquête progressive de l'armée et surtout corps des sous-officiers rengagés par les éléments révo- ionnaires. (1) Un syndicaliste révolutionnaire a dit : omment arriverez-vous à la suppression de l'exploita- on si vous n'avez pas avec vous l'armée pour que l'in- rrection soit victorieuse? » (2) La C. G. T. engage les jeunes ndicalistes à faire à la caserne une active propagande faveur de ses idées et, pour ne pas leur laisser perdre ut contact avec leurs syndicats respectifs, a institué uvre du *Sou du Soldat.*

Les partis de gouvernement désirent que la politique soit clue de l'armée et que celle-ci soit consacrée uniquement a défense du pays. Les radicaux socialistes demandent e le corps des officiers soit démocratisé et républica- sé. (3)

La Ligue de la Jeune République estime que l'armée doit e désintéressée, fraternelle, et démocratique. (4)

1) Voir le compte rendu de la conférence faite le 25 septembre 1912 à la e Wagram par M. G. Hervé. *La guerre sociale* nos du 2 au 28 octobre 1 2. L'orateur déclara que son plus grand tort était de s'être laissé traiter antipatriote alors qu'il n'avait jamais condamné que la forme actuelle de patrie.

2) Voir plus haut. p. 388.

3) Voir notamment dans le compte rendu du Congrès de Tours (octobre 1 2) la déclaration du parti par M. Dumesnil.

4) Discours de M. Marc Sangnier le 3 octobre 1912. Salle des sociétés sa- vtes. V. le journal *La Démocratie*, du 4 octobre 1912.

*
* *

De même que les grands arbres vont puiser, par un s
tème compliqué de racines et de radicelles de plus en p
ténues et ramifiées, dans des sols de nature variable
à des profondeurs inégales, la sève et la vie qui, en ci
lant le long de leur tronc, projettent dans l'air bleu e
lumière blonde l'abondance de leurs frondaisons et la
gueur de leurs branchages, de même les partis politiq
par l'ensemble hétérogène et complexe des groupes, lig
Comités, associations, unions, Fédérations qui gravit
autour d'eux, pénètrent à des degrés différents dans les
lieux les plus divers, y propagent le suc de leurs princi
et l'essence de leurs méthodes, créent des affinités, dé
minent des courants qui leur apportent en retour des s
pathies, des collaborations, des dévouements.

II

LES ORGANISATIONS DE PRESSE

Dans un pays de libre opinion où l'intense information
devenue, a-t-on pu dire, comme un sixième sens, le pri
pal moyen d'action des partis politiques, celui par lec
ils manifestent même leur existence, ce sont les di
moyens d'expression de la pensée et ceux-ci vont d
feuille périodique au livre, en passant par les affiches,
tracts, les bulletins, les brochures, les revues. .

Nous n'examinerons ici que les journaux et pa
eux que les organes politiques.

Il existe une extrême diversité de publications qu
diennes, hebdomadaires, mensuelles trimestrielles, etc... l
première division apparaît, et il y a autant de presses di
rentes qu'il y a d'objets distincts dans le domaine de l

…té humaine : Presse économique, coloniale, judiciaire, …ncière, littéraire, scientifique, médicale, religieuse, spor…, militaire, maritime (1), etc.

…ien qu'à Paris il existe 39 journaux d'administration, 76 d'agri…ure, 45 d'annonces, 63 de commerce, 48 d'économie politique, …de finance, 4 de franc-maçonnerie et de libre-pensée, 99 illustrés. …'instruction, 96 de droit et de jurisprudence, 247 de médecine, …urgie hygiène et thérapeutique, 136 de modes, 78 mutualistes, …politiques, 137 de province et d'étrangers à Paris, 96 de religion …olique, 18 protestants, 4 israélites, 183 revues littéraires politi…s et scientifiques, 64 de sciences, 123 de sports, 61 de chambres …licales et de syndicats (2).

…es sociétés commerciales auxquels appartiennent ces …érents périodiques défendent leurs intérêts, dans ce qu'ils …vent avoir de commun, en formant de vastes groupe…nts autonomes (3). A noter qu'à côté de ces organes …ciaux et techniques, il y a dans les grands journaux des …riques particulières qui correspondent chacune aux plus …ables des matières précitées.

…l y a une seconde division de caractère territorial ; les …érents organes d'une même cité, département ou région …ssemblent en autant d'organisations indépendantes :

…yndicat de la presse parisienne, de la presse de Seine-et-Marne, …a presse marseillaise, de la presse périodique de Marseille et du …-est, association de la presse de l'Est, etc., etc. Les grandes villes …les régions ont chacune leur association ou leur syndicat de …sse locale, départementale ou régionale.

…'autres groupements s'étendent même sur l'ensemble … territoire (la capitale exceptée).

…ssociation (et aussi syndicat) de la presse républicaine départe-

…1-2) *Annuaire de la Presse et du Monde politique* 1911.

…3) Association de la presse économique et financière, syndicat de la presse …mmerciale et industrielle, syndicat de la presse financière indépendante, …dicat des journaux et publications périodiques, syndicat de la presse …rtive, des journaux politiques, syndicat de la presse coloniale française, …dicat de la presse périodique, etc..., etc...

mentale de France, association de la presse monarchique et cath
lique des départements, association de la presse plébiscita
départementale, syndicat de la presse socialiste, l'association
la presse régionale (créée par l'A. L. P.)

Parfois, seuls les journaux d'une même spécialité s'un
sent.

Syndicat de la presse parlementaire départementale, syndi
de la presse municipale parisienne, syndicat des journaux de la
gue française paraissant à l'étranger, syndicat de la critique pa
sienne, association de la presse coloniale marseillaise, etc., etc.

A citer :

l'Association internationale de la presse, l'union internation
des associations de presse, la Fédération internationale de la pre
périodique.

Il y a une troisième division qui se combine avec les de
précédentes, celle des journalistes professionnels (1) et
journalistes plus ou moins amateurs. Ces diverses organi
tions sont groupées, telles celles qui forment le com
général des associations de la presse française et qui so
au nombre de six; 1° le syndicat de la presse parisien
(Directeurs de journaux); 2° l'association syndicale p
fessionnelle des journalistes républicains français; 3° l'as
ciation des journalistes parisiens; 4° l'association et
syndicat de la presse républicaine départementale; 5° l'a
sociation de la presse monarchique et catholique des
partements; 6° l'association de la presse département
plébiscitaire. Ce groupement représente, dit-il, le journ
lisme français, tant vis-à-vis des pouvoirs publics que de
presse étrangère. « Il veille au respect des droits de
presse et à la défense des intérêts moraux et matériels de
profession de journaliste. »

Dans l'ordre purement politique il est des groupeme

(1) Association des secrétaires de rédaction des journaux et revues, as
ciation syndicale professionnelle des journalistes commerciaux, industr
et agricoles, parisienne des journalistes parlementaires, association con
ternelle et mutuelle de la Presse judiciaire parisienne, association des in
mateurs judiciaires parisiens, association générale des publicistes franç
etc..., etc...

qui servent plus spécialement de lien à un certain nombre de journaux auxquels ils fournissent à un moment donné les mêmes articles et documents. Tels le *Bulletin correspondance de l'association nationale républicaine* (organe républicain de défense sociale qui accorde entièrement le droit de reproduire ses informations et ses études à tous les journaux qui consentent l'échange). *L'Informateur parlementaire* qui sur 2.000 exemplaires en adresse 1.500 à la presse départementale. De pareils moyens d'action sur l'opinion publique peuvent constituer pour les partis des forces importantes sans compter les agences qui centralisent puis répartissent les nouvelles, *Havas*, *Fournier*, *Information*, etc.

Comment les journaux politiques de Paris se répartissent-ils entre les grandes tendances que nous avons précédemment exposées?

Les éléments conservateurs et oppositionnels diposent de puissants et nombreux organes. *L'Action francaise*, *La Gazette de France*, (quotidien), *L'Accord social* et le *Réveil francais* (hebdomadaires) *Le Panache* (bimensuel) sont royalistes, *Le Soleil* et l'*Autorité* s'intitulent monarchistes, *Le Gaulois*, conservateur monarchiste. *Le petit Caporal* est impérialiste, *l'Appel au peuple* et *la Volonté nationale* (hebdomadaires) se disent plébiscitaires, *La Patrie*, se qualifie d'organe de la défense nationale. *La Défense nationale* (hebdomadaire) s'accorde l'épithète de patriotique conservateur tandis que *La Jeunesse française* (bimensuelle) se déclare nationale et revisionniste.

Il importe de faire une place à part à la forte organisation des journaux catholiques. Nous avons vu que rien qu'à Paris, il en était publié 96. La plupart d'entre eux sont groupés sous le nom de « *Maison de la Bonne Presse* », dans la main de leur directeur-propriétaire, actuellement M. Paul Féron-Vrau. Au premier rang vient, *La Croix*, avec

ses 104 éditions locales ou régionales, puis les organes hebdomadaires *Les Causeries du dimanche*, *La Chronique de la presse*, *Les Conférences*, *Les Contemporains*, *Cosmos*, *La Croisade de la presse*, *La Croix du dimanche*, *La Croix illustrée*, *La Croix des marins*, *L'Écho du Noël*, *Le Noël*, *Le Pèlerin*, *Les Questions actuelles*, *le Sanctuaire*, *Les Vies des Saints*, *La Revue d'organisation et de défense religieuse* (bimensuelle) enfin les publications mensuelles : *L'Action Catholique*, *l'Eucharistie*, *Le Fascinateur*, *Jérusalem*, *Le Mois pittoresque et littéraire*, *Notre-Dame de Rome*, *Échos d'Orient* (bitrimestriel)

– L'on peut citer en dehors de ce groupement, *L'Univers*, *Le Globe*, *La Semaine religieuse de Paris* (hebdomadaire), *Le Correspondant* et la *Revue du monde catholique* (bimensuels).

Un peu au delà, vers le centre, les deux bulletins l'un hebdomadaire, l'autre trimestriel de l'Action libérale populaire. *L'Alerte*, (libéral indépendant), *La Libre Parole* (antisémite indépendant) *L'Écho de Paris*, *La Liberté*, *L'Intransigeant*, *La Presse*, *La Démocratie* (jadis organe du *Sillon* aujourd'hui journal de la ligue de la Jeune République), ces derniers périodiques étant sur la frontière des conservateurs et de l'aile droite du parti républicain.

Celle-ci inspire divers périodiques, *Le Journal des Débats politiques et littéraires* (républicain libéral), *Le Républicain de Paris* (organe d'union démocratique et sociale), *La République Française* (organe officiel du parti républicain modéré) *Le Progressiste* (hebdomadaire, républicain libéral) *La Petite Presse* (républicain progressiste) *Le Bulletin correspondance de l'association nationale républicaine* (organe républicain de défense sociale.)

Puis divers journaux qui s'intitulent « Républicain » sans épithète, *L'Avenir National*, *La Démocratie Rurale* (hebdomadaire) *Le Journal*, *Le Petit Parisien*, *Le Pet*

ournal, *La Gazelle du Village* (hebdomadaire, républicain olitique et agricole).

Plus près encore de la tendance juste milieu *Le Bulletin de l'Alliance républicaine démocratique* (hebdomadaire), et rigée par son secrétaire général *La Correspondance politique et agricole*; *Le Drapeau* (bimensuel, républicain démocratique). *Le Courrier des Deux Mondes* (hebdomadaire, républicain de gouvernement). Diverses revues s'intitulent ettement républicaines *L'Énergie Française* (hebdomadaire), *La Nouvelle Revue* (bimensuelle).

En dehors de toute classification apparaissent des journaux qui se déclarent « indépendants », encore que leurs ecteurs respectifs puissent sans doute déterminer celui des ivers partis avec lequel leur ligne politique a le plus d'affinités : *Le Figaro*, *L'Éclair*, *L'Époque*, *L'Événement*, *La France*, *Le Gil Blas*, *Le Matin*, *Paris-Journal*, *Le Temps*, *Le Soir*, etc., et les feuilles hebdomadaires : *Les Droits de l'Homme*, *La France contemporaine*, *La France parlementaire*; *L'Opinion*, *La Paix sociale*, *Le Parlement* et *L'Opinion*, *Le Tribun de Paris*, etc. Ces journaux affirment n'être inféodés à aucun groupement, ne faire ni de l'opposition systématique, ni de l'approbation gouvernementale automatique, conserver intact leur droit de libre critique, se borner attendre et à juger chaque homme politique à ses actes. En fait, s'ils n'affichent pas des préférences pour tel ou tel parti ou encore pour telle ou telle personnalité marquante e chaque parti, ils ont, du moins, une couleur politique, uivent une directrice générale, et envisagent faits et ens dans un certain état d'esprit, tous éléments qui constituent autant de liens menus et imperceptibles par lesquels ls se rattachent chacun au fonds de principes et au corps le doctrines plutôt de tel parti que de tel autre.

De même, la plupart des revues politiques et littéraires qui sont indépendantes dans la pratique, mais s'inspirent

d'un ensemble d'opinions qui les rapprochent chacune plutôt de l'idéal qui anime tel groupement que de celui qui vivifie le système d'idées de tel autre.

Il y a en outre, une nuance particulière, la nuance gouvernementale. Divers journaux, qui semblent n'avoir pas de préférences politiques extrêmement précises et exclusives suivent le cabinet quelle que soit la fraction de l'opinion qu'il représente. Il est juste de dire que les divers changements de personnes ne correspondent pas toujours à des modifications profondes dans l'orientation politique. Les républicains modérés sont restés au pouvoir (sauf de courts intervalles), de 1876 à 1898, les radicaux y sont depuis 1902. Néanmoins, certains journaux semblent toujours prêts à approuver le Gouvernement.

Par contre des questions personnelles le plus souvent semble-t-il, poussent des organes dont les idées paraîtraient devoir sympathiser avec celles des gouvernants du moment, dans une intransigeance partiale et une injuste hostilité.

Inversement plusieurs membres de l'opposition déclarent hautement que sur certains terrains, celui de la politique étrangère notamment (1), ils approuvent pleinement le Gouvernement dont ils combattent les principes et les actes en d'autres matières, celle de la question religieuse en particulier. Les feuilles qu'ils inspirent exposent des vues analogues.

A côté des journaux qui se disent complètement indépendants il en est d'autres qui ne cachent nullement leurs opinions.

(1) Les journaux ont publié la déclaration de plusieurs parlementaires conservateurs notables aux conseils généraux dont ils sont respectivement membres, session d'été 1912. Marquis de Lanjuinais, comte de Mun, etc... Après le discours prononcé à Nantes le 27 octobre 1912, par le président du Conseil, presque toute la presse d'opposition a répondu, qu'en présence des complications de la situation extérieure, tous les Français feraient pleinement confiance au Gouvernement.

Les partisans de la notion de réforme disposent de nombreux périodiques : *Le Public* (radical), *La République Radicale* (radical indépendant), *La Petite République*, *Le Courrier Républicain* (hebdomadaire, qui se dit républicain radical et qui serait l'organe des grandes compagnies de chemin de fer), *La Dépêche* avec ses 15 éditions régionales (organe de la démocratie), *Le Siècle* (antimonarchiste, anticésarien et anticlérical), *La Lanterne* (anticléricale), *La Nouvelle Presse* (radicale socialiste qui s'attache à vulgariser les questions coloniales), *L'Action*, *L'Action Nationale* (mensuelle), *Le Radical* et *Le Rappel* (organes du radicalisme socialisme), *La Démocratie Commerciale* (mensuelle, radicale socialiste) ; *L'Aurore* (républicain socialiste), *L'Écho de l'Hôtel de Ville* (hebdomadaire, républicain socialiste indépendant), les *Paroles Républicaines* (bimensuel, républicain socialiste), *Le Prolétaire*ebdo (hmadaire, républicain socialiste), *L'Actif* (hebdomadaire, socialiste indépendant), *La France Socialiste* (hebdomadaire). Citons en outre : *La Revue Intellectuelle des Faits et des Œuvres* (bimensuelle, organe nationaliste) et *La Raison* (bimensuelle, organe de propagande philosophique et anticléricale).

Enfin, parmi les journaux s'inspirant de l'idée de la novation, il faut citer : *L'Humanité*, *Le Socialisme*, *Le Socialiste* (hebdomadaire, organe du socialisme unifié), *La Guerre Sociale* (socialiste insurrectionnel hebdomadaire), *La Bataille Syndicaliste* (quotidien) et *La Voix du Peuple* (hebdomadaire), porte parole officiel du syndicalisme révolutionnaire, *L'Effort Social* (hebdomadaire), organe d'éducation coopérative syndicaliste et social, *Le Libertaire* (hebdomadaire anarchiste), mensuellement paraissent *Le Mouvement Socialiste*, et *La Revue Socialiste Syndicaliste et Coopérative*.

Dans les départements, les plus grandes villes : Lyon, Marseille, Toulouse, etc., possèdent des journaux de diffé-

rentes nuances, qui rayonnent sur les départements avoisinants ; *La Dépêche de Toulouse* qui publie quinze éditions régionales notamment.

Nous avons vu que les presses départementales républicaine, monarchique et catholique, plébiscitaire, formaient autant de vastes associations englobant tout le territoire (Paris excepté).

Néanmoins, la collaboration est constante entre les organes de la capitale et ceux de la province. Ce sont les mêmes agences d'information, les mêmes correspondants parlementaires qui les renseignent, les mêmes *leaders* qui inspirent leur doctrine et précisent leur ligne directrice.

*
* *

Ainsi chaque parti, avec la masse d'idées et l'ensemble d'individus qui le constituent par essence et définition, avec les possibilités d'alliance positive ou négative que recèlent ses ressources tactiques, avec les groupements auxiliaires et les organisations de presse qui le prolongent dans les milieux les plus divers, chaque parti apparaît dans l'histoire nationale, qu'il contribue à écrire au jour le jour, comme une unité politique, complexe originale et vivante.

III

LES FORCES RESPECTIVES DES PARTIS

Quelles sont les forces respectives, tant dans le pays qu'au Parlement, des divers groupements en présence?

Il serait intéressant de suivre l'évolution de ceux-ci depuis 1876, de noter les gains et les pertes de chacun, de relever soit la disparition des anciens (le Centre droit, le Centre gauche, l'extrême gauche radicale, tels qu'on les entendait à l'Assemblée nationale) soit la naissance des nouveaux (radicaux socialistes, ralliés, socialistes indé-

pendants, socialistes unifiés), l'appartion momentanée de quelques autres (revisionnistes 1887, boulangistes 1889, etc...). Mais il y aurait là, seulement pour chacun d'eux pris isolément, matière à un fort volume.

De plus il est très difficile de comparer entre eux les résultats des diverses élections générales de la Chambre ou des renouvellements triennaux du Sénat. Le sens des épithètes se modifie avec le temps ; en 1873, le duc de Broglie entraîna l'Assemblée et fit tomber Thiers en faisant du mot radical le synonyme « d'anarchiste ». Suivant les régions de la France, c'est-à-dire selon la moyenne de l'opinion locale et les termes de comparaison ou les traditions propres à chaque province, les mots changent de signification. Dans le Var un radical passe pour un modéré, dans l'ouest un républicain est considéré par certains comme un révolutionnaire, ailleurs les candidats qui ne sont pas au moins radicaux socialistes ne sont pas tenus pour de bons républicains. Ensuite aux variations dans la terminologie politique courante, dues à l'évolution des temps aux diversités régionales et aux exagérations intéressées des ennemis, viennent s'ajouter les préférences et les fantaisies verbales de certains candidats, qui paraissent s'ingénier à découvrir des appellations singulières, et dont le classement devient alors impossible. Il y a eu des aspirants législateurs, « démocrates et patriotes », « patriotiques indépendants », « libéraux indépendants « indépendants » tout court, « nationalistes revisionnistes ».

Actuellement il est des termes flottants et imprécis encore que journellement employés, tel celui de « républicains de gauche ». Enfin il y a l'incertitude des statistiques, les chiffres que chaque groupement grossit et commente en sa faveur et que contestent et diminuent ses détracteurs. Prenons comme exemple les dernières élections générales, celles de 1910.

Dans son Congrès tenu à Rouen en octobre 1910, le parti

radical et radical socialiste entendit la lecture d'un rapport (1) qui s'éleva contre les insinuations de divers contradicteurs.

...Malgré les premières apparences et en dépit des appréciations malveillantes ou pessimistes auxquelles ont pu donner lieu les scrutins des 24 avril et 8 mai derniers, le parti radical et radical socialiste n'a nullement subi les déperditions dont ses adversaires se sont complus à faire état. S'il y a eu déchéance, c'est du côté de la droite... Le pourcentage des voix s'établit comme suit par rapport aux 8.871.683 votants de 1910 :

Réactionnaires et nationalistes	19.19 %
Progressistes	10.32 —
Républicains de gauche	13.59 —
Socialistes indépendants	4.29 —
Socialistes unifiés	12.45 —
Révolutionnaires	0.12 —
Radicaux et radicaux socialistes	36.12 —
Bulletins blancs et nuls	3.68 —
Divers	0.19 —
Abstentions	22.61 —

...L'Idée radicale loin de perdre du terrain en a sensiblement gagné... Les relevés statistiques donnent : en moins 869.560 voix pour les réactionnaires et nationalistes, 255.964 pour les progressistes; en plus 118.179 voix pour les républicains de gauche, 182.616 pour les socialistes indépendants, 237.359 pour les socialistes unifiés, 287.432 pour les radicaux et radicaux socialistes... »

L'*Alliance républicaine démocratique* discuta les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur :

« On persiste à englober sous la même rubrique les radicaux socialistes et les radicaux, on dissimule ainsi l'affaiblissement des premiers. On distingue entre républicains de gauche et républicains, on classe dans l'opposition de droite des progressistes qui sont des républicains. La confusion est profonde, elle est peut être voulue, le pays ne comprend pas. » (2)

Une autre critique a été adressée contre le mode de classement adopté.

(1) 10e Congrès du parti républicain radical et radical socialiste, tenu à Rouen en octobre 1910, compte rendu, p. 19 et 20.

(2) *Bulletin de l'Alliance républicaine démocratique*, mai 1910.

« On voit figurer séparément les réactionnaires et les nationastes qui, en fait, forment une seule catégorie, des indépendants, des épublicains libéraux, des républicains tout court, des progressistes t des républicains ae gauche que l'on émiette comme à plaisir andis que l'on présente en un seul bloc homogène les radicaux et s radicaux socialistes séparés entre eux par de graves divergences octrinales. » (1)

Certains publicistes ont groupé les résultats des élections eu gard aux grandes associations électorales. L'on voit alors les ésultats de diverses combinaisons (radicaux et Alliance répuolicaine démocratique 45 élus, radicaux tout court 148, adicaux indépendants 60, Alliance républicaine démoratique 63, Alliance démocratique et Fédération républiaine 8, Fédération républicaine 53, Fédération libéale (?) 17. (2)

Quant à l'importance respective des divers partis tant lans le pays qu'à la Chambre, elle ressort nettement du ableau suivant obtenu en juxtaposant les statistiques de I. de la Chesnais (nombre des élus) et celles de M. La Chapelle (nombre de voix obtenues, Lettre au *Temps* le 0 juillet 1910). Elles ne diffèrent qu'en ce que M. La Chesais 1° isole les réactionnaires des nationalistes tandis que I. La Chapelle les confond sous l'appellation globale de Action libérale et droite »; 2° en ce qu'il groupe ensemble ous les radicaux et les radicaux socialistes, alors que M. La Chapelle en distingue les radicaux indépendants. (3) Voir ableau page 432.

L'*Annuaire du Parlement* a adopté encore un mode pariculier de classement :

(1) Lettre adressée au *Temps*, le 28 juillet 1910.

(2) A l'occasion des élections générales de 1910, M. de la Chesnais a d'abord ublié des chiffres dans la *Revue de Paris* des 1er et 15 juin 1910 sous le titre e *Statistique électorale* chiffres qu'il a ensuite rectifiés dans un livre *Tableau es élections législatives des 24 avril et 8 mai 1910*, auquel a collaboré M. La Chapelle. Paris, Roustan, 1910.

(3) V. M. Delpech. *La notion de parti et le party-government*, cité, *Revue e la science politique et du droit public*, 1910. T. XXVII, p. 543 et s.

	Nombre de voix obtenues dans le pays		Gains ou pertes	Nombre d'élus	
	1906	1910		1906	191
Réactionnaires				80	71
Nationalistes				16	17
Action libérale et Droite	2.571.765	1.602.209	— 969.556		
Progressistes	1.238.048	1.257.929	+ 19.881	60	59
Républicains de gauche	703.917	815.665	+ 111.748	82	93
Radicaux indépendants	692.029	966.407	+ 274.378		
Radicaux et radicaux socialistes	2.154.508	2.297.845	— 216.661		
Radicaux et radicaux socialistes				209	248
Socialistes indépendants	205.081	345.202	+ 140.121	29	29
Socialistes unifiés	877.221	1.110.561	+ 253.340	55	74

« La nouvelle Chambre compte 20 membres de la droite, 32 d
l'Action libérale, 76 progressistes, 21 indépendants, 172 membr
de la gauche démocratique, 113 radicaux, 150 radicaux socialist
34 socialistes indépendants et 75 socialistes unifiés ». (1)

*
* *

Nous venons de voir qu'il est fort difficile de savoir que
ont été les résultats exacts et précis des élections de 1910,
plus forte raison nous heurterions-nous à des obstacles cons
dérables, si nous voulions connaître ceux des grandes consu
tations nationales antérieures. Aussi bien la politique es
elle une science qui ne présente pas les mêmes rigueur
certitude que les mathématiques. Il faut savoir s'y résign
à une certaine approximation et ne demander aux stati
tiques, publiées à son sujet, que des conclusions d'ensemb
portant sur des groupes et des masses, non sur les unit
sur des courants et des tendances et non sur une somm
d'opinions individuelles nettement formulées. Sous r
serve de cette remarque, nous dirons qu'après les éle
tions générales de 1902 il y avait (2)

(1) *Annuaire du Parlement* 1910-1911, p. 181. Cette répartition semble fa
d'après les groupes à la Chambre, bien plus que d'après les partis de
le pays.

(2) Même publication, année 1902, p. 58.

« autant au moins qu'on peut en inférer des classements basés ır des nuances politiques toujours sujettes à varier 41 réactionıires (monarchistes ou impérialistes), 43 nationalistes, 35 ralliés, 27 progressistes, 62 ministériels, 5 radicaux dissidents, 233 radiıux et radicaux socialistes, 43 socialistes. Les radicaux et les ocialistes sont les vrais triomphateurs. Les progressistes, malgré valeur de quelques-uns de leurs chefs et la généralité de leurs incipes, ont perdu un terrain considérable qui leur est enlevé ırtout par les nationalistes. »

D'une année à l'autre dans la même publication la terıinologie varie tout comme les détails de la vie parlemenıire elle-même. (1) Les réactionnaires de 1902 sont appelés ı 1910 membres de la droite, les termes « de ralliés et de ationalistes » ont disparu, par contre ceux de « membre de Action libérale » et de « indépendant » sont apparus; ceux e « ministériel » et de « radical dissident » ne figurent plus, ıais celui de « membre de la gauche démocratique » a été nployé. Les radicaux sont en 1910 dénombrés à côté des ıdicaux socialistes et les socialistes indépendants sont omptés à part.

Quant aux groupes parlementaires la même incertitude npêche d'établir un parallèle rigoureusement exact entre ıx. Ce n'est en effet qu'en 1910, que les groupes au Palaisourbon furent fermés, c'est-à-dire que leurs membres espectifs ne purent plus se faire inscrire en même temps plusieurs groupes. Dans l'*Annuaire du Parlement* 1° En 902 (2) aucune remarque n'est faite à ce sujet. Les groupes e : l'Action libérale comprend 75 membres, des républiıins nationalistes 54, des progressistes 135, de l'Union déıocratique 102, de la gauche radicale 116, de la gauche ıdicale socialiste 117, de l'extrême gauche radicale et

(1) L'*Annuaire du Parlement* n'a pas publié pour les élections générales de 906, les chiffres d'ensemble qu'il avait insérés dans le volume afférent à nnée 1902 (p. 58), et qu'il devait accueillir, nous venons de le voir, dans lui relatif à l'année 1910 (p. 181). On peut le regretter car cela augmente ıcore les difficultés d'un parallèle exact entre les résultats des différentes onsultations nationales.

(2) *Annuaire*, cité, 1902, p. 505.

socialiste 32, des socialistes indépendants 13, des socia-listes 29. Dans l'*Annuaire* de 1903-1904 ces deux dernie[rs] groupes sont remplacés par ceux des « socialistes parle-mentaires » et des « socialistes révolutionnaires ». Le nom-bre des adhérents de ces divers groupements est sensi-blement différent d'une année à l'autre, ce qui témoign[e] de fréquentes mutations entre eux. En 1903, ces chiffr[es] se trouvent modifiés, les éléments modérés perdent du te[r]-rain, les éléments avancés en gagnent. Ce que l'on a appe[lé] la délégation des gauches à la Chambre était la réunion d[es] dirigeants des quatre groupes de l'Union démocratique, [de] la gauche démocratique, de la gauche radicale, de [la] gauche radicale socialiste. Le bloc des gauches était form[é] par l'adjonction au groupement précité des socialist[es] tant « parlementaires » que « révolutionnaires ».

En 1902 au Sénat ; La droite comptait 20 membre[s], l'Alliance républicaine progressiste 68, le centre gau-che 26, la gauche républicaine 105, l'Union républicaine 7[.], la gauche démocratique 109.

2° En 1906, l'on commence à distinguer parmi les membr[es] de chaque groupe ceux qui sont en même temps inscrits [à] un autre groupe.

A la Chambre : L'Action libérale 64 membres dont [.] inscrits à d'autres groupes, les républicains nationalistes [.] membres dont 15 inscrits à d'autres groupes, les progres-sistes 80 membres dont 44..., l'Union républicaine [.] membres dont 37..., l'Union démocratique 66 membr[es] dont 43..., la gauche démocratique 53 membres do[nt] 38..., la gauche radicale 134 membres dont 36..., la gauch[e] radicale socialiste 139 membres dont 8..., les socialist[es] parlementaires 22 membres dont 2... les socialistes unifi[és] 52 membres.

Au Sénat : La Droite comprenait 28 membres dont 1 ins-crit à un autre groupe, l'Alliance républicaine progressiste 4[.]

mbres dont 25..., le centre gauche 15 membres dont ..., la gauche républicaine 67 membres dont 28..., l'Union ublicaine 76 membres dont 17..., la gauche démocraue 125 membres dont 55..., la gauche radicale socialiste membres dont 42..., (celle-ci constituant un nouveau upe).

o Enfin, en 1910 les groupes sont déclarés fermés.

 la Chambre des députés : (1) Le groupe des droites nptait 9 membres, celui de l'Action libérale 31, celui républicains progressistes 70, de l'Union républicaine (2) de la gauche démocratique 77, de la gauche radicale , des républicains radicaux socialistes 149, républicain ialiste 33, du parti socialiste 73, des députés indépenits 23.

u Sénat : Le groupe de la droite comprenait 22 mems, celui de la gauche républicaine 54, de l'Union républine 57, de la gauche démocratique radicale et radicale ialiste 156, indépendants ou non inscrits 18.

insi deux des groupes qui avaient de 1871 à 1876 joué rôle important à l'Assemblée nationale et qui avaient à vers les législatures successives survécu l'un à la Cham-, « l'extrême gauche radicale et socialiste », l'autre au iat, « le centre gauche » disparaissent, le premier après 6, le second après 1910.

es épithètes spéciales « légitimistes », « orléanistes » npérialistes », employées de 1871 à 1876 ne subsistent s et ont comme synonyme aujourd'hui « groupes de ite ». Le terme de « gauche républicaine » très précis à ssemblée de Versailles n'est demeuré qu'au Sénat. A la ambre, l'« Union républicaine » n'existait plus en 1902, la retrouve en 1906, on la perd en 1910 et l'on constate

) *Annuaire cité*, 1910, p. 247.

) Reconstituée en juin 1911 en principe. et le 15 novembre 1911 en fait.

qu'elle s'est reformée en juin 1911 (1). De 1902 à 1910 d
modifications surviennent « les nationalistes » disparaisse
en tant que groupe spécial. Les députés de droite confo
dus en 1901 et 1906 avec les membres de « l'Action lib
rale » sont en 1910 dénombrés à part. Les socialistes « i
dépendants » en 1902 « parlementaires » en 1906 sont d
venus en 1910 « les républicains socialistes ».

La tendance à donner au groupe dans le Parlement
même appellation qu'au parti dans le pays semble se fai
jour au Sénat. « L'Alliance républicaine progressiste
comme « le centre gauche » ne s'y retrouvent plus
1910. Par contre la gauche radicale socialiste apparaît
1906 et en 1910, s'y rencontre fusionnée avec la gauc
démocratique, ce qui fait d'elle le groupe le plus puissa
de la haute Assemblée, 156 membres sur un total de 3
sénateurs.

Les variations de la terminologie dans le temps et les
gnifications différentes données au même moment à d
épithètes identiques par les divers partis, rendent impo
sible en fait toute comparaison précise et scientifiqu
D'une façon générale, on peut dire seulement que de 19
à 1910 les conservateurs ont perdu du terrain et que l
socialistes en ont gagné.

Le tableau suivant montre le sens de l'évolution généra
des idées, bien plus que la force exacte respective des diff
rents groupes, la plupart des membres de chacun de ceu
ci étant, jusqu'en 1910, inscrits en même temps à plusieu
groupes (2).

(1) A noter que la « gauche républicaine » du Sénat correspond à « l
nion républicaine » de la Chambre et « l'Union républicaine » du Luxe
bourg, à la « gauche démocratique » du Palais Bourbon.

(2) L'*Annuaire du Parlement*, années 1902-1906-1910.

Chambre des députés	1902	1906	1910	Observations
·s droites	»	»	19	En 1906, une astérisque indique le nom des députés qui, tout en appartenant à un groupe se sont faits inscrire à un ou plusieurs autres.
·tion libérale	75	64	31	
·publicains nationalistes	54	26	»	
·ogressistes	135	80	70	
·nion républicaine	»	48	(1)	
·nion démocratique	102	66		
·uche démocratique	»	53	77	
·uche radicale	116	134	113	
·uche radicale socialiste	117	139		En 1910 les groupes sont déclarés fermés.
·épublicains radicaux socialistes	»	»	149	
·xtrême gauche radicale et socialiste	32	»	»	
·cialistes indépendants	13	»	»	(1) 32 en novembre 1911.
·cialistes parlementaires	»	22	»	
·épublicains socialistes	»	»	33	
·cialistes	29	»	»	
·cialistes unifiés	»	52	73	
·dépendants	»	»	23	

Sénat	1902	1906	1910
·a droite	20	28	22
·'Alliance républicaine progressiste	68	43	»
·e centre gauche	26	15	»
·a gauche républicaine	105	67	54
·'union républicaine	79	76	57
·a gauche démocratique	109	125	»
·a gauche radicale socialiste	»	33	»
·a gauche démocratique radicale et radicale socialiste	»	»	156
·ndépendants ou non inscrits	»	»	18

Dans le pays, le même mouvement se produit vers les ·rtis de réformes. Ici également les chiffres et les épithètes ·ont pas une valeur absolue et une signification rigoureu·ment exacte. Il ne faut les considérer que dans leur ensem·e et ne retenir que le sens général de l'orientation politi-

que dont ils témoignent. Voici le nombre des élus envoy
à la Chambre par les différents partis.

	(1) 1902	(2) 1906	(1) 1910	Observations
Réactionnaires	41	80	»	Monarchistes o impérialistes.
Membres de la droite	»	»	20	
Nationalistes	43	16	»	
Membres de l'Action libérale	»	»	32	
Ralliés	35	»	»	
Progressistes	127	60	76	
Membres de la gauche démocratique			172	
Ministériels	62			
Républicains de gauche	»	82	»	
Radicaux dissidents	5	»	»	
Radicaux	»	»	113	
Radicaux et radicaux socialistes	233	209	»	
Radicaux socialistes	»	»	150	
Socialistes	43	»	»	
Socialistes indépendants	»	29	34	
Socialistes unifiés	»	55	75	
Indépendants	»	»	42	

Il est permis de souhaiter, dans un but de précision et clarté, que les trois opérations successives de la présent tion des candidats aux électeurs, de la proclamation d résultats après le 2e tour de scrutin et de la répartition d élus au Parlement entre les différents groupes, se fassent employant les mêmes termes et en donnant à chacun ceux-ci une identique signification. Pour cela chaque aspira législateur devrait se réclamer nettement et sans ambag de l'un ou l'autre des divers partis en présence et chacun ceux-ci devrait se trouver représenté, dans l'une et l'aut assemblée, par un groupe unique, exclusif et fermé q porterait son nom.

*
* *

(1) Il a été produit d'autres tableaux des résultats des élections général mais nous prenons à dessein ceux publiés dans le même ouvrage, *L'Annua du Parlement*, pour permettre plus aisément de les rapprocher les uns autres et de les comparer entre eux.

(2) *Statistique électorale*, M. de La Chesnais, *Revue de Paris*, 15 juin 190 p. 868, pour 1910, les chiffres diffèrent notablement suivant que c'est M. La Chesnais (voir plus haut) ou l'*Annuaire du Parlement* qui les publie.

Comment ces diverses nuances politiques, indécises et ottantes, se répartissent-elles entre les quatre formes sentielles que nous avons précédemment essayé de définir?

Nous avons vu que de 1871 à 1876 le *conservatisme*, lant de l'intransigeance légitimiste jusqu'au démocratisme itoritaire des bonapartistes en passant par le libéralisme léaniste, avait eu dès l'abord les préférences de la Nation, ais que celle-ci s'en était progressivement écartée et, par s élections partielles réitérées, avait nettement affirmé sympathie croissante pour la solution républicaine. De 02 à 1910 le conservatisme comprend encore le monarisme (1) rajeuni, par le néo-royalisme d'une part, le mouvment plébiscitaire d'autre part, mais de plus il attire à i le nationalisme qui, étant surtout une critique et une gation, doit, non pas même pour se réaliser pratiquement ais seulement pour se formuler et se préciser d'une manière aliste et concrète, se rallier à l'un ou à l'autre des sysmes politiques en présence. Sont encore à ranger parmi s conservateurs, les partisans d'un régime constitutionnel, ais de forme indéterminée, inspiré et dirigé par la haute ourgeoisie, favorable à l'influence religieuse plutôt qu'au ergé lui-même, ultime survivance, semble-t-il, de l'état esprit qui animait jadis le parti orléaniste dans le pays centre droit à l'Assemblée de Versailles (conservateurs, béraux, indépendants, bourgeoisisme etc.)

Mais l'élément le plus actif et le plus remuant du conseritisme actuel est sans contredit le libéralisme catholique. ien que les institutions économiques qu'il préconise soient iginales et en certains points très avancées (syndicats resque obligatoires pour les employeurs comme pour s employés) il se réclame trop nettement en matière ociale de l'autorité de la tradition et de la religion, sa

(1) Au sens étymologique du mot « monarchisme » gouvernement par un ul s'applique aussi bien au système royaliste qu'à la théorie impérialiste.

conception politique propre est trop floue — car on peu la supposer d'inspiration, soit américaine (et la Franc en 1852 avec la République du Prince président e a fait une douloureuse expérience) soit mac mahonienn (septennat, qui n'a pu, pratiqué dans toute sa r gueur légale aboutir en fait qu'à la dissolution de l Chambre, puis à la démission du chef de l'État), pou que sa place ne nous apparaisse pas parmi les groupement conservateurs, à l'avant-garde certes, mais parmi eux L'Action libérale populaire sera-t-elle assez puissante e influente, non pas pour absorber tous ses alliés possibles e réaliser le bloc des éléments de droite, mais même simple ment pour leur servir de trait d'union, présider à leur acti vité politique en leur faisant accepter son hégémonie atten tive et désintéressée? Il semble que les divergences de vu en matière constitutionnelle sont trop nettes et trop grande (1) pour permettre, dans les conditions actuelles, cette colla boration complète. Les affinités religieuses ou antireligieuse peuvent bien en France servir de lien et de ciment au coalitions formées pour la critique et l'opposition, la défens ou l'assaut, elles ne sont pas assez fortes, croyons-nous, pou faire taire les différences d'opinions en matière politiqu proprement dite pour permettre une œuvre positive cons tructive et pratique.

Sur la limite du conservatisme et du progressism apparaissent les groupements qui s'efforcent de concilie les vertus de l'influence catholique avec les promesses de vi et de fécondité que contiennent en puissance les aspiration démocratiques. Tel était le centre gauche de 1871 à 1876 et *Sillon* jadis, telle est depuis le mois de juin 1912 la Ligu de la Jeune République. Un avenir prochain dira si ce mou vement se sépare pleinement ou non des conservateurs.

(1) L'action libérale populaire est très vivement attaquée par certain néo-royalistes eux-mêmes.

De 1871 à 1876 le *progressisme*, l'effort de synthèse de l'rdre et de la liberté, de la tradition et de l'évolution, nus semble avoir été assez exactement représenté à l'ssemblée de Versailles par les gauches modérées et par ux des membres de l'Union républicaine qui suivirent mbetta et défendirent la doctrine nouvelle de l'opportnisme. Puis après 1900 par ceux des nationalistes qui linèrent vers la République et lui restèrent attachés, par républicains « indépendants » ou les républicains sans ithète, enfin et surtout par les républicains modérés ou ogressistes.

Un certain nombre d'entre ceux-ci faisant, en matière relieuse un pas en avant décisif, se séparèrent du gros des rces « progressistes », sans toutefois se confondre complètent avec les partisans convaincus de la réforme, dont les pare leur hostilité contre l'étatisme systématique, avec radicaux socialistes (1). L'Alliance républicaine démoatique (le parti républicain démocratique depuis le mois juillet 1911) forme ainsi, entre les deux grandes tendances édianes, un groupe à part qui évolue entre les deux jusqu'au ur où elle fusionnera peut-être, en le transformant notableent dans son expression extérieure, avec l'un ou l'autre s partis que chacune d'elles inspire et dirige. Elle reprénte, en attendant, la formation politique exceptionnelle, cinquième, celle qui se rapproche le plus de la *tendance sle milieu*; tel le fléau d'une balance, qui malgré ses cillations vers la droite ou vers la gauche, tend constament à revenir vers le centre de gravité des forces qui gissent sur chacun des plateaux.

A l'Assemblée nationale de Versailles les députés ui avaient nettement affirmé leurs opinions républiines sous l'Empire prirent figure, aux yeux de leurs

(1) Ou bien, pourrait-on dire, les radicaux qui se détachèrent nettement la majorité radicale lorsque celle-ci inclina vers les radicaux socialisants.

adversaires, de réformateurs passionnés. L'Union rép blicaine maintenait difficilement, contre les prétentio et les espérances de la majorité monarchiste, les idées trad tionnelles du gouvernement de la nation par la nation ell même. Nous avons vu comment influencés par la mas grossissante des nouveaux républicains et surtout par l difficultés énormes de la tâche à accomplir, la plupart d'e tre eux avaient penché vers le centre gauche et vers solution d'une République parlementaire, sensibleme différente des autres formes de République, que le pa avait connues jusqu'alors. Ils avaient ajourné, sinon repou sé, la réalisation de maints articles du programme de 186 Ceux qui restèrent fidèles à celui-ci et à la tradition rép blicaine en matière de constitution, les radicaux s'éloign rent des opportunistes ou républicains de gouvernement leur firent par la suite une vive opposition. En 1902, l séparation esquissée après 1873, à l'Assemblée nationa apparut large et profonde. Les tenants du *réformism* sont : les radicaux (dissidents ou indépendants), l membres de l'Alliance républicaine démocratique (e ce qui concerne l'œuvre religieuse et scolaire), les rad caux socialistes, les socialistes indépendants (ou républ cains socialistes depuis juillet 1911).

Enfin l'insurrection de la Commune avait révélé l'exis tence du parti de la *novation* politique et sociale. La répre sion impitoyable qui suivit éloigna de l'Assemblée natio nale ses représentants. Toutefois les irréductibles de l'ex trême gauche radicale passèrent aux yeux effarés d 430 monarchistes de l'Assemblée de Versailles pour des r volutionnaires ardents et, comme il arrive souvent, ce group ultra avancé devint le refuge hétérogène des méconten des violents et des partisans de la politique du pir Ce ne fut qu'en 1905 que le parti socialiste unifié apport à la tendance de la *novation* sa physionomie propre l

onna sa représentation particulière. Ses principes et sa octrine nettement définis, son plan de société nouvelle non exposé dans ses détails, du moins entrevu dans ses rès larges lignes et ses amples contours, sa méthode, son rganisation, sa tactique font qu'actuellement en France es surenchères faciles et les exagérations gratuites des ivers partis viennent comme se heurter au pied d'un roc u'elles ne peuvent franchir ni dépasser, le bloc homogène t ordonné composé par le système politique, la théorie conomique et la thèse sociale du parti socialiste unifié.

A la tendance de la « novation » se rattachent le néo-syndicalisme et l'anarchisme.

* * *

Les divergences sont trop grandes entre les divers groupements d'une même nuance pour que ceux-ci puissent ctuellement fusionner et que quatre grands partis, un par endance, occupent seuls la scène politique.

Néanmoins l'évolution gagnerait à se faire dans un double sens, d'abord celui de la séparation de plus en plus nette t tranchée des différents partis, par la disparition des rganisations intermédiaires, ensuite par l'alliance méthodique et raisonnée durable et permanente, des divers éléments d'une même tendance sous l'hégémonie du plus nfluent d'entre eux, par le nombre la valeur ou l'autorité le ses membres.

La situation électorale en serait notablement éclaircie et récisée.

IV

S'il y a déjà de longues années que les partis politiques existent en France en tant que masse d'idées plus ou moins harmonieusement systématisées en corps de doctrine, il n'y a pas bien longtemps qu'ils ont fait leur apparition en tant qu'ensembles d'individus ordonnés et hiérarchisés. Les organisations de parti, telles qu'elles paraissent tendre à

se constituer et à se généraliser, ne datent guère en effe que du début du xxe siècle.

Leurs traits caractéristiques sont divers. Le parti s'ap partient à lui-même et se dirige par ses propres lumières. C sont ses congrès périodiques, et les assemblées générale dans ceux dont l'armature est une association du type d la loi de juillet 1901 (1), qui fixent ses principes complèten redressent commentent son corps de doctrine et son pro gramme, déterminent sa méthode et choisissent sa tactique Depuis quelque temps les Congrès semblent préférer dis cuter à fond un point particulier de leur doctrine ou u article spécial de leur programme. Chez les socialistes L'action générale du parti (Toulouse 1908), la questio agraire (Saint-Étienne, 1909), les retraites ouvrières (Nîme 1910), les nouveaux statuts (1911) ; chez les radicau socialistes : la défense laïque (Nîmes 1911), la R. P. (Tour 1912). Chez les républicains modérés ou progressistes : le franchises communales, les libertés départementales, l décentralisation (Paris 1912), etc...

En second lieu le conseil, le comité, la commission qu personnifie le parti et préside à ses destinées dans l'inter valle de ces assises solennelles n'a d'autre fonction à rem plir en principe que celle d'exécuter les décisions qui on été prises au cours de celles-ci. Il en est de même dan chaque unité (fédération départementale) ou sous-unit (comité d'arrondissement dans certains partis, sectio communale dans divers autres). Le comité ou la commissio placée à leur tête les administre et pourvoit, dans les limite tracées par les statuts ou le règlement, à la mise en pra tique des mesures, les unes décidées par les assemblées d qui ils tiennent leurs pouvoir, les autres prescrites par l rouage central du parti.

(1) Action libérale populaire, Ligue de la Jeune république, Fédération ré publicaine.

3° Un trait commun à toutes les organisations, c'est u'elles paraissent établies sur des bases qui rappelleraient n peu celles de la société politique que chacun de ces artis propose au choix de la nation. L'Action libérale popuire est presque la propriété de M. Piou, son président, qui des pouvoirs très étendus. L'Alliance républicaine démoratique, dont l'ordre est le grand souci, assure la stabilité e sa direction en confiant celle-ci à un président désigné vie, M. A. Carnot. Le parti socialiste n'a pas de président, ais une commission qui est un directoire exécutif et des ecrétaires, etc...

4° A la tête de toutes ces organisations diverses se trouent des conseils comprenant un grand nombre de personalités, les unes de droit, les autres élues, d'autres encore hoisies par celles déjà désignées : Comité central dans l'A. . P., conseil général dans le parti modéré progressistes (100 nembres), conseil supérieur de l'A. R. D., le comité exécutif hez les radicaux socialistes (600 membres), commission dministrative chez les républicains socialistes, enfin le onseil national chez les unifiés. Ces assemblées émettent les avis et ce sont d'autres groupements aux membres noins nombreux qui assurent l'exécution des décisions des ongrès périodiques. Le bureau du comité central (A. L. P., u moins 3 membres) et celui du comité exécutif (35 memres, radicaux socialistes), comité directeur (républicains nodérés ou progressistes, 20 membres). La commission entrale exécutive (A. R. D.), comité exécutif (15 memres chez les républicains socialistes). La commission dministrative permanente, 23 membres chez les unifiés.

En réalité, en allant au fond des choses, l'on verrait que e plus souvent, c'est le secrétaire général avec un ou deux ollaborateurs qui constituent la véritable cheville ourière du parti. Nous retrouvons là tout à fait le mode nglais de *l'inner circle*, processus de sélection mi-naturelle

(circonstances et force même des choses) mi-volontair (abandon par les dirigeants officiels à des subalternes compétents et dévoués d'une partie de leur propre tâche de direction et d'initiative).

5º Chaque parti semble tendre à imposer à ses élus au Parlement l'obligation de se réunir en groupes fermés et exclusifs portant son nom. Nous avons vu qu'il existait déjà à la Chambre un groupe des députés de l'Action libérale, un autre du parti socialiste unifié, un autre des radicaux socialistes, un autre des républicains socialistes. La liaison entre l'ensemble des élus dans les deux assemblées et l'organisation de parti dans le pays est obtenue, chez les socialistes en faisant siéger au conseil national du parti une délégation du groupe parlementaire, chez les radicaux socialistes en réservant de droit la moitié des 32 sièges de vice-présidents et de secrétaires du bureau du comité exécutif à des députés ou sénateurs appartenant au parti, chez les républicains socialistes en déclarant tous les élus du parti membres de droit de la commission administrative de celui-ci.

En fait l'influence des parlementaires est considérable. S'ils doivent rendre des comptes non seulement à leurs propres électeurs, mais encore le cas échéant, à l'organisation qui leur a donné l'investiture de candidat du parti, les demandes de contrôle ne sont guère formulées en pratique que chez les socialistes unifiés. C'est d'ailleurs, de tous les groupements, celui qui est le plus fortement constitué et hiérarchisé. L'élu y appartient en principe complètement au parti et doit se soumettre à toutes ses injonctions. Les moyens dont disposent, pour se faire obéir les organisations de parti sont la radiation ou l'exclusion, le refus de recommandation lors des élections. Cette arme se trouve en fait bien souvent inefficace, car malgré tous leurs efforts de persuasion et de tactique les partis n'arrivent pas tou

rs à imposer, lors des diverses élections, ce qu'ils recher-
ent avec le plus grand soin : l'unité de candidature.
Le régime de parti que de pareilles pratiques comportent
basé sur une triple restriction à la liberté individuelle.
citoyen doit s'occuper de la chose publique, au moins
s de chaque élection, et ne pas s'abstenir de voter;
suite, il est invité loyalement à prendre position vis-à-vis
s différents systèmes en présence. Enfin s'il veut réelle-
nt et consciemment remplir son devoir politique, il
sollicité de s'affilier, plus ou moins activement et ouver-
nent, à l'une ou à l'autre des organisations de parti qui
licitent, sinon son concours effectif, du moins la promesse
ncère de son suffrage. Quant au candidat, il est libre de
mander ou non l'investiture du parti, mais une fois qu'il
reçue, il a l'obligation, s'il est envoyé au Parlement, de
nir ses engagements et de remplir les divers devoirs que
impose son titre d'élu du parti.

De tels rapports entre électeurs et élus d'une part,
ganisation de parti d'autre part, sont récents en France.
Ce n'est plus, comme le proclamait Thiers, l'ensemble des
cteurs choisissant parmi eux les meilleurs et leur remet-
nt en toute confiance le soin de gérer de leur mieux les
aires nationales. Ce n'est plus l'élu d'un collège électoral
elconque agissant dans sa complète indépendance sous
nique sanction d'une éventuelle non réélection à l'expi-
tion de son mandat. Ce ne serait pas non plus le retour
r et simple à la théorie du mandat tel que le rece-
ient les députés aux États généraux qui n'étaient dési-
és que pour faire à telle question précise connue à
vance la réponse qu'avaient arrêtée leurs commettants.
Non, le régime de parti tel qu'il semble vouloir s'instituer
ns notre pays, n'est ni celui de la liberté absolue ni
lui du mandat impératif. Entre chaque collège électoral
la nation, se dresse un élément nouveau, entre chaque

électeur et chaque candidat s'interpose un être politiqu
le parti.

*
* *

Quelles sont les conditions nécessaires d'un régi
normal de parti? Les unes sont générales et indispensabl
les autres sont particulières et plus ou moins favorables.

La première de toutes est un minimum de vie politique
de liberté de pensée dans le pays, d'esprit public et de se
national. La seconde, c'est l'existence de quelques gran
systèmes d'idées et de théories de gouvernement, corps
doctrine clairs et précis, pratiques et positifs, *netteme
différenciés* les uns des autres. La troisième, c'est la pos
bilité de conquérir légalement et pacifiquement les pouvo
publics. Les luttes politiques sont exactement l'antith
des luttes de classe, celles-ci étant exclusives de celles-là.

En effet, nous avons vu précédemment que pour certai
jurisconsultes « le syndicalisme est l'organisation de
masse amorphe des individus en groupes à structure ju
dique définie ». L'on a dit que « les classes sont des grou
ments d'individus appartenant à une société donnée en
lesquels existe une interdépendance praticulièrement étro
parce qu'ils accomplissent une besogne du même or
dans la division du travail social (1) ». Ce lien est d'auta
plus étroit qu'il existe, entre les individus qu'il unit, u
similitude d'intérêts et d'aspirations, d'habitudes et
manières de vivre, une communauté de joies et de so
frances. Aussi les groupes corporatifs sont-ils les cellules
la société fédéraliste que d'aucuns annoncent comme p
chaine. (2) La classe isole l'individu du reste de la nation
le confine dans le cadre étroit de ses occupations journaliè
et de ses camarades de travail. Elle exagère à la fois la soli
rité de ses propres éléments et le fossé qui les sépare des aut

(1) *Le droit social*, M. L. Duguit, p. 115 à 122.
(2) *Le Fédéralisme économique*, M. P. Boncour.

embres de la société, elle tend à leur persuader qu'ils ont es intérêts absolument indépendants et différents de ceux es autres citoyens, elle en fait découler un antagonisme u'elle cultive et surexcite. L'on conçoit aisément que la asse ainsi comprise soit exactement l'opposé du parti poliique tel que nous avons essayé de le définir et que la guerre classe soit précisément le contraire des luttes de partis. Les luttes de classes réfléchies sont suppressives du régime es partis» a écrit avec raison M. Delpech (1) et l'on a ancé que si en Angleterre les oppositions considérables classes ne s'étaient pas plus violemment manifestées, est qu'elles avaient été atténuées et dérivées par les ttes purement politiques.

Le parti apparaît comme supérieur à la classe en ce qu'il t une véritable réduction de la nation dans la souple riété de tous ses éléments constitutifs (travailleurs intelctuels et ouvriers manuels, paysans, fonctionnaires, prossions libérales, capitalistes, commerçants, etc...) dans l vivante diversité des problèmes, qui s'imposent à son tention, politiques économiques sociaux, dans le souci de nir compte de l'état international ambiant et des charges guées par les générations antérieures, et dans la préoccuation de ne point grever le patrimoine qu'il importe de ansmettre au moins intact aux générations immédiateent prochaines. La lutte des partis doit profiter à l'intérêt ublic et général, la guerre de classes ne peut que dresser les nes contre les autres et déchirer les différentes catégories ciales; la première poursuit un but positif, fécond, la mise au plus digne de la conduite des affaires nationales, l seconde un objectif inhumain, la destruction du moins rt des adversaires en présence.

Mais, pourrait-on objecter, le danger consiste à ce qu'un rti politique s'identifie avec une classe et fasse accéder

(1) Article cité, *Revue de droit public et de science politique*, T. XXVII, p. 552.

celle-ci au pouvoir. L'exemple du parti socialiste qui déclare hautement le parti du prolétariat « la classe ouvriè organisée sur le terrain politique » montre d'abord qu'a sein de ce parti les questions proprement politiques divise les esprits, les font réfléchir et les gardent des entraîn ments passionnés, en second lieu qu'au moins les *leaders* ce groupement ont conscience du devoir qui lui incomb rait si jamais il devenait maître du gouvernement, no seulement vis-à-vis des choses non socialistes et des natio voisines qui ne seraient vraisemblablement pas arrivées a même moment au socialisme, mais encore à l'égard d citoyens qui ne seraient pas socialistes et qui n'en auraie pas moins pour cela droit à l'existence et à la libert

Une autre condition d'un régime de partis c'est le conse teme t des élus à entrer dans des groupes qui sont au Parl ment, ce que sont les partis dans le pays. Une Chamb dont tous les membres se proclameraient « indépendants » agiraient dans chaque circonstance au gré de leur inspir tion purement personnelle serait peut être une Assembl analogue à celle que semblait rêver Thiers (dictature l'intelligence et du bon sens) elle ne rendrait possible auc régime de parti ; de même un Parlement dont tous l membres ne formeraient qu'un groupe. Toutefois il faut pas que la répartition des élus de la nation en formatio variées et nombreuses soit dictée uniquement par de simpl considérations de tactique ou d'opportunisme parlementai L'idéal serait que chaque groupe dans les Assemblées réunis tous les élus d'un même parti et rien que ceux-ci.

Mais la condition la plus impérieuse de l'existence et fonctionnement normal d'un régime de parti est que l électeurs acceptent de réfléchir aux questions politiques, choisir entre les différents systèmes en présence, de prend nettement position et de ne pas cacher leurs préférenc Nous avons vu que la base même de l'existence des *Cauc*

ıglais, la condition essentielle de leur action était le «*canvass*» c'est-à-dire l'opération, que tolèrent les mœurs itanniques, qui consiste, pour les militants qualifiés de ıaque parti, à demander individuellement à chaque électur quelle est son attitude à l'égard de ce parti: partisan, lversaire ou indifférent.

Il ne faut pas se dissimuler que l'esprit nettement indiviualiste et indépendant du Français se plierait difficileent à une rigoureuse discipline calquée sur celle des partis outre-Manche. La théorie de Thiers a encore de nombreux inconscients adhérents qui voient dans la République, on pas le Gouvernement de la nation par un parti, mais ar le Pays lui-même tout entier et dans les élus les plus ignes,

«librement, sagement désignés sans acception de parti, de classe, origine (cherchés) ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, ais dans cette lumière de l'estime publique...» (1).

Et de fait, en observant la réalité des résultats d'une élecon, l'on constate qu'à l'heure actuelle un député qui est u n'a souvent pas obtenu la totalité des voix de ses coregionnaires politiques (dans le cas où il y a eu pluralité de ındidatures de même nuance) et que par contre il a cueilli des voix d'électeurs qui, ne partageant pas ses idées ıi ont cependant accordé leurs suffrages pour de multiples onsidérations tenant à sa personne, à sa famille, à sa tuation, à son passé, aux services qu'il a rendus, etc., etc.. l y a là un fait qui, s'il était général — le vote pour une ıdividualité et non pour une idée ou un programme — endrait impossible tout régime de parti. Dans la mesure ù il existe, il porte, tout en étant l'exception, atteinte à ı rigidité et à la netteté d'un système de partis compreant et disciplinant l'universalité tant des électeurs que es élus.

(1) Message de Thiers à l'Assemblée nationale, 13 novembre 1872, V. lus haut, p. 137.

Aussi est-ce là dans l'esprit particulariste et fronde des citoyens bien plus que dans le régime électoral lu même, qu'il faut voir semble-t-il, la principale difficul que rencontre l'établissement en France de grands part fermés, ordonnés et hiérarchisés.

Il y a en matière de la détermination du mode c votation trois conceptions différentes. Dans la premièr celle de l'arrondissement, l'élu est au moins théoriqu ment le représentant seul responsable d'une portio définie du territoire national et de la totalité des hab tants qui y sont établis. Il est bien désigné par l majorité des votants, mais celle-ci se trouve simplemen déclarer au nom du corps électoral qui lui-même agit pou le compte de toute la population de la circonscription, qu tel candidat plutôt que tel autre représentera au Parlemen la dite circonscription toute entière. Mais ce n'est pas d cette seule majorité que l'élu tient ses pouvoirs; c'est u peu comme le juge qui, au nom de la nation, dit où es le droit mais ne le fait pas. Le député ou le sénateur n'es donc pas la propriété et la chose de ceux qui ont voté pou lui, il est le mandataire de l'unité électorale dans son en semble chargé de concourir à l'exercice de la souveraineté nationale une et indivisible.

Une autre notion toute différente et très récente e France, consiste à faire représenter à chaque élu désigné pa une majorité locale, non plus une portion du territoire, mai une catégorie bien définie d'électeurs. La base en est trè simple. Tout citoyen, qu'il soit progressiste ou radica conservateur ou socialiste, paie les impôts, consacre deu années de son existence à l'apprentissage militaire, obéi aux lois et subit toutes contraintes et les restrictions à son indépendance qu'impose la vie en société. Tous doiven donc, dans la mesure de leur nombre dans le pays, concou rir à la gestion de la chose publique et à la direction de se

dstinées. L'idéal dans cette conception serait de donner à us les républicains, à tous les royalistes, à tous les socialis- de France un nombre de représentants particuliers, oportionné à l'importance numérique de chacune des asses que leur ensemble respectif constitue. Pour des nsidérations pratique le territoire national reste divisé en conscriptions électorales, celles-ci aussi élargies que pos- ole (régions ou départements groupés, etc.). Ce n'est plus ns ce système de la R. P. la majorité des votants qui, ns chaque unité électorale, par une sorte de procuration l'ensemble du corps électoral d'abord et en dernière alyse de la totalité de la population de la dite circons- ption désigne, parmi les divers candidats en présence, lui qui sera le représentant de cette unité à la fois éten- ie territoriale et groupe d'individus, ce sont les électeurs éalablement répartis en autant de catégories qu'il y a partis politiques reconnus par la loi (conservateurs, pro- essistes, réformistes, socialistes, dirions-nous) qui nom- ent leurs propres délégués au Parlement. Ce système udrait aboutir à faire des assemblées délibérantes, dont composition reproduirait aussi exactement que possible lle du corps électoral lui-même, toutes les opinions de lui-ci s'y trouvant représentées au prorata du nombre de urs partisans, une réduction fidèle de la nation, un tableau ientique, mais à une échelle différente, de ses multiples vivants éléments. C'est ici une conception particulière ont la valeur pratique peut se discuter, mais qui, au moins théorie, apparaît logique, cohérente et harmonieuse. (1)

Il en est une autre, au contraire, la troisième, qu'il paraît alaisé de définir et de justifier en doctrine. A quoi répond cactement le scrutin de liste par département? Dans ce

(1) Elle constitue une grave innovation. Jusqu'à présent la Représentation ait territoriale et individuelle, elle devient personnelle et collective ou oupale. Elle correspond en politique à l'idée de la Représentation profes- onnelle dans le domaine économique.

système, est-ce l'unité territoriale qui est représentée Dans l'affirmative, elle ne peut l'être que par indivi puisqu'il y a *plusieurs élus* et qu'aucun d'eux ne peut êtr seul et personnellement rendu responsable de la façon don les intérêts généraux de la dite circonscription seraien défendus dans les Assemblées délibérantes. Est-ce l'en semble des individus qui habitent celle-ci? Mais la minorit c'est-à-dire l'ensemble des citoyens qui n'auraient pas e fait concouru à la désignation des élus risque d'être plu considérable et sa masse plus compacte encore qu'ave le scrutin uninominal.

Quel est le mode de votation le plus favorable à u régime de partis?

Il faut tout d'abord noter que le vote par arrondiss ment ne constitue pas à lui seul ici un obstacle. La réform qui, en Angleterre, aboutit à scinder en plusieurs « divi sions » les comtés et les villes qui, auparavant élisaien chacun un groupe de députés, ne détruisit nullement l'im portance des *caucus*, elle modifia leur organisation et com pliqua leur tâche mais ne les fit en aucune façon disparaîtr Certes dans cette forme de scrutin les candidats son très près des électeurs et le nombre de ceux-ci, qui se déte minent par des considérations de personne, peut-être relati vement élevé, mais cela tient à la mentalité des citoyens à leur esprit de particularisme et d'indépendance, et sur tout à la rudimentaire organisation des partis dans les cam pagnes et les petites cités, Il est juste toutefois de recon naître que l'arrondissement est en fait un cadre trop étro pour que tous les partis puissent s'y manifester et s'y dév lopper. La lutte s'y trouve fatalement circonscrite entre le seuls groupements réellement importants et d'effectifs o d'influences sociales à peu près équivalents. Ceux qui n comptent qu'une infime minorité d'adhérents et n'ont pra tiquement aucune chance de faire élire leurs candidats n

ṗuvent s'imposer, sur une scène aussi exiguë, les soucis et ; frais d'une campagne électorale. C'est pourquoi en ngleterre où les partis sont très peu nombreux et fortement nstitués le fractionnement des circonscriptions n'a occaonné à chacun d'eux que peu de gêne. En France, les cialistes ont maintes fois décidé de présenter des canidats dans toutes les unités électorales pour compter leurs ırtisans. Mais ce vœu est souvent resté platonique.

Le scrutin de liste par département réduit bien les dénses que s'imposent les organisations de parti et permet us facilement à ce point de vue à toutes celles-ci d'afonter la lutte. Mais il élimine plus brutalement encore s opinions dont les tenants sont en notoire minorité.

Le système de la R. P. semble en principe le plus propice un régime de parti. Il permet à tous, même à ceux dont s adhérents sont les moins nombreux, de participer avec ofit à la compétition électorale, chacun devant avoir un ombre de sièges proportionnel à son importance numéque. Il les encourage à multiplier leurs efforts et à tensifier leur action. En France où les groupements sont ultiples et divers, où peu de gens ont le goût de l'effort érile et des manifestations inutiles, ce mode de votation t peut-être nécessaire pour amener la création et surtout organisation méthodique de grands partis. Mais nous avons u qu'en Angleterre les *caucus* se sont fort bien accommoés d'un régime électoral dépourvu de toute représentation roportionnelle.

Il est, nous l'avons vu, diverses causes de la difficulté u'a rencontrée en France jusqu'ici la constitution des artis fortement disciplinés. Il en est peut-être encore un utre motif dans le génie même de la race qui préfère les nprovisations hardies et rapides aux desseins lentement néditées et patiemment exécutés. L'opportunisme a fleuri le longues années en France et il n'est pas bien sûr qu'il

soit tout à fait mort. Néanmoins, la gestion de la chose nationale est aujourd'hui trop complexe et trop considérable pour qu'il soit désirable de l'abandonner au jour le jour aux facultés inventives, si brillantes soient-elles, des dirigeants du pays. Politique fiscale, politique économique, politique sociale, politique étrangère, tout se tient. Il importe que les programmes proposés au Pays forment des ensembles complets et homogènes de mesures politiques proprement dites, de réformes économiques, d'innovations sociales solidaires les unes des autres et préalablement classées à la fois d'après leur importance propre et leur degré d'urgence respective.

C'est entre les différents corps de doctrine qui inspirent ces suggestions que les citoyens soucieux de leurs droits et jaloux de leurs devoirs doivent choisir et par cela même indiquer, à des époques déterminées, l'orientation qu'ils estiment conforme à l'intérêt national de donner tant à la gestion féconde de la chose publique qu'à la direction résolue des destinées de la patrie.

*
* *

Le domaine de l'activité des partis ne comprend que la culture du sentiment de l'intérêt public et général. Son moyen d'action est la politique, c'est-à-dire l'invitation adressée aux citoyens d'user de leurs droits électoraux pour faire triompher celui des divers systèmes de gouvernement en présence qu'ils estiment le meilleur. L'intrusion des partis, et par suite de la politique, en dehors de ce champ d'action ne peut avoir que de fâcheux effets.

Certes de nos jours l'action de l'État apparaît jusque dans les villages les plus reculés (services de l'instruction publique, des P. T. T., de la police, etc...) et chaque commune a, vis-à-vis du pouvoir central, des droits et des obligations. Mais la commune n'en est pas moins essentiellement un

oupement naturel basé sur les rapports que la nature des
oses (voisinage, communautés de besoins, solidarité, etc.)
ée entre les habitants de la même agglomération urbaine ou
rale. Dans la gestion des intérêts de cette collectivité
politique semble ne pas avoir à intervenir. Ici devrait
ppliquer la conception de Thiers. L'ensemble des habi-
nts de chaque commune représentés par le collège élec-
ral (premier pas dans le processus de sélection) composé
s citoyens âgés de 21 ans jouissant de leurs droits civiques
politiques (exclusion est faite de diverses catégories
individus, des condamnés et des faillis notamment)
signe (2e degré) un conseil formé des plus dignes et des
us aptes, qui lui-même (3e et dernier terme) choisit dans
n sein une municipalité (maire et adjoints); les élus
mmunaux devraient être, surtout et avant tout, des
ministrateurs. La seule circonstance qui, en France,
nnerait actuellement une importance politique au choix
s conseillers communaux, c'est le droit que leur a réparti
loi de désigner les délégués sénatoriaux. Cela est acci-
ntel.

Au-dessus de la commune est la région dont l'unité est
nstituée par la solidarité des intérêts économiques, l'iden-
é des souvenirs historiques, l'originalité propre de ses
bitants, l'accent du terroir et parfois un patois, les sur-
vances des anciens costumes, les œuvres des auteurs
caux, etc... en un mot tout ce qui distingue et différencie
ne région de ses voisines. La Révolution a découpé les pro-
nces de jadis en départements qui ont peu à peu, au
urs du XIXe siècle, acquis une individualité particulière
uvent encore factice et fragile. L'ensemble des élec-
urs répartis en cantons (qui sont des groupements
communes) désignent les membres du Conseil gé-
ral qui auront à délibérer sur les affaires d'intérêt
partemental, mais qui, contrairement aux conseils

communaux, ne sont pas appelés à élire les personnalité à qui incombera le soin d'exécuter les décisions qu'il prendront. Ici encore la première qualité des élus est, semble-t-il, celle d'être de bons et fidèles administrateurs chargés de gérer de leur mieux les intérêts et les biens du département, de s'efforcer, dans ce cadre restreint et parfois arbitraire, de ressusciter les foyers de la vie régionale de jadis, et de sauver de l'absorption par les villes tentaculaires les énergies, les talents, les originalités, les valeurs locales. Seul, le fait que parfois le gouvernement consulte les conseils généraux sur telle ou telle question d'ordre national et celui que la loi Tréveunec leur impartit un rôle en cas d'insurrection et de brusque changement de régime pourraient leur donner un caractère politique. Mais cela est en dehors du rôle primordial que leur assignerait la seule nature des choses. Comme les communes, et à un degré plus élevé encore, les départements ont des droits et des obligations vis-à-vis de l'État qui est lui le fondé de pouvoir de la nation.

Enfin, chaque Français est citoyen, c'est-à-dire appelé à participer par l'intermédiaire de ses représentants à la gestion de l'intérêt public et général. Nous avons vu, en examinant les divers régimes électoraux *au point de vue individuel des électeurs*, que leurs modalités respectives pouvaient en France et actuellement influer sur le régime des partis eux-mêmes. Mais ces modalités réagissent aussi sur *l'ensemble des électeurs* considéré comme élément indispensable de l'exercice pratique de la souveraineté nationale. La Patrie n'est pas seulement la juxtaposition des communes groupées en départements, elle n'est pas seulement constituée par la totalité des habitants qui vivent sur son sol à chacun des moments de son histoire. C'est une personne morale qui a une longue histoire derrière elle et devant elle un avenir indéterminé. C'est une masse de biens

idées, de sentiments, de souvenirs et d'aspirations, œuvre tiente des générations passées, enrichie par leurs efforts borieux, affaiblie et meurtrie en certains points par leurs faillances et leurs fautes. C'est aussi une métropole qui essaimé sur les autres continents des colonies qui récla-nt sa sollicitude maternelle. C'est enfin un État européen touré de rivaux puissants et redoutables. C'est à l'ensem-e des électeurs (11 millions d'inscrits et 8 millions de tants en 1910) qu'il appartient de décider dans quel sens pays doit être gouverné, vers lequel des divers idéaux oposés, il doit orienter son évolution. Le collège électoral it au nom de la nation toute entière et de la totalité des mmes qui, de près ou de loin, dépendent d'elle en quelque anière que ce soit ; au nom des Français qui ne votent pas qui n'en doivent pas moins obéir aux lois qu'ils n'ont pas ntribué à élaborer : femmes, enfants, militaires, infirmes, capables, malades, prisonniers, condamnés et faillis, na-onaux fixés à l'étranger, indigènes des possessions d'ou-e-mer en tant que les actes du pouvoir exécutif ou du rlement peuvent réagir sur leurs conditions de vie poli-que, économique et sociale; au nom des générations imédiatement prochaines qui auront à tenir les engage-ents pris par leurs devancières.

Si l'électorat au point de vue communal et départe-ental est surtout un droit, un moyen de pourvoir à la fense et à la bonne gestion des intérêts locaux, l'élec-rat au point de vue national est surtout une fonction, devoir civique et patriotique. Ce sont des considéra-ons de la politique générale hautement comprise qui vraient seules l'inspirer et le déterminer. Ici nous som-es pleinement dans le domaine des partis : idéal, doc-ine, méthode, programme, étudiés, raisonnés, réfléchis à avance s'offrent assez divers et nombreux au libre choix s citoyens pour permettre à ceux-ci de dire dans quelles

voies, vers quel but, par quels moyens, dans quelles co ditions ils désirent que soient engagées et dirigées les de tinées du pays. Ici les élus doivent être véritableme des politiques ayant le sentiment de l'évolution historiq de la nation et le sens des phénomènes sociaux, la con cience très nette de ses besoins et de ses aspirations, claire vision de ses possibilités d'action, la nette compr hension des nécessités objectives de la vie international

Nous concevons très bien que l'électeur soit souverain e matière communale et départementale, il a surtout un dro à exercer en la circonstance (1), il a intérêt à voter pour plus capable des candidats en présence, pour celui q présente les plus grandes chances d'agir comme un fidèl exact et intelligent administrateur. Mais comment citoyen vraiment digne de ce nom oserait-il élaborer à l seul, si nombreux que fussent ses loisirs et sérieuses se lectures, un système politique, une théorie économiqu une conception sociale propres, et s'il y parvenait, commen saurait-il non pas seulement les ordonner en un tou homogène et cohérent, mais encore les modifier au cours de difficultés nouvelles, intérieures ou extérieures, qu'un pay rencontre à chaque instant sur sa route? Comment, s' détenait même la vérité, pourrait-il à lui seul la propage parmi ses concitoyens, seul moyen de la rendre féconde Il a déjà un effort d'attention et de réflexion à faire pou choisir lui-même, avec sa raison et son intelligence, entr les diverses solutions qui se présentent à lui, monarchie o république, individualisme, associationisme ou collec tivisme, et une fois, par éliminations successives ou pa

(1) Théoriquement l'identité du régime électoral municipal et du régim électoral national ne se conçoit pas. Il y a là deux ordres d'intérêts, deux de maines d'activité différents. Une fois de plus le grand principe de la législa tion basée sur la nature des choses n'a pas été observé. Il n'y aurai pas de graves inconvénients, semble-t-il, à permettre aux femmes, quan elles sont chefs de famille (veuves) chefs d'industrie ou commerçantes à leu compte, de participer aux seules élections communales.

raction spontanée un corps de doctrine adopté, pour le
nétrer dans ses détails, le bien comprendre dans son
prit et son essence, en faire la critique impartiale. Qu'il
sse aux théoriciens et aux *leaders* le soin d'ordonner, en
nction tant des ressources que des besoins du pays, sys-
tmes et théories et qu'il se borne à donner, après étude
réflexion, son adhésion consciente, à ceux d'entre eux
i lui paraissent les plus favorables aux intérêts de la
tion.

Il est évident que de ce simple fait découleront pour
i certaines restrictions à sa pleine liberté.

*
* *

Dans un régime de partis, l'élu n'est plus absolument
idépendant. Il doit recevoir l'investiture du parti dont il
réclame et accepter par cela seul un certain nombre
obligations. Nous avons essayé de montrer que le domaine
oprement spécifique du parti était celui des choses
tionales. Pas plus que le simple électeur, l'élu ne peut à
i seul créer et tenir à jour un corps de doctrine politique
onomique et sociale, une méthode, un programme; il
partiendra donc au parti qu'il a librement choisi avant
se présenter à ses électeurs et qu'il s'est engagé à
rvir fidèlement.

Est-ce à dire qu'il n'aura plus ni indépendance ni ini-
ative propres?

Non. Une fois élu le député ou le sénateur deviendrait
néoriquement, dans le système du vote par arrondissement,
représentant autorisé d'une portion du territoire natio-
al et de la totalité des invididus qui habitent celle-ci; dans
lui de la R. P. le mandataire par indivis, il est vrai, de
us les habitants de la circonscription électorale qui
artagent les idées de la catégorie d'électeurs qui l'a
ésigné (conservateurs, progressistes, réformistes, socia-

listes) ; le défenseur des droits et obligations que, no l'avons vu, les communes et les départements ont vis-à-v de l'État; l'avocat des victimes de tous les abus, quell qu'elles soient, car il y a, estimons-nous, lésion de l'intér public lorsqu'un intérêt et *à fortiori* un droit privé e lésé à tort et sans motif légitime. L'élu devrait êt dans l'impossibilité de procurer à quiconque des *faveur passe-droit* ou *privilèges*, mais avoir, au contraire, possibilité de veiller scrupuleusement à ce que chacu quelles que soient ses opinions, ne soit ni brimé, ni violent ni injustement traité.

Si cette conception large et tolérante avait généralemen prévalu, il eût été moins indispensable de recourir à Représentation proportionnelle. Mais en plusieurs circon criptions l'élu est devenu, paraît-il, le prisonnier la chos des gens qui avaient le plus contribué à faire sortir so nom des urnes, ce n'était plus le représentant de toute l population habitant sur le territoire de la circonscriptio c'était le délégué et parfois le commissionnaire des groupe ments qui avaient enlevé son élection. Il fallut bie chercher à donner à la minorité le moyen de faire entendr sa voix et de se défendre.

Vis-à-vis de ses commettants et pour les questions d'ordr public, mais de caractère départemental communal o personnel (violation injuste de droits individuels) l'élu n dépendrait que de sa conscience et sous sa propre responsa bilité dans l'intégrité de son indépendance, aurait la ple nitude de sa liberté d'action et le choix de ses initiative Les citoyens qui l'auraient désigné n'auraient auprès de lu pas plus de droits que ceux qui lui auraient été hostiles, l vote dans cette conception étant l'accomplissement d'un fonction, l'exécution d'un devoir, bien plus que l'exercic d'un droit, c'est-à-dire un acte essentiellement dégagé d toute considération d'intérêt personnel. Si les électeu

uvent aisément observer la manière dont leur élu s'ac-
itte de la partie locale de sa tâche, ils ne peuvent le faire
ur la plus importante la participation directe à la dirction
la chose publique. A cet égard ils délègueraient en
elque sorte leur droit de contrôle à l'organisation du parti
quel eux et leur élu appartiendraient; en matière natio-
le et d'une façon générale l'élu se devant tout entier, sans
serves ni restrictions, au parti auquel il a donné sa libre
hésion.

* * *

Ainsi l'exclusion expresse de la politique et par suite de
ction des partis de tout ce qui ne serait pas du domaine
clusif des affaires nationales, libérerait d'une lourde char-
la gestion des intérêts communaux et départementaux
donnerait, tant aux élus qu'aux électeurs, plus d'indé-
ndance et d'initiative. Il y aurait autant, sinon de modes
votation du moins de régimes électoraux, qu'il y a des
nditions électorales spéciales, situations de fait nées de la
ture même des choses; élections communales, départe-
ntales, nationales seraient autant d'actes distincts par
quels le citoyen tantôt exercerait un droit, tantôt rem-
irait une fonction, et, dans ce dernier cas et dans ce cas
ulement, agissant au nom de tous les individus qui, à
avers le monde doivent obéir à la loi française, le collège
ctoral, divisé en circonscriptions territoriales ou partagé
catégories de personnes, n'aurait pas, semble-t-il, de
eilleur guide, d'initiateur plus éclairé que de fortes orga-
isations de parti loyales et intelligentes, actives et passion-
es pour le Bien public. Les élus, eux, pleinement indé-
ndants et compétents pour tout ce qui dans leur cir-
nscription propre toucherait l'intérêt public et général,
raient au contraire pour les affaires vraiment nationales
nseillés et dirigés par les *leaders* de chaque parti.

Mais ce sont là des vues abstraites et surtout en politique

il y a loin de la théorie à la pratique. L'on a complaisai ment (1) dépeint tous les vices et les dangers du scrut d'arrondissement et dans l'opinion qu'il était impossib aussi bien de réformer les uns que d'écarter les autr un courant d'opinion a demandé la suppression pui et simple de cette modalité électorale. Il n'y a qu'à souha ter que le nouveau système de votation qui sera institué à place tienne, lui, toutes les espérances que ses promoteu fondent sur lui.

Quel que soit le régime électoral adopté, le mouveme qui paraît tendre en France à la constitution de part fortement organisés n'en sera sans doute pas gêné.

Ce régime de parti repose essentiellement sur trois notioi non pas nouvelles, mais d'une généralité et d'une popul rité encore bien relatives, celles de la liberté organisée, la vérité politique et de la stérilité de la critique. Il est bi évident que, par le fait seul qu'ils adhèrent sincèrement un parti, électeurs et élus acceptent à l'avance de se so mettre à certaines obligations qui diminueront d'auta leur complète indépendance. Mais dans nos sociétés dém cratiques où le but de la politique est le sort des masses son moyen d'action la manifestation de la volonté de c mêmes masses, le nombre joue un rôle essentiel et prim dial (2) il en résulte que l'entente et l'accord préalabl sont nécessaires pour mettre un peu d'ordre et de métho dans ces grands mouvements de l'âme populaire, et que discipline, l'obéissance aux chefs et la fidélité aux princip sont des conditions indispensables au succès d'une cau au triomphe d'un système d'idées et surtout à l'accès

(1) Voir notamment *Lettres de province* par M. Leyret, publiées dans *Temps,* au cours des trois dernières années et réunies en volume.

(2) Nous ne considérons pas les manifestations extérieures du nom comme autant de manifestations d'une force physico-sociale, mais com les expressions humaines, les soubresauts tumultueux, les agitations vivan et complexes de diverses foules tantôt ardentes et passionnées, tantôt in tes et passives, parfois lassées et indifférentes.

puvoir de ses partisans. Certes, une liberté organisée, est une liberté réglée dans ses expressions extérieures, initée, par conséquent amoindrie, mais la liberté intégrale est l'anarchie et l'anarchie pour un peuple, c'est la mort. est le droit de *liberum veto* qui a tué la malheureuse Polone ! D'ailleurs, *le principe* des diverses restrictions à son tière indépendance, que dans son propre intérêt en tant ue membre d'une collectivité, l'individu doit subir dans rtaines manifestations de son activité, ne sont plus constées par personne ; seuls sont encore discutés *les degrés* e ces limitations.

Ici se heurtent les trois courants fondamentaux qui trarsent actuellement toutes les sociétés européennes. L'invidualisme qui veut amoindrir le moins possible l'indéndance de l'individu, le collectivisme ou le communisme ui entend au contraire subordonner complètement celui- au milieu et le maintenir dans l'obéissance par une rte discipline, l'associationisme qui lui, désire que dans le ntérêt même du citoyen et seulement dans la mesure où en profitera réellement, sa complète liberté soit diminée et restreinte, organisée en vue d'un meilleur rendeent pour le plus grand avantage tant de l'individu que la tion.

L'on a dit avec raison que l'homme est d'autant plus mme, c'est-à-dire jouit davantage de la vie en société, u'il appartient à un plus grand nombre de groupements. eux-ci en effet sont comme autant de cercles concenques qui entourent chacun de nous et augmentent tre activité, développent nos facultés, élargissent nos rizons, font s'épanouir plus largement notre personnalité plusieurs domaines. Les associations sportives, reliuses, scientifiques, littéraires, artistiques, mutualistes, opératives, professionnelles, etc..., accroissent la valeur mplexe de l'individu et profitent en même temps, ceci est

à noter, à la branche de l'activité sociale dont elles sont support et le but, religion, lettres, arts, mutualité, coop ratisme, etc... Pourquoi l'individu n'entrerait-il pas dans u groupement politique et pourquoi son affiliation ne serai elle pas utile à l'objet même de cette association, à la pol tique et par suite au pays? L'intérêt qu'il convient de po ter à la chose publique est-il moindre que celui qu'il in porte d'accorder aux sports, à l'assurance, à la mutualit à la religion, aux arts, etc.?

En second lieu, il convient de remarquer que ce que no appellerons, faute d'un terme plus exact, la vérité politiq est notablement différente de la vérité académique ou ph losophique. Le but de la politique est, nous l'avons dit, sort des masses et les destinées de la nation, son moy d'action la manifestation des volontés de ces mêm masses. Il s'ensuit que les opinions si judicieuses soien elles n'ont pour un peuple qu'une valeur très relative elles restent isolées et théoriques; il ne suffit pas aujou d'hui d'affirmer qu'on a raison, il faut, non seulement prouver par des faits des dates des chiffres, mais enco persuader, sinon la majorité, du moins une minorité ass importante pour qu'elle puisse faire entendre sa voix devenir un jour majorité. C'est la foule qu'il importe convaincre, gagner et retenir. Des convictions nobles élevées, vraies en soi mais abstraites (1), n'auraient qu'u valeur secondaire en politique et seraient comme mort si elles ne sortaient pas d'un petit cercle d'esprits, mêr éminents. Seule l'adhésion d'une notable fraction des toyens les peut vivifier et féconder. Il peut être be en philosophie d'avoir raison contre tout le monde ce

(1) « ... Nous trouverons la formule nécessaire, en nous rappelant c toute idée a besoin d'un instrument pour vivre et qu'il ne servirait de r d'avoir découvert les vérités abstraites les plus éclatantes si les appar nécessaires pour les faire vivre n'étaient pas établis. »

Fédération républicaine. Congrès de 1912. Discours de M. J. Roche, b chure, p. 48.

sert de rien en politique. Il faut en plus convaincre. En troisième lieu la vie d'une nation exige à chaque istant des mesures positives, pratiques et réalistes. Une firmation qui resterait critique et négative serait au premier chef stérile, sinon même parfois dangereuse. Il ne ffit pas de blâmer les initiatives et les propositions des versaires il faut encore indiquer nettement la solution sitive, nettement possible qu'on suggère à leur lieu et ace. Il est des moments dans l'histoire d'un pays où ne décision des dirigeants si imparfaite, défectueuse même u'elle soit, vaut mieux que l'absence de toute décision.

* * *

Ainsi la nouveauté qui est apparue en France au début u xxe siècle en matière politique, consiste essentiellement ans la création — pour soutenir propager et rendre pratque la notion de parti telle qu'elle était jusque là entenue, une masse d'idées de doctrines et de programmes — e fortes organisations groupant les individus en vue un but commun, ordonnant leurs efforts, disciplinant urs volontés particulières.

CONCLUSION

INCONVÉNIENTS ET AVANTAGES DES PARTIS POLITIQUES

La question qui se pose à la fin de cette étude est doubl d'abord est-il bon de constituer des partis politiques, dans l'affirmative, comment convient-il de les organiser?

Des objections de diverse nature et d'origine différen ont été formulées contre le régime des partis.

*
* *

Les tenants des conceptions absolutistes nient l'utilité pareils groupements pour la raison bien simple que, la so veraineté appartenant au roi ou à l'empereur et non pa la nation, l'ensemble des citoyens ne doivent pas s'occup de politique, ce soin incombant exclusivement au prin assisté de ses conseils. Tout au plus les sujets peuvent-i par des délégués élus, qui d'ailleurs partageraient ce rô avec une chambre en majeure partie composée de membr nommés par le souverain, contrôler les détails de l'admin tration du pays.

Certains publicistes ne contestent pas l'existence, la fat lité même des partis, mais ils dressent la liste des ma que ceux-ci occasionnent et préconisent leur disparitio

« Les partis ne sont pas toujours les effets du caprice ou de malice des hommes. Ils résultent souvent de la nature des choses Il ne suffit pas de nier des divisions qui existent et dont quelq unes ont le droit d'exister. Elles tiennent à la prodigieuse divers de sentiments et d'intérêts de climats et de caractères, d'origine de valeur morale qui se rencontrent dans le composé humain

is abondamment encore dans le composé français... (diversité
i) développe des rivalités d'intérêts génératrices des partis abso-
nent comme le Gange porte la peste ou le Mississipi la fièvre
ne » (1).

Pour M. Miceli, ce sont les divergences d'opinions qui
éent les partis.

« ...les partis ne sont pas des phénomènes artificiels mais des
mations organiques et spontanées qui représentent des tendances
ofondes de l'esprit humain et des besoins inhérents à toute so-
té. » (2)

M. Delafosse (3) a écrit, empruntant ses métaphores à la
éorie organiciste :

« Le corps social a comme le corps humain, ce que les médecins
Molière appelaient ses « humeurs peccantes », c'est-à-dire des prin-
es morbides, des éléments réfractaires ou malsains en révolte
ronique contre l'ordre qui est la santé. Ce sont d'une part les
pétits et les passions démagogiques, puis d'autre part les hosti-
lés de religion ou de race, ou simplement les discordances d'hu-
eur qui conspirent contre le génie de la nation. En temps ordinaire
us un régime d'économie bien réglée, d'hygiène intelligente et
vère, ces éléments de désordre sont canalisés, expulsés ou con-
nus, le gros de la nation même ne les connaît pas. Mais il vient
s moments où par suite d'imprudences ou d'accidents, les règles
éservatrices de l'ordre social sont bouleversées. Alors tous les
éments ennemis se reconnaissent et s'unissent et, s'ils parviennent
prendre le dessus, ils se constituent à leur tour en régime et gou-
rnement pour leur propre satisfaction; c'est ce phénomène
th logique qui s'est appelé la République. » (4)

M. Delafosse estime que le corps social ne peut retrouver
équilibre que s'il recouvre la santé, c'est-à-dire que si la
ation recourt à un gouvernement fort : l'empire. M. Ch.
aurras lui, conclut :

« au lieu de soustraire aux partis les honneurs, les profits et les
irages du pouvoir, vous leur avez fait entrevoir ces dépouilles
imes. L'homme aurait cessé d'être l'homme si les factions et les

(1) *Idées royalistes*, M. Ch. Maurras, cité, *Revue hebdomadaire*, 5 mars 1910
34 et s.

(2) *Les partis politiques dans leurs rapports avec le gouvernement de cabinet*,
. Miceli, cité, *Revue de droit public et de la science politique*, année 1895,
. IV, p. 201 et s.

(3 et 4) *Le bonapartisme*, M. J. Delafosse, *Revue hebdomadaire*, 19 février
10, p. 314 et 315.

factieux ainsi tentés n'avaient pas causé tout le trouble possible. (1 ...jadis la politique se donnait la mission de calmer, d'adoucir et d pacifier la concurrence des intérêts naturels, il faut ici qu'el s'applique à les porter au paroxysme. Chaque parti avec les classe ou les localités qu'il syndique sent qu'il est de son intérêt de s montrer irréductible, tout ce qui ne tourne pas au profit de so intérêt devant être capté par l'intérêt antagoniste (2)... l'actio politique d'un parti (qui vient de l'emporter solidement) ne so guère du médiocre à cause des efforts qu'il lui faut dépenser pou rester sur sa position. ... faiblesse et tyrannie, abus continu de l force s'il la possède, sujétion éternelle à la crainte de succombe ces caractères généraux du gouvernement des partis avaient ét décrits et énumérés par des maîtres avant qu'ils se fussent réalisé à nos dépens. » (3)

Aussi la solution est-elle bien simple.

« Si le règne des partis politiques est ruineux ou stérile, pourqu ne pas y renoncer? Si l'expérience montre l'impuissance des dive sités électorales à créer un ordre français pourquoi ne pas l redemander cet ordre à l'unité héréditaire qui échappe aux pa tis? » (4)

M. Miceli reproche aux partis de tendre à envahir l domaine juridique, d'offusquer l'idée de justice et de rendr difficile l'application impartiale du droit. Leur action es dangereuse et nuisible. Ils engendrent la corruption e multiplient les comités. Aussi bien la foule est-elle inca pable de se diriger elle-même et le système purement repré sentatif est bien suffisant pour lui permettre d'exercer se droits politiques. Cette théorie laisse subsister les partis e temps que masse d'idées (idéal, doctrine, méthode et pro gramme), mais elle est exclusive de la notion du parti e temps qu'association politique organisée.

Des républicains ou des constitutionnels sincères on déconseillé le régime des partis organisés.

« La République n'est qu'un contre-sens si au lieu d'être l gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti que qu'il soit... C'est le gouvernement de la nation... qui prend enfin l parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus, librement, sage

(1 à 4) Ch. Maurras, *Revue hebdomadaire,* citée, p. 39, 40, 34 et s.

ent désignés sans acception de parti, de classe, d'origine ne les- erchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche mais dans tte lumière de l'estime publique où les caractères, les qualités, les efauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître et les oisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, ı calme et de la sécurité (1).

Cette conception rappelle un peu celle d'une cité antique ouvernée par un collège de vieillards sages et vertueux, ıx-mêmes présidés par le plus digne et le plus raisonnable 'entre eux; dictature du bon sens et de la capacité, a-t-on it. Dans cette théorie, il n'y aurait pas de parti dans le ays simplement des groupes du Parlement.

M. Ostrogorski, qui dans un ouvrage très étudié (2) a uillé les détails de l'évolution des partis en Angleterre aux États-Unis, nous l'avons vu, estime que le règne de ux-ci est fini. Il leur fait grief de leur formalisme étroit, de ur culture systématique des émotions et de la sentimen- ılité, de leur automatisme. Le vieux système des partis est ıranné, artificiel, irrationnel. Il a un caractère théologique ıarqué, son dogmatique décourage l'indépendance d'esprit u citoyen, son autoritarisme énerve sa volonté son forma- sme uniforme affaiblit sa personnalité. Le parti ayant ıilli à ses fonctions légitimes a servi de levier aux intérêts rivés dans leurs entreprises sur la chose publique. Le culte tichiste de la majorité a entravé la libre affirmation des pinions individuelles qui tient en respect les majorités. Le ystème des partis tendait à développer le gouvernement ıécanique. Le conformisme politique fut un nouvel aspect e l'antique tyrannie.

L'auteur conclut au remplacement des partis par des gues à objectifs limités, variables et momentanés. Une bre coopération réunirait, en vue d'une fin déterminée

(1) Message de Thiers à l'Assemblée nationale 13 novembre 1872, cité par lanotaux lui-même cité plus haut.

(2) *L'organisation des partis et la démocratie*, Ostrogorski, cité p. 533 87-597.

des hommes par ailleurs différents d'opinion et de senti-
ments. La lutte se poursuivrait non plus entre adhérent
de divers partis, mais entre partisans des solutions va-
riées d'un problème nettement posé (*home rule*, impéria-
lisme, protectionnisme, etc.) L'union des citoyens en dehor
des partis qui serait le « *non partisan ship* », remplacerai
l'unité, le libre accord des volontés serait le principe vita
du nouvel ordre de choses, « à bas le parti, vive la ligue »
Les ligues à objets spéciaux et d'une durée momentané
ne seraient que des méthodes pour éveiller et associer le
intelligences et les consciences. A noter que dernièremen
en France des formations analogues ont été créées qui grou-
pent d'une part tous les défenseurs de la R. P., d'autr
part tous ses adversaires. Le système, limité à des réforme
d'ordre secondaire et spécial paraît pour le moment, pou-
voir fonctionner concurremment avec celui des partis
pour de nombreuses raisons, dont la moindre n'est pa
l'importance dans notre pays de la question de la form
du gouvernement, il ne semble pas prêt à le remplace
entièrement.

Certains ont pu, sans proposer de leur substituer d'autre
organisations politiques meilleures, reprocher de nombreu
méfaits aux divers partis. Ils encouragent l'instabilit
gouvernementale, ils entraînent au moins dans diver
pays la révocation des fonctionnaires en fonctions et leu
remplacement par des créatures du parti qui arrive au
pouvoir, ils risquent, en s'introduisant dans l'administra-
tion, de gêner les agents dans l'accomplissement de leur
missions respectives; l'on dit au fonctionnaire, d'un côt
« sois impartial, tu te dois indistinctement à tous les cito-
yens » et de l'autre « ne te désintéresse pas de la chos
publique, adhère à un parti ». Celui-ci tend à se confondr
avec la classe et renferme ainsi une cause, un germe de divi-
sion nationale. Les comités asservissent les élus qu'ils

ansforment en simples délégués et tyrannisent par mille tits moyens les électeurs qui ne partagent pas leurs inions; « comités maîtres du scrutin de liste » dans squels dominent toujours « les coureurs de places, ignares impudents (1) », qui oppriment les citoyens.

*
* *

Ainsi nul publiciste, même ceux qui leur sont le plus hoses, ne songe à nier la possibilité la fatalité même des rtis politiques dans nos sociétés actuelles. Certains en éférant le régime représentatif admettent implicitement xistence des partis en tant que systèmes politiques, éories économiques, thèses sociales.

Faut-il rigoureusement coordonner ces éléments en un rps de doctrine un et homogène, en dégager une méthode, programme? Faut-il ensuite grouper tous les citoyens i adhèrent à ces idées en une association disciplinée, érarchisée et fermée?

Le régime des partis a de chauds défenseurs.

C'est d'abord Bluntschli qui estime que (2) « les partis litiques se montrent partout où la vie politique se meut rement ». Pour lui « c'est l'effort et la rivalité des partis i mettent en lumière toute la richesse des forces latentes la nation expression et manifestation naturelle des ands ressorts cachés ».

Pour M. Sembat (3)

« Entre l'individu et la nation il faut des intermédiaires. Cet termédiaire est le groupe, l'être collectif, l'association est au point vue politique le parti... et pourquoi? pour supporter les resnsabilités. A cette heure la responsabilité est fictive et verbale...

(1) La R. P. Casse-cou, M. E. Ollivier, *Le Figaro* 10 février 1910. L'auteur l'*Empire libéral* a publié différents articles dans lesquels il préconise le te plural et le referendum notamment, voir *Le Figaro*, 2 avril, 14 juilt, 15 décembre 1910, 5 juillet 1912.

(2) *La politique*, cité, p. 321.

(3) *Les idées socialistes*, M. Sembat, *Revue hebdomadaire*, 19 mars 1910, 33 et s.

Il faut, pour soutenir le châtiment ou cueillir la récompense, des êtres vastes et durables, des êtres collectifs tels qu'une dynastie ou un parti. Les conséquences politiques des actes politiques éclatent aux yeux vingt ans après... Un parti seul peut vivre assez pour être puni ou récompensé par la confiance ou l'aversion publique, seule sanction sérieuse. Au parti qui l'a mal servie la nation s'arrache au parti qui l'a sagement guidée, elle se confie, s'attache et remet le soin de ses destinées... Il faut organiser la République c'est une question de vie ou de mort ».

Pour M. Delpech (1) « les partis sont des procédés et des moyens, leur concurrence porte à sa suprême puissance le principe du débat public et contradictoire » et M. Miceli a écrit :

« Les partis, sont la cause et l'âme des changements politiques parce que chaque parti qui monte au pouvoir sent le besoin de changer et de réformer pour approprier la chose publique à ses principes » (2).

Pour M. de La Chesnais :

« Divers indices montrent les électeurs plus désireux d'exercer un peu plus réellement leur souveraineté théorique... les partis deviennent pour les électeurs des personnages collectifs, une première approximation pour comprendre la vie politique... Les partis doivent devenir la propriété de tous leurs électeurs... Ceux-ci veulent comprendre la politique de leurs représentants et contrôler ceux-ci... Les partis fermés permettent une politique plus claire et plus facilement contrôlable » (3).

A ces divers avantages on en peut ajouter d'autres. En temps de conflit avec une puissance étrangère, si le gouvernement soucieux de sa responsabilité ne veut pas, d'une part faire complètement mystère des pourparlers ou des négociations engagées, mais d'autre part désireux de ne leur donner aucune publicité ne peut en saisir les assemblées délibérantes, il a la ressource, quand il existe des partis fortement constitués, d'entretenir de ces difficultés extérieures leurs chefs respectifs dont l'ensemble forme comme

(1) M. J. Delpech, cité, *Revue de droit public et de la science politique*, 17 juillet 1910, T. XXVII, p. 534 et s.

(2) Miceli, cité, p. 211.

(3) *Statistique électorale*, M. de La Chesnais, *Revue de Paris*, 1er juin 1910, p. 638 et s.

la quintessence condensée et réduite de toutes les nuances de l'opinion nationale. C'est ce que fit le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, lors de l'alerte d'avril 1874. Ce qui fut répété, dit-on, en 1898, lors de l'incident de Faschoda.

Les gouvernements et les élus passent, les partis aussi, mais moins rapidement. Si vraiment ceux-ci s'attachaient pleinement et attentivement à la défense des intérêts généraux et permanents, nationaux, coloniaux, mondiaux, il en résulterait une certaine stabilité, une réelle continuité de vues, une homogénéité des efforts au moins tant qu'un parti resterait au pouvoir.

L'organisation de parti permet, d'une part aux citoyens qui ont des idées justes et des vues fécondes de les faire connaître au public, de les expliquer, les défendre, les propager et leur attirer des partisans, d'autre part aux hommes de bonne volonté, qui veulent comprendre les problèmes de l'heure présente, de procéder à un travail préalable et préparatoire, à des échanges de vues qui dégrossissent les questions politiques, les posent en termes simples et nets, les mettent à la portée du plus ignorant des électeurs. Quand tous les assistants ont saisi le sens, la portée, les conséquences des solutions ainsi proposées, la discussion est ouverte, des avis sont émis, des conclusions arrêtées, que les membres du parti s'engagent ensuite à faire triompher. Certes les *caucus* en Angleterre n'ont pas tenu tous les espoirs qu'on attendait d'eux pour hâter l'éducation politique des masses, mais on ne peut nier qu'ils aient largement contribué à intéresser aux choses de la politique un grand nombre d'individus qui s'en tenaient jadis éloignés. Où sinon dans les organisations de parti, l'électeur consciencieux qui ne sait pas et veut se faire une idée exacte des problèmes à l'ordre du jour, ira-t-il, s'il n'a ni le temps ni les moyens de s'en instruire lui-même, chercher les élément d'une opinion raisonnée et méthodique?

En quatrième lieu, les organisations de parti feraient la chasse aux abstentionnistes. Il est pénible de constater que plus d'un cinquième des électeurs régulièrement investis du droit de vote s'abstiennent de venir déposer leur bulletin dans l'urne.

Année	Inscrits	Votants	Pourcentage des abstentions
1906	11.310.625	9.050.858	18.18 %
1910	11.462.736	8.871.692	22.62 %

Il y eut en outre 88.945 bulletins blancs ou nuls de plus en 1910 qu'en 1906 et 8.862 bulletins divers en moins. Nul doute que si les citoyens s'affiliaient à une organisation de parti le nombre des abstentionnistes (22.61 % en 1910) et celui des bulletins blancs ou nuls (3,68 % cette même année) seraient sensiblement moins élevés.

Enfin l'adhésion sincère à un parti politique et l'observation loyale de son règlement rappellent à l'individu, engagé par ailleurs dans divers groupements sociaux religieux, professionnels, littéraires, etc., qu'il a des devoirs de citoyen à remplir et diminuent notablement, tant dans son intelligence que dans celle des dirigeants de ces associations particulières, l'exclusivisme, l'égoïsme, le sentiment de caste, l'esprit grégaire en un mot que ne manqueraient pas de développer, si elles n'étaient contrebalancées par aucune influence extérieure désintéressée et nationale, les mesquineries d'un corporatisme sans horizon et l'étroitesse sans grandeur de préoccupations purement matérielles. Nous avons vu que le parti s'oppose à la classe et la lutte politique à la guerre sociale. Les adversaires des partis devraient tenir compte de ce fait, qui n'existait pas il y a trente ans, redoutable et con-

idérable par ses conséquences possibles, de tendances yndicalistes surgissant de toutes parts.

* * *

A vrai dire ce qui paraît le plus périlleux à beaucoup de ons esprits, c'est la forte organisation des adhérents d'un nême parti, la constitution de puissantes associations olitiques. Des patriotes prudents redoutent, les uns omme M. L. Bourgeois « les dangers des partis dont l'exisence officielle serait reconnue » les autres tels M. Poincaré la tyrannie des comités et des sections », « la tutelle des léputés », « l'excitation des appétits particuliers ». Et l'on oit dans les mêmes journaux à la fois le souhait de partis ettement différenciés les uns des autres et l'hostilité ontre les comités. Si l'on désire le parti en tant que doctrine néthode et programme, on le craint en tant que groupenent ordonné et discipliné.

Toute la question se résume à savoir si véritablement une olide organisation n'est pas pour un parti l'armature ndispensable, la nécessaire coordination des efforts et des vouloirs individuels de ses membres, en dehors desquels il 'y a que paroles vaines, promesses d'autant plus faciles à aire qu'elles peuvent plus facilement être éludées, ce dont e pays, qui s'en rend de plus en plus compte, arriverait peut-être tôt ou tard à se lasser. Sans association il semble qu'il ne saurait y avoir qu'idées politiques, systèmes économiques, conceptions sociales plus ou moins liées entre elles et comptant, de loin en loin dans le pays, leurs bénévoles et momentanés partisans. « Comment le parti, qui s'inspire d'un principe politique et poursuit un but politique, atteindrait-il son objectif s'il ne formait une association unie et ordonnée ? » écrivait déjà Bluntschli en 1860 (1). Mais il est bon, il est juste que le législateur par des textes précis et le gouvernement par des actes fermes,

(1) *La politique*, p. 325.

maintiennent l'activité des partis sur leur véritable terrain et veillent à ce qu'ils ne sortent pas de leur domaine propre.

Certes, la tâche est difficile. Les événements infligèrent de rudes et cruels démentis à l'optimisme de Le Chapelier, qui, le 29 septembre 1792, crut suffisant de publier une instruction pour faire cesser les excès journellement commis par les différentes sections de la grande société des Jacobins ! Mais les temps étaient alors particulièrement troublés et la liberté jaillissait pour la première fois de l'âme populaire durement ligotée, depuis plus de 1.000 ans par les liens de l'absolutisme royal, et l'Europe coalisée menaçait l'indépendance, l'existence même de la nation.

D'ailleurs, des précautions minutieuses pourraient être prises pour empêcher de naître, et enrayer aussitôt s'ils se produisaient, les abus et les dangers des associations politiques. En élargissant le rôle local de l'élu, en lui faisant représenter non pas exclusivement ses électeurs mais l'ensemble des habitants de sa circonscription, on arriverait peut-être à le soustraire à l'emprise complète, inféconde et humiliante de ses plus directs partisans, et, en ne l'assujettissant étroitement à son organisation de parti, que pour les questions d'ordre national, on le laisserait utilement seul juge, en son âme et conscience, de ses devoirs envers ses commettants. D'autres moyens pourraient être sans doute trouvés pour garder et consolider les avantages des puissantes organisations de partis, tout en écartant et réduisant au minimum leurs inconvénients et leurs dangers. Il y a là des questions de mise au point et d'application pratique qui présentent sans doute des difficultés, mais qui ne constituent pas, *à priori*, autant de problèmes insolubles.

Il faut en effet choisir entre les trois alternatives suivantes, ou l'électeur se désintéresse complètement de la la chose publique et aucun parti n'est nécessaire, le pays peut alors s'abandonner à un homme providentiel, roi

empereur ou dictateur; ou l'électeur se borne à désigner lors de chaque élection un député ou un sénateur, à lui donner un blanc seing et à le laisser, sans frein ni guide, dépenser, au hasard des circonstances, son activité et son influence; ou bien enfin l'électeur entend concourir effectivement, non pas aux détails mais à l'orientation générale de la gestion de la chose publique et de la direction des destinées nationales. Il en est de même pour les élus au Parlement.

M. Delpech a exprimé l'avis (1) qu'il y avait là une question de nuance.

« Autant il serait déraisonnable de nommer des députés dont tous les votes seraient déterminés à l'avance, autant il paraît juste de permettre à l'électeur dans la mesure du possible de tracer la ligne de conduite que devra suivre l'élu. »

Le problème est posé de savoir s'il ne vaudrait pas mieux un régime de partis avec ses inconvénients ses lacunes ses risques même d'atteinte à la pleine indépendance des citoyens que le chaos actuel qui est peu fait pour intéresser à la chose publique ni l'universalité des électeurs (la progression du chiffre des abstentions le montre), ni peut-être toute l'élite pensante de la nation. Toutefois il serait contraire au but cherché d'arrêter les modalités des organisations de parti de façon telle que les intrigants, les ambitieux, les indélicats, les superficiels et les hâbleurs prévalent dans leurs conseils, dirigent leur action, dictent leurs choix.

Ceci est éminemment une question d'espèce et l'application qui en sera faite jugera du système.

*
* *

En résumé, il semble qu'un régime de partis fortement constitués donnerait au citoyen qui le désirerait la possibilité d'exercer un peu moins théoriquement et superficiellement qu'il ne le fait actuellement sa part de souveraineté, et de

(1) Préface à l'*Annuaire du Parlement*, cité, année 1909-1910, p. 35.

participer dans la mesure où les conditions de la vie moderne le lui permettent, à la direction du grand œuvre national à l'exécution duquel il concourt chaque année par ses contributions pécuniaires, ses prestations diverses (service du jury, etc.), les restrictions à sa liberté, son service militaire et, le cas échéant (guerre ou expédition lointaine), par le sacrifice de son existence.

Un régime de parti repose donc essentiellement sur cette idée que la chose publique est le patrimoine collectif du pays et doit être géré, d'une manière désintéressée, par les représentants responsables de tous les habitants de la nation. La politique n'est à aucun degré une fin en soi, ce ne peut être qu'un moyen pour faire triompher les solutions qui, à chaque moment, paraissent les plus justes, les plus opportunes et les meilleures. Certes le citoyen ne peut sacrifier journellement et systématiquement tous ses intérêts et tous ses droits particuliers à ceux de la société, mais il ne doit pas non plus oublier ceux de la nation et faire constamment passer ceux-ci après les siens propres.

Chacun de nous a le devoir de « se réformer » a dit M. Marc Sangnier, le fondateur de l'ancien *Sillon*, l'âme de la nouvelle organisation, la Ligue de la Jeune République. A cette formule mystique et idéaliste nous préférons celle plus réaliste et plus politique de la conciliation en nous même de nos droits et obligations de citoyens avec nos intérêts et devoirs d'individus. Que le commerçant, l'agriculteur, le fonctionnaire, l'ouvrier ne demande à l'État, c'est-à-dire au fondé de pouvoir de la nation toute entière, pas plus, en liberté, protection, rénumération et assistance que le citoyen, conscient des nécessaires prérogatives du gouvernement et de la limite des ressources du pays, ne peut légitimement lui accorder.

Que le titre de citoyen emplisse chacun de nous d'une belle fierté, et lui donne le sentiment exact de sa dignité,

c'est-à-dire tant des égards qui lui sont dus que des sacrifices qu'il se doit de consentir à son pays. Et vraiment quand il considère les immenses régions sur lesquelles s'étendent aujourd'hui l'autorité et le génie de la France, les Afriques septentrionale, occidentale, équatoriale et orientale, les terres d'entre les Indes et la Chine, lorsqu'il aperçoit l'éclat que projettent sur le monde étonné les lumières et les talents de ses littérateurs, de ses artistes, de ses savants, de ses inventeurs, quand au cours d'un voyage à l'étranger il voit le reflet et sent le rayonnement qui nimbe d'une auréole la douce et haute civilisation de sa patrie, le Français du début du xxe siècle peut lui aussi répéter, sans jactance mais avec un légitime orgueil, le sonore «*civis romanus sum*» qui élevait, dans leur propre estime, les Latins de la Rome républicaine et leur faisait accepter joyeusement les obligations que leur imposait la grandeur même de Rome.

La certitude que ce magnifique et complexe patrimoine lui appartient en tant que libre citoyen, le sentiment que les hommes de sa génération assument devant l'histoire et vis-à-vis de leur conscience, la responsabilité de sa gestion, sont autant de motifs qui lui dictent le nombre et l'étendue de ses devoirs, comme de ses droits, à l'égard des partis politiques dont le but exclusif doit être précisément de cultiver dans le pays le sens de l'intérêt public et général et de contribuer, par des mesures appropriées, à l'heureuse direction des destinées nationales.

DOCUMENTS ANNEXES

DOCTRINE : PROGRAMMES

I

CONSERVATISME

1. — Ni le royalisme, ni le bonapartisme n'exposent à roprement parler un programme pratique et détaillé le réformes politiques, économiques et sociales. En effet, e renversement de la République et la restauration d'un gouvernement autoritaire est, pour le moment, le principal t exclusif objectif de chacun d'eux.

Pourtant le *Parti bonapartiste* a publié en décembre 911 une brochure (1) dans laquelle il essaie de montrer ar quel processus légal le prince V. Napoléon pourrait ccéder au pouvoir. En voici le sommaire.

I. — La France réclame un gouvernement qui gouverne. Pas de égime qui ait eu plus de facilité de gouverner que la République, as d'époque où il y ait eu moins de gouvernement.

II. — L'absence de responsabilité permet tous les abus, expose tous les dangers Le Parlement maître du gouvernement et esclave e la Démagogie. Discrédit du mandat législatif. L'administration lus forte que le gouvernement et que le Parlement.

III. — Le règne de la force — Désordre et anarchie partout — 'action directe seule réussit — Le sabotage — périls d'aujourd'hui, érils de demain; l'inconsistance gouvernementale nous vaut des ifficultés extérieures et paralyse le développement de la fortune ublique — Nécessité d'un gouvernement énergique.

(1) Distribuée au siège du Comité politique plébiscitaire.

IV. — Le pays veut de l'autorité, qui peut la lui donner? Les offres royalistes : Le pays n'en veut pas. Le régime parlementaire a-t-il l'homme capable d'une telle entreprise? — Le parti républicain a peur des hommes, il entend dominer le chef de l'État — La coalition des ambitions personnelles — La Constitution de 1875 : elle donne des pouvoirs au Président de la République mais ne lui permet pas de les exercer. Il faut un autre mode d'élection présidentielle. Le vœu du pays : autorité, modération.

V. — La solution bonapartiste — Le prince Napoléon propose aux républicains de rétablir l'autorité dans la République — Sincérité de ses intentions, son programme — Le gouvernement mis au-dessus des partis — Politique d'action et de réconciliation nationale.

VI. — La République bonapartiste — Le 18 brumaire œuvre des républicains modérés — Ce qu'il fut. Le Consulat consolide la République en lui permettant de devenir un gouvernement — Méthode consulaire...

VII. — Le plébiscite — nécessité d'un contrôle gouvernemental supérieur — préjugés républicains contre le plébiscite — Le plébiscite maximum de suffrage universel donne l'autorité et crée la responsabilité — Il peut assurer la liberté. Il se concilie avec l'exercice d'un contrôle parlementaire — Le prince Napoléon plébiscité pourrait gouverner avec les pouvoirs que donne la Constitution de 1875.

VIII. — Plébiscite et empire — L'empire plébiscitaire est une modalité de République — Hérédité et plébiscite s'excluent — L'hérédité napoléonienne instituée surtout pour assurer à la France la continuité du gouvernement : « mon héritier naturel c'est le peuple français ».

IX. — Le prince Napoléon peut devenir président de la République sans coup de force et par la légalité. Trois actes législatifs suffisent — En gouvernant la République, il est le mieux placé pour organiser la démocratie et sauver le suffrage universel.

La Ligue de l'Action française avait publié auparavant un manifeste et une déclaration (1).

L'Action française s'adresse au patriotisme quand il est conscient, réfléchi, rationnel.

Fondée en 1899, en pleine crise politique, militaire et religieuse l'Action française s'est toujours inspirée du sentiment nationaliste son œuvre propre fut de soumettre ce sentiment à une discipline sérieuse.

(1) Brochure distribuée au siège social.

« Un vrai nationaliste, posa-t-elle en principe, place la patrie avant tout; il conçoit donc, il traite donc, il résout donc toutes les questions politiques pendantes *dans leur rapport avec l'intérêt national;*

« Avec l'intérêt national, et non avec ses caprices de sentiment;

« Avec l'intérêt national et non avec ses goûts, ses penchants ou ses répugnances;

« Avec l'intérêt national, et non avec sa paresse d'esprit, ou ses calculs privés, ou ses intérêts personnels. »

En se pliant à cette règle, l'Action française fut contrainte de reconnaître la rigoureuse nécessité de la monarchie dans la France contemporaine.

Étant donnée la volonté de conserver la France et de mettre par-dessus tout cette volonté de salut, il faut conclure à la monarchie; l'examen détaillé de la situation démontre en effet qu'une renaissance française ne saurait avoir lieu qu'à cette condition.

Si la restauration de la monarchie paraît difficile, cela ne prouve qu'une chose : la difficulté d'une renaissance française. Si l'on veut cette renaissance, il faut aussi vouloir cette restauration.

Pour accroître l'efficacité de la propagande, pour être en mesure d'appliquer à la pratique, en toute occasion, les idées théoriques de l'Action française, la Ligue d'Action française a été fondée le 15 janvier 1905.

Voici l'engagement que signe tout ligueur :

...Notre unique avenir est donc la monarchie telle que la personnifie Monseigneur le Duc d'Orléans, héritier des quarante Rois qui, en mille ans, firent la France. Seule la Monarchie assure le salut public, et, répondant de l'ordre, prévient les maux publics que l'antisémitisme et le nationalisme dénoncent. Organe nécessaire de tout intérêt général, la Monarchie relève l'autorité, les libertés, la prospérité et l'honneur.

Je m'associe à l'œuvre de la restauration monarchique.

Je m'engage à la servir par tous les moyens.

2. — Les conservateurs bourgeois, les plébiscitaires et les nationalitses, qui d'ailleurs ne constituent pas des partis au sens propre du mot — n'ont également lancé dans le public aucun programme permanent (1).

3. — Par contre *l'Action libérale populaire* en a développé un très complet (brochure distribuée au siège social).

(1) Ils se bornent parfois à la veille des élections à publier des déclarations et des manifestes.

Le programme de l'A. L. P.

Les bons Français, sans distinction d'opinion, sont las et dégoûtés du verbiage et des vaines promesses, comme des stériles agitations des politiciens qui vivent de nos divisions.

Hostiles à toute révolution comme à toute violence, ils n'aspirent qu'à vivre et à travailler en paix.

Ils veulent pour tous leurs concitoyens sans exception, comme pour eux-mêmes, la pleine et entière liberté de bien faire; l'égal respect des droits des plus humbles comme des plus hauts placés; la suppression de toute loi d'exception; l'amélioration progressive et pratique de la condition des travailleurs des champs et des villes dans un esprit de justice et d'amour mutuel.

C'est précisément là ce que la devise de notre grande *Association Populaire* résume en ces quatre formules : Liberté pour tous — Égalité devant la loi — Droit commun — Amélioration du sort des travailleurs.

Programme politique

Ce programme, tout large qu'il soit, n'a rien de vague et n'admet aucune équivoque.

La République est le gouvernement constitutionnel du Pays; l'A. L. P. le reconnaît et, sans imposer à personne aucun reniement ni aucune abdication de ses préférences intimes, s'interdit d'une façon absolue, par ses statuts mêmes, toute action directe ou indirecte contre elle.

Notre attitude est donc très nette.

Mais, si chez nous, la forme actuelle du gouvernement est en dehors de toute discussion, nous entendons poursuivre énergiquement *l'abrogation de toutes les lois restrictives de la liberté*, surtout de la liberté religieuse, *et la revision, par toutes les voies légales, de la Constitution de* 1875.

Nous voulons, nos Congrès l'ont unanimement proclamé, que tous les droits et libertés légitimes, et en première ligne *le droit pour l'Église de s'organiser comme elle l'entend*, soustraits aux caprices des majorités parlementaires, soient proclamés et garantis par une Constitution intangible confiée, comme aux États-Unis, à la garde d'une **Cour suprême** indépendante.

Nous voulons l'Extension des pouvoirs du Président de la République; la Représentation des intérêts basée sur l'organisation professionnelle; la Décentralisation provinciale et municipale; la Consultation obligatoire du peuple par voie de referendum municipal, professionnel, régional et national; la liberté et la sincérité du vote assurées par la loi; la Représentation proportionelle, substituée à l'absurde système majoritaire en vertu duquel *la moitié*

plus un a tout, *la moitié moins un n'a* rien: le Dégrèvement des petites cotes foncières, par un impôt sans progression ni globalité, sans inquisition ni vexation.

Programme social

Nos Congrès se sont prononcés en faveur du développement de l'Organisation et de la Représentation professionnelles; de l'Extension de la capacité des syndicats: d'un minimum de salaires; de la règlementation du Contrat et des Heures du travail, de l'Apprentissage et de l'Enseignement technique sous le contrôle de l'organisation professionnelle; de Conseils professionnels de conciliation et d'arbitrage composés d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers; d'un Statut des fonctionnaires; du développement des Mutualités et Assurances mutuelles agricoles; de la mise en œuvre et de l'amélioration de la loi des Retraites ouvrières et agricoles; de la Répartition proportionnelle Scolaire (R. P. S.) des subventions publiques entre toutes les écoles libres ou officielles proportionnellement au nombre de leurs élèves; de la multiplication des Institutions post-scolaires et des Associations de pères de famille.

Tel est notre programme actuel que vont complétant chaque année les vœux de nos Congrès.

Ce double caractère social et politique nous distingue nettement des autres groupements, notamment des comités poursuivant un but uniquement religieux excluant la politique, et justifie notre existence à côté et en dehors d'eux; il nous permet d'ouvrir plus largement nos rangs à tous ceux qui acceptent notre programme de vraie liberté et de justice sociale.

4. — A l'avant-garde des conservateurs et tout près des républicains modérés à côté desquels elle devrait même prendre place si la question religieuse ne continuait pas encore à diviser les partis en France apparaît nous l'avons vu « *la Ligue de la Jeune République* ». Voici son programme (1).

« La République doit protéger la liberté de chaque citoyen. Une législation sépciale protectrice des travailleurs s'impose. La loi doit protéger le travailleur non seulement contre la vieillesse ou les accidents du travail mais encore contre les maladies professionnelles. La République doit également assurer la liberté civique des fonctionnaires. Notre organisation administrative autoritaire et centralisée doit évidemment céder la place à une organisation plus souple, mieux adaptée aux exigences de la Démocratie. Il

(1) Résumé d'une brochure éditée au siège de la Ligue, « Ligue de la Jeune République, programme et statuts ».

n'est pas jusqu'à l'armée même qu'il importe de rendre plus démocratique. La Réforme de l'impôt doit, elle aussi, être animée d'un esprit démocratique. De même notre régime électoral. Nous sommes partisans de la Représentation proportionnelle.

L'action économique s'impose. Le syndicalisme, s'il n'est ni arrêté par les timides, ni détourné par les politiciens, ni conduit à de stériles boucheries par les violents, sera peut-être l'instrument principal de l'ascension des travailleurs. De même la coopération, si elle n'est ni une entreprise capitaliste déguisée, ni la tentative inféconde d'esprits brouillons peut préparer, dans le travail et la paix, une organisation économique plus fraternelle... Nous proclamons évidemment la légitimité de la propriété individuelle, mais nous ne reconnaissons pas que ce soit là la seule forme légitime de propriété... Ces transformations économiques doivent résulter d'une évolution en quelque sorte organique. Quant à l'État il ne faut pas permettre qu'il multiplie les monopoles injustifiés.

Sans doute les prolétaires ont des intérêts de classe, mais ce que nous ne reconnaissons pas, c'est qu'il y ait une justice de classe. Des forces morales sont indispensables à tous ceux qui veulent travailler pour la République démocratique. Si les prolétaires veulent leur émancipation sociale... qu'ils commencent par être assez forts pour se conquérir eux-mêmes. Respectons non pas les idées philosophiques quand nous les croyons fausses, mais la loyauté de ceux qui les professent sincèrement. Opposons-nous à toute mesure vexatoire à toute loi autoritaire et persécutrice. Efforçons-nous d'arrêter par une action énergique la dilapidation des deniers publics, le favoritisme éhonté, les scandales trop souvent renaissants.

Soyons jaloux de l'honneur de notre patrie. Sachons, tout en respectant ses gloires anciennes, comprendre que notre devoir est de préparer l'avenir et de nous servir encore de la France pour une grande œuvre de justice et de fraternité dans le monde. Travaillons au développement de « la plus grande France ». Suivons avec un intérêt vigilant et dévoué les progrès de notre empire colonial. Ne cherchons pas seulement en lui une source de richesses matérielles mais ayons la générosité d'y voir un moyen d'influence morale: n'asservissons pas mais délivrons et guidons, nous avons un devoir d'aînesse à remplir. »

II

PROGRESSISME

Voici le programme du *Parti républicain modéré ou progressiste*. (1)

(1) Brochure distribuée au siège du parti.

I. — Libertés individuelles

Droits de la famille. — Liberté de l'enseignement, neutralité colaire. — Libertés de la presse, de réunion, d'association. — Libertés communales.

II. — Garantie des Libertés

Lois constitutionnelles. Participation obligatoire du Conseil l'État à l'élaboration des lois (Plus particulièrement, en matière le règlement d'administration publique, rendre obligatoire l'application de l'article 16 de la loi du 24 mai 1872).

Institution d'une Cour suprême.

III. — Réforme électorale

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Part à faire dans le Sénat à la représentation des forces sociales.

Diminution du nombre des députés.

Adoption définitive des lois contre la fraude et la corruption.

Rédaction d'un Code électoral, au lieu de la législation fragmentaire et rudimentaire de 1852, 1875, 1884, 1889, etc.

IV. — Réforme administrative

Suppression des sous-préfectures.

Réforme des Conseils de préfecture.

Modification des articles 12 et 13 de la loi du 5 avril 1884, à l'effet de donner plus de garanties en matière de sectionnement de communes, par la conformité aux divisions administratives préexistantes et aux circonstances naturelles de population.

Obligation pour le Conseil d'État de statuer, en matière d'élections contestées, dans le délai de six mois, et de prononcer par la même décision la nullité d'élections faites d'après un sectionnement irrégulier.

Modification des lois et textes relatifs aux bureaux de bienfaisance, d'hospice et d'assistance, ainsi qu'aux autres commissions d'ordre municipal, de façon à assurer dans ces bureaux et commissions la prépondérance à l'élément municipal.

Retour au respect des franchises et de l'autorité municipales.

Définition du statut des fonctionnaires.

V. — Réforme judiciaire

Diminution du nombre des tribunuax d'arrondissement.

Simplification de la procédure en matière civile, et réduction des frais de justice.

Indépendance de l'instruction judiciaire à l'égard des parquets et des influences politiques ou administratives.

Suppression des délégations données aux juges suppléants pour l'instruction judiciaire.

VI. — Réforme fiscale

Impôt réel et non personnel, frappant les ressources et non les personnes, distinguant entre les revenus selon des cédules dont le taux varierait, par le procédé de la discrimination, de façon à peser plus légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital.

Égalité devant l'impôt de tous les citoyens, industriels, commerçants et agriculteurs.

VII. — Réforme économique

Revision des tarifs de douane, de façon à doter les pouvoirs publics d'un instrument de défense économique et de peréquation des droits, dont les proportions ont été faussées par le temps, sans mettre en péril les droits des consommateurs qui représentent le plus grand nombre.

VIII. — Réformes sociales

Affirmation du principe de la propriété individuelle, sans exception ni restriction autres que celles qui résultent des lois actuellement existantes.

Retraites ouvrières. Participation de l'employé, de l'employeur et de l'État. Répartition. Limitation des charges du Trésor. Encouragement à la prévoyance sociale et à la mutualité.

Application de la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, en dehors de toute considération politique.

Législation ouvrière. Vote définitif et promulgation de la codification des lois ouvrières préparée sous le titre de *Code du travail et de la prévoyance sociale*. Complément méthodique et progressif de cette législation, dans un esprit d'égalité et de justice et de façon à maintenir l'équilibre des droits, notamment par des lois sur le contrat de travail, le paiement du salaire, la participation aux bénéfices avec élaboration d'un contrat-type, l'hygiène et la sécurité des ateliers, les coalitions et les grèves, les Bourses du travail, la maladie et le chômage.

Le Secrétaire général, J. EXBRAYAT.

Le Président, Charles PREVET.

Si le parti républicain démocratique n'avait pas nettement contracté alliance avec les radicaux socialistes en matière de politique scolaire et ecclésiastique, et si celle-ci ne séparait point nettement encore les divers partis, l'on pourrait ranger les républicains démocratiques dans la tendance « progressisme », mais il paraît plus conforme aux faits d'exposer leur programme, soit à part comme représentant la tendance juste milieu, soit au seuil et à l'arrière garde du réformisme.

III

RÉFORMISME

1° Programme du *Parti républicain démocratique* (1).

En face de la propagande, tous les jours plus audacieuse, des idées de désordre et d'anarchie, des hésitations et de l'indifférence de nombreux républicains, de la précarité, de la confusion et de l'instabilité des programmes, le parti républicain démocratique croit nécessaire de rappeler aux électeurs les principes essentiels de la politique qu'il a invariablement soutenue et que voici :

Au point de vue de la politique générale.—Une république ordonnée et réformatrice. —Résistance à la démagogie et à l'anarchie. —Ferme application des lois. —L'intérêt général avant les intérêts particuliers. —La justice égale pour tous. —Pas de favoritisme, pas d'arbitraire, pas d'acception de personnes. —Pas d'états dans l'État. — Les fonctionnaires maintenus dans le devoir, leurs droits étant garantis. — Les intérêts corporatifs subordonnés à ceux de la souveraineté nationale. —Les services publics ou concédés protégés contre toute cessation concertée de travail. —La grève des fonctionnaires, défi au bon sens national et atteinte au droit des contribuables, rigoureusement prohibée sous la sanction du remplacement immédiat et définitif de tous ceux qui abandonneraient leur poste. —Étroite union des républicains contre les partis de désordre et de réaction.

Au point de vue économique. —Pas de nouveaux monopoles. — Contre l'étatisme outrancier. — Contre les doctrines communistes ou collectivistes. —La liberté du travail garantie. —Les contrats respectés. — Toutes les lois, toutes les mesures favorables au développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, condition de la prospérité nationale. —Protection du petit commerce, de la petite industrie, de la petite agriculture. — Réforme des tarifs de transport.

Au point de vue social.— Politique généreuse et d'apaisement social. —Développement méthodique de toutes les œuvres de solidarité sociale proportionné aux ressources du pays.— Maintien dans leurs attributions légales des syndicats professionnels et des unions de syndicats (patrons et ouvriers). — Extension de leur responsabilité par la capacité civile et commerciale. — Larges encouragements à toutes les œuvres de mutualité et de prévoyance volontaire. — Organisation du travail dans un esprit de justice. — Lois sur la participation aux bénéfices, sur la coopération (production, consomma-

(1) Brochure distribuée au siège du parti.

tion, crédit et construction) sur les sociétés anonymes de travail ou les sociétés à participation ouvrière.

Au point de vue financier. — Réforme financière comportant : 1° la recherche de toutes les économies réalisables et, en principe, le rejet de toutes dépenses dépassant les ressources prévues; 2° la simplification de la comptabilité publique; 3° un contrôle plus rapide et plus effectif des dépenses; 4° la réduction des frais de justice; 5° la réforme du régime hypothécaire; 6° le développement du crédit agricole et la création du crédit du petit commerce, et ouvrier; 7° la revision de l'impôt foncier dans l'intérêt des populations agricoles laborieuses et si chargées; 8° la substitution à nos contributions directes qui ont veilli et ne sont plus, dans leur ensemble, en rapport exact avec les revenus des contribuables, d'un régime fiscal nouveau répartissant plus équitablement les charges, mesurant ces dernières aux ressources réelles des contribuables, atteignant toutes les sources de revenus, tout en respectant le secret des affaires et la liberté du foyer, assurant un meilleur rendement de l'impôt sans le moindre risque pour l'équilibre budgétaire.

Au point de vue de l'enseignement. — Pas de monopole. — Liberté de l'enseignement à tous ses degrés sous la garantie des capacités et des diplômes et le contrôle légitime de l'État. — Application plus stricte de la loi sur l'enseignement obligatoire. — L'école laïque protégée par la neutralité de l'enseignement écrit ou oral, par la dignité et l'esprit de tolérance des maîtres et par des mesures légales efficaces, si le droit commun ne suffit pas pour la défendre contre la campagne cléricale dirigée contre son principe même. — Développement de l'enseignement professionnel et des œuvres post-scolaires.

Toute la doctrine politique du parti républicain démocratique tient dans ce principe qui a inspiré ses actes depuis son origine :

La République sera réformatrice ou elle ne sera pas.

Et dans cette déclaration formulée par lui dès 1901 :

Nous voulons une Répubique ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles; respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice; économe des deniers publics; anticléricale mais non antireligieuse; antinationaliste mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie; confiante dans le loyalisme de l'armée nationale, chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution; adversaire des utopies communistes ou collectivistes, nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès et, avant tous les autres, du progrès social.

2° Voici le programme du *Parti républicain radical et radical socialiste* (1).

Le parti radical et radical socialiste, ainsi qu'il l'a solennellement affirmé, dans ses Congrès successifs, se propose l'union puissante de tous les fils de la Révolution en face des hommes de contre-révolution. Il proclame qu'il entend poursuivre avec énergie la réalisation des réformes politiques, économiques et sociales contenues en principe dans le programme républicain depuis 1869 (2), programme dont s'est inspiré le Parlement pour élaborer les nombreuses lois déjà votées et appliquées.

Parti d'évolution, il ne fixe point de limites étroites à son œuvre, Son idéal n'a pas plus de bornes que n'en a l'horizon qui s'étend au fur et à mesure qu'on s'élève. Sa doctrine n'est point enclose dans des formules absolues. Il ne reconnaît aucun dogme. De même, il n'anathématise personne. S'il combat tous les abus et veut supprimer tous les privilèges, il se refuse à établir même théoriquement, entre les citoyens, des classes en lutte les unes contre les autres.

Parti d'action sociale parlementaire, il réprouve toute manifestation violente que ne justifierait pas une atteinte grave à la Constitution républicaine et aux volontés de la nation.

Dans l'ordre politique

Le parti radical et radical socialiste.

1° Prévoit la revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République mise hors de discussion:

2° Il affirme la souveraineté du suffrage universel, souveraineté dont le principe exige que la Chambre des députés ait le dernier mot, notamment en matière budgétaire;

3° Il demande que le système électoral d'où sort le Sénat soit élargi dans un sens démocratique, de façon à y assurer une proportionnalité plus exacte et une action plus directe au Suffrage universel;

4° La réforme électorale, intimement liée à la refonte de notre système administratif, doit assurer la consultation du peuple dans des conditions telles que les électeurs se déterminent sur des programmes bien plus que sur des personnalités.

Une nouvelle et équitable répartition des sièges législatifs assurera à chaque région une représentation numériquement en rapport avec l'importance de sa population.

La législation qui règle le mode de votation garantira le secret et la sincérité du vote; toutes les pressions patronales, surtout celles du grand industriel et du grand propriétaire sur les citoyens qu'il emploie, seront ou prévenues ou sévèrement réprimées; les

(1) Brochure distribuée au siège social du parti.

(2) Voir ce programme plus haut, page 163 (en note) et page 224.

procédés de corruption seront recherchés et punis; des mesures législatives seront édictées pour restreindre les dépenses électorales et égaliser la lutte entre le riche et le pauvre.

Dans l'ordre administratif et judiciaire

5° Le parti radical et radical socialiste est partisan d'une réforme profonde et étendue qui, sans entamer l'unité nationale achevée par la Révolution, accroisse les libertés communales et départementales, simplifie les rouages administratifs, réduise les dépenses et le nombre des fonctionnaires, tout en rétribuant mieux les petits emplois, et mette l'organisation du pays mieux en rapport avec les moyens rapides de communication et les transformations qui se sont opérées depuis un siècle;

6° Il veut donner aux fonctionnaires civils de tout ordre un statut garantissant leurs libertés civiques, la justice dans l'avancement, et la plénitude de leurs droits, y compris le droit d'association.

Il demande qu'on exige d'eux un dévouement absolu aux intérêts du pays et aux institutions républicaines. Il réclame du gouvernement une action ferme et soutenue, pour détruire dans les services publics les influences hostiles à la démocratie qui y ont trop longtemps prévalu;

7° Il veut la justice rapide et égale pour tous.

Il en réclame la gratuité, et si cette gratuité ne peut être obtenue à bref délai, il considère comme urgente une réduction considérable des frais de justice.

Il veut la simplification des codes par l'abrogation des lois surannées et tombées en désuétude.

Il reste attaché au principe de l'élection des juges; si cette réforme ne peut être réalisée à bref délai, il réclame, sur le recrutement, la nomination et l'avancement des magistrats, une législation nouvelle assurant, avec leur indépendance, leur loyalisme et leur sincérité dans l'application des lois républicaines.

La réforme judiciaire doit comprendre l'extension de la juridiction prudhomale, la suppresion du privilège des avocats et la transformation des offices ministériels en fonctions publiques;

8° Le parti radical et radical socialiste réclame l'abolition de la peine de mort;

En matière de religion et d'enseignement

9° Avec le maintien intégral des lois de laïcité, le parti radical et radical socialiste demande la suppression effective des congrégations encore existantes.

Sa formule : « Les églises libres dans l'État souverain », assure, avec la liberté de conscience l'exercice de tous les cultes et la suprématie du pouvoir civil;

10° Il considère que l'enseignement est une des plus nobles prérogatives de l'État qui doit le dispenser lui-même par des maîtres laïques ou le contrôler étroitement au cas où il laisse à des particuliers le soin de le dispenser.

Tous les enfants du peuple ont droit à l'éducation intégrale suivant leurs aptitudes.

Le système d'éducation nationale doit donc garantir ce droit. Il doit aussi permettre le développement de l'éducation professionnelle et le perfectionnement de l'adulte ;

Dans l'ordre fiscal et budgétaire

11° Pour rétablir la véritable proportionnalité des charges, suivant les facultés contributives de chacun, le parti radical et radical socialiste veut l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu, la suppression des quatre contributions directes, la diminution des impôts de consommation, des droits de timbre et d'enregistrement qui pèsent sur les droits de justice, sur les mutations à titre onéreux, et des taxes qui pèsent sur l'agriculture, le commerce et la petite industrie.

Il demandera de nouvelles ressources pour les réformes sociales à une réforme des droits de successions ou de donations entre vifs, reposant sur le principe de la progression, soit d'après le degré de parenté, soit d'après le chiffre des fortunes et rapprochant le degré ou s'arrête l'héritage en ligne collatérale ;

12° La réforme financière comporte un contrôle sévère de toutes les dépenses tant militaires que civiles et l'amortissement graduel de la dette publique ;

Dans l'ordre économique et social

13° Par toutes les réformes morales, intellectuelles, économiques, le parti radical et radical socialiste s'efforce de donner au prolétariat la pleine conscience de ses droits et de ses devoirs, et, avec la responsabilité de son action, l'autorité nécessaire pour établir une constitution sociale plus rationnelle et plus équitable ;

14° Le parti radical et radical socialiste est résolument attaché au principe de la propriété individuelle dont il ne veut ni commencer ni même préparer la suppression. Mais cet attachement n'est pas irréfléchi ; il ne s'étend point aux abus qui détruiraient la légitimité et la raison d'être de la propriété individuelle.

Il est prêt à proposer toutes les mesures légales propres à garantir à chacun le produit de son travail et à prévenir les dangers que présente la constitution d'une féodalité capitaliste rançonnant travailleurs et consommateurs.

15° Il propose la formation de syndicats et d'associations coopé-

ratives et encourage toutes les institutions par lesquelles le prolétariat peut faire valoir ses droits, défendre ses intérêts, améliorer sa situation morale et matérielle, obtenir la propriété de son outil et la légitime rémunération de son labeur, arriver à la disparition du salariat et accéder à la propriété individuelle, condition même de sa liberté et de sa dignité;

16° Résolument hostile aux conceptions égoïstes de l'école du laisser-faire, notre parti garde sa personnalité en affirmant le droit pour l'État d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour établir les conditions nécessaires de la justice;

17° L'État doit acquitter la dette de la société envers les enfants, les malades, les infirmes et les vieillards et tous ceux qui ont besoin de la solidarité sociale.

Il doit assurer aux travailleurs des villes, des usines et des campagnes, quand l'âge ou la maladie a brisé leur force, les retraites solennellement promises à la démocratie.

Il faut aussi poursuivre l'œuvre législative d'assistance sociale de la Troisième République; améliorer encore le service des enfants assistés, celui de l'assistance médicale et de l'assistance aux vieillards et infirmes, créer des hospices cantonaux, aider les œuvres antituberculeuses, lutter contre l'alcoolisme, etc.;

18° Le parti radical et radical socialiste est partisan de l'extension graduelle des droits de la femme qui doit être protégée par la loi dans toutes les circonstances de sa vie.

Des secours communaux, départementaux ou nationaux doivent être accordés aux femmes enceintes pauvres, le repos légal de six semaines avant et après l'accouchement s'impose pour les femmes employées à l'atelier, au magasin ou dans une administration;

19° Sous les auspices du ministère du Travail, le code du travail et de la prévoyance sociale doit être rédigé et comprendre l'ensemble des lois ouvrières;

Sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie;

Sur le contrat de travail et le contrat d'apprentissage;

Sur la réglementation des différends et conflits graves entre employés et employeurs par l'arbitrage amiable et obligatoire;

Sur les accidents du travail, les risques et maladies professionnels et les responsabilités des employeurs;

Sur la limitation des heures de travail et le repos hebdomadaire.

Sur l'organisation de l'assurance par la nation de tous les travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture contre les risques des accidents, de la maladie et du chômage;

Sur les institutions de mutualité et d'épargne qui peuvent améliorer le sort du travailleur déjà garanti de la misère;

Sur les conditions d'hygiène et de salubrité des établissements industriels et commerciaux comme de tous les locaux où séjournent les employés et travailleurs;

20° Le parti radical et radical socialiste réclame la reprise par l'État des monopoles de fait, là où un grand intérêt l'exige, notamment :

Pour rentrer en possession des grands services nationaux qui exercent une influence décisive sur la production, sur la richesse du pays et sur sa défense en cas de guerre:

Pour empêcher certains accaparements industriels de taxer à leur bon plaisir les travailleurs et les consommateurs;

Pour trouver, dans les bénéfices que ces monopoles peuvent fournir, des ressources, soit pour le soulagement des contribuables, soit pour la réalisation des réformes sociales.

Il réclame particulièrement le rachat des chemins de fer et le monopole des assurances.

De toutes façons, il entend protéger l'épargne publique contre les manœuvres de l'agiotage et de la spéculation;

21° Avec les réformes fiscales déjà désignées à propos de l'impôt, l'impôt foncier sur la propriété non bâtie et les droits de mutation, y compris la réforme hypothécaire, le parti radical et radical socialiste propose et soutient toutes les réformes dont la réalisation est déjà commencée pour la défense de l'Agriculture : développement de l'enseignement technique agricole : des œuvres coopératives; du crédit agricole; des assurances contre l'incendie, la grêle, la gelée, la mortalité du bétail; des mesures prophylactiques contre les épizooties; création du bien de famille incessible et insaisissable; répression des fraudes, représentation de la petite et de la moyenne culture comme de la grande dans les chambres d'Agriculture, etc.;

22° Pour activer l'accroissement de la richesse nationale il se préoccupe de l'outillage de nos ports, de la navigation intérieure, de notre système de canaux qu'il est urgent de compléter et de perfectionner, du développement des voies ferrées, du recrutement rationnel de nos agents à l'extérieur, de l'extension continue de notre champ d'action commerciale.

Politique extérieure et défense nationale

23° Le parti radical et radical socialiste est ardemment patriote et résolument attaché à la paix.

Son amour de la patrie est exempt de tout sentiment de haine contre les autres peuples; il estime que c'est dégrader le patriotisme que d'en faire une arme pour nos querelles intérieures et il combat les partis qui prétendent en faire une exploitation intéressée;

24° Sa politique extérieure se résume en ces mots : entente cor-

diale entre peuples ; extension de la pratique de l'arbitrage international en cas de différends graves ; maintien de la paix dans la dignité ;

25° Adversaire de toute politique d'aventures, il est opposé aux expéditions militaires dont le but avoué ou déguisé serait la conquête de nouvelles colonies.

Il demande la mise en valeur du vaste domaine colonial actuel de la France, avec l'instauration d'un régime vraiment civilisateur conforme à notre esprit national, en dehors de toute domination militaire et de toute propagande confessionnelle.

Il exige le respect de tous les droits de l'humanité dans les relations avec les populations des régions que la France a conquises ;

26° Il honore le devoir militaire, mais il condamne les abus et les préjugés de l'esprit militaire.

De plus en plus, l'armée doit se confondre avec la nation. Pour permettre la réduction du temps de présence effective sous les drapeaux sans compromettre la sécurité nationale, il faut organiser des œuvres préparant les jeunes Français au service militaire ou prolongeant l'action du régiment.

27° Parmi les réformes militaires les plus urgentes, il réclame :

Celles qui assureront les conditions d'un recrutement démocratique d'un corps d'officiers dévoués à la République ;

La loi des cadres garantissant l'avancement des officiers ;

La loi permettant de réaliser de grandes économies par la réduction du nombre des officiers du service actif et une meilleure utilisation des officiers de la réserve et de la territoriale ;

La suppression des conseils de guerre en temps de paix et celle des compagnies de discipline ;

La réduction des périodes d'instruction pour les réservistes et les territoriaux ;

La compression des budgets de la Guerre et de la Marine et la répression du gaspillage par un contrôle vigilant.

3° Le *Parti républicain socialiste* (1) constitué en juillet 1911 (Congrès de Toulouse) n'a publié encore qu'une déclaration de principes et un programme municipal.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Résolument et essentiellement réformiste, le Parti républicain socialiste estime que les réformes doivent être considérées comme les étapes d'une transformation plus complète et l'établissement progressif d'un ordre social où les travailleurs conquerront, avec

(1) Brochure de propagande. Le parti est constitué depuis le mois de juillet 1911.

leur part de propriété et l'intégralité des fruits de leur travail, leur entière émancipation.

Décidé à conformer sa politique aux réalités économiques, le Parti considère que cette transformation doit être envisagée de façon différente suivant les diverses catégories de production et d'échange.

Dans les entreprises industrielles, commerciales et agricoles, où le développement du machinisme et la concentration des capitaux ont définitivement réduit les travailleurs à l'état de salariés, c'est seulement sous une forme collective ou sociale que peut être poursuivie l'accession de tous à la propriété.

Cette accession sera préparée : en développant l'organisation syndicale et coopérative de tous les travailleurs; en faisant évoluer le salariat vers les formes supérieures du contrat collectif et de la participation collective des ouvriers à la gestion et au profit des entreprises; en transformant les monopoles privés en services publics et en assurant l'exploitation en régie des richesses nouvelles non encore concédées.

Au contraire, dans l'agriculture et la viticulture, et partout où la petite propriété individuelle, loin de disparaître, tend à se développer, l'association, sous toutes ses formes, des producteurs indépendants, suffit pour les adapter aux exigences de l'économie moderne. Le Parti s'attachera, dans cet ordre d'idées, à l'organisation et au développement des syndicats, des coopératives agricoles et viticoles et à l'éducation nécessaire qui devra soustraire les paysans aux directions de quelques grands propriétaires.

Des réformes sociales aussi profondes ne peuvent être réalisées que dans un pays prospère et où tous les services publics sont organisés en vue de fournir le maximum de rendement.

Assurer la grandeur et la prospérité de la France, développer son outillage économique, procéder à une revision complète de son système fiscal et de son organisme administratif, démocratiser nos services publics par la reconnaissance du droit des fonctionnaires et de leurs associations, non seulement pour défendre leurs intérêts corporatifs, mais encore pour collaborer à la gestion des services dont ils ont la charge, autant de points que le parti déclare également éléments constitutifs de son programme.

Le parti ne peut oublier que l'entente des travailleurs de tous les pays est une des conditions du progrès moral, politique et social. Il affirme, en conséquence, la nécessité d'une politique nettement pacifiste, tout en restant résolu à défendre contre toute agression l'indépendance nationale.

Enfin, le parti, considérant que les progrès de la République sont liés au maintien de son œuvre de laïcité, entend en poursuivre

énergiquement le développement et la défendre sans défaillance contre les attaques réitérées dont elle est l'objet.

Le Parti républicain socialiste, soucieux de maintenir la collaboration de tous les partis de gauche, déclare que ses adhérents ont le devoir de ne jamais oublier les obligations qui découlent de l'intérêt supérieur de la République, et affirme ainsi l'union indissoluble du socialisme et de la République.

PROGRAMME MUNICIPAL

1° La suppression progressive des octrois, en commençant par les denrées de première nécessité, et leur remplacement par des taxes directes proportionnées aux ressources de chacun;

2° La municipalisation progressive des services communaux et les réformes sociales qu'entraîne l'organisation de la régie directe;

3° L'établissement par les municipalités, dans le cas de concession de travaux, d'un cahier des charges imposant au concessionnaire des conditions de travail, de salaire et d'hygiène des ouvriers;

4° L'exécution en régie des travaux communaux et subsidiairement la mise en adjudication de ces travaux dans toute la mesure du possible;

5° L'application plus fréquente des lois qui autorisent la suppression des logements insalubres et l'adoption de dispositions législatives qui permettront de faire bénéficier les municipalités de la plus-value des immeubles causée par le développement et l'embellissement des villes;

6° En ce qui concerne l'instruction publique, extension et généralisation de l'enseignement manuel professionnel technique, etc.;

7° Développement des œuvres d'assistance dans le plus large esprit social.

IV

NOVATION

Le *Parti socialiste unifié* n'a pas exposé un plan détaillé de réformes politiques, économiques et sociales. Certains, parmi ses membres estiment, nous l'avons vu, que les seules réformes vraiment socialistes ne pourront avoir lieu que le jour où le parti aura conquis le pouvoir, d'autres au contraire déclarent que le socialisme s'instaure un peu plus chaque jour dans les faits, par les effets de la triple action politique, coopérative et syndicale.

Il en est de même du *syndicalisme révolutionnaire*.

ORGANISATION : STATUTS OU RÈGLEMENT

I

CONSERVATISME

1. — Ni le *royalisme* ni le *bonapartisme* ne font connaître les détails pratiques de leur organisation intérieure.

La Ligue de l'Action française comprend des membres donateurs et des membres adhérents qui paient une cotisation annuelle minimum de 50 francs pour les premiers, de 3 francs pour les seconds... et en outre des « alliés » qui, favorables en fait au principe ou aux effets de sa propagande, tiennent à les encourager en versant eux aussi la somme de 50 francs ou de 3 francs par an. Les conditions particulières dans lesquelles fonctionne la Ligue ne sont pas publiées.

2. — *L'Action libérale populaire* est la première organisation de parti qui se soit créée en France sur le modèle des associations de la loi du 1er juillet 1901.

STATUTS

Déposés à la Préfecture de Police le 17 mai 1902

Article premier. — Il est formé, entre tous les adhérents aux présents Statuts, une Association qui prend le nom d'Action Libérale Populaire.

Art. 2. — L'Action Libérale Populaire a pour but de défendre, sur le terrain constitutionnel, par tous les moyens légaux et en particulier par la propagande électorale, les libertés publiques; de favoriser les réformes législatives, de créer ou développer les œuvres et les institutions sociales; d'améliorer le sort des travailleurs.

Art. 3. — Le Siège central de l'Action Libérale Populaire est à Paris.

Art. 4. — L'Action Libérale Populaire comprend :

1° Des Comités ou Groupes agréés par le Comité central ou constitués par lui;

2° Des membres sociétaires qui versent à l'Association une

somme de cinq cents francs ou une cotisation annuelle de vingt-cinq francs au minimum.

3° Des membres adhérents qui versent une cotisation annuelle de 1 franc au minimum.

Les femmes peuvent faire partie de l'Association.

Art. 5. — Les Groupes ou Comités qui deviennent membres de l'A. L. P. conservent leur entière indépendance, leur organisation spéciale, leur administration propre et la propriété des biens qu'ils auront pu acquérir conformément à la loi.

Art. 6. — L'Association est représentée par un Comité central composé des fondateurs et des membres qu'il y appellera par la suite. Il se recrute par cooptation.

Le Comité peut, à la majorité des deux tiers des voix, prononcer l'exclusion d'un de ses membres; il peut, à la simple majorité, prononcer celle d'un des membres de l'Association. Cette exclusion sera prononcée soit pour faute portant atteinte à la considération ou à l'honneur, soit pour contravention aux Statuts, soit pour actes contre le but ou l'esprit de l'Association. Le Comité a tout pouvoir pour modifier les présents Statuts.

Art. 7. — Le Comité nomme un Bureau, qui se compose au moins d'un Président, d'un Vice-Président et d'un secrétaire.

Le Président représente l'Association et est investi des pouvoirs les plus étendus pour son administration et sa direction.

Les fonctions de membres du Bureau sont gratuites.

Art. 8. — L'Assemblée générale se compose des membres fondateurs et des délégués des Comités ou Groupes adhérents. Tout Groupe ou Comité adhérent a au moins une voix. Il a, en outre, une voix pour cent membres, sans pouvoir jamais avoir plus de vingt-cinq voix.

Art. 9. — En cas de dissolution, les biens de l'Association ne pourront jamais devenir la propriété des membres de l'Association; la dévolution sera réglée par l'Assemblée générale conformément aux Statuts.

3. — La *Ligue de la Jeune République*, elle aussi, s'est fondée sur le modèle des associations de la loi du 1er juillet 1901.

STATUTS

I. — Il est constitué sous le nom de « Ligue de la Jeune-République », une association déclarée conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901.

II. — La « Ligue de la Jeune-République » poursuit une action

républicaine et démocratique, en particulier par la propagande électorale. Elle se propose aussi de créer ou de développer des œuvres et des institutions économiques et d'agir sur l'opinion publique, en vue de réformes à obtenir.

III. — Pour être membre de la « Ligue de la Jeune-République », il faut :

1o Etre citoyen français jouissant de ses droits électoraux;

2o Adhérer au programme de la Ligue;

3o Accepter les présents statuts;

4o N'appartenir à aucune autre association politique nationale;

5o Verser une cotisation annuelle de deux francs au minimum;

6o Etre admis par le « Conseil National » de la Ligue.

IV. — Le siège social de la « Ligue de la Jeune-République » est à Paris.

V. — L'Assemblée générale, qui doit se réunir une fois chaque année, et à laquelle tous les membres de la Ligue peuvent assister, nomme un « Conseil National » composé d'au moins 21 membres, élus pour trois ans et renouvelable par tiers, et approuve les actes du « Conseil National ».

VI. — Le « Conseil National » représente la Ligue, en accepte ou en exclut les membres, conformément aux dispositions du « Règlement intérieur », et en désigne le bureau.

Il choisit les collaborateurs appointés dont il peut avoir besoin, et fixe le montant de leurs indemnités. Il choisit également les locaux où sont établis les bureaux de la Ligue.

Le « Conseil National » admet, s'il y a lieu, la constitution de « sections de la Ligue », approuve les règlements et ratifie l'élection des bureaux de celles-ci.

Il désigne les candidats que la Ligue soutiendra dans les diverses élections auxquelles elle prendra part : seul, il peut leur donner l'investiture officielle.

Il élabore le « Règlement Intérieur » de la Ligue.

VII. — Le Président convoque les « Assemblées Générales », ainsi que le « Conseil National », et celui-ci obligatoirement au moins une fois par an et chaque fois que la majorité des membres du Conseil le réclament.

VIII. — Le vote par correspondance est admis de droit pour les élections au « Conseil National » qui sont toujours obtenues à la majorité relative des votants. Le « Règlement intérieur » indique dans quels autres cas on recourra au vote par correspondance. Il fixera également les divers systèmes de votation qu'il y aura lieu d'employer.

IX. — Toutes les fonctions électives de la Ligue sont gratuites.

X. — Toutes modifications aux présents statuts, de même que la dissolution de la Ligue, devront être proposées par le « Conseil National » et ratifiées par l' « Assemblée Générale », à la majorité des membres votants. En cas de dissolution, le « Conseil National » décidera de l'emploi à faire des fonds disponibles.

XI. — L' « Assemblée constitutive » nomme un bureau provisoire de trois membres qui représentera et administrera la Ligue jusqu'à la première Assemblée Générale qui devra avoir lieu dans un délai maximum de quatre mois après l'Assemblée constitutive.

II

PROGRESSISME

La Fédération républicaine est l'organisation de parti du parti républicain modéré ou progressiste.

TITRE PREMIER

Objet de la Société. — Siège social

Article premier. — Il est formé entre les citoyens, comités, cercles, groupes et associations diverses qui adhéreront aux présents statuts, une Association qui sera régie par la loi du 1er juillet 1901 et par les dispositions ci-après.

Art. 2. — Cette Association est dénommée : « Fédération Républicaine ».

Son siège est établi à Paris, 36, rue de Varenne.

Art. 3. — Elle a pour objet de grouper et d'unir tous les républicains pour l'application des principes de la Révolution française, tels qu'ils ont été formulés dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Son programme comprend... (Voir plus haut.)

TITRE II

Organisation. — Fonctionnement

Art. 4. — Les membres de l'Association se répartissent en :

1° Membres fondateurs;

2° Membres sociétaires;

3° Membres participants;

4° Membres adhérents.

Art. 5. — La cotisation annuelle à verser sera :

Pour les membres fondateurs de	500	francs.
— sociétaires de	100	—
— participants de	20	—
— adhérents de	5	—

Les comités, cercles, groupes et autres associations peuvent se faire affilier comme collectivités aux mêmes conditions que les membres fondateurs, sociétaires et participants.

Toutefois, la cotisation par eux due ne saurait être inférieure à :

5 fr	quand le nombre des sociétaires sera de ..	1	à	100
10 —	— — —	100	à	200
20 —	— — —	200	à	500
30 —	— — —	500	à	1.000
40 —	— — —	1.000	à	2.000
50 —	quand il sera au-dessus de	2.000		

Art. 6. — De quelque époque de l'année que date leur inscription, les membres de l'Association doivent la cotisation entière.

Art. 7. — L'Association se réunit chaque année en Assemblée générale à laquelle sont convoqués :

1° Les citoyens ayant donné leur adhésion aux statuts, et ayant été admis un mois avant la date fixée pour la réunion;

2° Les délégués des associations comités, cercles et groupes adhérents.

Les délégués sont élus par leurs associations, comités, cercles ou groupes à raison d'un délégué par cinquante membres ou fraction de cinquante, sans que le nombre des délégués puisse dépasser dix par association.

L'Assemblée générale n'est valablement constituée que si elle comprend un nombre d'adhérents ou de délégués au moins égal à celui des membres du Conseil présents.

Art. 8. — Les membres de l'Assemblée générale se répartissent en sections, dont le nombre et les attributions sont fixés par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration.

Chaque section nomme, chaque année, un président, un vice-président, un ou plusieurs secrétaires.

Art. 9. — L'Association est administrée et dirigée par un Conseil général composé de cinquante membres au moins et renouvelable par cinquième.

Un tirage au sort désignera, après la proclamation du scrutin, les membres du premier conseil dont les pouvoirs seront renouvelables la première, la deuxième, la troisième, la quatrième. la cinquième année.

Les pouvoirs du premier cinquième sorti au sort expireront un an après leur nomination; ceux du second cinquième deux ans après et ainsi de suite jusqu'aux derniers membres qui resteront en fonctions durant les cinq années réglementaires.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil nomme lui-même, tous les deux ans, après le renouvellement du cinquième de ses membres, son bureau, qui se compose d'un président, de six vice-présidents au plus, d'un secrétaire général et d'un trésorier.

Art. 10. — Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à douze membres qui formeront, avec son bureau, un Comité directeur.

Le président et le trésorier ont, chacun isolément et sous le contrôle du Conseil, tous les pouvoirs pour représenter l'Association et agir au mieux de ses intérêts, amiablement comme en justice, tant en demandant qu'en défendant.

Le Conseil se réunit au moins une fois tous les deux mois.

Ses délibérations ne seront valables que si le cinquième de ses membres est présent.

Il peut être convoqué en réunion extraordinaire toutes les fois que les circonstances paraîtront l'exiger.

Le Conseil, ou s'il lui a délégué ses fonctions à cet égard, le Comité statuera sur l'admission des nouveaux membres.

Le Conseil pourra, mais à la majorité des deux tiers des membres présents, prononcer l'exclusion d'un membre de l'Association, soit pour une faute portant atteinte à la considération ou à l'honneur, soit pour acte contraire aux statuts et au but de l'Association.

Art. 11. — Les modifications aux présents statuts devront, avant d'être soumises à la ratification de l'Assemblée générale, avoir été approuvées par le Conseil général.

Elles devront, pour être adoptées, réunir la majorité des trois quarts des membres présents.

Les modifications, proposées et acceptées par le Conseil, seront insérées dans les convocations adressées à tous les membres de l'Assemblée générale.

TITRE III

Dissolution

Art. 12. — En cas de dissolution, les biens de l'Association ne pourront jamais devenir la propriété de ses membres; la dévolution en sera réglée par l'Assemblée générale et affectée à une œuvre politique répondant au but pour lequel l'Association est fondée.

III

RÉFORMISME

L'*Alliance républicaine démocratique* est l'organisation de parti du parti républicain, démocratique constitué en tant que parti en juillet 1911.

STATUTS

But et Programme de l'Alliance

L'Alliance Républicaine Démocratique est une association ayant pour but de grouper les Républicains qui, soit dans le Parlement soit dans le pays, repoussent les utopies collectivistes et l'hypocrisie nationaliste, mais qui, sincèrement démocrates, sont très décidés à entreprendre toutes les réformes nécessaires, s'inspirant avant tout de cette grande loi de justice sociale qu'on invoque à tout propos et qu'en fait, on foule si aisément aux pieds.

L'Alliance Républicaine Démocratique a un double but : d'abord, la constitution de ce grand parti républicain démocratique dont Waldeck-Rousseau a parlé, à Toulouse, comme du parti de l'avenir, sagement et profondément réformateur, ne redoutant aucun progrès, décidé à aller toujours en avant, mais évitant soigneusement la politique de surenchère, se préoccupant surtout des questions économiques et sociales, et se différenciant ainsi de ceux auxquels paraît suffire la politique pure; parti se distinguant aussi, par sa conception de la liberté et des droits de l'État laïque, des prétendus libéraux qui, au nom de la liberté, font si bien les affaires des adversaires de l'idée républicaine. Ensuite, l'Alliance, tout en faisant campagne avec tous les républicains sans exception, sans exclusion, sans se laisser absorber par aucun, sans rien retrancher de son idéal politique et social, poursuit, contre la coalition réactionnaire dite nationaliste, contre les soi-disant défenseurs de l'ordre, contre les faux conservateurs, une lutte sans merci sur leur propre terrain : au nom même de la défense sociale mieux comprise, elle s'efforce de rassurer les électeurs timides, que l'on entraîne vers la réaction par la peur, de les convaincre qu'un gouvernement réformateur ne saurait être accusé de favoriser le désordre et de trahir la patrie.

Organisation de l'Alliance

Article premier. — Tout Français jouissant de ses droits peut faire partie de l'Alliance.

Art. 2. — L'Alliance est administrée par une Commission centrale exécutive et un Conseil supérieur.

Tout membre du Parlement adhérent fait de droit partie du Conseil supérieur; il en est de même des délégués généraux de l'Association désignés par la Commission centrale exécutive.

Par exception, les membres du premier comité exécutif de 1901 font partie du Conseil supérieur. Tous doivent payer une cotisation de 50 francs au minimum. En outre, la Commission centrale exécutive peut désigner (1) cent membres du Conseil supérieur parmi les adhérents payant une cotisation d'au moins 200 francs, n'appartenant pas au Parlement, et comptant parmi les notabilités des lettres, des sciences, des arts, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Art. 3. — Le Conseil supérieur désigne au scrutin secret et pour trois ans une Commission centrale exécutive de 35 membres chargée, sous son contrôle, de l'administration de l'Alliance, de son organisation matérielle, de sa direction, de la propagande, des appels de fonds et des négociations à nouer avec d'autres groupements politiques, s'il y a lieu.

Art. 4. — La Commission centrale exécutive élit au scrutin secret son Bureau, qui devient celui de l'Alliance tout entière et est composé de deux présidents d'honneur, d'un président, de neuf vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Sur la proposition du secrétaire général, elle désigne un ou plusieurs secrétaires adjoints. En cas de décès ou de démission, la Commission se complète elle-même au scrutin secret.

La Commission établit son propre règlement.

Art. 5. — Les membres de la Commission centrale exécutive et du Bureau sont rééligibles.

Art. 6. — La Commission centrale exécutive de l'Alliance républicaine Démocratique a été élue pour trois ans en 1909.

Art. 7. — Les moyens d'action de l'Alliance sont : les conférences, les réunions publiques et privées, les journaux, les brochures, la *Correspondance Politique et agricole*, paraissant chaque [jour et fournissant gratuitement aux journaux des articles et des informations politiques, et un *Bulletin* hebdomadaire.

Art. 8. — L'Assemblée générale se réunit chaque année; elle est composée de tous les membres ou groupes de l'Alliance présents ou représentés. Le Conseil supérieur se réunit pour élire les membres de la Commission centrale exécutive et sur convocation du Bureau de l'Alliance. Il peut être consulté et voter par correspondance. La Commission centrale exécutive se réunit, en principe, au moins une fois par mois, le mercredi. Le Bureau de l'Alliance se réunit sur convocation du Président.

(1) Procédé de recrutement qui rappelle un peu celui en vigueur, nous l'avons vu, dans les *Caucus* tories.

Art. 9. — Le Siège social de l'Alliance est, présentement, 17, rue de La Rochefoucauld, à Paris. La correspondance doit être adressée au secrétaire général.

Composition de l'Alliance. — Cotisations

Art. 10. — L'Alliance comprend des membres individuels et des groupes.

Tout adhérent voulant fonder une section de l'Alliance doit demander les instructions nécessaires au secrétariat général.

Art. 11. — L'Alliance est représentée dans chaque département par des délégués généraux, des délégués d'arrondissements ou de circonscriptions électorales, des délégués de cantons et des délégués de communes, tous désignés par la Commission centrale exécutive.

Art. 12. — L'Alliance comprend :

1° Des membres adhérents, versant une cotisation annuelle de deux francs;

2° Des membres actifs, versant une cotisation de cinq francs par an, donnant droit à l'abonnement au *Bulletin hebdomadaire*;

3° Des membres sociétaires, versant une cotisation de vingt francs par an;

4° Des membres fondateurs, versant une cotisation annuelle de cent francs.

Tout membre de l'Alliance souscrivant au moins cinq francs reçoit gratuitement une carte justifiant sa qualité, et le *Bulletin officiel de l'Alliance*, journal hebdomadaire de grand format.

Affiliation d'un Comité républicain

Art. 13. — Pour affilier un Comitié à l'Alliance, il suffit d'expédier au secrétariat général, 17, rue de La Rochefoucauld, Paris :

1° Une demande signée par tous les membres du Bureau et aux termes de laquelle l'affiliation est sollicitée;

2° Un exemplaire des statuts;

3° Le nombre exact des membres du Comité;

4° L'engagement de payer annuellement une cotisation pour l'ensemble du Comité, cotisation dont le montant est fixé par le Comité lui-même, selon ses ressources, proportionné au nombre de ses membres et dont le minimum est de trente francs.

Ces divers documents sont soumis à la Commission centrale exécutive, qui prononce l'affiliation. Dans la huitaine, notification est faite au Comité intéressé de la décision de la Commission.

Art. 14. — Le bureau du Comité affilié reçoit, en même temps que cette notification, des cartes d'adhérents à l'Alliance pour chacun de ses membres, à remplir par lui.

A partir de l'affiliation, le service du *Bulletin de l'Alliance* est fait régulièrement au Comité. Ce *Bulletin* publie les communica-

tions officielles de l'Alliance, expose ses doctrines, ses vues sur les diverses questions à l'ordre du jour. Il constitue un lien indispensable entre le Comité et l'Alliance; il publie les communications des Comités affiliés.

D'une façon générale et permanente, par l'intermédiaire de son secrétaire général, l'Alliance est en communication avec le bureau du Comité et lui donne son concours en toutes circonstances.

L'Alliance envoie gratuitement au Comité affilié des brochures de propagande. Elle procure des conférenciers, à la condition d'être prévenue au moins quinze jours à l'avance du jour de la conférence.

Les Comités affiliés conservent leur autonomie absolue sous le rapport aministratif; l'Alliance n'intervient auprès d'eux que sur eur demande et pour leur donner son aide dans l'intérêt commun; ces Comités doivent s'inspirer de ses doctrines et marcher d'accord avec elle au point de vue politique et électoral.

2. — Le *Parti républicain radical et radical socialiste* forme une association dont voici le règlement. (1)

DÉFINITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — Il est formé, entre les groupements, les journaux, les élus adhérents aux présents statuts, une association dénommée « parti républicain radical et radical socialiste. »

Art. 2. — Le siège du parti est à Paris.

Art. 3. — Ses adhérents se réunissent chaque année en Congrès.

Chaque Congrès nomme un Comité exécutif.

Le comité exécutif choisit dans son sein un bureau et se divise en commissions.

Art. 4. — Le programme-minimum, annexé aux présents statuts (2) constitue la charte du parti.

Il est d'obligation pour tous ses adhérents.

TITRE PREMIER

L'ARMATURE DU PARTI

SECTION I

Les Éléments constitutifs

Art. 5. — Les adhésions prévues à l'article premier sont enregistrées aux conditions suivantes.

A. — Les Élus

Art. 6. — Sont membres de droit les sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement qui se réclament du parti.

(1) Brochure distribuée au siège du Parti.
(2) Voir plus haut (doctrine).

Ils doivent toutefois, en demandant leur adhésion, déclarer par écrit qu'ils acceptent le programme-minimum.

De plus, les sénateurs et députés sont tenus d'acquitter la cotisation prévue au titre finances et d'assister aux séances des congrès annuels.

Les sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement devront appartenir à un groupe permanent d'action politique dans les conditions définies aux articles 8 et 11 (1).

B. — Les journaux

Art. 7. — Peuvent également adhérer au parti les journaux qui se conforment aux prescriptions de l'article 4.

Ils restent soumis aux formalités ordinaires d'admission spécifiées à l'article 12.

Toutefois leur adhésion ne peut être acceptée que sur avis favorable des organisations régulières de leur département (2).

C. — Les groupements

Art. 8. — Peuvent de même adhérer au parti, les fédérations et groupes permanents d'action politique qui acceptent le programme du parti.

Toutefois, dans les départements où existe une fédération de département, ou à son défaut une fédération d'arrondissement, le comité exécutif n'acceptera l'adhésion d'un comité que s'il est inscrit sur les rôles de la fédération départementale ou, à son défaut, de la fédération d'arrondissement intéressée.

La même règle s'applique aux fédérations d'arrondissement, là où il existe une fédération départementale.

Au cas où une demande d'adhésion émanant d'un comité républicain radical et radical socialiste serait repoussée par une fédération départementale, un droit d'appel contre cette décision lui est ouvert devant le comité exécutif qui instruira la réclamation et pourra prononcer l'affiliation de ce comité à la fédération.

Art. 9. — Pour formuler une demande d'adhésion, les groupements doivent justifier qu'ils comptent un minimum de 10 membres.

Art. 10. — Sont, par extension, considérés comme groupements réguliers, les groupes d'élus d'un même conseil municipal, se composant d'au moins 10 membres.

Formalités d'adhésion

Art. 11. — L'inscription sur les contrôles du parti est de droit pour les élus désignés à l'art. 6., sous condition de l'observation des règles générales prescrites aux paragraphes 2 et 3 de cet article.

Il est statué sur les autres admissions par le comité exécutif dont

(1-2) Décision du Congrès de Dijon, 1908.

les décisions sont toujours susceptibles de recours devant le Congrès de la part de tout intéressé. Le Congrès statue souverainement sur rapport de sa commission de vérification des pouvoirs, le comité exécutif et l'intéressé entendus.

L'adhésion au parti est exclusive de toute inscription sur les contrôles d'un autre parti. En demandant leur affiliation, les élus, groupements et journaux devront justifier qu'ils sont en règle avec les prescriptions du présent paragraphe (1).

SECTION II

Les Congrès du parti

Art. 12. — Les élus désignés à l'article 6;

Les délégués des journaux et groupements définis dans les articles 5, 7, 8 et 10 se réunissent chaque année en Congrès dans la ville désignée par le congrès précédent.

L'adhésion au parti doit être antérieure de trois mois au moins à la date fixée pour la réunion du Congrès.

Art. 13. — Le Congrès a seul qualité pour décider sur les principes politiques du parti, la révision de ses statuts, l'élection des membres du comité exécutif.

En outre, au point de vue disciplinaire, il juge en dernier ressort.

Autrement dit, le Congrès est souverain.

Art. 14. — Le mandat supérieur du Congrès est de créer, sous le nom de comité exécutif, une organisation permanente qui reste l'exécutrice de ses volontés.

Art. 15. — Un règlement spécial détermine chaque année les conditions de fonctionnement du Congrès.

SECTION III

Le comité exécutif

Art. 16. — Dans l'intervalle des Congrès, le parti est administré et représenté par le comité exécutif.

Ses attributions

Art. 17. — Le comité exécutif a pour mission de délibérer sur toutes les questions relatives à l'intérêt du parti, et d'arrêter toutes les mesures que commande cet intérêt.

Il règle notamment, dans les conditions prévues aux titres II et suivants, les questions relatives à l'organisation, à la propagande, la discipline et l'administration du parti.

Nomination des délégués

Art. 18. — Les membres du comité exécutif sont nommés chaque année par le Congrès.

(1) Décision du Congrès de Rouen, 1910.

En dehors des sénateurs et députés adhérents au parti, qui sont membres de droit du Comité Exécutif, les membres du Comité Exécutif sont élus pour un an sur la proposition des délégués de chaque département à raison de deux délégués par département et par fraction de 200.000 habitants.

Les délégués des départements de l'Algérie sont élus à raison de quatre délégués pour chaque département.

Les délégués des colonies sont désignés à raison de deux délégués pour chacune des circonscriptions électorales existant dans lesdites colonies.

Au cas où une liste de propositions de délégués au Comité Exécutif comprendrait un plus grand nombre de noms que n'y a droit le département, les derniers noms inscrits seront d'office rayés.

Art. 19. — Seuls, pourront être élus, pour chaque département, des délégués appartenant à des organisations de ce département.

Aucun membre, exclu de la représentation d'un département, ne pourra produire sa candidature dans un autre département.

Art. 20. — Dans le délai maximum d'un mois, le Comité Exécutif doit procéder à la validation des pouvoirs des délégués.

Il renvoie pour étude à la commission administrative du Bureau qui lui présente un rapport sur la question.

Si la délégation est jugée irrégulière, le poste contesté reste vacant jusqu'au prochain Congrès.

Au cas où la délégation d'un département se trouverait au cours de l'année réduite d'au moins une moitié, le Comité Exécutif devrait faire procéder par les comités adhérents à la désignation de nouveaux délégués (1).

Art. 21. — Le Comité Exécutif se réunit de plein droit, au siège social, le deuxième mercredi de chaque mois.

Des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu, soit sur l'initiative du bureau, soit par décision de l'assemblée plénière ordinaire soit encore à la demande de vingt membres au moins du Comité Exécutif.

Enfin, des assemblées extraordinaires, dites « petits Congrès », auxquelles sont tout spécialement conviés les délégués de province, peuvent avoir lieu sur décision conforme du Bureau et du Comité Exécutif.

Fonctionnement du Comité Exécutif

Art. 22. — Les réunions du Comité ont lieu sous la présidence du président ou de l'un des vice-présidents, ou, en leur absence, d'un membre du Bureau ou du Comité, désigné par l'Assemblée.

(1) Décision du Congrès de Rouen 1910.

L'ordre du jour de chaque séance sera arrêté par le Bureau, sous réserve de l'approbation du Comité qui reste maître de son ordre du jour.

Art. 23. — Un règlement spécial, dit « règlement intérieur » règle la procédure des séances.

Il fixe également le nombre et les attributions des commissions intérieures.

Les questions d'organisation et de règlement sont soumises à une commission qui prend le titre de « commission d'organisation et de règlement » (1).

Les questions intéressant la propagande et la tactique du parti sont soumises à une commission qui prend le titre de « commission de propagande et de tactique » (2).

Toute plainte, régulièrement déposée, est transmise pour examen à la commission de discipline (Titre III).

SECTION IV

Les pouvoirs du Comité Exécutif

Art. 24. — Ainsi qu'il est dit aux articles 14, 18 et 17 du présent règlement, le Comité Exécutif a qualité pour agir au nom du parti dans l'intervalle des Congrès.

Toutefois, l'exercice des pouvoirs qu'il tient du précédent Congrès est soumis aux restrictions suivantes :

a) Il peut être fait appel, devant le Congrès suivant, de toute décision prise par le Comité Exécutif;

b) Plus spécialement, le Bureau peut toujours en appeler d'une résolution qui aurait été prise, dans une séance comprenant moins cent cinquante membres présents, à une autre séance pour laquelle les délégués de province seront spécialement convoqués.

Le Bureau

Art. 25. — Le Comité Exécutif désigne, au scrutin secret, parmi ses membres, un Bureau qui, placé sous son contrôle permanent, est chargé de l'expédition des affaires courantes.

Ce Bureau, choisi exclusivement parmi les membres du Comité Exécutif, se compose de :

1 Président;

16 Vice-présidents, dont 8 parlementaires;

16 secrétaires, dont 8 parlementaires.

Le Bureau du Comité Exécutif est renouvelable par moitié chaque année.

Le président sortant n'est pas rééligible.

Les vice-présidents et les secrétaires sont renouvelables par moitié. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligi-

(1-2) Décision du Congrès de Nîmes (1911).

bles. Les 8 vice-présidents et les 8 secrétaires non sortants restent en fonction pour l'année suivante.

L'élection du Bureau du Comité Exécutif a lieu le samedi qui précède la clôture du Congrès.

Ce vote a lieu dans un local adjacent à la salle de réunion du Congrès. Il est ouvert de deux heures à cinq heures du soir.

L'élection du président a lieu par le scrutin uninominal. L'élection des vice-présidents et secrétaires a lieu au scrutin de liste.

A cet effet, trois urnes reçoivent les bulletins de vote : une pour le président, une pour les vice-présidents et la troisième pour les secrétaires.

A chacune des urnes sont affectés trois scrutateurs désignés par le sort et pris parmi les membres du Comité Exécutif sortant.

Les listes des candidats sont affichées dans la salle du vote. Elles peuvent être distribuées manuscrites ou imprimées.

Le dépouillement a lieu aussitôt après la clôture du scrutin et le résultat en est immédiatement proclamé devant l'assemblée.

Art. 26. — Le président a seul la signature. Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un vice-président qui agit en son nom.

Art. 27. — Le bureau dirige et contrôle les travaux du secrétariat administratif.

Le secrétariat administratif est nommé, en dehors des membres du Comité Exécutif, par le Bureau.

Il est chargé d'assurer le service de la correspondance et du bulletin; il est chargé de l'expédition des journaux et brochures, de la direction du personnel et de la conservation des archives dans les conditions déterminées par le règlement intérieur.

Art. 28. — Le bureau se subdivise en cinq sections :

a) Affaires administratives et organisation du parti.

b) Propagande et conférences.

c) Bulletin.

d) Questions électorales.

e) Requêtes et plaintes.

Ces commissions déposent des rapports dont les conclusions sont soumises par le bureau à la ratification du comité exécutif.

Art. 29. — En outre, une délégation du bureau, établie par roulement, et composée d'un vice-président et d'un secrétaire, se tient chaque jour en permanence de 4 à 6 heures au siège social.

Art. 30. — Au début de chaque séance du Comité Exécutif, le bureau rend compte de ses travaux depuis la précédente séance.

Art. 31. — Conformément aux prescriptions du premier paragraphe de l'article 62. du présent règlement, le Bureau dans tous ses actes, relève du Comité Exécutif.

Cette règle s'applique tout spécialement aux interventions dans les luttes électorales, dans les conditions déterminées au titre III, section II (discipline électorale).

Art. 32. — Tout membre du bureau, qui aura manqué à trois séances consécutives sans excuses valables, est déclaré de ce fait démissionnaire.

TITRE II

L'action du Parti

SECTION I

L'organisation

Art. 33. — Exception faite pour les élus désignés au titre premier, article 6, le parti n'accepte pas d'adhésions individuelles.

En conséquence, le Comité Exécutif doit contribuer par tous les moyens et de toutes ses forces au développement, sur tout le territoire de la République, des groupes et comités destinés à propager les idées et les doctrines du parti.

Art. 34. — Par exception, et là où il n'existe pas de groupes permanents adhérents régulièrement au parti, le Comité Exécutif accepte, sur la proposition de son bureau et après enquête, un ou des correspondants qui prennent le titre de correspondants du Comité Exécutif.

Ils entretiennent des rapports réguliers avec le comité exécutif, ils lui fournissent des renseignements sur la situation politique et électorale de leur région, et ont pour mission essentielle de hâter la naissance de groupements adhérents au parti.

Art. 35. — Sour réserve de l'observation des règles prescrites à l'article 8 du présent règlement, le Parti préconise la formation et accepte l'adhésion des comités de commune, de canton, d'arrondissement, de département.

Il préconise en outre la constitution de groupements du second degré, composés des délégués des groupements du premier degré, et établis sur cette base :

a) Comité cantonal formé par la délégation des comités de commune;

b) Comité d'arrondissement formé par la délégation de tous les comités de l'arrondissement;

c) Fédération départementale formée de la délégation de tous les comités du département.

Art. 36. — L'action des fédérations départementales étant prépondérante dans l'œuvre d'organisation générale, les délégués des départements au Comité Exécutif sont tenus de hâter la formation de ces fédérations.

Le Comité Exécutif leur adjoint, s'il le juge utile, des délégués d'autres départements spécialement mandatés à cet effet.

Il ne doit y avoir qu'une Fédération départementale par département.

La Fédération départementale comprend l'universalité des comités adhérents au Parti dans le département. Dans les départements où il y aurait des comités adhérents au Comité exécutif et non adhérents à la Fédération départementale, le Comité éxécutif invitera ces comités à adhérer à leur Fédération départementale, et, s'ils s'y refusent, prononcera leur radiation de la liste des comités adhérents au Parti.

Art. 37. — En outre, le Parti préconise la formation d'Unions régionales, préparées par des conférences interdépartementales et établies au gré des affinités géographiques et ethnologiques.

Ces unions régionales restent étroitement soumises à la discipline du Parti.

Leurs Congrès ne peuvent être tenus qu'après entente préalable avec le Comité Exécutif qui délègue un ou plusieurs des membres de son bureau pour suivre leurs travaux.

Les fédérations ou unions régionales, régulièrement constituées c'est-à-dire comprenant l'universalité des fédérations départementales d'une région, seront représentées aux congrès nationaux à raison d'un délégué par département (1).

SECTION II

La propagande

Art. 38. — Le parti exerce sa propagande par les conférences, les brochures et le *Bulletin*.

Il est tenu de réserver son concours aux seuls groupements régulièrement affiliés.

La même règle s'applique strictement à l'appui sollicité par des candidats ou élus, et ce dans les conditions spécifiées au titre III, section II (Discipline électorale).

Art. 39. — Avant de déléguer des conférenciers, le Comité Exécutif doit s'entourer de renseignements pris auprès des élus de la circonscription intéressée et des délégués du département.

Art. 40. — Les sénateurs et députés adhérents au Parti sont tenus de participer chaque année, par voie de roulement, aux manifestations organisées dans le pays.

Art. 41. — A l'ouverture de chaque exercice, il est adressé au siège social du parti un tableau de roulement comprenant, outre les orateurs élus, une liste de conférenciers non parlementaires, inscrits soit à titre individuel, soit comme délégués des filiales du Parti.

(1) Décision du Congrès de Nîmes 1911.

Art. 42. — Dans le rapport imprimé, distribué à l'ouverture de chaque Congrès annuel par le Bureau, sur les travaux du Comité depuis le dernier Congrès, il sera fait mention des résultats obtenus.

Le rapport traitera spécialement du concours prêté par les élus.

Art. 43. — Sur les ressources de la caisse commune, gérée statutairement par la Commission des finances sous la responsabilité du Comité Exécutif, sera prélevé un fonds spécial dit «fonds de roulement» fixé chaque année par le Comité Exécutif sur la proposition du bureau, et mis à la disposition de ce dernier pour l'organisation de conférences et la propagande par le *Bulletin* et les brochures.

TITRE III

La discipline

SECTION I

La discipline intérieure

Art. 44. — En cas d'infraction de la part de l'un des adhérents à ses devoirs envers le parti et aux décisions du Comité Exécutif, celui-ci statue disciplinairement.

Instruction des plaintes

Art. 45. — Toute plainte, régulièrement déposée, est transmise pour examen à la commission de discipline qui présente un rapport au Comité Exécutif.

La commission de discipline se compose de quinze membres nommés au scrutin secret, pour un an, en séance plénière du Comité Exécutif (1).

Art. 46. — La Commission de discipline entend les intéressés et reçoit leurs explications, après que communication leur a été faite des pièces du débat.

Elle provoque, avant de déposer ses conclusions, l'avis motivé des Fédérations départementales, ou à leur défaut, des groupes d'arrondissement ou de circonscription intéressés.

Le rapporteur désigné par elle soumet ses conclusions en séance plénière du Comité Exécutif, après mise à l'ordre du jour.

Art. 47. — Après la clôture de l'instruction, le dossier et les conclusions de la commission de discipline sont mis, au siège social, à la disposition des intéressés.

Il est et demeure entendu que les pièces du débat et les conclusions de la commission ne peuvent être divulguées au dehors, tant qu'elles n'auront pas été discutées en séance plénière du Comité Exécutif.

(1) Décision du Congrès de Nîmes 1911.

Discussion des plaintes

Art. 48. — Conformément aux prescriptions de l'article 47, § 3, les conclusions de la commission de discipline sont soumises au Comité Exécutif, après inscription à l'ordre du jour.

Le ou les intéressés sont spécialement convoqués et ont le droit de prendre part à la discussion.

Art. 49. — Les concluisons de la Commission de discipline n'engagent pas le Comité Exécutif qui, sous réserve d'appel devant le Congrès, reste maître de ses décisions.

Les sanctions

Art. 50. — Le comité exécutif peut prononcer l'une des peines suivantes :

a) Avertissement;
b) Blâme;
c) Exclusion.

Le blâme et l'exclusion seuls, une fois prononcés, seront rendus publics, tant par la voie du *Bulletin du Parti* que par celle des journaux adhérents.

Art. 51. — La décision du Comité Exécutif est prise à la majorité des deux tiers au moins des membres présents.

Elle doit être motivée.

Art. 52. — Si aucune des trois peines précédemment énoncées ne réunit la majorité requise, l'action disciplinaire est considérée comme éteinte et les trois votes négatifs ainsi rendus équivalent à un acquittement pur et simple.

Art. 53. — En matière disciplinaire le vote par mandat n'est pas admis.

Art. 54. — L'exclusion du Parti ne deviendra définitive que si, dans le délai d'un mois à dater du jour de la notification qui lui sera faite, l'intéressé ne fait pas connaître son intention d'user du droit à lui accordé d'introduire, devant le prochain Congrès, un recours dont l'effet sera suspensif.

Si, au terme de ce délai d'un mois, l'intéressé n'a pas fait appel, notification est faite par les soins du secrétaire administratif, à la Fédération départementale intéressée, d'avoir à le rayer de ses contrôles.

Les réintégrations

Art. 55. — Tout membre exclu du Parti peut introduire une demande en réintégration.

La procédure d'instruction et de discussion est la même que pour les ations disciplinaires.

Après mise à l'ordre du jour et discussion en séance plénière, le

Comité Exécutif prononce par oui ou par non sur les conclusions de la commission de discipline.

Art. 56. — En tout état de cause, le Congrès peut toujours statuer sur une demande de réintégration.

SECTION III.

La discipline électorale

Les investitures

Art. 57. — L'initiative de la désignation des candidats est laissée aux groupes régulièrement adhérents au Parti.

L'investiture du Comité Exécutif est donnée à la demande des Fédérations départementales intéressées.

Ar. 58. — Les parlementaires et autres élus ne pourront obtenir l'investiture du Parti que s'ils ont adhéré formellement au programme du Parti ainsi qu'au Parti pendant toute la durée de leur mandat.

Les candidats aux différentes élections, conseillers généraux, parlementaires, etc., devront faire partie depuis au moins un an d'un groupement adhérent depuis la même époque au Comité Exécutif.

Art. 59. — Pour toutes les questions se rattachant à l'intervention du Comité Exécutif dans une lutte électorale, le Bureau devra préalablement à toute décision en référer au Comité Exécutif, sans que, sous aucun prétexte, ni à aucune époque, il puisse être apporté une dérogation à cette règle essentielle.

Patronage des candidatures

Art. 60. — Le Comité Exécutif ne donne son appui qu'aux candidats désignés par les Fédérations ou Groupes des départements.

Art. 61. — Les élus, les orateurs et conférenciers, les journaux du Parti ne pourront combattre un candidat radical et radical socialiste en concurrence avec le candidat d'un autre Parti, ni soutenir un candidat en lutte avec le candidat du Parti radical et radical-socialiste.

Leur devoir rigoureux est de soutenir ce dernier candidat.

Art. 62. — Le Comité Exécutif doit, dès le premier tour de scrutin, aider par tous les moyens en son pouvoir les candidats reconnus du Parti.

Il les désigne notamment au corps électoral par la mention « candidat du Parti radical et radical socialiste ».

La candidature unique

Art. 63. — L'unité de candidature est la règle du Parti.

Le candidat unique sera désigné par un congrès dont la Fédération

départementale fixera la composition après avoir pris l'avis des comités intéressés adhérents. Avis immédiat en sera donné au Comité Exécutif.

Ce Congrès comprendra, en tous cas, les membres ou les délégués de tous les comités adhérents au parti dans la circonscription. Il pourra être exclusivement composé de membres adhérents au parti.

Dans les départements où n'existent pas de Fédérations départementales, le candidat unique est désigné par un congrès dont le Comité Exécutif fixera la composition après avoir pris l'avis des comités intéressés adhérents.

Les désistements

Art. 64. — Au second tour, le Comité Exécutif n'accorde l'investiture, ainsi que le droit au titre « candidat du Parti » qu'à celui des candidats républicains qui, ayant réuni le plus de suffrages au premier tour, sera devenu en réalité, le candidat désigné par le suffrage universel.

Art. 65. — Dans tous les cas où le Comité Exécutif sera appelé à délibérer sur une question relative à la discipline électorale, il devra être saisi soit par les comités ou groupements ayant adhéré au Parti, soit par les intéressés directs.

Les décisions prises devront s'inspirer de l'intérêt bien entendu du Parti, du principe intangible du respect et de l'autonomie des groupements locaux, ainsi que de l'appui dû aux candidatures qui défendent loyalement le programme du Parti.

Art. 66. — Dans les départements où existent des Fédérations départementales, celles-ci sont investies du droit d'édicter les règles de la discipline, sous réserve d'observer les règles générales posées dans le précédent article.

En cas de désaccord entre la Fédération départementale et le comité de la circonscription intéressée, le Comité Exécutif prononce en dernier ressort.

SECTION III.

La discipline et les élus

Art. 67. — Sont seuls considérés comme élus républicains radicaux et radicaux socialistes et fondés comme tels à se réclamer du patronage du parti les élus qui ont donné leur adhésion dans les conditions prévues à l'article 6.

Art. 68. — Les sénateurs et les députés membres du Parti devront respectivement constituer des groupes *uniquement* composes des membres inscrits sur les contrôles du parti dans les conditions prévues à l'article 6.

Art. 69. — Les Fédérations, Comités et Groupements adhérents

au Parti qui auraient à se plaindre des agissements des sénateurs et députés du Parti, mettant leur influence au service de candidats condamnant la politique du bloc, en informeront immédiatement le Comité Exécutif en motivant leur plainte.

Après enquête, si la dite plainte est justifiée, le Comité Exécutif devra signaler l'attitude anormale de ces sénateurs et députés aux élus et aux journaux du Parti et s'employer de tout son pouvoir à mettre les parlementaires coupables dans l'impossibilité de nuire désormais au parti républicain de leur département et de frapper les meilleurs militants de la démocratie.

TITRE IV

Les finances du Parti

Art. 70. — Les ressources du Comité Exécutifs ont constituées par les cotisations annuelles des groupes, des membres du Comité Exécutif, des sénateurs, des députés, des élus non parlementaires, des journaux adhérents; par les dons et les souscriptions, par les abonnements au *Bulletin* du Parti.

Art. 71. — La cotisation des membres du Comité Exécutif, des élus non parlementaires et des journaux adhérents est de 13 francs.

La cotisation des groupes adhérents est de 8 francs par an (1).

La cotisation des sénateurs et des députés est de 200 francs, comprenant l'abonnement au *Bulletin* du Parti.

L'abonnement au *Bulletin* est compris dans les cotisations.

L'abonnement au *Bulletin* du Parti est de 3 francs.

Les cotisations et les abonnements sont exigibles d'un Congrès au Congrès suivant.

Art. 72. — Le défaut de paiement de la cotisation annuelle entraîne la perte de la qualité d'adhérent.

Art. 73. — La gestion des fonds du Comité Exécutif est confiée à un trésorier nommé par le Comité Exécutif, et à une Commission des finances, sous le contrôle du Comité Exécutif.

Art. 74. — La Commission des finances est chargée de proposer au Comité Exécutif les moyens de créer au Parti les ressources nécessaires; elle établit et présente au Comité Exécutif, à chaque fin d'exercice, un projet de budget pour l'année suivante. Elle soumet au Comité, chaque mois, l'exposé de la gestion financière pendans le mois écoulé; un état récapitulatif des dépenses et recettes de l'année est présenté par elle au Comité Exécutif dans le dernier trimestre avant le Congrès.

Le trésorier et la Commission des finances en réfèrent au Comité Exécutif pour les dépenses extraordinaires excédant 500 francs.

(1) Décision du Congrès de Nîmes 1911.

Art. 75. — Les fonds du Comité Exécutif sont déposés dans une banque aux noms du président et du térsorier qui en ont la garde et qui ordonnent les dépenses.

Revision des statuts

Art. 76. — Les présents statuts sont revisables après décision du Congrès, en assemblée plénière du Comité Exécutif après inscription à l'ordre du jour et sur rapport de la Commission du règlement et d'organisation.

3. — Le *Parti républicain socialiste* s'est donné le règlement général suivant :

PREMIÈRE SECTION

Organisation

Article premier. — Le Parti républicain socialiste est constitué par les groupements politiques permanents, qui adhèrent à la déclaration de principes (1).

Art. 2. — Les différents groupes d'un département, adhérents au Parti, forment une Fédération. Dans le même département, il ne peut exister qu'une seule Fédération.

Les délégués des groupes se réunissent en Congrès de Fédération, au moins une fois par an et ils élisent un comité fédéral.

Les Fédérations déterminent elles-mêmes, dans leurs statuts, les rapports des groupes entre eux.

Art. 3. — Les groupes d'une circonscription législative forment une section unique ; au scrutin d'arrondissement, ils présentent leur candidat à la ratification du comité fédéral. Si le vote a lieu au scrutin de liste, les candidats sont désignés par la Fédération réunie en Congrès.

Art. 4. — A Paris, les groupes de quartier désignent eux-mêmes leur candidat aux élections municipales. Dans toutes les autres communes de France, les groupes d'un même sectionnement électoral désignent eux-mêmes leurs candidats.

Dans un même Conseil municipal, les listes de candidats pour chaque sectionnement devront avoir la ratification de tous les groupes de la ville réunis en Congrès.

Pour les élections cantonales, les groupements de chaque canton choisiront eux-mêmes leur candidat qu'ils soumettront à la ratification du Comité fédéral.

Art. 5. — Ne pourront être considérés comme candidats du Parti et dans toutes les élections, que ceux qui auront, sous le contrôle de la Fédération qui les présente, signé et affiché la déclaration de principes et le programme du Parti.

(1) Voir plus haut : doctrine.

Dans les élections municipales, les candidats devront afficher le programme du Parti en tenant compte de l'application partielle qui en aurait été faite et de la possibilité de l'appliquer dans la commune.

Les candidats qui seront présentés dans un département où il n'existe pas de Fédération adhérente au Parti, devront se faire admettre à la Fédération voisine.

SECTION II

Le Congrès

Art. 6. — La direction générale du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au Congrès national qui se réunit chaque année.

Art. 7. — Les délégués du Congrès national sont élus par les Congrès des Fédérations; chaque Fédération aura :

1° Un mandat de droit;

2° Un mandat pour 100 membres cotisants ou fraction;

3° Un mandat par 7.000 voix électorales ou fraction, obtenues par département, au premier tour de scrutin des élections législatives.

Art. 8. — Le Congrès désigne chaque année le lieu où se tiendra le Congrès suivant.

SECTION III

Administration

Art. 9. — Le Parti est représenté d'un Congrès à l'autre par une commission administrative dont le rôle est de régler la propagande, de trancher les divers différends et d'administrer le Parti. Elle se compose :

1° De un délégué désigné par chaque Fédération départementale;

2° De neuf délégués élus au scrutin de liste par le Congrès national;

3° Des élus parlementaires.

La commission se réunit au moins une fois par trimestre; elle délègue ses pouvoirs à un comité éxécutif composé de 15 membres, pris dans son sein. Ce comité se réunit deux fois par mois.

Art. 10. — A la première réunion qui suit le Congrès, la commission administrative nomme son bureau composé de : un secrétaire général, un trésorier général, deux secrétaires adjoints, un trésorier-adjoint.

Art. 11. — La commission administrative utilise pour la propagande; ·

1° Les membres du groupe parlementaire désignés par lui;

2° Les orateurs mis à sa disposition par les Fédérations;

3° Les membres de la commission administrative.

SECTION IV

Finances

Art. 12. — Les finances du Parti sont alimentées :

1° Par une carte annuelle délivrée aux membres adhérents par la commission administrative et par l'intermédiaire des Fédérations cette carte est délivrée au prix de soixante centimes;

2° Par des versements du groupe républicain socialiste au Parlement.

SECTION V

Les élus parlementaires

Art. 13. — Le Parti républicain socialiste est représenté au Parlement par le groupe républicain socialiste dont l'organisation est autonome.

SECTION VI

Contrôle

Art. 14. — Les élus et les militants sont placés sous le contrôle exclusif de leur Fédération respective.

IV

NOVATION

Le *Parti socialiste unifié* a consacré son congrès de novembre 1911 à la revision de son Règlement. Voici les nouveaux statuts qu'il a adoptés. (1)

CHAPITRE PREMIER

Constitution du parti

Article premier. — Le Parti socialiste est fondé sur les principes suivants :

« Entente et action internationales des travailleurs; organisation politique du Prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

Art. 2. — Le titre du parti est : Parti socialiste, Section française de l'Internationale ouvrière.

Art. 3. — Les adhérents acceptent les principes, le règlement et la tactique du parti.

(1) Compte rendu dudit Congrès.

CHAPITRE II

Organisation du Parti, Sections et Fédérations

Art. 4. — Les membres du Parti forment, *dans chaque commune, une section.* Ils doivent être porteurs de la carte du Parti et acquitter leur cotisation au profit de l'organisme central, par l'entremise de la Section de la commune où ils ont leur résidence ou leur domicile.

Nul ne peut être porteur de plus d'une carte du Parti.

Les adhésions sont reçues par la Section.

En cas de contestation, la Fédération décide.

Art. 5. — Paris, Lyon, Marseille, pourront être divisés en plusieurs sections.

Ces divisions devront être proposées par leurs Fédérations et approuvées par le Conseil National.

Art. 6. — Les membres du Parti ont le devoir d'appartenir au syndicat ouvrier de leur profession et à la coopérative de leur localité.

Art. 7. — Le prix de la carte annuelle est de 25 centimes; la cotisation mensuelle est perçue au moyen de timbres mobiles délivrés aux Fédérations au prix de 5 centimes le timbre.

Art. 8. — Les Sections communales peuvent former, pour des raisons territoriales, des groupes ou sous-sections, mais il ne saurait y avoir d'action publique du Parti en dehors de la section.

Art. 9. — Les Sections se constituent dans chaque département en une Fédération unique ayant son administration fédérale.

Art. 10. — Les Sections d'un département où il n'existe pas de Fédération devront adhérer à la Fédération d'un département voisin.

Art. 11. — Une Fédération ne peut être constituée si elle ne compte pas au moins cinq Sections comprenant un minimum total de cent membres.

Art. 12. — Les Fédérations, en adhérant au Parti, prennent l'engagement d'en faire respecter les principes et le programme, ainsi que les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

Art. 13. — Les Fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts de dispositions contraires au règlement du Parti.

Art. 14. — Nul ne peut être membre de la C. A. P., délégué permanent à la propagande, délégué titulaire d'une Fédération au Conseil National, délégué au Congrès National, candidat aux élections législatives, s'il n'est membre du Parti depuis trois ans au moins.

Art. 15. — Partout où les statuts des Fédérations n'en auront pas disposé autrement, les candidats seront désignés par l'ensemble

des Sections de la circonscription électorale et ratifiés par la Fédération, qui a mandat de veiller à l'observation des principes du Parti.

Art. 16. — Tout candidat doit signer l'engagement d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

Cet engagement est rédigé et signé en double exemplaire, dont l'un est déposé au secrétariat de la Fédération, l'autre au secrétariat du Conseil National.

Art. 17. — L'élu qui, pour une cause quelconque, quitte le Parti doit tenir son mandat à la disposition de l'organisation qui l'a fait élire et qui seul a le droit de décider s'il le conservera ou donnera sa démission. En cas d'exclusion du Parti, la remise du mandat est obligatoire.

Art. 18. — Les Sections ou Fédérations ne pourront organiser des conférences, réunions ou fêtes publiques avec le concours d'orateurs étrangers au Parti, sans qu'un membre soit régulièrement mandaté pour y prendre la parole.

Les orateurs et propagandistes du Parti ne pourront prêter leur concours à une conférence, réunion ou fête publique organisée en dehors du Parti sans l'assentiment préalable des groupements locaux, et au besoin de la Fédération ou, s'il y a lieu, du Conseil National.

Art. 19. — Chaque fois que l'entente n'aura pu se réaliser, la minorité aura droit à tous les degrés de l'organisation du Parti : Section. Fédération, C. A. P. et pour toutes les Commissions ou délégations de ces divers organismes, à une représentation proportionnelle.

La même mesure sera appliquée à la nomination des délégations collectives dans les œuvres auxquelles il participe.

CHAPITRE III

Congrès du Parti

Art. 20. — La direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au Congrès National qui se réunit chaque année.

Art. 21. — Les délégués au Congrès National sont élus par les Congrès des Fédérations. Chaque Fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués. La minorité, s'il y en a une, a droit à une représentation proportionnelle.

Ne pourront participer aux travaux des Congrès que les seuls délégués titulaires ou suppléants régulièrement nommés par les Fédérations et dont les noms auront été communiqués par les secrétaires fédéraux.

Art. 22. — Chaque Fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

En conséquence, chaque Fédération aura :

1° Un mandat de droit;

2° Un mandat par 25 cotisants.

Art. 23. — Chaque Fédération a droit à deux délégués au-dessous de dix mandats et à un délégué par dix mandats en plus et fraction de dix, supérieure à quatre.

Art. 24. — Les mandats sont calculés sur le nombre des cartes du Parti délivrées au cours de l'année précédente. Celles-ci n'entrent en compte dans le calcul des mandats que dans la mesure où le nombre de timbres pris pour chacune d'elle est égal à huit.

Art. 25. — Dans les délibérations du Congrès National, le vote par mandat est de droit s'il est réclamé par le dixième des délégués.

Art. 26. — Le Congrès National doit être convoqué au moins trois mois à l'avance, sauf les cas d'extrême urgence.

Le Congrès ne peut se réunir deux ans de suite dans la même ville. Le Conseil National désigne chaque année le lieu où se tiendra le Congrès suivant.

Art. 27. — Le Groupe socialiste au Parlement présente, chaque année, un rapport au Congrès National, publié et adressé aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

Les observations à ce rapport devront être adressées au Secrétariat du Parti dix jours au plus tard avant le Congrès. Pour répondre à ces observations, le Groupe parlementaire sera représenté au Congrès par une délégation de deux députés au moins et de cinq au plus; cette délégation aura voix consultative.

Art. 28. — Chaque année, le Congrès désigne une Commission de contrôle des finances et des comptes.

Cette Commission se compose de neuf membres.

Elle a le droit de se faire représenter par une délégation de deux membres au Conseil National et au Congrès, avec voix consultative.

Elle est chargée de veiller à la régularité des opérations financières, ainsi qu'à l'observation des décisions budgétaires du Conseil National. Elle présente un rapport au Congrès.

CHAPITRE IV

Conseil national

Art. 29. — Dans l'intervalle des Congrès nationaux, l'administration du Parti est confiée au Conseil National.

Art. 30. — Le Conseil National est constitué par les délégués des Fédérations, la délégation collective du Groupe socialiste au Parlement, la Commission administrative permanente élue par le Congrès National.

Art. 31. — La représentation des Fédérations est calculée sur le nombre de leurs mandats au Congrès du Parti. En conséquence, chaque Fédération aura droit à deux délégués jusqu'à 30 mandats et un délégué en plus par 30 mandats en plus et fraction de 30 mandats égale ou supérieure à 10.

Art. 32. — La délégation collective du Groupe socialiste au Parlement est égale pour le Conseil National au vingtième des délégués dudit Conseil et ne peut être inférieure à cinq.

Art. 33. — La Commission administrative permanente comprend 23 membres élus directement au scrutin de liste et au vote secret par le Congrès National annuel.

Art. 34. — Avant de procéder à cette élection, les délégué au Congrès établissent d'un commun accord ou chargent une Commission d'établir une liste unique de candidats. Cette tentative d'accord est obligatoire. Si l'entente n'a pu se réaliser, l'élection se fait au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Les listes présentées au Congrès comprennent obligatoirement 23 noms et aucun candidat ne peut être inscrit sur plus d'une liste.

Chacun des votants marque sur la liste l'ordre de préférence de ses candidats.

La répartition se fait sur la base du quotient électoral 23.

Chaque Fédération dépose un nombre de bulletins égal au nombre maximum des mandats auxquels elle a droit au Congrès.

Un règlement sera adopté par le Congrès pour régler et organiser le vote et le dépouillement du scrutin.

Art. 35. — Nul ne peut être délégué titulaire d'une Fédération au Conseil National s'il ne réside dans les limites territoriales de cette Fédération. Exception est faite pour les Fédérations d'outre-mer.

Les délégués au Conseil National sont élus pour un an, sauf le cas de suspension de mandat par la Fédération, conformément à ses statuts.

Les dispositions contenues dans le 2e alinéa sont applicables aux délégués composant le Conseil National.

Art. 36. — Les élus au Parlement ne peuvent être individuellement délégués au Conseil National. Ils y sont représentés par une délégation collective conformément aux articles 30 et 32.

Ils ne peuvent pas faire partie de la C. A. P.

Art. 37. — Le Conseil National élit, parmi les membres de la Commission administrative permanente, un bureau composé d'un secrétaire, deux secrétaires adjoints, un trésorier, un trésorier adjoint et un administrateur des services commerciaux. Ces fonctions seront rétribuées.

(Article provisoire : La C. A. P. a mandat de préparer un projet de réorganisation qui sera soumis au Conseil National ou au Congrès National.)

Art. 38. — Le Conseil National sera convoqué en réunion ordinaire au moins trois fois par an, en réunion extraordinaire chaque fois que la demande en sera faite par le quart des membres du Conseil ou que la Commission administrative le jugera nécessaire.

La convocation sera adressée aux secrétaires des Fédérations huit jours au moins avant la date de la réunion.

Art. 39. — Le Conseil National est chargé de la propagande générale; il exécute ou fait exécuter les décisions des Congrès nationaux ou internationaux; il contrôle les militants, les élus et la presse du Parti; il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances.

Art. 40. — Le Conseil National convoque chaque année le Congrès du Parti. Il peut, s'il en est besoin, et sans condition de délai, réunir un Congrès National extraordinaire.

Art. 41. — D'une réunion à l'autre du Conseil National, la C. A. P. est déléguée pour exécuter ou faire exécuter les décisions du Congrès et du Conseil National. Elle organise la propagande. Elle peut, s'il en est besoin et sans condition de délai, convoquer d'urgence un Congrès extraordinaire du Parti.

Art. 42. — La Commission administrative permanente prépare les rapports qui sont soumis tous les ans au Congrès National.

Ces rapports et l'ordre du jour du Congrès National sont publiés et adressés aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

Art. 43. — La Commission administrative permanente établit le nombre des mandats de chaque Fédération au Congrès du Parti, et prépare un rapport sur la validation des mandats.

Art. 44. — La Commission administrative permanente procède, avec le concours des Fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès du Parti.

CHAPITRE V

Groupe Socialiste au Parlement

Art. 45. — Le Groupe socialiste au Parlement est distinct de toutes les fractions politiques bourgeoises et composé exclusivement des élus membres du Parti, désignés par leurs Fédérations.

Art. 46. — Les membres du Groupe acceptent la déclaration constitutive de l'unité socialiste, notamment les articles, 1, 2 et 3, et se conforment à la tactique du Parti. Ils établissent eux-mêmes leur règlement.

Art. 47. — Les membres du Groupe socialiste au Parlement sont tenus à une cotisation mensuelle de 250 francs, savoir : 1° 100 francs pour le Conseil National; 2° 150 francs à l'organe qui a fait leurs

frais électoraux, à charge par celui-ci de verser 25 francs à la Fédération.

Tout membre en retard de deux mois de ses cotisations au Conseil National reçoit un premier avis, et, au troisième mois, un dernier avis; huit jours après, il est rayé purement et simplement, s'il n'a pas régularisé sa situation.

CHAPITRE VI

Conseillers municipaux, Conseillers d'arrondissement, Conseillers généraux.

Art. 48. — Dans les communes et les départements, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et, d'une manière générale, tous les élus doivent, pour la propagande et pour l'action, donner leur concours aux Groupes des communes et au Comité fédéral.

Art. 49. — Chaque Fédération établit elle-même dans ses statuts la forme et le mode du concours que doivent lui prêter les élus et les militants.

Art. 50. — Le Groupe des membres du Parti socialiste au Conseil municipal de Paris verse au Conseil National une cotisation de dix francs par membre et par mois. Pour les retards de cotisations, les dispositions de l'article 45 sont applicables.

CHAPITRE VII

Contrôle et arbitrage

Art. 51. — Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa Fédération.

Toute demande de contrôle, tout conflit entre membres du Parti, entre Groupes ou Sections, est transmise au bureau de la Section s'il s'agit d'un conflit entre plusieurs membres de la Section, ou entre un membre de la Section et la Section, et au bureau fédéral s'il s'agit d'un conflit entre un militant et une autre Section ou entre plusieurs sections. Le bureau, saisi, provoque immédiatement la constitution d'une Commission arbitrale.

Art. 52. — La Commission arbitrale est exclusivement composée de membres du Parti socialiste et constituée sur les bases suivantes :

1° Chacune des deux parties désigne un nombre égal d'arbitres, deux ou trois par exemple;

2° Les arbitres désignent d'un commun accord un tiers arbitre, qui préside la réunion avec voix délibérative.

Art. 53. — Lorsqu'une demande de contrôle ou une plainte est introduite contre un membre du Parti, cette demande peut, selon les cas, être rejetée, donner lieu à un avertissement privé ou public,

à un blâme, à la suspension temporaire de toute délégation, ou à l'exclusion du Parti.

Art. 54. — Si la demande de contrôle est reconnue mal fondée, elle peut donner lieu, par la même Commission arbitrale, aux mêmes sanctions contre la partie qui l'a proposée.

Art. 55. — L'exclusion et la suspension temporaire ne peuvent être prononcées que par une Commission arbitrale constituée conformément à l'article 52 et présidée par un membre du Conseil National, choisi comme tiers arbitre, et exclusivement pour manquement grave aux principes et au règlement du Parti, pour violation certaine des engagements contractés, pour acte ou conduite de nature à porter gravement préjudice au Parti.

Art. 56. — Lorsque le conflit se produit entre deux Fédérations, le tiers arbitre doit toujours être un membre du C. N.

Art. 57. — La décision de la commission arbitrale est définitive, sauf pour la suspension temporaire et l'exclusion, qui ne deviendront définitives que 30 jours après la décision prise. Passé ce délai, appel pourra être fait au Congrès du Parti qui prononcera en dernier ressort sur le rapport des parties en cause : membres adhérents, Fédérations, Conseil National, Groupe socialiste au Parlement.

Art. 58. — L'appel est, dans tous les cas, suspensif.

Art. 59. — La radiation pour retard prolongé du versement des cotisations cesse de plein droit dès que le membre radié a versé le montant des cotisations arriérées.

Art. 60. — Chacun des élus parlementaires en tant qu'élu, et l'ensemble du Groupe en tant que groupe, relèvent du contrôle du Conseil National.

Après avoir entendu les parties intéressées et avoir demandé l'avis de la Fédération dont relèvent le ou les élus, le Conseil National pourra proposer au Congrès du Parti les sanctions prévues à l'article 53.

Art. 61. — Si la question est en état, le Congrès National peut, après avoir entendu les parties intéressées, rendre, conformément aux articles 47 et 48, une décision motivée.

Le Congrès peut également ordonner une enquête nouvelle ou renvoyer l'affaire devant une Commission qu'il nomme lui-même, dont il règle les pouvoirs et qui, sauf indication contraire, juge sans appel.

Art. 62. — Un membre exclu du Parti ne peut être réadmis que par décision du Congrès National après consultation de la Fédération et de la Section auxquelles il appartenait avant l'exclusion.

Art. 63. — Toute exclusion définitive du Parti sera notifiée à toutes les Fédérations du Parti par la Commission administrative permanente.

CHAPITRE VIII

Contrôle de la presse

Art. 64. — La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine ou de méthode; mais pour l'action, tous les journaux, toutes les revues socialistes, doivent se conformer aux décisions des Congrès nationaux et internationaux interprétées par le Conseil National du Parti.

Art. 65. — Les journaux et revues qui sont ou seront la propriété du Parti sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif du Parti. Le Congrès en détermine les conditions de direction, de rédaction et d'administration.

Art. 66. — Les journaux et revues qui sont ou seront la propriété d'une ou plusieurs Fédérations sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif des Congrès de ces Fédérations et de leur Comité fédéral.

Art. 67. — Les journaux et revues qui ne sont pas la propriété du Parti, mais dont la direction appartient à un ou plusieurs membres du Parti socialiste, doivent se conformer pour l'action aux décisions des Congrès nationaux et internationaux interprétées par le Conseil National.

Ces journaux sont tenus d'insérer, et en bonne place, les communications officielles du Parti.

Art. 68. — Le Conseil National n'exerce sur ces journaux et revues qu'un contrôle politique général.

Le Conseil National et la Fédération, quand il s'agit de journaux régionaux ou locaux, pourra les rappeler à l'observation de la politique du Parti, et s'il y a lieu, après avoir appelé devant lui et entendu les rédacteurs responsables, proposer au Congrès Fédéral ou National de déclarer rompus tous rapports entre ces journaux et revues et le Parti.

Art. 69. — Tout journaliste membre du Parti, relève individuellement, comme tout militant, du contrôle de sa Fédération, du Conseil National et du Congrès National.

Art. 70. — Le Parti a pour organe central hebdomadaire le journal *Le Socialiste*.

L'abonnement à ce journal, payable d'avance par année, par semestre ou par trimestre est obligatoire pour toutes les Fédérations, Sections et Groupes ou Sous-Sections du Parti.

La liste des Sections et Groupes ou Sous-Sections, avec le nom et l'adresse de leur secrétaire, devra être établie par les Fédérations et remise à la Commission administrative permanente du Conseil National.

* * *

Enfin la *C. G. T.* a très légèrement modifié ses statuts à son dernier Congrès du Havre (septembre 1912).

CHAPITRE PREMIER

But et constitution

Article premier. — La Confédération Générale du travail, régie par les présents statuts, a pour but :

1° Le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels;

2° Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte électoral politique quelconque.

Art. 2. — La Confédération Générale du Travail est constituée par :

1° Les fédérations nationales d'industrie et les syndicats nationaux d'industrie. Elle admet les syndicats dont les professions ne sont pas constituées en fédérations d'industrie ou dont la fédération n'est pas adhérente à la Confédération Générale du Travail.

Les syndicats admis seront groupés par fédération d'industrie, lorsqu'ils seront au nombre de trois, s'ils ne se rattachent pas à une fédération existante;

2° Les Bourses du Travail considérées comme Unions locales, ou départementales ou régionales de corporations diverses et sans qu'il y ait superfétation.

Art. 3. — Nul syndicat ne pourra faire partie de la Confédération s'il n'est fédéré nationalement et adhérent à une bourse du travail ou à une union de syndicats locale, ou départementale ou régionale de corporations diverses.

Toutefois, la Confédération Générale du Travail examinera le cas des syndicats qui, trop éloignés du siège social d'une union locale, ou départementale ou régionale, demanderaient à n'adhérer qu'à l'un des groupements nationaux cités à l'article 2.

Elle devra, en outre, dans le délai d'un an, engager et ensuite mettre en demeure les syndicats, les bourses du travail, unions locales ou départementales ou régionales, les fédérations diverses, de suivre les clauses stipulées au paragraphe I du présent article.

Nulle organisation ne pourra être confédérée si elle n'a pas au moins un abonnement au journal la *Voix du Peuple*.

Art. 4. — Chaque organisation adhérente à la Confédération Générale du Travail sera représentée par un délégué.

L'ensemble de ces délégués constitue le comité confédéral.

Le même délégué pourra représenter, au maximum, trois organisations.

Les délégués doivent remplir les conditions stipulées à l'article 3 et être syndiqués depuis au moins un an. Cette condition de stage n'aura pas d'effet rétroactif et ne sera pas applicable aux organisations n'ayant pas un an d'existence.

Art. 5. — La Confédération Générale du Travail se divise en deux sections autonomes :

La première prend le titre de : « Section des fédérations d'industrie, de métier et des syndicats isolés » ;

La deuxième prend le titre de : Section de la fédération des bourses du travail.

En outre, elle nomme trois commissions permanentes, ainsi qu'il suit :

1° Commission du journal;

2° Commission des grèves et de la grève générale;

3° Commission de contrôle.

CHAPITRE II

Composition et attributions des sections et des commissions

PREMIÈRE SECTION

Art. 6. — La section des fédérations d'industrie, de métier et des syndicats isolés est formée par les représentants de ces fédérations et par les représentants des syndicats qui pourraient être admis isolément. A moins d'impossibilité absolue et dûment constatée, ces délégués devront appartenir à la fédération qu'ils représentent et remplir les conditions stipulées à l'article 3.

Elle nomme son bureau, composé : d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un archiviste, et fixe les attributions de chaque membre du bureau. Elle participe avec l'autre section à l'élection des trésoriers.

Elle perçoit les cotisations des fédérations d'industrie ou de métier et des syndicats isolés et en dispose selon les besoins de ses attributions.

La réunion de ses délégués prend le nom de comité des fédérations d'industrie ou de métier et des syndicats isolés.

Art. 7. — La section des fédérations d'industrie ou de métier et des syndicats isolés a pour objet : d'entretenir des relations entre entre les dites fédérations pour coordonner l'action de ces organisations et de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir l'action syndicale sur le terrain de la lutte économique; de créer ou de provoquer la création de fédérations d'industrie ou de métier et de grouper en branches d'industrie ou de métier les syndicats de

même profession ou de même industrie, pour lesquels il n'existe aucune fédération.

Elle invite à adhérer aux bourses du travail ou unions locales, ou départementales ou régionales de syndicats divers les syndicats de ses organisations qui en sont en dehors, afin de compléter l'union syndicale.

Art. 8. — La section des fédérations d'industrie ou de métier et des syndicats isolés se réunit ordinairement tous les deuxièmes mardis de chaque mois et extraordinairement quand c'est nécessaire, sur la convocation de son secrétaire et prend toutes les mesures indispensables à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

DEUXIÈME SECTION

Art. 9. — La section de la fédération des bourses du travail est formée par les représentants des bourses du travail ou unions locales, ou départementales ou régionales de syndicats divers. Les délégués doivent obligatoirement remplir les conditions stipulées à l'article 3.

Elle nomme son bureau composé de : un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un archiviste, et fixe les attributions de chaque membre du bureau. Elle participe avec l'autre section à l'élection des trésoriers.

Elle perçoit les cotisations des éléments qui la composent et en dispose selon les besoins de ses attributions.

La réunion de ces délégués prend le nom de comité des Bourses du travail.

Art. 10. — La section des bourses du travail a pour objet d'entretenir des relations entre toutes les bourses dans le but de coordonner et de simplifier le travail de ces organisations ; de créer ou de provoquer la création de nouvelles bourses ou unions de syndicats divers dans les centres, villes ou régions qui en sont dépourvus : de décider les syndicats de ses organisations non fédérés par métier ou par industrie, à adhérer à leur fédération respective.

Elle dresse périodiquement, avec les renseignements fournis par les bourses du travail ou toute autre organisation syndicale, des statistiques de la production en France, de la consommation, du chômage, des statistiques comparées des salaires et du coût des vivres par région, ainsi que du placement gratuit qu'elle généralise aux travailleurs des deux sexes de tous les corps d'état.

Elle surveille avec attention la marche de la juridiction (1) ouvrière pour en signaler les avantages ou les inconvénients aux organisations confédérées.

Elle s'occupe de tout ce qui a trait à l'administration syndicale et à l'éducation morale des travailleurs.

(1) Ne Serait-ce pas plutôt « de la jurisprudence » en matière ouvrière? note de l'auteur.

Art. 11. — La Section de la Fédération des Bourses du Travail se réunit ordinairement tous les deuxièmes vendredis de chaque mois et extraordinairement selon les besoins, sur convocation de son Secrétaire et prend toutes les mesures nécessaires à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

Commission du Journal

Art. 12. — La Commission du journal est composée de douze Membres, pris à raison de six dans chacune des deux sections de la Confédération.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux. Le secrétaire de cette commission est en outre spécialement chargé de l'administration proprement dite du journal : abonnements, vente, expédition, correction des articles et correspondance y afférente.

Le gérant du journal fait partie de droit de cette commission.

Art. 13. — La commission du journal a pour objet de recevoir, de classer et de vérifier les articles et communications.

Le journal, étant l'organe officiel de la Confédération Générale du Travail, ne peut être rédigé que par des ouvriers confédérés.

La commission du journal veille à ce qu'en aucun cas l'organe de la Confédération ne devienne la tribune de polémiques injurieuses, de querelles personnelles, ou politiques, ou entre syndicats.

Au cas où un article demanderait rectification, elle en aviserait l'auteur.

Les délibérations officielles de la confédération, de ses sections ou de ses commissions sont insérées dans le journal aussitôt leur adoption et avant tout autre article.

Les dépenses et recettes de cette commission sont communes aux sections de la Confédération.

Art. 14. — La commission du journal se réunit sur convocation de son secrétaire avant l'apparition de chaque numéro et prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès et la prospérité du journal.

Commission des grèves et de la grève générale

Art. 15. — La commission des grèves et de la grève générale est composée de douze membres pris à raison de six dans chacune des deux sections de la confédération.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux.

Art. 16. — La commission des grèves et de la grève générale a pour objet d'étudier le mouvement des grèves dans tous les pays.

Elle recueille les souscriptions de solidarité et en assure la répartition aux intéressés.

Elle s'efforce, en outre, de faire toute la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la nécessité de la grève générale. A cet effet, elle crée ou provoque la création, partout où il est possible, de sous-comités de grève générale.

Art. 17. — La commission des grèves et de la grève générale se réunit sur convocation de son secrétaire et envoie, si possible, aux organisations en grève qui en feraient la demande, des camarades pour soutenir leur action.

Art. 18. — Le fonctionnement de la commission des grèves et de la grève générale est assuré par un prélèvement :

1° De 50 % sur les cotisations perçues par les sous-comités de grève générale;

2° De 5 % sur les cotisations perçues par chacune des sections de la Confédération.

Commission de contrôle

Art. 19. — La commission de contrôle est formée par un membre pris dans chacune des fédérations ayant leur siège à Paris.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux.

Art. 20. — La commission de contrôle a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la confédération.

Chaque année, au mois de juin, elle procède à la vérification des comptes financiers, dépenses et recettes des deux sections, de la commission des grèves, de la grève générale et du journal.

Le résultat de ses opérations est consigné dans un rapport d'ensemble qui est soumis au comité confédéral et publié dans le journal de la Confédération.

Comité confédéral

Art. 21. — Le comité confédéral est formé par la réunion des deux sections. Il se réunit tous les deux mois pour permettre à chaque section d'exposer les observations qu'elle pourrait avoir à présenter et les modifications qu'elle pourrait proposer dans l'intérêt supérieur du prolétariat organisé. Il peut se réunir extraordinairement, en cas de besoin ou d'urgence, sur la décision du bureau. Il est l'exécuteur des décisions des Congrès nationaux; il intervient dans tous les événements de la classe ouvrière et prononce sur tous les points d'ordre général.

Art. 22. — Étant donné que tous les éléments qui constituent la Confédération doivent se tenir en dehors de toute école politique les discussions, conférences, causeries organisées par le comité confédéral ne peuvent porter que sur des points d'ordre économique ou d'éducation syndicale et scientifique.

Bureau

Art. 23. — Le bureau de la Confédération est formé par la réu-
ion des bureaux des deux sections et du secrétaire de chaque
ommission.

Il prépare la réunion du comité confédéral et veille à l'exécution
es décisions prises en assemblée générale. Le secrétaire de la sec-
on des fédérations d'industrie et de métier aura le titre de secré-
ire général de la Confédération.

Art. 24. — Le bureau des sections est renouvelé après chaque
ongrès national des syndicats; les membres sortants sont rééligi-
les.

Le comité confédéral avisera les organisations adhérentes au
oins un mois avant ce renouvellement, afin quelles puissent se
unir et désigner les candidats pour que les noms de ceux-ci puis-
nt être publiés quinze jours avant l'élection.

Art. 25. — Les indemnités des fonctionnaires qui, en raison de
importance de leurs fonctions, pourront être rétribués, seront
xées par le comité confédéral.

Les fonctionnaires de la Confédération ou les délégués à ses di-
ers Comités pourront être envoyés en délégation au nom de la
onfédération, suivant les décisions de leurs sections respectives,
u, en cas d'urgence absolue, sur l'initiative du bureau confédéral.
a date et les motifs nécessitant ces délégations seront consignés
ır un registre spécial, qui indiquera également, avec les noms des
rganisations visitées, les noms et organisations des camarades
élégués de la C. G. T.

CHAPITRE III

Cotisations

Art. 26. — Pour permettre à la Confédération d'assurer ses di-
ers services, les organisations confédérées sont tenues de verser
es cotisations comme suit :

1° Les bourses du travail ou unions de syndicats divers : 7 francs
ar mille membres et par mois;

2° Les fédérations d'industrie, de métier, et les syndicats natio-
aux : dix francs par mille membres et par mois;

3° Les syndicats isolés : cinq centimes par membre et par mois.

CHAPITRE IV

Règlement intérieur

Art. 27. — Seules, les organisations remplissant les conditions
rescrites à l'article 3 des présents statuts auront droit à la marque
istinctive appelée Label confédéral.

Pendant la période transitoire, le Label sera accordé aux orga[...] sations confédérées qui ne rempliraient qu'une des conditions p[...] vues au paragraphe 1 de l'article 3.

Art. 28. — Toute organisation en retard de trois mois de s[...] cotisations est considérée comme démissionnaire, après une lett[...] d'avis restée sans effet. Si cette organisation demandait sa réa[...] mission, elle serait tenue de payer les cotisations depuis son derni[...] versement.

Art. 29. — Pour tous les cas autres que ceux prévus à l'artic[...] précédent, la radiation ne pourra être prononcée que par un Co[...] grès. Toutefois, dans une circonstance grave, le comité confédé[...] peut prononcer la suspension de l'organisation incriminée jusqu'a[...] Congrès suivant, qui prononcera définitivement. Les cotisatio[...] versées par les organisations démissionnaires ou radiées restero[...] acquises à la confédération.

Art. 30. — Les délégués du comité confédéral sont tenus d'assi[...] ter régulièrement aux séances pour lesquelles ils sont convoqu[...] dans l'intérêt même des organisations qu'ils représentent.

Lorsqu'un délégué aura manqué à plus de trois réunions sa[...] excuse, le bureau de la section respective en avisera l'organisati[...] intéressée en l'invitant à le remplacer.

Avec le procès-verbal de chacune des séances des divers comité[...] seront publiés les noms des organisations représentées, excusées[...] absentes.

Les délégués sont tenus de ne rendre compte des décisions, d[...] cussions, séances, etc., etc. des divers comités confédéraux qu[...] leurs organisations respectives; toute infraction à cette clause mo[...] vera de la part du comité confédéral la demande du retrait de le[...] mandat.

CHAPITRE V

Congrès et divers

Art. 31. — La Confédération organise vers le mois de septe[...] bre tous les deux ans, un Congrès national du travail, auquel so[...] invitées à prendre part les organisations qui, directement ou p[...] intermédiaire, sont adhérentes à la Confédération.

L'ordre du jour de ces Congrès sera établi par les soins du comi[...] confédéral et adressé, au moins trois mois à l'avance, aux organis[...] tions confédérées après les avoir consultées.

Le comité confédéral peut déléguer partie de ses pouvoirs au[...] organisations confédérées ayant leur siège dans la ville où se tie[...] dra le Congrès, sous réserve qu'il se sera assuré que les villes po[...] sèdent les éléments nécessaires.

Ne pourront assister au Congrès que les organisations ayant rer[...]

leurs obligations financières envers la Confédération Générale Travail au moment où le rapport financier à présenter au Con-s sera établi et qui auront donné leur adhésion à la Confédération moins trois mois avant l'époque fixée pour le Congrès.

N'ont voix délibérative au Congrès que les unités syndicales; les urses du travail et les fédérations n'y ont que voix consultative.

A l'ouverture de chaque congrès, une commission de contrôle se parmi les délégués de province sera chargée d'examiner les nptes du trésorier de la Confédération.

Art. 32. — La Confédération Générale du Travail préparera ur chaque Congrès un rapport général sur sa gestion, qui sera mis à l'approbation du Congrès.

Art. 33. — Le compte rendu du Congrès sera publié sous la res-nsabilité de la Confédération Générale du Travail.

Un duplicata de la minute sténographique, les rapports des orga-ions et des commissions, ainsi que les propositions déposées sur bureau seront versés aux archives de la Confédération.

Art. 34. — Chaque organisation représentée au Congrès n'aura oit qu'à une voix, chaque délégué ne pourra représenter que x syndicats au maximum.

Les mandats arrivés au Congrès après le premier jour seront décla-s nuls. Un règlement spécial des Congrès fixera les autres détails organisation.

Art. 35. — Les deux sections pourront tenir, si elles le jugent ile, des conférences particulières qui auront lieu à l'issue du Con-ès général du travail.

Art. 36. — Dans le but de favoriser la création d'une entente ernationale du travail, la Confédération entretiendra des rela-ons avec les organisations ouvrières et bourses du travail des au-es pays.

La Confédération est adhérente au secrétariat international cor-ratif.

Art. 37. — La Confédération Générale du Travail, basée sur le incipe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la com-ète autonomie des organisations qui se seront conformées aux ésents statuts.

Art. 38. — Le siège social de la Confédération Générale du Tra-il est fixé à Paris.

Art. 39. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés que r un Congrès, à condition que le texte des propositions de modi-cations ait été publié dans l'ordre du jour de ce Congrès.

FIN

ERRATA

Pages	LIGNES	AU LIEU DE :	LIRE :
1	15e	prendre *un* parti. » (avant-propos).	prendre parti. »
23	26e	Non, Messieurs	Non, Monsieur
27	note 8e	esprit public	esprit de public
31	23e	la conscience *est* l'instinct vital	la conscience *et* l'instinct vital
36	23e	doctrines et programmes	doctrine et programme
42	5e	terminologie socialiste enfin	terminologie socialiste; enfin
47	9e	...celui de la mort. » « La différenciation des Partis... »	...celui de la mort. » Pour M. Delpech : « La différenciation...
94	note 2e	F. Pegat	F. Pyat
105	note 4e	(1)	(4)
112	10e	Vantavon	de Ventavon
116	note 2e	rendait	rendit
129	note 1re		note de l'auteur.
151	note 4e	trois couleurs *de* la condition.	trois couleurs la condition
163	note 3e	voici *le* programme	voici *ce* programme
173	14e	oiseuse servitude	odieuse servitude
175	24e	s'est donnée	s'est donné
193	31e	attaquant	attaquent
209	15e		Mesures tendant à garantir les libertés individuelles (4)
do	20e	loi du 24 mai 1872 (4)	Loi du 24 mai 1872 (5)
do	23e	Code d'instruction criminelle (5)	Code d'instruction criminelle (6)
do	30e	lois constitutionnelles de 1875 (6)	lois constitutionnelles de 1875.
223	29e	adversaires de la Restauration de l'influence du clergé de la Sainte-Alliance	...de la Restauration, de l'influence du clergé, de la Ste-Alliance
237	3e	dans les classes ouvrières. Il existe entre ouvriers... et personnalité complète des individus. »	dans les classes ouvrières (il existe entre ouvrières... personnalité complète des individus. »)
264	7e	Bloc *de* gauches	Bloc *des* gauches
265	28e	comme l'État et se met...	comme l'État se met...
270	note 2e	le Pacte *de* la déclaration d'unité	Le Pacte *et* la déclaration d'unité
283	note 4e	alors que la plus importante après elles	les plus importantes...

Pages	LIGNES	AU LIEU DE :	LIRE :
305	5e	application des lois jusque dans les ateliers à domicile	application des lois ouvrières jusque...
320	2e	demander l'absolution. »	demander l'absolution!... »
321	36e	ne peut pas le constituer à lui seul pour défendre...	...constituer, pour défendre...
325	27e	En matière de rapports l'Église *et* de l'État.	En matière de rapports *de* l'Église *avec* l'État.
357	25e	*caucus tories*	*caucus* libéraux
358	23e	Les rapports entre les élus au Parlement...	Les rapports entre le Parti et les élus...
363	13e	...tant des variétés *et* que de la complexité	tant des variétés que de la complexité...
384	40e	sera sacrifié (8)	sera sacrifié (7)
388	note 3e	destruction de l'ordre actuel	destruction de l'ordre social
411	23e	plus ou moins fermées et politiques	plus ou moins fermées et de caractère politique
427	16e	Le Prolétairebdo (hmadaire)	Le Prolétaire (hebdomadaire)
435	9e	le groupe des droites comptait 9 membres	...comptait 19 membres
457	18e	droit que leur a réparti la loi	...que leur a *im*parti la loi
508	note 2e	*caucus tories*	*caucus* libéraux

PITHIVIERS. — IMP. DOMANGÉ ET Cie. — 5103



Jacques, Léon ⌈E
Les partis po
République.

DATE	NAM
2/4/59	B fras